

UNIVERSITE DE NANTES
INSTITUT DE GEOGRAPHIE ET D'AMENAGEMENT
REGIONAL DE L'UNIVERSITE DE NANTES (IGARUN)
ESO NANTES (UMR 6590)

Année 2013

Numéro attribué par la bibliothèque

La mondialisation des échanges agricoles : Quels impacts sur la sécurité alimentaire au Gabon et au Cameroun ?

THÈSE DE DOCTORAT
Discipline : **Géographie**

Présentée et soutenue publiquement le 22 novembre 2013 par

Pacôme TSAMOYE

Membres du jury :

M. Jacques GUILLAUME, Professeur émérite à l'Université de Nantes (Rapporteur)
Mme Céline Yolande KOFFIE-BIKPO, Professeure Titulaire à l'Université Félix
Houphouët-Boigny, Cocody-Abidjan (Rapporteur)
Mme Christine MARGETIC, Professeure à l'Université de Nantes (Directrice de thèse)
M. Benjamin STECK, Professeur à l'Université du Havre (Examineur)
M. Moïse TSAYEM-DEMAZE, Professeur à l'Université du Maine (Examineur)

*A mon père feu Awong Joseph-Blaise,
à ma mère Membeka Jeannette
et à ma descendance...*

Remerciements

Cette thèse est le couronnement de plusieurs années d'études supérieures qui ont commencé à l'Université Omar Bongo de Libreville au Gabon et plus tard à l'Université de Nantes. Durant tout ce périple, nous avons rencontré plusieurs personnes dont l'aide s'est avérée indispensable à un moment ou à un autre. Dans ce sens, penser remercier tout ce beau monde serait tout simplement illusoire.

Cela dit, nos premiers remerciements vont à l'endroit de notre directrice de thèse Christine Margetic, Professeur de Géographie à l'Université de Nantes. Tout au long de la phase de balbutiement de ce travail de recherche, quand rien ne semblait clair, quand nous doutions de tout, quand même les fondamentaux ne semblaient pas acquis, elle a toujours été disponible. Elle nous a, à chaque fois, renouvelé ses encouragements et fait bénéficier de ses conseils éclairés.

Nos remerciements vont ensuite à l'endroit de Jacques Guillaume, Professeur émérite à l'Université de Nantes. C'est bien durant le Master II, alors qu'il était notre Directeur de mémoire, que nous avons goûté sur ses conseils à la mondialisation des échanges agricoles.

Nous remercierons par ailleurs le laboratoire ESO-Nantes à travers son Directeur François Madoré pour les moyens mis à notre disposition et les encouragements de toute son équipe. Nous pensons ainsi à Monique Bigoteau, Claire Guiu, Laurence Hamard, Béatrice Chaudet, Jean Rivière...

Nous avons une pensée pour toutes les personnes rencontrées durant nos recherches sur le terrain aussi bien au Gabon qu'au Cameroun. Il s'agit notamment de Monsieur Bernard Ndjonga, responsable de l'ONG ACDIC, pour sa disponibilité, ses orientations, ses informations mises à notre disposition et pour toutes les portes ouvertes. Un grand merci également à Monsieur Ekanga, riziculteur à Santchou, pour son sens de l'hospitalité et la disponibilité de l'ensemble de son équipe.

Nos remerciements vont, par ailleurs, à l'endroit des doctorants d'Eso-Nantes (Amy Gueye, Epiphane Mouvondo et Oumar Ouattara), ainsi qu'à ceux de Géolittomer avec qui

nous avons collaboré (Daenis Otsa'a Nguema, Aline Joëlle Lembe et Chancia Nyinguema Ndong) pour les encouragements mutuels et les échanges fructueux.

Nous serons toujours reconnaissant à l'endroit de Dieudonné Madébé, Léandre-Edgard Ndjambou, ainsi qu'à tous les enseignants de l'Université Omar Bongo de Libreville en raison de leur initiation à la recherche scientifique et de leurs encouragements sans cesse renouvelés.

Une pensée à l'endroit de nos amis pour leurs encouragements et leurs différentes aides durant toutes ces années. Nous pensons notamment à Alain Missengue, Jacquel Nana Loundou, Jonas Mebale, Paterné Homoabewa, Doris Ehazouambela, Lucien Yeba, Laure Chancia Nzoina, Fidney Minko, Christelle Mbina, Fabrice Kombila...

Pour finir, nous souhaitons témoigner notre plus profonde gratitude à nos parents pour leur soutien indéfectible et leurs encouragements permanents. Nous pensons particulièrement à Eloge Awong, Guy Mbazibadi, TERENCE Ndanga, Prudence Nzeli, Faustin Mabome, Marie-Louise Hamangamalongo, Jean Vaye, Landry Azeong...

En fin, nous témoignons notre reconnaissance à Myriam Ossomane Nze qui nous a supporté quotidiennement et encouragé durant toutes ces années.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

.....

AAA: Agricultural Adjustment Act

AAUR : Accord sur l'Agriculture de l'Uruguay Round

ACDIC : Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs

AGASA : Agence Gabonaise de la Sécurité Alimentaire

BIMA : Bataillon d'Infanterie de Marine

BM: Banque Mondiale

CADTM : Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde

CECA-GADIS : Compagnie d'Exploitations Commerciales Africaines-Gabonaise de Distribution

CCC : Commodity Credit Corporation

CEDEAO : Communauté Economique des Etats des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEE : Communauté Economique Européenne

CEMAC : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale

CIRAD: Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

COMILOG : Compagnie Minière de l'Ogooué

CONAC : Commission Nationale Anti-corruption

DEA : disponibilité énergétique alimentaire

DGCC : Direction Générale de la Concurrence et de la Consommation

DGS : Direction Générale des Statistiques du Gabon

DMM : Décision Ministérielle de Marrakech

FAO : Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture

FARM : Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde

FM : Firmes Multinationales

FMI : Fond Monétaire International

GATT : Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce

GIC : Groupements d'Initiatives Communes

IPAVIC : Inter Profession de l'Aviculture Camerounaise

ITAVI : Institut Technique de l'Aviculture

ITIE : Initiative de Transparence dans les Industries Extractives

MGS : Mesure Global de Soutien

MINEPAT : Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPIA : Ministère de l'Elevage, de la Pêche et des Industries Animales
MRD : Mémoire de Règlement des Différends
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OGM : Organisme Génétiquement Modifié
OIEAU : Office International de l'Eau
OMC : Organisation Mondiale du Commerce
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ORD : Organe de Règlements des Différends
PAC : Politique Agricole Commune
PAS : Programmes d'Ajustements Structurels
PEDINA : Pays en Développement Importateurs Nets de denrées Alimentaires
PMA : Pays Moins Avancés
PNAFM : Programme National d'Appui à la Filière Maïs
RDM : Reste Du Monde
SAN : Société Alimentaire de la Nomba
SDSR : Stratégie de Développement du Secteur Rural
SEMR : Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua
SIAEB : Société Industrielle d'Agriculture et d'Elevage de Boumango
SODERIM : Société de Développement de la Riziculture dans la plaine de Mbo
SPC : Société des Provenderies du Cameroun
TEC : Tarif Extérieur Commun
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
UDEAC : Union Douanière des Etats de l'Afrique Centrale
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UPC : Union des Peuples du Cameroun
UR : Uruguay Round
USA : Etats-Unis d'Amérique

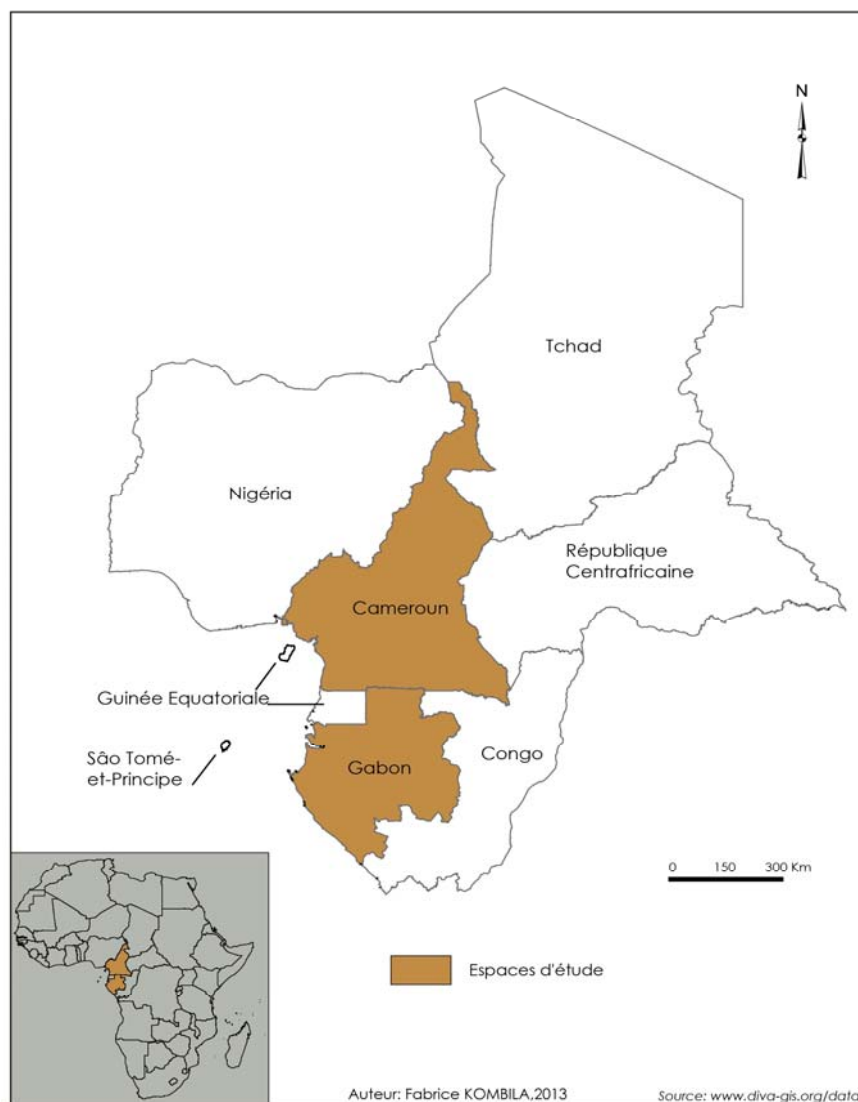
SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE -----	11
 Partie I : Cadre liminaire -----	23
Introduction -----	24
Chapitre 1 : Justification de l'étude, problématique et hypothèses de recherche -----	26
Chapitre 2 : Cadre théorique -----	55
Chapitre 3 : Méthodologie de la recherche -----	88
Conclusion de la Première partie -----	108
 Partie II : Géopolitique et dynamique spatiale de la mondialisation des échanges agricoles -----	110
Introduction -----	111
Chapitre 4 : L'Etat, un acteur essentiel de la géographie de la mondialisation des produits agricoles -----	113
Chapitre 5 : Les échanges agricoles : réalité mondiale et situation du Gabon et du Cameroun -----	180
Conclusion de la Partie II -----	240
 Partie III : La sécurité alimentaire : état des lieux et rapports à la mondialisation ----	241
Introduction -----	242
Chapitre 6 : Une offre alimentaire en contraste avec d'énormes potentialités -----	244
Chapitre 7 : La sécurité alimentaire au Gabon et au Cameroun, vers la reconnaissance des effets positifs de la mondialisation -----	293
Conclusion de la Partie III -----	355
 CONCLUSION GENERALE -----	357
 ANNEXES -----	369
BIBLIOGRAPHIE -----	423
TABLE DES ILLUSTRATIONS -----	443

INTRODUCTION GENERALE

Ce travail de recherche se propose de tenter de comprendre ou d'explicitier, à travers une approche géographique, les conséquences ou les incidences de la mondialisation des échanges agricoles sur la sécurité alimentaire sur une période allant de 1995 à 2011. Cette analyse s'effectue sur deux territoires étatiques : le Gabon¹ et le Cameroun², deux pays de l'Afrique centrale qui sont, par ailleurs, frontaliers³ (fig. n°1).

Figure n°1 : Localisation des espaces d'étude



¹ Le Gabon, qui couvre une aire de près de 268 000 km², se situe latitudinalement entre 3°55S-2°30N. En termes de longitude, on localise ce pays entre 8°E et 15°E (Méka M'Allogho 2007). En dehors du Cameroun, il partage son espace frontalier avec la Guinée-Equatoriale, au Nord-Ouest, et le Congo-Brazzaville à l'Est et au Sud.

² Selon Tapoko Siébatcheu (s.d : p.3), le territoire Camerounais s'étire sur 11° de latitude entre le 2° et le 13° de latitude Nord et le 8° et le 16° de longitude Est. Sa superficie totale avoisine 476 000 km². Il partage une frontière commune, au-delà du Gabon, avec la Guinée-Equatoriale et le Congo-Brazzaville, au Sud. A l'Est, on retrouve le Tchad et la République Centrafricaine, et à l'Ouest le Nigéria.

³ Les deux Etats partagent une frontière commune longue de près 300 km (Loungou, 1999).

De l'opportunité d'une réflexion sur le rapport entre la mondialisation et la sécurité alimentaire au Gabon et au Cameroun

Plusieurs raisons expliquent le choix de cette thématique. Il y a d'abord les **considérations strictement géographiques** :

- la mutation spatiale de la question alimentaire liée au passage de l'autosuffisance à la sécurité alimentaire. Alors que dans le premier cas la diète des populations était considérée comme une question éminemment nationale, la sécurité alimentaire implique une approche mondiale de cette problématique à travers la combinaison de la production nationale et des importations alimentaires. De même, ce changement a fait apparaître de nouveaux acteurs, avec leurs stratégies et permet d'interroger la nouvelle forme de gouvernance des échanges agricoles mondiaux depuis la ratification des accords de Marrakech en 1995 ;
- les rapports de force émanant des changements dans le processus d'encadrement des échanges agricoles mondiaux depuis la ratification des accords de Marrakech en 1995 et la création de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) comme organe de régulation des transactions mondiales.

Les autres fondements de cette recherche sont liés à la montée d'un **discours hostile à la dynamique de mondialisation des biens d'origine agricole**, notamment au Cameroun, ayant conduit à l'interdiction officielle des importations de viande de volaille en 2005. Dans ce sens, l'ONG Association de Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs (ACDIC) lui reproche, entre autres, la déstabilisation de la production locale et conséquemment la fragilisation de la sécurité alimentaire interne.

Ensuite, le choix du Gabon et du Cameroun comme espaces d'étude est la résultante d'un certain nombre de spécificités qui en font des territoires idéaux d'observation des effets de la mondialisation des échanges agricoles. Dans ce sens, on peut d'abord évoquer les **similitudes** existant entre ces deux territoires étatiques :

- la présence d'opportunités économiques pouvant être tirées de l'exploitation des ressources naturelles (pétrole, manganèse, uranium, etc.) ; des terres arables⁴ et irrigables⁵ abondantes (Magnagna-Nguema, 2005 ; Ondoa-Manga, 2006).

Si on aborde cette réalité d'un point de vue possibiliste, selon les différentes démarches élaborées par Pierre Janin (2008), on pourrait affirmer qu'avec de tels atouts le Gabon et le Cameroun ont de quoi améliorer les rendements de leur agriculture de manière à répondre convenablement à la demande alimentaire de leurs populations respectives. Mais la logique possibiliste commande l'exploitation des ressources disponibles. En d'autres termes, il revient notamment aux différents acteurs publics d'impulser une dynamique réellement offensive en vue de favoriser l'accroissement de la production agricole régulièrement érigée au rang de « *priorités des priorités* » depuis 1960 (Magnagna-Nguema, 2005 ; Ondoa-Manga, 2006).

Or, toujours dans le cadre des similitudes, l'agriculture des deux pays rencontre d'énormes difficultés :

- Faiblesse des financements : Au Gabon, par exemple, au-delà du non respect des accords de Maputo⁶ au Mozambique, sur les 183 milliards de francs cfa (300 millions d'euros) relatifs au budget d'investissement des années 2007 et 2008, l'agriculture n'a perçue que 5%, loin derrière les travaux publics (62%), la défense et la sécurité (20%), etc. (L'Union, 2009).
- Déficit infrastructurel. Dans ce cadre, s'agissant du Gabon, sur les 9 170 km constituant l'ensemble du réseau routier national, seuls 13% sont bitumés. Au Cameroun, on note également la prépondérance des routes non revêtues et une concentration de celles bitumées au sud-ouest (fig. n°2).
- Problème d'entretien des voies pour que les transporteurs opèrent en toute saison. Dans ce sens, selon Viviane Magnagna-Nguema (*idem*), les difficultés

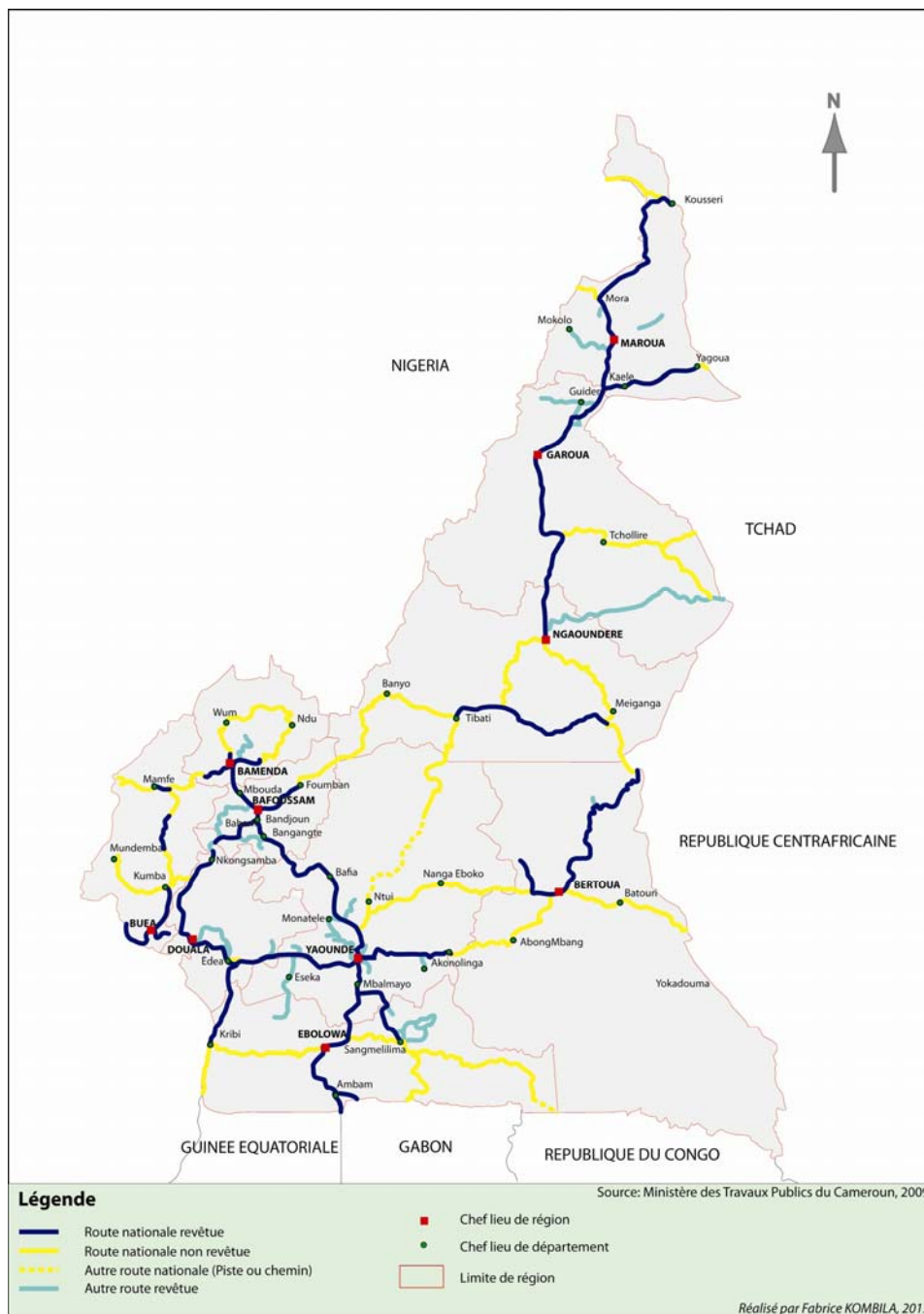
⁴ Au Gabon, les ressources totales sont estimées à près de 27 millions d'hectares (ha). Or, seuls 495 000 ha sont utilisés. Ce qui correspond à peine à 2% de l'ensemble de la superficie cultivable (Fao, 2005). Au Cameroun, les réalités sont identiques : sur près de 7.2 millions d'ha labourables, seuls 1.8 million d'ha sont effectivement exploités soit près du ¼ des possibilités globales (République du Cameroun, 2006).

⁵ Au Cameroun, dans le registre des terres irrigables mobilisables pour la production du riz, par exemple, les estimations font valoir l'existence de près de 240 000 ha. Or, seulement près de 33 000 ha sont effectivement exploités (17%).

⁶ En 2003, les différents chefs d'Etats de l'Afrique se sont réunis à Maputo au Mozambique dans le but de réfléchir sur les mesures adéquates en vue du renforcement de la production agricole. Dans ce cadre, ils avaient admis la nécessité de bonifier les revenus alloués à ce secteur d'activité à hauteur de 10% du PIB national.

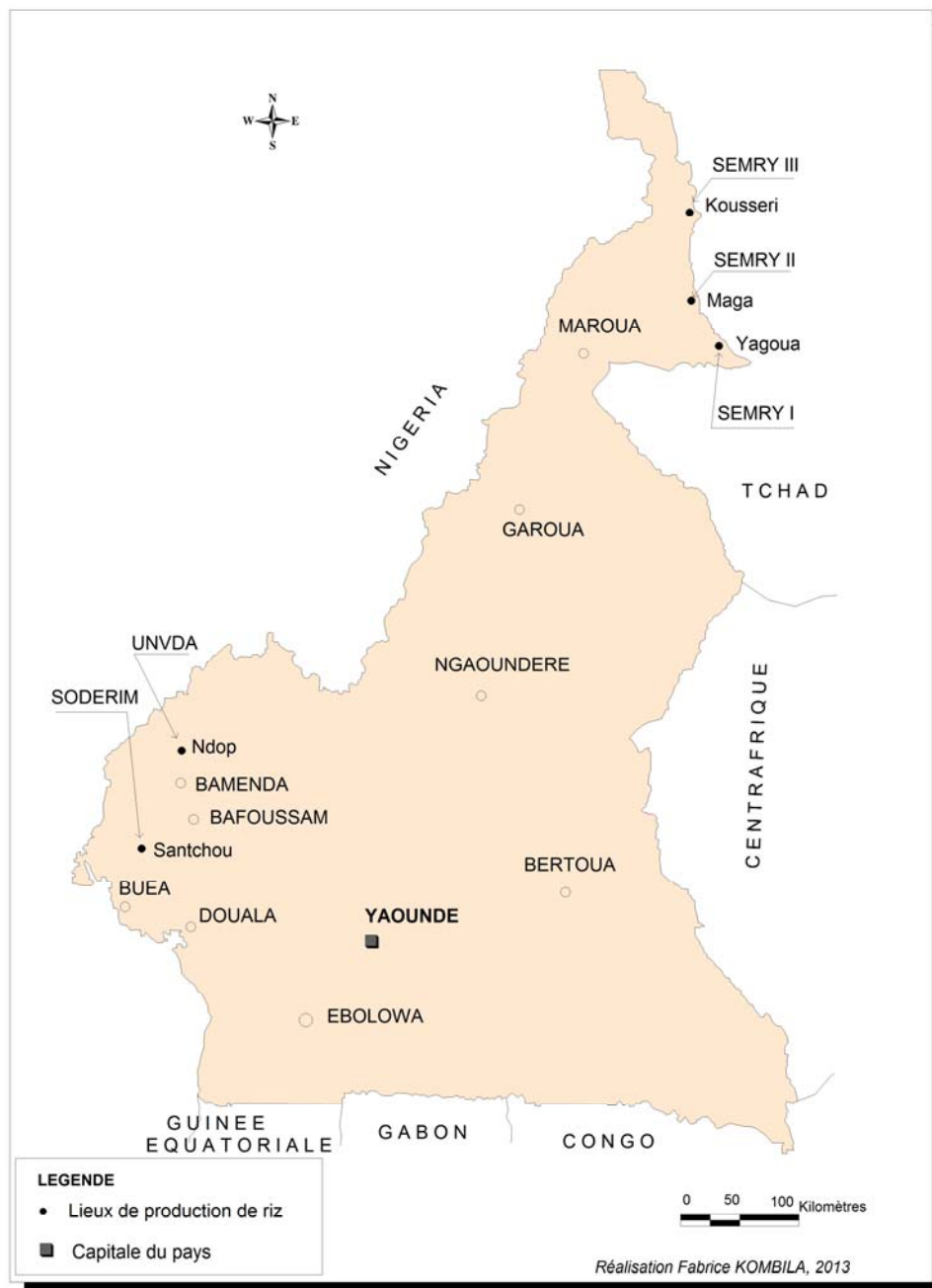
d'acheminement des biens alimentaires ne sont généralement pas de nature à encourager les agriculteurs dans la dynamique d'accroissement de leur production puisqu'ils ne sont pas sûrs de l'acheminer vers les principaux centres de consommation. C'est d'ailleurs cette épineuse question du transport qui a permis à Emil Hatcheu (2000) de conclure qu'il est difficile de nourrir les populations urbaines par la production locale.

Figure n°2 : Présentation du réseau routier camerounais en 2009



- Des politiques agricoles peu opérationnelles. Celles-ci ont d'abord consisté, durant la décennie 1970, en la mise en place de l'agro-industrie afin de permettre l'augmentation de la production des denrées alimentaires bon marché (Magnagna-Nguema, *idem*). C'est dans cette dynamique que cinq sites de production rizicole (fig. n°3) ont été mis en place au Cameroun (Engola Oyep, 1991).

Figure n°3 : Localisation des projets rizicoles au Cameroun



Source : Engola Oyep, 1991

Mais, progressivement, on s'est aperçu que ces investissements étaient de véritables gouffres financiers. Jean Marc Boussard (Préface de l'ouvrage de Magnagna-Nguema, 2005) a relevé deux principales limites de l'entreprise agro-industrielle telle que mise en place au Gabon et au Cameroun : l'inexistence « d'économie d'échelle » et la surveillance du processus industriel de production qui nécessite de lourds investissements. Avec toutes ces difficultés et les contraintes des Plans d'Ajustement Structurels (PAS), certaines structures ont été privatisées. D'autres installations par contre, suite au retrait de l'Etat, se retrouvent en déliquescence. C'est notamment le cas (Photo n°1) de la Société de Développement de la Riziculture dans la plaine de Mbo (SODERIM).

Photo n°1: Des installations en ruine de la SODERIM au Cameroun en 2012

Photo n°1.1: Une vue de la voie d'accès dégradée de la SODERIM



Photo n°1.2: Une vue d'un bâtiment annexe abandonné de la SODERIM

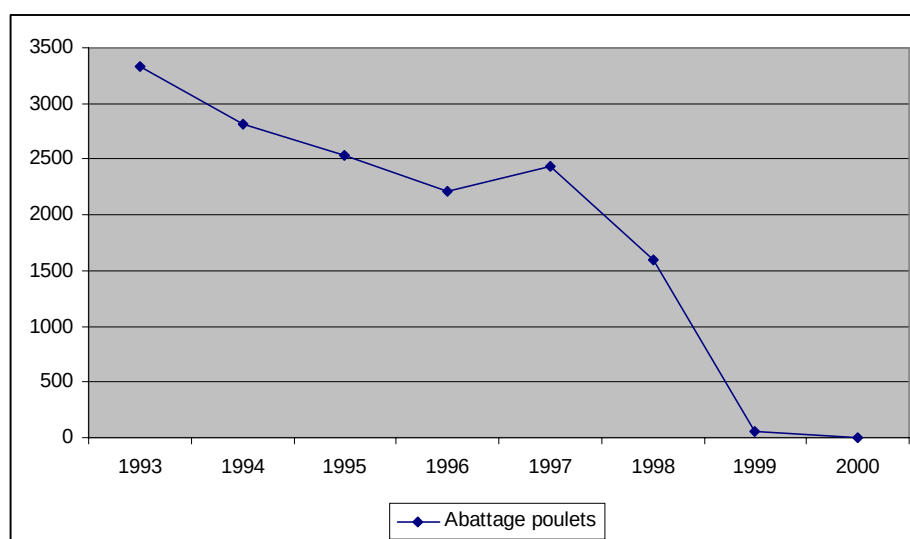


Photo n°1.3: Une vue du bâtiment principal en état de dégradation et envahi d'herbes de la SODERIM

Pacôme Tsamoye, 2012

Sous forme de conséquences des difficultés de l'appareil productif, l'offre alimentaire interne est allée decrescendo dans les deux pays. Au Gabon, par exemple, dans le domaine avicole, c'est à partir de 1993 que la production a commencé à décliner avant la cessation des activités de la Société Industrielle d'Agriculture et d'Elevage de Boumango (SIAEB), marquant de ce fait la fin de la production de la volaille dans ce territoire étatique en 2000 (fig. n°4).

Figure n°4 : Evolution de la production de poulet de la SIAEB au Gabon entre 1993 et 2000 (en tonnes)



D'après Magnagna-Nguema, 2005

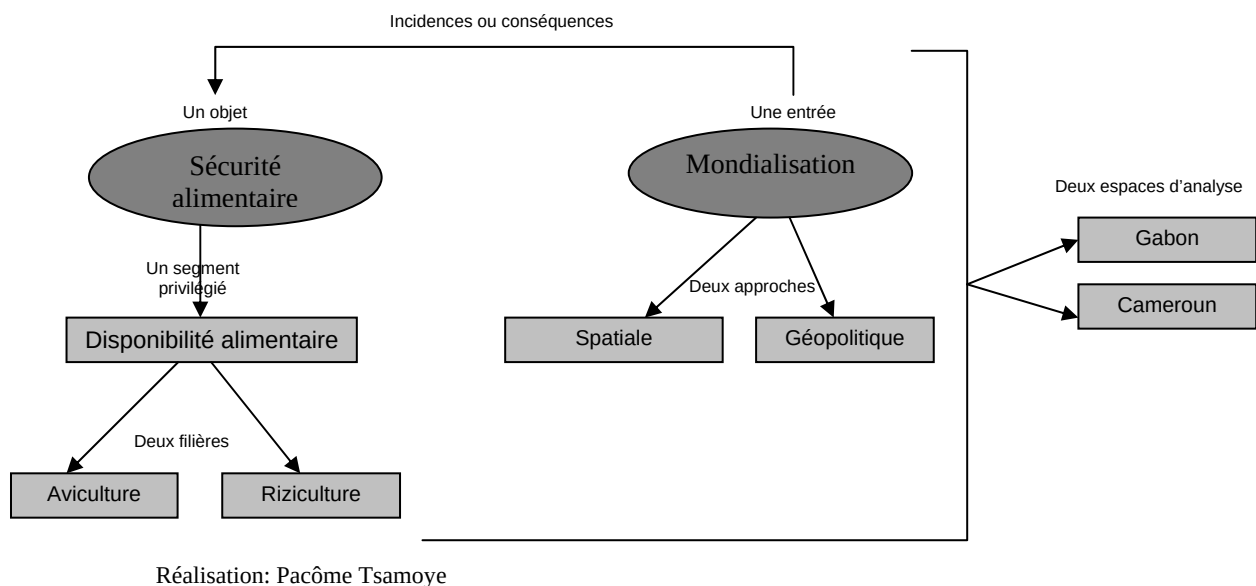
Face à ces difficultés productives, les postures ont été identiques dans les deux pays : recourir aux importations pour répondre à la demande alimentaire interne. Dans ce sens, les autorités des deux Etats ont dû mettre à contribution les installations portuaires mises en place. Cela dit, la conséquence de cette stratégie palliative reposant sur les apports extérieurs ne s'est pas traduite de manière identique sur les quantités des denrées disponibles. En d'autres termes, on fait face à une dissemblance entre les deux pays : on a, d'une part, le Gabon où le disponible est supérieur aux minimas recommandés par la FAO (2500 kcal) et le Cameroun où l'on rencontre une forte prévalence de la sous-nutrition et de la malnutrition.

Au total, bien que les raisons la justifiant semblent plurielles, cette étude se propose d'analyser les imbrications existant entre deux facteurs : la mondialisation et la sécurité alimentaire. Dans ce sens, après la question du « pourquoi », une autre demeure : comment aborder cette thématique ?

Démarche d'analyse

Pour mener à bien cette réflexion, il a d'abord été procédé à la spécification d'un des facteurs clé de cette étude : la sécurité alimentaire. Son approche privilégiera la disponibilité alimentaire, et deux filières seront prises en compte : l'aviculture et la riziculture. Quant à la mondialisation, l'autre concept de base de cette réflexion, elle sera abordée sous deux angles : l'espace et la dimension géopolitique qui permettra d'évoquer, par exemple, le système d'encadrement du secteur agricole aussi bien au niveau supranational (OMC) qu'au sein de quelques grands pays producteurs mondiaux. Les deux territoires d'observation étant le Gabon et le Cameroun (fig. n°5).

Figure n°5 : La démarche-problématique de la thèse: les incidences ou conséquences de la mondialisation sur la sécurité alimentaire



Une question centrale sert de canevas à cette thématique : **quel est l'impact ou l'incidence de la mondialisation des échanges agricoles sur la sécurité alimentaire au Gabon et au Cameroun ?** Quelques autres interrogations peuvent être sous-jacentes à cette dernière et axées sur les rapports entre la mondialisation et le développement de l'agriculture locale ou encore sur le rôle des acteurs locaux dans les transactions alimentaires internationales.

Une principale hypothèse a guidé nos travaux : **la mondialisation, contrairement aux avis pessimistes, serait un facteur positif pour la sécurité alimentaire au Gabon et au Cameroun dans la mesure où elle permettrait de corriger le gap existant entre l'offre alimentaire interne et la demande locale.** Cette réponse anticipée peut en cacher d'autres : l'existence d'un lien pas très évident entre les politiques initiées dans les grands pays producteurs et les répercussions possibles sur les structures productives locales. Ou encore, la difficulté des autorités dirigeantes à matérialiser les politiques agricoles serait de nature à inviter à l'optimisme quant aux effets de la mondialisation sur la sécurité alimentaires dans les deux territoires étatiques.

Pour la validation ou non de ces hypothèses, il était plus que nécessaire de disposer d'un certain nombre d'informations. Pour ce faire, des données tant primaires que secondaires ont été recherchées et exploitées.

Au sortir de cette phase de recherche de données sur le terrain, même si les entraves ont été plurielles, nous avons dû opérer des choix quant aux variables devant être prises en compte dans le cadre de ce travail. Par exemple, la distribution des denrées alimentaires à l'intérieur des deux Etats ne pouvait plus constituer un facteur de cette réflexion dans la mesure où les informations s'y rapportant étaient trop lâches. Dans tous les cas, avec celles obtenues, des tableaux de synthèse ou des figures ont été confectionnés puis progressivement insérés dans le travail au gré du plan établi.

Structuration de la thèse

Pour la conduite de ce travail de recherche, nous avons opté pour une structuration en trois parties.

La **première**, intitulée « Cadre liminaire », poursuit trois objectifs. Dans un premier temps, il s'agit de décliner les facteurs ayant présidé au choix du sujet, la problématique formulée et les hypothèses du travail (Chapitre 1). Ensuite, nous déclinons le cadre théorique de la recherche. Dans ce cadre, nous éclairons les concepts ou encore les démarches relatives à la question alimentaire (Chapitre 2). Enfin, il a été procédé à l'explicitation de la méthodologie adoptée pour répondre à la problématique formulée (Chapitre 3). Globalement

donc, il s'agit d'une partie qui présente les clés de lecture de l'ensemble du travail de recherche.

Dans la **deuxième partie**, nous procédons à une double lecture de la mondialisation des échanges agricoles à l'échelle globale et nationale. Dans cette perspective, l'Etat a d'abord été présenté sous son angle géopolitique (Chapitre 4). En d'autres termes, il s'est agi aussi bien de voir son rôle dans la mise en œuvre des dispositions réglementaires héritées de l'Uruguay Round qu'en ce qui concerne les différents enjeux relatifs au Doha Round. Après (Chapitre 5), nous analysons les échanges agricoles mondiaux d'un point de vue physique. Dans ce sens, nous décryptons la réalité des quantités mises sur le marché mondial tout comme les stratégies des acteurs tant publics que privés qui s'y rapportent. Dans le deuxième temps de ce chapitre, nous situons le Gabon et le Cameroun dans ces transactions internationales à travers l'analyse des flux entrant dans les deux pays et l'ensemble des facteurs qui en sont liés.

La **troisième partie**, quant à elle, se focalise dans un premier temps sur l'exposition de la situation de la sécurité alimentaire au Gabon et au Cameroun (Chapitre 6). Elaborée sous l'angle possibiliste, selon l'une des démarches mises en œuvre par Janin (2008), la disponibilité est ici abordée à l'aune des potentialités alimentaires des deux territoires étatiques. Dans la dernière composante de cette fraction (Chapitre 7), il a été procédé au croisement entre la situation alimentaire et les facteurs de la mondialisation de manière à déceler les similitudes ou les dissemblances existant entre ces deux notions appliqués à nos deux territoires d'analyse.

Partie I : Cadre liminaire

Introduction

Cette activité de recherche porte sur la compréhension et l'explicitation des rapports entre la mondialisation et la sécurité alimentaire sur deux territoires étatiques : le Gabon et le Cameroun. A cette fin, il a été jugé nécessaire d'élaborer une première partie intitulée : « Cadre liminaire ». Elle se veut un espace de compréhension de l'ensemble du travail qui a été mené afin de parvenir à un certain nombre de conclusions.

Dans ses développements, il s'agira d'abord de mettre l'accent sur trois éléments de notre réflexion (Chapitre 1). Le premier est la justification de l'étude. Il sera question de montrer l'opportunité d'une telle étude s'agissant surtout de nos deux terrains d'analyse. Ensuite, nous déclinons le questionnement central de cette thèse ainsi que toutes les autres requêtes qui entourent cette interrogation. Enfin, nous présenterons toutes les hypothèses de travail qui ont pu être confrontées à la réalité du terrain pour leur validation ou non.

Tout travail de recherche s'appuie sur un certain nombre de matériaux, sur des outils propres à une discipline donnée à laquelle il se rattache. Mais on peut également faire référence à des instruments empruntés à d'autres sciences. C'est pour porter un éclairage sur ces derniers qu'il a été jugé nécessaire de présenter le cadre théorique de la recherche (Chapitre 2). Ainsi, commencerons-nous par décliner l'approche filière de manière à lui conférer une connotation dans le cadre de ce travail de recherche. Ensuite, nous reviendrons sur les deux concepts clés de notre réflexion : la sécurité alimentaire et la mondialisation. En raison de leur caractère polysémique et de leur transversalité disciplinaire, des approfondissements sont apparus plus que nécessaires pour que leur orientation soit la plus claire possible. Ce travail étant élaboré dans la discipline géographique, il fallait réaliser « le bilan » de la question alimentaire dans cette branche scientifique de manière à nous positionner clairement et à esquisser quelque peu notre apport dans ce domaine.

Afin de répondre au questionnement élaboré et de mobiliser efficacement tous les outils à disposition, il était nécessaire d'élaborer un cadre méthodologique adapté (Chapitre 3). Celle-ci a d'abord consisté en la combinaison de quatre facteurs : les recherches bibliographiques, la quête de données cartographiques, la prospection de variables statistiques et des enquêtes de terrain. La conduite de cette collecte informationnelle a été émaillée de quelques difficultés, que nous présenterons par la suite, ne nous permettant pas de rentrer en

possession de certaines données qui auraient été indispensables pour une meilleure conduite de ce travail de recherche.

Chapitre 1 : Justification de l'étude, problématique et hypothèses de recherche

A l'entame de toute activité de recherche, on fait généralement face à un certain nombre de questionnements : pourquoi traiter d'une telle question ?, quels objectifs atteindre à terme ?, quelle peut être la question la plus pertinente qui permettra d'atteindre le but visé ? Cette liste d'interrogations n'est certes pas exhaustive, mais elle comporte tout de même quelques aspects qui sous-tendent une activité de recherche.

Cette thèse s'inscrivant dans cette dynamique, ce premier chapitre se propose de donner quelques éléments de réponse à certaines de ces questions. Il s'agira d'abord de justifier du choix du sujet afin d'explicitier les fondements sous-jacents à sa sélection (I). Après, toutes les questions formulées seront présentées tout comme les hypothèses de recherche retenues (II).

I : Un choix thématique à raisons multiples

Choisir de traiter du rapport entre la mondialisation et la sécurité alimentaire au Gabon et au Cameroun a obéi à plusieurs raisons que l'on peut ranger en trois catégories :

- d'abord des motivations géographiques liées à l'existence de plusieurs enjeux (A) ;
- ensuite parce que de façon générale il existe comme une tendance à l'aversion de la mondialisation notamment dans les pays en développement. Dans cette dynamique, il reviendra également à éclairer les spécificités du Gabon et du Cameroun comme espaces de prédilection d'observation de cette problématique globale (B) ;
- Propre aux deux pays, la dernière raison renvoie à l'inexistence d'un travail de recherche combinant la mondialisation et la sécurité alimentaire à l'échelle nationale (C).

A- Les enjeux géographiques de la recherche : entre changement d'échelle et acteurs de la sécurité alimentaire

Comme l'a affirmé Gabriel Wakermann (2008), l'abord de la question alimentaire requiert une approche pluridisciplinaire pour qu'elle soit traitée dans toute sa dimension et surtout dans sa complexité. D'un point de vue strictement géographique, l'analyse de cette problématique passe par le développement d'une approche interrogeant l'ensemble de ses domaines. Dans le cadre de cette réflexion, deux seront essentiellement abordés. Le premier concerne la mutation spatiale de la sécurité alimentaire, avec le désormais dépassement de la seule dynamique locale pour répondre aux attentes des populations (1). L'une des caractéristiques de ce changement d'échelle, est l'apparition d'une diversité d'acteurs maintenant impliqués dans ce phénomène qui, pour des raisons ou enjeux divers, s'affrontent sur le marché agricole mondial (3)

1- De l'autosuffisance à la sécurité, la mutation spatiale dans l'analyse de la question alimentaire

Au début des années 1970, un sommet mondial sur l'alimentation est organisé à Rome avec pour ambition : la résorption des problèmes alimentaires perceptibles à travers le monde. En effet, dans un contexte marqué par une inquiétude quant à l'aptitude de la production agricole à satisfaire les besoins présents et à venir, il se voulait le cadre de définition d'une politique de renforcement des capacités productives pour éradiquer la problématique de la faim. Au sortir de ces assises qui ont érigé l'alimentation au rang de droit de l'humanité, plusieurs mesures avaient été prises allant dans le sens de l'amélioration des rendements agricoles à travers le monde. C'est ainsi qu'on a assisté à la mise en œuvre de la révolution verte en Asie, par exemple (Fao, 1996).

Contrairement aux pays Asiatiques, cette révolution n'a pas été mise en œuvre en Afrique. Néanmoins, au début des années 1970, les pays de ce continent ont souhaité faire de l'alimentation de leurs populations respectives une priorité. La matérialisation de cette volonté, dans contexte d'autarcie, passait par la mise en œuvre de politiques internes de production agricole. Le concept usitée à cette époque était celui de l'autosuffisance alimentaire, entendu comme la *capacité d'un pays à satisfaire ses besoins alimentaires sur la base de sa production nationale* (Azouley et Dillon, 1993 : p.138).

C'est dans cet élan que des initiatives ont été menées dans des pays comme le Gabon et le Cameroun où les choix ont porté sur l'agriculture industrielle en vue du renforcement de la production. Durant les années 1980, cette volonté de production locale pour satisfaire les besoins internes a été réaffirmée lors du sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine⁷ (OUA). En effet, dans un contexte marqué par la détérioration des indicateurs macro-économiques, les Etats africains s'étaient, de manière générale, engagés *au nom de leurs gouvernements et de leurs peuples à promouvoir le développement économique et social et l'intégration de leurs économies en vue d'accroître l'auto-dépendance et favoriser un développement endogène et auto-entretenu pour faciliter et renforcer leurs rapports sociaux et économiques* (Balla, 2001 : p.1).

En ce qui concerne spécifiquement l'agriculture et l'alimentation, l'objectif était de renforcer l'industrialisation entamée durant la décennie précédente de manière à éviter toute éventuelle dépendance de ces pays à l'égard du marché mondial. En d'autres termes, ils devaient développer des politiques d'autosuffisance alimentaire. Seulement, cette ambition n'a pu être atteinte (Azoulay et Dillon, *idem*).

Dès la deuxième moitié des années 1980, tous ces pays à l'image du Gabon et du Cameroun vont se trouver confrontés à un important endettement lié aux emprunts contractés en vue du financement des différentes politiques de développement. Pour remédier à cette situation, les institutions internationales que sont la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) vont leur imposer les Plans d'Ajustements Structurels (PAS). Ces plans signifient d'abord la renonciation aux politiques industrielles initiées dans le secteur agricole qui se sont avérées comme de véritables gouffres financiers. C'est ainsi qu'on va assister à une série de privatisations jusque dans les années 2000.

Mais les PAS signifiaient également la remise en cause des politiques autocentrées : toute stratégie de développement devait désormais s'inscrire dans une logique fondée sur la spécialisation internationale et les avantages comparatifs. En d'autres termes, les Etats doivent élaborer les initiatives locales au prorata des spécificités internes. Pour des biens ne pouvant être produits localement, ils peuvent recourir au marché international où ils existent. Il faut

⁷ L'OUA était une organisation créée en 1963 et regroupant tous les pays Africains. Prônant l'unité et la solidarité des Etats africains, elle a cessé ses activités en 2002. Depuis cette date, ces pays se retrouvent désormais dans le cadre de l'Union Africaine (UA) qui lui a succédé.

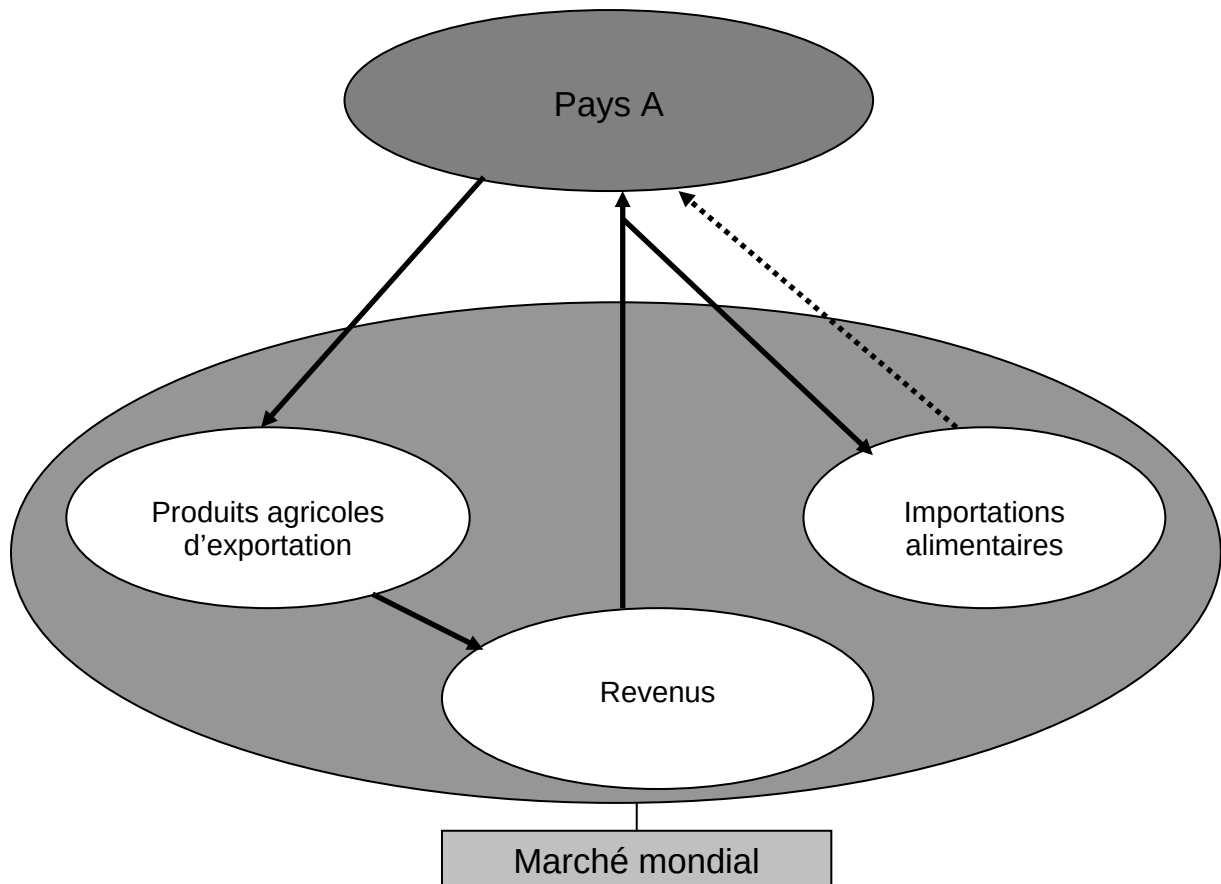
donc désormais prendre en compte la variable importations dans les stratégies alimentaires (*Ibidem*).

Ainsi, se retrouve-t-on au cœur d'un autre concept : celui de la sécurité alimentaire. La spécificité de ce dernier peut-être le passage de l'auto-centration à la mondialisation. Cette mondialisation a été confortée par la suite à travers la mise en œuvre des règles devant encadrer les échanges agricoles mondiaux. D'un point de vue géographique, cela signifie une mutation spatiale de l'abord de cette problématique avec le développement des liens désormais étroits entre le global et local (Gumuchian, Grasset, Lajarge et Roux, 2003).

Mais pour que ces liens soient réels, l'idée émise par les tenants de la mutualisation des économies est celle de la spécialisation. Elle désigne, en effet, la nécessité de produire en fonction des spécificités locales : si le cadre naturel d'un pays est propice au développement de l'hévéaculture, par exemple, ce dernier doit se spécialiser dans cette spéculation de manière à alimenter le marché mondial pour répondre aux besoins des autres Etats. En retour, cette nation peut satisfaire les attentes alimentaires de ses populations en recourant aux importations (fig. n°6).

Mais depuis sa mise en œuvre, cette spécialisation ou du moins de la dynamique de mondialisation fait l'objet de plusieurs récriminations quant à sa capacité à satisfaire convenablement ou durablement les attentes de tous les consommateurs à travers la planète. Les arguments évoqués dans ce sens renvoient généralement, pour plusieurs raisons, à l'instabilité du marché mondial. Mais cet avis est loin d'être partagé par tous : certains géographes comme Pierre Desrochers (2010) voient, par exemple, à travers l'agriculture mondialisée plus de stabilité et de sécurité intrinsèques que n'importe quel autre système local en raison du caractère périodique des mauvaises récoltes.

Figure n°6: Stratégie de sécurité alimentaire selon la logique des avantages comparatifs



Réalisation : Pacôme Tsamoye, d'après Azoulay et Dillon, 1993

Sans prendre partie pour l'une ou l'autre des positions, notre ambition est donc d'analyser cette mutation spatiale de l'abord de la question alimentaire. Plus précisément, il s'agit d'analyser l'impact de la mondialisation sur les deux territoires étatiques que sont le Gabon et le Cameroun. Mais cette thématique est tout aussi importante, pour la géographie, parce qu'à chaque stade des filières alimentaires se trouvent des acteurs dont les agissements intéressent cette discipline.

2- Des rapports de force entre acteurs au cœur des échanges agricoles mondiaux

Comme l'affirme André Neveu (2012), les pays en développement de manière générale ont été fortement incités à accroître leurs productions agricoles en vue de satisfaire la demande interne. D'où d'importants investissements publics pour subventionner l'achat des semences, d'engrais ou autres produits phytosanitaires. Durant cette ère de l'autosuffisance alimentaire, il était demandé à chaque pays de produire pour ses propres besoins. Dans cette perspective, au Cameroun, par exemple, l'Etat était le principal artisan du renforcement des capacités productives : il planifiait et exécutait les politiques agricoles. Pour l'accompagner dans cette tâche, il pouvait s'appuyer sur des producteurs locaux (privés) et sur les institutions internationales qui lui apportaient l'aide financière nécessaire (Tableau n°1).

Tableau n°1: Les différents acteurs impliqués dans les différentes politiques agricoles au Cameroun entre 1960 et aujourd'hui

Années	Politiques agricoles	Acteurs
1960-1985	Plans quinquennaux de développement	*Etat (planification et exécution) *Privés (quelques filières) *Institutions financières internationales
1990-1999	Nouvelle politique agricole (NPA)	*Etat *Privés *Institutions financières internationales *Mouvements coopératifs *Organisations interprofessionnelles *Organisations paysannes
2000-2004	Politique Agricole Nouveaux Défis	*Etat *Privés *Institutions financières internationales *Mouvements coopératifs *Organisations interprofessionnelles *Organisations paysannes
2005-...	Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR)	*Etat *Privés *Institutions financières internationales *Mouvements coopératifs *Organisations interprofessionnelles *Organisations paysannes *Producteurs ruraux *ONG

Réalisation : Pacôme Tsamoye, d'après Ondo Manga, 2006.

Après la période dite des plans quinquennaux, c'est-à-dire pendant l'âge d'or des politiques d'autosuffisance alimentaire, la donne va changer. On va assister à l'implication de nouveaux acteurs en vue de la production de produits agricoles, notamment l'arrivée des mouvements coopératifs, des organisations interprofessionnelles ou encore des organisations paysannes avec l'ambition d'être impliqués dans tout le processus de conduite des politiques agricoles : de la conception jusqu'à la mise en œuvre. A partir de 2005, dans le cadre de la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR), on notera l'implication des producteurs ruraux ou encore des Organisations Non Gouvernementales (ONG).

La mondialisation des échanges agricoles a également entraîné l'apparition d'autres acteurs liés à la pénétration du grand capital dans la production agricole. En effet, *le système capitaliste possède une extraordinaire capacité à s'adapter à son environnement dès lors que celui-ci est globalement favorable* (Neveu, *idem* : p.47). Cette adaptation peut se faire de deux manières différentes :

- création ou regroupement des exploitations déjà existantes ;
- invasion des secteurs amont et aval des filières.

Dans le premier cas de figure, en ce qui concerne l'agriculture, il s'agit de l'agrandissement des exploitations déjà existantes sur plusieurs dizaines de milliers d'hectares de telle sorte que les exploitations soient rentables au regard des sommes investies. En matière d'élevage, on assiste au regroupement des différentes structures désormais détenues par des firmes multinationales. Une entreprise pouvant illustrer ce cas de figure est le groupe avicole Doux. Depuis les années 1950, en effet, elle s'est développée dans l'Ouest de la France en reprenant toutes les structures plus ou moins en difficulté. Plus tard, elle s'est attaquée à plusieurs pays Européens dont l'Allemagne, l'Espagne ou la Belgique. Aujourd'hui, elle s'étend jusqu'au Brésil (*Ibidem*).

L'autre spécificité de la mondialisation est la pénétration des secteurs amont et aval des filières. Dans ce cadre, on retrouve désormais des entreprises industrielles dans le domaine de l'agrofourniture, notamment en ce qui concerne les semences. En effet, alors que traditionnellement les agriculteurs en produisaient eux-mêmes par le passé, tout changement de variété ou toute volonté d'amélioration des rendements passe par le recours aux entreprises spécialisés dans la production de ces biens. C'est ainsi que quelques entreprises, à l'image de Monsanto se sont imposées comme les figures de proue de ce commerce.

En aval des filières, on retrouve aujourd'hui de grands groupes en ce qui concerne la distribution, la fabrication des produits finis ou dans le domaine de la transformation et le commerce international des produits primaires. Dans le dernier cas, on retrouve plusieurs grandes entreprises comme Cargill aux Etats-Unis, Bunge au Brésil ou encore Dreyfus en France. A la base, elles étaient toutes spécialisées dans le négoce international. En d'autres termes, elles servaient uniquement d'intermédiaires : elles se chargeaient d'acheter la marchandise dans un pays donné, s'occupaient du transport maritime, puis de la réception à destination. Mais aujourd'hui, en raison du large réseau mis en place, et de leur localisation dans les plus grands ports d'exportation et d'importation, elles maîtrisent toute la composante aval des filières (Charvet, 2008).

Au-delà des institutions internationales telles que l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ou des ONGs internationales, l'autre acteur de cette mondialisation des échanges agricoles est l'Etat. Alors que tous les analystes l'annonçaient perdant à l'entame du processus de mutualisation des économies, la réalité est qu'il demeure toujours incontournable. Sa sphère de compétences ou d'influence commence par la production où il définit et met en œuvre l'ensemble des politiques agricoles. Il agit également sur les échanges en accordant des subventions à l'exportation, par exemple, ou en conditionnant les importations alimentaires (*Ibidem*).

Au total, les acteurs du marché agricole mondial sont nombreux. Mais le principal enjeu géographique justificatif de cette étude est l'analyse des rapports de force existant entre eux (Gumuchian, Grasset, Lajarge et Roux, *idem*). Et par voie de conséquence, tenter d'appréhender leurs conséquences sur la sécurité alimentaire au Gabon et au Cameroun. Pour l'essentiel, l'accent sera mis sur un acteur principal : l'Etat. Il sera fait référence aux conséquences des politiques de production agricole qu'il initie, malgré l'existence des règles visant à encadrer le marché mondial, sur les appareils productifs des autres Etats. Dans ce sens, certains aspects telles que les subventions à l'exportation ou encore les soutiens internes seront pris en compte. Nous considérons également les logiques de priorisation, par cet acteur, du marché interne au détriment du mondial pour tenter de comprendre l'irrégularité de l'offre de biens de cette nature à l'échelle internationale.

Mais au-delà des raisons strictement géographiques, liées notamment à la mutation spatiale de la question alimentaire et aux rapports de force entre acteurs étatiques notamment, cette thématique peut également se justifier pour d'autres considérations.

B- La mondialisation, entre aversion et spécificités du Gabon et du Cameroun

Comme plusieurs géographes l'ont mentionné (Wackermann, 2008 ; Charvet, 2008), la mondialisation est un processus très ancien. Mais en ce qui concerne spécifiquement l'agriculture, en rapport avec les règles de régulation des échanges mondiaux, son histoire se caractérise par deux périodes :

- vers la fin de la première moitié du XXe siècle jusqu'en 1994 : mise en œuvre des dispositions applicables à l'ensemble des transactions mondiales ; mais exemption des produits agricoles ;
- depuis 1995, suite aux accords de Marrakech marquant par ailleurs la création de l'OMC, bien des dispositions ont été revues et officiellement le secteur agricole est régulé de la même façon que tous les autres secteurs d'activité.

Mais depuis cette date, pour des raisons diverses, on assiste à la montée d'une tendance à la remise en cause de cette dynamique globale, notamment dans ses rapports à l'alimentation dans les pays africains (1). Ces pays étant très divers, cette étude s'appuiera sur deux d'entre eux (Gabon et Cameroun) qui, en raison de l'existence aussi bien de similitudes que de dissemblances, constituent deux espaces adéquats d'analyse de cette situation (2).

1- La montée d'un discours hostile à la mondialisation des échanges agricoles

Dans bien de pays de l'Afrique subsaharienne, les ONGs épinglent régulièrement le processus de mondialisation des échanges agricoles. Dans cette dynamique, il est généralement fait mention des conséquences économiques liées soit à la volatilité du marché international qui augmente les coûts d'importation des denrées ou encore à la disparition de plusieurs exploitations locales consécutive à la concurrence internationale (Tsayem, 2010), jugée déloyale, exercée par ces mêmes importations (Encadré n°1). Mais à travers les deux cas, se trouve bien évidemment la question alimentaire à travers le questionnement de la

capacité du marché agricole mondial à satisfaire durablement les besoins des populations disséminées à travers le monde (Horman, 2004).

Encadré n°1: L'EUROPE PLUME L'AFRIQUE

Pas gai, ces millions de poulets pendus aux crocs d'une chaîne de conditionnement, prêts à être découpés ! Illustré d'images parfois rebutantes filmées au Ghana et au Togo, le documentaire de Joachim Vollenschier s'intéresse aux effets de la mondialisation en Afrique à travers l'exemple du commerce de la volaille.

L'Amérique du Sud, l'Asie et l'Europe sont aujourd'hui les plus gros consommateurs de blancs de poulet au monde. Mais que faire des autres morceaux qui ne correspondent pas à nos modes de consommation ? Les grands groupes volaillers ont trouvé la solution : exporter ailes, cuisses et abats congelés vers le continent africain.

A première vue, c'est une solution équitable, d'autant que le prix de vente est intéressant pour les populations locales. Mais cela a de graves répercussions sur l'économie locale, ruinant les nombreuses fermes avicoles familiales et portant préjudice à tous les métiers qui en vivent. Les gallinacés, vendus vivants, mais deux fois plus chers, ne trouvent plus preneurs.

Pour Rudolf Bunzel, d'une ONG allemande, *"c'est un phénomène caractéristique d'une économie de marché. On essaie d'abord d'obtenir un monopole, puis une fois qu'on l'a, on augmente les prix"*. Et dans ce "jeu", les gouvernements n'ont que peu de poids pour imposer des taxes limitant l'importation de produits étrangers.

Même en France, ce système n'est pas satisfaisant : le groupe volailler Doux - 5e mondial et 1er en Europe - n'a aucun scrupule à licencier pour faire toujours plus de profits en implantant ses usines au Brésil.

Bruno Lantéri, LE MONDE du 23.01.2010

<http://www.lemonde.fr/vous/article/2010/01/23/l-europe-plume-l->

Bien que la dynamique soit visible au Sénégal, au Bénin, au Togo ou encore en Côte-d'Ivoire (*Ibidem*), c'est plutôt au Cameroun qu'on a vu naître et s'amplifier un discours antimondialisation à l'inverse du Gabon. Initié au début des années 2000, ce discours est à mettre à l'actif de l'ONG Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs (ACDIC) qui a publié en 2005 un livre blanc intitulé : *L'importation massive de poulet congelé au Cameroun (Etat des lieux, enjeux et alternatives)*.

Dans ce document, les auteurs se sont d'abord appesantis sur la description des acteurs camerounais et extérieurs des transactions des produits avicoles et les caractéristiques de ces importations. Ils ont ensuite décliné les conséquences de la mondialisation des échanges des produits avicoles. Dans ce sens, deux facteurs ont été relevés : la mauvaise qualité sanitaire des denrées alimentaires importées qui seraient impropres à la consommation humaine, d'une part, et leur caractère catastrophique pour la filière avicole de façon générale, d'autre part. Dans le dernier cas, il est fait référence à l'asphyxie de la petite aviculture qui, à son tour, déstabilise l'aviculture industrielle.

Une année plus tard, c'est-à-dire en 2006, la même ONG a produit un deuxième document par l'entremise de Sévérin Kwayep intitulé *Etude filière rizicole*. Dans ce dernier, l'auteur établit un parallèle entre l'évolution de la production rizicole camerounaise et l'ouverture du marché agricole mondial. Dans ce sens, il est affirmé que *la tendance générale à la croissance de la production est assez nette jusqu'en 1999 où elle atteint 67470 tonnes. Ensuite, on note une baisse continue année après année de la production du riz [...] jusqu'en 2004 où elle a atteint 32000 tonnes. Soit une baisse de 47.4% en 10 ans* (p.24).

Cette situation serait la conséquence du découragement des producteurs locaux qui auraient abandonné les rizières pour migrer vers les villes à la recherche de meilleures conditions de vie. Pour justifier cette situation, il fait référence à la concurrence des produits importés qui bénéficieraient de subventions diverses dans leurs pays de production. Il évoque également la faiblesse des droits de douane qui ne seraient plus de nature à favoriser la protection des filières locales contre ces denrées subventionnées importées.

Par la suite, la situation va s'amplifier. En 2008, en effet, les échanges agricoles mondiaux se tendent sérieusement en raison des difficultés de production dans les plus grands pays producteurs avec pour conséquence la priorisation de la satisfaction de la demande locale par ces gouvernements, le renchérissement du coût des carburants ayant poussé les transporteurs à opérer des choix quant aux marchandises à transporter ou encore aux itinéraires à emprunter ou encore la spéculation via des traders abordant les produits alimentaires comme une source potentielle de renflouement de leurs gains.

Toutes ces difficultés observables sur le marché agricole mondial ont eu des répercussions sur les pays importateurs nets de denrées alimentaires. C'est ainsi que les importateurs gabonais, par exemple, ont rencontré des obstacles dans leur volonté

d'approvisionner ledit marché. C'est dans ce sens que Monsieur Fauger, alors responsable des importations du groupe CECA-GADIS en 2007⁸ affirmait que *les autorités Gabonaises auraient dû prendre des dispositions nécessaires afin d'éviter les tensions qu'il y a sur le marché local des produits avicoles car on leur avait fait part des difficultés qui se pointaient à l'horizon. Mais au lieu de nous écouter, ils n'ont voulu en faire qu'à leur tête* ».

Toutes ces tensions perceptibles dans les marchés intérieurs, à l'image de ce qui s'est passé au niveau mondial, se sont traduites par une flambée des prix des denrées alimentaires. C'est ce que Moïse Tsayem Demaze (2010 : p.7) appelle l'accroissement *du coût de la vie [c'est-à-dire] une forte augmentation des prix des produits de consommation courante*. Au Gabon, par exemple, selon les données statistiques issues des enquêtes menées par la Direction Générale des Statistiques (DGS) à travers les différents marchés de Libreville (la capitale), le prix du riz grains ordinaires vendu au kilogramme est passé de 399.894 fcfa en 2007 à 424.041 fcfa en 2008. Soit une évolution de 6%. Cette situation est identique en ce qui concerne les sacs de riz parfumé de cinq kilogrammes : alors qu'ils se vendaient à 3000 fcfa l'unité en 2007, leur prix est passé à 3025 fcfa en 2008 ; soit une hausse de 1% (Tableau n°2).

Tableau n°2 : Evolution du prix à la consommation des produits alimentaires d'origine rizicole au Gabon entre 2007 et 2010 (en fcfa)

	Janvier 2007	Janvier 2008	Janvier 2009	Janvier 2010
Riz grains ordinaires	399,894	424,041	542,315	527,997
Riz préemballé ordinaire	1712,5	1750	2350	2237,5
Riz Parfumé préemballé	3000	3025	3717,5	3810

Source : Direction Générale des Statistiques du Gabon

En ce qui concerne la viande de volaille, le taux d'évolution des prix est beaucoup plus important que dans le cas précédent. En effet, concernant les ailes de poule, par exemple, les coûts ont augmenté de près de 20% passant de 1195.883 fcfa en 2007 à 1428 fcfa en 2008. Il en est de même pour le poulet congelé dont les prix ont augmenté de 16% durant la même période (Tableau n°3).

⁸ Alors que nous préparions notre déplacement pour la France afin d'y suivre des enseignements en Master2, nous avons jugé opportun de mener quelques recherches sur l'approvisionnement du Gabon en denrées alimentaires. C'est dans ce cadre que nous avons rencontré Monsieur Fauger, en juillet 2007, qui a fait montre d'une certaine disponibilité et qui avait bien voulu répondre aux quelques questions que nous avions sous la main.

Tableau n°3 : Evolution du prix à la consommation des produits alimentaires d'origine avicole au Gabon entre 2007 et 2010 (en fcfa)

	Janvier 2007	Janvier 2008	Janvier 2009	Janvier 2010
Ailes de dinde	1169,167	1311,75	1376,056	1443,972
Cuisses de poule	1093,611	1196,889	1240,694	1292,722
Ailes de poule	1195,833	1428	1415,222	1406,819
Poulet vivant	4333,333	3722,222	4000	3977,778
Poulet congelé	1340,825	1550,146	1618,1	1713,51

Source : Direction Générale des Statistiques du Gabon

Cette flambée des prix des denrées alimentaires a occasionné les émeutes de la faim ou encore la lutte contre la vie chère à travers le monde en développement se caractérisant par des marches plus ou moins pacifiques, voire des protestations violentes. Bien que l'Afrique ait été le Continent le plus touché, le Cameroun (avec ses 40 tués selon la FAO) a été le théâtre d'affrontements musclés entre manifestants et forces de l'ordre. Ce qui s'est traduit par les mouvements de populations constatées à Yaoundé ou encore à Douala n'étaient pas uniquement liés aux questions alimentaires, mais renvoyaient aussi à la cherté du prix du carburant qui a provoqué l'ire des transporteurs urbains, ou à des enjeux politiques liées à la modification de la constitution camerounaise par le Président Pau Biya (www.camer.be; www.cameroon-info.net).

Dans tous les cas, la flambée des prix des années 2007-2008 qui n'est peut-être pas encore terminée et qui s'est même visiblement amplifiée⁹ avec le temps a en quelque sorte légitimé le discours de l'ONG ACDIC selon Bernard Ndjonga :

Mon petit, quand on a commencé l'affaire de poulet importé-là, on ne nous croyait pas. Mais quand les gens ont vu les prix augmenter, ils se sont dit qu'on n'avait pas entièrement tort. Aujourd'hui, si tu vas dans les rues de Yaoundé et que tu demandes aux gens s'ils connaissent l'ACDIC, ils te diront même vaguement : ce ne sont pas les gens qui s'occupent de l'affaire de poulet importé-là ? Plus sérieusement, les populations ont vu l'utilité du combat que nous menons.

Si elles ont été bénéfiques à l'ACDIC, les émeutes de la faim ont également mis le gouvernement camerounais dans l'embarras : alors qu'elles sont au plus fort de leur

⁹ En prenant le cas du sac de riz parfumé de cinq (5) kilogrammes, on s'était aperçu que par rapport à 2007, son prix avait cru de 1% seulement. Mais lorsqu'on élabore le taux de croissance entre 2007 et 2010, on se rend compte que son prix a connu un taux de croissance de 27% passant de 3000 fcfa en 2007 à 3810 fcfa en 2010.

manifestation, comme le reconnaît Bernard Ndjonga, les autorités dirigeantes auraient bien aimé favoriser l'importation massive de biens avicole et rizicole afin de juguler la crise alimentaire. Seulement, face à l'impopularité des denrées alimentaires importées, consécutivement aux différentes campagnes de l'ACDIC, la tendance a été à la mise en place ou encore à la réactualisation de politiques visant à accroître la production agricole locale. Dans ce sens, on peut faire référence à la mise à jour de la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) qui prévoyait en 2008 le doublement des rendements agricoles à l'horizon 2010.

Visiblement, cette réactualisation ressemblait davantage à une stratégie visant à calmer ou encore à rassurer des populations en proie à la vie chère. Ceci, d'autant plus que les résultats escomptés ne semblent pas encore à l'ordre du jour. Pour le démontrer, on peut par exemple s'appuyer sur le propos tenu par Olivier de Schutter, rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation et rapporté par le journal le Septentrion dans sa version numérique¹⁰ : *Au Cameroun, les indicateurs sur la sécurité alimentaire sont au rouge malgré les mesures prises à la sortie de la crise de 2008. La volonté politique ne manque pas au Cameroun. Mais il n'est pas certain que la stratégie poursuivie soit celle qui soit la plus proche des intérêts des populations vulnérables en matière d'accès à l'alimentation.*

Face à son «immobilisme », l'Etat camerounais légitimait indirectement le discours de l'ONG ACDIC et donc remettait en cause la mondialisation des échanges agricoles. Dans un tel contexte, ce travail se voudrait un cadre de réflexion sur les rapports existant entre la dynamique des transactions alimentaires initiées depuis 1995 et la diète des populations des deux pays. Cette analyse s'enrichit tout autant des particularités et des rapprochements de ces deux Etats de l'Afrique Centrale.

2- Entre similitudes et dissemblances : le Gabon et le Cameroun, deux espaces témoins

La problématique de la sécurité alimentaire en Afrique Subsaharienne a fait l'objet de plusieurs études. Même si les façons d'aborder cette thématique sont protéiformes, quelques

¹⁰<http://www.leseptentrion.net/2012/07/la-securite-alimentaire-au-rouge-dans-le-nord-cameroun/>

grandes lignes se dégagent quant à la justification du phénomène. De manière générale, en effet, certains auteurs font référence aux aspects d'ordre naturel que sont le climat ou la dégradation des sols (Mérino, 2008 ; Dembele, 2001). D'autres ciblent les aspects politiques relevant soit du sous-investissement, soit du désengagement de l'Etat (Fao, 2006), voire de l'absence de politiques agricoles (Dembele, 2001). Autrement, Mathieu Mérino (2008) et Jérôme Destombes (2004) désignent, aussi l'absence d'intensification de la production agricole. Enfin, Georges Courade (1996) insiste sur les phénomènes extraterritoriaux que sont la libéralisation et l'ajustement structurel. Dans la conclusion de son exposé scientifique, il affirme que, du fait de ces deux aspects, la sécurité alimentaire est dans un étau dans les pays du Sud du Sahara.

Bien que les approches soient différentes, l'une des caractéristiques de ces études est la généralisation des phénomènes à l'ensemble des pays de l'Afrique Subsaharienne. Face à cette situation, nous voulons faire valoir l'idée que ces Etats ne sont pas si identiques, notamment en ce qui concerne le Gabon et le Cameroun. Ceci d'autant plus qu'ils présentent aussi bien des similitudes que des dissemblances.

Les disparités nationales sont de trois ordres. En premier, le poids démographique. Dans ce cadre, le pays de Paul Biya dispose de près de 20 millions d'habitants, contre près de deux millions pour le Gabon selon les statistiques officielles. Ensuite, les performances agricoles : de façon générale, la production camerounaise représente près de 40 fois pour ce qui est de la riziculture et près huit fois en ce qui concerne l'aviculture celle du Gabon. En outre, leur niveau de sécurité alimentaire. En effet, même s'il n'existe aucune situation d'urgence, puisque la famine n'y est pas à l'ordre du jour, on y note des déséquilibres quantitatifs notamment au Cameroun où les disponibilités alimentaires restent en-dessous de la barre des 2500 kilocalories (kcal) définis par la FAO comme le seuil minimum admis.

Malgré tout, au-delà de ces dissimilitudes, ces deux Etats offrent des analogies. D'abord, concernant les ports. Puisqu'étant tous les deux situés sur la côte atlantique, l'existence d'une façade maritime a contribué au développement d'infrastructures portuaires servant d'interface entre ces Etats et les autres pays à travers le monde. Bien que l'histoire portuaire des deux pays ne soit pas linéaire, il n'en demeure pas moins que, dans le contexte actuel de la mondialisation des échanges notamment agricoles auquel ils ont adhéré via la ratification des accords de Marrakech en 1995, elles constituent un atout dans ce sens qu'ils permettent le mouvement des biens agricoles.

Toujours dans le cadre de la mondialisation, il faut signaler qu'au-delà des engagements pris par chaque entité étatique, ces deux pays ont convenu de commun accord avec les autres pays constitutifs de la Communauté des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC)¹¹, de reconsidérer le niveau de protection aux frontières à travers la révision à la baisse de plusieurs taux de taxation des biens importés.

Toujours dans le cadre des similitudes, force est de reconnaître que les deux pays disposent d'importants atouts susceptibles de favoriser le développement de la production agricole locale et, conséquemment, de permettre la stabilisation de la sécurité alimentaire des populations. Ceci en raison de l'abondance de ressources naturelles que sont l'eau, voire les terres arables ou cultivables. Ensuite, il convient d'évoquer l'existence de ressources économiques importantes renouvelables (forêt) et non renouvelables (pétrole, manganèse, etc.).

Au-delà de leurs divergences ou encore de leurs similitudes, essayer d'étudier le Gabon et le Cameroun peut tout aussi s'avérer intéressant dans la mesure où les écrits abordant la question alimentaire dans ces deux territoires se sont appesantis sur le milieu rural, voire l'espace urbain.

C- Le dépassement nécessaire de la dualité ruralité-urbanité dans l'abord de la sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire, ou plus généralement le fait de manger, a depuis longtemps fait l'objet de publications scientifiques aussi bien au Gabon qu'au Cameroun. Ainsi, Jean-Claude Favier (1968) a traité de *l'alimentation au Cameroun* à travers l'analyse de l'apport énergétique global. En conclusion de ce travail, il affirme *l'existence de l'insécurité alimentaire* (p.26) en raison de plusieurs facteurs : la monotonie des régimes alimentaires, la faible consommation de céréales (riz ou maïs), la rareté de la viande, le caractère artisanal de l'élevage et la problématique du lien établi entre alimentation et croyances.

¹¹ La Communauté des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC) est une structure qui se donne comme mission de promouvoir un développement harmonieux des Etats membres dans le cadre de l'institution d'un véritable marché commun. Parmi les pays constitutifs de cet ensemble, au-delà du Cameroun et du Gabon, on retrouve le Congo, la Guinée-Équatoriale, la République de Centrafrique et le Tchad (<http://www.cemac.int/presentationCEMAC.htm>).

Quelques années plus tard, un autre travail a été réalisé sur *La consommation alimentaire au Cameroun* en mettant l'accent sur deux variables essentielles : l'étude des bilans des disponibilités alimentaires et l'analyse des enquêtes nutritionnelles (Pierme, 1983). Dans l'ensemble, l'auteur a conclu que la ration alimentaire était insuffisante ou incertaine. Pour justifier cette situation, il a évoqué plusieurs raisons : la mauvaise répartition des denrées alimentaires, les circuits de commercialisation défectueux, la variabilité des habitudes agricoles et alimentaires en fonction des régions et des ethnies, etc.

Mais contrairement à ces travaux, les études conduites après les années 1990 sont plus précises en termes de localisation et font ressortir deux ensembles géographiques bien distincts : le rural et l'urbain. En d'autres termes, les analyses ayant trait à la question alimentaire mettent l'accent sur la ruralité (1) ou sur l'urbanité (2).

1- Les difficultés du milieu rural pour justifier des problèmes alimentaires

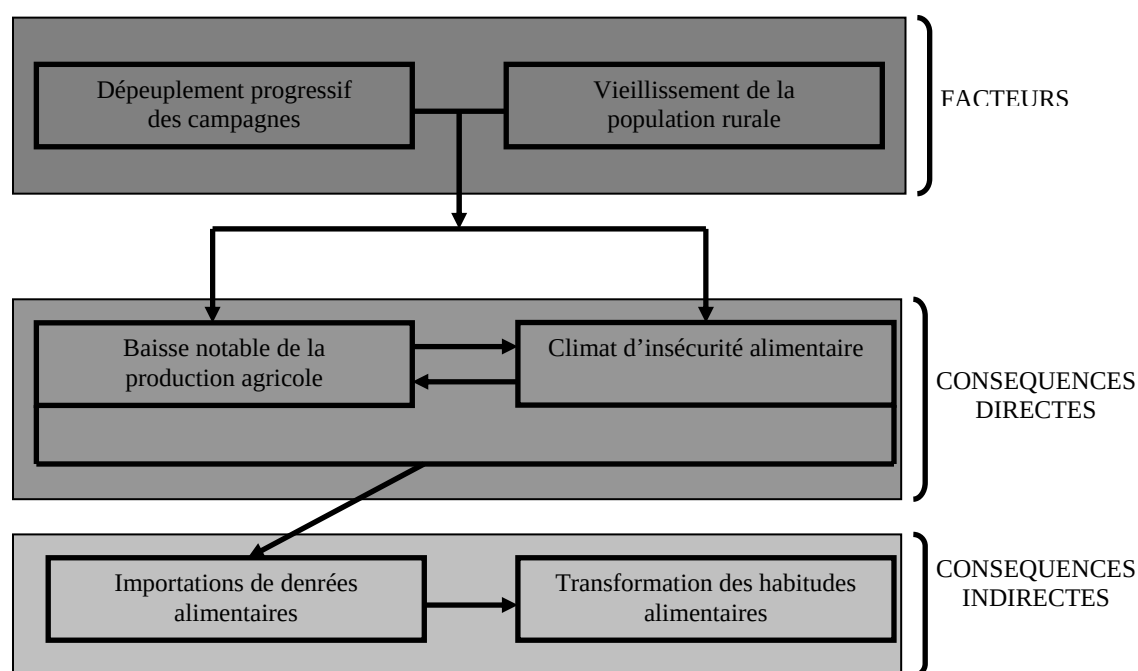
L'une des études établissant le lien entre ruralité et sécurité alimentaire au Gabon notamment est celle réalisée par Yawo-Ganyo Galley (2010) dans le cadre d'une thèse de doctorat qui fait aussi référence aux politiques agricoles initiées depuis l'accession à la souveraineté internationale intervenue en 1960. Elle part de la description de l'environnement économique local. Dans ce sens, l'auteur affirme que l'économie gabonaise est caractérisée par la grande place occupée par l'exploitation des ressources naturelles que sont le pétrole, le manganèse, le bois, etc.

En conséquence, il existe des répercussions négatives sur les autres activités économiques. C'est ce qui est communément appelé le *syndrome hollandais* ou *Dutch disease* qui se caractérise par trois facteurs : *des pertes de retombées, des dépenses d'investissements et des retombées des facteurs de productions* (Idem, 2010 : p.199). Dans le dernier cas, par exemple, il est fait référence au détournement des actifs agricoles qui ont été progressivement transférés vers les chantiers d'exploitation du pétrole ou du manganèse. C'est ainsi que les campagnes gabonaises se sont vidées de leurs populations les plus jeunes et donc les plus dynamiques.

L'autre principale difficulté à laquelle a été confronté le monde rural relève des dépenses d'investissements. De manière générale, en effet, les financements consacrés à l'agriculture ont été orientés vers la production rentière à travers la culture du cacao ou de l'hévéa. En d'autres termes, l'activité vivrière a été progressivement délaissée et ne parvient plus à répondre à la demande locale.

Plus directement, en effet, les difficultés du monde rural ont pour point de départ le dépeuplement des campagnes ayant pour corollaire le vieillissement des populations. C'est ainsi que se développe progressivement une spirale qui part de la baisse de la production agricole vivrière jusqu'à la transformation des habitudes alimentaires locales, en passant par l'apparition d'un climat d'insécurité alimentaire ou l'essor des importations alimentaires pour compenser les déséquilibres qui se sont créés au fil du temps (fig. n°7).

Figure n°7 : Problèmes alimentaires et ruralité au Gabon



Réalisation : Pacôme TSAMOYE, d'après Yawo-Ganyo Galley, 2010.

Cette approche de la question alimentaire développée par Yawo-Ganyo Galley (2010) permet donc de présenter les importations de denrées comme l'une des conséquences indirectes du dépeuplement du monde rural. Mais cette population qui déserte la campagne peut-être à la recherche de meilleures conditions de vie s'oriente tout naturellement vers le milieu urbain. Qu'elle y trouve gain de cause ou non, que ses souhaits existentiels se soient

améliorés ou non, elle se doit d'être nourrie. Ces aliments indispensables, s'ils ne peuvent plus provenir du monde rural, sont assurés à travers le recours aux denrées importées.

C'est ainsi que se présente la lecture de la question nourricière appréhendée sous la dimension rurale. Mais cette problématique est aussi abordée sous l'angle de l'urbanité, avec en toile de fond l'alimentation de la population de cet espace.

2- La population, plaque tournante de l'abond de l'alimentation urbaine

Comme l'a reconnu Roland Pourtier (1998), l'une des caractéristiques des pays africains est leur rythme d'urbanisation, et le Gabon en détient le record : alors que la population urbaine était estimée à 20% du nombre total en 1960, cette proportion a atteint 73% au recensement de 1993. Ce passage à la ville augmente naturellement le nombre de personnes à nourrir puisque les citoyens sont désormais des consommateurs de biens alimentaires qu'ils ne sont plus supposés produire. La vie urbaine ayant ses exigences, même la femme qui est au cœur des stratégies de consommation de toute la famille via les activités agricoles en milieu rural occupe désormais un emploi salarié.

C'est en ces termes que se pose la question de l'alimentation urbaine. Bien que cette lecture paraisse simple, le rapport entre l'urbanité et la consommation peut être beaucoup plus complexe et son histoire est vieille de quelques décennies. En effet, c'est depuis les années 1970 que ce problème se pose autour d'une seule question : comment nourrir une population urbaine toujours croissante n'ayant pas toujours les moyens financiers suffisants et qui a une certaine culture alimentaire ?

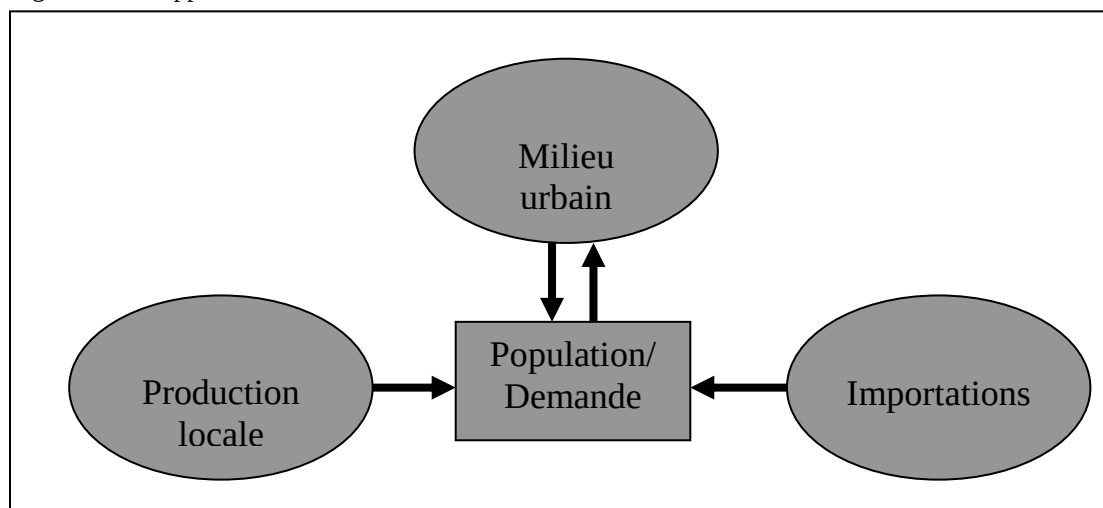
Sous forme de réponse à cette interrogation, deux tendances s'affrontent. Il y a d'une part les économistes libéraux pour qui *il est plus efficace de nourrir les villes africaines avec des aliments importés à des coûts inférieurs aux produits du cru* (Hatcheu, 2003 : p.14). Contrairement à cette position, il existe celle de géographes comme Georges Courade (cité par Hatcheu, *idem*) qui inscrit les relations ville-campagne dans le cadre des rapports de force qui évoluent avec les techniques de contrôles de l'espace. A travers ce propos, deux aspects se distinguent.

Le premier renvoie à la nécessité d'appréhender l'importance des quantités alimentaires acheminées vers les centres urbains, pour maintenir le niveau de consommation alimentaire local, de manière à interroger d'une certaine façon la capacité du pays à se nourrir.

Le deuxième aspect fait référence quant à lui à la dimension financière de ces populations et obéit à un contexte particulier. En effet, à cause de la dévaluation du fcfa, et surtout des programmes d'ajustements structurels caractérisés par les baisses de salaire et des licenciements dans les entreprises, la crise a gagné les populations africaines de manière générale et singulièrement celle du Cameroun. Dans ce sens, *l'approvisionnement et la distribution alimentaires ont servi de secteur refuge à tous ceux qui ne pouvaient plus compter sur un soutien familial (Ibidem, p.14).*

Mais au-delà de cette diversité liée à la stratégie adéquate quant à la résorption des problèmes alimentaires urbains, on peut néanmoins affirmer que la population reste au centre de cette question : le milieu urbain l'attire certes, mais c'est elle qui rythme son évolution ou son étalement. Toutes les stratégies renvoyant aux importations ou à la production locale sont bien sûr élaborées pour lui permettre un certain épanouissement dans son désormais cadre de vie (fig. n°8).

Figure n°8 : Rapport entre urbanité et alimentation



Réalisation : Pacôme TSAMOYE, d'après Hatcheu, 2003

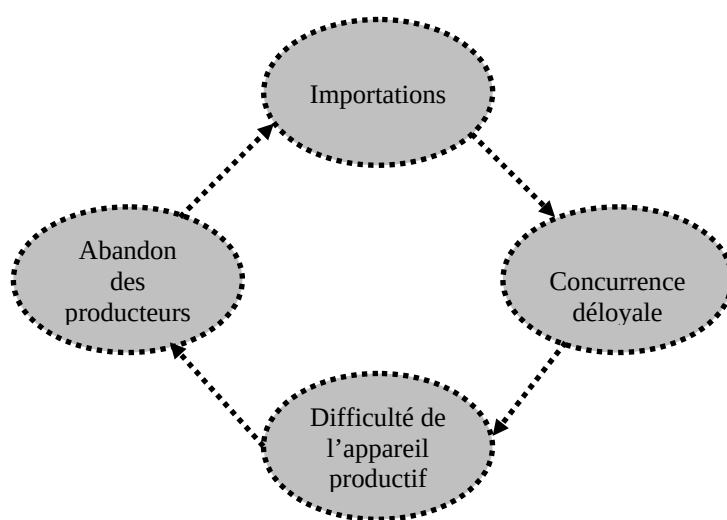
Au total, à l'image du constat fait à travers l'évocation de la ruralité, les importations alimentaires sont encore une fois présentées comme une conséquence des difficultés d'approvisionnement local. En d'autres termes, le recours à la mondialisation se justifie, selon Yawo-Ganyo Galley (2010) et Emil Hatcheu (2003), par l'imperfection du dispositif productif local. Mais, contrairement à ces auteurs, si on renversait la situation ? Et si les importations alimentaires étaient, par exemple, la conséquence de ses propres causes ?

3- De la nécessité d'appréhender la question alimentaire sous le prisme de la mondialisation

Au-delà de la considération des réalités locales comme facteurs de départ pour l'explication des conditions alimentaires au Gabon et au Cameroun, ces deux géographes (Galley, 2010 ; Hatcheu, 2003) font également référence aux politiques agricoles même s'ils partent respectivement de la ruralité et de l'urbanité. Awono Bessa (2006) a aussi travaillé sur les déterminants de la consommation de poulet de chair au Cameroun. Cet économiste a tout au long de son développement présenté les rapports de concurrence ou non existant entre la production locale et les importations de viande de volaille. Même si en conclusion, il défend l'idée selon laquelle les préférences des populations vont toujours à l'endroit du poulet local, il affirme que *la concurrence déloyale [du poulet importé] doit être appréhendée sous le prisme de la transformation agro-industrielle* (p.5).

Cette façon d'aborder la question alimentaire, qui est donc contraire à une certaine forme de linéarité qui partirait des conditions internes, permet de parler en quelque sorte de l'existence d'une interdépendance entre les principaux facteurs que sont les importations, par exemple, et la production locale. C'est dans ce sens que nous parlons de l'existence d'un cercle vertueux de l'alimentation (fig. n°9).

Figure n°9 : Le cercle vertueux de l'alimentation



Réalisation : Pacôme TSAMOYE

Inverser l'abord de la question alimentaire reviendra à la lire en ayant pour point de départ des considérations autres que locales. En d'autres termes, il s'agit de voir comment les phénomènes extérieurs telles que les politiques agricoles initiées dans les principaux pays producteurs et les importations qui en découlent ont des répercussions négatives ou non sur l'alimentation des populations. Il s'agit également de voir indirectement les influences de ces mesures politiques par exemple sur la production agricole locale de façon générale ou sur le comportement des agriculteurs.

C'est donc une autre façon d'aborder la question alimentaire au Gabon et au Cameroun qui va au-delà des considérations strictement internes. Si au début des années 1990, par exemple, une telle étude ne pouvait peut-être pas être justifiée, la situation est différente aujourd'hui, en raison de l'existence d'un contexte lié à la remise en cause de la mondialisation des échanges agricoles surtout au Cameroun.

Au total, plusieurs raisons sont à la base de ce travail de thèse. Mais pour mieux analyser les effets de la mondialisation des échanges agricoles sur la sécurité alimentaire comme nous le souhaitons, il est désormais judicieux de formuler les questionnements et les hypothèses qui constituent l'armature de cette recherche scientifique.

II : Questionnements de la thèse et hypothèses de recherche

Afin de mieux cerner les rapports entre l'ouverture du marché agricole mondial et la sécurité alimentaire au Gabon et au Cameroun, à l'image de toute recherche scientifique, il est paru indispensable d'obéir à deux exigences : la formulation d'une problématique (A) et la confection des hypothèses de travail qui ont été soumises à la réalité du terrain pour leur validation ou non (B).

A- Des interrogations axées sur le rapport mondialisation-sécurité alimentaire

L'observation de la situation alimentaire des populations du Gabon et du Cameroun permet de faire deux constatations. La première concerne la diète des habitants des deux pays qui se résume en grande partie à deux produits : le poulet et le riz. Au Gabon, on appelle cette combinaison « *le classement-type* ». Cela signifie qu'il s'agit là de denrées incontournables dans la stratégie de survie des populations.

Deux raisons expliquent ce choix. Il y a bien sûr leur prix qui semble à la portée des revenus des différentes couches de la société. Ensuite, il y a la quantité, ou du moins ce qu'il en résulte après la cuisson.

Pour étayer cet argument, les populations comparent généralement le riz avec le manioc qui est produit localement et qui constitue malgré tout, traditionnellement, la base de l'alimentation en référence à la dimension culturelle chère à Gilles Fumey (2008). De manière générale, en effet, le bâton de manioc coûte entre 250 fcfa et 300 fcfa. Et vu son calibre (Photo n°2), il ne peut être consommé par plusieurs membres de la famille.

Photo n°2: Du manioc « *Obamba* » vendu au marché central de Libreville



Pacôme Tsamoye, 2012

Or dans le même temps, on peut se procurer un kilogramme de riz parfumé à 500 fcfa au détail. Mais à la différence du manioc, cette quantité peut être suffisante pour nourrir quatre ou cinq membres d'un même ménage, sachant que les familles sont nombreuses dans les deux pays.

De manière générale, la consommation des produits rizicole et avicole est considérée comme une affaire uniquement urbaine, surtout dans les villes les plus grandes comme Libreville et Port-Gentil au Gabon ou encore Yaoundé et Douala au Cameroun. Or, de plus en plus, l'intérieur du pays, ou du moins les villes les plus reculés jadis « locavores », sont désormais confrontés à la vague des produits importés. Pour démontrer la portée du phénomène, il peut être fait référence aux capacités de stockage des commerçants de certaines localités.

Jusqu'en 2010, date de notre premier terrain, même si les conditions de conservation n'ont jamais été propices au respect de la chaîne de froid, vendeurs ou commerçants faisaient usage des congélateurs pour stocker leur marchandise. Mais depuis, la situation a changé : en raison de l'intensification de l'activité d'orpaillage qui capte une grande partie des populations qui s'adonnaient à l'activité de la pêche, et de l'interdiction de la chasse liée aux stratégies développées par les autorités gouvernantes en vue de la préservation des différentes

espèces faunistiques, les commerçants ont désormais plus de clients. Dans ce sens, ils s'adaptent en faisant désormais usage de chambres froides (Photo n°3).

Photo n°3 : Chambre froide en instance d'approvisionnement à Makokou (Gabon)



Pacôme Tsamoye, 2012

La deuxième remarque concerne l'origine même des différents produits avicole et rizicole consommés par les populations des deux pays. Il est connu, en effet, que le niveau de production de ces deux denrées dans les deux pays n'est pas suffisant pour satisfaire l'ensemble de la demande (Galley, 2010 ; Magnagna, 2005).

Pour tenter de rééquilibrer les deux tendances, les autorités ont généralement recours aux importations alimentaires qui proviennent de plusieurs pays à travers le monde. En ce qui concerne la viande de volaille, on peut évoquer le Brésil, les Etats-Unis, plusieurs pays Européens, etc. pour ce qui des produits rizicoles, il s'agit en grande partie des pays asiatiques comme la Chine, l'Indonésie, ou encore l'Inde (Photo n°4).

Photo n°4: Du riz en provenance de l'Inde déchargé à Kyé-Ossi au Cameroun



Pacôme Tsamoye, 2012

Globalement, on peut dire qu'il existe deux représentations quant à l'apport de la mondialisation par rapport à la sécurité alimentaire depuis 1995, date de la ratification des accords de Marrakech. Il y a d'une part les ONGs locales comme l'ACDIC pour qui l'ouverture du marché agricole est une entrave à la sécurité alimentaire parce que les importations seraient subventionnées et qu'en conséquence cette situation a des conséquences négatives sur les filières locales. D'un autre côté, il y a le niveau de la production agricole locale qui, depuis quelques décennies, est en-deçà de la demande locale. Dans ce sens, pour la satisfaire, les deux pays ont généralement recours à ces importations pourtant décriées.

Cette situation amène à se poser une question : **quel est l'impact ou l'incidence de la mondialisation des échanges agricoles sur la sécurité alimentaire au Gabon et au Cameroun ?**

Cette interrogation principale peut comporter bien de questions secondaires :

- quelle est la situation de la sécurité alimentaire au Gabon et au Cameroun ?
- quel rôle les acteurs locaux jouent-ils dans les transactions des denrées alimentaires ?
- quel est l'impact de la mondialisation des échanges agricoles sur la disponibilité alimentaire globale au Gabon et au Cameroun ?

- comment la mondialisation influence-t-elle le développement de l'agriculture locale ?

Toutes ces interrogations constituent donc le socle de ce travail de recherche. C'est sur elles que reposent les différents développements qui seront menés afin de cerner les différentes formes d'imbrications ou non existant entre la mondialisation et la sécurité alimentaire dans nos deux pays. Mais avant de parvenir à cette étape, il convient de formuler des hypothèses qui se doivent d'être confrontées à la réalité du terrain pour leur validation ou non.

B- Les hypothèses de travail

De manière générale, plusieurs études ont été élaborées sur le rapport entre l'ouverture du marché agricole et la sécurité alimentaire dans les pays en développement, dont l'article rédigé en 1996 par Georges Courade où il conclut que, du fait de la conjonction de la libéralisation et de l'ajustement structurel, la sécurité alimentaire est dans un étau.

D'autres études, par contre, ne prennent pas fondamentalement position. C'est le cas de celle réalisée par Pierre Janin (1996) où, à travers l'exploration du milieu rural Sahélien-soudanien, il conclut en l'existence d'une certaine *ambivalence* entre l'ouverture du marché et la sécurité alimentaire.

Mais avant de décliner clairement le rapport entre la mondialisation et la sécurité alimentaire au Gabon et au Cameroun, on peut formuler une hypothèse centrale qui sera confrontée aux réalités de terrain afin de confirmer ou d'infirmer sa validité :

La mondialisation, contrairement aux avis pessimistes, serait un facteur positif pour la sécurité alimentaire au Gabon et au Cameroun dans la mesure où elle permettrait de corriger le gap existant entre l'offre alimentaire interne et la demande locale sans cesse croissante.

Plusieurs hypothèses secondaires peuvent découler de ce postulat central :

- Les mesures des politiques agricoles initiées dans les grands pays producteurs n'auraient pas de conséquences véritablement négatives sur les structures productives ;
- L'incapacité des autorités dirigeantes à concevoir et à matérialiser des politiques agricoles viables seraient de nature à inviter à l'optimisme quant aux effets de la mondialisation sur la sécurité alimentaire ;
- A ces difficultés internes, il conviendrait d'ajouter d'autres entraves liées aux programmes d'ajustements structurels et à la dévaluation du fcfa pour comprendre les difficultés productives des secteurs agricoles des deux pays ;

En somme, cette recherche est problématisée sur les rapports existant entre la mondialisation des échanges agricoles et la sécurité alimentaire. A partir de cette dernière, d'autres interrogations sont formulées afin de mieux clarifier cette question centrale. A partir de ce socle, des hypothèses ont été formulées dont la principale tend à légitimer les effets positifs de l'ouverture du marché alimentaire mondial

Conclusion du Chapitre 1

Parmi les raisons pouvant justifier ce travail de recherche, on peut évoquer la volonté de dépasser les études géographiques sur la diète des populations au Gabon et au Cameroun axées essentiellement sur la dualité ruralité-urbanité. Il s'agit donc d'une approche nouvelle souhaitant mettre en exergue les conséquences de la mondialisation des échanges agricoles sur la sécurité alimentaire. Cette volonté relève d'un contexte particulier marqué par une remise en cause de la dynamique de mutualisation des échanges agricoles liée notamment aux récriminations formulées par l'ONG ACDIC au Cameroun et au phénomène beaucoup plus général des émeutes de la faim intervenues en 2008.

A la suite, des questionnements et des hypothèses ont été formulés dans l'optique de la compréhension des rapports existant entre le processus d'ouverture du marché agricole et la sécurité alimentaire. Il s'agit là de matériaux ou d'aspects indispensables à l'élaboration d'une recherche scientifique. Bien entendu, ils seront abordés sous l'angle géographique. A cette fin, il convient d'explicitier le cadre théorique qui sous-tend cette étude.

Chapitre 2 : Cadre théorique

A travers ce chapitre axé sur le cadre théorique, nous poursuivons un triple objectif. Dans un premier temps, il sera question d'apporter un certain nombre d'éclairages sur les deux concepts qui sont au cœur de ce travail de recherche : la sécurité alimentaire et la mondialisation (I). Ensuite, nous évoquerons les différentes manières d'aborder la question alimentaire dans la discipline géographique notamment. Dans cette dynamique, nous tenterons d'éclaircir l'approche filière aussi bien en ce qui concerne le contenu sémantique que pour ce qui est de l'approche d'analyse. Cette étude se voulant systémique, il nous a paru nécessaire d'apporter des précisions opportunes sur la notion de système alimentaire (II). Enfin, l'abord de la question alimentaire en géographie depuis De Castro jusqu'aux auteurs contemporains nous permettra de voir ce qui a déjà été fait de manière à mieux clarifier l'apport de ce travail de recherche (III).

I : Des éclairages nécessaires sur la sécurité alimentaire et la mondialisation

Sécurité alimentaire et mondialisation sont deux termes généralement utilisés dans plusieurs disciplines scientifiques. Dans le dernier cas, pas exemple, on peut évoquer des études élaborées en histoire faisant valoir la périodicité de la mondialisation (Piel, 1999 ; Margolin, 1999). Cette thématique a également été abordée en sociologie en mettant en exergue l'idée de la possibilité d'existence d'une mondialisation « par le bas » ou en interrogeant l'homogénéisation ou la diversité liée à ce processus de mise en réseau des économies (Leclerc, 2013).

Au regard de l'exemple de la mondialisation, le contenu des deux termes est généralement décliné au prorata de l'angle d'analyse. Ainsi, nous proposons-nous de les explorer de manière à leur conférer une connotation qui cadrerait le mieux avec notre thématique. Dans cette dynamique, nous essayerons d'abord d'éclairer le concept de la sécurité alimentaire (A). Ensuite, nous tenterons d'explicitier celui de la mondialisation (B).

A- La sécurité alimentaire, état des lieux et précision conceptuelle

Une des questions largement débattue à l'échelle planétaire de manière croissante est sans conteste celle de l'alimentation des hommes. En effet, les sommets sous-régionaux, régionaux ou même internationaux évoquent de plus en plus la problématique de la faim qui touche plus de 800 millions de personnes à travers le monde selon la Fao en 2012. C'était notamment le cas lors de la dernière rencontre en date, celle du G8, qui a réuni les huit chefs d'Etat « les plus puissants » de la planète à l'Aquila en Italie. Au programme, hormis les autres questions débattues lors de cette rencontre, une séance de travail sur les problèmes alimentaires, autour du concept par lequel on les désigne désormais : la sécurité alimentaire.

Propulsé au rang de responsabilité essentielle, venant ébrécher la première place traditionnellement allouée à la sécurité militaire (Jeanclos, 2001, p.859), le concept de sécurité alimentaire a gagné en notoriété à l'échelle mondiale. Il a plutôt bénéficié d'un contexte favorable à sa démocratisation par le biais notamment de situations très médiatisées :

- la flambée des prix des produits alimentaires enregistrée en 2008 ayant provoqué les *émeutes de la faim* à travers le monde ;
- les phénomènes d'intoxications alimentaires qui ont frappé le secteur agroalimentaire aux Etats-Unis (cas des salmonelloses et de E. Coli 0157 :H7) et en Europe (notamment l'épidémie d'encéphalopathie spongiforme bovine, ESB) (*Ibidem*) ;
- le lait contaminé à la mélamine en Chine en 2008 qui a causé la mort d'au moins six bébés et rendu malade quelques 300 000 autres (www.lefigaro.fr¹²).

Mais nonobstant cette notoriété, la sécurité alimentaire n'en est pas moins un concept mouvant (1). En conséquence, les enjeux conceptuels et donc théoriques y relatifs invitent à son dépassement (2). Compte tenu de ces deux facteurs, il serait plus que judicieux de recadrer cette notion au prorata des « priorités » alimentaires du Gabon et du Cameroun (3).

¹² <http://www.lefigaro.fr/international/2011/07/07/01003-20110707ARTFIG00618-les-scandales-alimentaires-menacent-la-stabilite-chinoise.php>

1- La sécurité alimentaire, une notion protéiforme

En 1976, sans doute parce que les phénomènes de malnutrition et de sous-alimentation allaient crescendo, la suppression de la faim est devenue l'un des objectifs prioritaires des Nations Unies qui ont inséré dans la charte des droits de l'homme le droit à une alimentation suffisante. Il convient cependant de reconnaître que cette mesure est loin d'être une nouveauté, car dans les cités grecques et l'empire romain des pratiques de cette nature existaient déjà pour assurer le ravitaillement régulier et adéquat de leurs populations en vivres (Bruegel, 2004).

Durant cette période, la sécurité alimentaire était entendue comme la *capacité de tout temps d'approvisionner le monde en produits de base, pour soutenir une croissance de la consommation alimentaire* (FAO, 2006 : p.1). Cette approche définitionnelle, largement traductrice de la priorité accordée à l'époque à la production agricole, a été usitée jusqu'à la première moitié des années 1980.

Cependant, nonobstant l'augmentation de la production alimentaire, le problème de la faim et de la dénutrition persistait. C'est dans un tel décor, et prenant comme référence les travaux de l'économiste Armatya SEN à la fin des années 1970 et au début des années 1980 (Clément, 2009), qui a fondé son approche non plus sur la seule disponibilité mais sur la demande des biens alimentaires, qu'une attention accrue a été portée à la réalité de certaines grandes famines des années précédentes. De ce fait, plus que l'offre, la capacité d'accéder aux aliments par une partie des peuples de la planète se révélait une question cruciale pour la sécurité alimentaire.

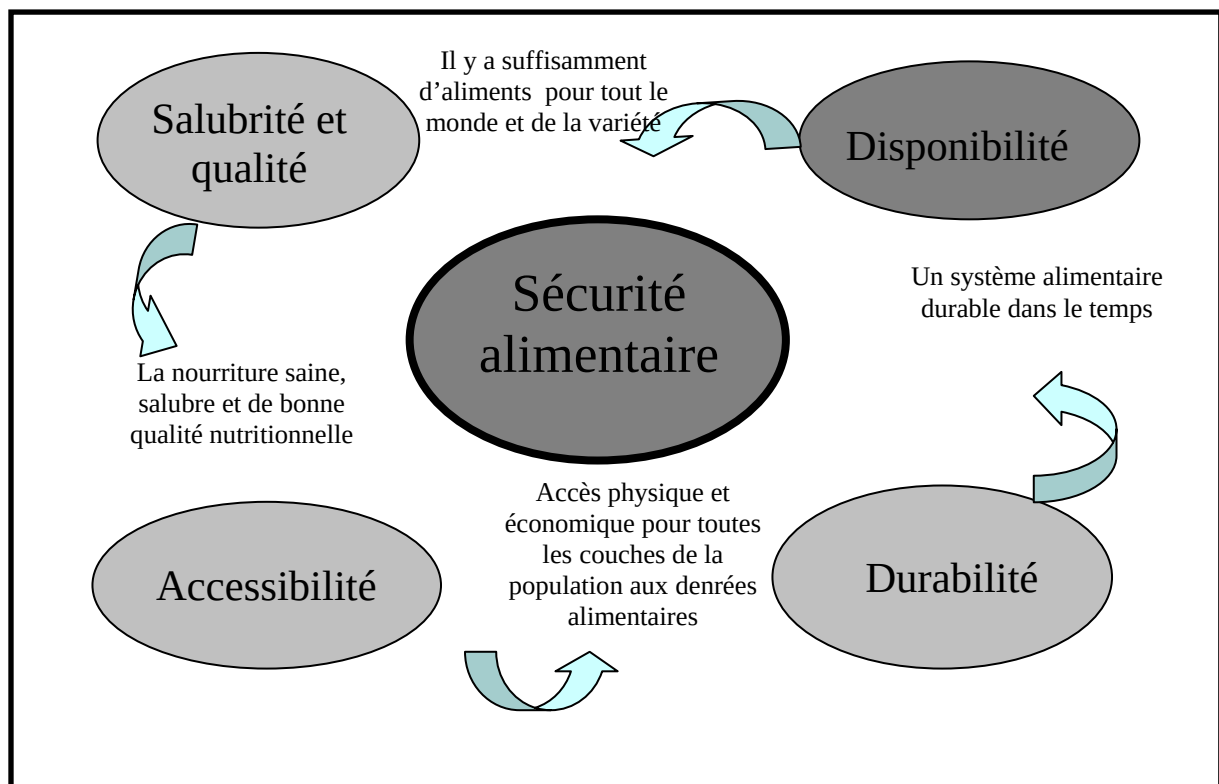
Dans ce sens, la FAO a défini la sécurité alimentaire en 1983 comme l'aptitude à assurer à toute personne et à tout moment un accès physique et économique aux denrées alimentaires dont elle a besoin (*Ibidem*). En 1986, le rapport de la Banque Mondiale (BM) axé sur la pauvreté et la faim a opéré une distinction liée à la temporalité. Il a en effet introduit un distinguo entre l'*insécurité alimentaire chronique* qui sévit tout le temps et l'*insécurité alimentaire transitoire*¹³ qui fait référence à une période donnée de l'année.

¹³ Plusieurs facteurs sont à la base de l'insécurité alimentaire transitoire. On peut parler des problèmes politiques ou les conflits armés comme l'a fait Sylvie Brunel (2002) en référence à la diète des populations africaines. Mais elle peut aussi être la résultante du phénomène de la soudure alimentaire (période entre la fin d'une récolte et le début de la prochaine) rencontrée dans les territoires confrontés à une certaine rigidité climatique.

A partir de 1996, la multidimensionnalité de la sécurité alimentaire a été élargie en lui conférant les aspects liés à la salubrité et à la qualité des aliments, d'une part, et à la stabilité en référence à la notion de durabilité, d'autre part. Ainsi, la sécurité alimentaire était *assurée quand toutes les personnes, en tous temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine* (Dury, Fouilleux et Bricas, , p.8).

Dès cet instant, la sécurité alimentaire recouvre donc officiellement quatre composantes (Fig. n°10). Mais de façon générale, on peut lui en adjoindre d'autres. C'est le cas de la dimension sociale qui va au-delà de l'accès pour questionner l'essence des inégalités alimentaires et leurs modalités de reproduction. Elle fait donc référence à *la manière dont sont considérés (et se considèrent) les catégories sociales ou les individus les plus vulnérables par rapport aux risques alimentaires, à l'aide alimentaire et à l'accès aux biens symboliques* (Touzard et Temple, 2012 : p.295).

Figure n°10 : Les différentes composantes de la sécurité alimentaire



Réalisation : Pacôme TSAMOYE, d'après Sonia RACINE, 2007

On peut aussi lui rattacher la dimension culturelle ou religieuse. Cette dernière peut relever de la construction d'identités et de normes sociales s'inscrivant dans le registre des droits humains. Enfin, il existe également la dimension politique qui fait référence à *la possibilité d'un Etat, d'une collectivité ou d'une population de moduler ses choix alimentaires, de lutter pour maîtriser ses flux agroalimentaires et pour en réduire le niveau de dépendance* (Ibidem, p.295).

En somme, la sécurité alimentaire est un tout : elle est plus qu'un secteur et *jette un pont sur beaucoup de disciplines abordant la question de la faim et [...] incorpore les secteurs respectifs [...] dans un cadre cohésif*. De plus, elle *fournit un cadre conceptuel qui examine les forces et les faiblesses de la capacité de la communauté et du ménage à satisfaire ses propres besoins de nourriture* (Fao, Idem, p.6).

Mais en dépit de ce caractère inclusif, la sécurité alimentaire s'intéresserait davantage à évaluer les causes des difficultés alimentaires perceptibles à travers le monde. En d'autres termes, elle s'attacherait surtout à mesurer des états ou des situations au prorata des objectifs à atteindre. De ce fait, elle serait moins novatrice et moins fonctionnelle pour appréhender les nouvelles dynamiques agricoles et alimentaires à l'œuvre en Afrique subsaharienne, notamment (Janin et Dury, 2012). Devrait-on ainsi conclure à la fin du concept de *sécurité alimentaire* ?

2- Vers la sécurisation alimentaire ?

Le concept de *sécurisation alimentaire* s'inscrit dans le prolongement de celui de *sécurité alimentaire*. Il intervient dans un contexte marqué par la récurrence de crises alimentaires et l'invitation lancée aux chercheurs des différentes disciplines scientifiques afin d'y remédier de façon concrète. Mais à travers la recherche de ces solutions, l'autre enjeu majeur est le questionnement des fondements ou des bases conceptuelles ou théoriques de la sécurité alimentaire pour davantage mettre *l'accent sur les actions, les processus et les apprentissages concourant à améliorer une situation alimentaire* (Touzard et Temple, idem : p.294). En d'autres termes, il se veut plus opérationnel contrairement à celui de la sécurité alimentaire qui *s'attache [...] surtout à mesurer des états en fonction d'objectifs et de normes à atteindre* (Janin et Dury, idem : p.287).

Selon Jean-Marc Touzard et Ludovic Temple (*Idem* : p.296), la sécurisation alimentaire peut s'entendre comme un *processus dans lequel se construit un enjeu de sécurité alimentaire et se met en œuvre un ensemble d'actions visant à l'améliorer en agissant sur ses différentes dimensions, ou, dans une vision plus pragmatique, visant à limiter les situations d'insécurité alimentaire*. Son ambition est donc strictement opérationnelle et se veut le cadre par excellence du renforcement des capacités aussi bien des ménages que des acteurs collectifs impliqués dans chaque composante de la sécurité alimentaire.

Dans un contexte contemporain caractérisé par la crise alimentaire liée entre autres à une évolution croissante de la demande et influencée par la crise financière, la crise écologique et la crise énergétique, la sécurisation alimentaire souhaite le renforcement de capacités d'action et d'innovation des acteurs en vue de l'amélioration de la sécurité alimentaire. Il s'agira donc d'accroître la production agricole ou encore de mieux gérer la qualité tout au long des filières (*Ibidem*).

En somme, la *sécurisation alimentaire* se veut le prolongement de la notion de *sécurité alimentaire*. Ce concept étant encore en gestation, sa matérialisation nécessitera l'implication des chercheurs et de leurs travaux dans le renforcement des capacités des populations à construire et satisfaire un droit à l'alimentation. Ils sont également conviés à identifier et à évaluer les actions et les processus visant à l'améliorer, comme à participer à la construction d'institutions ou de réseaux qui animent la sécurisation alimentaire (*Ibidem*).

Bien que ce concept soit encore à un stade expérimental, il peut tout de même être intéressant pour les recherches futures. Mais avant cette phase, le concept encore utilisé reste celui de la sécurité alimentaire. Et en raison de son caractère protéiforme, il serait plus que judicieux de le recadrer en essayant de le faire correspondre, le mieux possible, aux spécificités alimentaires du Gabon et du Cameroun.

3- Vers une approche de la sécurité alimentaire privilégiant la disponibilité quantitative

Même si on tend vers le dépassement du concept de sécurité alimentaire, il convient de dire que ce dernier reste encore d'actualité. Et les rapports qu'on établit généralement entre

les différentes composantes de ce terme sont bien entendu discutables. C'est le cas de l'aspect économique qui ne justifie pas systématiquement l'insécurité alimentaire. En effet, La littérature axée sur la sécurité alimentaire, ou encore sur ses rapports avec la précarité est plurielle. Et la tendance est à la désignation de la pauvreté, nonobstant l'existence d'autres causes, comme le principal justificatif de la sous-alimentation.

Or, les seuils nationaux de pauvreté se basent en grande partie sur le prix d'achat d'un panier de produits alimentaires de base jugés suffisants pour une nutrition équilibrée. Ainsi, les facteurs agissant sur la pauvreté ainsi que les politiques qui s'y rapportent influent considérablement sur la sécurité alimentaire (Fao, 2006 : p.44). Mais le chevauchement de ces deux concepts n'est pas d'une systématité inébranlable. Autrement dit, la faim est non seulement un résultat mais aussi une cause de l'insuffisance des revenus: les personnes souffrant de faim et de malnutrition chroniques peuvent être incapables de constituer le capital humain, physique et social nécessaire pour échapper à la pauvreté (Ibidem, p.44).

En outre, bien qu'il existe une définition unanimement admise, l'approche de la sécurité alimentaire peut être différente selon les pays, certainement en fonction des réalités qui leur sont propres. Au Québec par exemple, l'Ordre des diététistes en a proposé une autre : *pour être en situation de sécurité alimentaire, il faut que toute une population ait accès, en tout temps et en toute dignité, à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif, à coût raisonnable et acceptable au point de vue social et culturel, que les personnes aient un pouvoir d'achat adéquat et qu'elles aient accès à une information simple et fiable qui confère des habiletés et qui permet de faire des choix alimentaires éclairés (Le duc Gauvin et al., 1996, p.10).* Cette approche définitionnelle présente une autre vision de la sécurité alimentaire, car aux dimensions connues, elle inclut des éléments tels que la population, l'information et les valeurs.

Dans les pays en développement de manière générale, et singulièrement en ce qui concerne le Gabon et le Cameroun, réfléchir sur la sécurité alimentaire peut revenir à tenir compte de plusieurs facteurs, car le type d'insécurité alimentaire observé est une combinaison de phénomènes chroniques généralisés. En effet, la situation nutritionnelle de ces Etats est caractérisée par une offre alimentaire plus ou moins insuffisante, des systèmes de distribution et de commercialisation inefficaces, des mécanismes de suivi de la qualité des aliments inexistantes, d'un accès économique aux aliments impossible en raison de la pauvreté, etc. (Dembele, 2001).

Dans un tel contexte, plutôt que de traiter de l'ensemble de la question alimentaire, bien que les autres aspects soient également importants, notre analyse portera prioritairement sur l'offre alimentaire ou problèmes de disette (food security), même si nous pouvons faire allusion à tout autre aspect au cours de notre développement. Comme l'avait d'ailleurs estimé Jean-Paul Charvet (2002), cette posture demeure la bonne dans les pays en développement. Il s'agit donc d'interroger la capacité de production des quantités alimentaires suffisantes pour nourrir une population donnée.

Ce choix est essentiellement lié au fait que nous considérons la disponibilité des denrées comme un préalable pour toutes les autres composantes de la sécurité alimentaire. Ceci d'autant plus qu'on ne peut parler de la salubrité qu'en référence à des denrées existantes ou palpables. De même, dans un contexte de mondialisation des échanges agricoles où les prix peuvent être fonction de la loi de l'offre et de la demande, les règles basiques de l'économie commandent que tout accroissement de l'offre s'accompagne inéluctablement d'un mouvement des prix dans le sens contraire : c'est l'*effet de King* (Encadré n°2).

Encadré n°2 : L'effet de King

L'effet de King, ainsi nommé par référence au généalogiste anglais (fin XVIIe-début XVIIIe siècle) qui fut le premier à le mettre en évidence de façon empirique, à partir de l'observation du marché de grains, peut être illustré de la façon suivante. Un déficit modéré de la production, donc de l'offre de grains par rapport au niveau d'équilibre du marché, entraîne une hausse très marquée des prix, et finalement une augmentation de la recette globale de l'ensemble des producteurs de grains. En revanche, un surplus même relativement modéré de la production de grains par rapport au niveau d'équilibre du marché génère une forte diminution des cours, et finalement une baisse de la recette globale de l'ensemble des producteurs de grains. Ceci a été traduit par l'image très parlante du tas de blé qui vaut de moins en moins cher au fur et à mesure qu'il grossit. L'idée de base demeure bien que, sur un marché rigide, les variations de prix sont plus, et souvent beaucoup plus, que proportionnelles aux variations de quantités.

Chaleard J-L et J-P Charvet, 2004 : p.31.

Ainsi, **la sécurité alimentaire sera entendue comme la capacité qu'à un pays à mettre suffisamment d'aliments à la disposition de ses populations.** Dans un contexte marqué par la mondialisation des échanges agricoles, cette mise à la disposition des denrées ne procède pas uniquement du recours à la production interne. Ceci, d'autant plus que, comme l'a affirmé Jean-Paul Charvet (2000 : p.42), *la sécurité alimentaire peut aussi reposer, lorsque la production agricole locale s'avère insuffisante, sur la capacité technique et financière d'importer les denrées nécessaires à partir d'autres pays.*

En somme, la sécurité alimentaire sera abordée sous l'angle de la disponibilité alimentaire. Cette analyse portera exclusivement sur l'espace national, bien qu'il existe une multitude d'espaces possibles d'analyse de cette problématique. D'ailleurs, comme l'a affirmé Pierre Janin (2008), même s'il peut paraître moins opératoire pour le ciblage des actions préventives ou curatives efficaces, elle peut néanmoins permettre d'indiquer les grandes tendances des situations alimentaires d'un pays. Cela dit, qu'en est-il de la mondialisation, l'autre concept central de cette recherche ? Est-elle aussi protéiforme que la sécurité alimentaire ?

B- La mondialisation, un concept éclectique

Avant, les événements qui se déroulaient dans le monde n'étaient pas liés entre eux. Depuis, ils sont tous dépendants les uns des autres (Polybe, cité par Brunel, 2007 : p.1). Tenir des propos de cette nature n'aurait rien de particulier aujourd'hui. Ils seraient tout simplement classiques. Seulement, ils remontent au II^e siècle avant Jésus-Christ. Dès cette date, en effet, il existait déjà une certaine forme de prise de conscience de l'interdépendance des pays ou des phénomènes à l'échelle planétaire. Mais la mondialisation, telle qu'elle est connue de nos jours, *est un processus historique à paliers successifs* (Guillaume, 2008 : p.8) qui résulterait de trois facteurs (OCDE, cité par Brunel, *idem*) : l'internationalisation (développement des flux d'exportation), la transnationalisation (essor des flux d'investissement et des implantations à l'étranger des entreprises) et la globalisation (mise en œuvre des réseaux de nouvelles technologies d'information et de communication).

Bien que le phénomène soit ancien, puisque Jean Debrie, Emmanuel Eliot et Benjamin Steck (2003) ont affirmé par exemple que l'insertion de l'Afrique dans la mondialisation est

en partie liée au mouvement colonial et à la littoralité rendue possible grâce à la mise en place de nouvelles interfaces à caractère politico-administratif, le concept est quant à lui récent car remontant à la première moitié du XXe siècle. D'abord développé par les économistes, qui annonçaient de ce fait la fin des Etats, il apparaît en géographie au début des années 1990 par le truchement d'un certain nombre de géographes dont Olivier Dollfus à travers son ouvrage sur « le système monde » (Arrault, 2006).

Depuis, la mondialisation a bénéficié de moult réflexions. Bien entendu, chaque chercheur essaie toujours d'apporter sa contribution à son contenu. Ainsi, elle est *devenue un concept flou qui se rapporte à l'ensemble des mutations qui tendent à mettre en concurrence, à l'échelle planétaire, non seulement toutes les productions nationales de biens ou de services, mais aussi toutes les activités humaines y compris intellectuelles ou culturelles* (Thumerelle, 2001 : p.467).

Mais ce caractère « flou » peut également être apprécié à l'aune de son aperçu historique ou encore de son approche définitionnelle (1). Dans ce sens, comme l'ont affirmé Vincent Baudrand et Gérard Mari Henry (2006), une mise au point sur les différentes interprétations scientifiques du phénomène est souhaitée (2) ; tout comme sa dimension temporelle (3).

1- Diversité définitionnelle et diachronique de la mondialisation

Si le concept de mondialisation est aujourd'hui au cœur des travaux en géographie, c'est grâce à Olivier Dollfus qui a *permis aux géographes de prendre enfin le Monde comme une entité géographique*. Ceci d'autant plus que les études géographiques se focalisaient essentiellement sur la région. En d'autres termes, elles portaient uniquement sur des approches thématiques et laissaient de côté le niveau le plus élevé de l'échelle régionale : l'échelon mondial (Grataloup, 2006 : p.1).

A travers la notion de « système-monde », il invitait ainsi ces derniers à appréhender ce fait à la fois social et historique sous le prisme de l'approche systémique. Aussi, souhaitait-il se démarquer d'une approche essentiellement économique qui était en vogue et qui

signifiait la fin des Etats (*Ibidem*). Dans cette perspective, la mondialisation était entendue comme *le produit de l'ensemble des diffusions, des échanges et communications entre différentes parties de l'humanité. C'est donc un processus [...] qui induit plus le mondial, de mondialité* (Dolffus et al, 1999 : p.2).

Mais depuis sa portée sur les fonds baptismaux, le concept de mondialisation a évolué. Spécifiquement dans la discipline géographique, deux tendances semblent se distinguer :

- Une approche spatiale qui fait référence à l'extension ou à la diffusion des échanges à travers le monde (Grataloup, 2012 ; Carroue, 2006 ; Beaud, 1999 ; Dollfus, 2007 ; Baudrand et Henry, 2006). Il s'agit d'analyser l'espace mondial de deux manières différentes. D'abord à l'aune des flux internationaux de biens et de services qui peuvent être officiels entre Etats, normés, réglementés par des accords, comptabilisés sous forme de bilans et de balances. Mais aussi en s'appuyant sur les flux transnationaux (flux financiers ou d'informations) pouvant être illicites, clandestins ou relever de la contrebande (Dollfus, 1994). La mondialisation s'entend donc comme un processus de mise en réseau des territoires et se *construit sur une démarche d'emboîtement des différentes échelles géographiques, locales, régionales, nationales, continentales et, enfin, mondiale* (Carroue, *idem* : p.10).
- L'autre approche de la mondialisation peut être dite géopolitique. Elle analyse d'abord les différents rapports de concurrence existant entre les territoires de la mondialisation (Piel, 1999). Elle s'appesantit également sur l'explicitation des relations de pouvoir très hiérarchisées de nature géopolitique, à toutes les échelles, entre les différents acteurs. Autrement dit, elle étudie des rivalités concrètes de pouvoirs entre acteurs, dans et sur les territoires, et des représentations créées ou mobilisées lors de ce processus (Carroue, *idem*).

Dès lors, on peut affirmer l'existence d'une diversité d'approches de la mondialisation. Mais cette diversité est loin de se limiter à sa dimension définitionnelle, car le passage en revue des écrits s'y rapportant fait également ressortir une variété de représentations temporelles. En effet, même s'ils admettent qu'elle *est un processus géohistorique* (Lévy, 2007 ; Baudrand et Henry, 2006 ; Carroue, 2006), en abordant l'espace-temps de la mondialisation, les géographes ne sont pas unanimes quant à sa *localisation dans le temps de l'histoire de l'humanité [...] qui constitue [pourtant] une composante essentielle de [son] analyse* (Lévy, 2007 : p.9).

Sylvie Brunel (*Idem*), par exemple, découpe l'histoire de la mondialisation en quatre grandes phases :

- Il y a d'abord une première forme de mondialisation qui remonte à l'empire romain et qui se structurait autour de la méditerranée ;
- La seconde renvoie à la dynamique des grandes découvertes intervenue au XVe siècle et qui a permis d'assurer une connexion entre les différentes sociétés de la terre ;
- La troisième, axée essentiellement sur l'Atlantique, couvre une période allant de la fin du XIXe siècle à la fin du XXe siècle, se caractérisant par un accroissement significatif des échanges mondiaux ;
- Enfin, il y a la quatrième phase qui est toujours d'actualité. Ses principales caractéristiques sont : la constitution des colonies de peuplement via notamment les mouvements des populations européennes, le doublement de la flotte marchande ou encore l'amplification des échanges mondiaux.

Jacques Lévy (2007), par contre, distingue six mondialisations tout au long de l'histoire :

- En premier lieu, il y a la phase de « connexion » liée aux grandes découvertes de la fin du XVe siècle ;
- Ensuite, il y a l'« inclusion » faisant référence à la colonisation de la planète entre les XVe et XVIIIe siècles ;
- Par ailleurs, il fait part de l'internationalisation caractérisée par des complémentarités d'origine naturelle et la première guerre mondiale s'étant soldée par un repli national ;
- Mais la mondialisation n'est pas uniquement un processus linéaire, car elle ne s'est pas déroulée sans anicroches. Dans ce sens, son évolution s'est quelques fois heurtée notamment aux deux guerres mondiales. C'est ce que Jacques Lévy appelle *la mondialisation refusée*.
- En outre, après 1945, on se retrouve dans l'ère de l'interdépendance marquée par des échanges entre espaces comparables et par la constitution des entreprises nationales géantes ou l'émergence des firmes multinationales
- Enfin, il existe la dernière phase dite « cosmopolitisation ». Elle peut faire référence à la fin du communisme ou encore à l'apparition de la société civile tendant à contourner le découpage du monde en territoires étatiques et à remettre en cause

l'hégémonie des institutions internationales telles que le FMI, l'OMC ou encore la Banque Mondiale.

Au total, la mondialisation est un concept extrêmement divers : les définitions sont plurielles, tout comme sa dimension historique. C'est d'ailleurs dans ce sens que Thumerelle (*Idem*) a admis son caractère flou. De même, Vincent Baudrand et Gérard Marie Henry (*idem* : p11) ont souhaité que *toute étude du processus de la mondialisation doit envisager une mise au point préalable sur les différentes interprétations scientifiques du phénomène*. A cela, il convient également de clarifier l'espace-temps de la mondialisation.

2- Une approche de la mondialisation axée sur l'espace et la géopolitique

Selon René Dagorne (1999, p.187), *de nombreux problèmes se posent lorsque l'on aborde la question de la définition et du contenu du mot mondialisation. L'un d'entre eux est la multiplicité des sens, la juxtaposition et l'imbrication des sens codés et des connotations du mot*. Vincent Baudrand et Gérard Marie Henry (*idem* : p11) ajouteront d'ailleurs que la mondialisation *comporte de nombreuses acceptions et ne correspond pas à un concept rigoureusement défini*. C'est pourquoi il est judicieux de préciser le contenu sémantique de ce concept. Dans ce sens, nous définissons la mondialisation comme **une dynamique de mise en réseau de biens agricoles entre les différents lieux de la planète** (Grataloup, 2012 : p.429).

A travers cette définition, deux approches de la mondialisation seront prises en compte :

- Il y a d'abord la dimension géopolitique qui interroge les rapports de force entre acteurs étatiques au sein des échanges mondiaux. En effet, *contrairement aux idées reçues, la mondialisation n'a pas enterré les Etats, même si elle rogne leurs prérogatives et les contraint à de profondes mutations, les forçant notamment à adapter leur politique à des réalités économiques désormais multiscalaires* (Dubois, 2010 : p.266). L'évocation de cet acteur permettra de questionner les politiques agricoles qu'il met en œuvre dans un contexte de mutualisation des échanges. En outre, puisque *c'est au sein des organisations internationales à vocation économique que se cristallisent les relations de pouvoir entre les*

différents pays et que se définissent les cadres de la mondialisation (Carroue, 2006 : p.38), il sera fait référence aux *batailles politiques rangées, aux grandes négociations ou encore aux grandes guerres commerciales* (Dubois, *idem* : p.281) relevant des échanges agricoles mondiaux.

- L'autre approche de la mondialisation concerne la dimension spatiale des échanges agricoles. Dans ce sens, il sera d'abord procédé à l'analyse non pas des flux transnationaux, mais des flux internationaux entre Etats, normés et réglementés par des accords commerciaux (Dollfus, 1994). De même, partant de l'idée selon laquelle *tout ce qui se déploie à l'échelle de la planète, souvent depuis fort longtemps, tout ce qui est donc mondial au sens le plus banal du terme, n'est pas forcément mondialisé* (Dollfus, Grataloup et Levy, 1999 : p.84), une approche géoéconomique sera développée pour questionner la réalité de l'insertion des produits agricoles dans les échanges mondiaux (Dubois, *idem*), notamment le rôle des Etats dans cette dynamique.

En définitive, cette mondialisation doit s'entendre comme une extension à l'échelle mondiale (Noel, 2011) des échanges des produits agricoles. Elle se veut également totale et totalisante (Carroue, 2006). *Totale car elle se construit sur une expansion géographique de l'emprise du capitalisme quasi complète à la surface du globe. Totalisante, car elle cherche à étendre les logiques d'économie marchande à l'ensemble des ressources naturelles et humaines disponibles ou potentielles* (Noel, *idem* : p.22).

Mais cette mondialisation, à laquelle nous avons conféré un contenu, requiert également un certain nombre de précisions sur sa dimension temporelle.

3- Le temps de la mondialisation des échanges agricoles compris entre 1995 et 2011

Cette mondialisation, au-delà de la diversité de son espace-temps plutôt fonction des auteurs, commence effectivement en **1995**. Spécifiquement en ce qui concerne l'agriculture, en effet, Stéphane Dubois (2010) enseigne que l'histoire de la mondialisation s'articule en trois étapes majeures : la renaissance et la période des grandes découvertes, le XIXe siècle avec la révolution industrielle et la colonisation et enfin la période actuelle qui commence durant les années 1970. Or selon cet auteur (p.231), ce qu'il considère comme la première

phase de mise en réseau des produits agricoles ne concerne que l'*essaimage circumterrestre de plantes jusque-là confinées à leur aire initiale de production*. Et cette phase de découverte de *nouvelles cultures* (*Ibidem* : p.231) se poursuit lors de la révolution industrielle et de la colonisation.

De plus, selon Laurent Carroue (2006), la mondialisation relève de la capacité des acteurs à valoriser et surtout à mettre en concurrence les spécificités agricoles de chaque territoire à l'échelle mondiale. Or durant les années 1970, les échanges agricoles mondiaux sont l'objet d'exemptions dans le cadre du GATT (Tangermann, 2001) que Laurent Carroue (*idem*, p.39) considère comme *un forum de négociations sur la baisse des droits de douane des produits manufacturés*. Et c'est justement à partir de 1995, avec la création de l'OMC, que des avancées ont été enregistrées dans les échanges mondiaux des produits agricoles. C'est d'ailleurs depuis cette date que de véritables relations de pouvoir entre les différents Etats sont visibles (Tangermann, *idem* ; Carroue, *idem*) et que *la mondialisation a été facilitée, voire amplifiée* (Ghora-Gobin, 2012 : p.226).

Cela dit, lors de la conclusion du cycle de l'Uruguay en 1995 à Marrakech, les différents protagonistes avaient prévu l'initiation d'autres négociations à l'horizon 2000. D'où l'organisation d'un sommet en 1999 à Seattle aux Etats-Unis s'étant soldé par un échec. Mais à partir de 2001, de nouveaux pourparlers ont démarré à Doha au Qatar. Ces tractations suivent encore leur cours malgré plusieurs échecs enregistrés (Tavernier, 2003).

La ratification de ces accords apporterait sans doute des modifications dans le dispositif d'encadrement ou dans la gouvernance des échanges mondiaux. Et comme leur signature était prévue en 2012, même si on parle aujourd'hui de 2014 ou éventuellement de 2015, le choix de l'année 2011 nous permettait de nous mettre à l'abri d'éventuels changements qui nous auraient contraint à un remaniement de notre travail de recherche.

En somme, au-delà des limites temporelles, cette mondialisation ne se réduit pas uniquement aux jeux internationaux, puisqu'il est recherché l'analyse des interactions entre les échelles mondiale et nationale. Ceci d'autant plus que *la mondialisation, par ses effets, peut modifier les situations locales, les lieux où elle s'exerce et, par là, les espaces où elle s'inscrit* (Dollfus, 2007 : p.21). Il s'agit donc d'articuler espace et territoire, car la mondialisation c'est d'abord du territoire, de manière à l'appréhender dans sa dimension systémique (Carroue, 2006) notamment dans ses rapports avec la question alimentaire.

II : De la filière au système alimentaire

Cette section se propose d'évoquer deux manières d'aborder la question alimentaire aussi bien en géographie que dans d'autres disciplines scientifiques. Notre travail de recherche étant axé sur les filières avicole et rizicole, il sera d'abord question d'explicitier certains contours de cette notion (A). Mais de manière générale, la filière désigne un ensemble de composantes allant de la production à la consommation (Maillard, 2002 ; Vaudois, 1987). Au lieu de parler séparément de chacune des composantes, nous essayerons de la cerner sous le prisme du système alimentaire. Cette expression étant également protéiforme, il faudra aussi l'éclairer (B).

A- La notion de filière : définition et approche d'analyse

Selon Jean-Louis Rastoin et Gérard Gherzi (2010 : p.121), l'idée de filière émane de *l'observation des relations amont-aval apparaissant entre agents dans tout système économique en croissance*. Ces différentes relations peuvent être techniques, marchandes et devant faire appel aux rapports existant entre les acteurs impliqués dans cette dynamique. Ces deux auteurs reconnaissent tout de même que la filière est un objet complexe à étudier en raison du foisonnement sémantique, paradigmatique ou encore instrumental (1). D'où la nécessité d'apporter un certain nombre de précisions pour éclairer son abord (2).

1- La filière, un concept protéiforme

La notion de filière est au cœur de la recherche scientifique depuis les années 1950 (Le Mené, 1994). Les disciplines l'abordant sont plurielles allant de l'économie à la gestion, en passant par la géographie. De manière générale, les auteurs s'accordent sur la finalité et sur l'intérêt de l'approche filière : [...] *décrire et [...] comprendre la structure et le fonctionnement d'un secteur d'activité concerné par un produit, ou une famille de produits d'origine agricole* (Vaudois, 1987 : p.388). Mais au-delà de cette collusion, deux tendances semblent se distinguer.

La première se focalise sur les modalités de découpage du système productif (Madi, 2009). En d'autres termes, cette approche privilégie la dimension spatiale de la filière. Dans ce sens, Christine Le Mené (1994) la définit comme un champ d'observation et d'analyse pour décrire et schématiser la structure d'ensemble qu'est l'itinéraire que suit un produit agricole. Christian Corniaux (2003 : p.7) abonde dans le même sens quand il affirme que *la filière d'un produit ou d'un groupe de produits, c'est l'ensemble des flux de matières [...] en vue de concourir à une demande finale.*

L'autre approche de la filière met l'accent sur les acteurs qui jalonnent l'itinéraire d'un produit agricole. Selon Jean-Claude Maillard (2002 : p.4), en effet, *on ne peut pas limiter [...] la notion de filière à la seule prise en compte des flux physiques qui ne sont au mieux que la partie émergée de l'iceberg. Car la filière est un jeu de relations complexes, complémentaires, assurant à double sens l'interrelation amont-aval du marché. C'est ainsi qu'il a défini ce concept comme la chaîne des intervenants qui, du producteur au consommateur, assure le bon acheminement du produit malgré le fractionnement obligé du parcours résultant de deux ruptures portuaires* (p.4).

Cette approche est également celle de Jean Vaudois (1987 : p.389) qui a estimé que la filière constitue *l'ensemble des agents économiques [...] et des agents administratifs et politiques agissant directement ou indirectement sur [son] fonctionnement.* De ce même registre, Jean Diry (1987) a évoqué l'importance des industries agroalimentaires dans le fonctionnement des filières, tout comme celle des Etats dans un contexte marqué par l'intégration à un espace aux dimensions mondiales (p.287).

Dans le cadre de l'analyse de la filière porcine camerounaise à partir des réalités locales, Joséphine Mireille Ekoa-Etoa (2006 : p.9), a également estimé que ce terme désignait *l'ensemble des agents économiques, des agents administratifs et politiques qui concourent à la production, à la transformation ou non, et à la distribution d'un produit jusqu'au consommateur. Elle est composée des relations entre ces agents et avec le reste du monde.*

Au total, la filière est un concept ajustable au gré de l'approche qu'on souhaite développer. D'ailleurs, Christian Corniaux (*idem* : p.7) a affirmé qu'il *n'existe pas de définition universelle du concept filière.* Selon Christine Le Mené (*idem* : p.21), son abord est *difficilement généralisable puisque plusieurs formes de représentations coexistent qui tiennent à la diversité des produits concernés, des structures de production et de*

transformation, des rapports établis entre les différents agents, à la nature et à la dimension de l'environnement. Dans ce contexte, une clarification ou encore des précisions s'imposent pour décliner un sens et un contenu à la filière.

2- Vers une approche duale de la filière

Comme l'a si bien reconnu Christian Corniaux (*idem* : p.8), la filière dispose d'une diversité d'approches : *tantôt la démarche se focalise sur le produit ou le groupe de produits, que l'on peut chercher à caractériser sous des états successifs différents [...]. Tantôt encore, [elle] met l'accent sur les acteurs économiques, avec leurs objectifs, leurs comportements [...] débouchant ainsi sur les organisations et les stratégies.*

Mais notre recherche se veut le cadre d'analyse des interactions existant entre la mondialisation des échanges agricoles et la sécurité alimentaire au Gabon et au Cameroun s'agissant des filières avicole et rizicole. Elle se focalise à la fois sur les transactions ou les flux et sur les agents. C'est ainsi que nous avons opté pour une approche duale de la filière combinant les démarches produit ou groupe de produits et acteurs. Elle *privilégie les échanges concernant [un] produit ou groupe de produits, ce qui amène à prendre en compte les stades commerciaux (Ibidem : p.8).* Dans ce sens, nous la définirons comme **l'ensemble de flux de produits agricoles, faisant intervenir des acteurs divers, en vue de satisfaire une demande finale.**

S'agissant de l'évocation des flux, notamment en ce qui concerne le champ d'analyse de la filière (Le Mené, 1994), deux précisions mériteraient d'être apportées :

- La première concerne la définition précise des produits retenus dans le cadre de cette analyse. Dans ce sens, en effet, cette étude se focalise sur les denrées alimentaires d'origine avicole et rizicole. Ce choix obéit à plusieurs raisons : la forte propension à la consommation de ces deux produits par les populations locales et la montée d'une certaine forme d'hostilité à leur égard au début des années 2000. Et dans le dernier cas, la mondialisation est présentée comme une source d'entrave à la pérennité de la diète des populations.

- L'autre précision concerne les contours spatio-temporels. D'un point de vue spatial, l'analyse des deux filières se fait à cheval entre les espaces mondial et national. En d'autres termes, il est recherché la compréhension des conséquences des mesures prises au niveau mondial sur, par exemple, le fonctionnement des composantes locales de ces filières.

A travers l'expression « mesures prises au niveau mondial », il est fait référence à ce que Christine Le Mené (*idem* : p.26) a appelé *le système d'encadrement* des filières. En d'autres termes, il s'agit de voir le rôle des acteurs dans le fonctionnement des filières avicole et rizicole. Bien qu'il existe une implication directe de l'Etat ou des pouvoirs publics dans la gestion des filières à travers la définition des prix à la production, à l'importation ou à l'exportation, sera privilégié le rôle indirect de ces acteurs. Il sera ainsi fait référence aux politiques générales élaborées au sein de l'OMC et celles dites sectorielles mises en œuvre dans les différents Etats producteurs de ce type de biens agricoles.

En définitive, cette approche filière est axée sur le produit et prend en compte les acteurs impliqués dans la dynamique de mise en réseau, à l'échelle mondiale, des produits avicole et rizicole. Dans le dernier cas, par exemple, référence sera faite à leur *organisation* notamment dans le cadre des échanges de ces biens ou encore à la notion d'interaction à travers l'évocation d'éventuelles conséquences émanant du système d'encadrement indirect des filières au niveau mondial. Autant d'aspects pouvant être révélateurs des ressemblances ou d'une certaine forme de complémentarité entre l'analyse filière et l'analyse systémique (Corniaux, *idem*).

B- Etat des lieux du système alimentaire

Au-delà du contenu sémantique de la sécurité alimentaire, une autre précision mérite d'être apportée en rapport avec la démarche d'analyse. Selon Pierre Janin (2008), en effet, la problématique alimentaire peut être abordée de trois manières différentes. Il y a d'une part l'approche fixiste et déterministe qui est fonction de phénomènes extérieurs au territoire étudié et qui peuvent être bioclimatique, agronomique ou économique. *Ces facteurs [...], d'intensité et de durée variable, diffus ou localisés, constituent donc le substrat causal qui fonde les fragilités et les vulnérabilités des systèmes de production à l'origine du risque*

alimentaire dans les pays en développement (*Idem*, p.5). Alors que la deuxième approche est dite possibiliste et déductive, et renvoie au décalage existant entre les potentialités agricoles et les besoins alimentaires réels des individus, la dernière, dite dynamique ou quasi-systémique est fonction de la régulation globale du système alimentaire.

Face à cette diversité d'approches, cette étude sur la sécurité alimentaire adoptera la démarche dynamique, quasi-systémique ou tout simplement systémique. Dans cette perspective, cette section poursuit un triple objectif. Le premier est de voir l'évolution des concepts utilisés par la géographie lors de l'évocation du fait alimentaire (1). Ensuite, il sera question de discuter de la notion de « système alimentaire », notamment à travers son contenu définitionnel (2).

1- Du régime au système alimentaire en géographie

De manière générale, l'abord de la question alimentaire en géographie a dans un premier temps été possible grâce à une notion centrale : le *régime alimentaire*. Il a été défini comme *l'ensemble des aliments ou préparations alimentaires grâce auxquels l'homme soutient son existence à travers l'année* (Sorre, 1952 : p.185). Cette notion a été déclinée à deux échelles. D'un point de vue spatial, elle prend en compte les ressources du milieu desquelles dépend le genre de vie. En d'autres termes, ce terme a été inscrit dans un registre déterministe puisqu'il est fait référence à la dimension climatique.

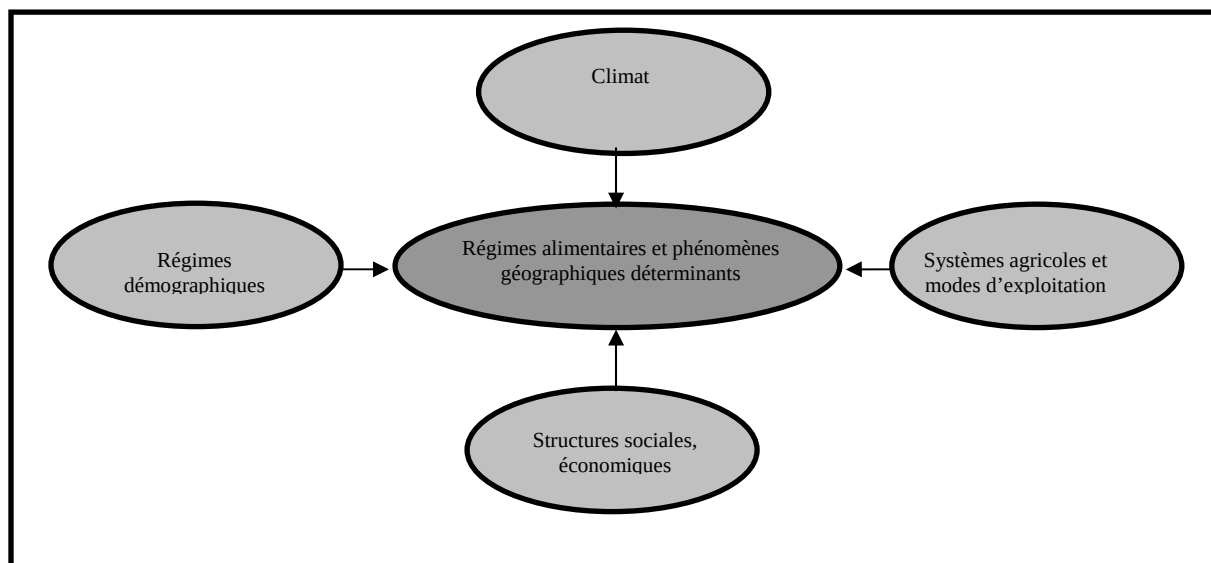
De même, il tient compte de l'aspect culturel, c'est-à-dire de la façon dont un groupe humain donné cuit les aliments à sa disposition. Ce concept a également été abordé à travers le temps puisqu'il analyse leur évolution tout au long de l'année. A ce stade de la réflexion sur le régime alimentaire, la question commerciale ne sert qu'à justifier la pauvreté des régimes alimentaires des agriculteurs qui préfèrent mettre sur le marché leurs meilleures productions pour des raisons financières (*Idem*).

Par le biais de Germaine Veyret-Verner (1957), cette notion sera renforcée à travers la déclinaison de deux aspects : alors que la dimension quantitative privilégie le nombre calorique total, l'approche qualitative, quant à elle, met en avant la variété des aliments à l'intérieur de chaque groupe. Elle distingue, ensuite, deux types de régimes alimentaires :

- les *régimes alimentaires simples*, à la fois *primitifs* et *simples plus riches*, localisés dans le monde en développement (vastes régions d'Asie, d'Afrique et d'Amérique du Sud). Les facteurs géographiques déterminant ce régime alimentaire sont les suivants : la surpopulation, les systèmes agricoles ne combinant pas agriculture et élevage, les systèmes d'exploitation, les structures sociales, les tabous alimentaires et le caractère très limité des échanges alimentaires (faible importation de denrées alimentaires dans les pays africains notamment) ;
- les *régimes alimentaires complexes* de type céréalier, à forte prédominance de laitages et à forte connotation carnée qui *sont ceux des peuples de race blanche et plus spécialement des pays de civilisation occidentale* (*Idem* : p.263). Géographiquement, ces régimes s'expliquent par le système agricole qui allie agriculture et élevage, par l'économie des échanges qui s'y développe, notamment l'importation d'une gamme variée de produits alimentaires, par la révolution de l'agriculture et de l'élevage à l'œuvre aux XIXe et XXe siècles et la maîtrise de la natalité.

En outre, quatre facteurs géographiques, ayant des incidences sur le régime alimentaire ont été désignés (fig. n°11). Le premier est le rôle prépondérant du climat dans sa capacité à dicter le type d'aliment pouvant être consommé dans un milieu donné. Ensuite, il y a le rapport entre le régime alimentaire et les systèmes agricoles et les modes d'exploitation, c'est-à-dire de mise en valeur des terres. Alors que dans le premier cas il s'agit d'apprécier le régime alimentaire à l'aune de la combinaison ou non de l'agriculture à l'élevage, dans le deuxième cas il est question, uniquement, du mode de mise en valeur des terres. Par ailleurs, elle aborde cette question du régime alimentaire sous le prisme des structures sociales (en rapport avec le degré de pauvreté), économiques et politiques. Enfin, elle présente la démographie comme facteur de distinction entre les régimes alimentaires simples et complexes.

Figure n°11 : Les déterminants géographiques des régimes alimentaires



Réalisation : Pacôme Tsamoye, d'après G. Veyret-Verner, 1957.

Mais contrairement au concept de *régime alimentaire*, la réalité est différente concernant celui de *système alimentaire*. Cette situation peut s'apprécier à travers l'invite lancée par Georges Courade (1992) : tout en admettant que la problématique de l'alimentation a été peu explorée, à l'aune de ses écrits en géographie, il tente de répondre à la question de savoir *quel éclairage la géographie peut-elle apporter à la connaissance du fait alimentaire ?* (*Ibidem* : p.745). Préalablement à la réponse à cette interrogation, l'auteur esquisse les différents abords de la question alimentaire en géographie.

A l'image de l'évolution de cette discipline scientifique dans son ensemble, la question alimentaire a d'abord été abordée sous le rapport homme-milieu. Dans ce sens, elle dépendait de la capacité des populations d'une région donnée à s'approprier les opportunités offertes par le milieu en référence à la géographie de Pierre Gourou dans les pays en développement (Fumey, 2010).

Ensuite, on a assisté à la démarcation de la question alimentaire de ce que Pierre Gourou appelle la « *boîte noire* » : on tient désormais compte des flux alimentaires pour appréhender le système alimentaire dans son ensemble. Par ailleurs, malgré ce qu'il considère comme des avancées, on a assisté au retour de l'analyse des pratiques alimentaires. En d'autres termes, il s'agit de la géographie culturelle de question alimentaire. Enfin, avec la

géopolitique, on aborde la question alimentation comme indicateur de rapports de force socio-spatiaux à différentes échelles (Carroue et al, 2011).

Au-delà de toutes ces manières d'aborder la question alimentaire en géographie, Georges Courade (*Idem* : p.749) se demande *comment évacuer de tout ce qui précède l'acte physique de s'alimenter en termes de stratégie d'acteurs, de régulation des marchés et d'accès physique et financier aux ressources alimentaires ?* Sous forme de réponse à cette interrogation, il invite à appréhender cette thématique en géographie sous l'angle du *système alimentaire* de manière à tenir compte de tous les aspects indispensables à la compréhension de ce *fait social global* (*Ibidem* : p.743).

En définitive, l'abord de cette problématique dans la discipline géographique a fait émerger deux notions essentielles. La première est celle du régime alimentaire initiée par Maximilien Sorre (1952) et renforcée par Germaine Veyret-Verner (1957). L'autre renvoie quant à elle au système alimentaire. Depuis son usage à travers l'exhortation de Georges Courade (1992), elle a certes été utilisée par Gilles Fumey (2008), lorsqu'il invitait les géographes à se situer à chaque stade du système alimentaire qui comporte plusieurs dimensions géographiques ; ou lorsqu'il a élaboré une géopolitique des systèmes alimentaires qui devait permettre la compréhension des choix alimentaires des populations : *pourquoi la viande de bœuf s'impose-t-elle comme un met ? Pourquoi serait-il difficile, voire impossible de changer ces modes alimentaires ?* (p.9).

Pour tenter de répondre à l'appel de Gorges Courade (*idem*), nous avons jugé opportun d'opter pour la logique systémique. Mais dans notre volonté d'apporter un éclairage sur ce concept, nous avons dû recourir aux travaux émanant d'autres disciplines scientifiques.

2- Une approche systémique axée sur la double tendance des flux alimentaires

Comme l'a affirmé Massimo Montanari, *l'alimentation embrasse l'histoire toute entière de notre civilisation* (Cité par Rastoin et Gherzi, 2010 : p.4). En d'autres termes, le système alimentaire que nous essayons d'analyser théoriquement à travers ces lignes existe à partir de l'apparition de l'homme sur terre. Historiquement, en effet, depuis cette période jusqu'à nos jours, selon les mêmes auteurs, il recouvre quatre grandes phases : la chasse et la

cueillette, la domestication du feu, l'invention de l'agriculture et de l'élevage et la mise en œuvre de l'agriculture intensive.

Cela dit, le système alimentaire n'a commencé à être analysé théoriquement que bien plus tard. Les premiers travaux, dans ce sens, ont été l'œuvre de J.H Davis et R.A Goldberg de l'Université de Harvard aux Etats-Unis en 1957 à travers le concept d'Agribusiness, renvoyant à *l'ensemble des branches approvisionnant et utilisant les produits agricoles*, qui est désormais davantage utilisé pour évoquer les activités des firmes travaillant pour le marché de l'agriculture ou encore les entreprises de production agricole (*Ibidem*, p.6). C'est ainsi que pour étudier spécifiquement les phénomènes alimentaires, le terme consacré est celui de « *système alimentaire* » utilisé pour la première fois par Louis Malassis en 1979 sans justification théorique.

Pour expliciter et approfondir ce dernier, il a été fait recours à la théorie des systèmes. Elle a été formulée par le biologiste Autrichien Ludwig Von Bertalanffy dans les années 1950 pour évoquer la structuration fonctionnelle d'un élément du corps humain. Elle a ensuite été utilisée pour développer les sciences des automatismes ou encore pour mettre au point les réseaux de transport urbain aux Etats-Unis par l'économiste Américain Jay Forester (*Ibidem*).

Depuis son apparition, jusqu'aux années 1970, le *système* était défini comme un ensemble d'éléments liés entre eux et dont la modification de l'un se traduit mécaniquement par la variation des autres. Utilisé d'abord dans les sciences dures, le *système* a ensuite été abordé par les sciences sociales. A travers les notions d'ordre et de désordre, en effet, le Professeur Edgar Morin a approfondi cette notion à travers la réflexion qu'il a menée sur la complexité qui a conduit à introduire celle d'imprévisibilité. *Dès lors, la complexité implique la recherche de l'intelligibilité des phénomènes observés, tant pour la compréhension (quête du savoir, vieille pulsion humaine) et l'action (praxis) (Ibidem, p.13).*

La combinaison des notions de système et de complexité a débouché sur la théorie des systèmes complexes. Le *système complexe* peut s'entendre comme un enchevêtrement d'interactions en interrelations et devant être perçu à la fois dans son unité, sa cohérence ou son projet et dans ses interactions internes entre composants actifs dont il constitue la composition résultante (Lemoigne cité par Rastoin et Gherzi, *Idem*).

Le but de cette théorie est d'abord la prise en compte de la finalité de l'activité agroalimentaire qui est celle de la consommation. De même, elle se focalise sur les différentes relations existant entre les acteurs impliqués dans cette dynamique et formant donc le système. En outre, elle fait référence à la dimension spatiale indispensable à l'analyse systémique. A partir de ces variables, le système alimentaire peut être entendu comme *un réseau interdépendant d'acteurs [...], localisé dans un espace géographique donné [...] et participant directement ou indirectement à la création de flux de biens et services orientés vers la satisfaction des besoins alimentaires d'un ou plusieurs groupes de consommateurs localement ou à l'extérieur de la zone considérée (Ibidem, p.19).*

Cette définition met donc un accent particulier sur la dimension spatiale. De même elle place les différents acteurs au cœur du système alimentaire à travers leur propension à créer directement ou non des flux destinés à la satisfaction des attentes alimentaires des populations prises individuellement ou constituées en groupe quelle que soit leur localisation. Cette approche définitionnelle peut donc de ce point de vue être satisfaisante surtout en ce qui concerne la connotation spatiale que nous comptons conférer à notre analyse.

Néanmoins, quelques récriminations peuvent être formulées à son encontre concernant notamment la création des flux destinés à la satisfaction des besoins alimentaires des populations disséminées à travers le globe. Dans cette dynamique, il peut d'abord être fait référence à l'approvisionnement du marché agricole mondial par les différents acteurs impliqués dans cette perspective. L'observation du mode de fonctionnement des échanges mondiaux des biens vivriers, en effet, laisse apparaître l'existence d'une diversité d'acteurs relevant soit de la sphère publique ou privée.

Même si dans l'ensemble ils contribuent effectivement à la création des flux dont la finalité est la résorption des difficultés alimentaires, il n'en demeure pas moins qu'ils s'illustrent également dans la rétention des biens vivriers. Dans ce sens, on peut d'abord s'appesantir sur le mode de fonctionnement de l'Etat relevant des acteurs publics. De manière générale, en effet, l'une des spécificités des échanges agricoles mondiaux est leur concentration car le nombre de pays approvisionnant le marché mondial est réduit. En ce qui concerne les produits rizicoles mis à la disposition des consommateurs mondiaux, par exemple, d'après les données statistiques émanant de la FAO, près de 90% proviennent de moins de 10 pays. Via la même source, cette réalité vaut également s'agissant des produits avicoles.

Ces grands pays producteurs et donc exportateurs approvisionnent effectivement le marché mondial, créant ainsi des flux destinés à la satisfaction des besoins des populations. Si sur le plan interne le problème ne semble pas se poser, en revanche il n'en est rien en ce qui concerne l'approvisionnement du marché mondial : en 2008, lors des émeutes de la faim, en raison des mauvaises conditions climatiques dans les pays Asiatiques, par exemple, certains Etats ont priorisé la satisfaction de la demande locale au détriment du marché mondial. C'est bien là une situation non pas de création, mais d'obstruction de flux destinés à la satisfaction des besoins alimentaires dans d'autres espaces.

L'entité étatique s'illustre également par l'octroi de subventions à la production ou encore aux exportations. Ces aides peuvent être indispensables à l'accroissement de la production agricole ou bien à l'acheminement de ces biens. Cela dit, cette situation peut également avoir des effets négatifs sur l'appareil productif des pays importateurs se traduisant par le découragement des producteurs, par exemple (Pisani, 1995). Dans ce sens, la création des flux est également synonyme d'obstruction de ces derniers.

A travers le processus de mondialisation des échanges, l'Etat avait été annoncé comme le grand perdant de cette dynamique. Mais la réalité est bien évidemment autre (Dubois, 2010). En ce qui concerne la production agricole, par exemple, il a toujours un rôle de choix puisque concevant et appliquant les différentes politiques en la matière. Cela dit, il ne semble pas toujours œuvrer de manière aussi efficace pour répondre à la demande interne dans un espace donné. C'est notamment le cas au Gabon et au Cameroun. Malgré l'abondance des atouts naturels et financiers, en effet, les autorités dirigeantes peinent toujours à nourrir leurs populations par la production interne.

Cela ne signifie nullement que l'offre alimentaire, de manière générale, soit inexistante. Mais à travers ce propos il est fait référence à l'insuffisance des quantités produites par rapport à la demande réelle. Même si le différentiel semble compensé par les importations, en considérant un espace bien donnée selon la définition de Jean-Louis Rastoin et Gérard Gherzi, on fait bien face à une faible création de flux destinés à la satisfaction de la diète des populations.

Au-delà de l'Etat, les acteurs privés s'illustrent également par le même double processus de création-obstruction des flux alimentaires. Comme l'a affirmé Pierre Janin (2008), bien d'acteurs sont coutumiers du stockage spéculatif. Cette pratique consiste à

stocker les denrées alimentaires pendant le temps nécessaire afin d'occasionner l'augmentation de leur prix.

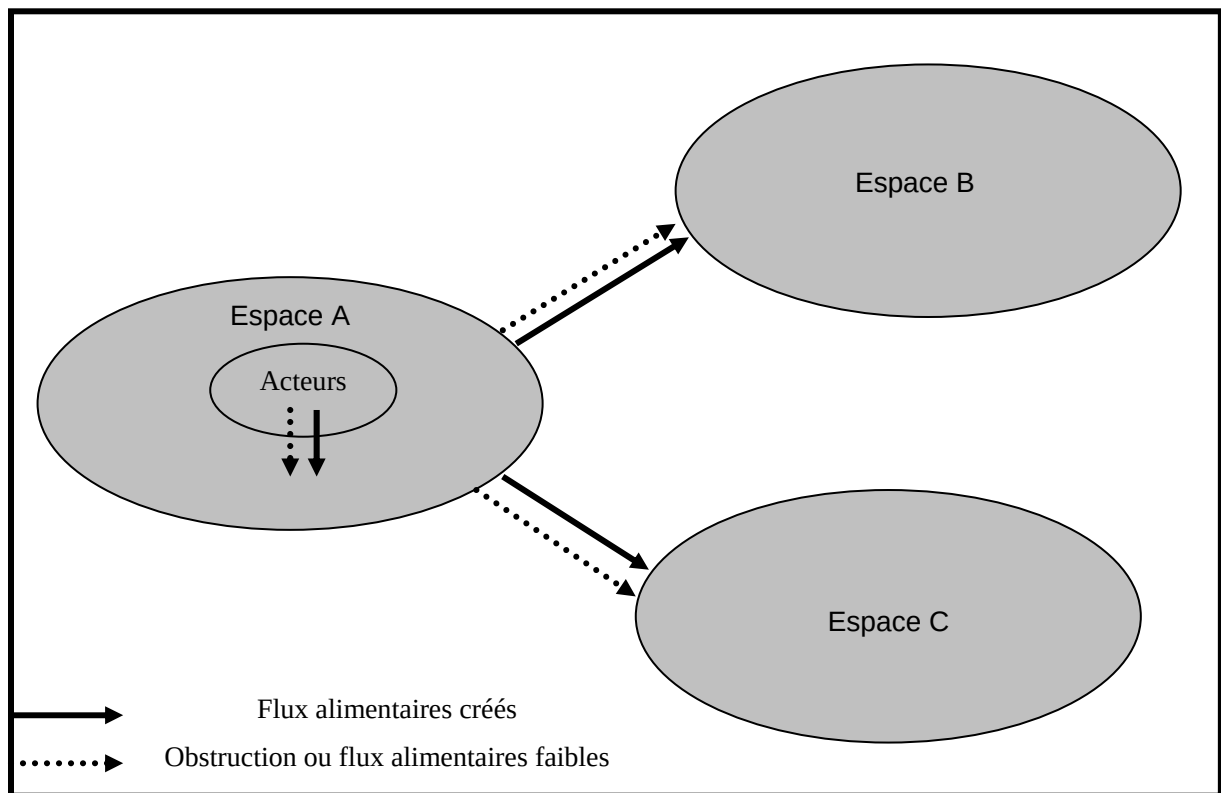
Dans l'ensemble, Jean-Louis Rastoin et Gérard Gheri ont défini le système alimentaire à travers la création de flux destinés à la satisfaction des besoins alimentaires des populations aussi bien dans l'espace de production que dans les zones de consommation. Mais l'approfondissement de la réflexion sur cette approche définitionnelle a laissé entrevoir quelques limites par rapport à la réalité du mode de fonctionnement des différents acteurs : ils créent certes des flux alimentaires, mais ces derniers peuvent s'avérer insuffisants pour la satisfaction de la demande. De même il existe également des cas de rétention volontaire des denrées en vue de la satisfaction de leurs appétits financiers.

A partir de cet instant, proposer une nouvelle définition du « système alimentaire », qui cadre mieux avec l'orientation de notre thématique, s'impose. Dans le cadre de cette recherche, en effet, il sera entendu comme **la capacité des acteurs localisés dans un espace géographique donné à créer ou non, directement ou indirectement, de flux de biens alimentaires destinés à la satisfaction des besoins d'un ou plusieurs groupes de consommateurs localement ou à l'extérieur de la zone considérée.**

Cette approche définitionnelle n'est certes pas très différente de celle déclinée par Jean-Louis Rastoin et Gérard Gheri (*idem*). Elle s'appuie également sur la dimension spatiale et permet d'éclairer le fonctionnement des acteurs dans leur aptitude à répondre aux besoins alimentaires des populations quelle que soit l'espace d'analyse. Elle introduit néanmoins un nouvel aspect qui cadre mieux avec la réalité des flux alimentaires. Leur création est certes réelle. Mais il existe bien de cas où ils sont insuffisants ou obstrués. Dans ce sens, notre ambition est d'évoquer les deux tendances des flux de biens de consommations (Fig. n°12).

Cela dit, une autre préoccupation demeure : selon quelle dimension, tant spatiale que temporelle, appréhender le système alimentaire ?

Figure n°12 : La double tendance des flux alimentaires



Réalisation : Pacôme TSAMOYE, d'après Rastoin et Gheri, 2010

Au total, les notions de *filière* et de *système alimentaire* sont protéiformes ou disposent d'une diversité sémantique. En ce qui concerne, par exemple le *système alimentaire*, nous avons dû recourir à des travaux réalisés des chercheurs d'autres disciplines scientifiques, telle l'économie à travers Jean-Louis Rastoin et Gérard Gheri (2010). Mais au-delà des aspects strictement conceptuels, comment la géographie a-t-elle abordé la question alimentaire depuis De Castro jusqu'aux auteurs contemporains ?

III : Etat de la question alimentaire en géographie

L'alimentation est une question étudiée dans diverses disciplines scientifiques telles que l'anthropologie, la sociologie, l'économie ou le droit. Il en est de même en ce qui concerne la géographie. Dans le dernier cas, un rapide aperçu historique de la manière dont cette question a été abordée fait apparaître deux temps forts dont le point de démarcation n'est pas assez évident. Nous prenons tout de même l'article de Germaine Veyret-Verner (1957)

comme symbolisant une sorte de rupture dans la continuité de la façon d'aborder la question alimentaire dans la discipline géographique.

Durant toute la période antérieure à 1957, la Géographie alimentaire, peut-être à l'image de la discipline géographique de façon générale, expliquait le fait alimentaire par l'analyse du rapport homme-milieu. Dans ce sens, et comme l'a fait remarquer Gilles Fumey (2008), elle a été caractérisée par une approche déterministe (l'alimentation des hommes est fonction de ce que la nature veut bien lui offrir) amenée par Friedrich Ratzel, environnementaliste (à travers l'analyse du climat, par exemple) chère à Maximilien Sorre et une posture possibiliste diligentée par Pierre Gourou (il revient à l'homme de tirer avantage de toutes les opportunités offertes par la nature). Durant tout ce temps, la géographie de l'alimentation est abordée autour d'un concept principal : le *régime alimentaire* que Pierre Gourou (1952) avait défini comme l'ensemble des aliments ou préparations alimentaires grâce auxquels l'homme soutient son existence.

Après 1957, en référence aux travaux Germaine Veyret-Verner (*idem*), et l'appel lancé par Georges Courade en 1992 aux géographes en vue de la conquête du fait alimentaire, à travers le concept de « *le système alimentaire* », certaines façons d'aborder cette question complexe semblent se singulariser. On peut, dans ce cadre, parler de la dimension géopolitique de la question alimentaire explorée par Sylvie Brunel (2002) selon laquelle, la faim n'est plus un phénomène naturel. Elle est plutôt l'émanation de l'homme, dans un cadre conflictuel, dans sa capacité à créer la faim ou à l'instrumentaliser.

Semble également se distinguer, la dimension sanitaire à travers les travaux de Gérard Salem qui mettent *en évidence des faits alimentaires dans les inégalités géographiques de la santé en France* notamment (Fumey, 2008, p.1). En fin, la question alimentaire est abordée en Géographie d'un point de vue culturel. Emmené par Jean-Robert Pitte, puis Gilles Fumey, ce courant interroge, entre autres, la question de l'homogénéisation des pratiques alimentaires à travers le phénomène de la mondialisation. Bien qu'on assiste à la consommation de quelques produits alimentaires à travers le monde, Gilles Fumey (2007) estime que la mondialisation de la consommation alimentaire n'est toujours pas d'actualité.

Nonobstant l'existence de toutes ces façons de traiter la problématique alimentaire en géographie, une question mérite d'être posée allant dans le sens d'une interrogation formulée par Georges Courade (1992) : que dire de l'acte physique de s'alimenter qui est

fonction, spécifiquement, de la présence physique des denrées alimentaires ? Cette question a certes été traitée par Sylvie Brunel sous l'angle de la géopolitique et il faut en tenir compte. Cela dit, cette problématique complexe ne saurait être appréhendée uniquement en tenant compte des considérations politiques qui sont à la base de son propos. Même si elle évoque également la pauvreté comme facteur justificatif des difficultés alimentaires dans les pays en développement, notamment, il faut nécessairement que ces biens alimentaires soient disponibles afin de parler de l'accès économique.

D'ailleurs la théorie économique a toujours présenté l'offre alimentaire comme un des déterminants, si non le plus important, de la variation des coûts proposés aux consommateurs : plus l'offre est abondante, moins les prix proposés aux acheteurs seront élevés. La problématique de la présence physique des denrées alimentaires a également été abordée sous l'angle de la mondialisation dans un article d'Eric Bordessoule (2008) à travers lequel il revient sur les enjeux alimentaires liés à la libéralisation des échanges agricoles. Dans le même ordre d'idées, Georges Courade (1996) a évoqué la question des Plans d'Ajustement Structurels (PAS) dans les pays en développement et conclu que la sécurité alimentaire était dans un état.

De tout ce qui précède, il convient de relever qu'il n'existe visiblement aucune étude en géographie de l'alimentation qui aborde la question alimentaire sous l'angle de la mondialisation en combinant deux aspects bien distincts : **les mesures prises au sein de l'OMC et les échanges physiques des biens agricoles (en termes d'importations) sur la disponibilité alimentaire quantitative.**

Cette approche de cette question permettra de combiner les phénomènes macroéconomiques et les spécificités nationales. Ceci d'autant plus que la mondialisation sera entendue comme un processus de mise en réseau de produits agricoles indispensables à l'alimentation des êtres humains. Ce processus passe par l'encadrement des échanges agricoles, mais aussi par l'appréciation des initiatives menées au niveau local puisqu'il n'est nullement refusé à chaque pays la latitude d'élaborer des politiques agricoles et, ainsi, de produire des denrées alimentaires qui seront ensuite mises à la disposition de la population locale.

Cette analyse, qui s'inscrit dans le cadre de la géographie alimentaire, va s'appuyer sur deux outils indispensables aux géographes : l'espace et le temps. Dans les deux cas, elle se

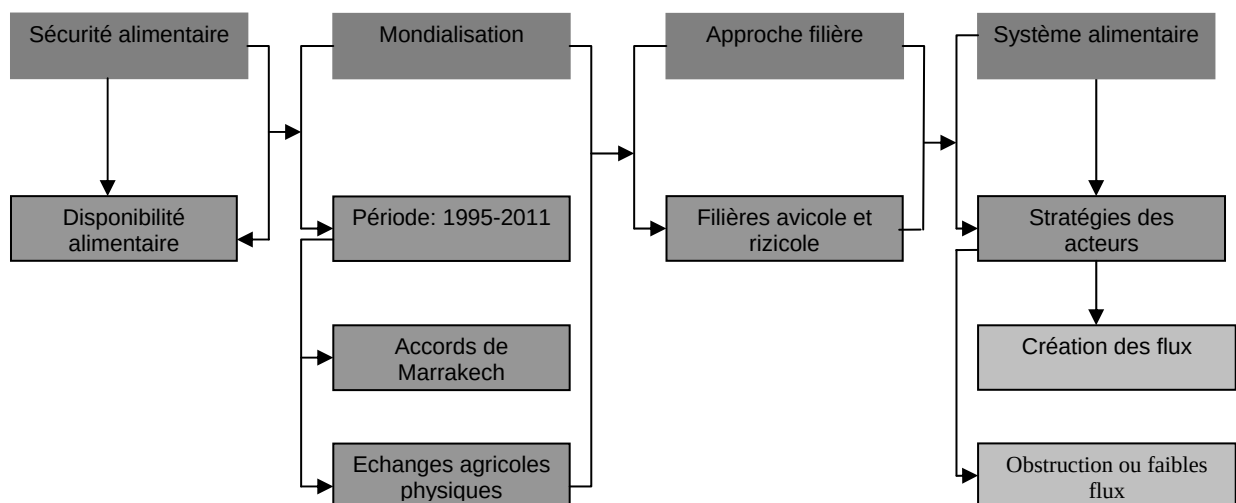
focalisera sur une approche systémique et s'attardera sur l'analyse des échanges agricoles mondiaux. A partir de cet instant, seront recherchées les interactions existant entre ces échanges et la sécurité alimentaire. De manière indirecte, seront également interrogés les rapports entre la dynamique de mise en réseau des échanges agricoles et la production du Gabon et du Cameroun.

Dans cette perspective, deux dimensions géographiques seront analysées : référence sera faite à la géopolitique à travers l'exploration du rôle de l'Etat, admis comme acteur incontournable de la mondialisation, dans la mise en œuvre des règles commerciales héritées de l'Uruguay Round. De même, un accent particulier sera porté sur « *la géographie des échanges* » (Roux, 1985) notamment dans leur dimension physique.

Conclusion du Chapitre 2

Globalement, cette thèse se propose de réfléchir sur les interactions entre la mondialisation des échanges agricoles et la sécurité alimentaire au Gabon et au Cameroun. D'abord, il s'agit de deux concepts disposant d'une diversité sémantique. Ce cadre théorique a permis de les clarifier, non seulement du point de vue de leur contenu, mais aussi en ce qui concerne les interprétations spatiales et temporelles. Dans le dernier cas, par exemple, l'ère considérée s'étale sur une période allant de 1995 à 2011, période marquant un renouveau dans l'encadrement des transactions agricoles mondiales à travers la ratification des accords de Marrakech (fig. n°13).

Figure n°13 : Synthèse du cadre théorique



Réalisation : Pacôme TSAMOYE

De même, le croisement des deux termes se fera via l'approche filière. La filière est certes constituée d'étapes successives allant de la production à la consommation. Mais ici, son évocation renverra aux échanges des denrées d'origine avicole et rizicole.

En outre, pour aborder l'ensemble de cette thématique, l'autre approche usitée est l'analyse systémique. Dans ce sens, la mondialisation ne signifiant aucunement le retrait de l'Etat du secteur productif, son rôle sera abordé pour interroger non seulement les orientations mondiales de l'agriculture, mais aussi la conduite des politiques agricoles et/ou alimentaires

internes. En d'autres termes, d'un point de vue géoéconomique, il s'agit de voir comment le comportement de ces derniers impacte ou non la consommation alimentaire des populations. Dans cette perspective, il reviendra à voir leur double capacité à la fois comme créateurs de flux à finalité alimentaire ou comme freins de ces derniers.

Pour mener à bien cette étude qui consiste à établir des liens entre différents phénomènes, il faut élaborer une méthode d'analyse qui permettrait de mieux asseoir les connaissances théoriques et mieux organiser les recherches sur le terrain en vue de la mise en œuvre générale.

Chapitre 3 : Méthodologie de la recherche

La méthodologie est un aspect indispensable de toute activité intellectuelle car elle peut faciliter la compréhension des résultats d'une recherche scientifique tout comme l'ensemble de la dimension processuelle de celle-ci (Kaplan cité par Galley, 2010). De ce point de vue, notre réflexion ne saurait s'écarter de cette dynamique. Dans ce sens, ce chapitre se propose d'abord d'explicitier tous les contours de la quête informationnelle (I). En outre, il sera question de présenter les difficultés qui ont émaillé nos différents périples sur le terrain et éclairer les lecteurs sur le mode de traitement des informations recueillies (II).

I- La quête de l'information primaire

« *La géographie s'apprend par les pieds !* »

Gumuchian H. et al, 2000, *Initiation à la recherche en géographie : aménagement, développement territorial, environnement*, Economica, Paris, p.186

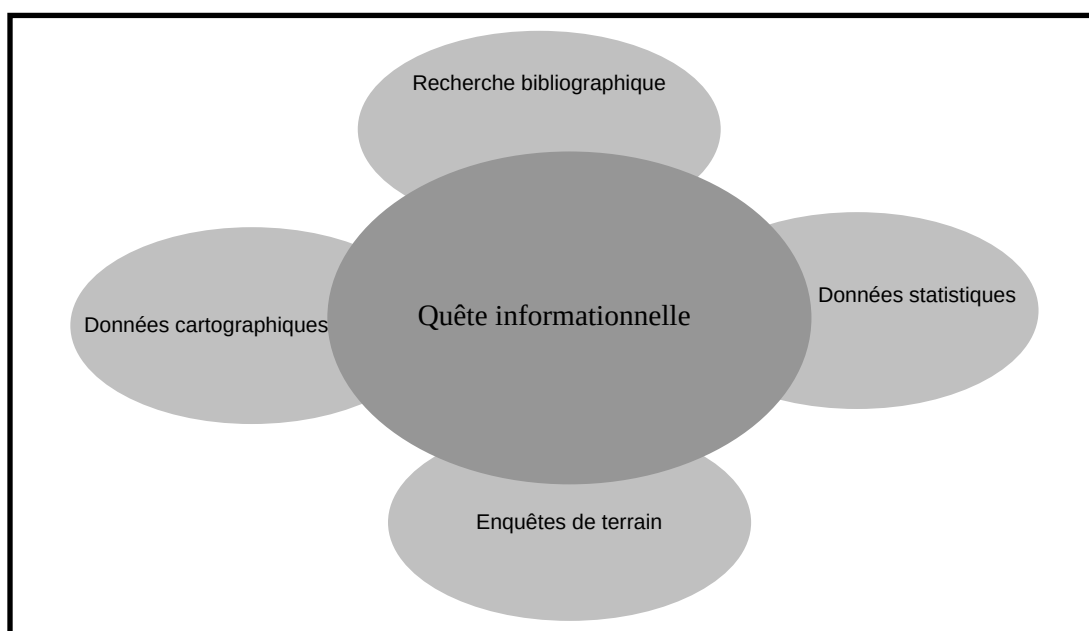
Dans le processus de recherche ou d'élaboration d'une étude scientifique, le terrain peut avoir une double signification. Il peut d'abord constituer un élément central de la recherche dans la mesure où il se présente comme le lieu unique de vérification/validation des hypothèses. Ensuite, il peut s'apparenter à une étape clé de la recherche. Dans ce sens, il n'est plus l'élément central, mais bien un aspect constitutif d'un tout puisqu'il n'est plus considéré comme la seule manière de mener une recherche (Louiset et al, 2008).

Notre conception du terrain s'inscrit davantage dans la deuxième approche. Ceci d'autant plus que les déplacements¹⁴ dans nos espaces d'études que sont le Gabon et le Cameroun n'ont été qu'une phase dans la quête de l'information de manière générale. En effet, après le choix d'un sujet de recherche, même s'il n'est jamais définitif, la logique commande que l'on prospecte tous les aspects qui tournent autour de la thématique sélectionnée. Il s'agit d'une phase très importante qui permet par exemple de faire le point sur l'état des lieux de la question à traiter. Dans ce sens, nous avons eu recours à plusieurs sources

¹⁴ Pour la collecte des informations sur le terrain, deux déplacements ont été enregistrés en 2010 et en 2012.

informationnelles (fig. n°14). C'est le cas de l'information livresque que nous avons eue à travers les bibliothèques de l'Université de Nantes ou les centres de documentations et d'information (CDI). De même, le web a également constitué un autre moyen désormais incontournable car permettant par exemple d'avoir accès aux données régulièrement mises à jour à travers des sites internet comme celui de la Fao (faostat) ou encore celui de l'OMC (www.wto.org).

Figure n°14 : Les quatre sources de l'information



Réalisation : Pacôme TSAMOYE

Mais en ce qui concerne spécifiquement la quête de l'information de première main, dont l'acquisition était liée aux déplacements sur le terrain, il fallait en amont répondre à une double exigence : identifier les acteurs susceptibles de nous apporter les informations souhaitées et tenter déjà de rentrer en contact avec ces derniers (1). Ensuite, il convient d'explicitier les techniques ou stratégies élaborées pour la quête de l'information et dresser le bilan de cette dernière pour les besoins de l'élaboration d'un compte rendu le plus exhaustif possible (2).

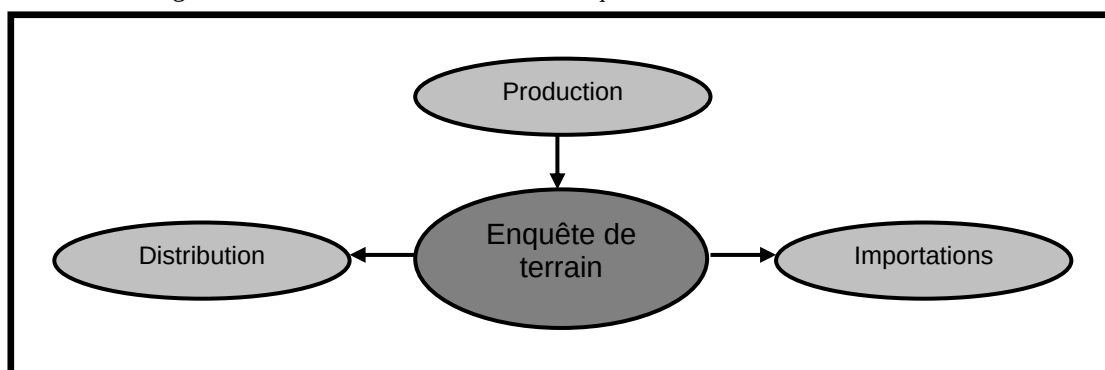
A- Les acteurs ciblés et les techniques de prise de contact en amont

Dans l'ensemble, les différents déplacements sur le terrain avaient pour objectif la collecte des informations sur les éléments liés à la sécurité alimentaire relevant des produits avicole et rizicole. Autrement dit, il s'est agi de rechercher des données sur la production agricole locale. De même, il fallait tenter d'obtenir les supports cartographiques qui représenteraient, si possible à l'échelle nationale, tout ou partie des différents aspects précédemment énumérés. Dans cette dynamique, il fallait déjà recenser les différents acteurs locaux qui pouvaient nous donner les informations souhaitées (1). Et après, tenter déjà d'établir un contact en amont avec ces derniers afin d'éviter d'éventuelles pertes de temps inutiles sur nos deux lieux d'étude (2).

1- Entre les acteurs publics et privés : les sources potentielles de l'information sur le terrain

Grâce au travail élaboré en amont, via notamment l'information livresque, nous avons pu circonscrire le concept de sécurité alimentaire autour de la notion de disponibilité. En d'autres termes, notre quête informationnelle se référait désormais à certains aspects renvoyant à la présence physique des biens alimentaires : production, importation et distribution (fig. n°15). Jusqu'ici, nous n'avons pas encore procédé au choix définitif de notre échelle d'analyse, puisque nous voulions nous appuyer sur la vérité du terrain pour cette exigence.

Figure n°15: Facteurs ciblés en vue de la quête informationnelle sur le terrain



Réalisation : Pacôme Tsamoye

Lors de la préparation de notre premier déplacement sur le terrain en mars 2010 (six mois), ou en 2012 quand il s'est agi de la deuxième phase (deux mois), nous avons chaque fois identifié les lieux de localisation éventuelle des informations recherchées. En ce qui concerne la production, par exemple, nous envisagions rentrer en contact avec les autorités du Ministère de l'Agriculture et/ou de l'Elevage, les agriculteurs, les éleveurs, les ONGs locales, etc. Cette phase d'identification valait également pour les autres axes de recherche informationnelle (Tableau n°4).

Tableau n°4 : Axes de recherche et localisation possible de l'information souhaitée

Axes de recherche	Localisation potentielles de l'information
Production	Ministère de l'Agriculture et/ou de l'Elevage
	Agriculteurs
	Eleveurs
	Interprofession Avicole du Cameroun (IPAVIC)
	Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs (IPAVIC) au Cameroun
Importations	Entreprises importatrices
	Ministère du Commerce
	Entités statistiques
	Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs (IPAVIC) au Cameroun
Distribution	Ministère du transport
	Ministère des travaux publics
	Ministère du commerce
	Transporteurs
	Distributeurs (entreprises)

Réalisation : Pacôme Tsamoye

Dans l'ensemble, il s'agissait de rentrer en contact avec plusieurs types d'acteurs impliqués dans la problématique de la disponibilité alimentaire :

- acteurs publics : les différents ministères et autres organismes publics ;
- acteur parapublic : l'IPAVIC qui est une entité gérée conjointement par l'Etat camerounais et le privé ;
- acteurs privés : les producteurs ou éleveurs, les entreprises d'importations et/ou de distribution de denrées alimentaires, les ONGs locales, etc.

Tous ces différents acteurs étaient donc susceptibles de posséder des informations indispensables à la conduite de notre recherche. Mais après leur recensement, une question revenait avec insistance : vu que nous allions sur nos différents lieux d'investigation pour un laps de temps bien précis, comment faire pour le rentabiliser de la manière la plus optimale possible ? En d'autres termes, comment éviter toute éventuelle perte de temps ? Sous forme de

réponse à cette interrogation, nous avons opté pour l'établissement d'un contact avec les différents acteurs en amont.

2- Les techniques d'approche avant le déplacement effectif sur le terrain

Dans leur publication ayant trait aux choix et contraintes des terrains en sciences sociales, Odette Louiset et al (2008) ont fait valoir le fait que le chercheur ne s'engageait pas toujours sur un espace donné de façon volontaire : il pouvait soit travailler sur des terrains de son choix ou se les voir imposés. Notre situation nous a le plus placé dans le premier cas de figure : celui des terrains voulus ou souhaités, ou encore des terrains-types.

Comme le reconnaissent les auteurs de cet article, travailler sur un terrain souhaité ne signifie pas toujours « quête facile des informations », car le chercheur peut se trouver face à certaines situations conjoncturelles complexes durant la phase de recherche. C'est le cas par exemple des conflits armés ou encore du développement des pandémies. Cela dit, nous estimons que travailler sur un espace voulu peut avoir certains avantages comme la connaissance, bien que de façon générale, de son terrain d'étude. En effet, disposer de certaines informations sur son espace d'investigation peut s'avérer utile à un moment donné de la recherche.

En ce qui nous concerne par exemple, savoir que le Gabon à l'image du Cameroun est caractérisé par certaines spécificités administratives tant publiques que privées nous a conduit à l'élaboration d'une stratégie « opérationnelle » qui nous permettrait d'échanger avec le maximum d'acteurs possible durant le laps de temps devant être consacré aux différentes investigations. Dans cette optique, nous avons préféré rentrer en contact avec les protagonistes de la sécurité alimentaire avant les différents déplacements afin de savoir qui nous devions rencontrer et à quel moment. Cela ne voudrait aucunement signifier qu'une fois sur le terrain nous ne mettions pas tout en œuvre pour échanger avec des interlocuteurs auxquels nous n'avions pas pensé en amont.

Cela dit, aussi bien pendant qu'avant la prise de contact avec les différents acteurs tant publics que privés, une question demeurerait : quelle technique d'investigation utiliser pour obtenir le maximum d'informations de bonne qualité ou suffisamment pertinentes ? Sous

forme de réponse à cette interrogation, il fallait donc opter pour un certain nombre d'outils méthodologiques selon la circonstance.

B- Stratégies et bilan de la quête de données primaires

La géographie, à l'instar d'autres disciplines relevant des sciences sociales, a recours quasi systématiquement au terrain. Ce recours, déjà indispensable aux géographes classiques d'avant-guerre a une double justification : d'abord parce que le terrain suscite ou permet de bâtir un certain nombre de questionnements ; ensuite eu égard aux possibilités qu'il offre en termes de vérification ou de validation des hypothèses préalablement établies (Gumuchian H. et al, 2000).

C'est dire combien cette recherche sur le terrain est incontournable pour toute étude géographique. Non seulement pour ne pas déroger à ce qu'on peut considérer aujourd'hui comme étant une règle ou encore une norme, mais aussi et surtout parce que tout travail qui évolue, puisqu'on change perpétuellement de niveau de confusion, suscite certaines interrogations dont les éléments de réponse ne peuvent pas toujours être fournis par les documents entreposés en bibliothèque, deux sorties sur le terrain se sont imposées.

Pour ramener le plus d'informations possibles au contact des différents acteurs, il a été jugé nécessaire d'élaborer un certain nombre de stratégies de collecte de l'information (1). Au-delà de cet aspect, cette section nous permettra également de présenter le bilan de ces deux déplacements (2)

1- Plusieurs techniques au service de collecte de l'information

Si le terrain est considéré comme support de questionnaire et comme objet de vérification et de validation des hypothèses, c'est certainement au regard des informations qu'on peut en tirer. Ces données peuvent être quantitative, qualitative ou encore cartographique. Cette étude se focalisant sur une approche partielle de la filière, il était judicieux de prendre en compte plusieurs composantes ayant trait à la production, à

l'importation des biens alimentaires ou encore à la distribution à l'intérieur des deux pays. Cette recherche s'inscrivant dans un cadre géographique, nous recherchions également, dans la mesure du possible, des supports cartographiques représentant la spatialité des différents phénomènes étudiés ou se rapportant à la sécurité alimentaire (Tableau n°5).

Tableau n°5 : Axes et informations recherchées sur le terrain

<i>Axes de recherche</i>	<i>Informations recherchées</i>
Production	Financement
	Fourniture des biens et services
	Quantités produites
	Lieux (par régions)
Importations	Quantités
	Valeurs
	Origine
	Taxes
	Activités portuaires (statistiques sur importations et stockage)
Distribution	Politiques de distribution
	Politiques de transport
	Fonctionnement des circuits de distribution
	Principales régions approvisionnées
	Régions secondaires
	Régions faiblement pourvues
	Réseau routier
	Réseau ferroviaire
Supports cartographiques	Carte du climat ou agro-écologique
	Carte de la répartition de la population
	Carte de la répartition de la production agricole
	Carte du réseau routier
	Carte du réseau hydrographique
	Carte de la sécurité alimentaire

Réalisation : Pacôme TSAMOYE

En ce qui concerne la production, l'objectif était de cerner un certain nombre d'aspects des politiques qui s'y rapportent. Il s'agissait notamment d'explorer les différentes sources de financement, la question de la fourniture des biens et services, les quantités produites et leur répartition dans l'espace ou encore leur localisation spatiale. S'agissant des importations, la finalité était d'obtenir des données sur les quantités importées (auprès de toutes les entités pouvant produire des données quantifiables), les valeurs et l'origine desdites importations. Pour ce qui est de la distribution, l'idée était de tenter de cerner tout ce qui a trait au transport (les politiques et l'état des différentes voies de communication) et à la distribution (les politiques et la hiérarchisation des régions selon qu'elles soient bien arrosées alimentaires ou non).

Pour obtenir toutes ces informations, nous avons fait usage de plusieurs techniques de collecte qui étaient fonction du type d'acteur à interroger ou du temps que ce dernier voulait nous accorder :

- **Les entretiens dirigés** : ils nécessitaient l'élaboration de questionnaires. Ils s'adressaient aux acteurs privés des filières avicole et rizicole qui sont quotidiennement au cœur de l'alimentation des populations. C'est le cas, par exemple, des éleveurs, des agriculteurs ou encore des importateurs.
- **Les entretiens semi-dirigés** : dans ce cadre, nous avons préalablement défini des différents thèmes conformément aux informations que nous recherchions. Selon le temps qu'on voulait bien nous accorder, nous sollicitons des approfondissements à nos interlocuteurs pour apporter d'avantages de précisions sur des aspects qui paraissaient présentés très sommairement. A travers cette technique d'approche, nous cherchions à cibler les responsables de l'ONG ACDIC, des structures parapublics comme l'IPAVIC, ou encore les agents du secteur public.
- **Les discussions informelles** : elles n'étaient pas prévues au départ. Mais dans l'attente d'un responsable d'une structure donnée, on pouvait échanger avec ses employés sur un certain nombre de questions liées par exemple à l'élevage. De même, lorsque nous partions au Cameroun, nous avions longuement échangé avec les transporteurs au sujet de l'importation illicite de viande de volaille, notamment en ce qui concerne leur rôle dans ces différentes transactions. L'avantage de cette technique est qu'elle permet d'obtenir des détails de certaines transactions méconnues du grand public.
- **L'observation des pratiques** : elle constitue en quelque sorte le prolongement des échanges informels. En effet, ces entretiens officiels permettent souvent d'obtenir un certain nombre d'indications sur l'ampleur d'un phénomène donné. Par exemple, quand nous étions à Makokou au Nord-Est du Gabon, certaines personnes, lorsque nous leur avons fait comprendre que nous travaillions sur le riz et le poulet, nous ont indiqué qu'il fallait qu'on se rende à la gare routière de cette ville pour se rendre compte du renversement des rapports alimentaires entre la ville et la campagne. C'est ce que nous avons d'ailleurs fait afin de vivre la réalité du terrain. Cette situation s'est également produite au Cameroun où certains de nos interlocuteurs nous avaient conseillé de nous rendre au marché Mokolo, le plus grand marché de Yaoundé, pour observer les conditions de vente du poulet importé, ou tout simplement la continuation

de cette activité alors même que les autorités dirigeantes l'avaient clairement interdit tout comme l'importation de cette denrée.

Durant les deux déplacements effectués sur le terrain nous avons opté pour l'une ou l'autre de ces techniques au gré des circonstances, du type d'acteurs à rencontrer ou encore du temps que ces derniers voulaient bien nous accorder. Mais globalement, quel bilan peut-on faire de ces sorties dans nos espaces d'étude ? Toutes les informations recherchées ont-elles été collectées ?

2- Un bilan positif dans l'ensemble, même si certains manquements significatifs subsistent

Durant notre période d'investigation, l'objectif était naturellement simple : collecter le maximum d'informations possibles pour mener à terme le travail de recherche entamé. Pour ce faire, nous avons contacté plusieurs acteurs. De même, nous fonctionnions avec un « cahier de charges » correspondant aux différentes informations à rechercher. Compte tenu de l'existence de deux variables, il aurait peut-être été souhaitable que nous présentions ce bilan dans cet esprit. C'est-à-dire en faisant le compte-rendu s'agissant des acteurs rencontrés, puis celui des informations obtenues quelle que soit l'ordre. Cela dit, nous avons opté pour une autre alternative. En effet, le rendu tel que nous voulons le décliner prend en compte aussi bien les aspects positifs que négatifs. En d'autres termes, pour les acteurs ou pour les informations recueillies, il convient de dire si la situation a été à la hauteur de nos espérances.

Dans un premier temps, il convient de reconnaître que les déplacements sur le terrain ont été fructueux pour deux raisons essentiellement :

- En ce qui concerne les acteurs à interviewer, nous avons globalement échangé avec ceux dont la sphère de compétence est liée à la question alimentaire. Aussi bien au Gabon qu'au Cameroun, en effet, nous avons dialogué avec plus de 30 personnes concernés par la production, les importations ou la distribution des denrées (Tableau n°6). Certains de ces entretiens ont été enregistrés lorsque nous avions l'aval de l'interviewé, puis partiellement retranscrits en fonction de la pertinence du propos

pour le bien de nos démonstrations. Pour d'autres, par contre, nous avons simplement pris des notes.

- L'autre aspect positif de ces investigations concerne les informations effectivement collectées. En effet, au-delà de la sélection des différents acteurs selon les axes de recherche, il fallait également cibler très clairement les données recherchées. Toujours dans l'esprit de l'approche filière, nous recherchions des renseignements allant de la production à la distribution des denrées alimentaires. En ce concerne la production, par exemple, les données recherchées renvoyaient au financement de l'agriculture, à la fourniture des biens et services, aux quantités produites, à la situation géographique des exploitations agricoles ou encore des structures d'élevage. Pour ce qui est des importations, nous recherchions des informations sur les quantités importées, les valeurs ou encore leurs origines. Au sortir de ces investigations, il convient de dire que plusieurs informations ont été obtenues notamment en ce qui concerne les importations alimentaires dans les deux pays (Tableau n°7).

Même si globalement nos déplacements nous ont permis de recueillir plusieurs informations, il convient en revanche de reconnaître que nous n'avons pas pu échanger avec tous les acteurs comme nous le souhaitions. Au Gabon, par exemple, seul un éleveur a bien voulu répondre aux différentes interrogations formulées. De même, au Cameroun, aucune entreprise importatrice n'a souhaité donner suite aux questionnaires qui leur ont été adressés. Sous forme de conséquence de ce qui précède, toutes les données souhaitées n'ont pas été obtenues. C'est le cas des informations sur la distribution dans les deux pays.

Lorsque nous préparions ces déplacements, notre objectif était bien entendu de recueillir toutes les informations possibles pour améliorer au mieux le rendu final. Dans cette perspective, des dispositions ont été prises en amont afin de rencontrer les différents acteurs et d'éviter toute perte de temps éventuelle. Cela dit, la réalité du terrain est quelques fois aux antipodes des espérances. En effet, si certaines informations ont été inaccessibles, c'est en partie en raison de biens de pesanteurs internes. Dès cet instant, certains choix s'imposaient pour la conduite à terme du travail de recherche initié.

Tableau n°6 : Bilan de la collecte des données sur le terrain

		Nombre d'acteurs interviewés	
Axes de recherche	Localisation des acteurs	Gabon	Cameroun
Production	Ministère de l'Agriculture et/ou de l'Elevage	5	4
	Agriculteurs	0	2
	Eleveurs	1	3
	Interprofession Avicole du Cameroun (IPAVIC)	0	1
	Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs (IPAVIC) au Cameroun	0	3
Importations	Entreprises importatrices	1	0
	Ministère du Commerce	2	0
	Entités statistiques	2	2
	Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs (IPAVIC) au Cameroun	0	1
Distribution	Ministère du transport	1	0
	Ministère des travaux publics	0	2
	Ministère du commerce	2	0
	Transporteurs	0	2
	Distributeurs (entreprises)	0	0

Réalisation : Pacôme Tsamoye

Tableau n°7 : Bilan des investigations menées sur le terrain

		Gabon	Cameroun
Production	Financement	❖	❖
	Fourniture des biens et services	❖	❖
	Quantités produites	✓	✓
	Lieux (par régions)	❖	✓
Importations	Quantités	✓	✓
	Valeurs	✓	✓
	Origine	✓	✓
	Taxes	✓	✓
	Activités portuaires (statistiques sur importations et stockage)	✓	✓
Distribution	Politiques de distribution	0	0
	Politiques de transport	0	❖
	Principales régions approvisionnées	0	0
	Régions secondaires	0	0
	Régions faiblement pourvues	0	0
	Fonctionnement des circuits de distribution	0	0
	Réseau routier	✓	✓
	Réseau ferroviaire	✓	✓
	Evolution des prix	✓	✓
Supports cartographiques	*Carte du climat ou agro-écologique		
	*Carte de la répartition de la population	✓	✓
	*Carte de la répartition de la production agricole	❖	✓
	*Carte du réseau routier	✓	✓
	*Carte du réseau hydrographique	✓	✓
	*Carte de la sécurité alimentaire	❖	❖

Réalisation : Pacôme TSAMOYE

- Les données recueillies sur le terrain doivent être classées en trois catégories :
- ✓ Ce sont des informations effectivement obtenues auprès des différentes administrations.
 - ❖ Il s'agit des données que nous n'avons pas pu avoir, en termes de support documentaire, mais pour lesquelles nous avons pu glaner certaines informations dans d'autres supports informationnels que nous avons ramenés surtout en ce qui concerne le Cameroun. Pour ce qui est du Gabon, la connaissance que nous avons du pays peut sans doute nous permettre de contourner certaines difficultés ;
 - 0 Nous n'avons pas pu obtenir ces informations sur le terrain. Il s'agit essentiellement des données ayant trait à la distribution des denrées alimentaires sur les deux territoires.

II : Difficultés rencontrées, gestion de l'information recueillie et choix opérationnels

Durant les huit mois passés sur le terrain, l'objectif a toujours été de toucher le maximum de personnes ou d'acteurs possibles susceptibles de nous donner des informations nécessaires à la conduite au mieux de notre travail de recherche. Dans cette dynamique, par exemple, nous avons essayé de rencontrer les importateurs, les éleveurs ou encore les agriculteurs. Mais malgré tout le travail élaboré en amont à travers la préparation des questionnaires destinés à chaque acteur, nous avons été confronté à un certain nombre d'obstacles qui ne nous ont pas permis de rentrer en possession de toutes les informations souhaitées (A).

Nonobstant toutes ces difficultés, il fallait exploiter le peu d'informations recueillies au sortir de ces deux déplacements. De même, il était plus que judicieux d'opérer un certain nombre de choix conformément à cette réalité (B).

A- Les entraves à la collecte de l'information sur le terrain

De manière générale, l'ambition d'un chercheur est de revenir des différents déplacements avec toutes ou une bonne partie des informations souhaitées. Mais entre cette volonté et la réalité, il existe toujours un fossé car les spécificités du terrain sont quelques fois aux antipodes de ses besoins. Dans ce sens, nos recherches ont fait l'objet de deux entraves majeures. La première a été l'indisponibilité des acteurs (1). L'autre quant à elle avait trait aussi bien à la qualité de l'information qu'à ses supports (2).

1- Le manque de coopération des acteurs

Au contact des acteurs, nous avons fait face à des difficultés ayant un dénominateur commun : l'absence ou le refus de coopération. Cette situation a fait en sorte que nos demandes d'entretien soient restées lettre morte ou n'aient pas tout simplement eu d'issue favorable.

Cette réalité peut d'abord s'observer en ce qui concerne les importateurs de denrées alimentaires. Au Cameroun, par exemple, aussi bien avant que pendant nos séjours, nous avons contacté SODIACAM (Société de Distribution Alimentaire du Cameroun) et CONGELCAM, deux sociétés spécialisées dans l'importation des produits frais, dont la viande de volaille. Dans le premier cas, notre demande a reçu une fin de non recevoir en raison du caractère stratégique, pour l'entreprise, des informations que nous recherchions. Dans le second cas, notre sollicitation est restée sans réponse. Pourtant, afin de les rencontrer, nous avons eu des échanges téléphoniques, alors que nous étions à Yaoundé, à l'issue desquels il nous a été conseillé de nous rendre à la direction de l'entreprise située à Douala.

Au Gabon, les réalités ont été les mêmes. Prenons le cas de SIPAGEL, une société spécialisée dans l'importation des produits alimentaires congelés. Avant notre voyage sur le terrain, nous avons eu plusieurs échanges téléphoniques notamment avec le secrétariat de cette entreprise. Lors de ces entretiens, nous leur avons pourtant clairement signifié les axes sur lesquels allaient porter nos échanges ; ce qui ne posait visiblement pas de problèmes. Il nous a formellement été signifié qu'il suffisait simplement de nous présenter à leur siège social afin de rencontrer les responsables de la structure qui en ont la charge.

Mais une fois sur le terrain, les réalités ont été à l'antipode de ce que nous avons convenu. Dans ce même pays, on peut aussi prendre l'exemple de CECA-GADIS (Compagnie d'Exploitations Commerciales Africaines, Société Gabonaise de Distribution) où le Directeur chargé des importations a tout simplement refusé de répondre au questionnaire que nous avons élaboré au prétexte qu'il pensait que nos échanges allaient porter sur les questions de conservation des denrées, et donc de respect de la chaîne de froid.

Au-delà des importateurs, le refus de coopérer a aussi été le fait des éleveurs. Au Cameroun, par exemple, nous avons pris attache avec la direction de l'IPAVIC pour les rencontrer. Dès cet instant, une liste de plus d'une cinquantaine de contacts nous avait été remise avec les différents numéros de téléphones. Il nous revenait donc d'appeler chacun d'eux.

Mais avant de passer à cette étape, ils nous avaient déjà déconseillé de prendre attache avec certains éleveurs pour des motifs qu'ils avaient refusé de nous donner. Voici l'esprit du propos tenu : *vous aimez trop chercher à comprendre. On vous dit n'appellez pas, n'appellez pas. Un point c'est tout.* Après, nous avons effectivement contacté téléphoniquement les

autres éleveurs. Seulement, nous avons fait face à trois tendances. Dans un premier temps, il y a eu certains qui ont refusé de répondre à notre questionnaire. Alors que je leur disais que je venais de la part du Président de l'IPAVIC, ils ont majoritairement tenu ce propos : « *il [le Président de l'IPAVIC] vous envoie chez nous pourquoi ? Pourtant c'est lui qui mange l'argent, il doit donc aussi répondre aux questions.* »

Le second concerne les aviculteurs qui étaient injoignables ou qui l'étaient mais ne pouvaient pas répondre à nos sollicitations parce que hors de Yaoundé durant notre période de terrain. Dans la dernière catégorie, nous retrouvons ceux qui avaient répondu à notre appel téléphonique. Dans la plupart des cas, ils nous avaient demandé de déposer le questionnaire soit directement ou à leur siège social ; tout en demandant de repasser quelques jours plus tard le temps qu'ils le remplissent. Seulement, malgré les relances nos enquêtes n'ont pas pu aboutir.

Au total, le manque de coopération des acteurs a été une difficulté majeure de nos différents terrains. Jusqu'ici, la volonté que nous avions de cerner les stratégies des distributeurs, par exemple, au sortir de ces entretiens n'a pas pu être menée comme le souhaitions. Mais pour contourner cette faiblesse informationnelle primaire, l'idéal aurait été que l'on dispose des données dites indirectes via des rapports ou comptes rendus qu'on pouvait retrouver dans les centres de documentation et d'information des ministères. Or, de ce point de vue, les difficultés ont également été importantes.

2- L'information, faiblesse et mauvaise gestion

La rareté informationnelle est beaucoup plus une réalité Gabonaise que Camerounaise, car de l'autre côté du Ntem¹⁵, les avancées sont plutôt significatives. L'absence de données est d'abord statistique au Gabon : il n'y a aucune ou très peu d'informations sur la production agricole, la consommation alimentaire ou la répartition de la population à travers les différentes régions.

¹⁵ Le Ntem est le cours d'eau qui sert de frontière physique pour séparer les deux territoires étatiques que sont le Gabon et le Cameroun.

En ce qui concerne la production agricole, un service statistique a bien été créé au sein du Ministère de l'Agriculture. Mais concrètement les conditions de travail, qui sont la conséquence du *manque de volonté de l'Etat*, comme l'estime Madame Mboumba rencontrée sur les lieux, ne permettent pas aux fonctionnaires de s'illustrer véritablement. Ces difficultés statistiques sont également notables en ce qui concerne le nombre de personnes vivant sur l'étendue du territoire : le seul recensement considéré aujourd'hui, sur la base duquel l'essentiel des études est menée, date de 1993. Point n'est besoin de rappeler que cela peut avoir des incidences sur les résultats.

Même si l'information est faible ou quasi introuvable, la logique voudrait que l'on conserva efficacement le peu qui existe. Cela signifie que les structures adéquates doivent être créées afin de mieux gérer ces bases de données. Au Gabon, notamment au Ministère de l'Agriculture, le CDI est la structure choisie. Cependant, les réserves sont également légion lorsqu'il s'agit d'évoquer les conditions de conservation desdits documents et surtout leur gestion. Ainsi, on peut tout simplement regretter l'absence des documents qui nous auraient sans doute permis de mieux avancer dans notre réflexion. C'est par exemple le cas du document intitulé *l'Etat des lieux de l'élevage au Gabon* qui existe bien dans les listings, mais physiquement absent. De même, certaines archives qui nous auraient été indispensables dans le cadre de l'élaboration d'une étude antérieure à l'ouverture du marché des produits agricoles n'existent plus pour des raisons d'archivage.

Malgré toutes ces difficultés, notamment l'absence de données sur la distribution des denrées alimentaires dans les deux pays et en ce qui concerne la répartition de la production agricole au Gabon, il fallait bien sûr poursuivre la recherche. Seulement, dans cette perspective, certains ajustements s'avéraient indispensables.

B- Tentative de contournement des difficultés et choix opérationnels

Tout au long de nos deux déplacements sur le terrain, on peut noter l'affirmation de deux tendances. Il y a d'une part l'acquisition de certaines données qu'elles soient indirectes ou non. Dans un second temps, le manque de collaboration des acteurs a par exemple fait en sorte que d'autres informations soient inaccessibles.

Dans tous les cas, celles effectivement collectées ont été regroupées en tableaux de synthèse ou permis de confectionner des graphiques ou des supports cartographiques. Cela dit, une difficulté demeurerait : comment poursuivre notre réflexion malgré l'absence de certaines données ? (1). Et en partie sous forme de conséquence de cette première interrogation, quelle spatialité et quelle temporalité pour cette étude scientifique ? (2).

1- Le recours aux sources secondaires

En raison de l'absence d'informations statistiques sur la production agricole ou de certaines variables relatives à la sécurité alimentaire, par exemple, nous avons opté pour la recherche de mesures palliatives. Dans ce sens, nous avons eu recours aux données quantitatives de la FAO aussi bien sur les rendements agricoles que sur l'apport des importations alimentaires sur les disponibilités quantitatives totales. De même, nous avons dû utiliser des informations quelques peu surannées, mais qui nous ont tout de même permis de poursuivre un certain nombre de démonstrations.

En ce qui concerne les variables qualitatives, nous nous sommes appuyé sur certains écrits soit des chercheurs ou même des ONGs comme l'ACDIC qui ont travaillé sur la question de la sécurité alimentaire, de façon générale, ou encore spécifiquement sur les conséquences de la mondialisation des échanges agricoles sur les filières avicole et rizicole locales.

Au-delà de l'élaboration des stratégies palliatives, cette absence de données sur le Gabon et le Cameroun, nous a également contraint d'opérer un certain nombre de choix sur la spatialité et la temporalité de cette recherche.

2- Des choix spatio-temporels indispensables

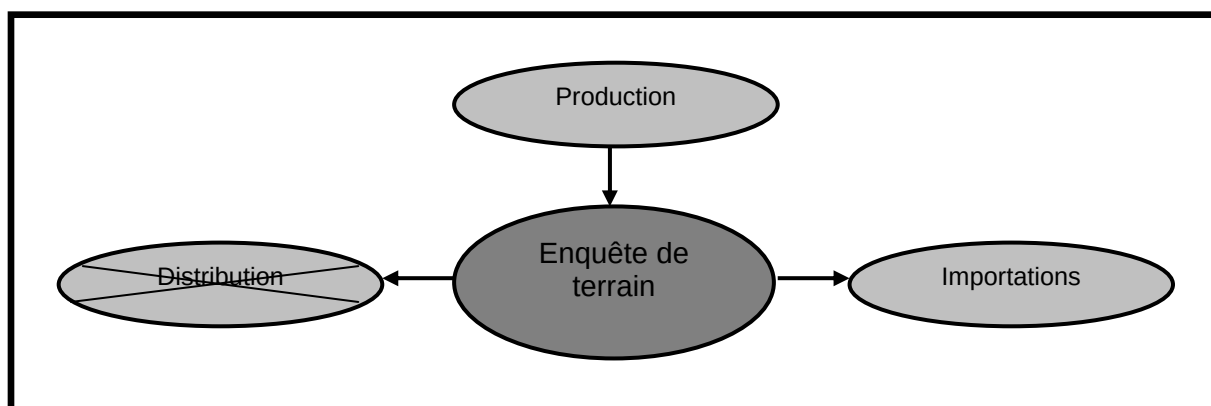
Au début de cette recherche portant sur les rapports entre les échanges agricoles mondiaux et la sécurité alimentaire, l'objectif était de travailler sur deux cadres spatiaux : le

national et le régional ou le provincial, selon les dénominations locales. En ce qui concerne le dernier cas, l'un des objectifs initiaux de ce travail était d'essayer d'analyser les spécificités alimentaires locales à l'aune de la mondialisation des échanges agricoles. Il s'agissait par exemple d'interroger la dimension culturelle de l'alimentation.

Or pour des raisons d'indisponibilité informationnelle, cette ambition ne pouvait plus être atteinte. En effet, les deux déplacements effectués sur le terrain nous ont permis de nous rendre compte de l'inexistence de données quantitatives sur la production agricole, sur les flux alimentaires entre les espaces portuaires, qui sont les portes d'entrée des produits agricoles importés, et l'arrière-pays ou encore les différentes régions.

Face à cette importante difficulté, il nous revenait de faire un choix quant à l'échelle d'analyse. Dans cette perspective, nous nous sommes référé à certains travaux géographiques faisant valoir le caractère « multi-spatial » de l'abord de la sécurité alimentaire (Azouley, 1998 ; Janin, 2008). Selon ces auteurs, en effet, cette problématique peut être appréhendée à toutes les échelles possibles allant du monde à l'individu, en passant par la région ou encore le ménage. Pour les besoins de cette recherche, nous avons donc procédé à la suppression de la distribution qui constituait pourtant un facteur clé de ce travail lors de la phase initiale (fig. n°16). En d'autres termes, nous optons donc pour l'échelle nationale, en écartant donc du coup l'espace régional ou provincial.

Figure n°16 : Elimination de la distribution comme variable clé de la réflexion



Réalisation: Pacôme TSAMOYE

Une fois la dimension spatiale définie, il nous paraissait nécessaire d'apporter quelques éclairages sur la temporalité. De manière générale, en effet, la problématique de l'alimentation peut être abordée à différentes échelles temporelles. Dans le cadre de cette réflexion, nous considérons le laps de temps allant de 1995 à 2011. Notre volonté étant d'analyser les conséquences de la mondialisation des échanges agricoles sur la sécurité alimentaire, 1995 constitue la première borne. Ce choix est lié au fait que cette date correspond à la ratification des accords de Marrakech dont l'objectif recherché était une structuration optimale des échanges agricoles mondiaux. Il marque également un renforcement des prérogatives des acteurs internationaux tel que l'OMC qui se doit de veiller au bon fonctionnement de ces transactions.

En ce qui concerne la seconde date (2011), son choix est lié au souhait de nous mettre à l'abri d'éventuelles mutations du processus de mondialisation des transactions alimentaires en référence au Doha Round. Entamé depuis 2001, en effet, et face aux revendications formulées par les différents Etats dans cette dynamique, il se pourrait que des modifications soient apportées. Dans ce sens, ne pas choisir de borne temporelle finale signifierait la prise en compte des changements qui pourraient intervenir.

Conclusion du Chapitre 3

Sur le terrain, plusieurs types d'informations sont généralement recherchés. C'est le cas des données qualitatives ou encore quantitatives. Pour ce faire, on peut recourir à plusieurs types d'outils qui peuvent aller des questionnaires aux entretiens. Mais cette quête informationnelle, pourtant indispensable à la conduite au mieux d'une activité de recherche scientifique, n'est pas de tout de repos, encore moins exemptée de diverses entraves. Dans ce registre, on peut évoquer l'absence de collaboration des acteurs ou encore l'indisponibilité d'un certain nombre de données.

Nonobstant ces difficultés, le chercheur se doit d'évoluer avec le « peu » d'informations directes en sa possession. Il peut également soit recourir aux données secondaires pour contourner ces obstacles ou encore opérer un certain nombre de choix indispensables à un moment donné de la recherche. Dans le cas d'espèce, nous avons par exemple opté pour l'échelle nationale au lieu de celle régionale en raison du manque de données surtout statistiques.

Conclusion de la Partie I

Tout au long de cette partie, il s'est agi de décliner les clés de lecture de l'ensemble de ce travail de recherche. Dans cette perspective, il a d'abord été procédé à la présentation des raisons ayant présidé au choix du sujet, de l'ensemble des questionnements et des différentes hypothèses de la thèse. Le cadre théorique quant à lui était l'occasion toute indiquée pour apporter un certain nombre d'éclairages sur les concepts comme la sécurité alimentaire ou encore la mondialisation qui sont au cœur de ce sujet. De même, nous avons exposé les démarches d'analyse ou encore les approches utilisées. A travers la méthodologie de la recherche, il a par exemple été question de présenter les techniques de collecte de l'information sur le terrain, tout comme les difficultés qui l'ont émaillé.

Evidemment, cette problématique alimentaire au Gabon et au Cameroun, spécifiquement dans la discipline géographique, a été abordée. Dans le premier cas, à travers l'étude réalisée par Yawo Ganyo Galley (2010), la diète des populations a été cernée à partir de la ruralité que l'auteur considère comme le point de départ de toute stratégie alimentaire viable. En ce qui concerne le Cameroun, Emil Hatcheu (2003) a travaillé sur l'alimentation en milieu urbain, s'agissant de la ville de Douala, en interrogeant le ravitaillement de cet espace en produits agricoles.

A l'image de ces réflexions, cette étude aborde également la question de la diète des populations. Seulement elle le fait à partir d'une entrée : la mondialisation des échanges agricoles. Même si quelques aspects émanant des travaux antérieurs peuvent être évoqués dans les développements, il s'agit d'une nouvelle approche d'analyse de cette question alimentaire à l'échelle des deux pays.

Dans l'ensemble, cette thématique se doit d'être élaborée selon l'approche aval-amont puisqu'il s'agit de comprendre les réalités alimentaires du Gabon et du Cameroun à partir des phénomènes internationaux. Dès cet instant, nous allons faire référence à tous les facteurs pouvant avoir une influence sur cette diète. Ces derniers peuvent certes être de nature très diverse. Mais dans le cadre de cette réflexion, ils seront liés à la dynamique de mondialisation des échanges agricoles : ils peuvent émaner soit du rôle géopolitique de l'Etat dans la mise en

œuvre des règles héritées de l'Uruguay Round ou des contingences liées au fonctionnement du marché alimentaire mondial.

Partie II : Géopolitique et dynamique spatiale de la mondialisation des échanges agricoles

Introduction

De manière générale, la mondialisation est présentée comme un processus (Levy, 2007 et Carroué, 2005). Seulement, les différents auteurs traitant de la question ne conviennent pas du nombre d'étapes constitutives de cette logique processuelle. Dans l'ensemble, en effet, on relève deux tendances. Dans un premier temps, pour Sylvie Brunel (2007), elle recouvre quatre étapes : le développement des échanges autour de la méditerranée, la dynamique des grandes découvertes, des transactions axées sur l'Atlantique et la dernière phase qui est toujours d'actualité amorcée après la seconde guerre mondiale. Mais selon Jacques Levy (*idem*), elle recouvre six (6) dimensions : la diffusion de l'homo sapiens sapiens sur l'ensemble de la planète, les grands découvertes à la fin du XVe siècle, la colonisation, la constitution d'un espace mondial des échanges entre 1870 et 1914, la mondialisation refusée et, en fin, l'accélération, la globalisation et l'irréversibilité après 1945.

Malgré les différences formelles, tout le monde s'accorde sur son accélération et sur l'irréversibilité de la tendance globalisante de la mondialisation. Mais contrairement à la dynamique générale, la globalisation des échanges des produits agricoles se sont déroulées en trois phases selon Jean-Paul Charvet (2002) : l'époque des grandes découvertes, la révolution des transports terrestre et maritime du XIXe siècle et surtout la prise en compte de l'agriculture dans les négociations internationales.

Depuis 1986, en effet, le secteur agricole n'est plus en marge des échanges mondiaux comme ce fut le cas antérieurement. En d'autres termes, il est désormais régulé comme tous les autres secteurs marchands. Dans ce sens, l'accord de Marrakech qui a marqué la fin du cycle de négociations de l'Uruguay Round a permis l'encadrement du fonctionnement de ces échanges sur trois aspects essentiels : l'accès au marché, les subventions à l'exportations et les soutiens internes. Depuis cette date également, on aurait assisté au renforcement des importations alimentaires au Gabon et au Cameroun

Dans ce sens, les voix se font entendre au Nord comme au Sud pour stigmatiser les accords ratifiés surtout au regard des effets qu'ils auraient sur la sécurité alimentaire. C'est le cas notamment au Gabon et au Cameroun où on remettrait en cause les conséquences négatives des politiques agricoles initiées dans les pays développés sur les différents appareils

productifs, par exemple, et in fine sur la capacité des différents pays à répondre à la demande alimentaire de ses populations.

L'objectif de cette partie est double. Dans un premier temps, il s'agit de mettre en exergue le contexte ayant conduit à l'accord de Marrakech, décrypter les principales décisions qui y ont été prises dans l'optique de la régulation des échanges mondiaux des produits agricoles et voir les positions du Gabon et du Cameroun face à l'application ou non du dispositif d'encadrement hérité de l'Uruguay Round et en ce qui concerne le cycle de Doha en cours de négociations (Chapitre IV). Ensuite, il sera question d'analyser les transactions mondiales des biens alimentaires, de manière générale, et mettre en exergue les spécificités des deux pays (Chapitre V).

Chapitre 4 : L'Etat, un acteur essentiel de la géographie de la mondialisation des produits agricoles

En 1944, c'est-à-dire un an avant la fin de la seconde guerre mondiale, un sommet mondial s'est tenu à Bretton Woods au New Hampshire avec pour objectif la libéralisation du marché mondial de toute intervention étatique afin qu'il se gère lui-même (Lehmann, 1996). C'est lors de ce sommet que sont nés le Fond Monétaire International (FMI), la Banque Mondiale (BM) et le GATT devenu à partir du premier janvier 1995 l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Mais en dépit de la mise en place d'un certain nombre de mesures qui se voulaient applicables à l'ensemble des échanges, et dont les effets étaient palpables sur l'industrie ou le secteur manufacturier (Tangermann, 2001), l'agriculture est restée en marge des échanges mondiaux. Mais à partir de 1986, à Punta Del Este au Mexique, les grandes puissances mondiales, en tête desquelles les Etats-Unis, vont œuvrer pour que ce secteur d'activité ne soit plus une exception dans son mode de fonctionnement.

Avec l'ouverture du marché agricole à l'échelle mondiale, on a énormément spéculé sur les Etats, conçus comme des territoires limités par des frontières sur lesquels ils exercent leur souveraineté (Siboni, s.d.), et leur rôle dans cette nouvelle donne. De manière générale, ils ont été présentés comme les parents-pauvres du processus de mondialisation des échanges. Car comme ces derniers sont en principe régulés par le jeu de l'offre et de la demande, et que mondialisation rime avec perméabilité des frontières, par exemple, on s'est naturellement interrogé sur leur impact dans ce nouveau contexte et conclu à leur *dépérissement* (*Ibidem*, p.1).

Mais contrairement à cette vision des choses, la réalité a montré que les Etats continuent d'exister. Même si la mondialisation *rogne leurs prérogatives et les contraints à de profondes mutations, les forçant notamment à adapter leur politique à des réalités économiques désormais très multiscalaires* (Dubois, 2010 : p.266), il n'en demeure pas moins que ces entités sont toujours d'actualité et continuent d'influencer les échanges des produits agricoles via notamment les différentes aides qu'ils accordent à leurs agricultures et qui pourraient comporter des effets négatifs sur la sécurité alimentaire de biens de pays à travers le monde.

Ce chapitre poursuit un double objectif. Dans un premier temps, il s'agit d'expliciter le contexte ayant conduit à l'introduction de la question agricole lors du sommet de Punta Del Este alors que cette problématique n'a pas du tout été évoquée lors des cycles précédents (I). Par la suite, il est question de présenter les accords régissant les échanges des produits agricoles et de voir si lesdits accords sont réellement appliqués (II).

I- Le fonctionnement du marché mondial à l'heure de la mise en œuvre des politiques agricoles offensives

Le mode de fonctionnement du monde contemporain est rythmé, sans ambiguïté, par les principes du libéralisme : les dérégulations dans différents secteurs d'activités, les privatisations, etc., semblent devenues la norme. Cela dit, en suivant son parcours, deux faits majeurs méritent d'être soulignés. D'abord, cette *consécration*¹⁶ du libre marché n'a pas véritablement été aisée puisqu'elle est le couronnement d'un parcours parsemé d'embûches¹⁷. La deuxième particularité de la libéralisation des échanges est liée à la structure même des produits échangés entre les différentes parties du monde.

En observant la structure des exportations depuis 1945, bien que tendanciuellement elles évoluent beaucoup plus rapidement que la production, il convient de signaler des mutations structurelles notables (Tableau n°8) : des produits bruts échangés au XIX^e siècle, et qui constituaient les 2/3 du commerce mondial, on est passé après 1945 aux produits manufacturés dont la part *passse de 40 à 78% des exportations mondiales de biens*. Plus tardivement, on a noté le développement très rapide des échanges de services (Adda, 2004 : p.1).

¹⁶ Ce n'est qu'à partir de 1944 que la libéralisation va se défaire des difficultés antérieures et s'imposer à la face du monde. Trois raisons majeures sont sous-jacentes à cette expansion libérale : il s'agit d'abord de l'idée selon laquelle échanger est essentiel pour la sérénité mondiale ; ensuite, on pouvait compter sur les Etats-Unis afin qu'ils servent de locomotive dans le cadre de cette grande initiative ; et en fin le renouveau de l'idéologie libérale dont l'expérimentation a été rendue possible grâce à l'arrivée au pouvoir des hommes et femmes politiques compatibles avec cette vision.

¹⁷ Ces embûches relèvent de ce qu'on peut appeler la phase de tergiversation du libre marché qui s'arrête vers la fin de la première moitié du XX^e siècle. L'évocation de ces embûches convie à parler d'abord de l'hypocrisie que certains pays ont vue à travers la démarche Britannique. De plus, il y a plusieurs phénomènes conjoncturels, en l'occurrence le protectionnisme, poussant certains Etats, même ceux qui y avaient souscrit précédemment, à convenir de son inopportunité.

Tableau n°8 : Composition des exportations mondiales de marchandises (en % du total)

	1950	1963	1973	1980	1983	1987	1995	2002
Produits agricoles	46	29	21	15	15	14	12	9
Produits minéraux	n.d	6	6	4	4	3	3	3
Produits énergétiques	n.d	10	11	23	20	11	7	10
Produits manufacturés	40	55	62	58	61	72	78	78

Source : Adda J., 2004

Dans tous les cas, les différentes catégories de marchandises ont connu de fortunes diverses depuis 1950. Comme le montre le tableau n°8, relatif à la structure des transactions mondiales, l’observation de l’évolution des produits échangés laisse apparaître une double tendance : d’abord l’accroissement en ce qui concerne les produits manufacturés, puis la régression pour ce qui est des produits agricoles.

Au regard de cette baisse significative des marchandises agricoles oscillant autour de 80% entre 1950 et 2002, il y a lieu de s’interroger quant aux raisons justificatives de cette diminution. Sans avoir la prétention d’être exhaustif dans l’explication de ce phénomène, il est nécessaire d’évoquer deux aspects qui ont pu y avoir une incidence significative. Le premier est lié, comme le pense Benoît Daviron¹⁸ (2006) à la particularité qui a toujours été conférée au secteur agricole en raison de la très importante liberté accordée aux pays dans l’usage des politiques de protection et de stabilisation des marchés domestiques (A). En conséquence de cette large marge de manœuvre accordée au secteur agricole, leurs échanges ont été caractérisés par un certain désordre, couplés d’une remise en cause du système libéral international des produits agricoles (B).

¹⁸ Il est un scientifique affecté au centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) où il traite des questions relatives à l’organisation du commerce international de produits tropicaux, aux accords de produits et aux normes internationales dans le secteur agricole.

A- Les politiques d'aide à l'agriculture sous le GATT

L'exception agricole à laquelle il est fait référence ici renvoie à la première phase de la libéralisation des échanges, entre 1945 et 1994. Elle est en réalité la manifestation d'une frilosité générale à l'égard des pratiques libérales. Cette frilosité, contrairement à ce que pense Benoît Daviron¹⁹ (2006), ne doit pas être appréciée à l'aune de *l'instabilité de l'économie de marchés et [du] protectionnisme discriminatoire de l'entre-deux guerres* (Idem, p.113), mais bien depuis la fin du XIX^e siècle ; car elle constitue le prolongement des conséquences du premier *crash boursier*²⁰, qui eut lieu entre 1873 et 1896, et qui a contraint plusieurs pays à renoncer aux pratiques libérales à travers des mesures protectionnistes sans précédents. Ce fut le cas en France avec le tarif Méline²¹ et aux Etats-Unis avec la loi Hawley-Smoot²². La crise de 1929²³, par exemple, ne vient en réalité que conforter les différentes nations dans leurs pratiques protectionnistes antérieures.

Par-delà cette petite clarification nécessaire quant à la compréhension de la situation économique internationale consécutive à la seconde guerre mondiale, une tendance générale est tout de même à l'ordre du jour légitimant l'idée selon laquelle toute ouverture au commerce international passe par un préalable : *la stabilité domestique* (Ibidem, p.113). En la matière, l'agriculture en est une illustration parfaite. En effet, *construit sur la double croyance commune dans une inélasticité de l'offre par rapport au prix assortie d'une tendance*

¹⁹ Dans son article *Quelle régulation des échanges agricoles internationaux ? Un éclairage par la théorie des régimes*, il présente la logique protectionniste postérieure à 1945 comme la conséquence de la situation économique de l'entre-deux guerres (p.113).

²⁰ Il s'agit de la crise économique de 1873 dont l'origine est à rechercher en Allemagne et aux Etats-Unis où, à la suite de la guerre de Sécession (1861) pour le deuxième, et celle l'opposant à la France en ce qui concerne le premier, une inflation et une circulation exagérée de la monnaie a conduit à une ferveur spéculative dans le domaine de l'immobilier qui a embrasé tout le système économique. D'abord bancaire, cette crise s'est répandue sur les autres secteurs de l'économie et on assista ainsi à la fermeture des mines ou à l'arrêt des fabriques de textile.

²¹ Le tarif Méline fut mis en œuvre en 1892 par Félix Jules Méline, un homme politique français décrit comme étant de droite plutôt modérée. Opposé au délaissement de l'activité agricole, puisque l'économie tendait à reposer exclusivement sur l'industrie, il souhaitait mettre l'agriculture sous les projecteurs. Pour ce faire, il fallait protéger ce secteur de la concurrence étrangère. L'autre caractéristique de cette loi est qu'elle marqua la fin au libre-échange mis en œuvre depuis Napoléon III.

²² La loi Hawley-Smoot fut mise en œuvre en 1930 dans le but de revoir à la hausse les tarifs douaniers, de manière à accroître le niveau de protection de l'économie. Elle fut dénommée ainsi car étant initiée par deux républicains du Congrès (le représentant de l'Oregon Willis C. Hawley et le sénateur de l'Utah Red Smoot) qui, contrairement à la demande du Président H. Hoover ou de plusieurs économistes, jugèrent bon de protéger davantage l'économie américaine. Ainsi, le tarif moyen a-t-il été augmenté de 11%, passant de 37% à 48%.

²³ La crise de 1929, tout comme celle de 1873 est d'origine bancaire. Là encore, il s'agit des spéculations touchant l'immobilier : durant la bonne santé caractéristique d'une partie importante des 1920, on a assisté à une consommation massive et de plus en plus à crédit à travers des prêts hypothécaires. La bulle spéculative créée s'effondra le jeudi 24 octobre avec une recrudescence du chômage notamment. Même si ses effets ont été à géométrie variable, elle aura néanmoins été à l'origine de l'isolationnisme qui avait droit de citer après la seconde guerre mondiale.

structurelle à la surproduction, et dans un objectif de plein-emploi et de parité de revenus entre l'agriculture et les autres secteurs économiques (Ibidem, p.113), ce que plusieurs auteurs appelleront exception agricole repose sur un double postulat : d'abord ce que Benoît Daviron (2006) appelle une composante générale, c'est-à-dire des dispositions s'appliquant à tout le secteur agricole (1) et des règles spécifiques ayant trait aux produits (2).

1- Un secteur agricole intensément subventionné

Au sortir de la seconde guerre mondiale, considérée comme la conséquence des logiques protectionnistes antérieures (George, 1999 ; Griffon, 2003), plusieurs états ont manifesté la volonté d'échanger entre eux. Aidés en cela par l'affirmation des Etats-Unis comme première puissance économique mondiale, et donc principale locomotive de cet édifice commun, et par un *renouveau idéologique*²⁴ matérialisé durant la deuxième moitié des années 80, ces pays vont mettre en branle un certain nombre d'institutions internationales. Dans ce sens, on assista à l'édification du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale (BM), autrement appelées les institutions de Bretton Woods en référence à la ville américaine dans laquelle elles ont été portées sur les fonds baptismaux en 1944.

Au-delà des *questions de développement et de finances internationales* (FAO, 2001 : p.2), dont la compétence incombait aux instances susmentionnées, l'ambition était également de mettre en place un organisme ayant pour vocation la régulation du commerce international. Ainsi, *l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) a été mis en place en 1947 à Genève, afin de créer un cadre réglementaire aux échanges internationaux (Ibidem : p.2).* Mais en raison de la non ratification de la charte instituant une organisation internationale du commerce, *le GATT a par conséquent continué d'être régi selon des règles provisoires et temporaires et est resté sous forme d'un accord dépourvu de l'organisation formellement chargée de le mettre en œuvre (Ibidem : p.2).*

²⁴ Ce renouveau idéologique a commencé pendant les années 1930, notamment à travers le colloque Walter Lippman, qui eut lieu en 1938 sous l'instigation de Louis Rougier, et qui s'est traduit par la création du Centre International d'Etudes pour la Renovation du Libéralisme (CIRL). Ce mouvement de pensée va se poursuivre après la seconde guerre mondiale avec la mise en œuvre de la société du Mont Pèlerin en 1947. Il ne sera traduit en actes qu'après l'arrivée au pouvoir de Margaret Thatcher, en Angleterre, et de Ronald Reagan, aux Etats-Unis qui seront les premiers à appliquer les mesures du kit libéral.

Nonobstant cette absence d'approbation, le GATT a tout de même régi le commerce international jusqu'à son crépuscule. Et dans ce sens, aucun secteur n'était théoriquement épargné. En effet, l'ensemble des textes et des principes fondamentaux régissant le GATT étaient pleinement applicables à tous les secteurs, sans exception (Tangermann, 2001). Seulement, son emprise sur les échanges internationaux était à géométrie variable. Autrement dit, les mesures prises sous le GATT n'avaient pas la même vigueur ou la même intensité sur tous les secteurs.

Parmi les secteurs faiblement contraints, ce qui a amené à penser à la négation de son intégration aux accords internationaux avant l'Uruguay Round (UR), il y a l'agriculture. En d'autres termes, le GATT était suffisamment permissif vis-à-vis du secteur agricole contrairement aux produits industriels par exemple. Cette différence de traitement se fait sentir au regard des droits de douane consolidés pour ces deux produits avant l'UR (Tableau n°9). En effet, les modalités d'échanges des biens industriels étaient beaucoup plus contraignantes que ce qui a été observé en matière agricole. Le deuxième enseignement qu'on peut tirer de ce tableau n°9 est que les pays développés ont été les plus contraints²⁵ quelle que soit le secteur d'activité, suivis par les économies en transition et, enfin, ceux en développement.

Tableau n°9 : Pourcentage des lignes tarifaires consolidées avant l'UR

	Produits industriels	Produits agricoles
Pays développés	78	58
Pays en développement	21	17
Economies en transition	73	57
Total	43	35

Source : Tangermann, 2001

Les différences existant entre ces deux produits invitent à se plonger dans le contexte de l'époque afin de comprendre la place qu'y a occupé l'agriculture. Dans ce sens, deux éléments méritent d'être évoqués. Le premier est la politique agricole mise en œuvre aux Etats-Unis au début des années 1930, c'est-à-dire l'Agricultural Adjustment Act (AAA), qui

²⁵ Ces propos méritent, à bien des égards, d'être nuancés, car les quantités de biens mises sur le marché international par chacun de ces groupements

obéissait à deux leitmotivs : *stabiliser les prix et redresser les revenus agricoles* (Devienne : 2008 : p.164).

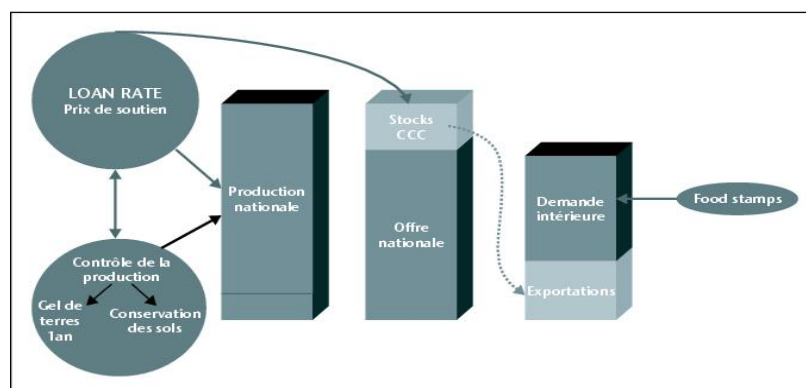
En effet, *face à la crise²⁶ que connaît l'agriculture américaine à la fin des années 1920, la politique agricole mise sur pied dans les années 1930 vise à soutenir les prix agricoles grâce à une régulation de la production, de l'offre et, dans une certaine mesure, de la demande (Ibidem : p.164).*

La figure n°17 résume parfaitement cette politique initiée par les autorités américaines afin de trouver une solution à la déchéance de leur agriculture. Dans le premier domaine qu'était celui de la production nationale, l'objectif consistait à mettre fin à la surproduction caractéristique de cette époque à travers le gel des terres et la conservation des sols. Cette mesure n'était pas négociable par les agriculteurs puisqu'elle représentait la condition sine qua non pour qui voulait *bénéficier de la garantie de prix offerte aux produits agricoles de base (Ibidem : p.164)*. Au contraire, le contrat proposé dans le cadre de la régulation de l'offre des biens agricoles ne constituait pas une contrainte. Autrement dit, la garantie de prix, tributaire du mécanisme de stockage public, via la Commodity Credit Corporation ou CCC, c'est-à-dire un organisme de stockage public, était laissée au libre arbitre des agriculteurs²⁷ qui pouvaient décider au prorata de l'évolution du marché.

²⁶ Caractérisée par la régression des exportations et des superficies cultivées à cet effet, et par une chute des prix sur le marché domestique, cette crise du secteur agricole américain se justifiait à travers deux facteurs majeurs : *la restriction de la demande intérieure et la perte des débouchés de guerre et d'après-guerre* (Noël : 2003 : p.164).

²⁷ Tout agriculteur avait la possibilité de mettre sa production à la disposition de la CCC moyennant un prêt inexigible durant les neuf mois suivant la date de mise en stockage. Si au cours de cette période le prix du marché reste en deçà du montant de *soutien ou loan rate*, [...] *l'agriculteur peut abandonner sa production à la CCC et conserver l'avance dont il a bénéficié ; dans le cas contraire, il peut retirer sa récolte et rembourser alors le prêt octroyé par la CCC, assorti d'intérêts* (Devienne : 2008 : p.164).

Figure n°17 : La politique agricole de 1933 à 1954 : prix garantis aux agriculteurs ; régulation de la production, de l'offre et de la demande intérieure.



Source : Devienne, 2008

Mais si les cours continuaient d'être bas, les exportateurs avaient la possibilité de mettre leurs stocks sur le marché mondial moyennant une subvention aux exportations payée, encore une fois, par la CCC (*Ibidem* : p.164). Aussi, la mission de cet organisme public consistait-elle à soutenir la demande intérieure à travers deux initiatives : l'achat public des produits agricoles, visant à aider alimentaires les populations touchées par la crise économique, d'une part, mais aussi à travers le mécanisme des bons alimentaires -les *food stamps*- ; ce qui permet aux unités de consommation qui en bénéficient de se procurer les denrées alimentaires de première nécessité (*Ibidem* : p.164).

Le deuxième aspect permettant de justifier les largesses accordées au secteur agricole est lié aux dynamiques internes à chaque état. Autrement dit, *les pressions politiques et sociales intérieures [à chaque pays] ont, dans une large mesure, aussi incité certaines parties contractantes à solliciter des exemptions pour les produits agricoles* (FAO, *idem* : p.2). En effet, tandis que le secteur industriel connaissait une très forte expansion, l'agriculture, au contraire, était en déclin ; ce qui faisait en sorte que *la préservation du revenu agricole et le maintien des populations agricoles relevaient dès lors de questions difficiles soulevant des problèmes politiques délicats* notamment dans les pays développés (*Ibidem* : p.2). De plus, le problème de la sécurité alimentaire étant au centre des préoccupations des gouvernants, le secteur agricole avait une importance particulière.

Ces deux facteurs, sans être les seuls bien évidemment, pouvaient justifier les largesses accordées au secteur agricole. D'ailleurs, tout en abondant dans ce sens, Hathaway²⁸ ajoutera que *ce traitement semble avoir été taillé sur mesure pour les programmes agricoles alors opérationnels aux Etats-Unis* [car non seulement la Politique Agricole Commune – PAC- n'existait pas encore, mais] *la majorité des autres pays qui jouent maintenant un rôle dans le commerce international se relevaient de la guerre ou n'avaient que récemment acquis leur indépendance* (*Ibidem*, p.2). Finalement, quelles dispositions exemptaient l'agriculture des règles commerciales multilatérales, faisant d'elle un secteur à part ?

En référence aux écrits de Stefan Tangermann (2001), l'ensemble des mesures prises dans le cadre du GATT s'appliquaient en principe à tous les échanges internationaux de marchandises. Seulement, ces accords contenaient des dispositions spécifiques à l'agriculture qui mettaient ce secteur à l'abri des sanctions applicables au reste du commerce international. Ces dispositions pouvaient être appréhendées sous trois angles : les restrictions quantitatives, les subventions et ce qu'on pourrait qualifier de *dérogations additionnelles*, c'est-à-dire toutes les mesures ne faisant pas partie des précédentes.

En ce qui concerne les restrictions quantitatives, quatre articles avaient été prévues à cet effet, tous ayant trait aux quotas (Encadré n°3). Les articles XI²⁹ et XIII, respectivement, interdisent et précisent l'usage des quotas aussi bien à l'importation qu'à l'exportation des produits agricoles. Comme si ces restrictions n'étaient pas suffisantes, ces dispositions sont systématiquement accompagnées d'autres mesures qui prévoient des exceptions au nom de l'équilibre de la balance des paiements. Même s'il est possible qu'ils les aient utilisées à la base, ces mesures *n'avaient guère d'intérêt pour les pays les plus riches, étant donné que ceux-ci ne pouvaient pas recourir aux exceptions au titre de la balance de paiements. Plusieurs pays en développement ont par contre invoqué cette exception, mais il est peu probable que cela ait provoqué des distorsions sur les marchés internationaux compte tenu de la faible part de ces pays dans le commerce mondial* (FAO, *idem*, p : 5).

²⁸ Repris par la FAO, ses propos sont contenus dans le document dont les références sont les suivantes : Hathaway, Dale. 1997. Agriculture and the GATT : Rewriting the rules. Policy Analysis in International Economics. Institute for International Economics, Washington, DC

²⁹ Dans son alinéa 2, cet article prévoit, dans le cadre des exceptions du secteur agricole, des restrictions à l'exportation afin de prévenir ou atténuer les pénuries alimentaires ou d'autres produits essentiels pour les pays exportateurs. De même, *les pays avaient la possibilité de recourir à des restrictions à l'importation ou à l'exportation pour permettre l'application de normes ou de réglementations concernant la classification, le contrôle de la qualité ou la commercialisation de produits destinés au commerce international* (FAO, *idem*).

Encadré n°3 : Les quatre articles du GATT traitant des restrictions quantitatives

- * L'article XI interdit l'utilisation des quotas [...];
- * L'article XII prévoit une exception à l'article XI en vue de préserver l'équilibre de la balance de paiements;
- * L'article XIII précise la réglementation des quotas (sur les importations et les exportations);
- * L'article XIV prévoit des exceptions à l'article XIII dans certaines situations de la balance des paiements

Source : FAO, 2001 : p.5

Dans le cas spécifique des importations, les restrictions applicables, non seulement ne tiennent pas compte de la forme du produit importé, mais ne doivent pas constituer un frein aux différentes politiques mises en œuvre dans le pays importateur. Comme l'indique l'encadré n°4, l'article XI : 2 prévoit trois conditions dans lesquelles les quotas sont pleinement applicables. Toutes ces mesures tournent autour de la préservation des filières locales de peur qu'elles ne soient soumises à la concurrence des produits importés. Autrement dit, il s'agit d'un ensemble de mesures visant la préservation de la production intérieure.

Encadré n°4 : Les conditions de mise en œuvre des quotas d'importations

- * Restreindre la production ou la commercialisation du produit national similaire ou d'un produit national qui est un substitut proche;
- * Résorber un excédent temporaire d'un produit national similaire en mettant cet excédent à la disposition de groupes de consommateurs du pays à titre gratuit ou à des prix réduits;
- * Restreindre les quantités produites de tout produit d'origine animale dont la production dépend directement, en totalité ou pour la plus grande partie, du produit Importé.

Source : FAO, 2001 : p.5

Même si à ces mesures susmentionnées il faut tout de même ajouter le protocole de Torquay³⁰ de 1951 (Richter, 1967), il reste cependant, comme l'a fait remarquer Hathaway, que ces dispositions ont été taillées sur mesure pour les politiques agricoles en œuvre aux Etats-Unis. En effet, comme si les largesses contenues dans le GATT n'étaient pas suffisantes, *le congrès des Etats-Unis a donc déclaré dans la section 22 de la loi portant aménagement de l'agriculture [...] qu'aucun accord commercial ne pourrait être appliquée d'une manière qui soit incompatible avec la présente section* (FAO, *idem* : p.5).

Qui plus est, ce pays a obtenu une dérogation spéciale après avoir menacé de quitter le GATT si cette dérogation ne leur était pas accordée. *Cette dérogation était une exception aux exceptions. Alors que l'article XI autorisait toutes les parties contractantes à prendre des mesures de restriction du commerce à partir du moment où des politiques étaient en place pour limiter la production ou la commercialisation d'un produit national, cette dérogation autorisait les Etats-Unis à appliquer des restrictions à l'importation indépendamment de ces règles* (*Ibidem* : p.4).

Au-delà des restrictions aussi bien à l'importation qu'à l'exportation, à travers la politique des quotas, les clémences du GATT en matière agricole se sont également faites sentir au regard des possibilités qu'il offrait en ce qui concerne les subventions. Autrement dit, il existait une sorte de vide juridique en la matière. En effet, contrairement aux quotas, l'accord sur l'agriculture du GATT ne contenait qu'une seule disposition ayant trait aux subventions. Il s'agissait notamment de l'article XVI. Cette disposition contraignait tout simplement *les parties contractantes à notifier aux autres parties toute subvention, y compris toute forme de soutien des revenus ou des prix, qui a directement ou indirectement pour effet d'accroître les exportations d'un produit du territoire de ladite partie contractante, ou de réduire les importations de ce produit sur son territoire* (*Ibidem* : p.5).

En d'autres termes, durant une bonne partie du GATT, les subventions n'étaient pas interdites, puisque les parties contractantes avaient seulement une obligation de notification. Même l'interdiction de ces subventions au titre de l'article XVI : 4 n'a eu aucun effet sur les

³⁰ Signé en 1951, ce protocole accordait une certaine marge de manœuvre aux différents pays en vue de l'exécution de leurs politiques intérieures en leur épargnant la deuxième partie des accords général du GATT. Autrement dit, si ces accords sont contraires aux législations antérieures au 21 avril 1951, ils ne seront pas appliqués par les Etats signataires. C'est d'ailleurs en s'appuyant sur cet aspect que l'Allemagne a justifié la réglementation quantitative du commerce qu'elle pratiquait par les organismes d'importation et de stockage (Richter, *idem*, p.15).

produits agricoles puisque ces derniers étaient compris dans le cadre général entourant l'expression *produits primaires*³¹ (*Ibidem* : p.5).

Ce n'est que huit ans après la ratification des accords du GATT, notamment en 1955, que les subventions à l'exportation ont été reconnues comme pouvant être préjudiciables. De ce fait, l'article XVI a été complété par le paragraphe 3 dont le contenu a été le suivant : *les parties contractantes devraient s'efforcer d'éviter d'accorder des subventions à l'exportation des produits primaires. Toutefois, si une partie contractante accorde directement ou indirectement, sous une forme quelconque, une subvention ayant pour effet d'accroître l'exportation d'un produit primaire en provenance de son territoire, cette subvention ne sera pas octroyée de façon telle que ladite partie contractante détiendrait alors plus qu'une part équitable du commercial d'exportation dudit produit, compte tenue des parts détenues par les parties contractantes dans le commerce de ce produit pendant une période antérieure, ainsi que de tous les facteurs spéciaux qui peuvent avoir affecté ou qui peuvent affecter le commerce en question* (*Ibidem* : p.6).

Là encore, on peut le remarquer, aucune contrainte n'a été clairement ou de manière spécifique mise en œuvre de manière à interdire les subventions aux exportations agricoles. Il s'agit simplement d'un effort qui est demandé aux différentes parties contractantes afin d'éviter toute distorsion sur le marché international des produits primaires, à travers un accroissement des parts de marché d'un produit donné. D'ailleurs, l'article XVI : 4 va interdire les subventions à l'exportation pour les produits autres que primaires, entérinant ainsi la place spéciale accordée au secteur agricole dans le cadre du GATT. En outre, les expressions telles que *part équitable* ou encore *période de base représentative*, au cœur du cycle de Tokyo (1973-1979), ont été sujettes à moult interprétations, au point où aucune avancée significative n'a été notée dans ce sens.

En somme, les dispositions du GATT ayant trait aux restrictions quantitatives aussi bien à l'exportation qu'à l'importation, tout comme aux subventions sont assez significatives pour pouvoir attester de ce que les politiques agricoles notamment des Etats-Unis ou de plusieurs autres pays plus tard ont bénéficié d'une marge de manœuvre suffisamment large.

³¹ L'expression *produits primaires* recouvre tout produit de l'agriculture, des forêts ou des pêches et tout minéral, que ce produit soit sous sa forme naturelle ou qu'il ait subi la transformation qu'exige communément la commercialisation en quantités importantes sur le marché international (FAO, *idem* : p.4).

Même les différentes mesures complémentaires qui ont été progressivement prises durant le GATT n'ont pour effet que l'accréditation du caractère spécial du secteur agricole.

Mais comme si cela n'était pas suffisant, les produits agricoles pouvaient également bénéficier d'autres largesses, cette fois-ci propres à chaque produit, selon que ce dernier soit porteur d'enjeux forts pour un pays développé donné. En d'autres termes, certains produits ou certaines filières agricoles étaient exemptées des mesures générales applicables au commerce agricole qui n'existaient déjà pratiquement pas.

2- Des singularités supplémentaires par produit

Pour mieux comprendre ces largesses supplémentaires accordées, cette fois-ci aux différents produits agricoles, passe par l'analyse du rôle d'une institution créée au sein des Nations Unis ayant pour vocation le traitement de toutes les questions agricoles et alimentaires : l'Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). A la base, selon sa constitution dans son article premier, sa mission consistait à collecter et à disséminer l'information dans les domaines de la nutrition, de l'alimentation et de l'agriculture (Daviron, 2006: p.114).

Portée sur les fonds baptismaux en 1946, à Hot Spring aux Etats-Unis, et après avoir mobilisé des ressources afin de faire face aux turpitudes alimentaires consécutives à la seconde guerre mondiale, son Directeur Général fit une série de propositions (Encadré n°5) dans le but de créer un World Food Board (*Ibidem*, p.114). Au regard de ces dernières, on peut lire clairement la volonté de la FAO d'aller au-delà de ses missions basiques, strictement informationnelles.

Encadré n°5 : Propositions, en 1946, du Directeur Général de la FAO en vue de la création de la World Food Board

- * *Stabiliser les prix des produits agricoles sur les marchés mondiaux, y compris par la fourniture des fonds nécessaires aux opérations de stabilisation;*
- * *Etablir une réserve alimentaire mondiale afin de faire face à n'importe quelle urgence qui pourrait survenir par des revers (failures) de récoltes;*
- * *Fournir des fonds servant à mettre les excédents à la disposition de pays où le besoin se fait le plus urgent;*
- * *Coopérer avec les organisations actives dans le domaine du crédit international pour le développement industriel et agricole Et celui des politiques agricoles et commerciales afin que leurs objectifs communs soient le plus rapidement atteints.*

Daviron, 2006: p.114

En effet, par-delà la mise en œuvre de réserves alimentaires conséquentes et la mobilisation de fonds nécessaires à leur acheminement vers les régions ou populations nécessiteuses, elle se propose de coopérer avec tous les partenaires ayant pour domaine d'action le crédit international se rapportant à l'agriculture afin de concrétiser, le plus promptement possible, des différents objectifs assignés. De même, cette institution nouvelle se veut le porte-étendard d'une lutte visant la stabilisation du marché agricole mondial.

Pour mener à bien cet ambitieux projet, une commission préparatoire est mise en œuvre. Cette dernière, dans le domaine des échanges internationaux, a recommandé, pour l'expansion du commerce et la stabilisation des prix, *la consultation intergouvernementale et une action conjointe, en particulier par des accords par produits incluant des clauses pour des réserves en cas de famine, des fonds de stabilisation des prix et des ventes à des prix spéciaux pour les pays souffrant de malnutrition (Ibidem, p.114).* De même, elle ne souscrit plus à l'idée d'un World Food Board et privilégie l'inclusion au sein de la FAO d'un conseil alimentaire mondial composé de 18 pays membres et de représentants de grandes organisations et agences onusiennes, ainsi que les représentants de la BIRD et du FMI (Ibidem, p.114). Hormis les autres missions qui lui ont été assignées, ce conseil se devait de suivre les accords gouvernementaux par produits et de promouvoir la coordination et la cohérence des politiques agricoles nationales et internationales (Ibidem, p.115).

Dans le cas spécifique des accords par produits, la Commission a précisé qu'ils devaient répondre à trois exigences. Parmi ces dernières, seule la troisième³² a représenté une innovation, à travers l'introduction d'une terminologie relevant du champ lexical du commerce : *déplacement de production* (*Ibidem*, p.115). Le contenu de cette requête est le suivant : *contribuer à la stabilisation des prix à un niveau acceptable [...] pour les consommateurs et les producteurs ; éviter les restrictions sur la production et stimuler l'expansion de la consommation et l'amélioration de la nutrition ; encourager les déplacements de production vers les régions où les produits agricoles sont susceptibles d'être produits le plus efficacement* (*Ibidem*, p.115).

D'après Benoît Daviron, l'accord sur le blé de 1949 s'est inscrit dans le sillage de cette troisième recommandation édictée par la Commission mise en œuvre par la FAO. En effet, *signé par cinq pays importateurs, dont les Etats-Unis, et 36 pays importateurs, l'Accord s'écarte considérablement des accords traditionnels de matières premières motivés par l'intérêt des producteurs à stabiliser les prix [...] par des quotas administrés et un contrôle de l'offre [...] apparus durant l'entre-deux-guerres* (*Ibidem*, p.115). Durant cette période où le protectionnisme en matière agricole était assez élevé et où les pays producteurs avaient peu d'intérêts à aller dans le sens de l'ouverture du marché agricole, l'aboutissement de cet accord est la résultante des initiatives menées au sein du conseil du blé (Wheat Council). D'ailleurs, *la composition du Wheat Council est probablement le facteur le plus important expliquant l'évolution d'un accord sur le blé durant une période caractérisée par une offre mondiale réduite et des prix relativement élevées* (*Ibidem*, p.115).

Contrairement aux accords globaux définis dans le cadre général du GATT, les accords par produits *n'exigent pas de changement dans la protection extérieure d'un pays, mais seulement un certain comportement sur le marché mondial* (Koenig, 1979 : p.42). Dans le cas des accords sur les céréales, ce caractère spécial illustre à bien des égards la toute-puissance de ces institutions internationales que Koenig qualifie de parallèles. Pour s'en convaincre, rien de tel que l'observation du mécanisme de règlement des différends y relatif. En effet, selon l'accord sur le blé de 1953, qui a d'ailleurs remplacé celui de 1949, en cas de différend, la compétence revient *au Conseil International du Blé pour examiner et trancher les différends relatifs à l'interprétation ou à l'application de l'accord*. [D'ailleurs],

³² Les deux premières exigences ont été reprises, selon Benoît Daviron, du projet et de la ligne politique antérieure (*Ibidem*, p.115)

aucun recours n'est prévu à la Cour Internationale de Justice ou à une autre juridiction internationale (Fischer, 1955 : p.1).

En d'autres termes, aucune institution, même le GATT, n'a compétence à régler les problèmes se posant dans le commerce international du blé. Même si cette méfiance, comme le reconnaît Fischer, est loin d'être l'exclusivité de cette filière agricole, puisque nombreux sont les institutions et gouvernements hostiles au juge international, un fait mérite d'être souligné dans le cas du blé : *il s'agit des questions techniques délicates qui demandent des connaissances spéciales et dont la solution peut affecter la vie économique des pays participants* (Ibidem, p.208). Puisque éviter la détérioration de la situation économique d'un pays donné semble plus important que la transparence sur le marché international, qui aurait pu permettre l'embellie, en retour, des variables économiques des pays marginalisés sur le marché mondial, *on préfère une interprétation souple, administrative et on veut éviter le recours à un organe judiciaire dont la technique, les procédés légaux paraissent trop automatiques, trop figés pour des conflits nuancés et variables tels que les conflits économiques* (Ibidem, p.209).

Comme si cette démarcation vis-à-vis des mesures multilatérales édictées par le GATT ne suffisait pas, *la procédure adoptée par l'accord sur le blé comporte ceci d'original qu'elle se déroule devant un organe exécutif au sein duquel les Etats ont un nombre inégal de voix, proportionnel à leurs quantités garanties d'exportation ou d'importations* (Ibidem, p.210). Cette façon de procéder ouvre la voie à des situations discriminatoires supplémentaires puisque seuls les Etats économiquement forts sont les seuls à décider de ce qui doit ou ne doit pas être fait. Ainsi, le Royaume-Uni, se plaignant *du fait que 1000 voix étaient attribuées aux quatre pays exportateurs et que 42 pays importateurs détenaient le même nombre de voix [...], a demandé à une instance arbitrale extérieure à l'organisation* (Ibidem, p.210). Suite à la réplique américaine, cette demande a été déboutée³³.

Comme l'a d'ailleurs reconnu Benoît Daviron, en dehors du blé, plusieurs autres accords, relatifs aux différents produits agricoles, ont été signés sur le plan international entre pays producteurs et ceux importateurs³⁴. Ces largesses supplémentaires, couplées à celles déjà

³³ Les autorités américaines ont fortement milité pour le maintien du système antérieur en faisant valoir le caractère compliqué des problèmes à régler. De même, l'idée de compromis a été présentée comme le socle des différends économiques internationaux. Dans ce sens, hormis le Conseil International du Blé, aucun autre organisme n'est à même de garantir ce compromis.

³⁴ On peut prendre le cas du café, du sucre, du caoutchouc, des produits laitiers, etc. (Daviron, idem : p.117).

accordées dans le cadre plus global des dispositions du GATT, ont été suffisantes pour créer un sentiment de frustration à l'échelle internationale. En effet, nombreux étaient les pays qui ne se reconnaissaient pas dans les accords mis en œuvre et qui souhaitaient visiblement que les choses changent. Ceci d'autant plus que seuls les pays exportateurs, comme il a été fait mention à travers l'évocation de la plainte anglaise, avaient le droit de définir les règles dans le cadre des échanges internationaux des produits agricoles.

Même si certains importateurs faisant d'ailleurs partie du cercle très fermé des pays dits développés n'avaient guère une marge de manœuvre importante en la matière, la situation des pays agricolement faibles et surtout des pays en développement n'étaient guère reluisante car la marginalisation avaient droit de cité. Dans un marché agricole international où prévaudrait *la loi de la jungle*, car seuls les plus forts auraient droit à la parole, et où les pays économiquement faibles n'auraient d'autre choix que d'acquiescer les injonctions édictées par les premiers, on arrive naturellement à des situations de complexification des rapports entre pays dans le cadre des échanges agricoles internationaux.

B- Le marché agricole mondial, entre désordre et contestation

Les échanges agricoles internationaux étaient très faibles comparativement à ceux des produits manufacturés (Tableau n°8 : p112). Peut-être que la situation aurait été différente si ce système d'échanges internationaux avait été véritablement libre, transparent et non discriminatoire. Seulement, les règles y relatives contenues dans les principes, articles et procédures du GATT n'ont pas été réellement appliquées par tous les Etats à travers le monde (Warley, 1983).

Ces Etats, en faisant valoir des arguments qui vont de la sécurisation alimentaire à la stabilisation des marchés, en passant par le développement de la branche agricole (*Idem*, p.12), ont tout simplement tout mis en œuvre pour que leur marge de manœuvre en matière d'élaboration et de conduite des politiques agricoles reste intacte. Ainsi, les Etats-Unis ont par exemple multiplié aides et subventions au secteur agricole sans être inquiétés par le GATT : en 1987, près de 50% des exportations de blé en partance pour la Chine et l'Union Soviétique ont été subventionnées (Anania, 1992). Dans le même ordre d'idées, la Communauté

Economique Européenne (CEE) devenu grand producteur agricole et puissant exportateur sur le marché mondial n'a eu ce statut que grâce à une politique offensive vis-à-vis de son secteur agricole.

A ce désordre (1), va suivre une contestation (2) des échanges agricoles tels que conduits par le GATT. Elle-même rendue possible grâce à la volonté des Nations jusque-là marginalisées dans ces transactions et qui veulent désormais se faire entendre. De même, les Etats-Unis, admettant mal la montée en puissance de la vocation exportatrice de la CEE, ont décidé de remettre en cause les pratiques en œuvre sur le marché mondial afin de faire changer les choses.

1- Un marché agricole mondial sujet à soubresauts

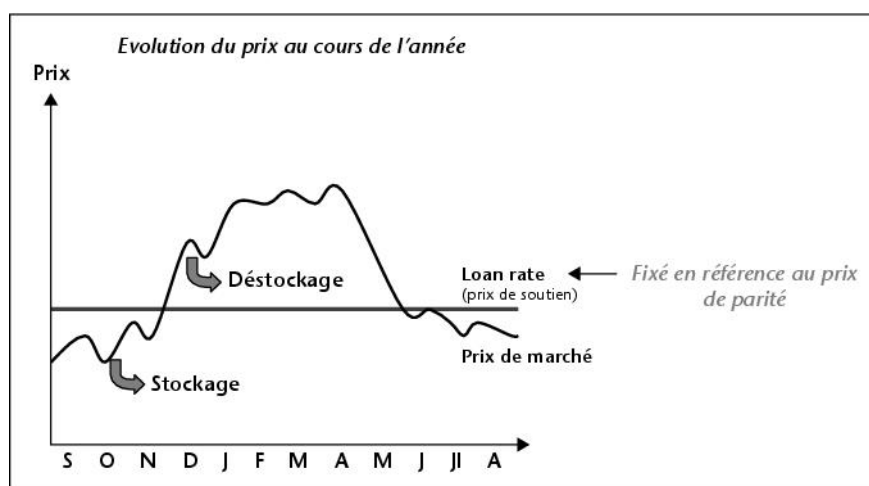
Le terme *désordre* inspiré sans doute par l'observation faite par rapport au mode de fonctionnement du marché mondial des produits agricoles, autour des années 1970 et 1980, a été propagé par D. Gale Johnson³⁵, eu égard aux multiples *distorsions* [qui] *dérivaient principalement des diverses exemptions dont bénéficient les produits agricoles en vertu du GATT, et en particulier de la possibilité de limiter les échanges et d'offrir aux producteurs des subventions qui génèrent d'énormes excédents qui doivent ensuite être écoulés sur le marché mondial à l'aide des subventions à l'exportation* (FAO, *idem* : p.6). Ce désordre a été rendu possible par deux faits majeurs : les politiques mises en œuvre à l'échelle nationale en appui au secteur agricole et l'instabilité du marché qui en est un corollaire.

Alors que les mesures libérales mises en œuvre au sein du GATT sont battues en brèche par les différents pays signataires desdits accords, aussi bien sur le plan global qu'en ce qui concerne les différents produits, quoi de plus normal que d'assister à toutes les dérives et coups possibles dans le but de gagner des parts de marché ou de rendre son secteur agricole compétitif ? Dans ce sens, les échanges agricoles internationaux ont d'abord été minés par une multiplication des subventions au secteur agricole.

³⁵ Dans son ouvrage intitulé *World Agriculture in Disarray*, cité par la FAO (FAO, *idem* : p.6), paru à Londres en 1973, ce Professeur de l'Université de Chicago, décrivait les distorsions des marchés agricoles mondiaux.

Les Etats-Unis ont été les premiers à mener cette politique d'assistance vis-à-vis de leur secteur agricole. En effet, *tout au long du XIXe siècle [déjà] les pouvoirs publics ont mis en œuvre une politique visant à accélérer le processus de colonisation du territoire à la distribution de terres à d'exploitations agricoles, familiales ou capitalistes* (Devienne, 2008 : p.5). *Après une période de moindre agressivité et suite à la crise de 1929 (Ibidem, p.6), à travers l'Agricultural Adjustment Act de 1933, a clairement défini sa volonté de soutenir activement son secteur agricole* (fig. n°18).

Figure n°18 : Prix de marché, prix de soutien aux États-Unis à partir de 1933.



Source : Devienne, 2008

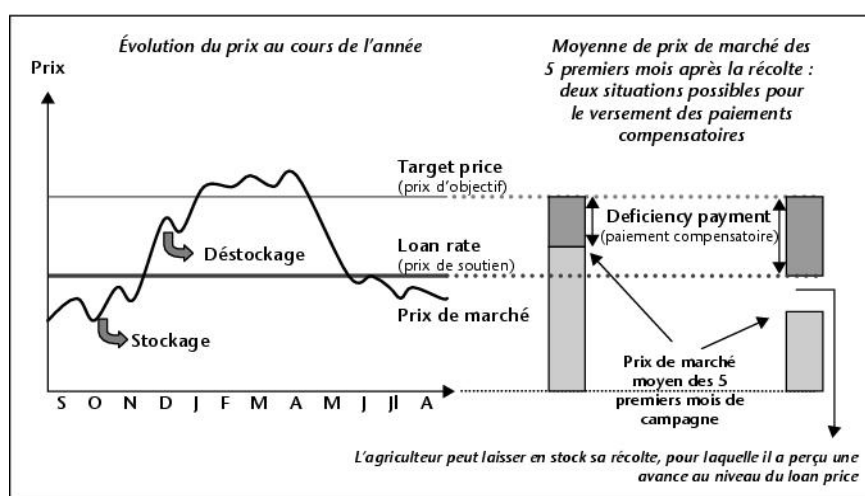
Ce soutien est d'abord interne au territoire américain. Il se manifeste de trois manières (Ibidem, p.6) :

- la régulation de l'offre à travers la subvention, par des aides directes du gel des terres et le stockage à un prix garanti auprès de la CCC.
- La régulation de la demande à travers des mesures de distribution des bons alimentaires aux familles désœuvrées afin que celles-ci puissent consommer et finalement donner un coup de pouce à une agriculture très productrice, mais qui manque cruellement de débouchés.
- La garantie des prix aux agriculteurs qui participaient au programme de gel des terres.

Ces trois mesures demeurent des principes de base de l'interventionnisme étatsunien en matière agricole. Elles ont droit de cité lors des périodes difficiles pour son agriculture : *à chaque fois que la production excède la demande solvable, les programmes gouvernementaux offrent la possibilité d'une garantie de prix et d'une régulation de l'offre à court terme [...], assorties de l'obligation de geler une partie des terres pour un an [...] ou d'une maîtrise de l'offre à plus long terme [...]* (Ibidem, p.6).

Au-delà de ces mesures considérées ici comme internes, même dans un monde qui se veut globalisé, il n'y a pas de mesures endogènes à proprement parler, les Etats-Unis ont entrepris d'autres démarches qui visaient explicitement la conquête du marché mondial à partir de 1933 (Ibidem, p.6). Dans ce sens, il a été institué un prix compensateur (fig. n°19). Ce prix est le prolongement des mesures prises visant à restreindre la production nationale et améliorer la demande intérieure. De même, il s'agissait de mieux gérer les stocks, à travers la CCC, de manière à garantir le revenu des agriculteurs.

Figure n°19 : Prix de marché, prix de soutien et prix d'objectif aux États-Unis de 1973 à 1995.



Source : Devienne, 2005

Pour ce faire, ils disposaient d'une période de 9 mois durant laquelle ils pouvaient observer les cours sur le marché mondial et décider en connaissance de cause. Si durant ce laps de temps les prix sur le marché mondial sont en-deçà de ceux garantis sur le plan interne, les agriculteurs sont contraints, de peur de rembourser le prêt obtenu auprès de la CCC, d'abandonner leur production. Seulement, si les cours mondiaux continuent d'être bas, les

stocks vont aller crescendo. Ces surplus doivent alors être exportés grâce à des subventions versées par la CCC aux exportateurs afin de combler la différence entre le prix intérieur et le prix du marché mondial (*Ibidem*, p.164).

Par la suite, cette politique offensive à l'égard du marché mondial sera toujours manifeste, si non va s'accroître : d'abord durant les années 1950 dans le but d'écouler une production qui a du mal à décroître en raison de la mécanisation, de l'usage de la chimie, de l'adoption des variétés sélectionnées et de la spécialisation des exploitations (*Ibidem*). Une modification supplémentaire va être apportée, en 1965, et plus tard en 1973, à cette volonté américaine de voir s'accroître leurs parts de marchés à travers l'écoulement des surplus de leur production.

Certes les paiements compensatoires sont toujours d'actualité. Seulement, ils ne sont désormais plus *fixés [...] en référence au prix de parité, calculé pour conférer à chaque produit agricole un pouvoir d'achat équivalent à celui de la période faste de 1910-1914* (Devienne, 2008 : p.164) comme c'était le cas à travers la politique agricole des années 1930. Mais sont *égaux à la plus petite valeur de la différence entre le prix d'objectif [...] d'une part, et la moyenne des cinq premiers mois de campagne du prix du marché [...], d'autre part*, comme le montre la figure n°19 (Devienne, 2005 : p. 7).

En d'autres termes, ces prix de soutien, désormais appelés *Loan price*, sont fixés à un niveau très proche des cours mondiaux. Cela signifie donc que les exportations américaines n'ont plus véritablement besoin des subventions agricoles ; puisque les initiatives prises sur le plan interne afin de stocker la production agricole ont déjà une influence considérable sur le marché mondial. Cette situation a même fait dire à Devienne que *le prix de soutien américain [, entendu par là l'ensemble des mesures prises en vue de résoudre les problèmes de surproduction de l'agriculture en territoire étatsunien,] devient même un prix d'orientation pour le cours mondial des produits pour lesquelles les Etats-Unis détiennent une part considérable de ce marché* (Devienne, *idem* : p.7).

Mais pendant que les Etats-Unis faisaient la pluie et le beau temps sur le marché agricole mondial, un autre géant était en gestion : la Communauté Economique Européenne (CEE). Créée au début des années 1950, cette organisation va mettre en place la Politique Agricole Commune (PAC), en 1957 à travers le traité de Rome. Cette dernière voulait atteindre les objectifs suivants : *accroître la productivité de l'agriculture [...], assurer un*

niveau de vie équitable à la population agricole, stabiliser les marchés et assurer des prix raisonnables aux consommateurs (Desriers, 2009 : p.77).

Dans le but d'accroître la production agricole, des dispositions ont été mises en œuvre durant les années 1960, à travers un soutien aux produits agricoles. *Ce soutien était assuré par la fixation de prix planchers, les prix d'intervention, et une protection du marché intérieur européen par des prix minimaux à l'importation, les prix de seuil, associés au principe dit de préférence communautaire (Ibidem, p.78).* Même si le niveau de soutien n'était pas identique pour tous les secteurs, car les plus soutenus étaient les céréales, les oléagineux, la viande bovine et le lait, l'efficacité de ces mesures était telle que très rapidement la production agricole a cru de manière intensive. Autour des années 1980, cette production était excédentaire (*Ibidem*).

Cette production excédentaire nécessitait, bien entendu la recherche de débouchés en vue de son écoulement sur le marché mondial. Pour ce faire, la CEE va mettre une politique identique à celle mise en place aux Etats-Unis dès 1933 : les paiements compensatoires. En effet, *elle achetait les produits agricoles chaque fois que les prix descendaient en-dessous d'un certain seuil d'intervention. [Mais] afin d'empêcher que cette mesure provoque une hausse des importations, elle fut complétée par des droits de douane qui compensaient la différence entre les prix mondiaux et les prix CEE (Dalgay-Troïse, s.d., p.3).*

Cette arrivée sur le marché mondial d'un concurrent pour les Etats-Unis va créer des situations de tension dans la quête des parts de marché. Ces deux entités vont multiplier les subventions pour l'exportation de leurs produits agricoles. L'intensité de l'assistance était telle qu'*une analyse coût-bénéfice [montrait] clairement que les coûts de cette politique pour les consommateurs et les Etats européens excédaient les gains qu'en tiraient les agriculteurs (Ibidem, p.3).* Du côté américain, cette arrivée de l'Europe sur le marché mondial va entraîner une érosion de ses parts de marché, surtout, aussi, avec l'affirmation de la vocation exportatrice des pays comme le Brésil, l'Argentine ou l'Australie (Devienne, 2005 : p.8).

Ainsi, on a assisté à la résurgence de la politique interventionniste à l'exportation des produits agricoles américains, surtout son renforcement : *le prix auquel les pouvoirs publics offrent de stocker la récolte des agriculteurs est fixé au-dessous du prix du cours mondial pour le blé et le maïs afin d'inciter les agriculteurs à ne pas avoir recours au stockage et à écouler leur production sur le marché (Ibidem, p.8).* Dans le cas spécifique du blé, les Etats-

Unis ont mené une campagne très offensive en vue *de regagner la part de marché [...] considérée comme perdue à cause des subventions Communautaires à l'exportation* (Anania, 1992 : p.3).

Dans ce sens, un Programme d'Encouragement des Exportations (PEE) a été mis en place en 1985. Ce programme qui consistait à octroyer un certain nombre d'avantages aux exportateurs était loin d'être hasardeux, bien au contraire. *Les pays ciblés étaient, au départ, ceux où les Etats-Unis [étaient] les concurrents directs de la Communauté Européenne. Les pays qui ont reçu des subventions en 1986 étaient l'Algérie, l'Egypte, la Jordanie, le Maroc, le Nord Yémen, les Philippines, le Sri Lanka, la Tunisie, la Turquie, la Yougoslavie et le Zaïre* (Ibidem, p.4).

Les effets de cette PEE n'ont pas théoriquement été bénéfiques aux Etats-Unis. En effet, même si la consommation intérieure américaine va crescendo, quelques difficultés sont perceptibles en ce qui concerne son principal objectif, c'est-à-dire le gain des part de marché eu égard à l'implication d'autres pays dans le commerce mondial des produits agricoles : *une augmentation des exportations [...] moindre que le volume des subventions [...], une augmentation des dépenses budgétaires fédérales due à la diminution du prix intérieur, donc une augmentation des indemnités compensatoires* (Ibidem, p.6).

Cela dit, cette course aux subventions à l'exportation des produits agricoles que se livraient les Etats-Unis et la CEE a engendré une deuxième forme de chaos sur le marché mondial à travers l'instabilité des cours mondiaux des denrées alimentaires. Il est évident que ce seul facteur ne peut en aucun cas justifier à lui tout seul la volatilité des prix des produits à l'échelle internationale, puisque d'autres facteurs existent à l'instar des mutations climatiques qui peuvent faire baisser la production et les impacter considérablement.

Seulement, il s'agit de mettre en lumière les situations de variation des cours mondiaux imputables à la multiplication des stratégies visant clairement l'accaparement des parts de marché au détriment d'autres pays ou groupes de pays dont l'implication dans le cadre de ces échanges est perçue comme un affront qu'il convient de régler le plus rapidement possible. Ce d'autant plus que *D. G. Johnson [...] et d'autres ont affirmé de façon très convaincante que la [...] crise alimentaire mondiale en 73/74 n'avait pas été causée par la nature, mais plutôt par l'homme en raison des décisions politiques de certains Etats* (Koester, 1985 : p.47).

En effet, les décisions politiques prises par certains Etats, surtout quand ces derniers sont soit grands exportateurs ou grands importateurs, influencent naturellement les cours des produits agricoles dans un marché mondial où l'offre et la demande sont de variables essentielles. Pour illustrer cet état de fait, Koester utilise deux cas de figure. Le premier est l'embargo sur le blé décidé par les Etats-Unis à l'encontre de l'URSS en décembre 1979 ; le deuxième étant les mesures à travers la PEE (*Ibidem*, p.48).

Les mesures susmentionnées, combinées à celles prises au sein de la CEE se sont soldées, il convient de le rappeler, par un accroissement de la production agricole. Cette situation a été à l'origine de la constitution d'excédents qu'il fallait mettre sur le marché mondial à des prix subventionnés. *L'utilisation à grande échelle de subventions à l'exportation, du fait principalement des Etats-Unis et de la CEE [...] a eu tendance à faire baisser les cours des marchés mondiaux et à accroître leur instabilité car les subventions dépendaient essentiellement de décisions politiques et n'étaient guère prévisibles* (FAO, *idem* : p.7).

Cette faiblesse des cours mondiaux a également eu un impact dans les pays ne faisant pourtant pas usage de la politique des subventions, car leurs prix intérieurs se sont retrouvés revus à la baisse. *Dès lors, non seulement, la production agricole s'est retrouvée compromise par les effets dissuasifs de ces prix mais les moyens de subsistance de vastes couches de la population tributaires de l'agriculture ont été menacées et de nombreux pays en développement ont vu croître leur dépendance à l'égard de produits alimentaires importés à bas prix* (*Ibidem*, p.7).

Pour rappel, le principe des avantages comparatifs, c'est-à-dire cette théorie mise en œuvre par David Ricardo, est à la base du libre-échange de manière générale. Dans le domaine agricole, cela supposait donc que chaque pays pouvait produire au prorata de ses possibilités et mettre le fruit de ce labeur sur le marché afin que les pays qui ne peuvent pas produire ce type de biens puissent s'en procurer librement. En retour, il pouvait rentrer en possession, sur ce marché libre de toutes entraves, des biens agricoles qu'il ne peut produire sur son territoire du fait l'absence de prédispositions y relatives.

Seulement, avec cette guerre que se livraient les Etats-Unis et la CEE, même les pays disposant d'avantages comparatifs indéniables se retrouvaient dans *l'impossibilité de produire et d'exporter [... si bien qu'] ils ont donc été privés de substantielles recettes d'exportation*

(*Ibidem*, p.7). Dans un marché mondial où seuls les Etats-Unis et la CEE se taillent des parts de marché de plus en plus importantes à travers des subventions qui vont tout aussi crescendo et qui créent finalement beaucoup d'exclus qui n'ont plus l'intention de servir de simple faire-valoir. Et dans un contexte international des échanges agricoles où la guerre entre les deux plus grands producteurs et exportateurs est toujours synonyme de repositionnement, et de recherche de la faille qui permettrait à l'une et l'autre des parties d'étendre leur position sur le marché mondial, l'opportunité était importante pour voir qu'on arrive à la contestation du système des échanges agricoles tel qu'il prévalait à cette époque.

2- La nécessaire refonte des politiques agricoles

La contestation à laquelle il est fait référence est la conséquence de deux phénomènes intimement liés et qui sont à la base de tout échange, qui plus est sur le plan international. Ce sont des éléments essentiels dans la détermination des prix qui conditionnent, finalement, le comportement des acteurs puisque définissant leurs stratégies à moyen ou à long terme dans un marché mondial caractérisé par une course effrénée à la conquête des parts de marché. Ces deux facteurs sont naturellement l'offre et la demande.

Le premier facteur, c'est-à-dire la demande, connaît une *dynamique radicale*, selon les termes de Benoît Daviron (2006 : p.117), autour des années 1970. Cette embellie des possibilités d'écoulement des produits agricoles sur le marché mondial est le fait de plusieurs facteurs dont le premier est l'amélioration des revenus des pays exportateurs de pétrole. En effet, au début des années 1970, *la place des importations/exportations de pétrole dans les mécanismes de financements nationaux et internationaux occupe [...] le devant de la scène. La longue période de sous-évaluation des prix de cette marchandise caractérisée par sa rente de rareté ainsi que certaines conditions politiques et économiques mondiales ont transformé le réajustement nécessaire des prix en un choc auquel a été confronté l'économie mondiale dans son ensemble, pays industrialisés comme pays du Sud* (Egg, 1982 : p.28). Le Nigéria et le Mexique font partie de ces pays du Sud ayant bénéficié de cette tendance à la hausse du prix du baril du pétrole puisque grands producteurs et donc exportateurs des produits pétroliers. Dans le cas du Nigéria, cette manne pétrolière représentait, par exemple, 75% du budget fédéral en 1981 (*Ibidem*, p.30).

Cet accroissement des revenus dans ces Etats s'est généralement traduit par une révision à la hausse des traitements salariaux, accroissant ainsi la demande intérieure. En 1978, 1979 et 1980, en prenant le cas du Mexique, elle a cru, respectivement, de 5,3%, 7,9% et 7,7% (*Ibidem*, p.30). Cependant, cette forte demande intérieure s'est heurtée à la rigidité de l'offre y relative qui ne s'est pas adaptée à cette mutation car le secteur agricole est resté généralement improductif. Au Nigéria, par exemple, *l'agriculture connaît depuis le début des années 1960 un taux de croissance négatif : -0,4% pour la période 1960-1970, -0,3% pour la période 1970-1979 (Ibidem, p.31).*

Dans un tel contexte, la réponse à cette demande intérieure importante et qui va toujours crescendo passait par un recours aux importations de produits agricoles qui ont progressivement évolué (Tableau n°10). En effet, entre 1969 et 1980, les entrées des denrées alimentaires dans certains pays ont connu de bons spectaculaires. Le cas le plus représentatif de cette massification des importations est celui du Nigéria où le taux de croissance, entre 1969 et 1980, oscille autour de 1274%. Dans des proportions similaires, il y avait les cas du Mexique (1211%) et de l'Iran (1162%). Dans les trois autres pays, les importations ont également été importantes, mais leurs taux de croissance ont pratiquement été égaux à la moitié de ceux observés dans les cas précédemment énumérés. C'est le cas au Venezuela, en Algérie et en Indonésie où les importations étaient respectivement de l'ordre de 641%, 516% et 447%.

Tableau n°10 : Importation de produits agricoles de quelques pays exportateurs de pétrole (en millions de dollars américains)

Pays	Moyenne 1969/73	Moyenne 1974/78	1979	1980
Mexique	270	1 092	1 768	3 541
Iran	245	1 845	2 306	3 091
Nigéria	167	1 072	1 846	2 294
Algérie	348	1 180	1 756	2 145
Indonésie	333	1 015	1 423	1 822
Venezuela	241	1 029	1 457	1 785

Source : FAO, Annuaire du Commerce 1974, 1977, 1979, 1980 repris par J Egg et al, 1982.

L'autre facteur justificatif de l'embellie des échanges agricoles à laquelle Benoît Daviron fait référence est l'abondance des capitaux bon marché que plusieurs pays ont tenté se procurer. En effet, durant les années 1960, selon le Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde (CADTM), les créanciers incitent fortement le tiers-monde à s'endetter. Parmi ces derniers, il y a naturellement les banques qui y voient une opportunité pour placer

leurs eurodollars et leurs pétrodollars (CADTM, 2007 : p.5). Pour ce faire, des conditions préférentielles ont été mises en œuvre pour inciter les pays du Sud à s'endetter considérablement, puisque les taux d'intérêts étaient avantageux, c'est-à-dire bas, voire négatifs (*Idem*, p.5).

De manière générale, il était donc *très intéressant d'emprunter et d'investir. [Ce d'autant plus que] certains prêts, notamment ceux contractés auprès des pays les plus industrialisés et des institutions multilatérales étaient à taux concessionnel, c'est-à-dire à un taux délibérément inférieur au taux du marché.* En d'autres termes, ces prêts étaient caractérisés par une part qualifiée de *don* qui a représenté 47,5% des prêts accordés à l'Afrique subsaharienne. En ce qui concerne l'Afrique du Nord, *la part moyenne variait entre 23% pour l'Algérie et 48% pour la Tunisie.* Avec l'argent issu de ces prêts, ces pays en développement pouvaient donc consommer via l'acquisition de certains produits sur le marché mondial qu'ils ne peuvent produire localement.

D'ailleurs, c'est pour cet objectif précis que ces moyens ont été mis à leur disposition car *les pays riches veulent assurer un débouché à leurs marchandises via un crédit à l'exportation (Ibidem, p.5).* En raison de la faiblesse de leur production, couplée à la forte demande intérieure, nombreux sont les pays qui s'étaient procuré les produits agricoles sur le marché international que les pays développés produisaient et exportaient généralement en ayant recours à de fortes subventions.

Mais au début des années 1980, on assista à une véritable contraction de la demande agricole sur le marché international du fait des difficultés financières des pays qui étaient devenus des importateurs nets de produits agricoles : non seulement une forte dépréciation des cours des matières premières a eu droit de cité, à laquelle il fallait ajouter le poids de la dette qui allait crescendo. En ce qui concerne la revue à la baisse des prix des matières premières, dont le pétrole, il convient de préciser que l'une des raisons justificatives de la croissance des prêts accordés aux pays en développement est l'existence des matières premières qui servaient de garantie.

En effet, en dehors des prêts accordés par les *créanciers officiels, [...] qui étaient plus généreux, [...] les créanciers privés [prêtaient] plutôt aux pays ayant de solides ressources naturelles qui sont donc jugés fiables pour les remboursements (Ibidem, p.5).* Ainsi, nombreux sont les pays qui se sont spécialisés dans la production des matières d'origine

naturelle. Même les pays à vocation agricole comme le Mali ou le Burkina Faso avaient considérablement réduit les espaces consacrés à l'agriculture vivrière afin de se spécialiser dans celle d'exportation à travers la culture du coton notamment.

Mais très vite, on assista à une situation d'abondance de l'offre sur le marché mondial puisqu'on avait plusieurs pays producteurs de pétrole, par exemple. De ce fait, *à partir de la seconde moitié des années 1970, et pour plusieurs décennies, une chute des cours (Ibidem, p.2)* était palpable sur le marché mondial remettant ainsi en cause la vocation importatrice des produits agricoles de ces pays qui s'appuyaient sur le manne pétrolière notamment pour faire rentrer ces biens sur le territoire.

En même temps, les pays en développement, de manière générale, et ceux africains, singulièrement, vont subir le revers de la dette contractée quelques années avant auprès des bailleurs de fonds internationaux : bien qu'ils aient été avantageux, *ces prêts à taux réduits [accordés] aux pays d'Afrique [dans les] années 1960 et 1970 étaient en partie des prêts à taux variables, indexés sur les taux d'intérêts pratiqués aux Etats-Unis [...] et au Royaume-Uni (Ibidem, p.3).* En d'autres termes, le caractère bon marché des prêts accordés à cette époque n'était rien d'autre que la conséquence de la faiblesse des taux d'intérêts pratiqués dans les deux pays susmentionnés.

Cela dit, la situation commença à changer aux Etats-Unis, notamment. En effet, en réponse à la crise économique qui frappe ce pays de pleins fouets, comme c'était le cas d'ailleurs dans bien d'autres Etats, *le pouvoir états-unien conçoit alors un grand projet militaro-industriel et cherche à attirer les capitaux internationaux pour financer l'économie (Ibidem, p.5).* Pour ce faire, rien de tel que la révision à la hausse des taux d'intérêt. Ainsi, corollairement, les taux d'intérêts des emprunts contractés ont flambé passant pratiquement du simple au double entre 1970 et 1980 (Tableau n°11). Les créanciers officiels, qui distribuaient pourtant des prêts à tours de bras, étant ceux qui ont le plus accru les leurs (+105%). De même, la part de don qui équivalait à une bonne portion de ces prêts a été globalement réduite de moitié, contre 37% pour les créanciers officiels.

Tableau n°11 : L'évolution pour l'Afrique Subsaharienne du taux d'intérêt moyen des emprunts et de la part moyenne de don en 1970 et 1980

Année	1970	1980
Taux d'intérêt	3,7%	7,0%
Dont envers les créanciers officiels	2,0%	4,1%
Dont envers les créanciers privés	6,6%	10,0%
Part moyen de dons	47,5%	21,7%
Dont de la part des créanciers officiels	67,4%	42,8%
Dont de la part des créanciers privés	13,3%	0,2%

Source : Banque Mondiale, Global Development, 2004, In CADTM, 2007

En réponse à cette difficulté d'acquisition des prêts octroyés par les créanciers officiels, l'idéal aurait été que les pays subsahariens entrèrent en possession de ceux proposés par les créanciers privés. Or la révision à la hausse des taux d'intérêts aux Etats-Unis posa un deuxième dommage vis-à-vis de ces pays : *les détenteurs de capitaux privés, notamment les banques, qui prêtaient aux pays d'Afrique pour que les fonds qu'ils détiennent puissent générer des profits, vont changer de stratégies (Ibidem, p.6)*, alimentant davantage les circuits américains jugés plus rentables.

Dans un tel contexte caractérisé globalement notamment par des difficultés de remboursement de la dette contractée, qui est d'ailleurs allée crescendo, ces pays n'ont pas pu disposer des fonds nécessaires pour financer leurs économies respectives, plus largement, et plus spécifiquement d'importer des denrées alimentaires essentielles pour nourrir leurs populations. Cette situation va naturellement se traduire par une contraction de la demande d'importation des produits agricoles ; exacerbant de fait la concurrence américano-européenne.

Les Etats-Unis ont été les premiers à monter au créneau afin de manifester leur mécontentement à l'égard des pratiques commerciales de la CEE qu'ils jugeaient discriminatoires : ils souhaitaient obstinément une amélioration des conditions d'accès de leurs exportations agricoles vers la CEE et le Japon et la cessation des subventions à l'exportation vers les pays tiers de leur concurrent (Warley, 1983 : p.13). En d'autres termes, les Etats-Unis, au nom de la place prépondérante du secteur agricole dans leur économie, en raison également des avantages comparatifs majeurs y relatif dont ils disposent, ont remis en cause les mesures dont ils ont été les précurseurs.

Cela dit, les Etats-Unis contestaient essentiellement les pratiques édictées par la PAC qu'ils considéraient comme le fer de lance des subventions à l'exportation, qui se traduisaient par l'acquisition sans cesse croissante des parts de marché communautaires et qui permettaient de booster la production agricole. De même, ils remettaient en cause l'accès préférentiel au marché Européen accordé aux pays méditerranéens, tout comme les mesures protectionnistes qui mettaient les producteurs et les consommateurs Européens à l'abri des fluctuations du marché qui se manifestaient intensément aux Etats-Unis (*Ibidem*, p.13) à tel point qu'ils aient progressivement ressenti le besoin d'adapter leur politique agricole.

La réplique Communautaire ne s'est, naturellement, pas faite attendre. La CEE a, en effet, fait savoir que les Etats-Unis sont les premiers à faire usage des pratiques protectionnistes à travers les mesures de contingentement à l'importation qui étaient en porte-à-faux avec les dispositions du GATT en matière agricole. De même, tout en remettant en cause les dérogations octroyées aux Etats-Unis, et que ces derniers refusent d'abandonner, la CEE a fait remarquer que les subventions aussi bien aux producteurs qu'à l'exportation y avaient encore droit de cité. De ce fait, la stigmatisation des pratiques commerciales de la CEE a été vue, par cette dernière, comme une stratégie ayant pour objectif : la négociation de l'extension des programmes agricoles nationaux (*Ibidem*, p.14).

Même s'il convient de reconnaître qu'il y [*avait*] du vrai dans les arguments des deux camps (*Ibidem*, p.14), force était de constater que l'intensité des différends était telle que les situations de frictions étaient devenues légion dans les relations commerciales américano-européennes. Pour tenter de trouver une solution à cette crise, des mesures ont été prises aux niveaux national, bilatéral ou multilatéral (*Ibidem*). Seulement, ces deux pays ont été, à leur tour, contestés par les nouveaux acteurs de ce marché international des produits agricoles que Benoît Daviron appelle les *Nouveaux Pays Agricoles* (NPA). En effet, pendant que les Etats-Unis et la CEE accroissaient leurs productions et leurs exportations agricoles via des subventions intensives, d'autres pays ont pu émerger agricoles sans qu'ils n'aient les moyens leur permettant de protéger aussi vigoureusement leur production.

Ces pays qui ont fortement accru leurs productions au point de devenir des concurrents des grandes puissances agricoles sur le marché mondial sont essentiellement asiatiques ou sud-américains. Dans le dernier cas, en dépit de la croissance beaucoup plus rapide de sa population, et de la prépondérance des produits vivriers contrairement à ceux de l'élevage, le taux de croissance de la production agricole équivalait à 4% dans les années 1950, pour

atteindre 4,5% dans les années 1970 (Hambleton, 1971 : p.155). Pour Hambleton (*Ibidem*), les innovations apportées à ce secteur d'activité sont à la base des performances agricoles sud-américaines. Toutes ces innovations sont incarnées par ce qu'il appelle l'*agriculture jeune*. En effet, bien que ce phénomène ait été restreint à cette époque, *une augmentation de l'ensemble des facteurs de production-travail, terre, capital et gestion d'entreprise* (*Ibidem*, p.155) a fortement contribué à l'embellie des rendements agricoles.

Parmi les locomotives de cette croissance agricole, il y a naturellement le Brésil : à partir des années 1950, la production agricole y a augmenté à un taux moyen équivalent à celui de l'ensemble de l'Amérique du Sud, soit 4% ; avant d'atteindre 8% en 1970 (*Ibidem*, p.158). Avec ces bonnes statistiques, sous l'instigation également des acteurs de cette agriculture jeune, ce pays va commencer à écouler certains de ses produits et surtout à diversifier ses exportations sur le marché mondial : *en 1970, le Brésil a exporté 31 500 tonnes de jus d'orange, soit une augmentation de 25% par rapport à l'année précédente* (*Ibidem*, p.158).

Cela dit, s'il y a un domaine qui réussit bien au Brésil, c'est celui de la culture du soja puisque ce pays en dévient dès le début des années 1970, le premier exportateur mondial. En effet, à travers la politique de modernisation du secteur agricole mise en œuvre par l'Etat à partir de la deuxième moitié des années 1960, se caractérisant notamment par le développement du crédit rural, la production du soja a connu de bonds spectaculaires. Ainsi, dès 1970, elle a été multipliée par 10, et a atteint 15 millions de tonnes au début des années 1980 (Lecercq, 1986). Cette production a été écoulée sur marché international, en France notamment où 2,29 millions de tonnes ont été importées en 1984. Le Brésil est ainsi devenu un modèle pour les pays en développement puisqu'il a prouvé qu'un pays du sud pouvait accroître sa production agricole et s'intégrer avec véritablement dans l'espace économique international (*Ibidem*, p.40).

Seulement, certaines difficultés vont enrayer cette dynamique ascendante de l'agriculture brésilienne. La première vient du mode de financement de cette activité économique, puisque l'Etat en est le principal bailleur de fonds via une politique d'incitation au crédit rural à des taux fortement bonifiés, puisque 75% des ressources du crédit provenaient de la Banque Centrale via la Banque du Brésil. Après les chocs pétroliers des années 1970, ce pays a continué à financer son secteur agricole en creusant davantage son déficit budgétaire (*Ibidem*, p.40).

Mais dès le début des années 1980, avec le relèvement des taux d'intérêt, il s'est trouvé dans l'incapacité d'honorer ses engagements financiers ; d'où le recours au Fonds Monétaire International (FMI) qui leur a imposé les PAS. Cela s'est notamment traduit par *un encadrement strict et par la limitation du volume du crédit, ce qui touche en premier lieu la production de soja, principal consommateur de crédit rural subventionné (Ibidem, p.40)*. Ainsi, entre 1979 et 1984, la part des crédits accordés à cette culture a été réduite de 55% (*Ibidem, p.41*).

Par-delà ces difficultés internes, le soja brésilien s'était également confronté aux difficultés liées au marché international aussi bien en ce concerne l'offre que la demande. Dans le premier cas, les exportations font face à deux principales contraintes : il y a d'abord la concurrence aussi bien des Etats-Unis, qui ont bonifié les crédits accordés à la production d'huile de soja, que de nouveaux producteurs principalement l'Argentine et le Paraguay. Le deuxième facteur justificatif des difficultés du soja brésilien est le développement des produits de substitution, notamment en Malaisie où *l'augmentation de la production d'huile de palme [...], irrégulière mais indéniable, offre une nouvelle alternative aux acheteurs traditionnels d'huile de soja (Ibidem, p.43)*.

En ce qui concerne la demande, le problème vient de la concentration des exportations brésiliennes vers une même destination : la CEE. Entre 1974 et 1985, en effet, elles sont passées de 0,6 à 6,5 millions de tonnes. Cette situation était mal perçue par les producteurs européens qui y voyaient la raison principale de la stagnation de leur production. Mieux encore, *ces derniers estiment que le Brésil a réussi à augmenter sa part de marché communautaire grâce à des subventions indirectes et des rabais de prix (Ibidem, p.43)*. C'est ainsi que des plaintes ont été déposées en 1977 et en 1984 auprès des autorités de Bruxelles afin de dénoncer les pratiques commerciales brésiliennes.

Bien qu'en proie aux difficultés aussi bien de production que d'écoulement de ses produits agricoles sur le marché mondial, il convient de relever que l'exemple brésilien était loin d'être un cas isolé. En d'autres termes, nombreux étaient les NPA confrontés aux difficultés similaires. Dans ce contexte, ils pouvaient unanimement faire ressurgir une revendication ancienne : la réforme des politiques agricoles des pays riches (Daviron, *idem*, p.118).

II- L'Etat et la mise en œuvre des règles héritées de l'Uruguay Round

Encadrer le marché agricole mondial, voilà la motivation première qui a favorisé la mise en œuvre des discussions qui ont démarré à Punta Del Este en Uruguay le 20 septembre 1986. L'ambition était simple : mettre en branle tout un arsenal juridique qui permettrait d'éviter toutes les distorsions remarquées par le passé. Ces distorsions étaient nombreuses. Entre la course aux subventions américano-européenne, les dysfonctionnements du marché agricole international, etc. Au-delà des considérations strictement commerciales, ce cycle de négociations se proposait également, à travers la mise en réseau des biens agricoles, de résoudre la question de la sécurité alimentaire puisque les pays caractérisés par de faibles productions agricoles pouvaient compter sur le marché mondial pour répondre à leur demande interne.

A l'origine des négociations, deux positions se distinguaient nettement et paraissaient très éloignées. La première fut celle des Etats-Unis, soutenue par le Groupe de Cairns. *Qualifiée d'option zéro, [elle] visait à éliminer toutes les mesures des politiques agricoles à l'échéance 2000 : soutien interne, subventions à l'exportation, accès au marché* (Daviron, 2006, p.119). Non hostile aux discussions multilatérales, la CEE avait une vision beaucoup moins radicale que celle des Etats-Unis et arguait que la réduction du soutien interne, par exemple, ne devrait pas excéder le niveau nécessaire au seul rétablissement de l'équilibre des marchés. Cet éloignement des positions originelles des principaux protagonistes de ces accords commerciaux a visiblement compliqué l'issue des négociations, en rallongeant le temps mis pour leur aboutissement.

Néanmoins la volonté était clairement de parvenir au bout de ces pourparlers à un protocole qui satisfasse l'ensemble des parties. Ainsi, progressivement, chaque groupe va moins radicaliser sa position. Dans ce sens, les Etats-Unis ont été les premiers à abandonner leur option zéro³⁶ ce qui a constitué une avancée significative dans le cours normal des négociations. Après le rejet du projet Dunkel³⁷, la CEE a également pris l'initiative de faire

³⁶ L'abandon de l'option zéro, par les autorités américaines, a été notamment, en 1989, à l'origine des premières avancées significatives dans ce cycle de négociations. En effet, ce fait a conduit à l'adoption des premières mesures à court terme, ayant notamment trait au gel des mesures de soutiens internes, des subventions à l'exportation et des protections à l'importation

³⁷ Mis en œuvre par Arthur Denkel, alors Directeur Général du GATT, ce projet de 450 pages visait à mettre en place un dispositif légal qui satisferait toutes les parties. Dans le domaine des subventions aux exportations, par

avancer ces négociations multilatérales via la modification de la PAC³⁸. En la rapprochant du projet Dunkel, tout semblait mis en œuvre pour que les négociations continuent dans le bon sens. Néanmoins, la CEE rejetait certaines parties du projet d'accord qu'elle jugeait renégociables³⁹.

Finalement, c'est en 1992 que les choses vont véritablement évoluer par le truchement de ce qu'on appelle communément l'accord de Blair House. En effet, signé entre américains et européens, cet accord portait sur la modification ou encore l'amendement du projet Dunkel. Selon Benoît Daviron (*Idem*), c'est bien cet accord qui débloque les négociations internationales sur l'agriculture et préfigure les termes finaux de l'accord agricole de l'Uruguay Round.

A croire les spécialistes de l'économie internationale, à l'image de Stefan Tangermann (*idem*), ou bien des géographes comme Gabriel Wackermann (2008), les dispositions telles qu'adoptées à l'issue de l'Uruguay Round constituent bien une avancée significative dans le processus de mondialisation véritable des échanges agricoles. Cela dit, ces avancées qui peuvent être qualifiées de formelles ont du mal à être traduites en acte (A). En conséquence, on assiste dans le cadre du Doha Round à une nouvelle phase de contestation à laquelle le Gabon et le Cameroun tentent de prendre part (B).

A- Des politiques agricoles plurielles, de grands tendances perceptibles

Tout au long du cycle des négociations engagé à Punta Del Este en 1986, il était question de rechercher les mécanismes pouvant contribuer à la normalisation du marché agricole mondial. Même si plusieurs questions étaient inscrites à l'ordre du jour, il existait

exemple, ce projet prévoyait de les réduire de 36% en termes budgétaires et de 24% en volume pour tous les produits.

³⁸ Cette modification de la PAC à un moment aussi singulier sur le plan multilatéral était loin d'être anodine. Elle visait justement l'adaptation de cette politique communautaire aux points en discussion dans le processus de l'UR. Concrètement, elle a cherché à diminuer son poids budgétaire en baissant les prix garantis, c'est-à-dire cette aide indirecte qui garantissait aux agriculteurs un prix fixe pour leur production, et en compensant cela par des paiements directs aux producteurs, proportionnels à la taille des exploitations (<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/union-europeenne/approfondissements/reforme-pac.html>).

³⁹ Le projet Dunkel a provoqué l'ire de la CEE qui le considérait comme un facteur d'accentuation des importations communautaires. En prenant le cas du secteur de la viande porcine, la CEE estimait que cette mesure ferait passer les importations de 20 000 tonnes à 500 000 tonnes, soit une progression près de 2400% (Dermine, 1991 : p.4).

bien des points phares qui étaient considérés comme indispensables à la stabilisation du marché agricole mondial.

Dans cette section, plutôt que de se demander si les résolutions ont été à la hauteur des attentes des différentes parties signataires, ce qui a probablement été le cas lors de la ratification, il est question de montrer les limites en termes d'application effective des mesures prises dans le cadre de la régulation des échanges agricoles mondiaux. Dans ce sens, trois (3) aspects indispensables au bon fonctionnement des échanges mondiaux vont être abordés. Il s'agit de l'accès au marché(1), des subventions à l'exportation (2) et du soutien interne (3).

1- Des marchés internes encore protégés

L'accès au marché est naturellement une composante essentielle de l'accord sur l'agriculture ratifié en 1994 à Marrakech. D'ailleurs, *à l'issue de l'Uruguay Round, la mesure dont il était attendu l'impact le plus tangible était la clause relative à l'accès au marché* (Bureau, 2002 : p.1). A la base, toutes les dispositions du GATT étaient pleinement applicables au commerce agricole. Dans ce sens, les droits de douane étaient tout indiqués pour réglementer les importations des produits agricoles. Or, l'article XI : 2 du même GATT n'était pas assez ferme et offrait certaines opportunités aux Etats⁴⁰. Ce sont ces anomalies que le cycle de l'Uruguay se proposait de corriger en introduisant plusieurs nouveautés. Et juridiquement cela a été fait.

D'abord, il a interdit toutes les barrières non-tarifaires grâce auxquelles les différents pays freinaient volontairement le bon fonctionnement des échanges agricoles à l'échelle mondiale sous le prétexte que cela nuirait à l'équilibre de leur marché intérieur. Ainsi, la dérogation accordée aux Etats-Unis en 1955 a tout simplement été enterrée. Ensuite, l'UR s'est penché sur la question des droits de douane que les différents pays adaptaient unilatéralement et selon le contexte.

⁴⁰ Il autorisait, par exemple, des restrictions à l'importation lorsque celles-ci étaient jugées nécessaires à l'application de certaines stratégies de gestion du marché intérieur. De même, il permettait certaines dérogations et exemptions aux règles générales en faveur de certains pays. La conséquence de tous ces facteurs a été la multiplication des mesures non-tarifaires, tout comme les limitations volontaires d'exportation (Hag Elamin, 2001 : p.1).

Leur consolidation ou encore leur renforcement *a mis fin aux nombreux droits qui pouvaient être ajustés à volonté, permettant aux pays de fixer des prix de soutien domestiques à un niveau quelconque et de les protéger par des prélèvements variables aux frontières* (Tangermann : p.18). En effet, alors que seulement 35% des lignes tarifaires avaient été consolidées sous le GATT, ce pourcentage a été ramené à 100% en 1994 ; l'agriculture devenant même plus encadrée que l'industrie (Tableau n°12). Enfin, tout en veillant à ce que la consolidation des lignes tarifaires soit effective durant la période de mise en œuvre⁴¹, il a été exigé la garantie d'un accès minimal au marché dans le cas où elle n'existait pas par le passé (Hag Elamin, *idem*).

Tableau n°12 : Droits de douane consolidés sur les produits industriels et agricoles, avant et après l'Uruguay Round

Groupes de pays	Produits industriels		Produits agricoles	
	Pré-UR	Post-UR	Pré-UR	Post-UR
Pourcentage des lignes tarifaires consolidées				
Pays développés	78	99	58	100
Pays en développement	21	73	17	100
Economies en transition	73	98	57	100
Total	43	83	35	100
Pourcentage d'importations sous droits consolidés				
Pays développés	94	99	81	100
Pays en développement	13	61	22	100
Economies en transition	74	96	59	100
Total	68	87	63	100

Source : Tangermann, 2001

Mais dans la pratique, deux faits permettent de montrer que ces avancées ne sont pas visibles dans le fonctionnement du marché agricole mondial. D'abord, il y a les lignes tarifaires résultant de l'élimination des barrières non tarifaires qui se situent encore au-dessus de ces dernières. Autrement dit, la solution qu'on croyait avoir trouvé pour une libre circulation des produits agricoles à l'échelle planétaire est devenue un problème. Dans le même ordre d'idées, il convient de relever le non respect des lignes tarifaires consolidées, car 25 pays membres de l'OCDE continuent de faire usage des droits spécifiques ou mixtes (Butault, 2004).

⁴¹ La période de mise en œuvre, à laquelle il est fait référence ici, est une variable qui est fonction du groupe de pays auquel on est associé bien que l'année de départ reste la même : 1995. Ainsi, pour les pays développés, elle court jusqu'en 2000 ; soit 6 ans. Et pour les pays dits en développement, elle va de la ratification des accords à Marrakech jusqu'en 2004, c'est-à-dire 10 ans.

Mais le plus inquiétant dans la perspective de la mise en commun véritable des produits agricoles à travers le monde est l'émergence de deux formes de protectionnisme déguisé : la nécessité d'assurer la sécurité sanitaire des aliments et l'impératif environnemental. Dans le premier cas, il s'agit pour les gouvernants de répondre à une sollicitude, mieux encore à une exigence ou un impératif de leurs populations respectives qui placent désormais la qualité des aliments au centre de leurs préoccupations.

Cette méfiance vis-à-vis des denrées alimentaires est la conséquence de la perte de confiance des *consommateurs à l'égard de l'industrie alimentaire [suite à] l'apparition largement médiatisée d'un certain nombre de maladies, parfois mortelles, telles que la maladie de la vache folle et les empoisonnements alimentaires liées à la souche d'E-coli 0157, à la salmonelle et à la Listéria* (Jones, 1999 : p.1). En conséquence à cette peur, donc en réponse à la méfiance des populations, bien que des lois existent dans les différents pays⁴², on a assisté à la mise en place de plusieurs réglementations dont la caractéristique qui leur est commune concerne leur diversité en vue de garantir l'innocuité des aliments.

Cet encadrement des transactions agricoles ou alimentaires a bien entendu des répercussions sur le plan commercial : à croire le Département américain chargé de l'agriculture, *300 cas où des réglementations nationales ont nui aux exportations de produits alimentaires, entraînant de pertes estimées à pas moins de 5 milliards de dollars par an* (*Ibidem*, p.2), ont été identifiés.

Le second cas concerne la donne environnementale. Même si l'impact sur l'environnement des pratiques agricoles antérieures au mouvement libéral pouvait être important, puisqu'il ne pouvait pas en être autrement en raison de la volonté d'accroître considérablement la production agricole, ce qui a mobilisé d'importantes sommes d'argent, ce sont bien les conséquences consécutives à la mise en réseau des économies qui sont épinglées, et davantage dans le domaine agricole⁴³.

⁴² Dans des pays comme la France, l'Angleterre, le Canada ou encore la Nouvelle-Zélande, des agences chargées des questions de l'alimentation, disposant d'une large marge de manœuvre, ont été mises en place. Au niveau européen, l'Assemblée parlementaire a recommandé l'adoption d'une convention-cadre sur la sécurité alimentaire qui prévoit la création d'agences à l'échelon national et européen, le renforcement de la législation, l'amélioration des contrôles sanitaires et un meilleur accès à l'information (Jones, 1999 : p.1).

⁴³ le secteur agricole reste celui qui est le plus touché par les mesures environnementales. Parmi les 44 produits affectés par ces mesures, près de 90% sont des produits agricoles. De même, 30% des 680 milliards de dollars effectivement touchés par les mesures environnementales concernent les produits agricoles (Fontagné et Mimouni, 2001).

De ce point de vue, deux risques sont mentionnés : un premier dit biologique et l'autre relevant du domaine informationnel. Dans le domaine biologique, il est fait référence à l'introduction d'espèces allochtones, de ravageurs et de maladies. En prenant simplement le cas d'espèces allochtones, le risque est lié à la concurrence qu'ils exercent sur les espèces du territoire étatique dans lequel ils sont introduits. Ainsi, près de 80% d'espèces sont en danger, de ce fait, à travers la planète. En termes de coût, pour la lutte contre ces animaux *envahisseurs*, les Etats-Unis dépensent plus de 19 milliards à l'année.

En ce qui concerne, l'aspect informationnel, il s'agit de *l'aléa moral associé au comportement de l'exportateur*. Autrement dit, est mise en doute la moralité de l'exportateur des denrées alimentaires : *un exportateur individuel relâche son effort de qualité sanitaire, parce que le résultat de son effort n'est pas observable par les autorités sanitaires du pays importateur sur un intervalle d'effort déterminé et parce que la concurrence s'intensifie* (Fontagné et Mimouni, 2001, p.19). Pour prévenir cet aléa moral, l'intensification de la réglementation aux frontières s'avère opportune. C'est par exemple, dans ce sens, que l'UE a interdit en 1999 l'importation des filets de poisson en provenance de l'Ouganda, du Kenya et de la Tanzanie en raison de la très forte teneur en pesticides du Lac Victoria.

Globalement, bien que les arguments évoqués puissent être tout à fait justifiés, la frontière est évidemment très mince entre la volonté de protéger son espace des dangers avérés ou potentiels, au nom du principe de précaution et les velléités protectionnistes. Mais pendant que des stratagèmes sont pluriels en vue de protéger les marchés internes, une autre dynamique est toujours d'actualité qui viserait au contraire à gagner des parts de marché dans un contexte de concurrence accrue entre les différentes productions.

2- Le gain des parts de marché toujours au cœur des stratégies des pays agro exportateurs

Après donc la question relative à l'accès au marché, l'autre domaine essentiel de ces accords économiques concernait les subventions à l'exportation. Pour rappel, des frictions étaient tangibles entre américains et européens à ce propos sous le GATT ; le tout en raison des largesses de son article XVI. Pour remédier à cette situation, l'accord sur l'agriculture de l'Uruguay Round (AAUR) a d'abord introduit une disposition, à travers son article 8, dans

laquelle chaque membre s'engage à ne pas octroyer de subventions à l'exportation si ce n'est en conformité avec les accords ratifiés et avec les engagements pris par chaque pays signataires desdits accords.

Ensuite, chaque partie signataire s'est engagée à réduire certaines subventions (Encadré n°6). Dans ce sens, la période de référence, ou encore de base, est 1986-1990⁴⁴. Durant ce laps de temps, les pays en développement s'engagent à réduire leurs subventions à l'exportation à concurrence de 24% en valeur et de 14% en volume entre 1995 et 2004. Bien que les pays les moins avancés soient exemptés de cette disposition, les pays développés sont contraints de baisser leurs aides à l'exportation à hauteur de 36% en valeur, contre 21% en volume entre 1995 et 2000.

⁴⁴ Pour ce qui est des subventions à l'exportation, la période de base est bien différente de ce qui a été constaté en ce qui concerne l'accès au marché. Le choix de cette période est loin d'être inopportun. Car il permet, selon Pearce et Sharma, aux différents pays de calculer cette subvention non seulement sur une base large, mais aussi en tenant compte d'un laps de temps durant lequel ces émoluments versés étaient assez élevés (Pearce et Sharma, 2001 : p5).

Encadré n°6 : Les différents types de subventions à l'exportation soumis aux engagements de réduction

- a) Octroi, par les pouvoirs publics ou leurs organismes, de versements en nature directs, à une entreprise, à une branche de production, à des producteurs d'un produit agricole, à une coopérative ou autre association de ces producteurs ou à un office de commercialisation, subordonné aux résultats à l'exportation;
- b) Vente ou écoulement à l'exportation, par les pouvoirs publics ou leurs organismes, de stocks de produits agricoles constitués à des fins non commerciales, à un prix inférieur au prix comparable demandé pour le produit similaire aux acheteurs sur le marché intérieur;
- c) Versements à l'exportation d'un produit agricole qui sont financés en vertu d'une mesure des pouvoirs publics, qu'ils représentent ou non une charge pour le Trésor public, y compris les versements qui sont financés par les recettes provenant d'un prélèvement imposé sur le produit agricole considéré ou sur un produit agricole dont le produit exporté est tiré;
- d) Octroi de subventions pour réduire les coûts de la commercialisation des exportations de produits agricoles (autres que les services de promotion des exportations et les services consultatifs largement disponibles), y compris les coûts de la manutention, de l'amélioration de la qualité et autres coûts de transformation, et les coûts du transport et du fret international;
- e) Tarifs de transport et de fret intérieurs pour des expéditions à l'exportation, établis ou imposés par les pouvoirs publics à des conditions plus favorables que pour les expéditions en trafic intérieur;
- f) Subventions aux produits agricoles subordonnées à l'incorporation de ces produits dans des produits exportés.

Source: Paragraphe 1 de l'Article 9 de l'Accord sur l'agriculture.

Enfin, malgré toutes ces dispositions, la peur de voir ces dernières contournées par les différents Etats constituait une préoccupation majeure pour les négociateurs des AAUR. Dans ce sens, l'article 10 a été mise en œuvre dans lequel la volonté clairement affichée est que les crédits à l'exportation et l'aide alimentaire ne soient utilisés pour contourner les engagements en matière de subvention à l'exportation. En ce qui concerne l'aide alimentaire, par exemple, il est fait mention dans les alinéas a, b et c, respectivement, que cette aide ne doit d'aucune manière être liée à aucune quelconque contrepartie. Elle doit par contre être octroyée conformément aux conventions du Sous-comité de la Fao sur l'écoulement des excédents ; et doit être conforme aux modalités de l'article IV de la convention relative à l'aide alimentaire (Pearce et Sharma, 2001).

Bien que les engagements aient été pris par les différents pays en vue de la limitation des aides à la mise sur le marché des produits agricoles, la réalité des faits est également toute autre : par le biais des *notifications remises à l'OMC entre 1995 et 1999, la part de l'Union Européenne dans le total des subventions à l'exportation apparaît prépondérante et atteint 90%*. Ces soutiens sont beaucoup octroyés pour les produits laitiers (30%), la viande bovine (22%), les céréales (13%) et le sucre (12%).

Pour mener à bien cette politique offensive sur le marché agricole internationale, l'UE s'est appuyée sur deux faits : le premier est *la politique menée depuis la réforme de 1992 qui s'est traduite par une baisse des prix institutionnels et un contrôle de l'offre, notamment par le gel des terres*. Le second concerne *une baisse très forte des cours mondiaux des céréales les premières années de l'accord [...], ce qui a permis à l'Union Européenne d'exporter sans restitution, voire même de taxer les exportations*.

Bien que ces subventions soient en dessous de ses engagements⁴⁵, l'UE craignait un dépassement de ces derniers, comme ce fut le cas en 1998⁴⁶. Pour éviter cela, elle a procédé à la réforme de la PAC en 1999 dans le cadre de l'Agenda 2000 (*Ibidem* : p.139). Cela dit, la Communauté est loin d'être la seule entité à faire usage des subventions à l'exportation. Bien que l'Afrique du Sud⁴⁷ et le Canada aient également utilisé cette stratégie par le passé, ce sont les Etats-Unis qui continuent d'en user.

A travers le Fair Act de 1996, c'est-à-dire la politique agricole mise en œuvre cette année, le pays de l'Oncle Sam s'est certes départi d'un certain nombre d'engagements liés au soutien interne du secteur agricole⁴⁸. Mais dans le cadre de la mise sur le marché de ses productions, la réalité est bien différente. En effet, cette nouvelle politique agricole s'est également caractérisée par la généralisation d'un instrument qui était seulement utilisé dans le cadre des filières oléagineuses : les *marketings loans*. Autrement dit, il s'agit d'un *prêt de commercialisation qui autorise les agriculteurs à toucher une aide équivalente à la différence entre le prix de soutien [...], ou prix auquel l'organisme stockeur public offre de stocker la*

⁴⁵ Les aides à l'exportation de l'UE se situent à 20% en dessous de ses engagements en volume et 40% en valeur (Butault, idem)

⁴⁶ Lors de cette année, l'UE a dépassé ses engagements de 55% à la fois en volume et en valeur (idem).

⁴⁷ L'Afrique du Sud est le pays en développement qui a fait usage des subventions à l'exportation, ou du moins qui a dépassé les seuils auxquels il s'est engagé. Néanmoins ces soutiens ont été arrêtés en 1997 (Butault, idem : p.139).

⁴⁸ Via le Fair Act, le Gouvernement américain a supprimé le gel des terres, et donc toutes les subventions qui vont avec. Désormais, chaque agriculteur était libre de cultiver ce qu'il voulait sur ses lopins de terre en tenant uniquement compte des opportunités du marché international.

production de l'agriculteur, et le prix de marché quand celui-ci est inférieur au prix de soutien (Devienne, 2005 : p.9).

Cette politique s'inscrivait donc dans la volonté des autorités américaines de réduire les coûts de stockage des produits agricoles. D'ailleurs, les agriculteurs pouvaient même toucher cette aide sans stocker leur production dans les entrepôts de la CCC. Plus tard, par le biais de la politique agricole de 2002, dénommée la Far Bill, ces aides ont été maintenues à travers des dispositifs tels que : *le développement de l'aide alimentaire internationale et des politiques de garantie de crédit à l'exportation [ou bien] l'abaissement du niveau de prix auquel les agriculteurs sont incités à mettre en vente leurs produits sur le marché* (Devienne, 2008 : p.167).

En se référant aux cas de l'UE et des Etats-Unis, on voit bien que la production agricole continue d'être soutenue afin de permettre son écoulement sur le marché mondial. Mais au-delà de la protection pour permettre son accroissement et des subventions à l'exportation contribuant à sa commercialisation, ces mêmes produits bénéficient également des aides à la production.

3- La production agricole toujours soutenue

La troisième dimension à laquelle il fallait s'attaquer dans le cadre de l'amélioration des échanges des produits agricoles concerne les soutiens internes. Il s'agit des mesures prises dans chaque pays dans le but d'aider directement les producteurs agricoles. Dans ce domaine, l'objectif consistait certes à réglementer et à réduire le soutien interne dans le but de juguler, par exemple, les conflits commerciaux qui se faisaient jour sous le GATT entre américains et européens notamment. Mais il s'agissait également de laisser une certaine marge de manœuvre aux différents Etats afin qu'ils définissent des politiques agricoles nationales appropriées, compte tenu de la grande diversité des conditions qui caractérisent chaque pays (Hag Elamin, *idem*).

Tout en définissant désormais un mode de calcul pour ces soutiens au secteur agricole, dénommé Mesure Global de Soutien (MGS), l'AAUR a défini quatre mesures de soutien

(Tableau n°13). La première concerne la boîte verte qui a droit de citer aussi bien dans les pays développés que dans ceux en développement. Il s'agit pour l'essentiel des mesures dont les effets de distorsion sur le commerce ou sur la production agricole sont nuls ou tout au plus minimales. Ces soutiens doivent rentrer dans le cadre des programmes financés par des fonds publics et ne doivent pas, de quelque manière que ce soit, soutenir des prix aux producteurs.

Tableau n°13 : Règles de subvention pour les produits agricoles

Type de subvention	Caractéristiques
Verte	Subventions domestiques à distorsions commerciales minimales
Règle	Non attaquables, exemptes des exigences de réduction
Orange	Subventions domestiques créant des distorsions commerciales, subventions aux exportations existant dans la période de référence
Règle	Quasi attaquables, à réduire sauf pour les <i>minimis</i> et certaines subventions des pays en développement
Rouge	Subventions aux exportations n'existant pas dans la période de référence et subventions dépassant les engagements nationaux
Règle	Prohibées
Bleue	Subventions domestiques et programmes de limitation de la production
Règle	Quasi-attaquables, non soumises à réduction

Source : D'après Tangermann, 2001

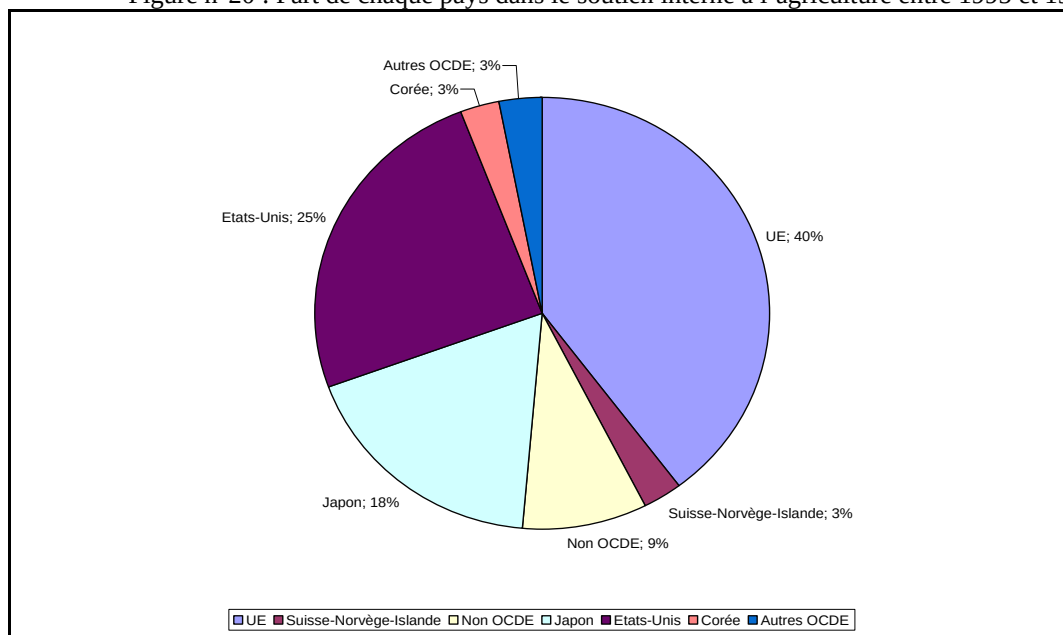
Dans l'esprit des accords de l'OMC de 1994, ces soutiens ne peuvent être attaquables. La deuxième catégorie de subventions internes concerne la boîte Orange. Cette boîte fait référence aux subventions domestiques qui créent des distorsions commerciales, mais qui existaient durant la période de référence. Contrairement à la précédente, les subventions de la boîte Rouge sont celles qui n'avaient pas droit de cité durant la période de référence. Elles sont donc susceptibles de porter atteinte au bon fonctionnement du marché agricole international. Dans ce sens, elles sont purement et simplement prohibées.

Enfin, la dernière catégorie des subventions du secteur agricole concerne la boîte bleue. Comme le pense Tangermann (*Idem*), cette catégorie de subventions est à équidistance entre les boîtes verte et orange. Ces subventions sont vertes dans le sens où elles ne sont pas

sujettes à des engagements sur leur réduction, mais orange dans le sens où elles ne sont que partiellement attaquables.

Mais en dépit de ces avancées formelles, la réalité montre que les aides à l'agriculture sont toujours d'actualité (Parmentier, 2007). La concentration des soutiens internes dans les pays OCDE, signifie simplement que ces pays continuent d'aider massivement leur agriculture. Pour s'en apercevoir, il convient de se référer à l'étude menée par Jean-Pierre Butault sur la mise en perspective internationale des soutiens à l'agriculture. A travers cette dernière, qui s'est appuyée sur les 58 pays ayant effectivement envoyé des notifications à l'OMC, il apparaît que plus de 90% des subventions mobilisées pour soutenir le secteur agricole, entre 1995 et 1999, sont le fait des pays de l'OCDE (fig. n°20).

Figure n°20 : Part de chaque pays dans le soutien interne à l'agriculture entre 1995 et 1999



D'après Butault, 2004

En d'autres termes, sur les 265 milliards correspondant au montant global moyen dépensé, les pays de l'OCDE ont injecté près de 239 milliards en soutien à leur production agricole. Bien que ce chiffre concerne l'ensemble de ces pays, la plus grande proportion revient à l'UE qui aide ses agriculteurs à hauteur de 40% de ce montant. Ensuite, viennent les

Etats-Unis (25%), le Japon (18%), la Corée (3%), les autres pays de l'OCDE (3%) et un ensemble de pays Suisse-Norvège-Islande (3%).

En référence aux trois boîtes définies par l'UR, ces soutiens se répartissent de la manière suivante : 46% pour la boîte verte, 40% pour la boîte orange, 11% pour la boîte bleue et 3% pour la boîte des minimis. Bien entendu, toutes ces subventions ne poseraient pas de problèmes si des dispositions avaient été prises en amont avant la ratification des accords de l'UR. Or la réalité est toute autre : lors de l'évocation des soutiens internes, lorsqu'il était question de présenter les conclusions de l'UR, il a été fait mention d'une période dite de référence qui devait servir de base au calcul de la MGS dans chaque pays.

Mais la réalité est que le choix de cette période de référence a été stratégique pour les Etats-Unis et l'UE notamment. En effet, elle a été choisie au cours d'une phase temporelle où *les prix mondiaux étaient relativement bas et donc le soutien relativement élevé*. Ainsi, *une large partie du soutien initialement en boîte orange est [...] passée en boîte bleue ou en boîte verte ou en boîte des minimis*⁴⁹. Dans le même ordre d'idées, il y a un autre fait qui mérite d'être souligné : la large marge de manœuvre laissée aux Etats dans le cadre de la publication de leur MGS. En effet, après l'envoi des notifications à l'OMC, cette dernière n'a vraiment pas compétence à vérifier si les chiffres publiés sont vrais ou non. Autrement dit, ces données sont laissées à l'appréciation des différents Etats membres qui ont la possibilité de les contester. Mais la preuve que cette initiative est peu crédible réside dans le fait que depuis la mise en œuvre de l'UR, seule la Corée a été contestée par l'Australie.

En se référant encore une fois à la figure n°20, il apparaît que près de 10% de ces aides au secteur agricole sont le fait des pays non OCDE, c'est-à-dire ceux dits en développement. Dans ce grand ensemble, l'Inde se démarque nettement : cet Etat a financé son agriculture à concurrence de 36% sur les quelques 28 milliards dépensés par ce groupe de pays, soit près de 10 milliards de dollars. Ensuite, viennent le Brésil (18%), la Thaïlande (8%), l'Afrique du Sud (5%), Cuba (5%), le Venezuela (5%) et Israël (4%). Enfin, il y a un groupe de pays qui se caractérisent par un faible soutien à leur agriculture. Le total de leurs subventions représentant seulement 20% du montant global.

⁴⁹ Pour appuyer son argumentaire, Jean-Pierre Butault a fait référence à la modification de la PAC en 1992 qui fait basculer une bonne partie des aides dans la boîte bleue. De même, lorsque des aides d'urgence ont été versées aux agriculteurs en 1996, les Etats-Unis ont utilisé la clause des minimis pour ne pas faire augmenter leur MGS...

Bien que les engagements aient été pris par les différents pays en vue de la limitation des aides à la mise sur le marché des produits agricoles, la réalité des faits est également toute autre : par le biais des *notifications remises à l'OMC entre 1995 et 1999, la part de l'Union Européenne dans le total des subventions à l'exportation apparaît prépondérante et atteint 90%*. Ces soutiens sont beaucoup octroyés pour les produits laitiers (30%), la viande bovine (22%), les céréales (13%) et le sucre (12%). Pour mener à bien cette politique offensive sur le marché agricole international, l'UE s'est appuyée sur deux faits : le premier est *la politique menée depuis la réforme de 1992 qui s'est traduite par une baisse des prix institutionnels et un contrôle de l'offre, notamment par le gel des terres*.

Le second concerne *une baisse très forte des cours mondiaux des céréales les premières années de l'accord [...], ce qui a permis à l'Union Européenne d'exporter sans restitution, voire même de taxer les exportations*. Bien que ces subventions soient en dessous de ses engagements⁵⁰, l'UE craignait un dépassement de ces derniers, comme ce fut le cas en 1998⁵¹. Pour éviter cela, elle a procédé à la réforme de la PAC en 1999 dans le cadre de l'Agenda 2000 (*Ibidem* : p.139).

Cela dit, la Communauté est loin d'être la seule entité à faire usage des subventions à l'exportation. Bien que l'Afrique du Sud⁵² et le Canada aient également utilisé cette stratégie par le passé, ce sont les Etats-Unis qui continuent d'en user. A travers le Fair Act de 1996, c'est-à-dire la politique agricole mise en œuvre cette année, le pays de l'Oncle Sam s'est certes départi d'un certain nombre d'engagements liés au soutien interne du secteur agricole⁵³. Mais dans le cadre de la mise sur le marché de ses productions, la réalité est bien différente. En effet, cette nouvelle politique agricole s'est également caractérisée par la généralisation d'un instrument qui était seulement utilisé dans le cadre des filières oléagineuses : les *marketings loans*.

Autrement dit, il s'agit d'un *prêt de commercialisation qui autorise les agriculteurs à toucher une aide équivalente à la différence entre le prix de soutien [...], ou prix auquel*

⁵⁰ Les aides à l'exportation de l'UE se situent à 20% en dessous de ses engagements en volume et 40% en valeur (Butault, *idem*)

⁵¹ Lors de cette année, l'UE a dépassé ses engagements de 55% à la fois en volume et en valeur (*Ibidem*).

⁵² L'Afrique du Sud est le pays en développement qui a fait usage des subventions à l'exportation, ou du moins qui a dépassé les seuils auxquels il s'est engagé. Néanmoins ces soutiens ont été arrêtés en 1997 (Butault, *idem* : p.139).

⁵³ Via le Fair Act, le Gouvernement américain a supprimé le gel des terres, et donc toutes les subventions qui vont avec. Désormais, chaque agriculteur était libre de cultiver ce qu'il voulait sur ses lopins de terre en tenant uniquement compte des opportunités du marché international.

l'organisme stockeur public offre de stocker la production de l'agriculteur, et le prix de marché quand celui-ci est inférieur au prix de soutien (Devienne, 2005 : p.9). Cette politique s'inscrivait donc dans la volonté des autorités américaines de réduire les coûts de stockage des produits agricoles.

D'ailleurs, les agriculteurs pouvaient même toucher cette aide sans stocker leur production dans les entrepôts de la CCC. Plus tard, par le biais de la politique agricole de 2002, dénommée la Far Bill, ces aides ont été maintenues à travers des dispositifs tels que : *le développement de l'aide alimentaire internationale et des politiques de garantie de crédit à l'exportation [ou bien] l'abaissement du niveau de prix auquel les agriculteurs sont incités à mettre en vente leurs produits sur le marché* (Devienne, 2008 : p.167).

Au total, en dépit de l'existence des règles mises en œuvre pour permettre le bon fonctionnement du marché agricole mondial, force est de constater que leur application a du mal suivre car de nombreux pays continuent d'accorder des aides diverses à leur secteur agricole. Cette situation a provoqué l'ire de biens de pays à travers le monde, et chaque Etat a réagi au gré de sa situation de sa situation locale. Au Nigéria, par exemple, la priorité a été accordée à l'arrêt des importations du riz d'ici 2015.

L'objectif de cette initiative étant de répondre à la demande de près 152 millions de personnes, et à terme d'exporter leur production dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Au-delà des mesures internes, d'autres pays se sont engagés à exprimer leur mécontentement à l'OMC. C'est notamment le cas du Burkina Faso qui, avec d'autres pays réunis au sein du C4⁵⁴ a déposé une plainte contre les subventions à la production et à l'exportation dont bénéficient les producteurs de coton des pays développés.

A l'image de celle du C4, ce sont plus de 400 plaintes qui ont été déposées auprès de l'Organe de Règlement des Différends (ORD) de l'OMC. Venant de différends pays à travers la planète, elles sont révélatrices de la volonté de certains Etats à ne pas appliquer les règles mises en œuvre pour encadrer les échanges agricoles mondiaux. Mais face à l'existence de cette tendance contestataire, comment le Gabon et le Cameroun réagissent-ils ?

⁵⁴ Le C4 est un groupe impliqué dans les négociations commerciales du Doha Round et constitué du Bénin, du Burkina-Faso, du Mali et du Tchad. Leur objectif : sauver leur filière coton. Selon ces pays, en effet, les subventions directes et à l'exportation octroyées aux producteurs américains (50% des aides mondiales au coton) contribuent à l'abaissement des cours mondiaux. Dans ce sens, les producteurs de ces Etats produisent à perte, ce qui contribue à la réduction des surfaces cultivées. Compte tenu du rôle important joué par cette culture, cette situation des problèmes de développement et occasionne des déficits commerciaux (Kern et Hazard, 2006).

B- Le Gabon et le Cameroun face à l'application des règles régissant le marché agricole mondial

De manière générale, les pays Africains participent aux négociations commerciales internationales depuis le Kennedy Round qui a eu lieu entre 1964 et 1967. Seulement, cette participation était non officielle. Non représentés durant le précédent Round, il fallait attendre le Tokyo Round (1973-1979) pour noter la participation effective du Gabon et du Cameroun dans la phase de négociation des accords commerciaux internationaux comme observateurs à certains accords⁵⁵ (Djossou, 2000).

Mais c'est pendant le cycle de négociations de l'Uruguay Round que la participation des pays Africains, de façon générale, et du Gabon et du Cameroun a été effective. D'abord durant la phase des pré-négociations où le Gabon avait proposé la constitution d'un groupe Africain afin d'éviter d'aller aux tractations en rangs dispersés. Mais cette initiative n'avait pas été retenue en l'absence de sujets fédérateurs et du choix de certains pays d'appartenir à d'autres groupes lors des négociations⁵⁶ (*Ibidem*).

Malgré toutes ces difficultés, les pays Africains, au fil de l'évolution des négociations étaient parvenus à s'accorder sur certains points. En ce qui concerne les produits tropicaux, ils souhaitaient le maintien des accords préférentiels avec l'Union Européenne relevant des accords ACP-UE⁵⁷. Dans le cas contraire, ils souhaitaient une compensation. Ils préconisaient également l'accès à d'autres marchés pour les produits traditionnels ou non traditionnels, c'est-à-dire ceux qu'ils n'exportent pas encore ou très peu (*Ibidem*).

⁵⁵ Le Cameroun, par exemple, avait participé aux accords sur la valeur en douanes et sur les marchés publics (Djossou, 2000).

⁵⁶ Trois pays Africains que sont l'Egypte, le Nigéria et la Tanzanie avaient, par exemple, fait partie du groupe des six pays en développement dirigé par le Brésil et l'Inde et qui militait contre l'inscription de nouveaux sujets à l'ordre du jour des négociations (Djossou, *idem*).

⁵⁷ Depuis l'accord de Yaoundé signé en 1963, et ceux de Lomé (1975, 1980, 1985 et 1989), ces accords étaient caractérisés par la volonté des Etats européens d'aider le développement des Etats ACP aussi bien par le moyen classique des subventions qu'en utilisant l'outil de la politique commerciale. Concrètement, cela s'est matérialisé, du point de vue commercial, par la mise en œuvre de règles dérogeant aux principes du multilatéralisme. Autrement dit, les pays ACP bénéficiaient d'un système de discrimination positive, le tout couplé à un autre mécanisme de stabilisation des recettes. En ce qui concerne la discrimination positive, les pays ACP profitaient, sauf pour les produits relevant de la PAC, c'est-à-dire les céréales et les agrumes en particulier, d'un accès préférentiel au marché communautaire sans existence de réciprocité. De ce fait, ce sont près de 95% des exportations des pays ACP qui rentraient dans le territoire européen en franchise de douane.

Dans tous les cas, les pays Africains sont restés attentifs quant à l'évolution ou encore la mise en œuvre des règles mises en œuvre pour encadrer le fonctionnement du marché agricole mondial, à l'image du Burkina Faso en ce qui concerne le coton. Mais comment le Gabon et le Gabon réagissent-ils face au « non respect » des règles de l'OMC ? (1). Et comment se positionnent-ils dans le cadre du cycle de Doha ? (2).

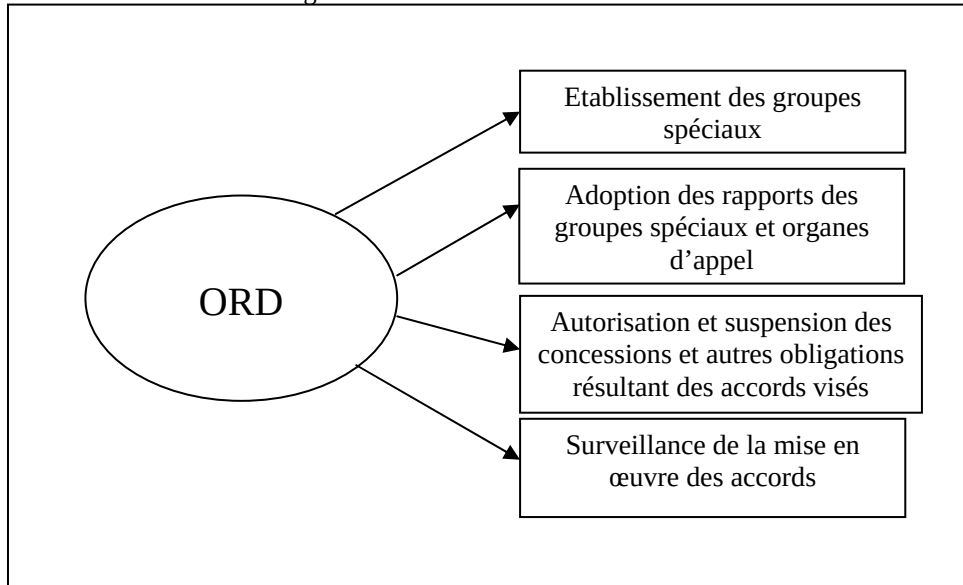
1- Un positionnement clairsemé sur l'application du dispositif réglementaire de l'OMC

Contrairement au Gabon, le Cameroun regorge en son sein des ONGs, comme l'ACDIC, dynamiques dans la remise en cause du mode de fonctionnement du marché agricole mondial de façon générale. Plus singulièrement, elle s'offusque contre l'existence des subventions dans les pays développés et décrivent les conséquences qu'elles auraient sur l'activité agricole et in fine sur la sécurité alimentaire des populations. Mais en dépit de cette dynamique interne, l'Etat Camerounais, à l'image du Gabon s'exprime difficilement sur cette question. Pour s'en apercevoir, il a été jugé nécessaire de se référer à la base de données en ligne⁵⁸ de l'OMC sur le règlement des différends entre 1995 et 2011.

Pour prévenir et lutter contre ces pratiques qui sont loin de favoriser l'existence d'un marché agricole sans entraves, en effet, les accords de Marrakech avaient prévu de donner aux différents pays la possibilité de porter plainte devant une instance dénommée l'Organe de Règlements des Différends (ORD) si les mesures des politiques mises en œuvre dans un pays donné étaient, par exemple, anticoncurrentielles ou discriminatoires. Plusieurs missions sont dévolues à cet organe (fig. n°21) qui vont de l'établissement des groupes spéciaux jusqu'à la surveillance de la mise en œuvre de la décision telle que rendue par l'ORD. Pour mener à bien cette mission, un processus de règlement des différends a été mis en place.

⁵⁸ Tous les différends sont visibles via cette adresse :
http://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/dispu_status_f.htm

Figure n°21 : Les missions de l'ORD



Source : D'après www.wto.org

Globalement, ce dernier couvre une période de 36 mois à compter de la date du dépôt de plainte par le pays se sentant lésé. Pour ce qui est spécifiquement des pays en développement, des mesures ont été prises dans le cadre du Mémorandum de Règlement des Différends (MRD). Par exemple, lorsqu'un pays en développement est impliqué dans un différend, il faut impérativement qu'au moins un des membres du groupe spécial chargé de statuer sur la question soit issu de ce groupe de pays. De même, durant le processus de règlement des différends, les membres de l'ORD doivent accorder une attention spéciale aux problèmes et aux intérêts des pays en développement. Si nécessaire, un délai supplémentaire peut être autorisé.

Par ailleurs, durant la mise en œuvre de la décision, dans le cas où un pays en développement est incriminé, l'ORD se doit de veiller à ce que cette décision ne soit pas incompatible avec les intérêts économiques notamment du pays en développement concerné. En outre, au-delà d'autres aspects spécifiques aux PMA⁵⁹, les pays en développement, de manière générale, peuvent bénéficier d'une assistance technique et juridique s'ils en font la demande.

⁵⁹ Bien qu'aucun PMA n'ait pas encore été impliqué dans les différends à l'OMC, le dispositif juridique du MRD stipule en son article 24 qu'une attention toute particulière soit de mise s'il advenait que les agissements commerciaux d'un PMA soient décriés par les autres pays. En d'autres termes, il est demandé aux autres pays beaucoup de modérations s'ils devaient, par exemple, demander des compensations à un PMA.

Dans l'ensemble, depuis la ratification des accords de l'UR, 427⁶⁰ plaintes ont été déposées auprès de l'ORD, dont le 1/3 concerne les produits agricoles. Après l'observation de la suite donnée à chacune des 168 plaintes relevant de l'agriculture, plusieurs remarques peuvent être formulées tendant à accabler l'ORD. En effet, si on peut se satisfaire d'un point de vue formel de telles innovations, le problème se pose toujours lorsqu'il s'agit d'évoquer leur mise en œuvre ou leur application effective. Car comme dans les autres domaines relevant de la régulation du commerce mondial des produits agricoles des manquements sont perceptibles.

La première a trait au temps mis pour donner suite à une plainte déposée auprès de cet organe. Pour rappel, en effet, la procédure admise au sein de l'ORD pour le règlement d'un différend commence par les consultations bilatérales impliquant les différentes parties engagées dans ce différend (parties plaignante et incriminée). Si un consensus n'est pas trouvé au terme de ces échanges bilatéraux, le pays qui se sent toujours lésé peut demander la mise en place d'un groupe spécial auprès de l'ORD. Après le rendu du groupe spécial, il existe la possibilité de faire appel. Dans tous les cas, le temps maximal mis pour le règlement d'un différend n'excède pas 15 mois⁶¹. En d'autres termes, si on considère le 27 septembre 2011 comme date de référence, tous les différends antérieurs au 27 juin 2010 doivent normalement être réglés, si le calendrier est respecté.

Or la réalité est bien différente : sur les 168 différends recensés, près de 44% (fig. n°22) sont restés sans suite à ce jour. Même si on peut, pour des raisons calendaires, passer sous silence les différends agricoles enregistrés après le 27 juin 2010⁶², on peut tout de même marquer un certain étonnement face au non aboutissement des plaintes formulées depuis 1995, alors que l'ORD était à peine mis en place. C'est notamment le cas de la demande numéro 3. En effet, le 4 avril 1995, les Etats-Unis ont sollicité *l'ouverture de consultations*

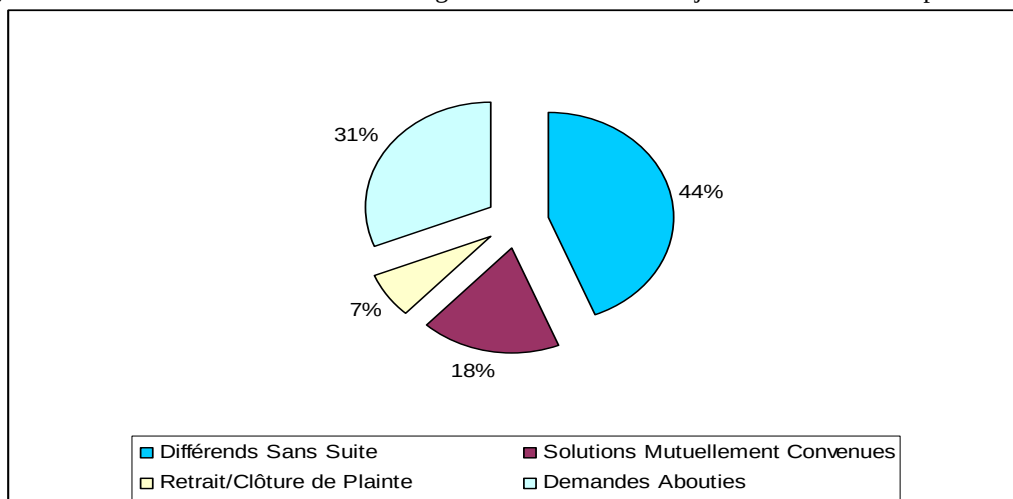
⁶⁰ Toutes ces plaintes ont été enregistrées entre 1995 et le 20 septembre 2011. Ces données émanent du site internet www.wto.org.

⁶¹ Dans l'hypothèse du déroulement normal d'un différend, le temps mis pour son règlement est estimé à un an. Ce temps s'organise de la manière suivante : 60 jours pour la consultation des différentes parties ou la médiation, 45 jours pour l'établissement du groupe spécial et la désignation des membres devant en faire partie, près de 180 jours afin de permettre au groupe spécial de présenter son rapport final aux différentes parties, 21 jours pour que le groupe spécial présente son rapport aux membres de l'OMC et, enfin, 60 jours pour que l'ORD adopte ledit rapport. En cas d'appel, l'ORD dispose de près de trois mois pour rendre son verdict : 60 à 90 jours pour présenter le rapport d'appel et 30 jours pour son adoption.

⁶² En se référant à la date du 27 juin 2010, quatre différends ont été présentés à l'ORD. Le dernier en date, correspondant au numéro 427, concerne une plainte déposée par les Etats-Unis afin de stigmatiser les *mesures antidumping et compensatoires* mises en œuvre en Chine visant les produits à base de poulet de chair en provenance de son territoire (www.wto.org).

avec la Corée concernant des prescriptions en matière d'essai et d'inspection appliquées aux importations de produits agricoles dans ce pays⁶³ (www.wto.org). Constatant sans doute le peu d'enthousiasme de l'ORD à donner suite à cette sollicitude, les Etats-Unis ont d'ailleurs reformulé cette plainte près d'un an plus tard, c'est-à-dire le 24 mai 1996⁶⁴. Malgré ces deux demandes américaines, l'ORD n'y a jusqu'à présent pas donné de suites.

Figure n°22 : Etat des lieux des différends agricoles à l'OMC du 10 janvier 1995 au 20 septembre 2011



Réalisation : Pacôme TSAMOYE

L'un des arguments développés pour discréditer le processus de règlement des différends sous le GATT a été le système de consensus mis en œuvre⁶⁵. Pour rectifier le tir, quoi que sans changer de dénomination, l'OMC a voulu encadrer cette terminologie. Désormais, on parlera de consensus, lors de la prise de décisions sur une question, *si aucun membre, présent à la réunion de l'ORD au cours de laquelle la décision a été prise, ne s'oppose formellement à la décision proposée* (FAO, 2001 : p.2). De ce point de vue, on peut se satisfaire du fait que toutes les mesures prises soient sous forme de solutions mutuellement convenues (SMC) ou dans le cadre du retrait/clôture de plainte (RCP) (fig. n°22).

Néanmoins, on peut émettre un bémol quant au nombre de conflits dont la solution a effectivement été trouvée sous l'égide de l'ORD. Jusqu'à présent, en effet, seulement 1/3 des

⁶³ Selon l'OMC, ces mesures sont prétendument contraires à l'article III ou à l'article XI du GATT, aux articles 2 et 5 de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), aux articles 5 et 6 de l'Accord OTC et de l'article 4 de l'Accord sur l'agriculture (www.wto.org).

⁶⁴ Voir plainte n°41, consultable à travers ce lien :

http://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/cases_f/ds41_f.htm

⁶⁵ Sous le GATT, le consensus devait, par exemple, être de mise tout au long du processus de règlement du différend, qu'il s'agisse de l'établissement du groupe spécial, de la détermination de son mandat et de sa composition ou de l'approbation de ses recommandations. De ce fait, n'importe quel membre pouvait bloquer le processus (FAO, 2001).

demandes abouties (DA) ont été enregistrées (fig. n°22). On peut s'en satisfaire et dire que ce n'est pas déjà rien. Pourquoi pas, surtout si on veut établir un parallèle avec la situation sous le GATT. Seulement, 1/3 de DA, alors que de nombreuses sollicitations sont jusque là sans suite, peut tout de même laisser réfléchir.

Mais admettons que ces DA soient déjà une réelle avancée significative. A partir de là, une deuxième question peut être formulée : les mesures telles que prises à travers ces DA sont-elles traduites dans les faits ? Autrement dit, les décisions de l'ORD sont-elles prises en compte par les pays incriminés ou condamnés ? Il convient déjà de signaler que de la matérialisation des injonctions consécutives aux rendus de l'ORD dépend la bonne santé des relations économiques internationales, car cela signifierait que les échanges se déroulent dans de meilleures conditions. En d'autres termes, si un pays concerné par la plainte perd, il est tout à fait normal, et c'est la moindre des choses, qu'il mette en pratique les recommandations contenues dans le rapport du groupe spécial mis en œuvre pour le règlement du différend.

Mais après l'analyse des DA enregistrées depuis l'avènement de l'OMC, la tendance n'est pas à l'optimisme quant à la traduction dans les faits des recommandations de l'ORD. En effet, sur la totalité des DA, près de 54% pour lesquelles l'ORD a rendu une décision favorable à la partie plaignante n'ont pas eu de suites visibles. Dans ce sens, il faut relever deux cas de figure bien distincts, au-delà des situations où il n'existe aucune ligne mentionnant clairement si la partie incriminée s'est engagée à appliquer les recommandations de l'ORD, sous un délai de 30 jours, comme le stipule le Mémorandum de Règlement des Différends⁶⁶. Le premier concerne des situations se caractérisant par l'absence de suite concrète en dépit de l'engagement pris par le pays incriminé de se conformer aux injonctions de l'ORD. L'affaire DS178 illustre assez ce propos.

Le 21 novembre 2001, en effet, l'Australie a introduit une plainte visant la *mesure de sauvegarde à l'importation de viande d'agneau fraîche, réfrigérée ou congelé* mise en œuvre

⁶⁶ Après le rendu de l'ORD, en effet, un délai de 30 jours est exigé pour que le pays condamné se prononce sur sa volonté de rectifier ses pratiques commerciales. S'il se trouve qu'il ne peut pas dans l'immédiat se conformer aux recommandations de l'ORD, il est possible qu'il dispose d'un délai raisonnable. Si ce délai n'est pas exécuté, il doit engager des négociations avec les pays plaignants pour trouver une Compensation Mutuellement Satisfaisante (CMS). Si après 20 jours aucune CMS n'a été convenue, le pays plaignant peut demander à l'ORD l'autorisation d'appliquer des sanctions à l'encontre du pays refusant de s'exécuter (ces sanctions devraient être imposées dans le même secteur que celui qui fait l'objet du différend. Si cela n'est pas possible ou efficace, elles peuvent l'être dans un autre secteur visé par le même accord. Si cela n'est toujours pas efficace ou possible, la mesure peut être prise en vertu d'un autre accord). Dans ce cas, l'ORD doit se prononcer sous un délai de 30 jours ; sauf si un consensus a été trouvé entre temps entre les différents pays impliqués dans ce différend (http://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/dis1_f.htm).

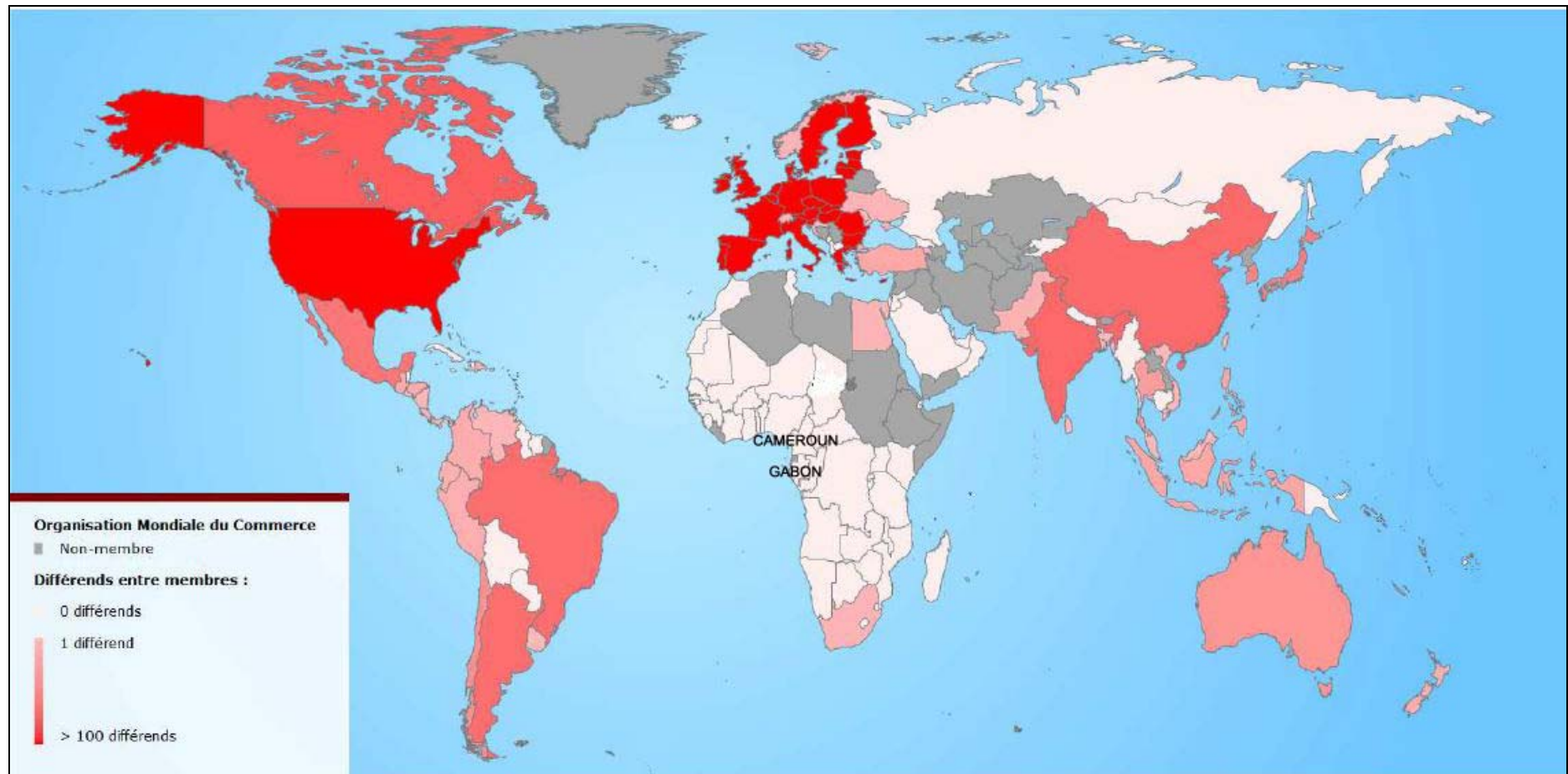
aux Etats-Unis. Elle a allégué qu'en vertu d'une Proclamation présidentielle au titre de l'article 203⁶⁷ de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur, ceux-ci avaient imposé une mesure de sauvegarde définitive sous la forme d'un contingent tarifaire applicable à toute importation de viande d'agneau. Après sa constitution, et malgré l'appel des Etats-Unis, le comité spécial avait conclu que cette pratique constituait une entrave au libre commerce. Lors de la réunion de l'ORD du 20 juin 2001, les Etats-Unis avait communiqué leurs intentions de se conformer aux injonctions de l'ORD et avaient souhaité un délai raisonnable pour ce faire. Ce délai est arrivé à expiration le 15 novembre 2001. Jusque-là, on ne sait toujours pas si les Etats-Unis se sont conformés aux recommandations de l'ORD.

L'autre cas de figure renvoie à la contestation, par les pays plaignants, des mesures prises par le pays incriminé en vue de se conformer aux injonctions de l'ORD. Dans ce sens, on peut se référer à l'affaire DS174. Introduite par les Etats-Unis en 1999, elle avait pour but la remise en cause des mesures liées à la protection des marques et indications géographiques pour les produits agricoles et les denrées alimentaires mises en œuvre par les Communautés Européennes (CE). D'après la partie plaignante, en effet, le règlement des CE limitait les indications géographiques que les CE protégeaient et limitaient l'accès des ressortissants des autres membres de l'OMC aux procédures et à la protection communautaires concernant les indications géographiques. Dans le cadre de sa délibération intervenue le 20 avril 2005, le groupe spécial a abondé dans le même sens que les Etats-Unis : il a conclu que le règlement des indicateurs géographiques des CE ne prévoyait pas d'accorder le traitement national aux détenteurs de droits et aux produits des membres autres de l'OMC.

Après expiration du délai qu'ils ont souhaité afin de mettre en œuvre les recommandations de l'OMC, les CE avaient affirmé qu'ils avaient tout entrepris afin de matérialiser les instructions qui avaient été formulées à leur encontre. Mais cette affirmation a tout de suite été contestée par les Etats-Unis qui *ne partageaient pas cette opinion et [qui] ont invité les Communautés européennes à tenir compte de leurs observations et à réviser le règlement nouvellement promulgué (www.wto.org)*.

⁶⁷ La loi 203 renvoie aux mesures de sauvegarde et des limitations des importations préférentielles. Elle donnait au Président des Etats-Unis la possibilité de protéger l'industrie nationale en cas de préjudice avéré ou potentiel lié à l'importation des produits agricoles. Dans ce sens, il pouvait procéder à la limitation de ces importations via une augmentation tarifaire ou une restriction quantitative (Carreau et al, 1975 : p.660).

Figure n°23 : Carte des différends entre membres de l'OMC



Source : www.wto.org

Au total, les difficultés de l'ORD à statuer et à faire respecter ses décisions sont bien la preuve que les échanges mondiaux des produits agricoles ne fonctionnent pas comme cela se devrait. Mieux encore, les pays à la base des accords de Marrakech et qui octroient des aides diverses à leur agriculture sont les mêmes qui semblent davantage mettre en mal ces échanges et qui déposent plainte auprès de l'ORD. Car en dehors des Etats-Unis, de l'Union Européenne et des pays du Groupe de Cairns, très peu sont les Etats qui sont soit plaignants ou défendeurs (fig. n°23).

A l'échelle Africaine, on peut ranger les pays en trois catégories. Il y a d'une part ceux engagés directement dans le cadre d'un conflit commercial à l'ORD en tant que défendeurs. C'est le cas de l'Egypte⁶⁸ et de l'Afrique du Sud⁶⁹. Dans le deuxième cas de figure, on retrouve les Etats impliqués indirectement dans les différends. Bien qu'elle concerne beaucoup de pays Africains comme le Burkina Faso ou encore le Tchad, cette situation est singulièrement celle du Cameroun (Tableau n°14) et rentre dans le cadre du conflit de la banane opposant les pays du continent Américain (Equateur, Guatemala, Honduras, le Mexique et les Etats-Unis) à l'Union Européenne.

Tableau n°14 : Etat des lieux des différends agricoles à l'ORD concernant le Gabon et le Cameroun du 10 janvier 1995 au 20 septembre 2011

	Gabon	Cameroun
En tant que plaignant	0	0
En tant que défendeur	0	0
En tant que tierce partie	0	1

Conception : Pacôme Tsamoye, d'après www.wto.org

En 1995, en effet, l'Equateur, les Etats-Unis, le Guatemala, le Honduras, le Mexique ont porté plainte contre l'Union Européenne au motif que le régime communautaire applicable à l'importation, à la vente et à la distribution des bananes était incompatible avec les dispositions du GATT de 1994. Plus concrètement, ces Etats s'insurgeaient contre les accords commerciaux signés entre l'Union Européenne et les pays ACP et qui accordaient à la banane de ces derniers de rentrer en franchise de droit sur le territoire Européen. Le Cameroun étant le deuxième producteur de banane africain après la Côte-d'Ivoire avec plus

⁶⁸ L'Egypte a été convoquée à quatre reprises suite à des plaintes des Etats-Unis, du Pakistan et de la Thaïlande. Dans le dernier cas, il était reproché à l'Egypte la prohibition des importations du thon Thaïlandais (www.wto.org).

⁶⁹ L'Afrique du Sud a répondu à quatre plaintes (Turquie, Inde, Indonésie et Brésil) (www.wto.org).

de 200 000 tonnes annuelles, selon les statistiques officielles, et donc un d'importants pays exportateurs de cette denrée, il s'est donc porté comme tierce partie en soutien à la Communauté Européenne le 23 février 2007(www.wto.org).

Mais nonobstant cet appui tout comme celui d'autres pays Africains à l'image du Ghana ou de la Côte-d'Ivoire, l'ORD a par exemple conclu que *la préférence accordée par les Communautés Européennes sous la forme d'un contingent tarifaire annuel exempt de droits de 775 000 tonnes métriques de bananes importées originaires des pays ACP constituait un avantage pour cette catégorie de bananes , qui n'était pas accordée aux bananes similaires originaires des membres de l'OMC qui n'étaient pas des pays ACP, et était donc incompatible avec l'article I :1 du GATT de 1994* (www.wto.org).

C'est dans ce contexte que l'Union Européenne a signé un accord avec les pays latino-américains consistant à éliminer les préférences commerciales dont bénéficiaient les pays ACP dont le Cameroun de manière à se conformer aux règles de l'OMC. Mais cette décision impliquait la révision de ces accords. C'est ainsi qu'il est désormais question entre l'Union Européenne et les pays ACP de la mise en place d'un système d'échange basé sur la réciprocité. Sans doute en raison du caractère stratégique de cette denrée d'exportation pour son économie, le Cameroun a été le seul pays ACP de l'Afrique à signer ces accords.

Contrairement au Cameroun, le Gabon refuse de signer un accord avec l'Union Européenne. D'abord parce qu'il ne souhaite pas s'affranchir de la démarche de groupe pour contracter un accord commercial avec l'Europe. Aussi, il déclare des pertes annuelles de plus de 45 milliards de francs CFA (90 millions USD) dans l'exportation de bois contreplaqués sur le marché européen, des pertes jugées trois ou quatre fois plus grandes en cas de signature d'un APE intérimaire (www.africatime.com).

Dans tous les cas, le Gabon fait partie de la troisième catégorie des pays Africains engagés à l'OMC. Il n'a été ni plaignant, ni défendeur, encore moins impliqué comme tierce partie dans un conflit commercial (Tableau n°14). Et comme le Cameroun n'a été engagé qu'une fois comme tierce partie, ces deux situations peuvent amener à se poser une question simple : pourquoi de manière générale les pays en développement et singulièrement Africains, à l'image du Gabon et du Cameroun, ne parviennent pas à se constituer partie plaignante auprès de l'ORD pour dénoncer certaines pratiques commerciales ? La réponse à cette

question se trouve à travers *les obstacles techniques, financiers et surtout politiques inhérents à la participation à un tel processus juridique* (Benicchio, 2003 : p.38).

Même si cette situation peut encore une fois permettre d'interroger le système de règlement des différends, il convient tout de même de souligner l'importance de la constitution en tant que tierce partie. D'abord, parce que cela peut permettre au groupe spécial, qui est chaque fois mis en œuvre dans le cadre d'un conflit commercial à l'ORD, de se rendre compte, comme ce fut le cas du Mali dans le cadre du coton, par exemple, de considérer les conséquences des aides américaines au coton au-delà du Brésil. En outre, il est stipulé dans l'article 10 du Mémorandum de Règlement des Différends, que *tout membre qui aura un intérêt substantiel dans une affaire portée devant un Groupe spécial [...] aura la possibilité de se faire entendre par ce Groupe spécial et de lui présenter des communications écrites. Ces communications sont également remises aux parties au différend et il en sera fait état dans le rapport du Groupe spécial* (Ibidem : p.38).

Cela dit, même s'ils prennent très rarement partie dans le cadre des conflits commerciaux transmis à l'ORD, les pays Africains, à l'image de biens d'autres disséminés à travers le monde ne sont pas moins insensibles au mode de fonctionnement du marché agricole mondial, du moins dans la mise en œuvre des règles héritées de l'Uruguay Round. A l'instar du Gabon et du Cameroun, ils se positionnent certainement au gré de leurs intérêts dans le cadre du cycle de négociations dénommé le Doha Round engagé en 2001.

2- Le Gabon et le Cameroun face aux enjeux du Doha Round

Lors de la ratification des accords de Marrakech, il avait été prévu une période de 6 ans pour les pays développés et de 10 ans pour les pays en développement en vue de la mise en œuvre desdits accords. Egalement, il avait été dit qu'à l'horizon 2000, un nouveau cycle de négociation devait démarrer. En d'autres termes, bien que ses conclusions aient été formellement assez satisfaisantes, l'UR n'était en réalité qu'une étape transitoire. Dans ce sens, un sommet a été organisé en 1999 à Seattle, aux Etats-Unis, dans la perspective justement de la préparation du nouveau cycle de négociations. L'échec de cette rencontre, selon plusieurs analystes, a été la conséquence de la difficile conciliation des différentes positions défendues par les pays respectifs, même si d'autres évoqueront l'impréparation de

ces assises en raison des élections qui devaient avoir lieu aux Etats-Unis et du débat sur la PAC en Europe (Tavernier, 2003).

Au centre de ce déboire, il n'y a pas que l'opposition entre les Etats-Unis et l'UE, comme le pense Benoît Daviron, dont l'entente avait permis l'aboutissement de l'UR. En effet, l'UE arrivait à ces négociations de Seattle avec plusieurs contraintes : *restreindre le plus possible le coût de l'élargissement à 25 [...], obtenir le plus large volant de dérogations possibles pour utiliser, au terme du round, les instruments de soutien par les prix [...]; pouvoir recourir aux soutiens dits de la boîte bleue [...] boîte destinée aux seuls besoins des Etats-Unis et de l'Europe durant le précédent cycle de l'Uruguay.*

Il est tout aussi vrai que cette position de l'UE tranchait avec celle des Etats-Unis qui n'avaient plus besoin de marge de manœuvre pour une stabilisation de leur secteur agricole via un soutien financier. Même si la difficile conciliation des positions des deux géants ne pouvait permettre un préaccord, faisant en sorte que l'échec était inévitable, il convient de tenir de deux autres aspects pouvant justifier l'échec de ces négociations. Le premier concerne l'opposition entre les pays développés et ceux en développement. Pour ces derniers, en effet, même si leurs attentes n'étaient pas identiques⁷⁰, l'objectif consistait à éviter de se retrouver dans les mêmes travers que lors du précédent cycle de l'UR.

En d'autres termes, il s'agissait pour eux de faire valoir leurs opinions de telle sorte que les pays développés ne décident plus seuls quant à la suite à donner aux échanges internationaux des produits agricoles. C'était aussi l'occasion, pour ces pays, de s'insurger contre la volonté des pays développés d'inclure de nouveaux sujets tels que le respect des normes sociales ou le droit de l'environnement, dans le champ des compétences de l'OMC ; volonté perçue comme un dessein protectionniste (Roger, 2000). L'autre facteur justificatif de l'échec des négociations de Seattle est la forte mobilisation d'un acteur jusque là resté en marge des tractations internationales : la société civile internationale.

⁷⁰ Plusieurs groupes constitutifs de pays en développement sont sous-jacents à la mobilisation qui a fait échouer les négociations agricoles de Seattle. Il y a, d'une part les pays du Cairns dont les priorités sont de deux ordres : élimination de toutes les formes de soutien interne et suppression des subventions à l'exportation. Pour les autres pays en développement, l'idée unanimement admise était d'éviter un simple octroi, par les tenants des accords agricoles, de ce que Roger appelle *les avantages de confort*. Bien que les priorités changeaient d'un groupe à l'autre, la synthèse de leurs volontés pouvait s'articuler autour des éléments suivants : plus grande ouverture des marchés des pays développés ; l'établissement des règles de concurrence à l'exportation plus équitables et mise en œuvre d'un mécanisme spécial et différencié susceptible de leur permettre de protéger leurs marchés intérieurs et leurs productions locales (Roger, 2000).

Constituée d'associations, d'ONGs et de syndicats disséminés à travers le monde, elle se voulait le porte-étendard du refus de voir *les représentants des gouvernements et des grands lobbies commerciaux, cofinanceurs du sommet, renforcer la politique de libéralisation* (Muller, 2000 : p.2). Pour atteindre cet objectif, et faire échouer les assises de Seattle, elle a élaboré une stratégie axée essentiellement sur trois points : l'action directe, les manifestations classiques et le lobbying. Dans le cadre de l'action directe, l'initiative a consisté à faire échouer l'ouverture du sommet à travers le blocus du Centre des Congrès⁷¹.

Pour ce qui est des manifestations classiques, elles avaient naturellement lieu tout au long des assises et s'articulaient autour de la mise en œuvre d'un certain nombre de dispositifs : ateliers de travail, rencontres stratégiques, séances d'informations, etc. Une fois le blocus de la veille levé, les pourparlers avaient effectivement repris le 1^{er} octobre. Dans ce cadre, et en marge des mobilisations classiques, la stratégie de lobbying, dans des domaines variés⁷², pouvait alors se déployer. A la fin de ces négociations, alors que tout le monde s'accordait à dire que c'était un échec, les ONGs parlaient plutôt de victoire, car il n'y avait pas de nouveau cycle de négociations (*Ibidem*).

Ces discordes qui se sont faits jour lors du sommet de Seattle vont également se matérialiser à travers les autres réunions organisées pour traiter des échanges agricoles internationaux notamment à Cancun et à Hongkong. A ce niveau de la réflexion, il convient de relever deux faits. Le premier concerne la forte implication des différents groupes de pays dans ces négociations. A l'entame de ces sommets, les velléités entre les deux grandes puissances agricoles étaient pourtant différentes que lors des précédentes assises : l'entente américano-européenne était à l'ordre du jour. Les Etats-Unis faisaient face, depuis Seattle, *au coût du découplage qui, en cas de crise des marchés mondiaux, augmente les dépenses publiques au-delà de ce que le Congrès est prêt à dépenser*.

⁷¹ Le 30 novembre 2001, même si on peut discuter de l'opportunité d'une telle manifestation ou de son caractère non-violent ou non, date de l'ouverture du sommet de Seattle, dans le cadre de l'action directe, la société civile internationale a mis à exécution sa stratégie de blocage du démarrage des négociations. Via la mise en œuvre d'une chaîne humaine, elle n'a laissé filtrer personne, même pas les ONGs qui font partie de la stratégie dans sa version officielle.

⁷² Certainement en raison du caractère protéiforme des négociations engagées dans le cadre de l'OMC, les ONGs se spécialisent dans les différents domaines en débat. Ainsi, pouvait-on avoir des groupes spécialisés dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, des biotechnologies, etc. Dans le domaine de l'environnement, par exemple, les ONGs se sont évertuées à présenter à la presse une autre vérité que celle véhiculée par les représentants des gouvernements et des multinationales impliquées dans les négociations.

En ce qui concerne les européens, ils arrivent beaucoup mieux organisés que lors de la dernière rencontre : ils ont procédé à la réforme de la PAC, en établissant un budget constant et en procédant au découplage des aides octroyées à leur agriculture (Daviron, *idem*). Dans ce contexte, on pouvait aisément imaginer la mise en place d'une plate-forme commune aux deux géants qui, comme lors de l'UR, serait imposée par la suite au reste des pays négociateurs et ainsi mettre fin à l'impasse dans laquelle se trouvaient les négociations.

Mais contrairement à l'année 1995, cette proposition américano-européenne a été sévèrement contestée, car pour les pays en développement ces deux entités n'avaient formulé des propositions suffisamment claires. Plus concrètement, dans les domaines de l'ouverture du marché agricole, des subventions à l'exportation et du soutien interne, la tendance était plutôt au statu quo (Tableau n°15).

Tableau n°15 : Positionnement des pays par rapport aux grands axes des négociations agricoles dans le cadre du cycle de Doha

	Pays favorables	Pays opposés
Ouverture des marchés	G20 ; Cairns ; G90 ; G33	G10 ; UE ; USA ; G90
Suppression du soutien interne	G20 ; Cairns ; G90	G10 ; UE ; USA
Elimination des subventions à l'exportation	G20 ; G90 ; Cairns	UE ; USA

Réalisation : Pacôme TSAMOYE

Mais cette contestation n'a pas été le fait du groupe de Cairns comme l'a affirmé Benoît Daviron (*Ibidem*). Elle a plutôt été la conséquence d'une reconfiguration des acteurs étatiques impliqués dans ces négociations. En d'autres termes, la remise en cause de la proposition américano-européenne a été l'œuvre d'un nouveau groupe : le G20⁷³ (fig. n°24). Par une contre-proposition, en effet, elle a invalidé la proposition américano-européenne jugée trop conservatrice.

Ce nouvel acteur, qui n'a pas l'intention de se laisser faire et d'influencer considérablement les conclusions du cycle de négociations de Doha, a essentiellement fait valoir trois propositions (Tableau n°15) : *d'avantage d'ouverture de l'ensemble des marchés agricoles, une réduction accrue des mesures de soutien interne à l'agriculture et l'élimination des subventions à l'exportation* (Diéval et Le Faou, 2000 : p.18).

⁷³ Le G20 est un groupe mis en œuvre en 2003 par les pays en développement dans l'optique de constituer un contre poids face à l'entente américano-européenne qui se nouait.

Avec la volonté de plusieurs pays de faire valoir leurs positions dans le cadre du G20, il est vrai que le groupe de Cairns⁷⁴ n'a plus eu le même impact que lors des précédentes assises, même ses positions restent les mêmes, c'est-à-dire identiques à celles du G20 (Tableau n°15). Mais au-delà du G20, d'autres groupes issus des pays en développement ont fait valoir leurs points de vue. C'est notamment le cas du G33 (fig. n°24) dans lequel se trouve le Cameroun.

En effet, contrairement à l'UE ou encore le Japon qui se sont focalisés sur la prise en compte de la multifonctionnalité de l'agriculture⁷⁵ au terme de Doha, même s'il partage cette assertion, ce groupe a milité pour les questions ayant trait aux produits spéciaux et au mécanisme spécial de sauvegarde spécifique aux pays en développement, insistant fréquemment sur le fait qu'un accord sur le développement ne doit pas se limiter aux seuls PMA. Bien au contraire, les largesses commerciales accordées aux PMA doivent s'étendre à tous les pays en développement (Tableau n°15).

Hormis le G20 et le G33, l'autre grand acteur des négociations agricoles au sein de l'OMC est le G90 (fig. n°24) groupe auquel font partie le Gabon et le Cameroun. Constitué à la fois de pays africains, de pays ACP et de PMA, la constitution de ce groupe est la résultante d'une double inquiétude : d'une part, celle de voir de nouvelles mesures prises alors que les précédentes n'ont pas encore été appliquées, et d'autre part celle de voir leurs préférences commerciales s'éroder tandis que leur souhait est qu'elles soient maintenues. Dans ce sens, il marque une certaine défiance vis-à-vis du nouveau cycle de négociation qui risque de tourner en leur défaveur. Mais au-delà de ces ambitions partagées par tous les pays constitutifs du G90 (Tableau n°15), il existe des attentes spécifiques aux différents démembrements⁷⁶.

Au-delà de tous les groupes déjà énumérés, trois autres entités prenaient part à ces négociations. Il y a d'abord le G10 qui avait l'ambition de faire valoir la particularité des

⁷⁴ Le groupe de Cairns est une alliance entre agro-exportateurs constitué en 1986 à Cairns en Australie afin d'inscrire en priorité les marchés agricoles dans les négociations commerciales internationales.

⁷⁵ Considérée comme une mesure non-commerciale, la multifonctionnalité de l'agriculture est une donne défendue par l'UE, le Japon ou encore l'Ile Maurice. A travers cette dernière, ils souhaitent que l'agriculture ne soit pas considérée comme un secteur d'activité lambda. En d'autres, ils considèrent que l'agriculture *a la particularité d'être ancrée sur un territoire et elle nécessite des instruments de soutien pour l'encourager à fournir des fonctions environnementales, sociales, de sécurité alimentaire, d'aménagement du territoire...* (Tavernier, idem : p.5).

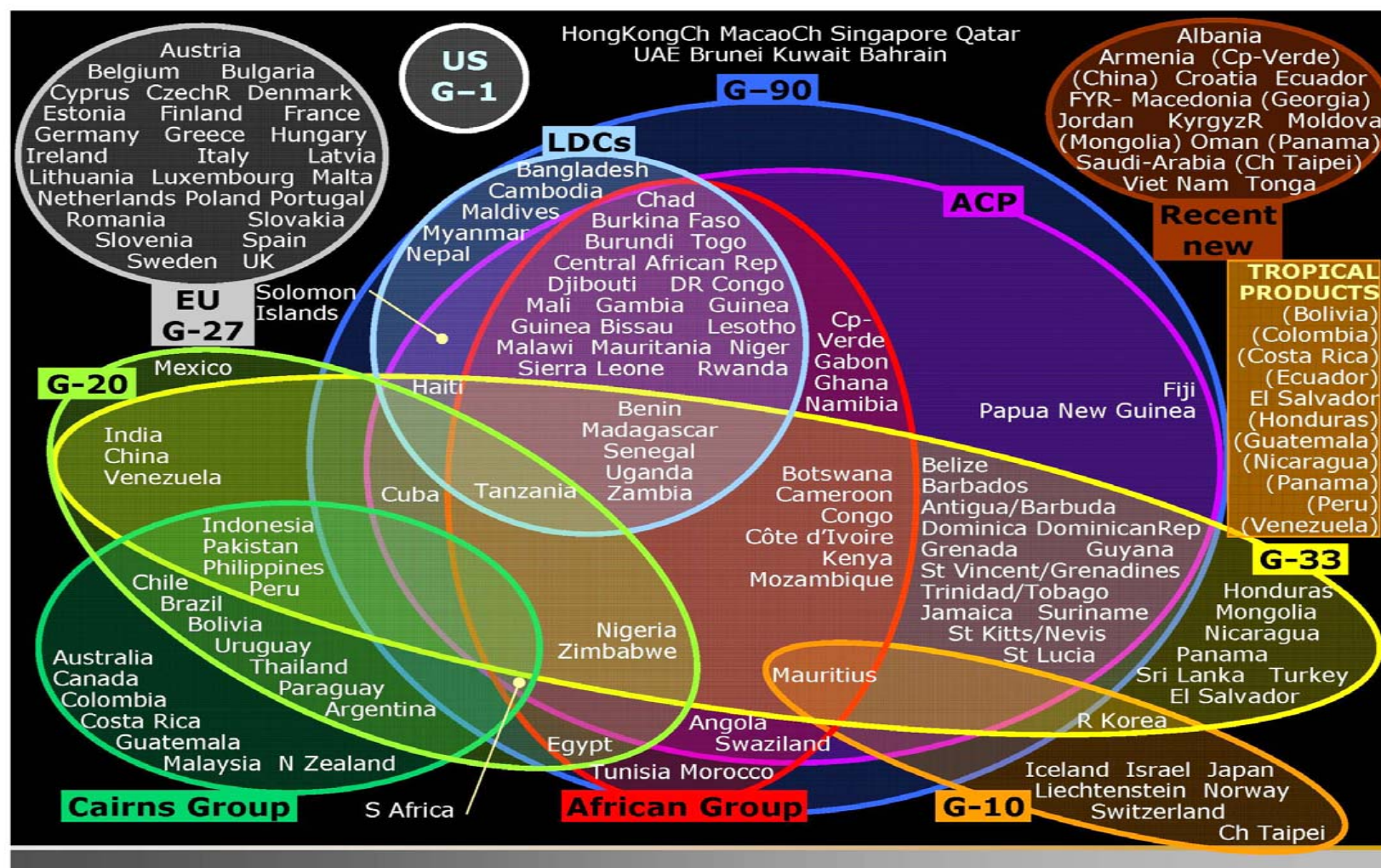
⁷⁶ Les PMA insistent sur l'accès au marché des pays développés sans contingents tarifaires, ni droit. Les pays ACP font valoir leur souhait de voir leurs préférences commerciales maintenues, même de façon partielle. Quant au C4 (groupe constitué de quatre pays africains producteurs de coton -Benin, Burkina Faso, Mali et Tchad-), leurs attentes tournaient autour de l'élimination des subventions octroyées à la filière notamment aux Etats-Unis, de même qu'un accès aux marchés des pays développés sans contingent ne droit.

produits agricoles au-delà des considérations autres que commerciale. Constitué essentiellement de pays développés importateurs nets de produits agricoles, ce groupe a fait valoir une position défensive.

Ses attentes tournaient ainsi autour de deux points (Tableau n°15) : d'abord, le maintien d'un certain niveau de protection aux frontières de manière à ne pas fragiliser leurs productions intérieures et la conservation de soutiens internes. Ensuite, il y a eu le groupe de produits tropicaux dont l'ambition était de faire en sorte que ces produits aient un meilleur accès aux marchés des pays développés. Enfin, il convient de mentionner l'implication du groupe constitué de nouveaux pays ayant accédé à l'OMC. Ce groupe souhaitait simplement que les engagements qu'il prendrait dans le cadre du cycle de Doha soient moindres que ceux consentis lors de leur adhésion à l'OMC (fig. n°24).

Le deuxième aspect qu'il convient de mentionner concerne le positionnement des différents Etats dans ces discussions. En effet, comme l'a relevé Christine Lagarde, alors ministre français du Commerce Extérieur, *les négociations internationales sur le commerce s'apparentent à des parties de poker. Ces jeux se traduisent par des alliances simulées ou véritables, entre Etats qui au fur et à mesure de l'avancée des négociations peuvent se nouer, se dénouer et se renouer...* (Momagri, 2006 : p.1). Pour s'en convaincre, on peut se référer aux stratégies de deux Etats : l'Inde et le Japon. Dans le premier cas, il convient de dire que l'Inde appartient à la fois au G20 et au G33.

Figure n°24 : Groupes de négociation à l'OMC dans le cadre du cycle de Doha



Source : http://www.wto.org/french/tratop_f/dda_f/negotiating_groups_f.htm

Mais parce qu'il recherche une meilleure flexibilité en matière d'engagements sur l'accès au marché, ce pays a tendance à se rapprocher davantage du G33 car les pays de ce groupe revendiquent la prise en compte des produits spéciaux et la mise en œuvre d'une clause spéciale et différenciée. *Ainsi, en jouant à fond la carte de pays en développement importateurs pour l'obtention de mesures spécifiques [...], la tactique Indienne peut s'avérer payante au moment où les Etats-Unis poursuivent leur forcing sur l'accès au marché, en tentant [...] d'ouvrir davantage les marchés des pays émergents, de l'Inde en particulier (Ibidem).*

En ce qui concerne le Japon, il convient de dire que ce pays appartient au G10 dont les ambitions ont trait aux trois principaux domaines des négociations agricoles : soutien interne, subvention à l'exportation et accès au marché. En sa qualité de porte-parole, le Japon se doit normalement de tout mettre en œuvre pour que le groupe ait gain de cause dans ces trois domaines. Or les autres pays membres du G10 semblent avoir des doutes sur sa capacité à mener à bien cette mission, car ce pays concentre son attention sur le seul domaine de l'accès au marché puisqu'il souhaite préserver son marché intérieur. Ainsi, les autres Etats craignent que le Japon ne s'implique pas véritablement dans les autres domaines.

Conclusion du Chapitre 4

Tableau n°16 : Synthèse des données du Chapitre 4

Facteurs	Résultats
Accès au marché	Non
Subventions à l'exportation	Non
Aides à l'agriculture	Non

Réalisation : Pacôme Tsamoye

Bien que des avancées significatives aient été notées à l'issue de l'UR, du moins du point de vue formel c'est-à-dire en ce qui concerne le contenu même des accords, la réalité des faits est bien différente car l'application des accords ratifiés est loin d'être avérée. Les subventions continuent d'être octroyées aux agriculteurs aussi bien pour accroître leurs productions ou garantir leurs revenus que pour leur permettre d'écouler le fruit de leur travail sur le marché international.

En ce qui concerne précisément les subventions à l'exportation, deux stratagèmes sont utilisés : soit on procède à des financements directs comme c'est le cas au sein de l'UE ou on met en place des mécanismes dédouanant les agriculteurs de toutes les turpitudes liées à la mise sur le marché de leurs productions conformément aux pratiques en vigueur dans les pays appartenant au Groupe de Cairns ou aux Etats-Unis.

Une autre preuve justifiant la non application des dispositions de l'UR est le maintien, mieux encore la résurgence des stratégies protectionnistes : bien qu'on ait procédé à la tarification des entraves non tarifaires qui freinaient considérablement la libre circulation des produits agricoles, on assiste pourtant à leur réapparition sous le couvert des préoccupations liées à l'innocuité des aliments ou encore à l'environnement.

Ce non-respect des dispositions des accords pourtant ratifiés par tous les pays membres de l'OMC a de quoi provoquer l'ire de ceux qui, pour différentes raisons, ne peuvent pas accorder une place de choix à leur agriculture à travers des aides. De ce point de vue, américains et européens sont les plus visés. Autrement dit, tous les autres pays (Groupe de Cairns et pays en développement) voudraient que ces derniers changent leurs politiques agricoles pour qu'elles causent moins de distorsion sur le marché mondial. Mais l'acception

des enjeux sous-jacents au cycle de Doha n'est pas aussi simple. Il n'y a pas deux camps qui s'opposeraient frontalement ; c'est beaucoup plus subtil.

Même si les pays en développement sont d'avis avec le Groupe de Cairns sur un certain nombre de questions, ils reprochent tout de même à ces derniers leur souhait d'ouverture tous azimuts des marchés agricoles alors qu'ils voudraient bien protéger les leurs. Entre américain et européens, des oppositions existent également : au sujet de la multifonctionnalité de l'agriculture, tout en reconnaissant le bien fondé de la prise en compte des problèmes autres que d'ordre commercial, les Etats-Unis émettent néanmoins un bémol puisqu'ils estiment que *le meilleur moyen d'atteindre ces objectifs est de recourir à des mesures n'ayant pas d'effets de distorsion des échanges et à des programmes ciblés sur la préoccupation en question sans créer de nouvelles distorsions économiques, ce qui évite de répercuter le coût de ces objectifs sur d'autres pays* (Parlement Européen, 2001 : p.93).

Tous ces faits montrent naturellement que l'Etat continue de jouer un rôle important dans le cadre de la mondialisation des échanges agricoles. Ainsi, contrairement à ceux qui pensaient à l'effritement de son impact, la réalité est bien évidemment autre. Face à cette situation, plusieurs pays ont la possibilité de se plaindre en déposant une plainte à l'ORD. Mais à l'image de bien de pays Africains, le Gabon et le Cameroun n'ont jamais pu présenter un dossier devant cet organe.

Et face aux oppositions en œuvre dans le cadre du Doha Round, même s'ils semblent s'exprimer dans le cadre des groupes comme le G33, le Groupe Africain ou encore le Groupe ACP, ces pays semblent davantage prioriser les produits relevant de l'agriculture d'exportation et non de celle vivrière dont sont issues les denrées avicoles et rizicoles qui comptent pour beaucoup dans l'alimentation quotidienne des populations et qui auraient en retour des conséquences sur les structures productrices internes.

Or pour l'essentiel, ces produits sont importés et proviennent des pays disséminés à travers la planète. Dans ce sens, au-delà des enjeux étatiques de la mondialisation liés à l'application ou non des accords de Marrakech, il est tout aussi important d'analyser l'évolution des échanges physiques des biens agricoles.

Chapitre 5 : Les échanges agricoles : réalité mondiale et situation du Gabon et du Cameroun

La mondialisation des échanges, depuis notamment la ratification des accords de Marrakech, renvoie davantage aux rapports de forces à l'œuvre entre les différents acteurs étatiques aussi bien dans l'application des règles héritées de l'Uruguay Round que dans le cadre des négociations en cours relevant du Doha Round. Mais cette référence sans cesse aux règles, bien qu'elle ne soit pas sans importance, a tendance à occulter la dimension physique des échanges ; la mondialisation étant également une question de flux. D'ailleurs, si les règles sont mises en œuvre c'est bien pour encadrer ces transactions.

Comme nous le rappelle Stéphane Dubois (2010), les premières traces de ces flux remontent à l'époque des grandes découvertes qu'il considère comme une *remarquable période d'essaimage circumterrestre de plantes jusque-là confinées à leur aire initiale de production* (p.231). Comme autre facteur à la base de flux de produits agricoles, il évoque la colonisation Européenne. C'est dire, en d'autres termes, que les flux de marchandises sont antérieurs aux règles mises en vue de leur encadrement et requièrent une attention toute particulière dans un monde où bon nombre de facteurs sont mis à contribution pour faciliter les déplacements de biens agricoles.

A l'image des problèmes liés à la mise en œuvre des règles héritées de l'Uruguay Round par les différents Etats, les importations agricoles semblent constituer un deuxième facteur de cette mondialisation qui aurait des conséquences plus ou moins négatives sur la sécurité alimentaire. Dans le cadre de l'analyse descriptive que nous comptons mener à travers ce chapitre, l'objectif est double. Il s'agit, dans un premier temps, d'interroger la régularité du marché agricole mondial du riz et de viande de volaille (I). Ensuite, il sera procédé à l'analyse de la situation du Gabon et du Cameroun dans ces transactions mondiales. En d'autres termes, il sera question d'examiner leurs importations alimentaires (II).

I- La fiabilité du marché agricole mondial en questions

Tout au long du cycle de négociations de l'Uruguay Round, en réponse aux inquiétudes qui se faisaient jour au sujet de la compatibilité entre les règles en discussion et les objectifs de sécurité alimentaire, il était demandé aux pessimistes de laisser faire le marché, car l'offre alimentaire était à la fois importante et bien régulière sur le marché mondial. Mais plus concrètement, entre 1995 et aujourd'hui, on peut se rendre compte du manque de fiabilité du marché agricole mondial. En effet, et dans un premier temps, il existe un fossé entre la quantité de biens alimentaires effectivement produite et les disponibilités sur le marché mondial. En d'autres termes, on peut parler de l'existence d'un fossé entre les deux dynamiques (1). En outre, sous forme de justification de l'écart constaté, les échanges agricoles mondiaux sont à la merci d'une double contrainte : la priorisation de la demande locale et les possibles difficultés liées à l'acheminement des denrées alimentaires, même si ces dernières n'existent pas dans d'importantes quantités (2).

A- Les échanges agricoles mondiaux, la matérialisation d'un contraste

L'observation des données quantitatives des échanges agricoles mondiaux collectées par la FAO, de façon générale, et singulièrement celles ayant trait au riz et à la viande de volaille, laisse apparaître très clairement un écart assez saisissant entre la tendance de la production des deux denrées et leur disponibilité sur le marché mondial. En d'autres termes, alors que la production agricole mondiale des deux denrées est dans une dynamique croissante (1), leur présence sur le marché mondial est loin de poursuivre la même tendance (2).

1- L'offre agricole mondiale toujours croissante du fait des mutations techniques et organisationnelles

Depuis 1995, la dynamique de la production de viande de volaille et de riz est positive. En prenant le cas de la viande de volaille, elle a cru de 80% entre 1990 et 2002 selon la FAO. Mieux encore, et c'est un fait souvent méconnu, l'augmentation des rendements de cette

denrée a occasionné un bouleversement dans la hiérarchie des viandes au niveau planétaire : alors que jusqu'aux années 1990 la viande bovine était la deuxième production mondiale, à partir de l'année 2002, elle a vu celle émanant de la volaille se hisser à la deuxième place derrière celle de porc. En raison de cette évolution de la production, 30% de la viande consommée à travers le monde est issue de la volaille. Selon les prévisions élaborées à l'horizon 2015, 40% de la demande mondiale en produits carnés pourrait être satisfaite en recourant à la viande de volaille (Diry, 2006).

Cet accroissement de la production, qui est également palpable du point de vue rizicole, et qui contribue à augmenter l'offre mondiale, n'est en rien anodin. En d'autres termes, il est le fruit d'un certain nombre de mutations opérées dans les deux filières. Ces transformations sont, d'abord, à rechercher à travers les progrès techniques enregistrés. Dans le domaine rizicole, les changements relèvent, dans un premier temps, des améliorations génétiques opérées depuis plus d'un demi-siècle ; car les premières expériences en la matière remontent à la fin des années 1950 dans le cadre de la révolution verte.

En effet, alors que la production rizicole irriguée notamment est en-deçà des rendements escomptés, pour un certain nombre de raisons⁷⁷, la révolution génétique a consisté en la *découverte d'un mutant naturel semi-nain, Dee-geo-woo-gen, qui a été depuis très longtemps utilisé comme donneur de semi-nanisme* (Courtois, 2007 : p.1). Après la création enregistrée en 1956⁷⁸, plusieurs autres recherches ont été menées plus tard. C'est notamment le cas, en 1975, à travers la mise en œuvre des riz hybrides F1⁷⁹, toujours dans l'objectif de l'amélioration des rendements.

Au-delà des améliorations génétiques, qui ont par ailleurs permis la réduction de la durée du cycle de récolte, l'autre avancée significative justifiant l'amélioration de la production du riz est à rechercher à travers la dimension mécanique. Certes, l'eau joue et continuera de jouer un rôle déterminant. De même, une bonne partie du riz produit à l'échelle mondiale continue d'être le fait de petits paysans qui perpétuent des techniques rudimentaires. Cela dit, force est de reconnaître que cette production recourt aujourd'hui à des procédés

⁷⁷ En dépit de la fertilité des sols, les variétés traditionnelles de la riziculture irriguée étaient très peu productives en raison de leur grande taille, de leur sensibilité à la verse, de leurs tiges fragiles ou encore de leur tallage abondant mais peu fertile (Courtois, 2007).

⁷⁸ En 1956, les chercheurs Taïwanais avaient mis en œuvre la variété Taichung Native 1 qui a permis la production d'un nouveau type de riz dénommé IR8 (Courtois, 2007).

⁷⁹ Cette trouvaille obéit à la volonté des chercheurs d'œuvrer toujours dans le sens de l'accroissement des rendements agricoles qui avaient un seuil plafond. D'ailleurs, cette innovation allait permettre une production d'une tonne supplémentaire par hectare cultivé (Courtois, 2007).

hautement technologiques. Aux Etats-Unis, par exemple, *des machines équipées de techniques laser nivellent les champs, construisent les barrages. Les avions sèment les grains et les moissonneuses batteuses s'occupent de la récolte* (Toli, 2008 : p.1).

Avec toutes ces innovations, la production du riz est allée crescendo. En prenant le cas de la révolution génétique, par exemple, les évaluations élaborées font état d'un accroissement de la production de l'ordre de 50% (Courtois, 2007). En ce qui concerne l'apport des avancées technologiques, la présence des Etats-Unis parmi les plus grands producteurs mondiaux de riz est justement liée aux méthodes qui y sont utilisées (Toli, 2008).

En ce qui concerne la viande de volaille, les mutations techniques sont également à la base de l'augmentation de l'offre sur les marchés mondiaux. Dans ce domaine, en effet, une transformation, s'appuyant sur quatre piliers, a été opérée. Il a d'abord été procédé à une *sélection fondée sur l'hybridation des lignées aptes à une croissance selon des procédés qui ne sont pas sans rappeler ceux employés pour le maïs* (Diry, 2006 : p.66).

Ensuite, les chercheurs se sont intéressés à l'alimentation des espèces avicoles. De ce point de vue, de nouvelles rations alimentaires ont vu le jour. Ces dernières sont désormais constituées de céréales qui permettent un apport d'énergie et de tourteaux de soja indispensables à une contribution protéinique. A cet apport protéino-énergétique, il suffit d'y adjoindre des *oligo-éléments* et des vitamines pour obtenir une nourriture équilibrée indispensable au meilleur rendement des volailles élevées.

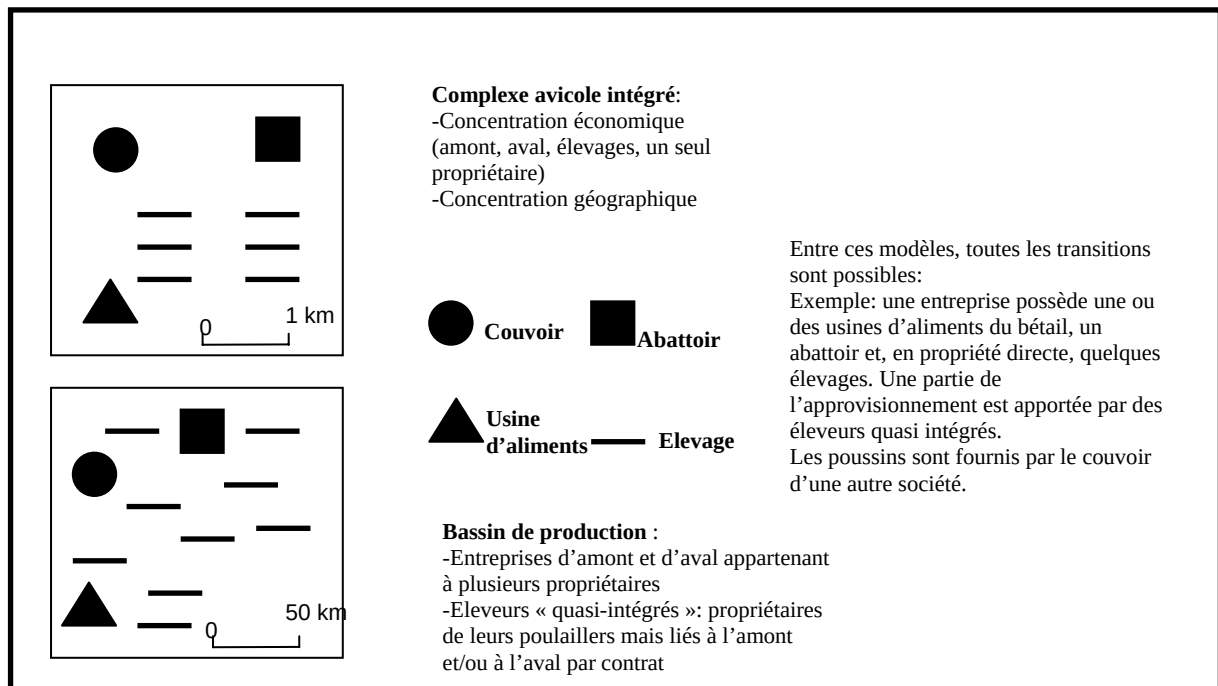
Par ailleurs, l'augmentation des exportations de viande de volaille est la matérialisation des progrès enregistrés au niveau sanitaire à travers le développement de nouvelles molécules, des vaccinations, voire de la sélection des souches porteuses des agents pathogènes. Néanmoins, le domaine sanitaire est loin d'être le plus performant puisque les épizooties, à l'image de la grippe aviaire, continuent d'être enregistrées. Dans ce sens, estime que *dès qu'une brèche est colmatée, une autre s'ouvre et de nouvelles maladies se manifestent*. En d'autres termes, malgré toutes les avancées possibles, les risques d'épizooties seront toujours à l'ordre du jour (Diry, 2006).

Enfin, la dernière innovation justificative de l'amélioration des rendements dans le domaine avicole a trait au développement des ateliers dits « *hors-sols* ». A travers ce terme, il faut entendre deux réalités bien distinctes :

- Il y a, d'abord, toutes les considérations liées à la gestion du cheptel : au lieu de le laisser à l'air libre, comme c'est notamment le cas dans les pays en développement, et plus précisément dans les milieux ruraux Africains, il est ici enfermé dans les poulaillers dans le but de réduire les dépenses énergétiques. *Le bâtiment, loin d'être un simple abri, devient alors un outil de travail essentiel par artificialisation du milieu et contrôle de la température, de l'hygrométrie voire de la lumière (Ibidem : p.67).*
- En outre, ce terme renvoie au rapport que l'élevage entretient avec son environnement plus ou moins immédiat en rapport avec l'approvisionnement, en aliments, du cheptel. En effet, alors que de façon traditionnelle la volaille se nourrit en fonction de ce que leur milieu le plus proche peut leur offrir, l'élevage industriel ne dépend plus *du finage local. Il s'agit donc d'une déterritorialisation de l'agriculture et en particulier de l'élevage (Ibidem : p.68).*

Les gains de productivité dans le domaine agricole, en prenant le cas de la filière avicole, relèvent également de la « *double organisation économique* » qui y est notable (fig. n°25). Dans le premier cas de figure, c'est-à-dire s'agissant du « *Complexe agricole intégré* », un seul propriétaire est détenteur de toutes les composantes de son élevage avicole : il possède tout ou partie de l'amont (fabrique d'aliments, couvoirs), la partie centrale (les élevages) et l'aval (les abattoirs). *Il en résulte fréquemment une très forte concentration de la filière avec regroupement dans un rayon limité de l'amont, des ateliers de production et de l'aval, souvent près des ports [...] ou près des villes [...] et moins fréquemment dans les aires de production céréalières (Diry, 2006 : p.73).*

Figure n°25 : Le double modèle organisationnel de la filière avicole



Source : D'après Diry, 2006

En raison du caractère onéreux⁸⁰ de chaque démembrement de la filière, ou du moins de la combinaison des charges liées à chacun d'eux, ce type d'organisation était à l'œuvre dans les anciens pays communistes à partir des années 1970. Aujourd'hui, ce type de modèle de gestion des filières se rencontre davantage dans les pays du Proche-Orient où les capitaux mobilisés sont d'origine étatique, paraétatique ou proviennent des bourgeoisies nationales (*Ibidem*).

Contrairement au modèle précédent, l'autre type d'organisation, beaucoup plus visible dans les pays Européens, fait valoir une séparation entre les différents maillons de la filière avicole. Cette disjonction s'opère selon deux étapes. Dans le premier cas de figure, les différents acteurs disposent de peu de moyens. Dans ce cas précis, les fabricants d'aliments, parfois également propriétaires d'abattoirs, impulsent la dynamique en sollicitant les éleveurs qui disposent de leurs bâtiments. Ils leurs fournissent, sous forme d'avance, les poussins ou

⁸⁰ Selon Jean-Paul Diry (2006), la mise en œuvre d'une telle concentration des différents pans de la filière avicole nécessite d'importants moyens financiers. En effet, selon les estimations élaborées en 1997, en ce qui concerne l'Europe, la matérialisation d'une telle organisation passe par la mobilisation de près de 75 millions de dollars se répartissant de la manière suivante : la moitié affectée aux élevages, 1/3 à l'abattoir, 12% à l'accoupage et à l'usine d'aliments et 4% au fond de roulement.

encore les aliments correspondant aux besoins formulés. En contrepartie, ils récupèrent le poulet obtenu au bout de quelques semaines.

En raison de l'absence de saturation du marché, puisqu'on se situe autour des années 1950, les gains de cette forme de collaboration sont nettement importants pour tous les acteurs. En admettant l'idée de l'existence d'un enrichissement, puisqu'on se situe dans le prolongement de la première étape, ou dans l'hypothèse de l'arrivée des capitaux extérieurs, on assiste à la concentration à chaque niveau de la filière. Par exemple, les éleveurs peuvent s'associer pour contrôler les outils d'amont et d'aval.

Ce schéma se rencontre chaque fois que les paysans ont su adopter de nouvelles techniques, ce qui suppose qu'ils aient atteint un certain niveau culturel et qu'ils disposent d'une capacité d'investissement [...] (Ibidem : p.74). Dans ce type d'organisation, l'espace d'approvisionnement ou de distribution est plus important. Dans bien de cas, on fait généralement référence à un rayon de près de 50 kilomètres (fig. n°25).

Nonobstant toutes ces avancées significatives, qui ont d'ailleurs permis l'accroissement de la production mondiale de près de 6% en moyenne depuis les années 1950, quelques bémols sont formulés en rapport avec cette dynamique productiviste. Le premier a trait à la qualité à la fois sanitaire et gustative des viandes de volailles obtenues suite à ce processus. Le problème sanitaire se pose certes dans le premier cas, mais on le retrouve également du fait de l'usage des antibiotiques comme facteurs de croissances des animaux.

Par ailleurs, l'autre question serait liée à l'usage des OGM via le soja ou le maïs indispensables à l'alimentation des cheptels. Le dernier bémol est lié à l'attention qui est portée au bien-être des animaux, car cet élevage très productif est considéré comme *un univers concentrationnaire où les pratiques aboutiraient de fait à une maltraitance des animaux (Ibidem : p.80).*

Le dernier facteur permettant l'accroissement de l'offre de denrées alimentaires sur le marché mondial, en prenant encore une fois le cas de la filière avicole, renvoie à la production d'un poulet exclusivement destiné à l'exportation. En d'autres termes, il est généralement appelé « *poulet export* ». Il ne s'agit pas d'un autre facteur à proprement parler. Mais bien d'une sorte de conséquence de la combinaison des facteurs tant techniques qu'économiques

Ce poulet, bien que produit dans les mêmes industries, n'obéit pas aux mêmes caractéristiques techniques que les autres variétés (Tableau n°17). Le premier facteur qui permet de le différencier des autres poulets est la durée de l'élevage : alors qu'en moyenne la durée d'élevage de volaille, toute catégorie confondue, est estimée à 81 jours, le poulet-export est abattu au bout de 34 jours ; soit, au minimum, un jour avant la durée minimale théorique (Tableau n°17). Au-delà de l'abattage, ce poulet se distingue également des autres au regard de la densité des volailles élevées par mètre carré (m²) : avec près de 26 poulets par m², il constitue la plus grande concentration, suivi du poulet standard (22 poulets au m²) et du poulet lourd (20 poulets au m²).

Dans les autres types d'élevage avicole, la concentration est moindre. En moyenne, il correspond à près de 11 volailles au m² ; le plus faible nombre étant celui de la dinde (près de huit par m²). L'autre facteur permettant la distinction le poulet-export et les autres catégories est tributaire du poids moyen à l'abattage : alors qu'en moyenne le plus faible poids à l'abattage est de l'ordre de deux kilogrammes (kg), celui du poulet-export est compris entre 1.35 et 1.6 kg ; ce qui est donc le plus faible poids dans l'ensemble (Guérin, s.d).

Tableau n°17 : Indicateurs de conduite technique en élevage de volailles

	Age d'abattage (jours)		Densité (volailles/m²)	
	<i>Théorique</i>	<i>Réalité</i>	<i>Théorique</i>	<i>Réalité</i>
Poulet Export	35 à 42	34	-	25,5
Poulet standard		40		21,8
Poulet lourd		44		20,1
Poulet certifié	56	59		18
Poulet label	81	86	11	11
Poulet biologique	81	93		10
Pintade	77	75,8	17	16,2
Pintade label	94	98	13	12,9
Dinde	91 (?) 105 (?)	99,8	-	7,8

Source : Institut Technique de l'Aviculture (ITAVI)

Naturellement l'arrivée de ces variétés de viandes de volailles sur les marchés Africains notamment est loin de faire l'unanimité puisque leur qualité gustative est généralement épinglée (ACDIC, 2008). Nonobstant ce fait, ces viandes produites aussi bien

au Brésil qu'en France, via le groupe Doux⁸¹, semblent avoir un avenir prometteur au regard des investissements consentis en vue du renforcement des capacités productives. En raison de la forte demande sur le marché mondial, en effet, Doux a annoncé, courant février 2011, le recrutement, dans son usine situé au Finistère, en France, de 125 personnes dans le but d'accroître, à concurrence de 30%, ses capacités productives en les faisant passer de 375 000 à 477 000 poulets par jours⁸² (www.lequotidienlesmarchés.fr).

Au total, plusieurs raisons sont à la base de l'accroissement de riz et de viande de volaille à l'échelle mondiale. Ces dernières, relevant aussi bien des mutations techniques qu'organisationnelles opérées à la fois dans le temps que tout au long des filières permettent donc de faire face à une demande tout aussi importante puisqu'il existe des pays dits importateurs nets de denrées alimentaires dont la satisfaction des besoins des populations locales passe par le recours quasi systématique au marché agricole mondial. Malgré l'amélioration des rendements, et donc de l'offre alimentaire de façon générale, force est de constater que la présence de biens alimentaires sur le marché mondial est loin d'être régulière.

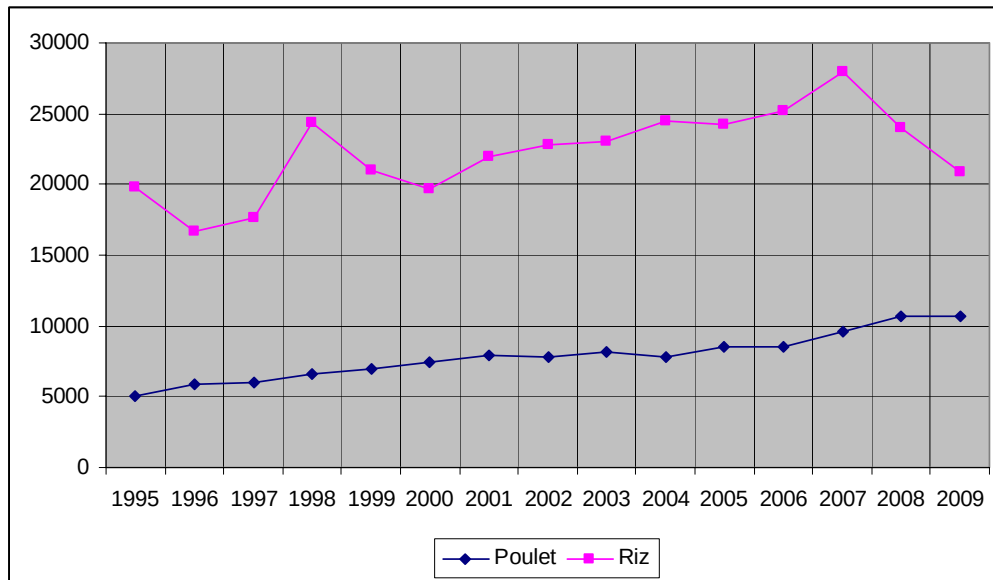
2- L'irrégularité de l'offre alimentaire sur le marché mondial

L'examen de l'évolution de l'offre mondiale des produits avicoles et rizières, entre 1995 et 2009, laisse apparaître, dans les deux cas, une irrégularité. Mais cette intermittence est loin d'être identique, car les disponibilités rizières sont moins régulières que celles de volaille (fig. n°26). Le premier facteur permettant de mettre en lumière cette différence est le nombre d'années durant lesquelles une baisse de l'offre mondiale a été effectivement enregistrée.

⁸¹ Le Groupe Doux est une entreprise dont le début des activités remonte aux années 1930. Après la construction de son premier abattoir en 1955 dans le Finistère en France, il va progressivement devenir l'un des tous premiers acteurs du commerce mondial de viande de volaille. Aujourd'hui, il est le 1^{er} producteur européen de volaille et de produits élaborés à base de volaille, un leader mondial à l'exportation de volaille et de produits élaborés. Avec un chiffre d'affaires de 1.406 milliard en 2010, il compte plus de 3 700 partenaires éleveurs et plus de 9 700 collaborateurs dans le monde (www.doux.com).

⁸² Après cette annonce, l'entreprise Doux s'est retrouvée en redressement judiciaire, qui prend fin le 28 février 2013, lié au *niveau d'endettement du Groupe* selon l'Express.com. Malgré cette difficulté, il envisage mettre à profit cette période importante pour mettre au point un nouveau plan d'affaires centré sur ses activités françaises. En dépit de cet optimisme, le Groupe devrait faire face à une autre difficulté : la volonté de l'Union Européenne de réduire de moitié les subventions accordées à l'exportation de volaille qui ont permis à Doux de bénéficier de 55 millions d'euros en 2011 (www.lepoint.fr).

Figure n°26 : Les exportations mondiales de volaille et de riz entre 1995 et 2009 (en milliers de tonnes)



Source : FAO

Dans ce sens, les baisses des exportations mondiales de volaille ont été enregistrées à quatre reprises, alors qu'on a pu en dénombrer six pour le riz. Ensuite, il y a l'importance même des contractions enregistrées : alors qu'en moyenne les baisses de l'offre mondiale de volaille sont estimées à 1.4%, celles du riz équivalent à 11%. Enfin, on peut également faire référence à la durée des crises. En ce qui concerne la volaille, les phases de contraction de l'offre mondiale n'excèdent pas l'année durant laquelle elles ont été enregistrées. En d'autres termes, on note toujours une reprise après chaque phase de décroissance.

Par contre, en ce qui concerne le riz, la réalité n'est pas la même dans deux cas de figure : autant pour les crises des années 1996 et 2005, il n'en a rien été, puisque les exportations mondiales sont réparties à la hausse juste après, autant les phases décroissantes amorcées en 1998 et en 2007 se sont étalées sur deux années. D'ailleurs, pour le dernier cas, la reprise n'est pas encore à l'ordre du jour. Pour mieux présenter les grandes tendances des échanges des deux produits, il a été jugé nécessaire de les présenter à tour de rôle.

En prenant le cas de la filière avicole, entre 1995 et 2009, il convient, d'abord, de relever une tendance croissante des exportations puisque celles-ci sont passées de cinq

millions de tonnes en 1995 à près de 12 millions de tonnes en 2009 ; ce qui correspond à une évolution de près de 140%. Néanmoins, cette phase ascendante sur la période considérée masque bien entendu des périodes de faible présence des produits avicoles sur le marché mondial.

La plus représentative de ces dernières correspond à l'année 2004⁸³ (fig. n°26) : alors que de 1995 à 2003, les exportations de poulet étaient passées de plus de cinq millions de tonnes à plus de huit millions de tonnes (soit une augmentation de l'ordre de 59%), en 2004, la quantité totale de poulet a seulement atteint 7.8 millions de tonnes. Comparé aux quantités enregistrées en 2003, cela a correspondu à une baisse de près de 4%.

La principale justification de cette faible présence des produits avicoles sur le marché mondial est à rechercher à travers la contraction des exportations de la moitié⁸⁴ des principaux pourvoyeurs dudit marché ; elle-même étant la conséquence de la résurgence de la grippe aviaire qui a fortement affecté la production avicole en Asie, et plus singulièrement en Thaïlande. Pour rappel, en effet, les premières traces de cette grippe remontent à plus d'un siècle, le premier foyer se trouvant en Italie.

Depuis cette date, elle réapparaît à intervalles irréguliers dans toutes les régions du monde (FAO, 2004). Elle fonctionne selon un mode opératoire bien connu : *dès lors que les oiseaux de basse-cour sont infectés, les flambées de grippe aviaire s'avèrent difficiles à endiguer et ont souvent de graves retombées économiques pour les aviculteurs dans les pays touchés, car les taux de mortalité sont élevés et les animaux infectés doivent généralement être abattus [,] pour empêcher que la maladie ne se propage (Ibidem : p.1).*

En ce qui concerne la crise ayant massivement affecté la production Asiatique en 2004, il convient de relever que sa gestion a été variable d'un pays à l'autre : alors que *le Viêt-Nam et la Chine, finalement peu exportateurs, ont privilégié la vaccination des animaux, sur*

⁸³ La baisse des exportations des produits avicoles enregistrée en 2004 est loin d'être la seule sur la période 1995-2009. En effet, on peut également évoquer celle de 2006 durant laquelle, en prenant pour référence les données statistiques de 2005, les quantités mises sur le marché mondial ont décru de deux milles tonnes ; soit une baisse de 0.02%. Dans cet ordre d'idées, on peut aussi prendre en compte la légère décroissance de l'année 2009 durant laquelle les exportations ont baissé de 22 000 tonnes ; correspondant à une baisse de 0.2%.

⁸⁴ En 2004, par delà la bonne santé de la filière avicole Brésilienne qui s'était hissée à la première place du total des exportations mondiales, les exportations des autres pays ont décru : sur 20 principaux pays exportateurs, près de dix ont connu une baisse de leurs exportations comparativement à l'année 2003. Ce fut le cas des Etats-Unis (-4%), de la France (-5%) ou de la Chine (-58%).

les recommandations de la FAO [...], la Thaïlande, sous la pression de ses exportateurs a pratiqué l'abattage massif dans les zones contaminées (Boloh, 2008 : p.1).

Même l'Etat thaïlandais a consenti à accorder des aides compensatoires correspondant à 75% du prix des volailles aux éleveurs touchés et ceux se trouvant dans un périmètre de cinq kilomètres d'un élevage affecté⁸⁵ (*Ibidem*), il n'en demeure pas moins que cela a contribué à contracter les exportations de ce pays : alors que ses expéditions avoisinaient 344 000 tonnes de volaille en 2003, elles ne représentaient plus que 27 000 tonnes en 2004 soit une baisse de 92%.

Au total, en dépit de cette baisse significative de l'année 2004, la mise sur le marché mondial de la viande de volaille poursuit plutôt une dynamique positive qui peut être imputable à la révolution caractéristique de cette filière depuis plus d'un demi-siècle (Diry, 2006). Mais contrairement au cas précédemment évoqué, la filière rizicole est beaucoup moins régulière.

L'observation de l'évolution des exportations du riz de 1995 à 2009 permet de tirer deux enseignements liés à l'irrégularité de l'offre rizicole mondiale ; ces derniers relevant d'une double analyse des exportations mondiales à travers la dimension temporelle. Dans le premier cas, on tient compte des différentes années durant lesquelles l'offre a effectivement diminué.

Dans ce sens, en effet, durant les 11 années concernées par cette analyse, l'examen de ces transactions présente quatre grandes phases d'abaissement (fig. n°26). Il y a, d'abord, la première et la plus importante de toutes. Elle remonte à l'année 1996 durant laquelle, comparativement à 1995, les exportations ont baissé de plus de 16% ; passant de près de 20 millions de tonnes en 1995 à près de 17 millions de tonnes en 1996. Ensuite, les autres vagues de régression oscillent entre 13% (2009) et 14% (1999 et 2008).

En ce qui concerne l'autre approche de l'observation des exportations du riz, il est fait référence à la baisse des exportations sur plusieurs années, sans discontinuer. Dans ce sens, on peut tenir compte de la baisse amorcée en 2008 et qui avait court jusqu'en 2009. C'est durant cette période, que pour la première fois, les exportations de riz ont perduré dans une dynamique négative ; car durant les phases antérieures, elles étaient rapidement allées

⁸⁵ Dans un périmètre de 10 kilomètres, l'Etat procédait uniquement au contrôle des mouvements des animaux (Boloh, 2008).

crescendo. Durant ce laps de temps, en effet, les exportations mondiales de riz sont passées de 28 millions de tonnes, en 2007, à 21 millions de tonnes en 2009. Ce qui correspond à une baisse de 25%.

Au regard de cette irrégularité de l'offre rizicole mondiale, une question mérite d'être posée : comment en est-on arrivé là ? En d'autres termes, pourquoi les exportations mondiales de riz sont-elles aussi cycliques, et pourquoi ne parviennent-elles à atteindre, en 2009, leur niveau de 2007 ; si non aller au-delà ? L'une des raisons à laquelle référence peut être faite a trait à la dimension naturelle ; c'est-à-dire au climat. L'évocation du climat fait naturellement référence à l'eau dont l'importance reste sans équivoque dans la production rizicole. Pour rappel, en effet, *l'eau joue un rôle primordial dans la production de riz. Tandis que beaucoup d'autres systèmes de culture emploient l'eau principalement dans un but productif [...], la riziculture utilise l'eau de différentes façons* (FAO, 2004 : p.1).

Même si la volonté, aujourd'hui, est de réduire la dépendance de cette culture vis-à-vis des ressources en eau, via le développement de nouvelles techniques⁸⁶, il n'en demeure pas moins que l'eau reste incontournable. Ceci d'autant plus que les systèmes moins « hydrovores » qui sont en train d'être mis en place *sont plus sensibles aux stress hydriques et dépendent d'un approvisionnement en eau fiable pendant les saisons humide et sèche* (Ibidem, p.2).

Dans tous les cas, au-delà de l'irrigation de surface et de la vidange des parcelles adjacentes, l'eau utilisée pour la production du riz provient, en grande partie, des précipitations. En d'autres termes, sans pluie, point de production du riz. On peut, d'ailleurs, le voir à travers l'évolution de la production, et finalement des quantités mises sur le marché par ses principaux pays pourvoyeurs. Dans ce cadre, on peut prendre le cas de l'Inde qui est, depuis 1995, le deuxième producteur mondial de riz après la Chine.

Durant l'année 2009, en effet, en prenant pour référence les statistiques de l'année 2008, la production Indienne est passée de 149 millions de tonnes à 134 millions de tonnes, soit une baisse de 10%. Cette régression, selon plusieurs sources (FAO, 2010 ; Manier, 2010) est imputable à l'irrégularité des pluies de mousson enregistrée à partir du mois de juillet 2009. En raison de cette rareté pluviométrique dans les grandes régions de production rizicole

⁸⁶ Pour trouver un palliatif à la dépendance du riz à l'égard de l'eau, plusieurs techniques ont été développées par les chercheurs. C'est le cas de l'aérobie, de l'alternance des périodes d'inondation et d'assèchement ou la mise en œuvre des systèmes de production rizicole intensifiée (FAO, 2004).

indiennes, les exportations sont passées de près de 2.5 millions de tonnes en 2008 à plus de 2.1 millions de tonnes en 2009, ce qui correspond à une régression de près de 14%.

A la lumière des développements précédents, l'effectivité de l'existence d'un fossé entre la production mondiale de riz et de viande de volaille, d'une part, et leur présence effective sur le marché mondial, d'autre part, est bien réel. Cet écart peut bien se justifier par des considérations naturelles, à travers le climat, ou par des épizooties. Mais il n'en demeure pas moins que les faits précédemment évoqués ne sont pas encore véritablement maîtrisés par l'homme. En d'autres termes, il s'agit des facteurs qui échappent, d'une certaine manière à son contrôle. Mais contrairement à ces derniers, il en existe d'autres, relevant de l'action de l'homme, dont l'impact sur la mise en réseau des denrées alimentaires est bien considérable.

B- Priorisation de la demande locale et difficultés d'acheminement

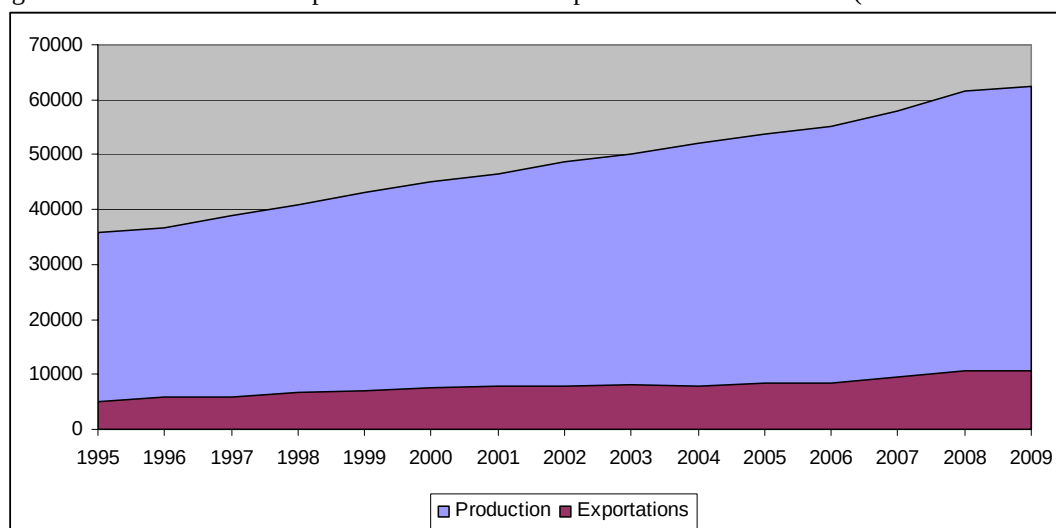
Si on parle bien des échanges agricoles au niveau mondial, c'est bien en raison de l'existence d'une production. Mais cette production est le fait d'un pays donné qui, naturellement aura d'abord vocation à garantir la satisfaction de la demande locale ; c'est là une première difficulté dont l'impact se fait ressentir sur l'offre au niveau mondial (1). Par ailleurs, même si les échanges font intervenir plusieurs acteurs, même si la commercialisation passe par des établissements boursiers, et nonobstant la présence de denrées alimentaires, même dans de proportions très importantes, ces dernières doivent être acheminées dans les quatre coins du monde, c'est-à-dire des lieux de production vers les lieux de consommation ou de transformation.

Pour ce faire, il faut naturellement recourir aux moyens de transport. Et dans ce domaine, c'est bien le transport maritime qui constitue le principal vecteur des échanges. Mais dans certaines circonstances, même si les biens agricoles sont disponibles dans de bien faibles proportions, les choix des armateurs sont tels que l'acheminement de ces derniers est sacrifié sur l'autel des profits économiques (2).

1- Les échanges agricoles mondiaux soumis à des logiques d'autoconsommation

Depuis la ratification des accords sur l'agriculture de l'Uruguay Round, c'est-à-dire en 1995, jusqu'à 2009, les productions de volaille (fig. n° 27) et de riz (fig. n°28) sont tendanciellement positives ; même s'il existe quelques phases de régression, pour le deuxième cas, comme en 2002⁸⁷. En prenant le cas du riz, la production mondiale est passée de 522 millions de tonnes en 1995 à 645 millions de tonnes en 2009 ; soit une augmentation de 24%.

Figure n°27 : Production et exportations mondiales de poulet entre 1995 et 2009 (en milliers de tonnes)

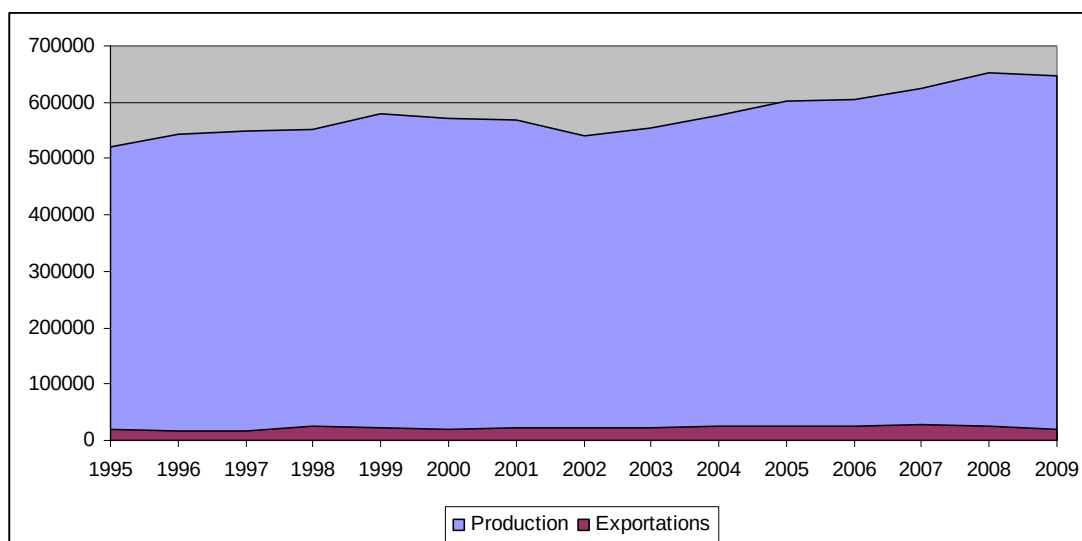


Source : FAO

Mais la marge de progression de l'offre mondiale de la viande de volaille est beaucoup plus importante : évaluée à 75%, elle correspond à une forte augmentation de la production du poulet de chair qui a presque doublé passant de 36 millions de tonnes en 1995 à 63 millions de tonnes en 2009 (Dubois, 2010).

⁸⁷ Durant cette année, contrairement à la campagne précédente, la production a chuté de 5% passant de 570 millions de tonnes en 2001 à 541 millions de tonnes en 2002. Selon une étude élaborée par la CNUCED, cette situation est imputable aux difficultés hydriques rencontrées en Chine où la production totale avait baissé de trois millions de tonnes en 2002 ; alors qu'elle était évaluée à 179 millions de tonnes l'année précédente.

Figure n°28 : Production et exportations mondiales de riz entre 1995 et 2009 (en milliers de tonnes)



Source : FAO

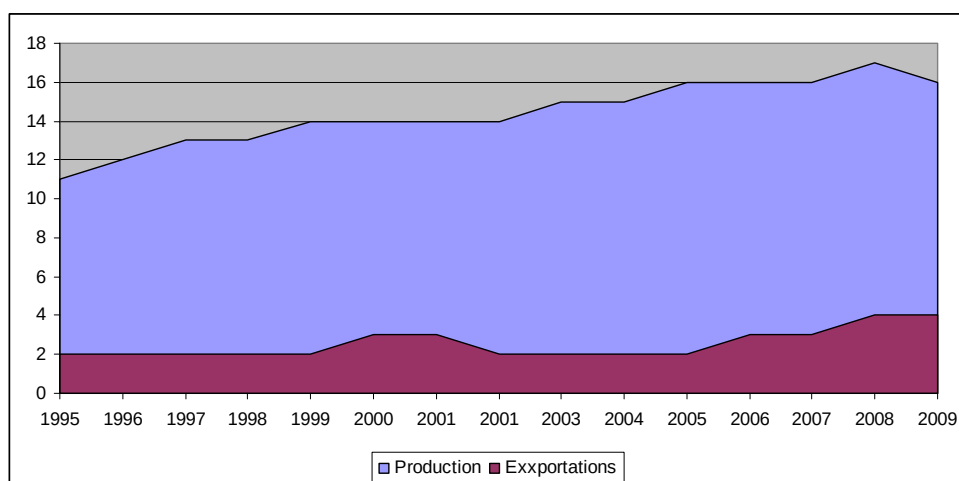
Mais cette évolution de la production mondiale observée à travers les 15 années, qui est d'ailleurs importante pour les deux produits, quoi que dans des proportions différentes, ne s'est pas répercutée, pour ces derniers, de façon identique sur leur mise sur le marché. En effet, au regard des statistiques fournies par la FAO, le taux de croissance des exportations de riz (5%) est en-deçà de celui de la production (24%).

En d'autres termes, le riz est beaucoup moins exporté qu'il n'est produit. En ce qui concerne la volaille, la situation est différente : alors que sur la même période la production de volaille a cru de 75%, les exportations ont bondi de 120%. Autrement dit, le rythme d'évolution des exportations est beaucoup plus rapide que celui de la production.

Nonobstant cette embellie, notamment s'agissant des exportations de la viande de volaille où on est passé de cinq millions de tonnes en 1995 à 11 millions de tonnes en 2009, la réalité est très différente lorsqu'on procède à une comparaison entre les quantités effectivement produites et celles mises sur le marché mondial ; et c'est là tout le sens du caractère résiduel des deux marchés. En se soumettant à cet exercice, en effet, il apparaît très clairement que ces exportations sont insignifiantes par rapport aux quantités produites. En prenant le cas de la viande de volaille, même si la tendance est croissante, puisqu'on a enregistré une évolution de 3% entre 1995 et 2009, les quantités exportées sont passées de 14% de la production totale en 1995 à 17% en 2009 (fig. n°28).

En d'autres termes, 86% des quantités produites dans le premier cas, et 83% dans le second cas de viande de volaille effectivement produite ne sont pas commercialisées sur le marché mondial. En ce qui concerne le riz, la tendance est la même, sinon en pire : non seulement les quantités exportées sont très insignifiantes (elles sont estimées, en moyenne, à 3.5% de la production mondiale sur les 15 années considérées dans cette étude), mais elles ont également régressé passant de 4% en 1995 à 3% en 2009 (fig. n°29) : alors que les exportations totales de riz étaient estimées à 570 millions de tonnes en 1995, elles avaient baissé de près de 30 millions de tonnes en 2009 pour s'établir à 541 millions de tonnes. Par contre, dans le même temps, la production a connu une évolution de 4% ; passant de 623 millions de tonnes en 1995 à 645 millions de tonnes en 2009.

Figure n°29 : Production et exportations de volaille des Etats-Unis entre 1995 et 2009 (en millions de tonnes)



Source : FAO

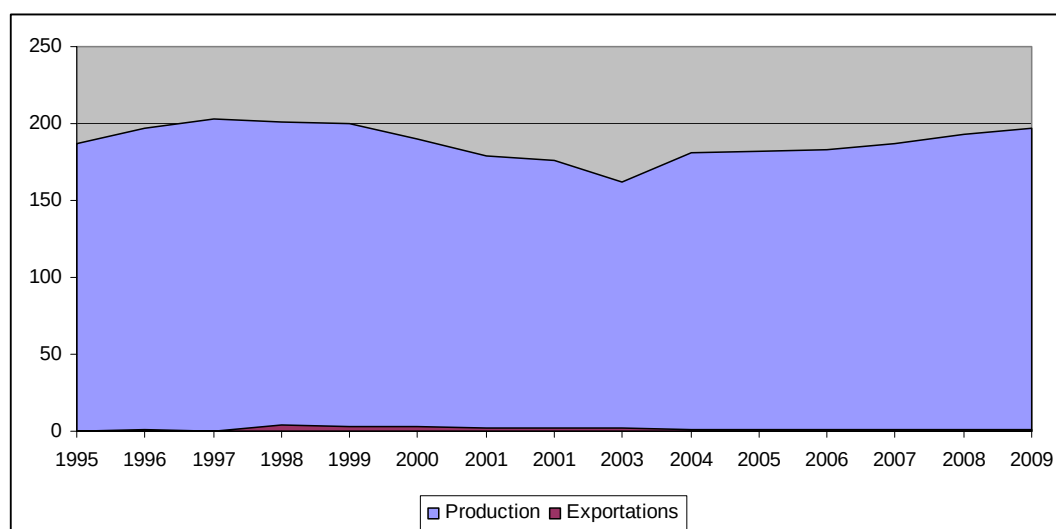
Pour mieux percevoir, encore une fois, les écarts existant entre les quantités produites et celles exportées, et démontrer davantage le caractère résiduel des échanges agricoles mondiaux, il a été procédé à l'analyse de la production et des exportations d'un grand pays producteur dans chaque cas de figure. En ce qui concerne la volaille, notre choix s'est porté sur les Etats-Unis qui sont restés, sans discontinuer, sur les 15 années considérées, le premier producteur de volaille au monde.

S'agissant du riz, c'est bien la Chine qui en est le plus grand producteur. Dans le premier cas, avec un taux de croissance de 100%, il convient déjà de dire que les exportations

ont cru beaucoup plus vite que la production (45%). Il faut néanmoins reconnaître que les quantités de volaille exportées sont inférieures aux quantités effectivement produites (fig. n°29). En effet, alors qu'en moyenne, entre 1995 et 2009, ce pays a produit 14 millions de tonnes, ses exportations, quant à elles, se sont situées à hauteur de trois millions de tonnes. En d'autres termes, près de 79% de la production de volaille étasunienne est consommée localement.

En ce qui concerne la Chine (fig. n°30), on peut dire que la situation est identique à celle des Etats-Unis puisque les exportations (200%) croissent beaucoup plus rapidement que la production (5%). Dans le même ordre d'idées, c'est-à-dire en termes de similitude, il convient de reconnaître qu'une bonne partie de la production rizicole est consommée localement. Cela dit, la différence entre les deux pays ou entre les deux filières se fait au prorata de l'ampleur du phénomène : alors que dans le premier cas de figure on avait tout de même 21% de la production qui était mis sur le marché mondial, dans le cas de la Chine, l'offre du riz est beaucoup moins importante : entre 1995 et 2009, la Chine a produit, en moyenne, 188 millions de tonnes. Durant la même période, elle n'a réussi à exporter, en moyenne, que près de deux millions de tonnes. C'est dire qu'en réalité, près de 99% de la production rizicole chinoise est consommée localement.

Figure n°30 : Production et exportations de riz de la Chine entre 1995 et 2009 (en millions de tonnes)



Source : FAO

En somme, dire que les échanges de riz et de viande de volaille sont soumises à des logiques d'autoconsommation semble la posture la mieux indiquée. Ceci d'autant plus que les

autorités dirigeantes des pays producteurs cherchent avant toute chose la satisfaction de la demande locale afin d'éviter toute flambée des prix qui peut s'accompagner des émeutes de la faim comme il a été question en 2008 dans les pays en développement notamment.

D'ailleurs sur l'autel de l'autoconsommation, les exportations sont généralement sacrifiées ; si bien que les marchés de la volaille et, surtout, du riz peuvent être qualifiés de résiduels. Même s'ils ne peuvent pas tout justifier, les conséquences de la priorisation de la consommation interne ont fait l'objet de plusieurs études notamment en rapport avec leurs incidences sur la volatilité des marchés agricoles en 2008 (Cadhilon, 2011 ; Boris, 2010). Cela dit, durant la même année, les échanges ont également souffert de l'absence des moyens de transport.

2- Le transport maritime, un atout fragile dans le cadre de l'acheminement des denrées alimentaires

Selon Faure (2000 : p.148), *l'évolution de l'économie mondiale influe directement sur la demande de services de transport maritime*. Bien que cette affirmation soit tout à fait justifiée, l'inverse peut tout également être évoqué. En d'autres termes, l'amélioration ou l'évolution de l'offre de transport maritime peut s'accompagner d'une dynamique identique concernant les flux des marchandises. En effet, si les échanges de viande de volaille et de riz sont aussi importants, c'est bien en raison des opportunités offertes par le transport maritime qui reste le principal moyen à la base du commerce international de ces denrées.

D'ailleurs, à ce propos, pendant que les émeutes de la faim étaient palpables dans plusieurs pays à travers le monde, *pas de riz sans bateaux*. C'est dire, en d'autres termes, que, selon lui, ces « soulèvements de la faim » étaient en partie liées aux difficultés qui se faisaient jour à ce moment en matière de transport maritime (Boris 2010 : p115).

Avant de faire office de plaque tournante des échanges de viande de volaille et de riz à l'échelle mondiale, et donc de constituer un atout incontournable dans le processus de mise en réseau des denrées alimentaires, il faut reconnaître que ce mode de transport a progressivement opéré sa mue. Pour s'en apercevoir, il convient de tenir compte de deux aspects. Le premier renvoie à la rapidité visible dans ce domaine de transport. Par rapidité, il ne faut nullement entendre la célérité des navires. Ceci, d'autant plus que les navires

consacrés à l'acheminement des marchandises n'ont pas une vitesse aussi importante. En effet, même si de façon générale la vitesse des navires a évolué passant de 15 à plus de 30 nœuds, soit plus de 55 km/h, cette évolution a été bénéfique à l'acheminement des personnes et non à celui des marchandises.

Dans ce sens, dans Isemar (2003 : p.2), on peut d'ailleurs lire qu'*il n'existe pas de ligne dédiée au fret maritime à grande vitesse mais seulement du fret en accompagnement du transport de passagers*. D'ailleurs, même si la volonté était d'accroître la vitesse dans ce domaine du transport international des marchandises, d'autres difficultés existent liées notamment à la volonté du protocole de Kyoto de voir la vitesse moyenne dans le transport maritime réduite pour diminuer les émissions de dioxyde de carbone⁸⁸.

C'est dire donc que la vitesse à laquelle il est fait référence ici est ailleurs. On la retrouve notamment à travers la formidable poussée logistique qui a justement accompagné l'essor du transport maritime. Dans ce sens, il faut naturellement se référer à deux facteurs qui ont permis la réduction du temps du transbordement ; c'est-à-dire du processus chargement-déchargement. Le premier est la conteneurisation. Impliquée dans près de 80% des échanges maritimes mondialisés, elle a permis la réduction du temps de manutention : grâce aux portiques, le déchargement des navires ne dure guère longtemps puisque chacun d'eux peut manipuler 20 à 25 conteneurs à l'heure (Frémont et Soppé, 2005).

Cette situation que l'on rencontre davantage dans les ports bien équipés est encore loin d'être une des caractéristiques des ports Gabonais notamment. En effet, l'un des griefs formulés à l'endroit des ports commerciaux de ce pays est son sous-équipement en outils logistiques performants susceptibles de permettre le transbordement dans des délais temporels convenables de telle sorte qu'ils s'arriment à la donne internationale (Makiela-Magambou, 2007). Dans ce sens, François-Edgard Faure (2000) a estimé que le temps de transit dans ces lieux reste trop long en comparaison avec les moyennes d'autres ports.

Pour contourner cette difficulté logistique, et là c'est le deuxième facteur, les navires faisant escale dans les espaces portuaires Gabonais disposent de leurs propres moyens de transbordement. Même si les cadences varient d'un navire à un autre, le dispositif à bord

⁸⁸ En 1997, le protocole de Kyoto a exhorté l'Organisation Maritime Internationale (OMI), même si cette dernière ne souscrit nullement à cette idée, à réduire la vitesse des navires car ces derniers sont responsables de 4.5% des émissions de CO2. Ce d'autant plus que si la situation reste inchangée, cette pollution devrait s'accroître pour atteindre un seuil estimé entre 10 et 32% à l'horizon 2050 (www.euractiv.fr).

permet néanmoins, dans l'ensemble, de traiter les navires à une cadence de près de 25 à 30 conteneurs chaque heure (Makiela-Magambou, 2007).

Par-delà la rapidité, le deuxième atout du transport maritime est lié au gigantisme qui va de pair avec l'essor de ce mode de transport. En effet, les navires mis en service pour l'acheminement des biens alimentaires, notamment, sont de plus en plus grands et les limites ne semblent pas encore à l'ordre du jour. Bien que la tendance soit générale, c'est-à-dire touchant toutes les composantes de ce mode de transport, le cas permettant de bien illustrer ce gigantisme est celui des navires porte-conteneurs : en abaissant le creux des navires, en diminuant l'espace intérieur de la double coque, en affinant le château, en favorisant le chargement sur la totalité de la plage arrière du navire, et en allongeant ce navire, la capacité d'emport a progressé de près de 70% entre 1971 et 2005 (Lacoste, 2006).

Même si ces avancées significatives permettent sans doute l'acheminement des quantités importantes de denrées alimentaires notamment vers le Gabon et le Cameroun, puisque ce mode de transport est au cœur de près de 90% des importations de ces deux pays de l'Afrique Subsaharienne, elles nécessitent tout également un certain nombre d'adaptations au niveau des ports d'accueil. Lors de l'évocation des questions logistiques, à travers notre premier terrain qui a eu lieu en 2010, on s'est rendu compte que, de ce point de vue, plusieurs améliorations étaient perceptibles après notamment la cession de la gestion du trafic conteneurisé à la Société des Terminaux des Conteneurs du Gabon (STCG), appartenant au Groupe Bolloré⁸⁹ depuis le 04 novembre 2009. Dans ce registre, on peut évoquer un renforcement des capacités logistique-manutentionnelle et organisationnelle. Selon l'Agent de cette société qui nous a servi de guide, en effet, la STCG a d'abord souhaité se renforcer en matériel roulant à l'image du charriot à prise frontale (Photo n°5).

⁸⁹ Sur le continent Africain, le Groupe Bolloré est leader du transport et de la logistique. Il est notamment opérateur des terminaux à conteneurs dans plusieurs pays : la Côte-d'Ivoire, le Cameroun, le Ghana, le Nigéria, le Congo, le Bénin, la Sierra-Léone, le Togo et la Guinée-Conakry (www.bollore.com).

Photo n°5: Un charriot à prise frontale lors d'une opération de rangement des conteneurs frigorifiques au port d'Owendo au Gabon.



Pacôme Tsamoye, 2010

Il nous a également dit qu'il était difficile, avant leur arrivée dans cette activité, de retrouver des conteneurs dans l'espace de disposition parce que ce dernier *ne répondait à certaines normes élémentaires de rangement*. C'est ainsi qu'il a été procédé à une double organisation : d'abord le groupage selon le type de conteneur (frigorifiques ou secs) et ensuite la mise en œuvre d'un certain nombre de marquage au sol pouvant faciliter la localisation des différents engins (Photo n°6).

Photo n°6: Des marquages au sol servant à la localisation des conteneurs au port d'Owendo au Gabon



Pacôme Tsamoye, 2010

En ce qui concerne spécifiquement les conteneurs frigorifiques, la STCG a jugé utile de doter cet espace de stockage d'un groupe électrogène pouvant servir de relais en cas de coupure d'électricité (Photo n°7.1). Cette initiative peut sembler anodine dans un pays où l'approvisionnement en électricité est régulier. Or au Gabon, et à Libreville notamment, cette régularité est loin d'être toujours à l'ordre du jour car les coupures y sont fréquentes. Pour accompagner cette dotation elle s'est également une citerne (Photo n°7.2).

Photo n°7 : Le dispositif mis en place par la STCG au Gabon pour pallier les coupures d'électricité

Photo n°7.1 : Une vue du local abritant un groupe électrogène au port d'Owendo au Gabon



Photo n°7.2 : Une vue de la citerne permettant d'alimenter le groupe électrogène au port d'Owendo au Gabon



Pacôme Tsamoye, 2010

Nonobstant ces quelques avancées, plusieurs manquements restent perceptibles notamment en ce qui concerne l'adaptation au gigantisme à l'œuvre dans le transport maritime. L'enjeu au niveau mondial revenant à capter les escales des navires de dernières générations, dont les tirants d'eau atteignent 15 m (*Ibidem* : p.4), en effet, force est de constater que plusieurs difficultés sont encore à l'œuvre dans les différents établissements portuaires au Gabon et au Cameroun.

Au Gabon, par exemple, pour mettre en lumière ces difficultés d'adaptation il convient de faire référence aux handicaps naturels du port d'Owendo⁹⁰. Ils renvoient, dans un premier

⁹⁰ Au Gabon, on dénombre plusieurs installations portuaires aussi bien privées que publiques. Dans tous les cas, le plus grand établissement portuaire reste le port d'Owendo situé au nord de Libreville. Il mesure 455m de long sur 70m de large et est relié à la terre ferme par une passerelle de 42m de longueur et 45m de large à l'arrière

temps, aux conditions d'accès peu favorables aux navires. Dans ce sens, il est fait référence à la faible amplitude de la marée, qui est un facteur important de la navigation, et à l'insuffisance des conditions nautiques. Par ailleurs, l'autre difficulté renvoie à la sédimentation pénalisante qui y est palpable se caractérisant par l'envasement des établissements portuaires. D'ailleurs, cette difficulté préoccupe significativement les autorités portuaires ce d'autant plus que les travaux d'entretien pour y remédier nécessitent d'importants moyens financiers⁹¹ qu'elles sont obligées de répercuter sur les coûts de passage portuaires⁹².

En raison de toutes ces difficultés, seuls les navires correspondant à certaines caractéristiques accostent au port d'Owendo (Tableau n°18). En ce qui concerne la longueur, il s'agit des navires dont les mensurations équivalent à 160 mètres en moyenne. Alors que les navires cargos peuvent dépasser 200 mètres, les porte-conteneurs sont longs de 195 mètres. En ce qui concerne la largeur, les différents navires accostant au port d'Owendo ont une dimension moyenne de 25 mètres. Pour ce qui du tirant d'eau, il est, en moyenne, de 9 mètres seulement ; le plus important étant celui des navires minéraliers.

Tableau n°18 : Quelques caractéristiques techniques des navires accostant au port d'Owendo

Type de navire	Longueur (m)	Largeur (m)	Tirant d'eau (m)	Poste occupé
Pinardier	113,6	17,7	8,0	Quai 1
Pétrolier	103,6	14,8	5,6	Quai 4
Cargo	137,3	19,5	6,4	Quai 3
Porte-conteneurs	195,0	32,0	11,0	Quai 1
Minéralier	190,0	32,3	11,9	Poste minéralier
Ro-ro	196,5	32,2	10,7	Quai 1
Cargo	201,6	27,8	11,2	Quai 3
Cargo-grumier	176,4	30,0	10,5	Rade à bois
Grumier	154,5	25,0	9,2	Rade à bois
Navires frigorifiques	134,0	20,2	7,1	Quai 3

Source : Makiéla-Magambou, 2007

du quai principal. Avec 9 hectares de terres pleins, le port d'Owendo dispose d'un parc à conteneurs de 15000 m² de surfaces couvertes (www.ports-gabon.com).

⁹¹ D'après les archives de la direction technique de l'OPRAG, les dépenses allouées au dragage du port d'Owendo vont crescendo : alors qu'en 1985 il fallait plus de 25 millions de fcfa pour cette activité, il a fallu consacrer plus de 116 millions de fcfa en 1989. En d'autres termes, les investissements, pour cette question, ont pratiquement été multipliés par cinq (Makiéla-Magambou, 2007).

⁹² Au regard des chiffres évoqués précédemment, on se rend bien compte que le dragage nécessite d'importants moyens financiers chaque année. Pour y faire face, les autorités portuaires ont mis en place la « redevance d'abri » applicable à tout navire pénétrant dans l'espace portuaire d'Owendo. Cette taxe, qui occasionne des frais supplémentaires de port, est comprise entre 12 et 46 fcfa par mètre cube (Makiéla-Magambou, 2007).

Nonobstant les difficultés à l'œuvre dans le principal port du Gabon, notamment, même si ces dernières se rencontrent également dans les établissements portuaires Camerounais, le transport maritime reste un atout indéniable pour les échanges agricoles, de façon générale, et singulièrement en direction des deux pays. Cela dit, même si elle permet l'acheminement des quantités de plus en plus importantes, ce mode de transport peut tout autant constituer un talon d'Achille dans le cadre de la mise en réseau des denrées alimentaires.

A partir de l'année 2007, en effet, ce mode de transport va être confronté à deux difficultés majeures. La première d'entre elles est la crise qui affecte l'ensemble de l'économie mondiale. Même si plusieurs raisons ont été évoquées pour la justifier, cette crise économique, commencée aux Etats-Unis, a été la conséquence de l'importance de la masse monétaire en circulation. En effet, quelques années antérieurement, des pressions ont été exercées sur les banques, à l'initiative des autorités américaines, afin qu'elles accordent des crédits aux ménages même si elles ne présentent pas des conditions de solvabilités suffisantes.

De manière générale, ces crédits obtenus ont été orientés vers l'achat de logements ou vers l'achat d'actifs financiers. Ainsi, deux bulles s'étaient-elles créées : une bulle immobilière et une bulle financière (Salin, 2009). Après l'éclatement de ces deux bulles, matérialisé par l'effondrement de Lehmann Brothers en 2008, par un effet domino, la crise s'est répandue à travers la planète. Pour essayer de juguler ce phénomène, il a fallu l'intervention des différents Etats pour procéder au sauvetage des établissements bancaires.

Mais avant que ce sauvetage ne soit effectif, puisqu'on va assister à une reprise à partir de 2010, la crise économique avait déjà des conséquences notables : alors que la tendance du PIB mondial était haussière entre 2005 et 2007, elle avait baissé de deux points en 2008 pour s'établir à 3%. Pire encore, le taux de croissance a atteint une valeur négative en 2009 ; puisqu'étant estimé à -1%. Sur le plan strictement commercial, la dynamique a été à l'image du PIB mondial : alors que le taux de croissance du commerce mondial s'établissait à près de 10% en 2006, elle a considérablement chuté puisqu'elle avait atteint presque -11% en 2009.

Même si, à l'image du PIB mondial, les échanges commerciaux mondiaux ont repris en 2010, puisqu'ils ont atteint près de 7%, cette crise a eu des conséquences notables sur le transport maritime. Le premier signe de ces conséquences étant *l'arrêt quasi immédiat des*

activités du trading sur les matières premières [...] dont le fonctionnement repose principalement sur la fluidité des marchés de capitaux (Ibidem : p.3).

Au-delà de la crise financière, peut-être sous forme de conséquence de cette dernière, le transport maritime a également été confronté à l'évolution du coût des matières premières énergétiques. Considéré pour près de 50% des frais de voyage, le prix de l'énergie a amorcé, dès 2007, une croissance jamais enregistrée depuis plus d'une décennie. En prenant le cas du diesel, on peut se rendre compte de cette dynamique : alors que du premier janvier 1995 jusqu'au premier janvier 2006 les prix de la tonne de cette ressource n'avaient pas atteint la barre symbolique de 600 \$US, la réalité sera différente l'année suivante.

En effet, à partir de 2007, le coût de la tonne a débuté une ascension fulgurante pour se hisser à près de 1200 \$US entre le premier janvier 2008 et le premier janvier 2009. Nonobstant la décroissance amorcée depuis lors, ces prix se sont maintenus à des niveaux élevés à l'aune de ce qu'ils étaient au premier janvier 2007. Sous forme de conséquence de cette difficulté majeure, les différents armateurs, parmi les plus importants, ont procédé à la réduction de la vitesse ; ce qui a permis de réduire l'impact de la phase haussière des prix de l'énergie (*Ibidem*).

Dans ce contexte de double crise, à la fois économique et pétrolière, et se caractérisant par la baisse du taux de fret maritime mondial, l'objectif des différents armateurs consistait naturellement à rentabiliser leurs différents déplacements. Si Salles (2010) a bien parlé du renforcement de la position de la Chine, et de façon plus générale de l'Asie, comme destination par excellence des flux de la flotte mondiale, c'est bien en raison du choix qui s'imposait aux différents armateurs ; choix lié aux besoins en minerai de fer et de charbon du pays du soleil levant. Ce choix obéissait à des logiques qui, d'une certaine façon, pouvaient être liés à la notion temporelle.

Dans un premier temps, les trajets étaient suffisamment courts. Cette situation permet, c'est vrai un gain de temps, mais pouvait certainement constituer une aubaine dans un contexte où il était clairement question de la réduction de la vitesse afin de diminuer les dépenses énergétiques. En outre, même si les opérations de transbordement se font de manière industrielle dans les pays asiatiques, ce qui est loin d'être l'apanage de ces seuls pays, la massification des flux des navires en direction de ces pays trouvait également une justification en raison du peu de cabotage qui y était notable. En d'autres termes, il n'existe pas de

répartition de marchandises entre plusieurs établissements portuaires. Pour reprendre une formule de Boris (2010 : p115), en référence à un produit bien connu, *un seul fournisseur de charbon, un seul client*.

Ces choix opérés par les différents armateurs pour le charbon, par exemple, mais qui valent aussi pour le minerai de fer ou pour le blé, ont eu une part de responsabilité sur les émeutes de la faim enregistrées en 2008 : alors que le riz, par exemple, pouvait être disponible, quoique dans de faibles proportions, dans les pays exportateurs, son acheminement vers les pays consommateurs se trouvait confronté aux choix des armateurs qui le jugeaient peu rentable en raison de la multiplication des destinations pour une même cargaison. C'est ainsi, qu'en prenant les cas de Dakar, au Sénégal, ou de Bamako, au Mali, entre fin 2007 et début 2008, les difficultés d'approvisionnement de ces deux capitales en riz étaient liées à l'incapacité des négociants, travaillant avec les importateurs opérant dans les deux pays, à trouver des bateaux susceptibles d'embarquer le peu de riz qui pouvait être disponible (*Ibidem*).

En somme, même si le marché agricole mondial reste une source d'approvisionnement pour les pays dits importateurs nets de denrées alimentaires, il n'en demeure pas moins que ce dernier est loin d'être fiable. Le contraste entre les quantités de biens effectivement produites et celles mises sur le marché peut être à la base de ce manque de fiabilité. Et en parlant de contraste, il convient de signaler que l'autoconsommation en est le principal élément justificatif. Et même quand les biens alimentaires sont bien disponibles, quoi que dans des proportions moindres, ces derniers ne sont pas acheminés car il existe des problèmes de transport maritime. Au regard de cette difficulté qui doit avoir des incidences dans bon nombre de pays à travers la planète, il revient à présent de situer le Gabon et le Cameroun dans ces transactions mondiales.

II- Le Gabon et le Cameroun, deux pays importateurs

L'évocation du terme échange, quel que soit le domaine auquel on fait référence, renvoie à deux réalités : l'importation et l'exportation. Si dans le domaine des échanges mondiaux de riz, par exemple, des pays comme l'Egypte font office, à la fois, d'importateur et d'exportateur, la réalité est bien différente s'agissant du Gabon et du Cameroun. En effet, en raison d'un certain nombre de difficultés, sur lesquelles nous reviendrons plus tard, ne

permettant pas la massification de la production dans ces deux pays, ne pouvant permettre en conséquence la mise en œuvre d'une dynamique d'exportation, ils sont uniquement récepteurs de denrées alimentaires. Mieux encore, on peut même dire qu'ils sont dans une situation de dépendance à l'égard du marché mondial pour la satisfaction de la demande locale en riz et en viande de volaille.

L'analyse de ces importations nous permet de mettre en évidence plusieurs aspects regroupés autour de deux axes. D'une part, référence sera faite aux grandes tendances des flux (A). Dans un second temps, nous évoquerons le rôle des acteurs dans l'évolution des quantités de riz et de viande de volaille entrant au Gabon et au Cameroun (B).

A- Des importations de riz et de volaille fluctuantes et aux origines diverses

Au regard des importations mondiales de volaille et de riz, il apparaît très clairement que l'Asie est la principale zone vers laquelle s'acheminent les flux des deux biens alimentaires : elle capte près de la moitié des importations mondiales de poulet et plus du tiers en ce qui concerne celles de riz. Le deuxième pôle d'importation est constitué par l'Europe qui attire le ¼ des flux totaux des deux biens (41% des flux de poulet et 4% pour ce qui est du riz). Alors que l'Amérique en constitue le quatrième, le troisième groupe est constitué par l'Afrique qui a enregistré, entre 1995 et 2009, 3% des importations de poulet et 22% de celles de riz.

Parmi les pays Africains importateurs les plus réguliers, sur la période considérée, en ce qui concerne la volaille, par exemple, on trouve l'Afrique du Sud ou l'Angola. Pour ce qui est du riz, le nombre de pays Africains importateurs, parmi les 20 pays les plus importants, est nettement supérieur au cas précédent ; ce qui peut justifier les 22% des quantités importées. Parmi ces derniers, on peut évoquer le Sénégal, l'Afrique du Sud, la Côte-d'Ivoire ou le Nigéria qui a été en 2003, 2004 ou en 2007 le plus gros importateur mondial de riz.

Dans ce même ordre d'idées, un autre cas mérite d'être évoqué : il s'agit du Cameroun qui, s'agissant du cas du riz, apparaît de façon régulière, depuis 2001, parmi les 20 premiers pays importateurs à travers le monde. Même si le Gabon n'apparaît pas dans ce classement établi par la FAO, l'objectif de cette section, s'agissant de l'analyse des importations des deux

pays, est double : il s'agit, d'abord, de voir l'évolution de ces dernières (1). Ensuite, il sera question de ranger ces importations en fonction de leur origine (2).

1- De la fluctuation des importations de riz et de viande de volaille : entre facteurs exogènes et endogènes

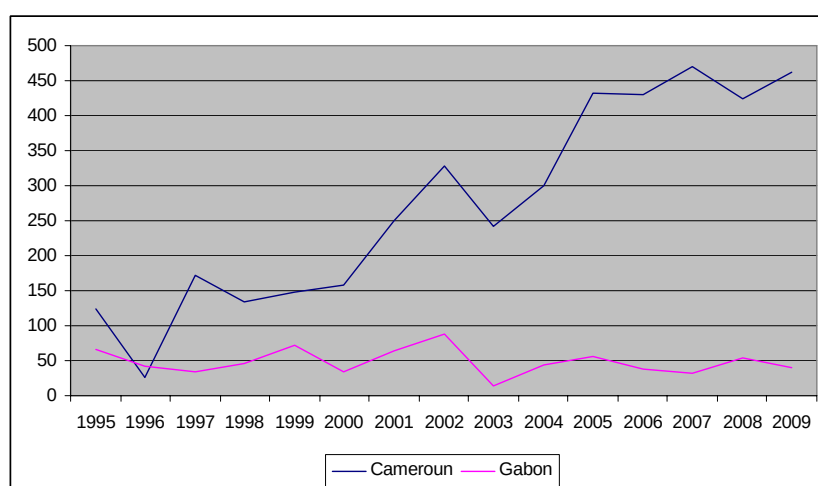
Entre 1995 et 2009, de façon générale, le Gabon et le Cameroun ont importé plusieurs milliers de tonnes de riz et de viande de volaille. En élaborant une comparaison entre les deux denrées, il apparaît que le riz est la subsistance la plus importée durant la période considérée, dans les deux pays ; quoique dans des proportions différents : au Gabon les importations totales sont égales à 729 000 tonnes, contre 263 000 tonnes pour la viande de volaille. Le Cameroun, quant à lui, a importé plus de 4 000 000 de tonnes de riz ; alors que les quantités de viande de volaille sont estimées à plus de 120000 tonnes.

L'observation de ces importations permet également de mettre en évidence une certaine dissemblance entre les quantités acheminées vers le Gabon et en direction du Cameroun. S'agissant du Gabon, ce sont les flux de volaille qui poursuivent une tendance croissante : elles sont passées de près de 7 000 tonnes en 1995 à plus de 44 000 tonnes en 2009 ; soit une augmentation de 539%. Le riz, par contre, est dans une dynamique inverse : alors que les quantités importées dépassaient 67 000 tonnes en 1995, elles se sont établies, en 2009, à un niveau légèrement supérieur à 40 000 tonnes. En d'autres termes, ces importations ont régressé de 40%.

En ce qui concerne le Cameroun, durant la même période, la tendance est inverse : au pays de Paul Biya, ce sont les importations de riz qui sont dans une tendance positive (273%), car elles sont passées de 124 000 tonnes à près de 463 000 tonnes. Par contre, celles de viande de volaille ont régressé de 85% : de 116 tonnes en 1995, elles ne représentent plus que 17 tonnes. Ces caractéristiques générales des flux de riz et de viande de volaille en direction des deux pays masquent naturellement les années de remous ou de fluctuation de ces quantités importées. En effet, leur examen laisse apparaître des périodes de hausse et de baisse.

En prenant le cas du Cameroun, concernant le riz, on se rend bien compte, même si la dynamique est croissante, que les importations sont passées de près 125 tonnes en 1995 à moins de 50 tonnes en 1996. Juste après, les flux ont connu une phase ascendante et se sont hissés à près de 170 tonnes en 1997. Ce cas de figure a également été enregistré, par exemple, entre 2002 et 2007 : alors que les importations de riz équivalaient à près de 330 tonnes en 2002, elles avaient connu, l'année suivante, une régression. Mais à partir de 2004, une dynamique ascendante va se mettre en place jusqu'en 2007 (fig. n°31).

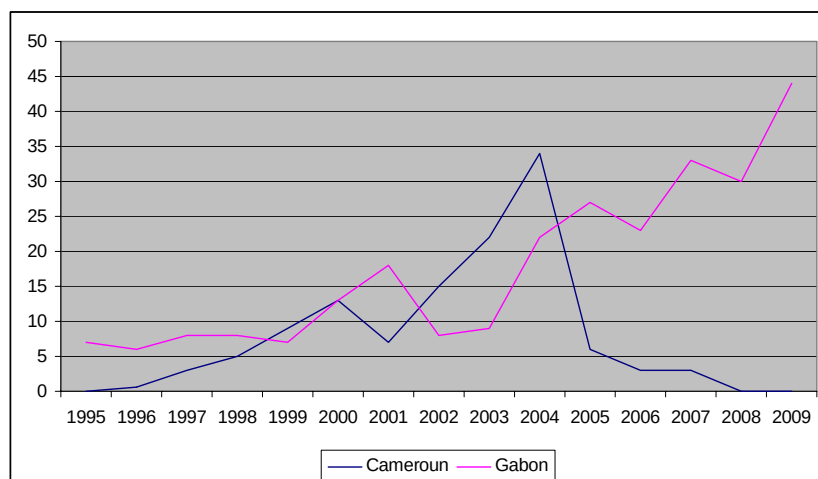
Figure n°31 : Importations de riz du Gabon et au Cameroun entre 1995 et 2009 (en tonnes)



Source : FAO

S'agissant du Gabon, on peut prendre le cas des importations de viande de volaille. De sept tonnes en 1995, à près de 18 tonnes en 2001, les importations sont positives. Mais en 2002, les flux vont baisser pour atteindre près de huit tonnes. Cette situation sera également observée entre 2005 et 2006 et entre 2007 et 2008. Dans le dernier cas de figure, les flux de cette denrée alimentaire vont passer de près de 33 tonnes en 2007 à près de 30 tonnes en 2008 (fig. n°32).

Figure n°32 : Importations de volaille du Gabon et du Cameroun entre 1995 et 2009 (en tonnes)



Source : FAO

Même si sur toute la période les années haussières sont beaucoup plus nombreuses que les ans de baisse, l'instabilité des importations est-elle la conséquence des difficultés d'approvisionnement sur le marché mondial, et donc de l'irrégularité de l'offre mondiale des deux biens alimentaires ? Si non, quels sont les autres facteurs à la base de cette fluctuation ? De manière générale, les facteurs liés au marché agricole mondial ont toujours été présentés comme étant à la base de la fluctuation des importations des denrées alimentaires dans biens de territoires étatiques (ACDIC, 2005 ; ACDIC, 2006 ; LEHMAN, 1996). Cela n'est certainement pas faux. Mais il convient également de tenir compte des pesanteurs internes aux Etats pour comprendre l'évolution des importations de riz et de viande de volaille au Gabon et au Cameroun.

Ainsi, sous forme de réponse à l'interrogation formulée précédemment, force est de reconnaître qu'il peut exister un rapport entre des facteurs liés à la mondialisation des échanges et l'évolution de l'entrée des deux produits au Gabon et au Cameroun. Les premiers éléments pouvant être utilisés dans cette dynamique sont en rapport avec les mesures prises en vue de se conformer aux exigences de l'Uruguay Round. Pour rappel, en effet, l'une des dispositions phares de ces assises entamées à Punta Del Este, en 1986, a été l'interdiction des entraves unilatérales au commerce des produits agricoles. D'ailleurs, à l'issue de la ratification des accords de Marrakech, Tangermann (2001) y avait vu des avancées significatives dans le sens de la libre circulation des denrées alimentaires à travers le monde.

Pour se conformer aux nouvelles recommandations, dont le suivi relevait désormais de la compétence de l'OMC, certaines mesures ont été prises à la fois sur le plan sous-régional et au niveau national. Sur le plan sous-régional, c'est-à-dire au sein de la Communauté des Etats de l'Afrique Centrale⁹³ (CEMAC), il a été procédé à l'harmonisation des taux des droits de douanes applicables aux biens en provenance de pays tiers. Ainsi, les taux applicables au riz et à la viande de volaille sont-ils fixés à 20%. En d'autres termes, ces deux denrées alimentaires correspondent à la catégorie III, c'est-à-dire celle des biens intermédiaires et divers (Tableau n°19). Ces nouveaux taux sont naturellement inférieurs à ceux appliqués durant les années antérieures, notamment pendant la décennie 80. Dans ce sens, en prenant le cas du Gabon, les autorités dirigeantes avaient régulièrement pris plusieurs mesures en vue de protéger la filière avicole qui était en train d'être mise en place.

Tableau n°19 : Les taux du droit de douane applicables aux produits des pays tiers importés dans la CEMAC

Types de produits	Catégories	Droits de douane
Biens de première nécessité	Catégorie I	5 %
Matières premières et bien d'équipement	Catégorie II	10 %
Biens intermédiaires et divers	Catégorie III	20 %
Biens de consommation courante	Catégorie IV	30 %

Source : www.cemac.int

En effet, sa production étant en proie à la concurrence⁹⁴ de la viande de volaille importée, la direction de la Société Industrielle d'Agriculture et d'Elevage de Boumango⁹⁵ (SIAEB) avait sollicité l'aide de l'Etat en vue d'y remédier et de favoriser, ainsi, l'essor de cette société créée par les capitaux publics. *Ainsi, toutes les volailles importées étaient taxées à hauteur de 40.15%, et certaines surtaxées en plus, de 200 fcfa le kilo* (Magnagna Nguema,

⁹³ La Communauté Économique des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC) est le prolongement de l'Union Douanière des Etats de l'Afrique Centrale (UDEAC), elle-même précédée par l'Union Douanière Equatoriale (UDE) créée en 1959, peu avant le mouvement d'indépendance. Créée en 1994 à Ndjamena au Tchad, elle regroupe 6 pays que sont le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale, la République de Centrafrique et le Tchad. Elle se donne comme mission de *promouvoir un développement harmonieux des Etats membres dans le cadre de l'institution d'un véritable marché commun* (www.cemac.int).

⁹⁴ A la base, le prix au kilogramme de la viande de volaille importée équivalait en 1986 à 360 fcfa (35 centimes d'euros), alors que celui des produits issus de la SIAEB était de 1200 fcfa (2 euros). Même si l'Etat a répondu favorablement à la sollicitation des dirigeants de la SIAEB, les objectifs escomptés n'ont pas été atteints : en y ajoutant toutes les taxes le prix du poulet avait atteint le double du prix initial, ce qui était naturellement inférieur à celui du produit issu de l'élevage local (Magnagna-Nguema, 2005).

⁹⁵ La SIAEB était une société créée par l'Etat Gabonais, en 1977, dans sa stratégie de développement de l'agriculture. Même si elle était spécialisée dans la production de la viande de volaille, elle produisait également du riz commercialisé sur uniquement sur le plan local. En dépit des sommes importantes mobilisées, cette société n'a pas pu faire face aux difficultés liées à la fois au site et à la situation et relevant des considérations économiques. C'est ainsi que ses activités ont pris fin en 2001 (Magnagna-Nguema, 2005).

2005 : p.145). Avec ces mesures prises sur le plan sous-régional, il s'agit bien de la réduction de moitié des taxes applicables aux importations de viande de volaille sur le territoire Gabonais.

En dehors des initiatives sous-régionales, d'autres mesures ont été prises au sein même des Etats. Dans ce sens, s'agissant du Gabon, encore une fois, plusieurs décisions ont également été prises. La première avait, sans doute, pour objectif l'anticipation des conclusions de l'Uruguay Round. On peut ainsi s'appuyer sur le *décret du 23 août 1994 portant réglementation du commerce extérieur, qui a supprimé les autorisations d'importation et d'exportation des marchandises, et les a remplacées par des déclarations* (Feneon et Queyrane, 2008 : p.27). En d'autres termes, l'Etat ne pouvait plus procéder aux restrictions quantitatives des importations des denrées alimentaires comme ce fut le cas antérieurement. Pour matérialiser véritablement cette nouvelle orientation commerciale, et permettre une meilleure circulation de biens alimentaires, un autre décret a été signé le 5 février 1996 *qui a supprimé les interdictions et restrictions quantitatives à l'importation* (Ibidem, p.27).

Toutes ces mutations se sont visiblement avérées propices au développement des importations dans les deux pays. Pour s'en convaincre, on peut procéder à une comparaison des entrées des deux denrées alimentaires quatre années avant 1995 et quatre années après 1995. En procédant à cet exercice, il apparaît très clairement que le mouvement de libéralisation initié sous le GATT s'est soldé par une augmentation des importations de riz et de viande de volaille. Avant 1995, le Gabon importait près de 15 000 tonnes. Mais quatre années après le mouvement d'ouverture des frontières, ces flux ont été multipliés par deux. Ainsi, les importations de viande de volaille se sont-elles établies à près de 30000 tonnes.

La même situation peut également être observée au Cameroun, mais dans des proportions beaucoup plus importantes. En effet, entre 1991 et 1994, au total, ce pays avait importé 249 tonnes. Mais entre 1995 et 1998, ces importations s'élevaient à 8800 tonnes ; soit près de 3500%. En ce qui concerne le riz, même si les tendances sont en-deçà du cas précédent, l'accroissement des importations est également à l'ordre du jour : au Gabon, elles ont cru de 67%, contre 30% au Cameroun.

Le deuxième facteur permettant de mettre en lumière les rapports entre phénomènes liés à la mondialisation et l'évolution des importations du Gabon et du Cameroun a trait aux

coïncidences statistiques existant entre les disponibilités de riz et de volaille sur le marché mondial et l'évolution des importations du Gabon et du Cameroun. En d'autres termes, dans la plupart des cas, l'observation du croisement entre les tendances des exportations mondiales de riz et les importations du Gabon et du Cameroun (Tableau n°20), d'une part, et les variations globales de l'offre de viande de volaille et les flux en direction du Gabon et du Cameroun (Tableau n°21), d'autre part, montre qu'en grande partie une contraction de l'offre alimentaire mondiale se répercute dans le même sens dans les deux pays.

Tableau n°20 : Rapports entre exportations mondiales de riz et importations du Gabon et du Cameroun entre 1995 et 2009

	Exportations mondiales	Gabon	Synthèse (similitude)	Cameroun	Synthèse (similitude)
1995	+	+	oui	+	oui
1996	-	-	oui	-	oui
1997	+	-	non	+	oui
1998	+	+	oui	-	non
1999	-	+	non	+	non
2000	-	-	oui	+	oui
2001	+	+	oui	+	oui
2002	+	+	oui	+	oui
2003	+	-	non	-	non
2004	+	+	oui	+	oui
2005	-	+	non	+	non
2006	+	-	non	-	non
2007	+	-	non	+	oui
2008	-	+	non	-	non
2009	-	-	oui	+	non

Réalisation : Pacôme Tsamoye, d'après Faostat

Les proportions ne sont peut-être pas les mêmes, mais cette réalité est vérifiable. Dans ce sens, on peut prendre certains cas de figure. S'agissant du riz, par exemple, on peut se référer à l'année 2008. Au plus fort des émeutes de la faim à travers le monde, les exportations mondiales s'étaient contractées de 14%. Cette baisse a eu des conséquences au Cameroun où les importations ont régressé de 10%. On peut également prendre en référence l'année 2009 durant laquelle l'offre mondiale avait baissé de 13%. Cette situation s'était traduite par une baisse des flux rizicoles à destination du Gabon à hauteur de 25%.

Même si en grande partie les importations de viande de volaille et de riz du Gabon et du Cameroun sont tributaires de l'offre mondiale, il n'en demeure pas moins qu'une proportion non moindre des baisses des flux de denrées alimentaires à destination des deux

pays semble ne pas trouver leur origine à travers la contraction des exportations mondiales. En prenant le cas de l'année 2008, on s'aperçoit que la tendance des exportations mondiales de viande de volaille, par exemple, est haussière (Tableau n°21). Or, la dynamique des importations de cette denrée au Gabon et au Cameroun est inverse. S'agissant du Cameroun (Tableau n°21), ce penchant s'est d'ailleurs amorcé depuis l'année 2005. Cela signifie donc qu'il existe d'autres facteurs qui influencent leurs importations des denrées alimentaires ; facteurs qu'il convient de rechercher au sein même des deux pays.

Tableau n°21 : Rapports entre exportations mondiales de volaille et importations du Gabon et du Cameroun entre 1995 et 2009

	Exportations mondiales	Gabon	Synthèse (similitude)	Cameroun	Synthèse (similitude)
1995	+	+	oui	+	oui
1996	+	-	non	+	oui
1997	+	+	oui	+	oui
1998	+	+	oui	+	oui
1999	+	-	non	+	oui
2000	+	+	oui	+	oui
2001	+	+	oui	-	non
2002	-	-	oui	+	non
2003	+	+	oui	+	oui
2004	-	+	non	+	non
2005	+	+	oui	-	non
2006	-	-	oui	-	oui
2007	+	+	oui	-	non
2008	+	-	non	-	non
2009	-	+	non	-	non

Réalisation : Pacôme Tsamoye, d'après Faostat

Parmi ces derniers, on peut évoquer l'opportunité qui est offerte aux deux pays en vue de la prise des *mesures commerciales de circonstance* (OMC, 2007 : p.40). Par ces dispositions, il faut entendre la possibilité dont disposent le Gabon et le Cameroun *de prendre des mesures de contingentement ou imposer des surtaxes sur les produits dont l'importation menace de causer un préjudice à une production nationale établie ou compromet le démarrage d'une production nationale* (Idem, p.40). Dans ce sens, suite au combat mené par l'ACDIC en 2004, autour de la campagne *L'Europe plume l'Afrique*, l'Etat Camerounais a pris deux types de mesures. Dans un premier temps, il a procédé à la levée de l'exonération de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) dont bénéficiaient les importations de volaille. Désormais, la TVA appliquée à ces importations a été fixée à 17.5%.

Au-delà de cette dernière, il a également été ajoutée une taxe de 1000 fcfa (1.5 euros) applicable à chaque kilogramme de viande de volaille importée, tout comme une taxe phytosanitaire de 3% (Vacher, 2005). La deuxième catégorie de mesures prises par l'Etat Camerounais avait trait à sa volonté de voir émerger une production locale qui subviendrait à la consommation locale. Puisque l'idée unanimement admise dans le pays du Président Paul Biya est que les importations sont préjudiciables au développement de la production locale, le Gouvernement a d'abord procédé à la limitation des quantités de volaille importées à un taux plafond de 5000 tonnes, cette mesure devant courir de décembre 2004 à fin mars 2005. Plus tard, cette disposition a été renforcée allant jusqu'à l'interdiction des importations de la viande de volaille (Vacher, 2005 ; Nforgan, 2008).

Unanimement, cette décision a été saluée par plusieurs acteurs impliqués dans la production de la viande de volaille Camerounaise. Parmi ces derniers, on peut prendre le cas du directeur de la Société des Provenderies du Cameroun (SPC) qui *a exprimé son soulagement et sa satisfaction face à cette importante décision que le Gouvernement de la République [venait] de prendre [...] Pour l'ACDIC, la politique avicole engagée par Yaoundé est une décision encourageante, résolument engagée à la recherche d'une solution constructive* (Vacher, 2005 : p.1). Pour les producteurs-vendeurs, la décision prise par le Gouvernement leur offre plus d'opportunités en vue de l'écoulement de leur production : selon le Vice-président de l'association de commerçants vendeurs de volaille de Douala, *un bon vendeur peut en écouler aujourd'hui jusqu'à 2500 [poulets] par semaine contre environ 850 avant la campagne contre les poulets congelés*. Poursuivant son propos, il a reconnu que *hôteliers, restaurateurs, poissonniers, braiseurs et ménagères, autrefois abonnés aux poulets congelés, comptent désormais parmi leurs clients* (Nforgan, 2008 : p.1).

Contrairement à ce satisfecit, l'observation de la figure n°9, s'agissant du Cameroun, montre que ce pays a continué à importer de la volaille après 2009. Au total, près de 12000 tonnes sont rentrés dans ce pays en dépit de l'interdiction des importations. Cela démontre, à plus d'un titre, qu'il existe un fossé entre la volonté politique impulsée par les autorités dirigeantes et la réalité des faits. En d'autres termes, il existe un problème de suivi quant à la mise en œuvre des décisions gouvernementales. C'est dire, peut-être, comme l'estime l'ACDIC, que ces importations sont la conséquence de la fraude qui échappe aux autorités du Ministère de l'Elevage, de la Pêche et des Industries Animales (MINEPIA) dont dépend le suivi des importations.

Pour étayer cette affirmation, on peut faire référence à la saisie, suivie de la destruction, de 500 kilogrammes de poulet importé par le Ministère du Commerce en avril 2011 (www.acdic.net). Cela dit, cette quantité semble insuffisante au regard des 12000 tonnes effectivement enregistrées. Cela signifie donc qu'une bonne partie, échappant de fait au contrôle des autorités, continue d'être écoulée dans les différents marchés. D'ailleurs ces derniers semblent ne pas s'investir suffisamment pour mettre un terme à ces actes illégaux.

Face à cette situation, c'est bien l'ACDIC, qui reconnaît d'ailleurs que le combat est loin d'être gagné, qui lutte contre ce phénomène au gré des informations qui leur parviennent (www.acdic.net). Pour illustrer cette implication, on peut faire référence aux saisies opérées en décembre 2011 (Photo n°8) après qu'ils aient eu vent de la vente, sur des marchés de Yaoundé, de découpes de poulet pourtant interdites.

Photo n°8 : Saisie du poulet par les membres de l'ACDIC à Yaoundé au Cameroun



Source : www.acdic.net

Le deuxième facteur interne justificatif de la fluctuation des importations de riz et de viande de volaille est à rechercher à travers la mise en pratique des droits de douane pourtant arrêtés de façon unanime au sein de la CEMAC. En effet, la mise en œuvre d'un tarif extérieur commun (TEC) a été présentée comme une avancée significative matérialisant la volonté des pays de cette sous-région de se conformer aux recommandations de l'OMC. Et comme nous le disions également, les importations de riz et de viande de volaille étaient taxées à concurrence de 20%. Cela dit, l'application de ces mesures est loin d'être à l'ordre du jour : dans les deux pays, les autorités les ont déclassées de la troisième catégorie (biens intermédiaires et divers) à la première catégorie (biens de première nécessité). En d'autres termes, contrairement à la volonté affichée en 1994, les importations de riz et de viande de volaille sont désormais taxées à 5% seulement.

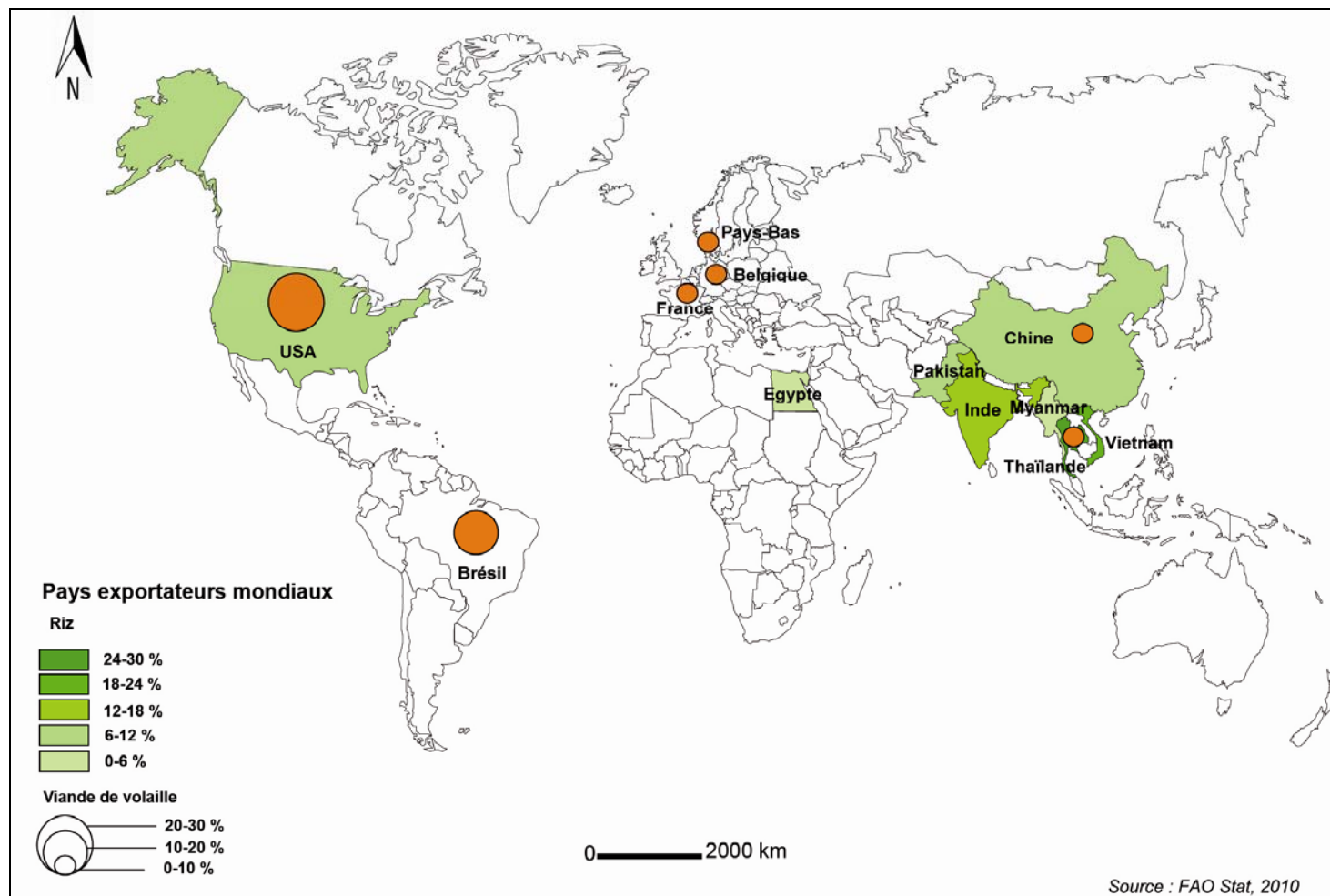
L'idée d'une tendance croissante de l'importation de la viande de volaille et de riz suite à la ratification des accords de Marrakech est bien réelle puisqu'il existe un écart notable entre les quantités enregistrés avant 1995 et celles relevées juste après. Cela dit, ces accords ne sont nullement l'unique raison sous-jacente à la massification des flux de denrées alimentaires. En d'autres termes, il faut également tenir compte des pesanteurs locales ou internes aux deux pays, car les Etats disposent d'une certaine marge de manœuvre selon que les importations constituent un problème pour le développement des filières locales. D'ailleurs, au nom de ce postulat, les importations de volaille ont été interdites au Cameroun depuis 2005. Seulement, la mise en œuvre de cette disposition pose aujourd'hui problème puisque l'Etat semble ne pas être suffisamment outillé pour faire front à ce problème. Même s'il convient d'éclairer davantage sur cette problématique, il s'agit actuellement de se poser une question : d'où viennent ces importations ?

2- L'origine des importations de riz et de viande de volaille : entre analogie et disparité

De manière générale, les marchés mondiaux de viande de volaille et de riz fonctionnent au gré des exportations ou encore au prorata des excédents commercialisables dégagés dans les grands pays producteurs après la satisfaction de la demande locale. Cela dit, ces pays ne sont pas en grand nombre. Dans ce sens, Dubois (2010 : p.248) avait affirmé, en prenant le cas du riz, que *le nombre d'Etats intervenant massivement dans le commerce mondial est assez faible*. Pour appuyer son affirmation, en effet, il apparaît qu'entre 1995 et 2009, huit (8) principaux pays, concentrant près de 85% des exportations, ont alimenté les échanges rizicoles mondiaux. Il s'agit en grande partie de pays Asiatiques (80%), des Etats-Unis (8%) ou encore de l'Egypte (2%). La concentration des exportations vaut également pour la viande de volaille : seuls quelques Etats concentrent près de 90% des exportations mondiales. C'est le cas des Etats-Unis (32%), du Brésil (22%) ou des Pays-Bas (7%) (fig. n°33).

Les exportations mondiales de riz et de viande de volaille sont donc le fait de quelques pays uniquement. En dehors du riz où l'Afrique, à travers l'Egypte, est parmi les principaux exportateurs mondiaux, tous les pays de ce continent sont par contre uniquement récepteurs s'agissant de la viande de volaille.

Figure n°33 : Principaux pays exportateurs mondiaux de riz et de viande de volaille entre 1995 et 2009



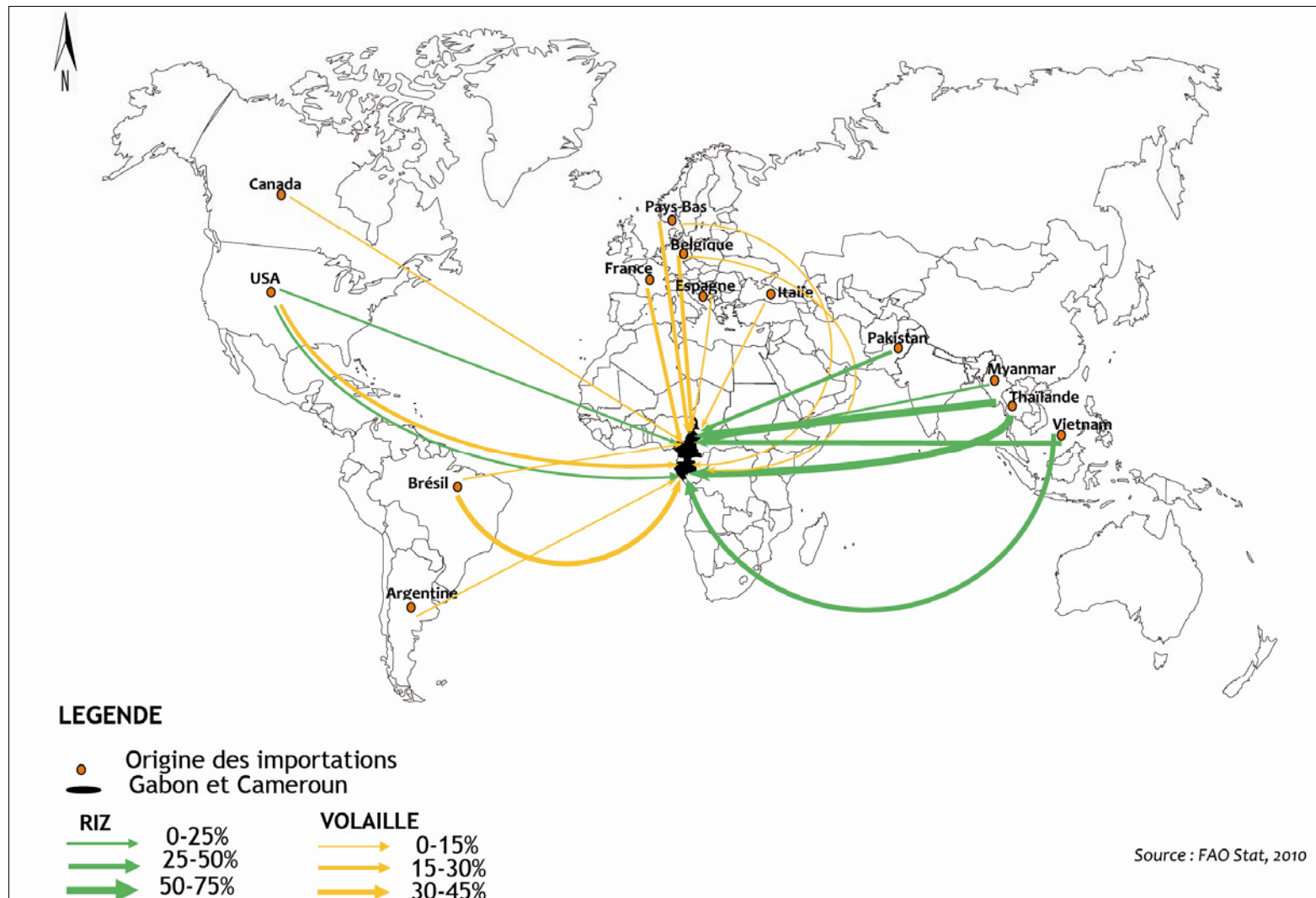
De manière plus détaillée, s'agissant du riz, il convient déjà de signaler que cette denrée provient en grande partie des pays Asiatiques, conformément à la tendance des exportations mondiales. Cela dit, deux pays uniquement sont à l'origine des importations du Gabon et du Cameroun (fig. n°34) : il s'agit de la Thaïlande et du Viêt-Nam. Pour ce qui est du Gabon, près de 98% des flux sont originaires de ces deux Etats : alors que près des $\frac{3}{4}$ du riz consommé dans ce pays de l'Afrique Centrale proviennent de la Thaïlande, l'autre $\frac{1}{4}$, pratiquement, est en provenance du Viêt-Nam. A ces deux pays, il convient d'ajouter les Etats-Unis dont les exportations correspondent à près de 1% des quantités enregistrées 1995 et 2009. Hormis ces principaux exportateurs, les importations du Gabon proviennent également, en petites quantités, de plusieurs autres pays relevant, ici, du reste du monde (RDM) dont la France (150 tonnes) et Singapour (1300 tonnes).

Dans l'ensemble, les importations de riz du Cameroun sont à l'image de celles du Gabon parce que les $\frac{3}{4}$ de ces flux proviennent de l'Asie ; plus précisément de la Thaïlande (près de 50%) et du Viêt-Nam (près de 25%). A ces principaux pays, il faut ajouter le Pakistan (15%) ou encore le Myanmar (8%). Les autres pourvoyeurs du Cameroun sont les Etats-Unis d'Amérique (4%), la Taïwan (15 tonnes) ou encore de la France (15 tonnes).

Contrairement au précédent cas de figure, les importations de viande de volaille ont des provenances diverses (fig. n°34). Mieux encore, il apparaît très clairement que les approvisionnements des deux pays n'ont pas la même origine. Le Gabon a davantage recours aux pays américains pour ses importations de viande de volaille (près de 60%). Il s'agit principalement du Brésil (42%) de la quantité totale importée et des Etats-Unis avec plus de 8000 tonnes au cumulé durant la période considérée. L'autre $\frac{1}{4}$ des importations de ce pays est d'origine européenne : la France (9%), la Hollande (8%) et de la Belgique (6%).

Par contre, le Cameroun s'appuie, quant à lui, beaucoup plus sur les pays européens dans près de $\frac{3}{4}$ de flux. Dans ce sens, on peut évoquer les Pays-Bas (30%), la Belgique (20%), la France (16%), l'Espagne (3%) et l'Italie (2%). Les autres quantités (3% des totaux enregistrés), quant à elles, sont en provenance de l'Amérique notamment du Canada (6%) ou encore du Brésil (4%).

Figure n°34 : Origine des importations de riz et de viande de volaille du Gabon et du Cameroun entre 1995 et 2009



Mais à ces principaux flux, il convient de relever que d'autres pays sont impliqués dans ces transactions. Il s'agit, pour l'essentiel, en ce qui concerne l'Europe, de l'Angleterre (964 tonnes), de l'Irlande (178 tonnes), de l'Ukraine (62 tonnes) ou encore de l'Allemagne (54 tonnes). Parmi les pays d'Amérique, on peut évoquer les cas des Etats-Unis (652 tonnes) ou du Chili (120 tonnes). En fin, parmi ces petits pays exportateurs à destination du Cameroun, il convient également de tenir compte de l'Australie dont les exportations à destination du Cameroun, durant la période considérée, ne sont guère importantes puisqu'équivalant à près de 1000 tonnes.

En somme, bien qu'ils ne soient pas toujours approvisionnés dans les mêmes pays, entre 1995 et 2009, les importations de riz et de viande de volaille du Gabon et du Cameroun ont été importantes et fluctuantes. Pour tenter de justifier cette évolution, nous avons fait référence aussi bien aux facteurs externes qu'internes. Dans le dernier cas de figure, nous avons mis en évidence les difficultés de mise en œuvre des droits et taxes applicables à ces importations. Cette difficulté pose la question donc, d'une certaine manière, du rôle de l'Etat comme acteur des transactions des denrées alimentaires. Mais l'Etat est-il le seul acteur dont l'influence sur l'évolution des importations de riz et de viande de volaille est réelle ?

B- Le jeu d'acteurs : entre fonctionnement de concert et permissivité

De façon générale, les importations de riz et de viande de volaille sont le fait de plusieurs facteurs. Parmi ces derniers, on peut évoquer des considérations liées aux subventions, les facteurs ayant trait aux capacités de production dans les différents pays producteurs et donc exportateurs de ces denrées, etc. Cela dit, pour comprendre également les mouvements ou flux des différents biens alimentaires à destination du Gabon et du Cameroun, il est tout aussi nécessaire de s'intéresser à un aspect très important de la question : les stratégies des acteurs. A travers ces dernières, il s'agit d'éclairer les capacités des protagonistes des importations des denrées alimentaires à œuvrer en vue d'approvisionner les deux pays.

Dans ce sens, il sera procédé à une approche rassemblant les différents acteurs en deux catégories. Dans un premier temps, il sera question de l'évocation d'un premier groupe

d'acteurs composé des entreprises exportatrices, des transitaires-transporteurs et des importateurs (1). Dans un second temps, l'ambition est d'interroger le rôle de l'Etat dans ces importations de denrées alimentaires (2).

1- Le fonctionnement en réseau des acteurs privés

Les acteurs privés des importations de denrées alimentaires sont nombreux. On peut avoir les entreprises exportatrices, les transporteurs-transitaires ou encore les importateurs. A travers l'analyse de ces différentes catégories d'acteurs il s'agit de mettre en exergue à la fois les rapports étroits existant entre eux et, peut-être sous forme de conséquence, les stratégies de contournement ou d'exploitation des failles ayant trait aux règles édictées par les autorités gouvernementales en vue justement de la régulation des importations.

De façon générale, les importations de viande de volaille ou de riz permettent l'intervention, en dehors des négociants⁹⁶ internationaux pour lesquels nous ne disposons d'aucune information, des entreprises exportatrices, des transitaires-transporteurs et des importateurs. Au regard du fonctionnement de chaque groupement d'acteurs, il apparaît très clairement l'existence d'une certaine concentration du marché des importations. Cette concentration renvoie uniquement à l'existence d'un nombre réduit de protagonistes dans chaque catégorie.

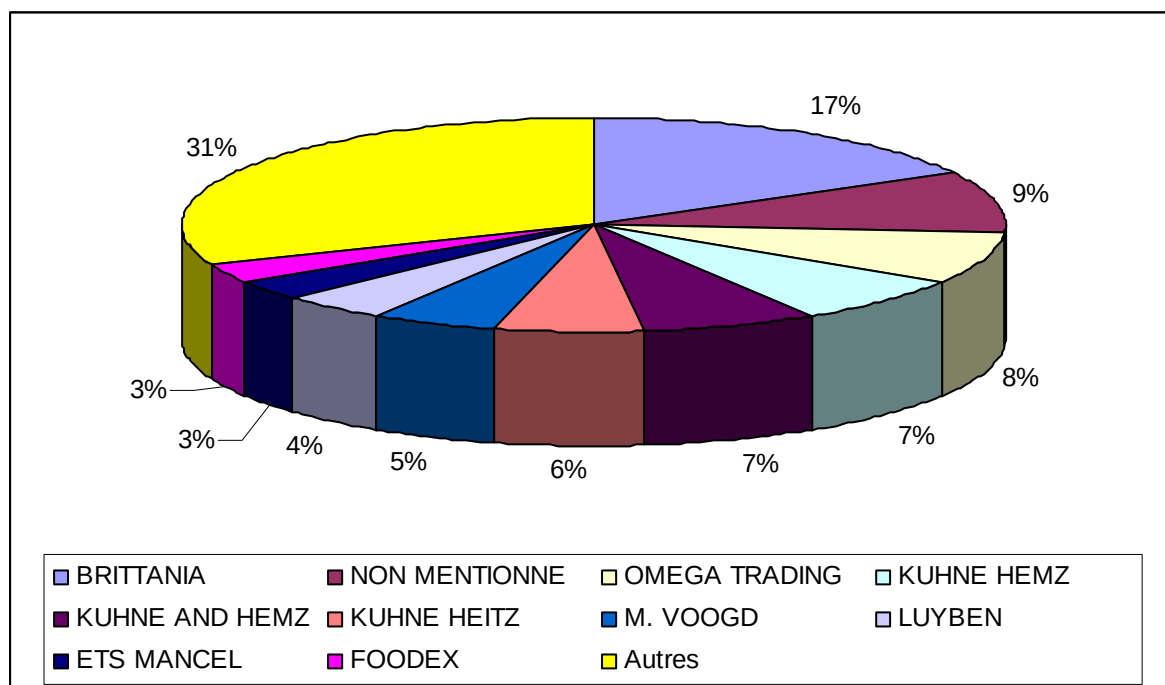
Pour s'en convaincre, prenons d'abord le cas des entreprises exportatrices de viande de volaille en direction du Cameroun. Dans ce registre, les investigations menées par l'ACDIC⁹⁷ (2005), dont nous reprenons les conclusions, ont fait ressortir l'existence de près de 69 fournisseurs expédiant des biens alimentaires en direction du pays de Paul Biya. Mais en dépit de ce nombre important, seule une dizaine de fournisseurs font office de figure de

⁹⁶ Les négociants sont d'autres acteurs impliqués dans les échanges mondiaux de biens agricoles servant de courroie de transmission entre les vendeurs et les acheteurs. Selon le Président de l'ACDIC Bernard Ndjonga que nous avons rencontré lors de notre déplacement au Cameroun en 2012, il est très difficile d'avoir des informations les concernant. Cela dit, nous avons quand même pris l'initiative de rentrer en contact avec les importateurs à cette fin. Seulement, aucun d'eux n'a voulu nous donner des informations à ce propos.

⁹⁷ A l'image du constat fait en ce qui concerne les négociants, il était également impossible, en l'absence de collaboration des différents acteurs impliqués dans les transactions alimentaires, d'avoir des informations sur les entreprises fournisseurs. Pour essayer de contourner cette difficulté, nous nous sommes appuyés sur l'étude réalisée par l'ONG ACDIC en 2005.

proue de ces échanges ; car ils concentrent, à eux seuls, près de 70% des quantités acheminées vers le Cameroun (fig. n°35).

Figure n°35 : Part de chaque fournisseur dans les importations de viande de volaille au Cameroun (1993-2002)



Source : Acdic, 2005. D'après les données du service mécanographique des douanes du Littoral (Douala)

Dans l'ensemble, il s'agit des fournisseurs traitant uniquement avec les pays Européens ; ce qui justifie d'ailleurs la forte présence de denrées originaires de cette zone géographique dans ce pays. Le seul fournisseur se démarquant de cette logique est les Etablissements Mancel⁹⁸ : au-delà des produits originaires de France et de Belgique, ce contributeur, à hauteur de 3% des importations totales du Cameroun, s'approvisionne également au Brésil.

La deuxième catégorie d'acteurs concerne les transitaires-transporteurs. Il s'agit à la base de deux activités bien distinctes. Mais au regard des rapports étroits existant entre ces deux entités, puisqu'il existe des entreprises faisant office, à la fois, de transporteur et de transitaire, nous avons jugé opportun de les ranger dans une même catégorie d'acteurs. Dans

⁹⁸ Les Etablissements Mancel sont une entreprise située en France et enregistrée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nice depuis le 12 avril 1994. Spécialisée dans le commerce de gros de produits alimentaires, dont la viande de volaille, ils servent également d'intermédiaires dans le commerce de boissons et de tabac (www.idecideur.info).

tous les cas, et comme en ce qui concerne les fournisseurs, seuls huit transitaires opèrent avec autant de transporteurs, ce qui est révélateur d'une forme de concentration à ce niveau. Parmi ces derniers, on peut évoquer le cas de Maersk qui est une entreprise mondialement reconnue et qui joue également le rôle de courtier ou de commissionnaire dans le cadre de l'importation des biens agricoles.

La dernière catégorie d'acteurs concerne les importateurs. En raison sans doute du caractère lucratif de ces échanges, le nombre de ces acteurs est important. Au Gabon, par exemple, pour l'année 2005, pour la volaille, le nombre total s'est élevé à 51. Ces derniers sont soit des particuliers (institutions de la république, etc.) ou des entreprises spécialisées dans d'autres domaines que les importations des produits alimentaires. C'est le cas de la Compagnie Minière de l'Ogooué⁹⁹ (COMILOG) ou encore des structures comme le 6^e Bataillon d'Infanterie de Marine¹⁰⁰ (BIMA). Selon les investigations menées sur le terrain, l'implication de ces « non spécialistes » peut relever de leur souhait de maîtriser la traçabilité et les coûts de leurs produits, les délais de livraison et de s'assurer de la qualité des aliments par le biais de la connaissance des producteurs ou des conditions de transport.

En ce qui concerne le Cameroun, le nombre d'entreprises importatrices n'a jamais été stable : non seulement il a progressivement évolué¹⁰¹, mais on a également assisté, durant toute la période, à un processus de naissance-dépôt de bilan. L'observation dans le temps, en effet, montre que les entreprises importatrices de viande de volaille n'ont pas une durée de vie suffisamment importante. En prenant le cas de l'année 1994, il apparaît que sur les neuf entreprises recensées en début d'exercice, seules quatre ont pu poursuivre dans cette activité puisque les cinq autres ont simplement déposé le bilan.

Et si on tient compte de la période 1993-2002, seule l'entreprise Som's Trading Limited est restée active. En d'autres termes, toutes les entreprises qui font office de figure de proue des importations de viande de volaille au Cameroun sont arrivées sur le marché après

⁹⁹ La Compagnie Minière de l'Ogooué (COMILOG), est une filiale du groupe français ERAMET. Mise en œuvre en 1959, et spécialisée dans la production de manganèse, elle en est le 2^e producteur mondial. Au Gabon, cette société contrôle également le transport ferroviaire, puisqu'étant actionnaire majoritaire de la SETRAG (www.comilog-eramet.com).

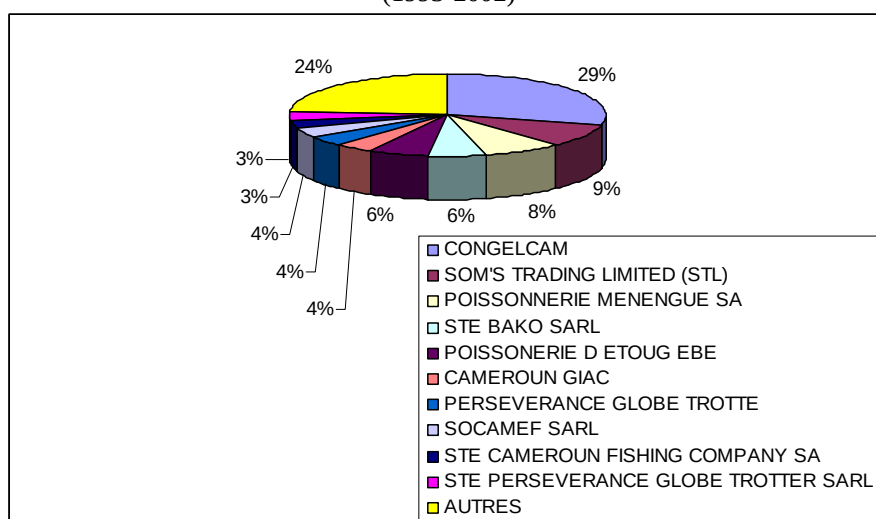
¹⁰⁰ Le 6^e Bataillon d'Infanterie Marine (BIMA) est un détachement de l'armée Française que l'on rencontre au Gabon depuis 1975 (www.troupesdemarine.org)

¹⁰¹ En 1995, par exemple, neuf entreprises se chargeaient de l'importation de viande de volaille au Cameroun. Mais durant l'année 1998, ce nombre a cru de plus de 200%. En d'autres termes, de neuf entreprises, on est passé à 28 en l'espace de trois ans. Par la suite, ce nombre va croître légèrement et atteindre le nombre total de 34 entreprises en 2002 (ACIDC, 2005).

1994 ; donc après le mouvement de libéralisation mis en œuvre à travers les accords de Marrakech (ACIDC, 2005).

Nonobstant le nombre important d'entreprises spécialisées dans l'importation de viande de volaille, par exemple, cette activité reste concentrée entre les mains de quelques structures uniquement. Au Cameroun (fig. n°36), dix importateurs concentrent près de 76% des quantités de viande de volaille acheminées vers ce pays.

Figure n°36 : Part de chaque importateur dans les flux de viande de volaille en direction du Cameroun (1993-2002)



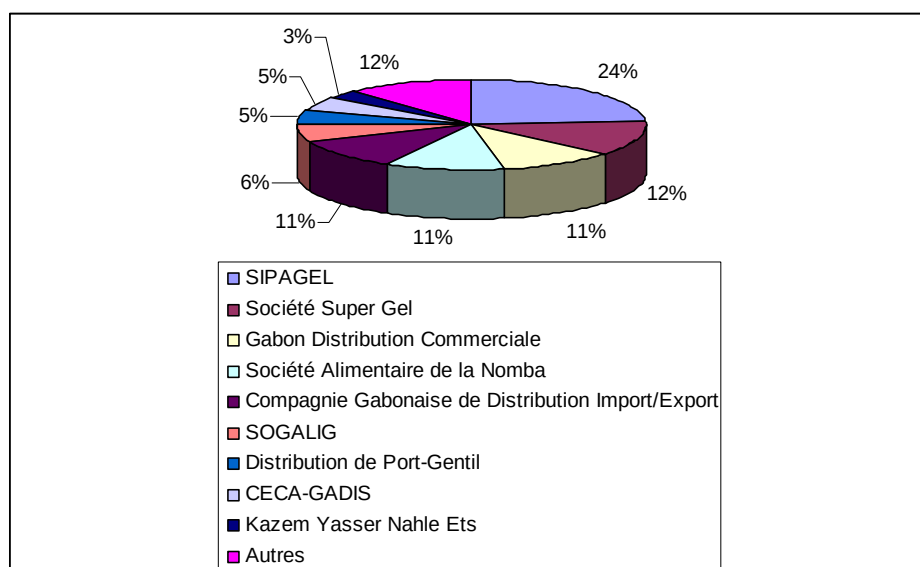
Source : Accdic, 2005. D'après les données du service mécanographique des douanes du Littoral (Douala)

Parmi ces gros importateurs, il s'agit, dans l'ensemble, d'entreprises important entre 3% et 9% des quantités totales. Une seule entreprise se démarque nettement des autres ; il s'agit de Congelcam qui a importé le 1/3 des quantités enregistrées entre 1993 et 2002 :

Cette entreprise est l'archétype de la « success story » à la Camerounaise. A la base, son Directeur Général était un vendeur, au détail, de poisson dans la ville de Douala. Chemin faisant, grâce aux bénéfices engrangés, il a investi dans l'achat de congélateurs en vue d'accroître son activité. Par la suite, il va construire des chambres froides. C'est ainsi qu'en 1994, Congelcam Sarl a été créé. Au-delà de l'importation de viande de volaille, cette entreprise fait également rentrer au Cameroun les produits de la mer. Et en dehors de l'importation, elle est également spécialisée dans la distribution et la commercialisation des denrées alimentaires grâce à un réseau qui couvre une bonne partie du territoire Camerounais.

En ce qui concerne le Gabon (fig. n°37), le niveau de concentration est bien plus important que dans le précédent cas : alors qu’au Cameroun les dix premiers importateurs concentrent près de 76% de l’activité, au Gabon, ce taux atteint près de 90%.

Figure n°37 : Part de chaque importateur dans les flux de viande de volaille en direction du Gabon en 2005



Sources : D’après les données statistiques des Douanes Gabonaises

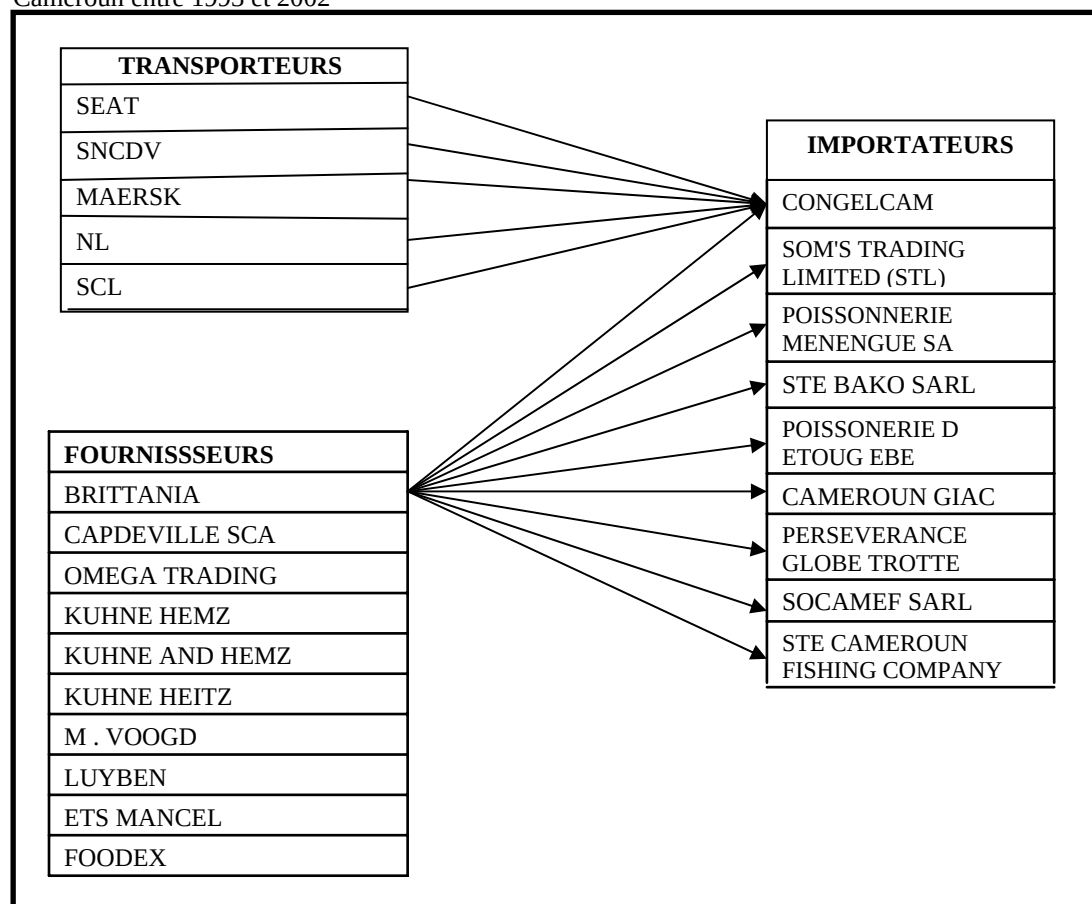
Les différentes entreprises impliquées dans ces échanges peuvent être rangées, ici, en quatre catégories. Il y a, d’abord, *Kazem Yasser Nahle Ets* dont les quantités importées sont en-dessous de 5%. Ensuite, c’est-à-dire dans la deuxième catégorie, on enregistre trois entreprises dont le taux d’importation est compris entre 5 et 10%. Il s’agit de la Distribution de Port-Gentil, de SOGALIG de CECA-GADIS :

La Compagnie d’Exploitations Commerciales Africaines-Gabonaise de Distribution (CECA-GADIS), est une société créée en 1930. A partir de 1967, l’Etat Gabonais a pris le contrôle de sa gestion. Mais quelques années plus tard, dans le cadre des PAS, elle est redevenue une structure privée, détenue par des capitaux Gabonais. Au-delà de l’importation des denrées alimentaire, elle assure également leur distribution et leur commercialisation sur toute l’étendue du territoire national.

Dans la troisième catégorie, concernant les valeurs comprises entre 10 et 15%, on retrouve la *Compagnie Gabonaise de Distribution*, la *Société Alimentaire de la Nomba* (SAN), *Gabon Distribution Commerciale* et la *Société Super Gel*. En fin, on retrouve la plus importante entreprise importatrice de viande volaille au Gabon pour le compte de l'année 2005. Il s'agit de la société SIPAGEL dont le taux d'importation avoisine le ¼ des quantités totales.

En somme, l'observation du marché des importations des denrées alimentaires au Gabon et au Cameroun, en nous appuyant sur celui de viande de volaille, montre une forte concentration dans chaque démembrement dudit marché. Pour la démontrer, nous avons pris deux cas de figure (fig. n°38).

Figure n°38 : Fonctionnement en réseau de quelques acteurs majeurs de l'importation de viande de volaille au Cameroun entre 1993 et 2002



Source : D'après les données de l'ACDIC, 2005

D'une part, nous avons tenu compte d'une entreprise exportatrice qu'est Britannia : contrairement aux autres fournisseurs, cette entreprise a alimenté, entre 1993 et 2002, toutes les structures importatrices du Cameroun, sans exception. Naturellement, cette entreprise est loin d'être l'unique structure opérant dans ce sens. Cela dit, les autres entités se caractérisent par une double faiblesse renvoyant soit aux quantités soit au niveau du maillage car elles sont parvenues à approvisionner, dans le meilleur des cas, seulement entre cinq à six importateurs durant la période considérée.

Le deuxième cas de figure (ACDIC, 2005) est vu sous l'angle des entreprises importatrices dans les rapports qu'elles entretiennent avec les transporteurs. Dans ce sens, il est naturellement fait référence à la plus importante de toutes : Congelcam. Pour faire rentrer le 1/3 des quantités totales de viande de volaille importées entre 1993 et 2002, cette entreprise a collaboré avec cinq transporteurs différents. Par ordre de grandeur, SEAT (35%), SCL (29%) et MAERSK (25%) sont les entreprises les plus importantes. Viennent ensuite SNCDV (6%) et NL (5%).

Cette question du fonctionnement en réseau des différents acteurs, surtout en ce qui concerne les rapports entre les importateurs et les transporteurs, peut également être intéressante dans ce sens qu'elle peut nous permettre de poser une autre question ayant trait à la capacité des différentes structures importatrices à exploiter ou à contourner les règles édictées par les autorités mandatées en vue de l'encadrement de ce commerce. Pour rappel, en effet, l'importation de viande de volaille ou de riz est soumise non seulement à une autorisation émanant des autorités du Ministère de l'Agriculture, mais doit également obéir à des quotas ou à des quantités bien définies.

Tous les importateurs se doivent, à priori, de respecter ces quotas. Mais comme nous l'a révélé Jacob Kotcho, la réalité est bien différente :

Dans bien de cas, les quantités effectivement importées sont largement supérieures à celles autorisées. C'est dire donc il y a un problème. Naturellement, les autorités gouvernementales ont leur part de responsabilité. Mais cette importation "non réglementaire" est la conséquence des stratégies des importateurs qui sous-évaluent, de l'ordre de 10 à 15%, les quantités effectivement importées. En d'autres termes, alors que le Ministère de l'agriculture a autorisé l'importation de dix tonnes, il est possible que l'importateur fasse rentrer une à deux tonnes supplémentaires.

Bien entendu, cette supercherie n'échappe quelques fois pas à la vigilance des autorités compétentes. Dans ce sens, *ils disposent [...] d'une procédure de régularisation à posteriori leur permettant de faire enregistrer tout dépassement de quota moyennant paiement d'une taxe supplémentaire de dépassement de quota* (ACDIC, 2005) auprès du Ministère du Commerce. Néanmoins, cette sous-évolution des quantités importées pose quand le problème d'une certaine forme de complicité entre le transitaire et l'importateur. Pour rappel, en effet, le processus d'importation de viande de volaille, par exemple, obéit à une procédure bien claire.

D'abord, l'entreprise importatrice rentre en contact avec un distributeur généralement implanté à l'étranger. Elle lui fait part des quantités qu'elle souhaite importer. Après qu'un arrangement ait été trouvé entre les deux parties, la commande relève désormais de la compétence du transitaire qui s'occupe de la location du conteneur, de la réservation d'une place dans un bateau et de toutes les formalités douanières dans le pays de départ de la marchandise. De même, il se doit de rendre le conteneur conforme à la législation du pays vers lequel la cargaison est acheminée et répondre à toutes les obligations administratives dudit pays.

Dans le cas du Gabon, par exemple, il doit satisfaire aux exigences du Ministère de l'Agriculture¹⁰², de la Direction Générale de la Concurrence et de la Consommation¹⁰³ (DGCC) ou des services de Douane¹⁰⁴. Dans ce contexte, comment comprendre que des marchandises soient acheminées, de façon sous-évaluées, en direction d'un pays s'il n'existe pas de lien de connivence entre l'importateur et le transitaire/transporteur étant entendu que ces deux activités sont jumelées comme il a été fait mention plus haut ?

Au-delà de ce mode de massification des importations, quoi que moyennant régularisation à posteriori, les importateurs peuvent également aller plus loin en faisant rentrer de manière « illicite » des quantités non moins importantes de viande de volaille. Cette

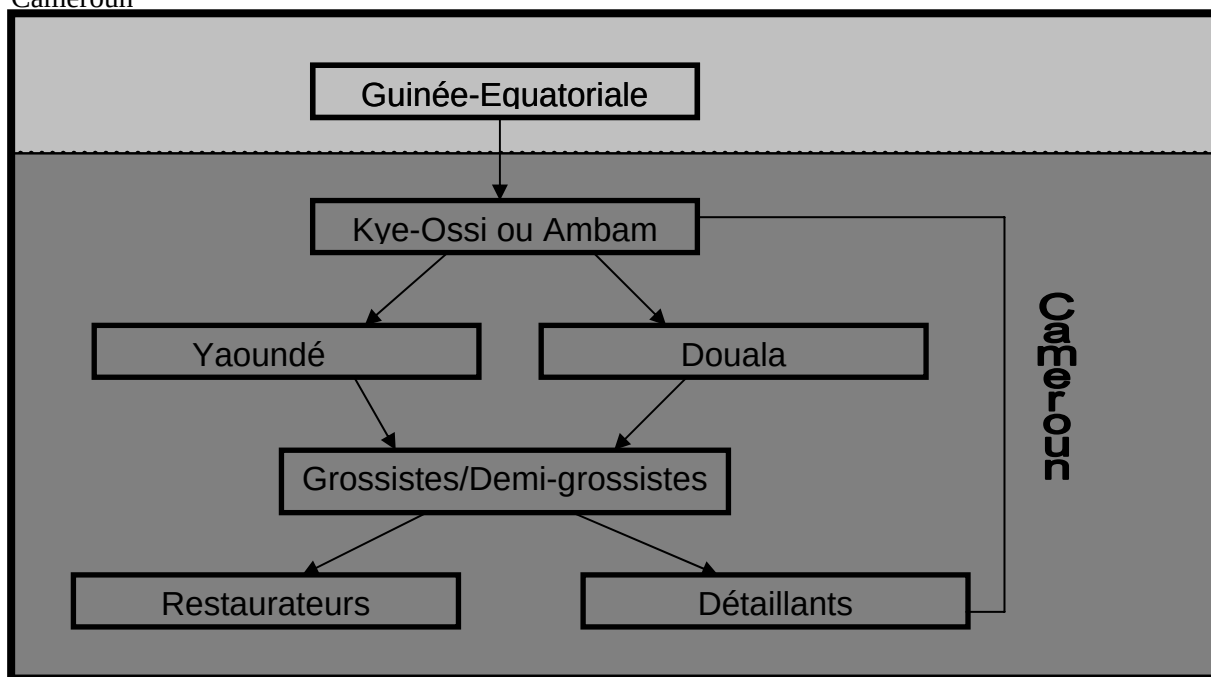
¹⁰² Au Ministère de l'Agriculture, il doit se procurer une licence d'importation qui équivaut à 5000 fcfa (7.5 euros) par conteneur.

¹⁰³ La Direction Générale de la Concurrence et de la Consommation (DGCC) est la structure chargée du contrôle de la qualité des biens alimentaires importés susceptibles d'être mis sur le marché Gabonais. Ici, le transitaire se doit de se procurer une autorisation de mise à la consommation (AMC) équivalant à 25 000 fcfa (38 euros) par conteneur.

¹⁰⁴ Au niveau des douanes, le transitaire se doit de s'acquitter des taxes douanières comprises entre 5 et 30% du prix Exportation Départ Usine (EXW).

pratique a droit de cité au Cameroun où les importations sont officiellement interdites. En effet, malgré l'interdiction officielle, la population Camerounaise continue tout de même de consommer du poulet importé. Ce dernier, en raison de l'interdiction rentre donc frauduleusement à travers un circuit bien connu (fig. n°39).

Figure n°39 : Circuit d'acheminement/commercialisation « officieux » de viande de volaille au Cameroun



Source : Données de terrain

Ce circuit a, pour point de départ la Guinée-Equatoriale¹⁰⁵ où les importations de viande de volaille demeurent autorisées. L'idée unanimement admise est que ces viandes y sont importées en grande quantités si bien qu'une partie est réexportée vers le Cameroun via les villes de Kyé-Ossi et/ou Ambam qui servent donc de base arrière en territoire Camerounais. De là, ces viandes sont acheminées vers Yaoundé, ensuite Douala, dans des conditions indifférentes au respect de la notion de la chaîne de froid¹⁰⁶. Dans les deux villes, quand ils ne se sont pas retrouvés entre les mailles des autorités douanières, ces produits sont

¹⁰⁵ C'est un pays de l'Afrique Centrale peuplé de moins d'un million d'habitants, mais riche à travers ses ressources naturelles, notamment pétrolières. Il est frontalier au Cameroun, dans sa partie Sud, sur une distance de 200 kilomètres.

¹⁰⁶ Selon les informations recueillies sur le terrain, les « contrebandiers » utilisent des véhicules affectés au transport de personnes pour acheminer des produits aussi sensibles. Naturellement, cela peut obérer, en définitive, la qualité des aliments proposés à la consommation des populations ; puisque ces derniers se doivent d'être acheminés dans des conditions thermiques bien définies.

achetés par les grossistes qui se chargent de livrer aussi bien les détaillants, c'est-à-dire les commerçants chargés de les liquider en petites quantités dans les différents marchés des deux villes, que les restaurateurs.

Selon un employé d'une compagnie de transport terrestre Buca-Voyages rencontré lors de notre deuxième terrain (2012), l'acheminement de cette viande de volaille vers Yaoundé, au départ de Kye-Ossi, n'est pas compliqué puisque les vendeurs de la capitale Camerounaise achètent de petites quantités :

Si le client réussit à amener le poulet jusqu'à notre agence (photo n°9), après on s'occupe jusqu'à Yaoundé. Vous savez, nos chauffeurs plusieurs tours par jour entre les deux villes et donc ils connaissent tous les agents de la douane ou encore du Ministère de l'Elevage qui sont sur la route. Donc généralement il n'y a pas de soucis. Mais il y a d'autres douaniers qui sont compliqués. Dans ce cas, nous avons nos façons de charger, que je ne peux pas vous dire, pour que la marchandise arrive sans problèmes à Yaoundé.

Photo n°9 : Des cartons de poulet au milieu d'autres marchandises à Kye-Ossi au Cameroun



Pacôme Tsamoye, 2012

Puisque les petits commerçants de poulet s'approvisionnent en petites quantités, il existe des périodes où cette denrée est inexistante dans leurs boutiques. Si bien que les clients ne le retrouve pas lorsqu'ils souhaitent se le procurer. Mais une fois toutes ces transactions terminées, on peut soit apercevoir des messages d'avertissement signifiant l'arrivée de la viande de volaille dans les épiceries (photo n° 10.1) ou on peut se rendre au marché Mokolo,

le plus grand marché de Yaoundé, où *la femme la plus puissante du Cameroun*, selon la Voix du paysan numéro 253, écoule cette denrée alimentaire (photo n°10.2¹⁰⁷).

Photo n°10 : Message indiquant l'arrivée du poulet dans les épiceries et son mode de commercialisation au marché Mokolo à Yaoundé (Cameroun)

Photo n°10.1 : Une vue du message annonçant l'arrivée du poulet sur la porte d'une épicerie à Soa (Yaoundé, Cameroun)



Photo n°10.2 : Une vue du poulet commercialisé au marché Mokolo à Yaoundé au Cameroun



Pacôme Tsamoye, 2012

Avec la multiplication des descentes des autorités du Ministère de l'Agriculture et de celles du Ministère du Commerce, avec l'implication de l'ACDIC, en vue de faire respecter l'interdiction de commercialisation dans les marchés, et donc d'importation de viande de volaille, il arrive que d'importantes quantités soient saisies dans des « *chambres froides clandestines* » que l'on peut rencontrer dans la banlieue Yaoundéenne (photo n°11.1). Lorsqu'on procède à l'ouverture de ces dernières (photo n°11.2), on fait généralement face à d'importantes quantités de poulet (photo n°11.3) provenant de plusieurs pays dont le Brésil (photo n°11.4).

¹⁰⁷ Selon Bernard Ndjonga, cette femme subit généralement les pressions aussi bien des autorités politiques que de son ONG l'ACDIC. Mais en dépit de tout cela, tout comme l'interdiction d'importation et de commercialisation de la viande de volaille sur le territoire Camerounais, elle est quotidiennement au marché Mokolo et au même endroit entrain de vendre marchandise. Pour des besoins de cette recherche, nous avons souhaité avoir une image de cette femme puissante pour étayer nos écrits. A ce propos, il nous a prévenu : *mon petit, il faut faire attention parce que cette femme n'accepte qu'on la filme. Tu es ici [au Cameroun], ne prends pas de risques inutiles*. Cela dit, nous y sommes quand même allés. Puisque nous ne pouvions pas l'aborder directement, nous avons sollicité l'aide des amies rencontrées sur place. La stratagème était simple : acheter une certaine quantité de poulet et profiter de cet instant, à l'aide du téléphone portable, pour prendre l'image tant voulue. C'est ce qui a été fait.

Photo n°11: Une opération de saisie du poulet à Yaoundé au Cameroun en 2009



Photo n°11.1 : Une vue extérieure d'une « chambre froide clandestine »



Photo n°11.2 : Ouverture de « la chambre froide clandestine » par les autorités du Ministère de l'Agriculture



Photo n°11.3 : Une vue des cartons de poulets entreposés



Photo n°11.4 : De la viande de volaille en provenance du Brésil

Source : ACDIC

Pour contourner ces difficultés en écoulant rapidement leur marchandise, les grossistes préfèrent livrer directement les restaurateurs parce que ces derniers achètent des quantités nettement plus importantes que celles des détaillants. Ce choix s'explique également par le fait que les restaurateurs ne sont pas encore les cibles des autorités chargées de faire respecter la loi.

En somme, malgré le nombre important des acteurs impliqués dans les importations de viande de volaille ou de riz au Gabon et au Cameroun, ces derniers fonctionnent en réseau ; dans un système apparemment fermé. Cela dit, le plus important reste quand même leur aptitude à approvisionner de façon quantitativement importante les deux pays en dépit des règles qui y sont mises en œuvre. Dans ce sens, ces importations supplémentaires sont en réalité la conséquence de l'exploitation des mesures mises en œuvre par les autorités gouvernementales commises à cette tâche. En d'autres termes, cela pose donc la question du rôle de l'Etat dans l'importation de ces denrées alimentaires.

2- L'Etat : un acteur principal laxiste

Le 28 juillet 2009, les professionnels du secteur avicole de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), associés à ceux de la République Démocratique du Congo (RDC), se sont réunis à Douala, au Cameroun, afin de mettre en place l'Interprofession Avicole en Afrique Centrale (IPAR-CEMAC). Cette interprofession se veut un cadre de réflexion et de travail allant dans le sens de l'instauration d'un dialogue véritable entre les institutions spécialisées et les différents opérateurs de la filière. Parmi les points essentiels, c'est-à-dire des objectifs à atteindre à court ou à moyen terme, figurent la lutte contre l'épizootie de la grippe aviaire ou encore la nécessité de l'industrialisation des filières dans les différents pays de la CEMAC.

Mieux encore, et c'est là, nous croyons, tout le sens de l'organisation de ces assises sur le territoire Camerounais, cette interprofession poursuivait un autre objectif qu'on pourrait qualifier de central : la lutte contre les importations de viande de volaille qui représentent, dans le cas de la République Démocratique du Congo (RDC), près de 90% des biens de cette nature commercialisés sur le marché (www.gaboneco.com).

Même si elle justifie cette lutte par le souhait de voir prospérer une filière locale susceptible de contribuer significativement à une dynamique durable de l'offre alimentaire, il n'en demeure pas moins que la matérialisation de ce souhait ne reste pas moins corrélée à la volonté des autorités dirigeantes. En d'autres termes, pour mettre fin aux importations de viande de volaille, comme le Nigéria l'a décidé pour le riz en vue de l'accroissement de l'offre interne, il faut naturellement une volonté politique. L'implication des politiques est ici incontournable, car ce type de positionnement relève de sa volonté même si une pression des acteurs des filières et de la société civile regroupée autour des ONGs ou des associations, par exemple, peut toujours utile.

Depuis la tenue de ces assises sous-régionale, les importations de viande de volaille sont encore à l'ordre du jour ; qu'elles soient officielles pour un pays comme le Gabon ou officieuses à l'image de ce qui se passe au Cameroun. Au regard de ce constat, une interrogation s'impose : pourquoi les autorités dirigeantes des deux pays, et singulièrement en ce qui concerne le Gabon, n'œuvrent-ils pas pour mettre un terme aux importations de viande de volaille perçus de façon générale comme un problème pour l'essor des filières locales ? Est-ce au nom du respect des accords de Marrakech qui sont incompatibles avec toute entrave délibérée au commerce mondial ? Ou existerait-il d'autres raisons sous-jacentes au maintien des importations malgré les interpellations de la société civile, notamment ?

En ce qui concerne l'hypothèse du respect des accords de Marrakech, plusieurs pays, dont le Nigéria, ont déjà unilatéralement refusé de les appliquer. La raison pour laquelle ces pays ne se sont pas retrouvés devant l'ORD en vue de répondre à une éventuelle plainte est liée au fait que cet exercice est coûteux. Ainsi, généralement, seuls les pays ayant un véritable poids sur les échanges internationaux sont inquiétés. En d'autres termes, moins on est représentatif dans le cadre des transactions agricoles mondiales, moins on est susceptible d'être inquiété à travers les plaintes formulées par les autres Etats pour entrave au commerce. Donc le risque de se voir interpellé par les autorités de l'ORD est moindre. C'est dire donc, de ce point de vue, que le Gabon peut mettre fin aux importations si les autorités gouvernementales le veulent bien-sûr.

Cette hypothèse étant, d'une certaine manière, écartée, il reste donc la deuxième. Dans ce sens, l'un des aspects généralement évoqué par les autorités dirigeantes, et bon nombre d'observateurs et spécialistes de la question alimentaire, est l'existence d'un fossé, d'ailleurs grandissant, entre l'offre alimentaire issue de la production locale et la demande interne. Plus

concrètement, force est de constater que l'Etat a une part de responsabilité dans ces transactions qui va au-delà de la stricte question alimentaire qui peut être, d'ailleurs, justifiée.

Cette responsabilité est liée aux avantages qu'il tire de ces transactions. Ces derniers ont, d'abord, trait à la contribution de ces importations à son budget ; l'Etat étant vu ici dans son sens impersonnel, et donc général. En effet, en raison de ses difficultés financières sans cesse proclamées, liées en partie à la raréfaction des financements extérieurs, les importations sont une aubaine en vue du renflouement des caisses de l'Etat. Pour ce faire, les importations sont soumises à un certain nombre de taxes qui contribuent significativement à son budget. En prenant le cas du Gabon, par exemple, les importations de denrées alimentaires ont rapporté, en moyenne, annuellement, de 2004 à 2008, près de 43 milliards de fcfa (près de 66 millions d'euros).

En décomposant ce chiffre, force est de constater que la contribution des importations de viande et de céréales, au cumulé, est la plus importante : durant toute la période, l'apport de ces importations, sur le budget de l'Etat, équivalait au $\frac{1}{4}$ des contributions totales. Et dans ces 25%, la plus grande partie provient des viandes. Et lorsqu'on sait que la volaille est la viande la plus importée, on peut naturellement se rendre compte de son importance dans le budget de l'Etat. De même, au regard des quantités de riz consommées, quotidiennement, dans les centres urbains notamment, on peut imaginer que cette denrée est utile au renforcement du budget global des deux Etats.

A l'issue de ce constat, on n'imagine mal les différents Etats mettre un terme à l'importation de viande de volaille et de riz. Si non, comment feraient-ils pour boucler leurs budgets alors que l'idée généralement répandue est celle de la décroissance des revenus pétroliers qui contribuent pourtant à plus de la moitié dans les revenus de l'Etat Gabonais, notamment ? L'hypothèse, loin d'être dénudée de tout sens, peut être celle du renforcement des quantités importées, en vue d'un apport encore plus significatif. Dans tous les cas, on peut donc comprendre, d'une certaine manière, la volonté de l'Etat Camerounais, d'opter pour la régularisation, lorsque les importateurs dépassent volontairement les quotas fixés pour un exercice donné.

Au-delà du caractère impersonnel, l'Etat a également intérêt à voir les importations des denrées alimentaires maintenues au regard de ce qu'elle peut en tirer à travers les responsables des différentes administrations. Il ne s'agit plus ici d'un bénéfice commun, mais

bien d'un gain individuel. Des individus tirant de profits substantiels des flux de viande de volaille ou de riz, et se substituant de fait à l'Etat, et faisant croire qu'ils agissent en son nom, peuvent bien entendu œuvrer pour le maintien de ces importations. Dans ce sens, se pose donc la question de la corruption de certains agents impliqués dans ces transactions.

Il est difficile d'illustrer ce genre de phénomène par des données chiffrées, puisque des documents n'existent pas et aucun protagoniste de ces transactions illicites ne peut révéler combien il peut en tirer. Néanmoins, c'est un phénomène bien réel. Ceci d'autant plus que les autorités douanières en ont conscience. Au Gabon, par exemple, dans le cadre de la stratégie élaborée pour la période 2009-2013, en référence à son orientation générale, l'un des objectifs des services douaniers est : *poursuivre et consolider la lutte contre la corruption, la fraude et les trafics illicites* (www.douanes.ga). Au Cameroun, c'est le même son de cloche. Ici, on parle davantage des conséquences négatives qu'elle a pour l'économie dans son entièreté (Cantens et al : 2011).

Dans tous les cas, et c'est en quelque sorte la preuve encore une fois de l'existence du phénomène, les stratagèmes de la corruption semblent bien connus : *sous-évaluation, contrebande, documents d'import/export incomplets [...]* (*Ibidem* : p.2). En tenant compte de deux de ces quelques critères, on peut se rendre compte de l'existence de la corruption dans le domaine de l'importation de riz ou de viande de volaille. Le premier est la sous-évaluation des quantités importées. Ce dernier point a été développé précédemment. Même sans données statistiques pour pouvoir le justifier, on peut quand même penser qu'il s'agit là d'une stratégie à travers laquelle des quantités incontrôlées rentrent sur le territoire Camerounais.

Le deuxième facteur fait référence au caractère incomplet des documents d'import/export. Dans ce sens, l'enquête menée par l'ACDIC (2005) a révélé de nombreux cas d'existence de données erronées. Par exemple, en lieu et place du pays ou port d'origine, on retrouve uniquement le nom du fournisseur ou de l'entreprise importatrice. Ces manœuvres *trahissent plus l'ampleur des camouflages que celles d'erreurs de saisies mécanographiques* (*Ibidem* : p.39).

Le dernier facteur auquel il peut être fait référence pour justifier la survie des importations au Gabon et au Cameroun, malgré le cri de cœur des organisations non gouvernementales est lié à l'existence de liens, plus ou moins étroits, entre les importateurs et les autorités gouvernementales. Bien que, là encore, aucune preuve n'existe, il serait d'ailleurs

difficile, si non impossible, d'obtenir des informations dans ce sens, nous pouvons peut-être nous appuyer sur le contenu de la Lettre du Continent¹⁰⁸ dans sa livraison n°589. En référence à cette dernière, s'agissant du Gabon, on peut lire, par exemple, les responsables de l'entreprise CECA-GADIS sont soit très proches du Président de la République Gabonaise, s'agissant de son directeur général adjoint Jean Pierre Boumah, ou travaillent même au sein du cabinet du chef de l'Etat.

Dans le dernier cas de figure, on peut notamment faire référence à Michel Essonghé qui est à la fois Président du Conseil d'administration de la société CECA-GADIS et conseiller spécial du chef de l'Etat. Encore une fois dans la catégorie des proches du chef de l'exécutif Gabonais, on peut aussi évoquer le cas de Bernard AZZI qui est le responsable des magasins Prix Import¹⁰⁹ (Lettre du continent n°604). Même si cette entreprise n'est pas de la même catégorie que CECA-GADIS, il n'en demeure pas qu'elle reste l'une des structures importatrices de riz et de viande de volaille du Gabon.

En somme, le Gabon et le Cameroun sont deux pays importateurs de riz et de viande de volaille. Même si plusieurs facteurs sont justificatifs de ce phénomène, il convient de relever une certaine forme de complicité de l'Etat qui ne se prononce pas sur la question. De même, il faut évoquer le rôle des importateurs ; surtout dans leur capacité à contourner les règles édictées par les autorités gouvernantes.

¹⁰⁸ Créée en 1985, La Lettre du Continent est un magazine éditée depuis Paris. Elle est spécialisée dans le décryptage des dessous des relations des cercles dirigeants et des milieux d'affaires de l'Afrique Centrale notamment.

¹⁰⁹ Prix Import est une société à responsabilité limitée créée en 1992 par Monsieur Bernard AZZI. Elle est spécialisée dans l'importation, la distribution et la commercialisation des produits de la grande distribution tels que le riz, la viande de volaille ou encore le vin (www.priximport.com).

Conclusion du Chapitre 5

Après avoir appréhendé la mondialisation sous l'angle géopolitique, ce deuxième chapitre s'est appesanti sur la dimension des échanges agricoles à l'échelle mondiale, en général, et singulièrement en ce qui concerne le Gabon et le Cameroun. Au sortir de ce dernier, deux enseignements méritent d'être tirés. Le premier renvoie à l'incapacité du marché agricole mondial à permettre l'approvisionnement des différents pays à travers le monde, de façon continue, en riz et en viande de volaille alors que la production mondiale n'a jamais été aussi importante. Cette situation est due, entre autres, au fait que les pays producteurs ont tendance à privilégier d'abord la satisfaction de leur demande interne et non à alimenter le marché mondial.

Le deuxième enseignement, quant à lui, est interne au Gabon et au Cameroun. Il fait référence à la fois à une certaine tendance à la massification des importations dans les deux pays depuis 1995 année de la signature des accords de Marrakech et donc de la mise en œuvre des échanges agricoles mondiaux. De manière générale, cette situation est présentée comme étant la conséquence directe du mouvement d'ouverture des échanges en raison notamment de l'abaissement des tarifs douaniers des deux Etats.

Mais à cette approche défendue par l'ONG ACDIC, l'observation du fonctionnement des importations alimentaires laisse penser que les responsabilités sont partagées. Il y a certes eu abaissement des tarifs douaniers, par exemple, conduisant à la massification des entrées alimentaires dans ces deux territoires étatiques. Cela dit, des pesanteurs locales sont également à prendre en compte car étant également justificatives de l'intensification des importations alimentaires. Dans ce sens, on peut notamment se référer au rôle de l'Etat dans ce processus. Mais au-delà de leur massification, l'évolution des importations alimentaires rime également avec une certaine forme de volatilité, car elles sont loin d'être stables dans le temps. Visiblement, elles évoluent au gré de l'offre agricole mondiale.

Conclusion de la Partie II

Tout au long de ces développements, deux aspects de la mondialisation ont été explorés. Le premier renvoyait au rôle de l'Etat dans le processus de mondialisation en cours. Contrairement aux idées reçues, la réalité des faits montre que cette entité continue de jouer un rôle majeur à travers les différentes aides octroyées à l'agriculture malgré l'existence des règles mises en œuvre dans le cadre des accords de Marrakech et qui avaient été acceptées par toutes les parties signataires. Il s'agit notamment des subventions à l'exportation, des aides à la production ou encore des différentes stratégies visant à protéger le marché intérieur de manière à permettre à la production locale de progresser.

Au-delà de cet aspect, l'autre spécificité de la mondialisation a trait aux échanges physiques des biens agricoles. Dans ce sens, l'observation du fonctionnement du marché laisse entrevoir un contraste saisissant entre les quantités alimentaires effectivement produites et celles mises à la disposition des potentiels acquéreurs. Cette situation obéit à deux raisons essentiellement : la priorisation de la satisfaction de la demande interne des pays producteurs et les difficultés d'acheminement comme ce fut le cas en 2008 pendant les émeutes de la faim.

Toujours dans le registre des échanges physiques, la mondialisation se caractérise également par l'existence de deux acteurs au cœur de la logique de l'offre et de la demande. Il s'agit d'une part des pays exportateurs ou fournisseurs et des pays importateurs. Le Gabon et le Cameroun font partie de la deuxième catégorie s'agissant du riz et de la viande de volaille. En observant l'entrée de ces deux biens agricoles dans ces deux territoires étatiques, on peut noter la multiplicité des provenances tout comme la volatilité des quantités importées. De même, ces transactions font-elles intervenir plusieurs types d'acteurs.

Mais au-delà des considérations strictement commerciales, cette ouverture du marché se voulait également « répartiteur » de biens agricoles à travers le monde. Autrement dit, le pays dont la production agricole est déficitaire peut recourir au marché mondial pour nourrir sa population puisque les denrées y sont disponibles (Charvet, 2008). Dans ce sens, à travers la mise en réseau des biens agricoles, était également recherchée la préservation de la sécurité alimentaire. De ce point de vue, quel bilan peut-on faire s'agissant du Gabon et du Cameroun ?

Partie III : La sécurité alimentaire : état des lieux et rapports à la mondialisation

Introduction

Une des questions largement débattue aujourd'hui à l'échelle planétaire est sans conteste celle de l'alimentation des hommes. En effet, aucun sommet sous-régional, régional ou même international ne passe sous silence cette problématique qui touche plus de 800 millions de personnes à travers le monde selon les statistiques de la FAO. C'était notamment le cas lors de la rencontre du G8 qui a réuni les huit chefs d'Etats les plus puissants de la planète à l'Aquila en Italie en juillet 2009. Au programme, hormis les autres questions débattues lors de ces assises, une séance de travail sur les problèmes alimentaires avait été organisée afin de voir dans quelle mesure enrayer la faim de la carte du monde. Dans ce sens, les différents pays s'étaient engagés de manière générale à fournir 20 milliards de dollars sur trois ans afin de lutter contre ce fléau dans le monde en aidant les pays les plus défavorisées à développer leurs propres cultures. Concrètement, les Etats-Unis avaient pris l'engagement de contribuer à hauteur de 3,5 milliards de dollars, le Japon entre 3 et 4 milliards et la France 2 milliards, soit 1,5 milliard d'euros¹¹⁰.

Cette forte attention sur la question alimentaire ne doit pas perdre de vue que c'est une problématique aussi vieille que le monde. Si les autorités planétaires l'inscrivent à l'ordre du jour des rencontres internationales, c'est en partie parce que les solutions envisagées pour venir à bout de ce fléau semblent ne pas être véritablement porteuses. La première des mesures phares renvoie à la révolution verte. Lors de sa mise en œuvre, la production agricole avait certes augmenté dans les principaux pays producteurs. Mais cela n'a visiblement pas été suffisant pour enrayer la faim de la carte mondiale. D'ailleurs, l'enjeu tourne aujourd'hui autour de la mise en place d'une nouvelle révolution qui serait doublement verte, c'est-à-dire qui permettrait à la fois l'augmentation de la production et la préservation de l'environnement en ayant bien entendu les générations futures en perspective.

Parmi les pays ayant été très faiblement touchés par la révolution verte, il ya ceux de l'Afrique subsaharienne où les faibles productions agricoles combinées à bien d'autres difficultés en font les principaux territoires de l'insécurité alimentaire. Le Gabon et le Cameroun font naturellement partie intégrante de cette région affectée par la faim. Si la

¹¹⁰ Les conclusions de ce sommet utilisées dans nos développements émanent du site internet de l'ambassade de France en Italie (<http://ambafrance-it.org/spip.php?article2714>).

situation alimentaire de certains pays de l'Afrique au sud du Sahara peut se comprendre pour des raisons politiques ou climatiques, celle des deux pays susmentionnés l'est moins du fait de l'existence en leur sein, par exemple, d'un important potentiel tant naturel qu'économique pouvant être exploité à des fins agricoles (Chapitre VI).

Au-delà de cet objectif, cette partie se propose également de placer ce contraste au cœur de la deuxième mesure phare mise en œuvre pour venir à bout de la faim : la mondialisation des échanges agricoles. En d'autres termes, il s'agit de voir comment l'ouverture du marché agricole qui est aujourd'hui au centre de tous les débats, voire de tous les fantasmes en rapport avec l'alimentation et présentée comme une entrave au développement de la production agricole locale, par exemple, influence la sécurité alimentaire au Gabon et au Cameroun (Chapitre VII).

Chapitre 6 : Une offre alimentaire en contraste avec d'énormes potentialités

Pour plusieurs auteurs, dont David Dawe et Denis Drechsler (2010), l'alimentation est considérée comme un fléau, c'est-à-dire comme une calamité ou une catastrophe à l'échelle planétaire. Hormis des cas faisant, par exemple, référence à leur surconsommation, bien que celle-ci constitue également un problème majeur, le plus alarmant demeure tout de même des situations de carences. Une rapide géographie sur la question fait apparaître deux principales zones où la sous-alimentation sévit fortement : sur les 925 millions de personnes connaissant des difficultés à travers le monde en 2010, l'Asie en concentre à elle seule près de 62%, contre près de 26% en ce qui concerne l'Afrique Subsaharienne. En terme quantitatif donc, le continent asiatique est certes le plus touché. Mais quand on compare le nombre de personnes présentant des déficiences à la population totale, il apparaît très clairement qu'avec 30% des personnes affectées, c'est-à-dire un individu sur trois, l'Afrique au sud du Sahara est la région la plus touchée par ce *fléau*, contre seulement 16% pour l'Asie (FAO, 2010).

En essayant d'approfondir la réflexion uniquement sur l'Afrique subsaharienne, force est de constater que l'Afrique Centrale, région d'appartenance du Gabon et du Cameroun, est le théâtre des plus grandes difficultés. En effet, avec près de 15 millions de personnes, elle regroupe, en son sein, près de 63% de personnes sous-alimentées. Cela dit, ce fort taux est essentiellement le fait de la République Démocratique du Congo (RDC) qui renferme près de 80% de ces personnes (FAO, 2007). En d'autres termes, les deux pays concernés par cette étude ont des taux de sous-alimentation relativement faibles (I). Cette situation, bien que satisfaisante dans une région où des cas de famine sont récurrents, peut néanmoins poser problème et donner à réfléchir en raison d'énormes potentialités dont ils regorgent pouvant servir à mettre en place une véritable sécurité alimentaire durable (II).

I- La disponibilité alimentaire, entre absence d'urgence et déséquilibre quantitatif

Dans son ouvrage *Famines et politique*, ayant pour objectif le décryptage de l'énigme de la faim, Sylvie Brunel (2002) a tenu à clarifier deux concepts tous deux liés au phénomène de la faim : la malnutrition et la famine. Alors qu'il existe un certain amalgame à l'usage des deux termes, en effet, l'auteur fait la lumière sur les différences existant entre eux, différence renvoyant non pas au degré, mais à leur nature (*Idem*). Tandis que la malnutrition peut s'entendre comme un déséquilibre quantitatif¹¹¹ de la ration alimentaire, la famine renvoie à *la rupture absolue de la nourriture pour des populations entières lorsque rien n'est fait pour interrompre le processus* (*Ibidem*, p.15).

En prenant pour base de réflexion cette distinction conceptuelle, et en se référant à la fois sur leur situation géopolitique et sur leurs spécificités alimentaires, la description des disponibilités alimentaires au Gabon et au Cameroun fait apparaître deux caractéristiques : dans un premier temps, ces Etats sont à l'abri d'un certain alarmisme alimentaire (A), même s'il convient d'y relever des cas de déséquilibre quantitatif (B).

A- Entre accalmie politique et absence d'instrumentalisation, deux pays à l'abri de la famine

Au-delà de la distinction relevant de leur nature, une autre caractéristique permettant de différencier la famine de la malnutrition peut être tributaire de l'échelle d'impact, c'est-à-dire de l'espace de privation alimentaire au niveau d'un pays donné ou d'une région donnée. En d'autres termes, alors que la malnutrition est individuelle, la famine affecte, de façon collective, le niveau de consommation des populations dans un espace géographique bien précis et de façon temporelle puisqu'il *n'existe pas de lieu où l'on meurt de faim en permanence* (*Ibidem*, p.28).

¹¹¹ Dans la définition de la malnutrition mise en œuvre par Sylvie Brunel (2002), il est fait référence à un autre facteur : l'aspect qualitatif de la ration alimentaire. Mais pour les besoins de cette réflexion, nous nous appuyons prioritairement sur la dimension quantitative.

Pendant longtemps, à l'image de la description faite par Georges Courade (1992), les géographes ont tenté de justifier les problèmes de disponibilités alimentaires à travers ce qu'il a appelé le *déterminisme du milieu*, c'est-à-dire le rôle que pouvait avoir l'espace de vie sur les capacités productives. En d'autres termes, plus le milieu était prédisposé à l'activité agricole, plus la production allait crescendo. Dans ce cadre, la consommation alimentaire ne pouvait que mieux se porter. Ici, il s'agit surtout des préoccupations naturelles ayant trait au climat. C'est donc sous ce postulat que se justifiaient les pénuries alimentaires perceptibles notamment dans les pays en développement.

Au regard des écrits de Sylvie Brunel (2002), cette justification des problèmes alimentaires semble surannée : plutôt que de rester dans un carcan déterministe qui mettrait la nature au cœur des difficultés alimentaires via la production agricole, elle affirme par contre que les famines enregistrées à travers le monde sont le fait de l'homme. Il s'agit essentiellement de l'homme appréhendé sous son angle géopolitique, c'est-à-dire comme facteur essentiel des conflits armés entraînant des difficultés de présence physique des denrées alimentaires, mais aussi comme acteur majeur de l'instrumentalisation de la faim. Cette instrumentalisation s'inscrivant toujours dans le cadre des conflits armés.

Au regard de ce qui précède et en tenant compte de la situation sociopolitique du Gabon et du Cameroun, deux facteurs permettent de soutenir l'idée selon laquelle les deux pays ne sont pas le théâtre des famines. Il s'agit, d'une part, de leur relative accalmie sociopolitique (1) et d'autre part de l'absence des situations faisant référence aux cas de manipulations des denrées alimentaires à des fins politiques (2).

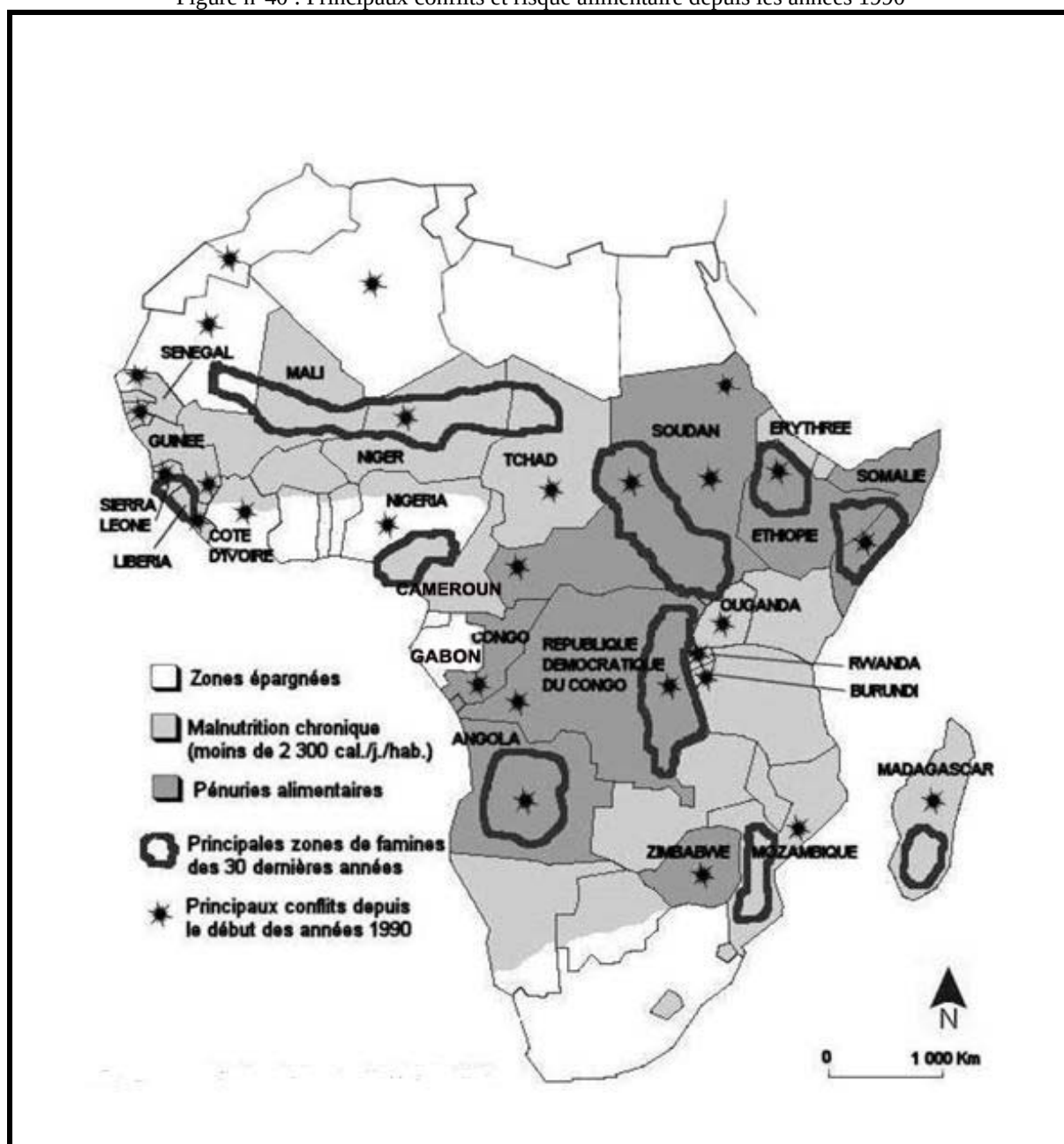
1- La stabilité politique, gage de la négation d'une rupture absolue de la nourriture

L'une des images, très largement répandue en ce qui concerne l'Afrique, comme l'a fait remarquer Mathieu Merino (2009), est celle de la prédominance des crises alimentaires. En effet, aussi bien au Biafra dans les années 1960, au Sahel dans les années 1970 et 1980 et plus récemment dans la Corne de ce Continent, cette problématique est toujours d'actualité. A la base, ces situations de pénurie affectaient non seulement des régions à fortes densités de population, mais aussi celles qui étaient plus vulnérables aux aléas climatiques. Dans le

dernier cas, les pays Sahéliens qui étaient les plus touchés *ont développé depuis les années 1970 leur capacité d'anticipation et de gestion des crises afin d'éviter des pénuries alimentaires généralisées (Ibidem, p.10)*. Nonobstant ce fait, la faim gagne continuellement du terrain. Seulement, les pays affectés ont changé de nature : alors que l'arc sahélien est de moins en moins affecté, ce sont des pays faiblement vulnérables aux aléas climatiques qui sont touchés : *l'Ethiopie en 1984, le Libéria de 1989 à 1992, la Somalie en 1992, le Zimbabwe en 2004 et en 2008 ou le Darfour de 2004 à 2008 (Ibidem, p.10)*.

A la lumière de ce qui précède, il semble qu'il n'existe plus vraiment de rapport entre faim et aléas climatiques (Mérino, 2009 ; Brunel 2002), surtout si on considère les catastrophes naturelles actuelles comme étant les conséquences de l'action de l'homme sur l'environnement. En d'autres termes, il existe une autre raison sous-jacente à ce *fléau* : la guerre. En effet, tous les cas de famine observés à travers le Continent Africain sont liés à la survenance des conflits armés, qu'il s'agisse de la République Démocratique du Congo, de l'Angola ou encore de la Somalie (fig. n°40). L'autre enseignement pouvant être tiré de cette figure est l'inexistence de famines en ce qui concerne le Gabon et le Cameroun. Autrement dit, bien qu'il existe des cas de déséquilibre quantitatif, les deux pays sont à l'abri de la rupture absolue de la nourriture.

Figure n°40 : Principaux conflits et risque alimentaire depuis les années 1990



Source : Brunel, 2004

Cette absence de famine au Gabon et au Cameroun, si on considère encore une fois que cette dernière est une conséquence directe de l'instabilité ou de l'insécurité, est liée aux mesures mises en œuvre par les dirigeants afin de faire taire des révoltes ou d'asseoir *la paix* dans ces Etats. La paix étant entendue dans ces territoires, uniquement, comme l'absence de conflits armés ou de troubles sociopolitiques graves.

Ces mesures relèvent d'abord de *manœuvres politiciennes*. Alors que plus de 66 coups d'Etat ont été enregistrés en Afrique entre 1952 et 2009, en effet, le Gabon et le Cameroun se distinguent par leur relative accalmie intérieure, ce que Kengne Fodouop (2010) a appelé *la stabilité politique* c'est-à-dire *l'état d'un pays qui jouit d'une continuité du pouvoir politique et où il n'y a pas de guerres civiles et autres conflits sociaux très violents* (*Ibidem*, p.231). Cela ne signifie nullement qu'il n'existe aucune tentative de révolte, ou qu'aucun malaise ne soit pas à l'ordre du jour¹¹². Seulement, les deux régimes encore à l'œuvre aujourd'hui¹¹³, ont fait usage de toutes les manœuvres possibles afin d'étouffer toutes les velléités.

Partant du principe que le feu ne se propage que si la sécheresse a rendu la brousse inflammable à la moindre étincelle (Conac, 1993 ; cité par Mouiche, 1996), les dirigeants de ces deux pays ont justement tout mis en œuvre pour éviter toute intrusion de la sécheresse afin que l'herbe soit toujours verte, contrecarrant de ce fait tout départ possible de feu. De manière moins imagée, la capacité de répression en vogue dans ces deux Etats peut s'apprécier à travers deux périodes distinctes¹¹⁴. La première va des indépendances à la fin des années 1980. Et la deuxième, du début des années 1990 à nos jours.

Dans le premier cas, il s'agit surtout de la volonté des dirigeants en place de mettre en branle un système fort susceptible de leur permettre de gérer au mieux le pays. Alors qu'au Gabon cette phase s'est caractérisée par ce qui y est communément appelé le *consensus politique* (Messi Me Nang, s.d), la répression a été plutôt en vogue au Cameroun en vue de l'anéantissement de l'Union des Peuples du Cameroun (UPC). En effet, alors qu'il accède à la tête du pays après l'indépendance, le président Amadou Ahidjo hérite d'un problème majeur : l'UPC. Ce mouvement politique, créé en 1948, initialement pour demander l'indépendance du Cameroun, est devenu politiquement un obstacle au parti national qu'il souhaite mettre en place.

¹¹² A ce sujet, on peut par exemple évoquer deux coups d'Etat manqués : il y a d'abord celui qui a failli avoir lieu en 1964 au Gabon après l'enlèvement du Président Léon Mba par des militaires. De même au Cameroun, en 1984, le Président a failli se faire renverser par des personnes proches d'Amadou Ahidjo (Thierry Ndong-<http://www.criticafric.com/profiles/blogs/liste-des-coups-detats-en->).

¹¹³ Nous partons du postulat que le remplacement d'Ahidjo par Paul Biya, en ce qui concerne le Cameroun, et de Léon Mba par les Bongo (père et fils), pour ce qui est du Gabon, ne constitue en rien une rupture dans la façon de gouverner. Il s'agit en réalité d'une continuité, puisque tous ces régimes font usage des mêmes types de mode opératoire.

¹¹⁴ Nous avons fait le choix de ne pas tenir compte de la période pré-coloniale puisque les deux Etats ne disposaient pas encore de leur souveraineté internationale. De ce fait, les conflits qui ont eu lieu à cette époque, comme la guerre livrée aux membres de l'Union des Peuples du Cameroun (UPC), peuvent s'inscrire dans le cadre des affrontements opposant les populations des deux territoires à la puissance colonisatrice, c'est-à-dire la France.

De même, en raison de la présence en son sein d'une branche armée¹¹⁵, il constitue un souci majeur pour la paix sociale de ce nouvel Etat (Fodouop, *idem*). Ainsi, même si la tension avait quelque peu baissé après la mort de Um Nyobé, considéré comme la figure de proue de ce mouvement, et que la nouvelle classe dirigeante de l'UPC affichait sa volonté d'apaisement, Ahidjo y voyait toujours un risque majeur pour la stabilité du Cameroun, et de manière moins générale, de son régime. C'est dans ce sens qu'il prit l'initiative d'arrêter tous les membres de l'UPC. Comme si cela n'était pas suffisant pour la mise en place de l'Etat centralisé autour de lui qu'il souhaitait, il a pris l'initiative de réduire au silence toutes les poches de contestation possible. Ainsi en a-t-il été le cas pour les membres du Clergé qui étaient soupçonnés d'être de connivence avec l'UPC (International Crisis Group, 2010).

Avec la matérialisation de la centralisation du pouvoir telle que souhaitée dans les deux pays, ayant pour corollaire la nomination des députés¹¹⁶, à travers la mise en place d'un parti unique, et donc l'instauration d'un système politique faisant du chef de l'exécutif l'alpha et l'oméga du jeu politique (Atenga, 2003), la deuxième phase quant à elle s'est inscrite dans le cadre de la résurgence démocratique. En effet, alors que dans les deux pays l'avènement de la souveraineté internationale allait de pair avec le multipartisme, Amadou Ahidjo et Léon Mba se sont évertués à réduire au silence l'ensemble de la classe politique dans leurs Etats respectifs. Sous leur règne, seule leur voix comptait de telle sorte qu'ils définissaient tout. En d'autres termes, ce fut l'ère du parti unique.

Après l'arrivée au pouvoir d'Omar Bongo Ondimba¹¹⁷ en 1967, suite à la mort de Léon Mba, et de Paul Biya en 1984, consécutivement à l'incapacité d'Ahidjo d'exercer les fonctions présidentielles pour des raisons de santé, les deux nouveaux présidents ont tenté d'instaurer un système apaisé se caractérisant, entre autres, par des grâces présidentielles aux détenus politiques¹¹⁸ (International Crisis Group, *idem*). Cela dit, ils n'ont rien changé dans le

¹¹⁵ L'UPC est partiellement armée en raison d'une guerre qui l'oppose avec la France pour des raisons indépendantiste.

¹¹⁶ Pour illustrer cette affirmation, nous pouvons nous appuyer sur ces propos tenus par un député, alors qu'il s'adressait aux membres locaux de son parti, et rapportés par Abel Eyinga : *je n'ai aucun compte à vous rendre parce que je ne vous dois rien. Je ne dois le poste que j'occupe qu'au Président Ahidjo ; et je resterai député aussi longtemps qu'il voudra bien me laisser mon siège* (International Crisis Group, *idem* : p.9).

¹¹⁷ Le deuxième président du Gabon a, tout au long de son règne ou de son vivant, régulièrement changé de nom. Lors de son accession à la magistrature suprême, il s'appelait Albert Bernard Bongo. Suite à sa conversion à la religion musulmane, il est devenu El Hadj Omar Bongo. Quelques années plus tard, il prit l'initiative de mettre en évidence le nom de son père. Ainsi, jusqu'à sa mort, il s'appelait El Hadj Omar Bongo Ondimba.

¹¹⁸ S'agissant du Gabon, on peut prendre le cas de Paul Gondjout. Député depuis 1946, bien qu'il n'ait jamais occupé de poste au gouvernement, il créa le Bloc Démocratique Gabonais (BDG) avec Léon Mba en 1953. Arrêté et mis en détention par le Président Léon Mba à la fin de l'année 1960 (sur l'accusation de complot), il ne

fond puisque le parti unique continue d'être d'actualité. Ainsi, après la chute du mur de Berlin marquant la fin de l'idéologie communiste, et donc l'avènement de la démocratie comme forme de gouvernance politique, ces deux pays ont été le théâtre de soulèvements populaires.

Même si les modalités de sortie de crise n'ont pas été identiques dans les deux pays, le Gabon optant pour la Conférence Nationale, tendance à la mode à l'époque, et le Cameroun pour des rencontres tripartites (parti au pouvoir-opposition-société civile), un moyen largement utilisé dans les deux pays a quand même été la répression des manifestants. Pour ce qui est du Gabon, par exemple, la quête de la démocratie a certes été le fait de toutes les forces vives de la nation. Cela dit, l'une des nouveautés a été la forte implication de ceux qui s'intéressaient très peu ou pas du tout à la chose publique : les étudiants et les élèves.

Même si on peut discuter de leur instrumentalisation ou non¹¹⁹, néanmoins, et à travers la recherche de l'amélioration des conditions de vie et d'apprentissage en milieu universitaire, ils ont été les porte-flambeaux d'une société en quête de liberté d'expression, puisque visiblement las d'être bâillonnés. Sous forme de réponse à ces manifestations, les autorités en place n'ont eu usage que d'un seul moyen : la répression. D'ailleurs, au sortir des élections de 1993 ayant été caractérisées par la réélection d'Omar Bongo¹²⁰, dans le cadre de la mise en œuvre du *consensus national*, cette répression a été reconnue et condamnée par toutes les forces vives de la nation et ses victimes indemnisées (*Ibidem*).

Au-delà de l'usage de la répression comme forme d'imposition de respect de l'autorité de l'Etat, et donc comme condition sine qua non pour le maintien de la paix, préalable pour l'évitement des situations de famine, les régimes de Yaoundé et de Libreville ont fait usage d'une autre arme à leur disposition : la corruption ou le clientélisme politique. En effet, dans le but d'étouffer toutes les velléités qui pourraient voir le jour, les dirigeants des deux pays

renoua avec la liberté que grâce au Président Bongo Ondimba O. dans le cadre de la politique de réconciliation nationale, qu'il entreprit dès son accession à la magistrature suprême (Soiron, 2009).

¹¹⁹ L'une des caractéristiques des mouvements populaires enregistrés dans plusieurs pays africains, depuis le début des années 1990, est la forte implication des étudiants et autres élèves dans les manifestations. Mais cette implication, bien qu'obéissant à des revendications avérées, est généralement perçue comme la résultante d'une main extérieure. En d'autres termes, il est généralement affirmé que les principaux animateurs de ces soulèvements sont à la solde des hommes politiques en vue de fragiliser une cible bien précise. Ainsi, au Gabon, les mouvements étudiants du début des années 1990 étaient rendus possibles du fait de la forte implication de Mba Abessole alors principal opposant à Bongo. De même, en Côte-d'Ivoire, derrière les mouvements orchestrés par les membres la Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI) ont voyait toujours l'ombre de Laurent Gbagbo qui était considéré comme le mentor.

¹²⁰ Au terme d'une parodie d'élection, à croire John Joseph Nambo, en raison d'innombrables irrégularités qu'il avait pu relever, Omar Bongo fut déclaré vainqueur du scrutin avec plus de 51% des voix

ont fait de l'achat de conscience une arme essentielle. A travers l'*unité nationale*, ils ont chaque fois invité les différentes forces de la nation autour de la table afin de discuter de l'avenir du pays.

Même si officiellement cet acte n'a visiblement rien de polémique puisque s'inscrivant dans le cadre des pratiques démocratiques, et obéissant à un principe cardinal en Afrique selon lequel *le linge sale se lave en famille*, ces pourparlers ont généralement été l'occasion d'introduire des discussions ayant trait au partage du *gâteau national*. En d'autres termes, il s'agit, de manière générale, de voir dans quelle mesure partager les portefeuilles ministériels. Même s'il n'existe aucune preuve matérielle permettant d'illustrer cette affirmation, on peut néanmoins évoquer les *divisions au sein de l'opposition où certains membres en soupçonnent d'autres d'échanger leur soutien contre des privilèges gouvernementaux* (Ibidem, p.15).

Dans ce sens, s'agissant du Cameroun, on peut s'appuyer sur la division de l'UPC entre l'*opportuniste Augustin Kodock et Ndeh Ntumazah, plus âgé et plus fidèle aux principes* (Ibidem, p15). Dans le même sens, au Gabon, plusieurs exemples peuvent être évoqués. En effet, alors que le vent de la démocratie soufflait vigoureusement dans ce pays, plusieurs sont les partis politiques qui avaient été créés. Parmi les responsables de ces partis encrés dans l'opposition, on retrouvait les anciens dignitaires du PDG, l'ancien parti unique.

A cette époque, le Gabonais pensait vivre une démocratie véritable. Mais hélas ! En fait, il s'agissait simplement d'une stratégie ayant pour but la conservation des acquis politiques rentrant dans le cadre de ce que Glukman a appelé *le rituel de rébellion* (Soiron, 2009). En d'autres termes, ces partis politiques constituaient une garantie pour qui ne voulaient pas voir ses avantages s'éroder. Ainsi,

dès les premières élections multipartistes de 1990, des alliances ont commencé à se nouer entre ces partis et le PDG pour aboutir en 1993 et 1996 à la récupération des anciens PDGistes à leur retour à des fonctions prestigieuses. C'était le cas de Divungui qui va devenir Vice Président de la République et qui va placer à des hautes fonctions ses affidés ; du retour au gouvernement de Biyoghe Mba, Assélé et enfants et partisans ; des Okinda et Mayila boys.

PETIT-LAMBERT OVONO, mai 2011

Mais le plus surprenant a été l'entrée au Gouvernement du Père Paul Mba Abessole. En effet, figure emblématique de l'opposition Gabonaise et principal opposant au système Bongo, ce prêtre s'était illustré par la virulence de ses propos. Selon lui, Bongo constituait le mal du Gabon et se présentait comme l'alternative crédible pour que ce pays retrouve ses lettres de noblesse. Dans le cadre de son programme de société, il avait proposé la gratuité de l'école et de l'hôpital ainsi que le travail pour tous. Au terme des élections présidentielles de 1993, même si Bongo avait été déclaré vainqueur, il n'a cessé de crier au hold-up électoral. Pour marquer son indifférence vis-à-vis de la victoire de Bongo et de la répression policière qui était palpable à Libreville et à Port-Gentil, sous la bannière du Haut Conseil de la Résistance (HCR), il a créé un gouvernement parallèle et initié des actes de désobéissance civile (*idem*).

Même si le calme a régné dans le pays peu après, il incarnait l'opposition Gabonaise dans sa forme radicale. Lorsqu'il remporta les élections locales à Libreville en 1996, suite auxquelles il est devenu maire de cette ville, tout le monde voyait en cela la preuve que le Gabon était véritablement un pays démocratique. Mais bien avant la fin de son mandat, il a commencé à montrer des signes d'apaisement à l'égard du Palais du bord de mer¹²¹ à travers des concepts comme *la convivialité*. Et dès que ce dernier est arrivé à échéance, il a été nommé membre du gouvernement. Cet acte a été perçu par l'ensemble de la population comme étant une trahison. Avec un peu de recul d'ailleurs, tout le monde s'accordait à dire qu'en réalité l'opposition Gabonaise n'existait que de nom et que tout était fait de telle sorte que Bongo demeure au pouvoir.

Dans ce sens, une double consonance du mot opposant a été élaborée : on distinguait désormais les opposants du régime à ceux qui s'opposaient au régime. De même, des concepts politiques nouveaux ont vu le jour au Gabon dans le sens de ce que Bayart appelait *la politique du ventre*. On parle ainsi d'opposition alimentaire ou d'opposition ventriloque pour illustrer le fait que l'opposition ne se bat que pour préserver ses intérêts. En d'autres termes, plutôt que d'œuvrer pour une population avide de démocratie et assoiffée d'alternance, et qui vit dans des conditions difficiles, elle met tout en œuvre pour accéder ou pour préserver sa place à la mangeoire.

¹²¹ Tout comme le palais d'Etoudi au Cameroun, c'est ainsi qu'on appelle le palais de la Présidence de la République Gabonaise qui se trouve à Libreville. Son autre dénomination est palais de marbre.

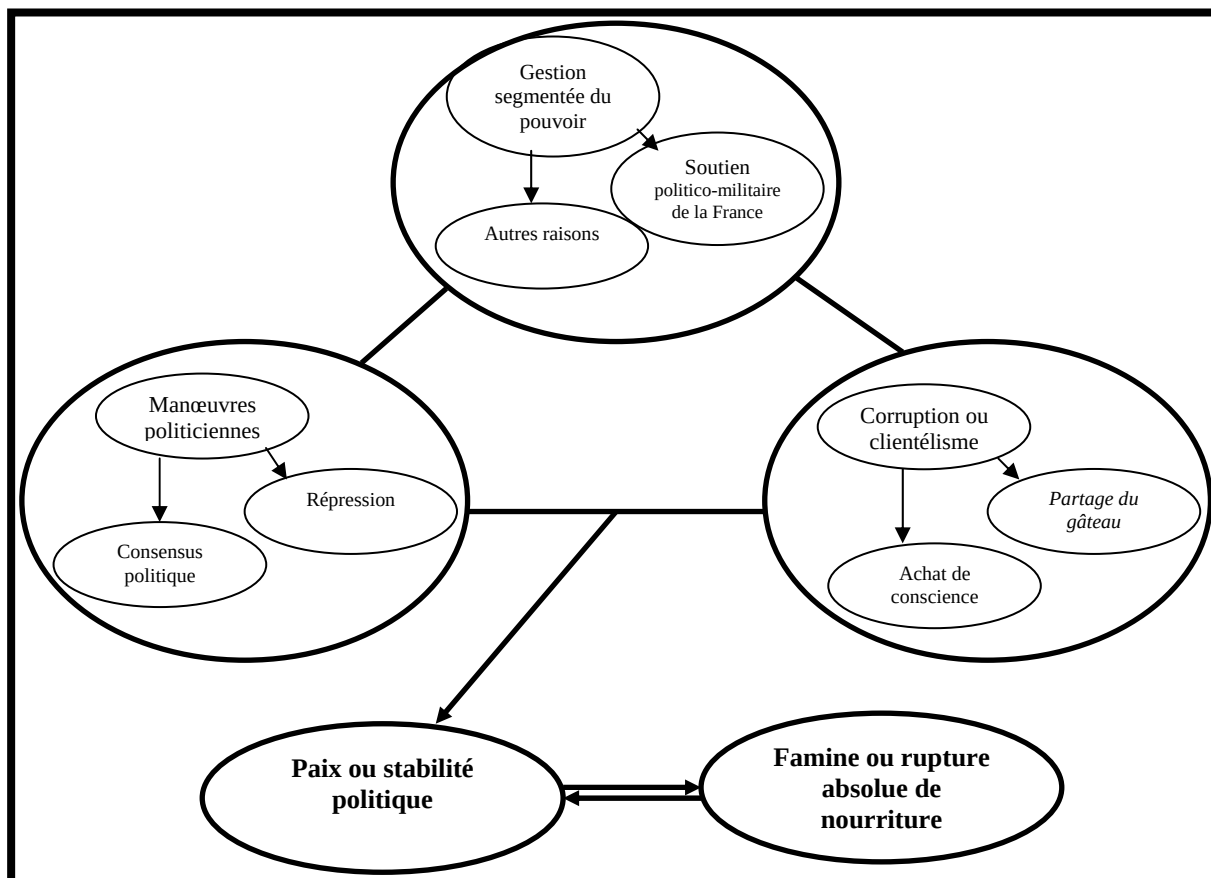
Bien qu'elle porte en elle les germes d'une impossible alternance au pouvoir qui serait synonyme d'une démocratie véritable, ce clientélisme, au-delà des torts qui en sont liés, permet néanmoins d'étouffer les velléités politiques qui pourraient se transformer en conflits comme cela a été constaté au Congo-Brazzaville où l'affrontement militaire résidait dans les antagonismes politiques. Cette affirmation trouve son origine dans le fait que toutes les factions qui s'affrontaient à Brazzaville étaient des milices armées par les différents partis politiques (Bazenguissa-Ganga, 1996 ; Dorier-Apprill et Ziavoula, 1996 ; Mankon, 2007).

Au-delà des éléments susmentionnés, la stabilité politique observée au Gabon et au Cameroun tient aussi à deux autres raisons. La première renvoie à ce qu'on pourrait qualifier de gestion segmentée du pouvoir. En d'autres termes, à chaque portion territoriale correspond un organe de gestion directement rattaché au sommet de l'Etat. Dans ce sens, on peut prendre le cas des chefferies au Cameroun qui permettent de relayer les décisions prises par le pouvoir politique central et veiller à leur stricte application. La deuxième raison, quant à elle, fait référence au double soutien à la fois militaire et politique lié aux accords de coopération signés avec la France. Sur le plan économique il s'agit d'un soutien auprès des bailleurs de fonds internationaux comme le FMI et la Banque Mondiale.

En ce qui concerne la dimension militaire, ce soutien consiste à aider les autorités Gabonaises et Camerounaises à garantir la sécurité aussi bien à l'intérieur des Etats qu'au niveau des frontières. Sur le plan intérieur, par exemple, on peut faire référence à l'appui de l'armée française dans le cadre de la répression des manifestations consécutives aux élections présidentielles qui avaient eu lieu au Gabon en 1993. De même, au Cameroun le pouvoir en place avait certainement apprécié l'aide de l'armée française lorsque cette dernière avait maté le soulèvement des étudiants sur le campus de Yaoundé (Fodouop, *idem*).

Globalement, plusieurs raisons sont à la base de la stabilité politique au Gabon et au Cameroun, et donc de l'absence de la famine (fig. n°41). Au regard, en effet, de la répression systématique existant chaque fois qu'il y a trouble à l'ordre public, du clientélisme politique sous-jacent aux relations de connivence entre majorité et opposition et des autres raisons susmentionnées, plusieurs analystes s'accordent à dire qu'il n'existe aucun acteur pouvant être mobilisateur de violence anti-gouvernementale. En d'autres termes, il n'existe aucune raison valable pouvant *transformer des accès de mécontentement isolés en crise nationale* (International Crisis Group, *idem*, p.28). Tout s'explique par le fait que les populations ont perdu toute confiance aux hommes politiques (majorité comme opposition).

Figure n°41 : Les déterminants de la stabilité politique et ou de l'absence de famine



Réalisation : Pacôme Tsamoye

Dans ce sens, au Cameroun, par exemple, *certaines institutions, telles que les organisations ethniques traditionnelles, les coopératives d'épargne et de commerce et les groupes religieux se chargent désormais d'entretenir la cohésion sociale* (Ibidem : p.29). Si on ajoute à ces éléments l'absence de milices politiques armées comme c'est généralement le cas au Nigéria ou en République Démocratique du Congo, on peut donc être sûr que la famine, considérée comme l'émanation des conflits armés, n'est et ne sera pas à l'ordre du jour au Gabon et au Cameroun. Cet optimisme vaut également pour ce qui est de l'instrumentalisation de la faim.

2- De l'inexistence de l'instrumentalisation de la faim, la matérialisation de la géopolitique

L'une des images communément admise lorsqu'il s'agit de décrire les Etats Africains, de manière générale, est l'existence en leur sein d'une diversité ethnique ou linguistique. Le Gabon et le Cameroun n'échappent donc pas à cette règle. En effet, ces deux pays sont caractérisés par leur pluriethnicité : alors qu'au Cameroun on en dénombre près de 240, leur nombre atteint presque 50 au Gabon. Cette diversité ethnique, au-delà des avantages qu'elle peut peut-être comporter, constitue autant un talon d'achille en ce sens qu'elle porte en elle-même les germes d'une implosion si rien n'est mis en œuvre pour éviter cet état de fait. D'ailleurs, les cas de conflits ethniques sont légion en Afrique comme l'illustre très bien le cas du Rwanda où hutus et tutsis se sont livrés une guerre aux conséquences dramatiques¹²².

Du point de vue alimentaire, les risques d'une implosion interne à caractère tribal ou ethnique comportent bien des conséquences comme cela a été observé sous d'autres cieux. Cela a notamment été le cas en Erythrée ou en Ethiopie où l'affamement des populations a été présenté comme une stratégie d'élimination des populations jugées indésirables. De même ce stratagème, suite à la fin de l'aide au développement dans bien de pays pauvres, est perçu comme un mécanisme visant à attirer l'aide internationale que les *charlatans de la faim* capteront ensuite pour mettre en pratique leurs desseins macabres (Mérino, *idem* : p.11).

Pour éviter que de tels scénarios soient enregistrés dans ces deux pays les dirigeants parlent sans cesse de cohésion nationale. Au Gabon, par exemple, on évite tout débat ayant trait à la mise en place d'une langue nationale qui sous-entendrait la suprématie d'une ethnie sur les autres et qui aurait comme conséquence l'implosion d'une unité nationale finalement pas si homogène que les dirigeants voudraient bien le faire croire. Au Cameroun, le Président Ahidjo, lors de son allocution à la tribune des Nations Unies en 1970, affirmait : *il me plaît de répéter, comme je l'ai souvent fait du haut de cette tribune, que le Cameroun est un pays pacifique qui croit aux vertus du dialogue plus qu'à l'exercice de la force et est fermement attaché au règlement pacifique des différends [...]*. Dans les deux cas, il s'agit donc de faire de la paix le socle de la nation.

¹²² En prenant simplement la dimension humaine, cette a occasionné l'assassinat de plus de 500 milles à 800 milles personnes (hommes, femmes et enfants), en grande majorité de tutsis, en moins de 100 jours, selon le rapport de l'Union Africaine (2000).

Néanmoins, à l'image du Rwanda, les problèmes ethniques existent également au Gabon et au Cameroun. Au Gabon, par exemple, on parle du *tout sauf les fangs*¹²³ ou du *tout sauf les tékés*¹²⁴. Mais contrairement aux autres Etats en crise identitaire ou qui l'ont été, comme au Congo-Brazzaville, par exemple, ces deux pays réussissent jusqu'ici à échapper aux revendications identitaires via ce qui est communément appelé : la *géopolitique*. En d'autres termes, il s'agit d'une stratégie visant à répartir les postes de responsabilités au sein de l'appareil étatique au prorata des considérations ethniques et/ou régionales. Ainsi, à chaque remaniement ministériel, les gouvernements successifs de Léon Mba et des Bongos père et fils se sont-ils arrangés pour que cet équilibre soit toujours à l'ordre du jour. Ce schéma a également toujours été à l'œuvre au Cameroun aussi bien sous Ahidjo que sous Biya. Il ne s'agit nullement d'une idéologie démocratique liée au suffrage universel. Il s'agit plutôt d'une *variante originale de la démocratie, d'une sorte de théocratie dans laquelle on veut voir la seule forme de gouvernement capable de réaliser l'harmonie nationale et d'assurer la participation universelle des citoyens aux tâches d'administration de l'Etat* (E. Mbokolo cité par Fodouop, *idem* : p.238).

Bien que les conditions aient été réunies à un moment donné de l'histoire du Cameroun pour qu'on assiste à l'affamement des populations du Grand Nord, par exemple, notamment au début des années 1980 à travers la tentative de coup d'Etat perpétrée par ses ressortissants, le Président Paul Biya a jugé utile de ne pas procéder à une chasse aux sorcières qui devait mettre en mal l'unité nationale. La même situation s'était produite au Gabon en 1964 à travers la tentative de coup d'Etat dont la victime était le Président Léon Mba. Là également, au-delà de la condamnation des responsables de cette manœuvre, il n'a jamais été question de s'en prendre à une ethnie toute entière (*Ibidem*).

Au contraire, tout a été mis en œuvre pour consolider l'unité nationale. Mieux encore, cette consolidation de l'union entre filles et fils de ces Etats s'est-elle également faite au prorata d'une répartition des postes ministériels en fonction des considérations parentèles. En

¹²³ Le *fang*, au singulier, est une ethnie importante au Gabon du point de vue numérique puisque regroupant 1/3 de la population totale selon les statistiques officielles. Elle se localise dans quatre provinces (Estuaire, Moyen-Ogooué, Ogooué-Ivindo, Woleu-Ntem) sur un total de neuf. En raison de son extrême solidarité, elle est présentée comme un problème surtout si un des leurs parvenait à la tête de l'exécutif. Dans ce sens, l'une des idées largement véhiculée est que cette situation entraînerait de facto la présence des fangs à tous les postes de responsabilités et que tous les *bilops*, c'est-à-dire tous ceux qui ne sont pas *fangs*, seraient tout bonnement écrasés. Dans ce sens, un sentiment anti fang est perceptible à la veille de chaque élection présidentielle.

¹²⁴ Les *tékés*, situés essentiellement dans la province du Haut-Ogooué, c'est-à-dire au Sud-est du Gabon, sont les membres de l'ethnie des Bongos à la tête du Gabon, sans discontinuité, depuis 1967. La haine qui est développée à leur encontre en est liée.

d'autres termes, les occupants de certains ministères depuis 1967, date de l'arrivée au pouvoir d'Omar Bongo Ondimba, se caractérisent par des liens avérés existant entre eux. C'est le cas du ministère de la défense nationale qu'Omar Bongo Ondimba occupait dès son arrivée au pouvoir.

Lorsqu'il prit l'initiative de se dessaisir de ces prérogatives, c'est son neveu qu'il nomma à ce poste en 1981, en l'occurrence Julien Mpouho-Epigat ; poste qu'il occupera jusqu'en 1990. Après ce qu'on pourrait qualifier de période transitoire¹²⁵, ce ministère est revenu au sein de la famille du président à travers la personne d'Idriss Firmin Ngari, un autre neveu d'Omar Bongo Ondimba. Cinq années plus tard, en 1998, ce fut au tour du fils du chef de l'Etat, en l'occurrence Ali Bongo Ondimba, d'occuper ce poste sans discontinuer jusqu'à ce qu'il devienne à son tour Président de la République (Soiron, *idem*).

Plusieurs exemples peuvent être pris pour illustrer les liens étroits existant entre les différents responsables de certains départements ministériels¹²⁶. Certes, des difficultés de cohabitation de cette mosaïque ethnique au sein d'un même territoire existent. Dans les deux pays, il est généralement fait référence à des groupes ethniques dits minoritaires qui vivent très mal leur faible implication dans la gestion de la chose publique. Egalement, l'ethnie dont est originaire le chef de l'Etat est généralement présentée comme celle qui s'accapare tous les postes juteux.

Mais à la différence du Rwanda où un conflit ethnique entre tutsis et hutus s'était transformé en affrontement armé, les querelles ethniques dans les deux pays n'ont jamais atteint cette phase extrême. Cet état de fait peut s'expliquer par la nature même des revendications sous-jacentes à cette fibre ethnique qui est quelques fois agitée. Alors qu'au Rwanda il était clairement question pour les hutus d'éviter tout partage de pouvoir avec les tutsis, ce qui a d'ailleurs conduit à l'élimination physique des hutus qui montraient des signes d'ouverture (Human Rights Watch, 2006), l'instrumentalisation des considérations ethniques participe juste d'une volonté, pour les principaux agitateurs de cette question, dans nos deux pays, d'accéder aux postes de responsabilités ou d'avoir accès à la *mangeoire*. En effet,

¹²⁵ Ce qualificatif est lié au fait que de 1990 à 1993, ce poste ministériel avait été confié à Martin Fidèle Magnaga qui n'appartient nullement à la famille du Président. Cette rupture d'avec les pratiques antérieures pouvait rentrer dans le cadre des revendications de changement formulées à travers les manifestations de 1990 (Soiron, *idem*).

¹²⁶ Dans ce sens, Soiron (*idem*) a également pris le cas du ministère des Affaires étrangères et de la coopération, du ministère des travaux publics, des équipements et de la construction ou encore du ministère de l'économie et des finances.

l'identité sociale notamment ethno-régionale au même titre que le café, le cacao, le coton, le pétrole [...] étant devenue une rente qui procure des gains à ses usagers dans le cadre de la politique des solidarités primaires et primordiales, l'exploitation de cette rente peut justifier le problème bamiléké¹²⁷ ou anglophone¹²⁸ au Cameroun (Mouiche, idem : p.189).

A la lumière de ce qui précède, il peut être affirmé que le Gabon et le Cameroun, contrairement aux autres pays de l'Afrique subsaharienne ne sont pas le théâtre des famines. Cela d'abord en raison de l'absence de crises sociales graves, mais aussi en raison de l'absence d'instrumentalisation tribale ou ethnique dans le but d'affamer volontairement une partie de la population. Cela dit, tout en se référant encore une fois au recadrage conceptuel mis en œuvre par Sylvie Brunel, nous pouvons dire que les deux pays connaissent des difficultés alimentaires.

B- Des déséquilibres alimentaires quantitatifs à l'ordre du jour

Au-delà de la famine, les pays de l'Afrique subsaharienne sont également le théâtre d'autres difficultés alimentaires. C'est notamment le cas des pénuries perceptibles au Zimbabwe ou au Congo-Brazzaville (fig. n°40). Contrairement aux cas de rupture absolue de nourriture, nos deux pays n'échappent pas à la faim sous sa forme pernicieuse (Brunel, 2002). En d'autres termes, le Gabon et le Cameroun se caractérisent par des déséquilibres quantitatifs pouvant se traduire par une certaine rareté sur le marché et la flambée des prix dans deux pays où l'offre et la demande s'autorégulent.

Les manifestations de ce déséquilibre alimentaire quantitatif sont de deux ordres, tous les deux liés à l'absence physique de denrées alimentaires. Il s'agit, d'une part, de la sous-alimentation (1) et d'autre part de la sous-nutrition (2).

¹²⁷ L'explicitation du problème bamiléké peut être faite à travers les écrits de Mouiche (1996). Selon ce dernier, en effet, ce problème obéit à deux raisons majeures ou bien à un double sentiment. Il y a d'abord la crainte que les autres ethnies ont à l'endroit des bamilékés en raison de leur nombre et de leur emprise sur l'activité économique urbaine. Mais il y a également les craintes nourries par les bamilékés eux-mêmes en raison de leur incapacité à traduire politiquement tous ces atouts, que tout le monde leur reconnaît, qui peuvent constituer de véritables rampes de lancement.

¹²⁸ Selon Mouiche (1996), le problème anglophone est à rechercher dans la réunification qu'a connue le Cameroun au biberon de son indépendance. En conséquence de cette dernière, les populations anglophones s'insurgent contre la mainmise de l'Etat central sur des domaines comme les médias, l'économie ou encore l'éducation (International Crisis Group, idem)

1. La sous-alimentation, une réalité Camerounaise

Pour apprécier l'effectivité de la sous-alimentation dans les deux pays, il convient de se référer à deux critères élaborés par la FAO que sont la disponibilité énergétique et l'apport protéinique des denrées alimentaires. L'observation de ces deux variables dans nos deux territoires étatiques laisse apparaître une certaine hétérogénéité. En d'autres termes, alors que ces variables sont positives, voire excédentaires au Gabon, ils sont visiblement insuffisants au Cameroun. C'est donc pour cette raison, qu'on peut affirmer que le Cameroun est un pays caractérisé par la sous-alimentation.

Le premier critère pris en compte pour justifier l'affirmation précédente est la disponibilité énergétique alimentaire par personne par jour (DEA). Selon la FAO (2010), elle se rapporte à l'alimentation acquise par les ménages plutôt qu'à l'alimentation qui est effectivement ingérée par les membres individuels du ménage. Ce critère renvoie au niveau de consommation par rapport aux besoins énergétiques d'un organisme ou du corps. Pour permettre son suivi, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a élaboré une grille à travers laquelle on peut voir qu'à un âge donné correspond un besoin énergétique journalier bien précis. Chez les enfants, de moins d'un an à quatre ans, le nombre de kilocalories (kcal) devant être consommé est estimé, respectivement, à 820 et à 1550. A partir de cinq ans¹²⁹, les variables sexe et, plus tard, niveau d'activité physique sont introduites et permettent ainsi de créer des distinctions entre hommes et femmes (Zoyem et al, 2008).

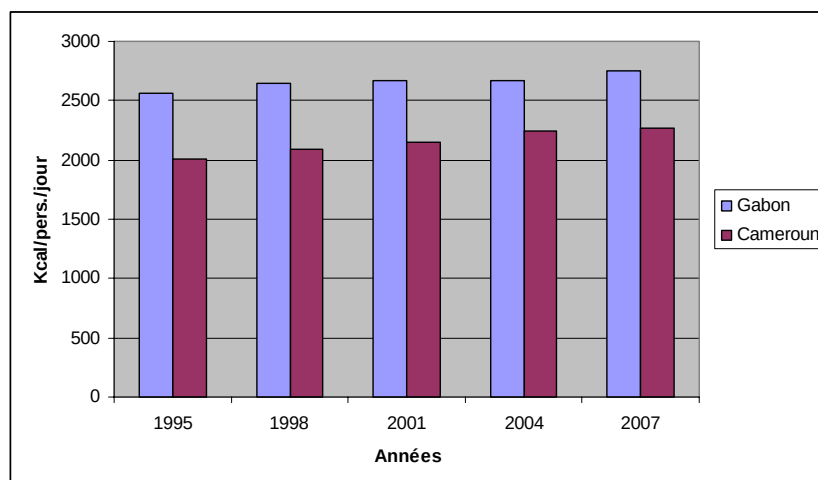
Dans tous les cas, dans l'optique de l'harmonisation des besoins caloriques d'un ménage, par exemple, *l'approche couramment utilisée consiste à considérer un individu de référence qui vérifie un certain nombre de caractéristiques et à lui affecter un poids en termes de besoins normalisés égal à l'unité (Idem, p.49).* En faisant donc usage de ce procédé,

¹²⁹ A partir de cet âge, il est introduit une distinction par rapport aux besoins énergétiques dont a besoin l'organisme. De cinq et 17 ans, ces besoins énergétiques sont compris entre 1850 et 2850 kcals chez les garçons. Chez les filles, les besoins énergétiques sont moins importants : ils se situent entre 1750 et 2150 kcals. A partir de 18 ans, au-delà du sexe, on tient également compte du niveau de l'activité physique selon qu'il est considéré comme minimum ou intense. En tenant seulement compte du niveau d'activité minimum, puisque c'est ce qui correspond à la majorité d'être humains, les besoins caloriques passent de 2600 (18-29 ans) à 2100 kcals (60 ans et plus). Chez les femmes, ils oscillent entre 2000 (18-29 ans) à 1850 kcals (60 ans et plus).

l'individu généralement choisi est un homme dont l'âge varie entre 30 et 59 ans et ayant un minimum d'activité. A ce dernier correspond donc une quantité de kcals estimée à 2500.

En partant sur cette base, il apparaît clairement que les réalités alimentaires ne sont pas identiques dans les deux pays (fig. n°42). Au Gabon, entre 1995 et 2007, le nombre de kilocalories défini quotidiennement pour chaque individu est resté globalement au-dessus des moyennes élaborées par les organismes internationaux : alors qu'il était estimé à près de 2560 kcals en 1995, ce nombre est passé à 2755 en 2007 soit une progression de près de 8%. Equivalant en moyenne à près de 2658 kcals, ce pays connaît un excédent de près de 160 kcals. Au Cameroun, par contre, les données sont en deçà des moyennes requises : même s'il est dans une dynamique moyenne croissante beaucoup plus importante que dans le premier cas (13%), le nombre de kcals est passé de 2008 en 1995 à 2269 en 2007. En nous appuyant donc sur ces données, on peut affirmer que ce pays connaît des difficultés alimentaires avec un déficit moyen estimé à plus de 360 kcals.

Figure n°42 : Evolution du nombre de kilocalories par personne et par jour au Gabon et au Cameroun entre 1995 et 2007



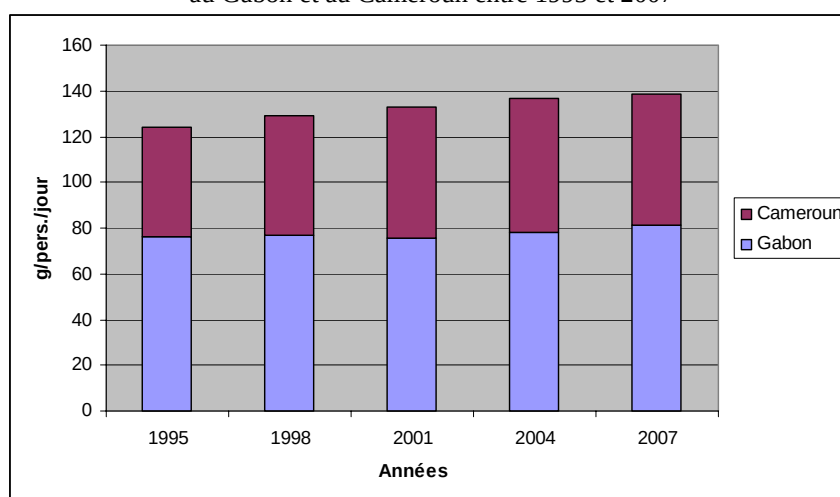
Source : D'après FaoStat

L'autre critère permettant d'illustrer la sous-alimentation Camerounaise, est le niveau de l'apport protéinique des denrées alimentaires consommées. Bien qu'il soit généralement admis que *la déficience de l'apport protéinique est nuisible* (FAO, 1973 : p.9), les débats se sont le plus cristallisés autour du niveau des quantités considérées comme suffisantes pour le maintien de la santé de la quasi-totalité de la population. A ce propos, des divergences se sont

faits jour depuis la deuxième moitié du XIXe siècle¹³⁰. Pour permettre à chaque chercheur de démontrer l'opportunité de sa proposition, nombreuses sont les expériences qui avaient été menées dans le but de déterminer le niveau adéquat de protéines pour l'être humain. Au-delà des chercheurs, ce n'est qu'à partir du XXe siècle que les *comités nationaux et internationaux* ont pu donner leur avis sur cette question (*Idem*).

Dans tous les cas, l'OMS, dans son rapport de 1985, a recommandé un apport en protéines minimum de 55 grammes par jour. En s'appuyant sur ce chiffre et en se référant aux données disponibles pour le Gabon et le Cameroun (fig. n°43), il apparaît clairement que dans le premier cas la situation est positive. En d'autres termes, le niveau de disponibilités alimentaires est suffisant au Gabon. En effet, estimé à 76 g/pers./jour en 1995, ce nombre a atteint plus de 81 g/pers./jour en 2007 ; soit une évolution de près de 7%. Au Cameroun, bien que la situation ne soit pas identique à celle du Gabon, les données sont, dans un premier temps, inférieures aux minimas recommandés : entre 1995 (48 g/pers./jour) et 1998 (52 g/pers./jour), les indicateurs sont bien en-dessous des seuils requis. Dans le même ordre d'idées, avec une moyenne dépassant légèrement 54 g/pers./jour, entre 1995 et 2007, on se retrouve en deçà des seuils requis.

Figure n°43 : Quantités de protéines consommées par personne et par jour au Gabon et au Cameroun entre 1995 et 2007



Source : D'après FaoStat

¹³⁰ Selon la FAO (1973), les premières estimations du niveau de consommation protéinique nécessaire ont été l'œuvre de Playfair en 1853 et 1856. Suite à des enquêtes élaborées en Angleterre, il parvint à distinguer deux catégories de personnes au prorata de leur niveau d'efforts physiques. Ainsi, admit-il que les personnes hospitalisées n'avaient besoin que de 56 grammes par jour (g/j). Par contre, les besoins des *travailleurs de force* pouvaient atteindre 184g/j. Même si cette observation fut partagée par Voit en 1881, elle fut contestée, au début du XXe siècle, par Chittenden. A travers l'étude des soldats et des athlètes en 1905, il conclut que n'avaient besoin que d'un apport protéinique compris entre 50 et 55 grammes.

En somme, contrairement au Cameroun où on peut affirmer l'existence de la sous-alimentation sous les deux formes explicitées précédemment, le Gabon est caractérisé par des niveaux de disponibilités alimentaires satisfaisants. Mais contrairement à cette première forme de déséquilibre alimentaire quantitatif, on rencontre des cas de sous-nutrition dans les deux pays.

2- La sous-nutrition, une caractéristique des deux pays

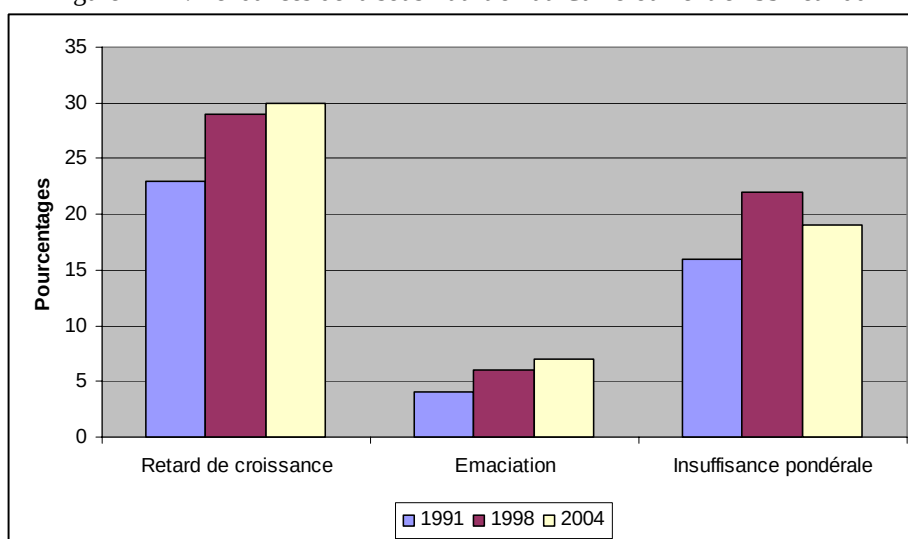
Contrairement à la sous-alimentation qui est essentiellement à l'œuvre au Cameroun, la sous-nutrition se rencontre dans les deux pays. Affectant notamment les enfants, elle se manifeste sous forme de retard de croissance, d'émaciation ou d'insuffisance pondérale. Afin d'apprécier au mieux sa prévalence, il convient de procéder à une analyse tenant compte de chaque variable.

La première forme de sous-nutrition qu'il convient d'analyser est le retard de croissance. Même si de façon générale la sous-nutrition ne sévit plus au Gabon de la même façon que durant les années 1990¹³¹ (République Gabonaise, 2010), le nombre d'enfants de moins de cinq ans souffrant de retard de croissance modéré et sévère est encore estimé, selon l'UNICEF¹³², à près de 25%. Dans le même ordre d'idées, le Cameroun ne présente guère de données satisfaisantes. En effet, de façon générale, entre 1991 et 2004, le nombre d'enfants de moins de trois ans affectés par un retard de croissance n'a cessé de croître : alors que ce nombre était estimé à 23% en 1991, il a atteint en 1998 et 2004, respectivement 29 et 30% (fig. n°44). Ces chiffres globaux masquent bien entendu des disparités en fonction de l'âge, du milieu de résidence (milieu rural ou milieu urbain) ou en fonction de la province de résidence.

¹³¹ Selon le Ministère de l'Agriculture du Gabon (République Gabonaise, 2010), le taux de sous-nutrition était estimé à près de 10% durant les années 1990. Après avoir atteint près de 21% au début des années 2000, ce chiffre équivalait, aujourd'hui, à près de 9%. Si on compare ce dernier à celui de 2000, on atteint une baisse de près de plus de 220%.

¹³² Ces données sont visibles à cette adresse : http://www.unicef.org/french/infobycountry/gabon_statistics.html

Figure n°44 : Tendances de la sous-nutrition au Cameroun entre 1991 et 2004



Source : République du Cameroun, 2007

En ce qui concerne l'âge, il est à relever que plus l'enfant grandit, plus il connaît un retard de croissance au Cameroun aussi bien sous forme modérée que sévère. Dans le premier cas, alors que la prévalence des enfants de moins de six mois a été estimée à 8.6%, celle des enfants dont l'âge est compris entre six et onze mois représente presque le double et a été déterminé à plus de 16.%. Dans la même logique, on peut également tenir compte du niveau de prévalence des enfants âgés de 48 à 59 mois qui concerne plus de 33%. Sous la forme sévère, les retards de croissance ne concernent que 3% des enfants de moins de six mois. Leur pourcentage atteint plus de 15% chez ceux dont l'âge est compris entre 48 et 59 mois.

La deuxième caractéristique de la sous-nutrition qu'il convient d'analyser pour apprécier le niveau d'alimentation chez les enfants est leur masse corporelle. Il s'agit de voir si le poids de l'enfant correspond, à moment donné, à sa taille. Dans ce sens, il existe deux cas de figure : si chez certains enfants *le poids-pour-taille se situe à moins de deux écarts-types en dessous de la médiane [...] de la population de référence [ils] sont considérés comme atteints de sous-nutrition aigüe-moderée* ; à moins de trois écarts-types, il s'agit de *sous-nutrition aigüe-sévère* (République du Cameroun, 2007 : p.40). Alors que seulement 4% d'enfants de moins de cinq ans étaient atteints par l'émaciation aigüe-sévère au Gabon entre

2003 et 2009, selon l'UNICEF, leur pourcentage a été estimé à 6.1% au Cameroun en 2006¹³³. Sous sa forme sévère, l'émaciation affecte seulement 1.2% d'enfants au Cameroun.

Le dernier indicateur permettant d'évaluer la sous-nutrition dans les deux pays est l'insuffisance pondérale. Au Gabon, la prévalence de l'insuffisance pondérale concerne 7% des enfants de moins de cinq ans. Au Cameroun, le pourcentage de l'insuffisance pondérale a évolué entre 1991 (16%) et 1998 (22%). En 2004, ce taux a régressé pour descendre sous la barre de 20% (fig. n°44).

Au total, il convient d'abord de relever que des cas de famine ne sont à l'ordre du jour au Gabon et au Cameroun. Néanmoins, ces deux pays se caractérisent par une offre alimentaire insuffisante se traduisant par l'existence de cas de sous-alimentation et/ou de sous-nutrition. Même si la situation est beaucoup plus marquée au Cameroun, la réalité de l'offre alimentaire dans les deux pays paraît incompréhensible alors même qu'ils disposent d'atouts indéniables pouvant permettre l'augmentation de la production agricole, et donc un certain équilibre alimentaire quantitatif.

II- Entre potentialités naturelles et ressources économiques : d'énormes atouts pour asseoir une sécurité alimentaire durable

Bien que l'analyse du rapport entre la mondialisation des échanges agricoles et la disponibilité alimentaire constitue la matrice de cette réflexion, nous avons jugé nécessaire de présenter les potentialités agricoles des deux pays considérés, par leurs populations respectives, comme étant *un désordre naturel*¹³⁴. Ce choix a obéi à plusieurs raisons. Alors que les débats sont légion sur la capacité de l'actuel système agricole mondial à maintenir, si non à améliorer le niveau de quantités alimentaires disponibles, en raison de la réduction sans cesse croissante des espaces cultivables (Griffon, 2003), il fallait voir à quel niveau se

¹³³ Selon les tranches d'âge, la faiblesse de la masse corporelle chez les enfants dont l'âge varie entre six et 23 mois (3% sous la forme sévère et 12.8% du point de vue modéré), contrairement à ceux âgés de 24 à 59 mois (0.4% sous la forme sévère et 2.1% de façon modérée).

¹³⁴ Le vocable désordre ne doit nullement être entendu ici comme la désorganisation ou encore la confusion. Dans le contexte Gabono-Camérounais, il est tout simplement utilisé pour faire référence à la large gamme d'opportunités qui peuvent être offertes aux populations grâce aux richesses naturelles de ces territoires.

situaient le Gabon et le Cameroun dans cette problématique planétaire. En d'autres termes, la disponibilité alimentaire dans un pays donné étant tributaire à la fois du niveau de production dudit Etat et des opportunités qu'offre le marché mondial, il s'agit d'interroger les facteurs à la fois naturels (1) et économiques (2) propres aux deux pays pouvant contribuer à la mise en œuvre ou au renforcement de la production agricole et surtout à sa possible stabilisation.

A- Eau et terre : des potentialités naturelles susceptibles de permettre l'accroissement de la production agricole

L'évocation des activités agricoles, dans bien des régions à travers le monde, est souvent l'occasion de faire référence aux atouts naturels dont regorgent les différents milieux. Dans ce sens, des travaux ont été menés, en Afrique de l'Ouest notamment, par la Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde (FARM), en 2008, afin de *connaître les marges de manœuvre permettant à la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) d'affronter efficacement la mondialisation économique et de tirer profit des opportunités offertes par cette dernière* (FARM, 2008 : p.6). Dans le cadre de cette réflexion, il s'agit de passer en revue les atouts naturels dont regorgent les deux pays pouvant leur permettre d'accroître leur production agricole. Dans cette perspective, nous avons jugé opportun de tenir compte de deux facteurs que nous développerons tour à tour. Dans un premier, il s'agira de faire ressortir les potentialités en eau (1). Ensuite, nous évoquerons les opportunités d'accroissement de la production agricole en raison de la présence, dans les deux pays, de superficies de terre assez importantes (2).

1- De l'abondance des ressources en eau : entre forte pluviosité et étendue du réseau hydrographique

Selon l'Office International de l'Eau¹³⁵ (OIEAU), *l'importance de l'eau pour l'agriculture et donc pour l'alimentation des populations n'est plus à démontrer. Mais plus encore, l'eau agricole apparaît comme un des leviers majeurs de développement dans les économies en développement*¹³⁶. Alors que cette ressource est au cœur des enjeux multiples (climatique, démographique ou énergétique) et qu'en France, par exemple, des réflexions sont menées en vue de *réduire la vulnérabilité de l'agriculture à un risque accru de manque d'eau* (INRA, 2006 : p.9), le Gabon et le Cameroun, à l'image de l'Afrique, de façon générale, où seulement 4% des réserves en eau sont exploitées (*Idem*), peuvent être considérés, jusqu'ici, comme étant à l'abri du besoin. Cet état de fait peut tenir à deux raisons majeures : l'abondance des précipitations (1.1) et l'importance du réseau hydrographique (1.2).

1.1- Les précipitations : entre abondance et variabilité spatiale

En reprenant les propos de l'OIEAU, l'importance de l'eau pour l'agriculture est indiscutable. Pour illustrer cette affirmation, on peut faire référence aux difficultés endurées par les agriculteurs Français durant le printemps 2011 : avec l'absence de précipitations ayant caractérisé le mois de mai, en effet, les conséquences ont été désastreuses sur la production agricole. Alors que dans l'ensemble du pays, la baisse de la production céréalière a été estimée à 9 %, cette proportion a été beaucoup plus importante dans la région parisienne où ce printemps trop aride a fait chuter les rendements de blé de 10 à 50 % par rapport à la moyenne quinquennale (Bolis, 2011).

Contrairement à la France, bien que des craintes liées au réchauffement climatique soient à l'ordre du jour dans le cadre de la politique mise en œuvre par les autorités

¹³⁵ L'Office International de l'Eau (OIEAU) est une Association, sans but lucratif et chargée de Missions d'Intérêt Général, créée dans le cadre de la loi française du 1er Juillet 1901 et déclaré d'utilité publique par Décret en Conseil d'Etat du 13 Septembre 1991. Comptant 149 organismes adhérents, l'OIEAU réunit l'ensemble des organismes publics et privés impliqués dans la gestion et la protection des ressources en eau à travers le Monde afin de créer un véritable réseau de partenaires (<http://www.oieau.fr/spip.php?article64>).

¹³⁶ La source de cet extrait de texte est la suivante : <http://www.oieau.fr/spip.php?article1231>

gouvernementales, notamment au Gabon¹³⁷, les deux pays continuent d'être caractérisés par des conditions climatiques aussi bien stables que satisfaisantes (Galley, 2010). En effet, de façon générale, ils bénéficient d'un climat équatorial à quatre saisons bien différenciées. Il y a, d'une part, deux saisons sèches¹³⁸ et, d'autre part, deux saisons de pluies¹³⁹. Dans le dernier cas, la principale caractéristique du climat équatorial reste l'abondance des précipitations. A ce propos, sans nécessairement revenir sur toutes les raisons les justifiant, les auteurs ayant travaillé sur la question ont affirmé que la moyenne des précipitations est comprise entre 1500 et 3000 mm/an (Galley, 2010 ; Suchel, 1972). En d'autres termes, les conditions pluviométriques sont largement acceptables pour qu'une activité rizicole y soit mise en œuvre (Galley, *idem*).

Alors que l'analyse fréquentielle décennale des précipitations moyennes annuelles [...] montre que la variabilité des précipitations est faible 80% des années (Maloba, 2008, cité par Galley, 2010 : p.30), l'étude spatiale du niveau de ces précipitations montre bien des disparités entre différentes régions. Au Gabon, par exemple, le découpage spatial des données pluviométriques fait apparaître quatre zones bien distinctes, même si les données les plus importantes se retrouvent dans la partie littorale. Dans un premier temps, il y a la région de Cocobeach dont les moyennes sont les plus importantes (3200 mm/an). Ensuite, on peut évoquer le cas d'une bonne partie du territoire englobant toute la zone côtière (l'Estuaire et de l'Ogooué-Maritime), et comprenant également une portion de la Ngounié, du Moyen-Ogooué et du Woleu-Ntem où les moyennes *précipitationnelles* sont comprises entre 2000 et 2200 mm/an. Au-delà de cet espace, on a une partie du Nord, du Centre, du Sud et Sud-Est où les moyennes des précipitations sont comprises entre 2000 et 1800 mm/an. En fin, notamment en ce qui concerne la province de l'Ogooué-Ivindo, les moyennes pluviométriques oscillent entre 1800 et 1500 mm/an (*Ibidem*).

Alors qu'au Gabon on en distingue quatre, en raison certainement de l'homogénéité climatique, au Cameroun, selon Jean-Bernard Suchel (1972), on dénombre trois grandes zones pluviométriques : le Nord-Cameroun, l'Adamaoua et le Cameroun méridional. Le

¹³⁷ Au Gabon, en vue de lutter contre le réchauffement climatique, les autorités gouvernementales, en tête desquelles le Chef Ali Bongo Ondimba a mis sur pieds, en mai 2011, un Conseil du Climat dont la *principale mission* [...] sera de formuler le plan climat, [...] de garantir la bonne coordination et l'efficacité des réponses que notre pays entend apporter au double défi que posent les conséquences du changement climatique et les mesures adéquates d'adaptation (http://gaboneco.com/show_article.php?IDActu=18401).

¹³⁸ Dans le cadre du climat équatorial, il existe deux saisons sèches : une grande et une petite. Respectivement, elles se situent entre décembre et février et entre juillet et août.

¹³⁹ Les deux saisons de pluies se répartissent ainsi au Gabon : la grande saison pluvieuse va de février à juin ; alors que la petite saison a lieu au cours d'une période allant de septembre à décembre.

Nord-Cameroun, s'étendant *du Lac Tchad au rebord septentrional de l'Adamaoua, sur plus de cinq degrés de latitude* (*Idem*, p.128), est le premier bloc pluviométrique. Sa principale caractéristique reste la prégnance des climats tropicaux¹⁴⁰¹⁴¹. Dans cette région, contrairement aux deux autres ensembles que nous verrons plus tard, la saison sèche, quoi qu'irrégulière, est très importante puisque pouvant être comprise entre septembre et mai. Ainsi, la saison des pluies est ici la plus courte du pays.

Mieux encore, non seulement elle est irrégulière, mais le nombre de jours pendant lesquels il pleut effectivement durant le mois le plus humide, c'est-à-dire août, est dans bien des cas nettement inférieur à la moyenne¹⁴². Ainsi, les moyennes pluviométriques, comprises entre près de 500 mm/an (Fort-Fereau) et 1500 mm (Poli), sont les plus faibles sur toute l'étendue du territoire national (*Ibidem*). En raison de cette faiblesse pluviométrique, et surtout de l'importance de la saison sèche, qui induit une période assez grande de soudure alimentaire, le Nord-Cameroun est la partie la plus vulnérable alimentaires.

Entre le Nord-Cameroun et la zone méridionale, il y a l'Adamaoua dont les caractéristiques pluviométriques sont assez différentes des deux autres ensembles géographiques. Mais il s'agit, comme le reconnaît Suchel (*idem*), d'une zone transitoire entre le climat plus aride du Nord et l'aire équatoriale du Sud. Tout comme dans la partie septentrionale, la saison sèche est tout aussi rude. Mais ici, avec seulement cinq mois, contrairement aux neuf du Nord, elle est plus courte. L'Adamaoua se distingue également du septentrion du fait du nombre de jours de pluie durant les mois les plus humides : alors qu'il était inférieur à la moyenne dans bien des cas, le nombre de jours pluvieux est supérieur à 20 pour quatre mois consécutifs [juillet-octobre] à Meiganga, avec un maximum de 23.6 en septembre, pour cinq mois (mai-septembre) à Ngaoundéré, cinq mois également (juillet-octobre) à Banyo (*Ibidem*, p.141). En outre, alors que le niveau pluviométrique le plus élevé n'excédait pas 1500 mm/an au Nord, ici les bornes sont comprises entre près de 1600 mm/an à Ngaoundéré et presque 1800 mm/an à Banyo (*Ibidem*).

¹⁴⁰ Suchel (1972), a relevé quatre types de climats : les types sahéliens, soudanien à nuance sèche, soudanien franc et soudanien à nuance humide.

¹⁴¹ En ce qui concerne le Gabon, nous n'avons pas jugé nécessaire de revenir sur la zonation climatique, puisque les caractéristiques y sont presque similaires (Galley, 2010). Au Cameroun, par contre, bien que les moyennes pluviométriques soient largement satisfaisantes dans l'ensemble, il existe des disparités importantes en raison des spécificités climatiques propres à chaque zone qu'il convient d'explicitier.

¹⁴² A Guildier, Yagoua, Mora, et Fort-Foureaux, le nombre de jours pluvieux est respectivement estimé à 14.2, 13.1, 13.3 et 12.1 mm/an en août (Suchel, 1972).

Après le Nord-Cameroun et l'Adamaoua, la dernière zone pluviométrique, et d'ailleurs la plus importante, est le Cameroun méridional. Espace le plus vaste à l'intérieur des frontières nationales, en raison de l'étalement du pays dans sa partie Sud, le méridional est le théâtre du climat tropical à quatre saisons comme au Gabon. Contrairement aux deux premiers ensembles géographiques, le nombre de mois pluviométriques varie ici de neuf à 11 par an. Mieux encore, il est même susceptible de pleuvoir en saison sèche. En conséquence, les quantités d'eau de pluie sont plus importantes : elles varient entre près de 1500mm/an à Bafia à près de 3000 mm/an à Kribi (*Ibidem*).

Au total, en admettant l'idée de l'OIEAU, selon laquelle l'eau est une variable indispensable à la conduite au mieux des activités rizicoles, notamment la riziculture pluviale, les deux pays sont bien arrosés. Bien que le Cameroun-Nord soit la région la moins bien pourvue, en effet, une agriculture pluviale peut, dans l'ensemble, être développée et contribuer efficacement à la bonification de la production agricole. Au-delà de cet atout qui est déjà considérable, le Gabon et le Cameroun disposent également d'un réseau hydrographique suffisamment dense.

1.2- Le réseau hydrographique, entre densité et hiérarchisation

En raison sans doute de l'importante activité pluviométrique, et de façon générale, le réseau hydrographique est très dense au Gabon et au Cameroun. Emmené par l'Ogooué¹⁴³, pièce maîtresse du réseau hydrographique Gabonais (Galley, 2010), et des *fleuves qui proviennent dans leur écrasante majorité des hauts plateaux de l'Adamaoua et de l'Ouest du Cameroun, et de la dorsale Nyong-Sanaga* (Fodouop, 2010 : p.30), il couvre respectivement 75 et 72% du territoire national.

Au-delà de leur densité, l'autre caractéristique qui leur est commune a trait à leur hiérarchisation. Dans ce sens, en prenant d'abord le cas du Gabon (fig. n°45), on dénombre trois grands bassins hydrographiques (Centre d'échange d'informations de la République Gabonaise, s.d). Le premier, et le plus important bassin, est celui de l'Ogooué. Prenant sa

¹⁴³ L'Ogooué est le principal fleuve du Gabon s'étendant sur près de 1200 kilomètres, dont 800 kilomètres au Gabon. Son débit est de 100 000 m³ par seconde. Entrecoupé de chutes et de rapides, il est navigable en aval de Ndjolé et termine son cours en un delta marécageux (Ministère de l'Agriculture, 2003).

source au Congo et drainant 215 000 km² dont 22 000 km² hors du territoire national, il est limité à l'Est par le bassin du Congo, au Sud par les bassins du Niari et de la Nyanga, à l'Ouest et au Nord-Ouest par les bassins de rivières côtières (Ibidem).

Figure n°45 : Le réseau hydrographique du Gabon



Le deuxième bassin perceptible au Gabon est celui de la Nyanga, le deuxième grand fleuve du pays. Quoiqu'il soit d'importance réduite par rapport à l'Ogooué, il couvre toute la partie méridionale du pays, soit une superficie de près de 22 000 km². Le troisième et dernier bassin est celui du Komo. Couvrant une superficie de près de 5 000 km² et long de 230 km, il est le troisième grand fleuve de ce pays. Prenant source en Guinée-Equatoriale, la plus grande partie de son bassin versant est en territoire Gabonais où il draine entièrement de ses eaux toute la partie Sud-ouest du plateau du Woleu-Ntem, (*Ibidem*).

Contrairement au Gabon qui n'en dispose que de trois, on dénombre quatre bassins hydrographiques au Cameroun (Fodouop, *idem*). Le premier, et le plus dense, est celui de l'Atlantique qui regroupe 14 fleuves de longueur différente. Le plus grand fleuve de ce bassin est la Sanaga : avec un débit annuel moyen de 2 160 m³ par seconde, *ce fleuve de 920 kilomètres de long collecte les eaux du plateau de l'Adamaoua méridional par la Vina et le Djérem et du plateau du Sud Camerounais par le Lom grossi du Pangar ; des hauts plateaux de l'Ouest Cameroun, lui viennent le Mbam et ses affluents le Noun et le Kim (Ibidem: p31)*. Le deuxième bassin hydrographique est celui du Congo. Alors qu'il est représenté dans le Sud-est du pays par la Kadéï et la Ngoko, *il draine un territoire de forme triangulaire dont les sommets seraient Sangmélina, Gaoua-Boulaï et Mouloundou (Ibidem, p.31)*.

Ensuite, c'est-à-dire en troisième position, il y a le bassin du Niger qui est à l'œuvre dans la partie Nord du Cameroun. Ce dernier *réunit la Bénoué et ses affluents qui drainent leurs eaux du plateau de l'Adamaoua septentrional et des monts Mandara et Alantika (Ibidem, p.31)*. En fin, le dernier bassin est celui du Lac Tchad que l'on rencontre dans l'Extrême-Nord. Réunissant le Logone, le Chari et leurs affluents, son influence peut s'étendre du Tchad vers la frontière Nigériane. Le premier grand fleuve constitutif de cet ensemble est le Logone qui prend source *dans le Nord-est du plateau de l'Adamaoua de la fusion entre la Mbéré et la Vina du Nord (Ibidem, p.32)*. En raison des difficultés pluviométriques du septentrion décrites plus haut, l'importance de ce bassin fluctue au gré des saisons. Alors que son débit est faible en saison sèche, il est naturellement plus important en saisons pluvieuses. Dans ce sens, par exemple, le Chari parvient à inonder toutes les plaines, même celles des régions avoisinantes (*Ibidem*).

A la lumière des développements précédents, il apparaît que les ressources en eau sont importantes au Gabon et au Cameroun pour y mener une activité rizicole intense en raison de l'importance des précipitations (riziculture pluviale) et d'un réseau hydrographique dense (riziculture irriguée). A ces facteurs qui ne sont pas des moindres, il convient d'adjoindre d'abondantes ressources en terre.

2- Des terres appropriés et largement disponibles

Dans le cadre de son article intitulé *Evolution des échanges agricoles et alimentaires mondiaux : quels problèmes en perspective ?*, Michel Griffon (2003) s'était proposé d'envisager les perspectives alimentaires mondiales à l'horizon 2050. Dans ses conclusions, il avait clairement signifié qu'il existerait des risques pour que les difficultés alimentaires aillent crescendo à l'échelle planétaire. Pour étayer cette affirmation, il avait fait référence à des risques d'inadéquation entre production agricole et augmentation de la population. Parmi les pays qui pourraient être incapables de subvenir aux besoins alimentaires de leurs populations, il avait mentionné la Chine.

A ce propos, il affirmait que ce territoire [...] est composé d'une part de montagnes et de hauts plateaux secs où les rendements sont faibles, d'autre part de collines et de plaines côtières où les rendements étant déjà élevés, on ne peut guère espérer les augmenter beaucoup plus. De plus, ces terres fertiles sont relativement restreintes du fait de l'habitat qui s'y concentre (Griffon, *idem* : p.5). En résumant le propos de Griffon sur la Chine, on s'aperçoit que pour répondre à une demande sans cesse croissante liée à l'accroissement de la population à l'échelle mondiale, il faut disposer des terres à la fois fertiles et en quantité importante.

Toujours selon lui, seule l'Amérique Latine disposerait des terres suffisantes puisque les densités des populations y sont faibles, par exemple. Même s'il n'a fait part de l'Afrique que de façon pessimiste, puisqu'il a affirmé ne pas savoir par quels moyens ce continent pourrait répondre à la demande alimentaire de sa population, nous pouvons néanmoins lui rappeler que sur cette partie du monde des terres existent, du moins en ce qui concerne le Gabon et le Cameroun. Elles sont non seulement de qualité convenable (2.1), mais aussi en

quantité importante (2.2) non seulement pour développer une activité rizicole, mais aussi pour cultiver des produits agricoles indispensables à la conduite d'un élevage de poulets.

2.1- Des sols convenables pour l'activité agricole

Toutes les études pédologiques élaborées au Gabon et au Cameroun ont fait ressortir une diversité de sols *liée à n'en point douter à la diversité des roches-mères, des facteurs topographiques, de l'âge et des milieux bioclimatiques auxquels ils se rattachent* (Fodouop, *idem* : p.32). Au total, huit types de sols sont répertoriés dans les deux pays.

Dans un premier temps, on rencontre les sols minéraux : localisés essentiellement sur des reliefs montagneux, ils sont constitués d'une épaisseur de roche désagrégée et contiennent de traces de matières organiques (*Ibidem*). Au Cameroun, par exemple, ces derniers sont situés essentiellement dans la partie septentrionale. Au-delà des sols peu évolués, pouvant *provenir des sols bruts en étant plus altérés et plus riches en matière organique avec début de formation d'argile* (*Ibidem*, p.33), le Nord-Cameroun dispose également de sols véritablement argileux correspondant à *l'évolution plus complète des sols précédents marqués par l'hydromorphie* (*Ibidem*, p.33). La dernière spécificité de la partie septentrionale Camerounaise est la présence en son sein des sols ferralitiques (*Ibidem*).

Au-delà des sols podzoliques, *plus souvent recouverts de forêts, parfois épais de plusieurs mètres rouges argileux, très poreux et perméables avec un peu d'humus* (*Ibidem*, p.34), qu'on retrouve sur toute l'étendue du territoire, il existe d'autres types de sols que l'on rencontre dans d'autres localités. C'est le cas des sols lessivés localisés dans la partie Est du pays. Comportant généralement des horizons sableux épais, ils surmontent des argiles compactes épaisses et peu perméables (*Ibidem*).

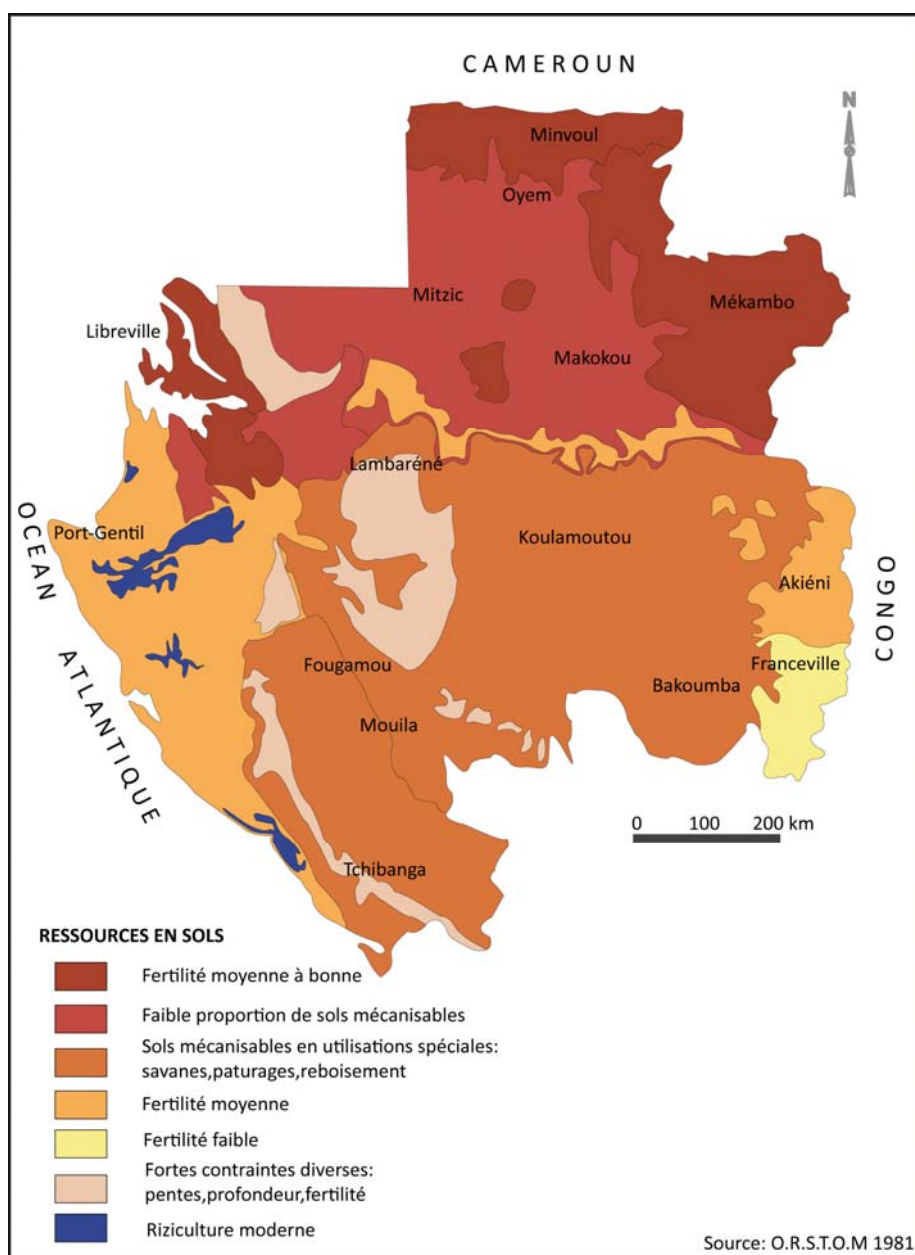
En raison sans doute du caractère semblable des écosystèmes, puisqu'on se trouve en milieu équatorial, les deux pays ont d'abord en partage les sols ferralitiques (Fodouop, 2010 ; Galley, 2010 ; Martin, 1981). Cette ferrallitisation des sols est la conséquence de *l'altération de roches granito-gneissiques, le plus souvent mésocrates, pendant une longue période de climat équatorial* (Martin, 1981 : p.17). Ces derniers se localisent, au Cameroun, dans la

partie méridionale (Fodouop, *idem*). Au Gabon on les rencontre notamment au Nord, au Nord-est et dans la partie centrale (Martin, 1981). Ensuite, on y trouve des sols hydromorphes essentiellement caractérisés par un excès d'eau. Situés le long des rivières et des fleuves, ils se localisent dans la partie méridionale du Cameroun (Fodouop, *idem*). Au Gabon, on les rencontre beaucoup plus au Nord, au Nord-Est et dans la partie centrale (Martin, *idem*). En fin, en raison de la présence dans les deux pays d'une zone côtière, les sols sableux ou encore de mangrove se rencontrent dans les deux Etats (Fodouop, 2010 ; Martin, 1981).

Au total, les sols sont divers dans les deux pays. Mais au-delà de cette diversité ces sols sont dans l'ensemble propices à l'activité agricole aussi bien pour la riziculture, pour le maïs indispensable à l'élevage de volaille que pour bien d'autres spéculations : *pour prendre quelques exemples, les sols sableux et siliceux des basses altitudes sont propices au palmier à huile. Les sols volcaniques des plaines conviennent mieux à l'hévéa ou au caféier robusta, les sols volcaniques de plateaux au caféier arabica ou à l'eucalyptus* (Fodouop, *idem* : p.34).

L'analyse beaucoup plus détaillée des ressources peut davantage éclairer sur la qualité des sols en vue de la pratique de l'agriculture. Au Gabon par exemple, dans l'ensemble, les différents sols peuvent être mécanisables ou utilisables en agriculture paysanne (fig. n°46). Dans le premier cas, de fortes potentialités de terres fertiles ont été relevées au Nord, au Nord-est et dans la province de l'Estuaire ; alors que celles dites de faible fertilité se localisent uniquement au sud-est dans la région de Franceville. De même, on note la présence des sols propices à la culture du riz sur la partie côtière du pays, notamment dans les régions de Port-Gentil et de Mayumba (Tchibanga). Même s'il existe des sols faiblement mécanisables, il convient tout de même de dire que ces terres sont de bonne fertilité pour la production agricole (Martin, 1981).

Figure n°46 : La répartition des ressources en sols au Gabon



En ce qui concerne les sols utilisables en agriculture paysanne, et donc non mécanisables (fig. n°46), il convient de relever qu'ils sont globalement satisfaisants, en dehors d'une petite bande côtière et de petites zones disséminés ici ou là à l'échelle nationale (Martin, 1981). D'ailleurs, même dans ce cadre, *la pratique du système du brûlis leur apporte les substances nutritives dont elles ont besoin, grâce à la destruction par le feu des végétaux qui les ont absorbées* (Galley, idem : p.36). Mieux encore, à travers la présence de sols

hydromorphes sur le littoral, légèrement au Nord et au Nord-Est, le Gabon dispose des terres susceptibles de lui permettre de produire du riz aussi bien de façon moderne qu'artisanale.

L'évocation de la technique du brûlis montre néanmoins qu'il existe un problème majeur en vue de la pérennisation de la fertilité des sols. Il est vrai que pour l'instant ce problème semble ne pas se poser au Gabon en raison du caractère peu intensif de son agriculture ou du fait de l'absence d'études élaborées dans ce sens. Au Cameroun, par contre, nombreuses sont les situations où les sols perdent progressivement leur fertilité en raison *d'une utilisation abusive et incontrôlée des terres, des pesticides [ou] des engrais minéraux dangereux pour l'environnement* (Kouam Netcha, 2008 : p.6).

Ces difficultés, que l'on rencontre davantage dans les provinces de l'Ouest et du Nord-Ouest, du fait de l'existence d'une pression élevée sur les terres, sont généralement sources de conflits, au Cameroun, en raison de la baisse de fertilité des sols : *les agriculteurs en sont venus à occuper les terres vouées aux pâturages. Les éleveurs, mécontents, de voir leurs surfaces de pâturages diminuer, se sont rebellés. Cela a créé des conflits violents entre les deux partis et c'est ainsi qu'un climat de méfiance et d'individualisme a longtemps régné dans la région* (Ibidem, p.6).

Pour remédier à cette situation de tension, a été introduite une technique nouvelle (Photo n°12) pouvant faire coexister, sur un même espace et de façon pacifique, cultivateurs et éleveurs : le *Night Paddock Manuring Farming System* (NPMFS). Ce système de fertilisation des sols par parcage nocturne des bœufs fonctionne en deux phases, chacune d'elles correspondant à l'action d'un des acteurs. La première phase peut être qualifiée de pré-NPMFS puisqu'il s'agit ici de toutes les mesures prises par le cultivateur afin de permettre la mise en œuvre et surtout la réussite de cette technique.

Photo n°12 : Expérimentation du NPMFS avec des clôtures et des bœufs encadrés par un gardien au Cameroun



Source : Kouam Netcha, 2008

Ces mesures concernent le choix de l'espace, la construction d'une clôture et d'une maison pour le gardien ou bien la prise de toutes les dispositions nécessaires en vue de s'assurer de la disponibilité des animaux¹⁴⁴ qui constituent la matière première indispensable. Dans le cadre de la deuxième phase, il s'agit essentiellement de l'action du gardien qui doit orienter les troupeaux de telle sorte que le champ soit entièrement couvert d'urine et de fèces essentiels à la fertilité de sols (*Ibidem*).

Même si cette technique comporte des risques d'érosion, car les bœufs peuvent endommager sévèrement les parcelles surtout en périodes pluvieuses, elle constitue non seulement une mesure alternative pour des cas d'appauvrissement des sols mais aussi un recours en vue du maintien général du niveau de la fertilité des sols. D'ailleurs, quand elle a été utilisée, les rendements agricoles ont toujours été meilleurs¹⁴⁵.

¹⁴⁴ Selon Kouam Netcha (2008), si le cultivateur dispose d'un nombre de bœufs considérable pour mener à bien la fertilisation de l'espace souhaité, on peut considérer qu'il est à l'abri du besoin. Dans le cas contraire, il peut négocier avec un voisin qui en dispose moyennant une redevance oscillant entre 5 000 fcfa et 15 000 fcfa (entre 10 et 25 euros) pour toute la période de fertilisation

¹⁴⁵ A ce propos, Kouam Netcha (2008) a comparé les rendements des parcelles agricoles selon trois cas de figure. Le premier concerne les exploitations agricoles ne faisant nullement usage de fumure. Il a, en outre, pris le cas des parcelles utilisant le fumier de bœuf ou les engrais chimiques. En conclusion à cette comparaison, il est apparu que les exploitations faisant usage des fumiers de bœufs avaient les meilleurs rendements agricoles à l'hectare.

En somme, à l'image du constat fait lors de l'évocation des ressources en eau, on rencontre une diversité de sols au Gabon et au Cameroun. De façon générale, ces sols sont propices à l'activité agricole en raison de leur bon niveau de fertilité. Au-delà donc de cet aspect, l'autre caractéristique essentielle des terres au Gabon et au Cameroun est leur étendue.

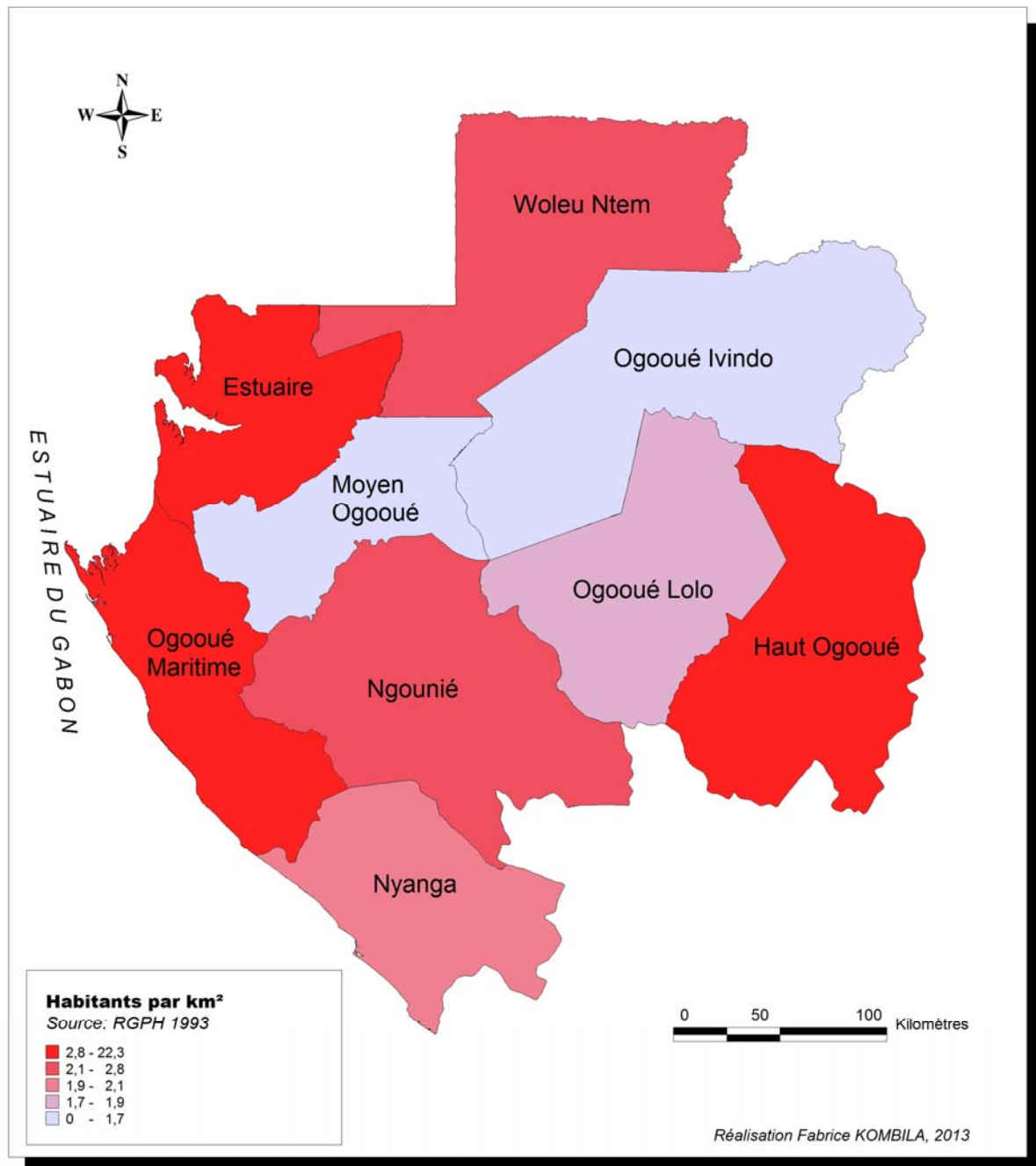
2.2- D'importantes opportunités en terres cultivables

Tout comme l'est l'eau, la terre est un facteur indéniable pour la mise en œuvre des exploitations agricoles. Dans ce sens, on peut évoquer l'analyse de Michel Griffon (2003) à travers laquelle il présente cette ressource comme un facteur incontournable pour répondre à la demande sans cesse croissante à laquelle le monde devra faire face à l'horizon 2050. Dans ce sens, il a fait part de ce que les pays du Groupe du Cairns sont les seuls à même de renforcer leurs capacités de production en raison des disponibilités en terres qu'on peut, par exemple, rencontrer au Brésil où la densité de population, près de cinq habitants au kilomètre carré, est une des plus faibles à l'échelle planétaire.

Au-delà des considérations perspectivistes, la terre est davantage importante, du moins pour le Gabon et le Cameroun, en raison de l'agriculture extensive qu'on y pratique et qui nécessite de plus en plus d'espace. Même si Griffon (2003) ne parle que du Brésil pour évoquer l'étendue des terres qu'on peut utiliser à des fins agricoles, on peut également dire que les deux pays disposent encore d'importantes quantités de terres à travers lesquelles on peut naturellement bâtir une stratégie visant à accroître l'offre alimentaire à long terme via la production agricole.

Au regard des faibles densités de populations au Gabon (fig. n°47), par exemple, Galley (2010) a conclu que les terres existaient en abondance en vue de l'activité agricole. Ce d'autant plus que les populations se rassemblent généralement le long des voies de communications. Dans le même sens, la FAO (2005) a affirmé que ce pays dispose d'un potentiel en terres cultivables de presque 15.2 millions d'hectares fertiles, dont seuls 495.000 ha sont directement exploités. Sur ce total, environ 2% du potentiel national, seulement 170 000 ha sont exploités de façon permanente. Le reste, c'est-à-dire 325 000 ha, est utilisé pour des cultures temporaires ou laissé en jachère temporaire.

Figure n°47 : Répartition des densités des populations au Gabon en 1993



Au Cameroun (fig. n°48), même si les densités des populations sont plus élevées qu'au Gabon, les terres exploitables pour des fins agricoles existent encore :

Les terres arables sont estimées à environ 7,2 millions d'hectares, mais seulement 1,8 millions d'hectares sont effectivement cultivées. Pour ce qui concerne les terres irriguées, le potentiel irrigable est estimé à 290. 000 hectares, mais moins de 33 000 hectares sont actuellement irrigués. Les données les plus fiables sur l'utilisation des terres au Cameroun sont celles du dernier recensement de 1984. La superficie cultivée à cette date était de 1 805 700 hectares représentant moins de 4% du territoire national.

(Kamgaing, 2009 : p.53)

Même dans l'Ouest où on assiste généralement à un certain alarmisme quand il s'agit de décrire le rapport terre-population, la réalité est bien différente puisque les départements et autres villages de cette portion du territoire sont inégalement occupés (Yemmafouo, 2006). En d'autres termes, malgré la concentration des populations, il existe encore un fort potentiel de terres exploitables à des fins agricoles.

La preuve de la précédente affirmation est à rechercher à travers les achats des terres agricoles à l'œuvre dans la région de l'Ouest. A l'image de ce qu'on peut observer à l'échelle planétaire où *depuis la crise alimentaire de 2007-2008 [...] les pays pauvres en ressources, mais riches en réserves monétaires, se sont alors tournés vers l'acquisition ou la location de terres à grande échelle pour assurer leur sécurité alimentaire*¹⁴⁶ (Tallès, 2010), cette province n'est pas épargnée par ce phénomène. En effet, depuis 2007, l'Etat Camerounais a concédé 10 000 ha de terres à la société Chinoise *Sino Cam Iko*¹⁴⁷, dont 4 000¹⁴⁸ ha à l'Ouest, notamment à Santchou, afin qu'elle les exploite pour une durée de 99 ans (Nforgang, 2010).

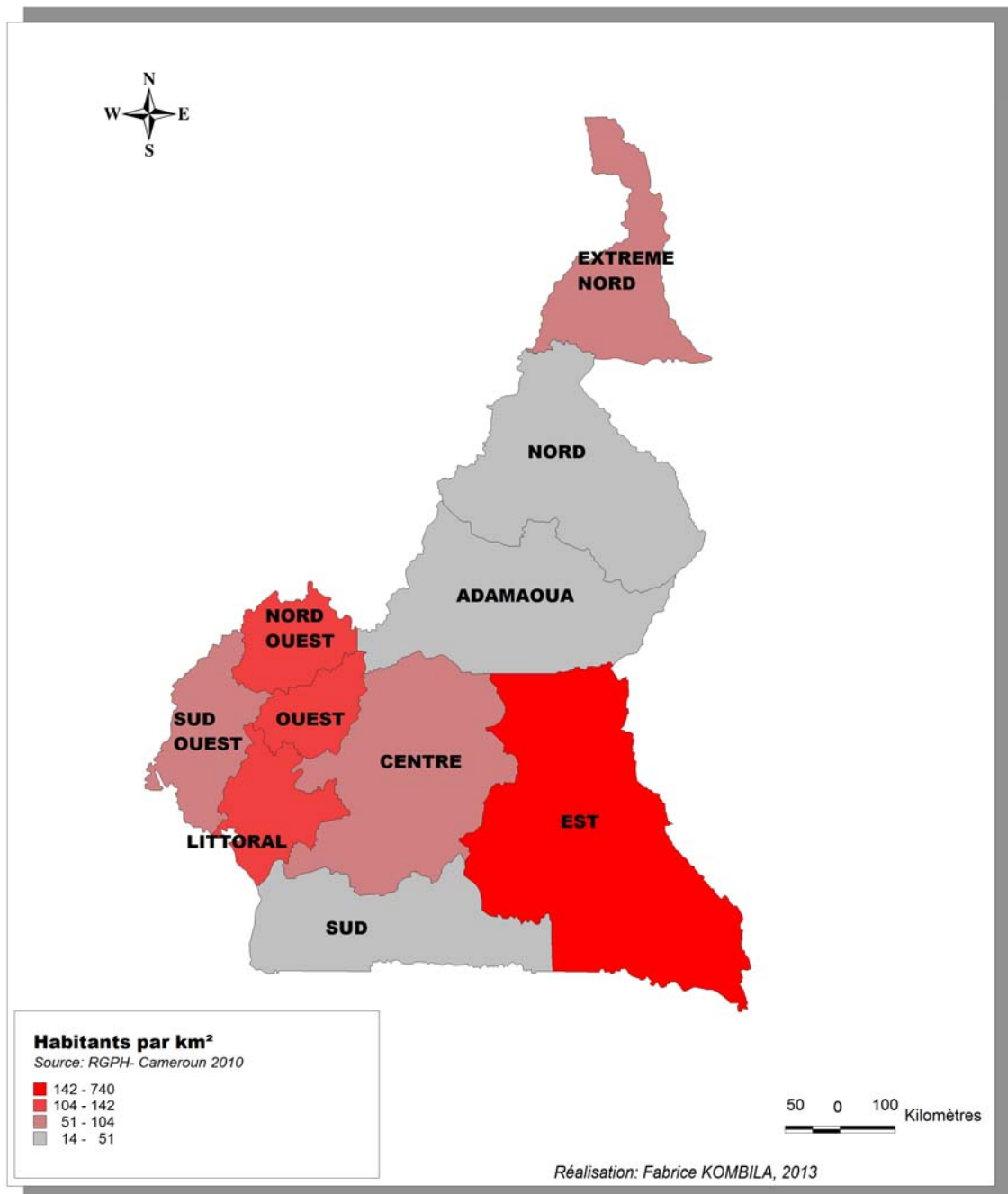
¹⁴⁶ A travers Tallès (2010), on peut se rendre compte que des exemples, pour illustrer ce fait, sont légion en Afrique Subsaharienne : à Madagascar, une société indienne, *Varun International*, a loué, ces dernières années, 465 000 hectares de terres pour cultiver du riz destiné au marché indien. Au Mali, les autorités ont concédé 100 000 hectares aux Libyens, là encore pour la production de riz. Au Soudan, la Corée du Sud a acquis 690 000 hectares où sera planté du blé. En République démocratique du Congo, la Chine prévoit de créer la plus grosse plantation de palmiers à huile du monde sur des centaines de milliers d'hectares.

¹⁴⁷ Cette société est une multinationale Chinoise spécialisée dans la production, la transformation et la commercialisation de produits agricoles

¹⁴⁸ Selon Nforgang (2010), les 6 000 ha restants leur ont été octroyés dans la province du Centre notamment à Nanga-Eboko (2000 ha) et à Ndjoré (4 000 ha).

Au-delà des débats¹⁴⁹ qui en sont liés, cette cession est bien révélatrice de l'existence d'un potentiel en terres cultivables au Cameroun.

Figure n°48 : Répartition des densités de populations au Cameroun en 2010



¹⁴⁹ La cession des terres agricoles au Cameroun soulève deux importantes problématiques. La première a trait à l'opacité ayant entouré cette transaction puisque le Maire de la ville de Nanga-Eboko affirme, par exemple, qu'il n'a jamais été associé. L'autre forme de discord est liée à la question alimentaire sous une approche souverainiste : alors que les autorités font valoir le fait que cette initiative contribuera à réduire les importations de riz, l'ACDIC a relevé qu'il s'agira plutôt d'une autre forme de dépendance alimentaire puisque les denrées issues de ces lopins de terres ne sont pas l'œuvre des Camerounais (Nforgang 2010).

Au sortir de cette section consacrée aux potentialités naturelles de l'agriculture, il ressort que les ressources en terre et en eau susceptibles d'être exploitées en vue de la production agricole sont importantes dans les deux pays. Naturellement, quoi qu'indispensables, on peut admettre l'idée que les seules atouts naturels ne peuvent suffire en vue de la mise en œuvre d'une stratégie de production agricole. En d'autres termes, il faut des moyens financiers qui peuvent être liés aux ressources économiques dont disposent ces deux pays.

B- De la profusion des atouts économiques, entre ressources renouvelables et non renouvelables

Pour mettre en œuvre et développer la production agricole, il faut naturellement des moyens financiers. Ces derniers peuvent être importants de deux points de vue : d'abord pour permettre une meilleure redistribution des revenus qui occasionnerait un accroissement du pouvoir d'achat des ménages qui se mettraient ainsi à consommer notamment les denrées alimentaires dont les prix vont toujours crescendo. En outre, ils peuvent servir à financer le secteur agricole de telle sorte que les différents slogans régulièrement scandés par les gouvernants des deux pays se transforment en actes.

En ce qui concerne la production agricole, il serait inexacte d'affirmer qu'il n'y a eu aucune initiative allant dans le sens de l'augmentation des rendements agricoles. On a, par exemple, eu l'ère de l'agriculture industrielle et bien d'autres projets. Seulement tous ces projets n'ont jamais été porteurs (Magnagna Nguema, 2005). Dans le cadre de la redynamisation de ce secteur d'activités, que tout le monde considère comme une alternative crédible dans le cadre de la fin des ressources extractives, il faut naturellement que d'autres initiatives soient entreprises. Dans ce sens, contrairement aux idées généralement véhiculées, les moyens financiers existent au Gabon et au Cameroun. Ces derniers reposent en grande partie, même si nous convenons que cela ne suffit pas à la mise en place d'une stratégie économique durable, sur la large gamme d'atouts naturels *économiquement utiles* (OMC, 2010) : les ressources renouvelables (1) et les ressources épuisables (2).

1- Un important potentiel en ressources renouvelables, entre forêt et ressources halieutiques

Quels produits prendre en compte dans le cadre des ressources renouvelables ? Au regard de la littérature relative à cette question, il est unanimement admis que ces dernières sont des produits qui peuvent se renouveler dans le temps (Wunder, 2003 ; OMC, 2010). Mais au-delà de cette unanimité, les avis divergent quand il s'agit d'énoncer les produits faisant partie intégrante de ces ressources. Dans ce sens, par exemple, la FAO estime que les produits de la forêt et de la pêche font partie de l'agriculture. C'est ce que fait également l'OMC dans le cadre de la publication des statistiques du commerce mondial. Mais contrairement à ces organismes, ces produits sont utilisés ici comme des produits naturels. En effet, même s'ils peuvent être cultivés¹⁵⁰, *traditionnellement, ces produits étaient simplement extraits de stocks naturels, ce qui est toujours le cas pour la plupart* (OMC, 2010 : p.46). Et jusqu'à présent, on les considère toujours comme relevant des ressources naturelles renouvelables dans les deux pays (Wunder, 2003 ; Mieuguem, 2000).

En ce qui concerne les ressources forestières, le Gabon et le Cameroun en disposent abondamment. En effet, faisant partie du bassin du Congo, le plus important bastion forestier Africain, ils représentent, respectivement, près de 18 et 12% du deuxième poumon forestier au monde (Partenariat pour les forêts du bassin du Congo -PFBC- et le Programme régional en Afrique centrale pour l'environnement -CARPE-, 2005). En ce qui concerne le Cameroun, la forêt occupe entre 40 et 60% du territoire, bien que la frange la plus dense se trouve exclusivement dans sa partie méridionale¹⁵¹. Au Gabon, le couvert végétal est beaucoup plus important que dans le premier cas : selon Wunder (2003), la forêt, au-delà des catégorisations qui sont faites¹⁵², occupe au moins 80% du territoire national. Cette statistique va dans le même sens que celle fournie par la FAO qui a admis l'existence d'une superficie supérieure à 60% de l'étendue nationale.

¹⁵⁰ Dans le cas de la pêche, on peut parler d'aquaculture. En ce qui concerne la forêt, on parlera de reboisement.

¹⁵¹ Selon les estimations du Ministère Camerounais des Forêts et de la Faune (2007), la partie sud du pays renferme plus de 75% de la forêt. Le reste du territoire représentant moins de ¼ est essentiellement constitué de forêt humide décidue, de forêt tropicale sèche et de formation arbustive tropicale

¹⁵² Selon Wunder (2003), il existe trois types de forêts au Gabon : la forêt du bassin côtier, les forêts plus homogènes du centre et les forêts du Nord-Est qui présentent les mêmes caractéristiques que les forêts semi-déciduales.

En termes de potentiel exploitable et commercialisable, les deux pays disposent d'une importante marge de manœuvre en raison, d'abord, de l'étendue forestier commercialement exploitable. En d'autres termes, il s'agit des superficies regorgeant des espèces arrivées à maturité pour une exploitation commerciale (Wunder, 2003). En ce qui concerne le Cameroun, les inventaires réalisés sur 14 millions d'hectares dans la partie méridionale du pays ont révélé un potentiel ligneux sur pieds exploitable d'environ 1.517 milliards de m³ pour les diamètres à hauteur de poitrine (DHP) supérieurs aux diamètres à hauteur d'exploitabilité (DHE) et de 2.648 milliards de m³ pour les DHP supérieurs à 20 centimètres (Mieuguem, 2000). Au Gabon, *plus de 90% de son potentiel forestier serait commercialement exploitable, ce qui représente le ratio le plus élevé d'Afrique* (Marchés Tropicaux cité par Wunder, 2003).

Au-delà de l'étendue, l'autre raison justificative de l'importante marge de manœuvre dont disposent ces Etats a trait à l'existence d'essences très prisées sur le marché international. C'est notamment le cas de l'okoumé qu'on retrouve en grande partie au Gabon et un peu au Sud du Cameroun et qui continue d'être très prisé sur le marché international en raison des facilités qu'il offre en terme de séchage, d'assemblage ou de finition (*Ibidem*).

Au total, le Gabon et le Cameroun disposent d'importantes ressources forestières qui peuvent être exploitées. Les ressources financières pouvant être tirées de la forêt pourraient d'ailleurs aller crescendo si la politique de transformation que les autorités gouvernementales tentent de mettre en pratique voit le jour comme le relaient les médias locaux¹⁵³ au Gabon. En d'autres termes, ce secteur d'activité peut être un atout indéniable dans l'optique du financement du secteur agricole.

Toujours en ce qui concerne les ressources renouvelables, au-delà de celles relevant du domaine forestier, les deux pays regorgent également d'un énorme potentiel en ressources halieutiques. Selon Bricola (2008), le potentiel exploitable dans les eaux maritimes est de 63 000 tonnes pour le Cameroun et de 176 000 tonnes en ce qui concerne le Gabon. A ce dernier, il peut être adjoint toutes les ressources des eaux intérieures qui n'ont pas jusqu'ici fait l'objet d'une étude quantitative (*Ibidem*). Cet important potentiel tiendrait à deux raisons

¹⁵³ Depuis son accession à la magistrature suprême, le Président Ali Bongo Ondimba affiche sa volonté de traduire en actes ce qu'il considère comme un aspect important de son programme de société : la transformation locale du bois. A travers les médias locaux, notamment la Radiodiffusion Télévision Gabonaise (RTG), c'est-à-dire le principal média d'Etat, on peut apprendre que cette initiative procurerait des milliers d'emplois et contribuerait à accroître de manière significative la part du secteur forestier dans le PIB.

principales : la première renverrait à la fois à l'étendue du réseau hydrographique (cf. le point 1.2), mais surtout à leur façade maritime¹⁵⁴.

La deuxième, quant à elle, renverrait dans un premier temps à la modicité des équipements de pêche. Au Gabon, par exemple, *alors qu'on ne recensait déjà en 1996 qu'une trentaine de navires de pêche gabonais, la flotte nationale de pêche s'amenuise au fil des ans, au point qu'on en compte aujourd'hui moins d'une dizaine* (www.gaboneco.com). En outre, se pose le problème de la désuétude ou de l'obsolescence de ces équipements de pêche puisque cette activité repose en grande partie sur des pirogues quelque peu surannées (*Ibidem*).

Au-delà de ces ressources renouvelables, qui ne sont d'ailleurs pas les plus emblématiques, les deux pays disposent d'autres atouts, beaucoup plus importants, pouvant favoriser l'éclosion ou l'intensification de la production agricole : les ressources non renouvelables dont les retombées économiques sont bien plus importantes.

2- Vers la fin des ressources extractives ?

Depuis les aurores de l'accession à la souveraineté internationale, jusqu'à aujourd'hui, l'évocation des ressources extractives ou épuisables renvoie inévitablement à l'exploitation pétrolière au Gabon et au Cameroun. Cette référence quasi systématique semble être la résultante des revenus financiers qui en découlent, car cette ressource a joué et continue d'ailleurs de jouer un rôle moteur dans les rétributions financières des deux Etats : alors qu'au Cameroun on parle d'une contribution dans le budget général à hauteur de près de 35% (Bikidik, 2008), cette proportion atteint plus de 60% dans le cas du Gabon (Initiative de Transparence dans les Industries Extractives-ITIE-, 2006).

Avec les revenus tirés de cette exploitation pétrolière, depuis 1953¹⁵⁵ au Gabon et 1977¹⁵⁶ en ce qui concerne le Cameroun, il convient de reconnaître que des initiatives

¹⁵⁴ La longueur de la façade maritime du Gabon est estimée à près de 800 km, alors que celle du Cameroun équivaut à près de 360 km.

¹⁵⁵ Pour la première fois, le pétrole a coulé au Gabon par l'entremise des gisements d'Ozouri et de Pointe-Clairette (www.businessgabon.com).

agricoles ont été portées sur les fonds baptismaux. Nous en voulons pour preuve la mise en œuvre d'une agriculture industrielle dans les deux pays dont les résultats semblent n'avoir pas été à la hauteur à la fois des attentes et des financements injectés. Au-delà de ces ratés, l'agriculture est entrain de vivre une seconde jeunesse en raison du regain d'intérêt pour cette activité. Depuis plus d'une dizaine d'années, en effet, elle revient en boucle dans les discours des politiques qui en font *la priorité des priorités* (Ondoa Manga, 2006 ; Magnagna Nguema, 2005 ; Mianzeza, 2001).

Cette considération nouvelle du secteur agricole semble ne pas être la conséquence d'une prise de conscience véritable de l'apport que pourrait avoir ce secteur sur l'économie et bien d'autres domaines indispensables au bien-être des populations. En d'autres termes, il n'obéit qu'à une seule raison, du moins si on s'en tient aux discours officiels : le déclin des ressources pétrolières. En effet, depuis le milieu des années 1980 en ce qui concerne le Cameroun, et la deuxième moitié des années 1990, pour ce qui est du Gabon, les populations respectives vivent au rythme de la peur de la fin de l'exploitation pétrolière en raison de la baisse de la production. S'agissant du Gabon, par exemple, après le niveau record de production atteint durant l'exercice 1997/1998 (près de 18 millions de barils), les quantités d'or noir mises sur le marché vont décroissant et sont aujourd'hui inférieures à la barre symbolique de 10 millions de barils chaque année (www.total-gabon.com).

Même si on peut admettre la nécessité d'une diversification de l'économie, la question qu'on peut se poser est celle de savoir si la baisse de la production pétrolière signifie la fin de cette ressource extractive. Et même si la production pétrolière arrivait à son terme, n'existerait-il pas d'autres substances, quoi que non renouvelables, sur lesquelles l'activité économique s'appuierait dans l'optique du financement de l'agriculture ? Sous forme de réponse à ces interrogations, et contrairement à l'alarmisme relayé par les autorités des deux Etats, il convient de reconnaître que pour deux raisons essentiellement, les perspectives, en ce qui concerne les ressources extractives, semblent loin d'être aussi chaotiques comme le prétendent les gouvernants des deux pays.

La première raison pouvant étayer cette affirmation est liée au fait qu'on peut considérer qu'il existerait encore un avenir pour le pétrole dans les deux pays, contrairement aux idées véhiculées par les autorités politiques. Cette assertion tient au fait que des petits

¹⁵⁶ Même si l'activité d'exploration a démarré en 1947, c'est-à-dire bien avant les indépendances, le Cameroun ne devient effectivement producteur d'or noir qu'à partir de 1977 (ITIE, 2005).

gisements continuent d'être découverts, ce qui permet de compenser la baisse de rendements des réservoirs les plus importants. C'est d'ailleurs pour cette raison que, selon Casimir Oyé Mba¹⁵⁷, *la production ne s'est pas effondrée* (www.gabonmagazine.com). L'autre raison permettant d'entretenir l'espoir quant à l'avenir de l'exploitation pétrolière est le nombre important de compagnies¹⁵⁸ prospectant aussi bien la terre ferme que l'off-shore à grande profondeur.

Par ailleurs, même si le tarissement des gisements les plus importants avait été annoncé, les nouveaux procédés de récupération du pétrole permettent d'exploiter ces gisements qu'on disait arrivés à maturité (www.businessgabon.com): selon Casimir Oyé Mba, *l'injection de gaz dans les puits permet notamment de pomper plus de pétrole qu'auparavant* (www.gabonmagazine.com). C'est d'ailleurs sans doute pour cette raison que le gisement de Rabi-Kounga continue d'être exploité alors qu'on annonçait qu'il avait atteint son pic de production depuis déjà quelques décennies (www.businessgabon.com; EITI, 2006).

En raison des éléments susmentionnés, et sous forme de réponse à ceux qui prédisent la fin du pétrole au Gabon, le porte-parole de l'Organisation Nationale des Employés du Pétrole (ONEP), Arnaud Engandji Alandji, tout en affirmant que la rupture de la production pétrolière *n'est pas pour demain*, poursuit son propos en ces termes :

Il est vrai qu'au regard des volumes, on peut dire que la production va à la baisse. Mais, en observant le niveau de l'activité dans la prospection, on se rend compte qu'il y a beaucoup d'entreprises dans les études sismiques et les investissements sont très importants. Je crois que les niveaux actuels sont là pour durer deux bonnes décennies encore. Ceci est soutenu par la grande activité d'exploration qu'on observe entre la Guinée-Equatoriale et l'Angola, qui devrait déboucher sur quelques grandes découvertes. Le seul vrai problème est que l'on va dans les forages en eaux profondes qui demandent des moyens techniques et technologiques différents (www.businessgabon.com).

¹⁵⁷ Monsieur Casimir Oyé Mba, aujourd'hui proche de l'opposition, a été l'un des éminents cadres du Parti Démocratique Gabonais (PDG) durant le règne d'Omar Bongo Ondimba. Entre 2007 et 2009, il a été Ministre Gabonais des mines, du Pétrole, des Hydrocarbures, de l'Energie, des Ressources Hydrauliques et de la Promotion des énergies nouvelles.

¹⁵⁸ D'après le Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures, il existe onze entreprises, de diverses nationalités, en phase d'exploration au Gabon. Il s'agit d'Anardako Gabon Cie, Canadian Natural Ressources International, Gulf Of Guinea Petroleum Corporation Inc, Forest Oil Gryphon BV Gabon, Mitsubishi Petroleum Development Company Gabon, Oil India International, Ophir Gabon Ltd, Sino Gabon Oil & Gas Ltd, Sinopec Overseas Oil & Gas Ltd, Sterling oil & Gas NL et Tullow Oil Gabon SA (www.businessgabon.com).

Au-delà de toutes les contingences liées à la prospection ou à l'exploitation des gisements qu'on disait arrivés à maturité, l'activité pétrolière a encore un avenir, au Cameroun notamment, en raison de l'existence de réservoirs avérés situés dans la presqu'île de Bakassi¹⁵⁹ : selon une étude réalisée en 2003 par la Banque Mondiale, au-delà de sa bonne qualité, contrairement à celui vendu jusqu'à présent par ce pays, le pétrole présent dans cette zone maritime est quantitativement très important puisqu'il correspond à 10% des réserves mondiales d'or noir (Dougueli, 2008 ; Ntiga, 2008 ; Mbong Pibasso, 2010).

Au total, du moins en ce qui concerne la production pétrolière, les lendemains ne semblent pas aussi alarmistes qu'il n'y paraît ou comme on voudrait le faire croire. En d'autres termes, le pétrole pourrait continuer à couler pour deux décennies encore comme l'a si bien rappelé le responsable de l'ONEP en ce qui concerne le Gabon.

Mieux encore, et c'est l'autre raison pouvant permettre la remise en cause l'idée d'une rupture à court terme de la production des ressources extractives, même en cas d'arrêt de la production pétrolière, les deux pays disposent d'autres ressources épuisables, certes, mais qui peuvent tout de même être mises à contribution pour le bien de l'activité économique, de façon générale, et singulièrement de l'agriculture. Qui plus est, ces substances sont pour l'instant lâchement exploitées puisque les gouvernants n'ont jeté leur dévolu que sur la production pétrolière (Wunder, 2003 ; Magnagna Nguema, 2005 ; Dougueli, 2008 ; Ntiga, 2008 ; Mbong Pibasso, 2010).

Parmi ces ressources extractives, on peut parler des substances précieuses ou semi-précieuses que sont l'or, le diamant, le saphir, la platine, etc. qui ne sont exploitées jusqu'ici, selon l'agence d'exécution du Programme Appui au Développement des Activités Minières (CAPAM) au Cameroun, que de façon artisanale. Dans le même ordre d'idées, on peut évoquer les minéraux industriels qui ne sont pas encore exploités. Par ailleurs, les deux pays sont également caractérisés par la prépondérance des matières minérales : au-delà de l'uranium qui a été exploité au Gabon et qui continue de l'être au Cameroun, d'autres substances comme le gaz, malgré un potentiel immense quoi que pas encore estimé¹⁶⁰, ne sont pas encore mises en exploitation.

¹⁵⁹ Après un conflit territorial qui l'opposait au Nigéria, pour cette île située au large de ses côtes, le pays de Paul Biya a eu gain de cause suite au rendu de la Cour Internationale de Justice (CIJ) datant du 10 octobre 2002.

¹⁶⁰ Selon le Ministre Casimir Oyé Mba, cette absence d'estimation du potentiel gazier du Gabon est lié au fait que dans le passé les sociétés qui cherchaient uniquement du pétrole n'ont pas insisté sur les techniques ou les travaux permettant de découvrir du gaz [...] (www.gabonmagazine.com).

Dans le dernier cas, au Gabon par exemple, le Ministre Casimir Oyé Mba a plutôt parlé de gaspillage de cette ressource puisque *la plus grande partie du gaz mêlé au pétrole s'échappait et brûlait en torchères* (www.gabonmagazine.com). Cette situation est bien dommage alors les ressources gazières contribuent à près de 6% des recettes de la Russie (Wipperfürth, 2010). Enfin, on note dans les deux pays l'existence des métaux de base exploités de façon partielle : il y a d'une part des substances comme le manganèse qui sont exploitées au Gabon mais dont le potentiel reste immense¹⁶¹. A contrario, d'autres substances existent dont l'exploitation n'est pas encore à l'ordre du jour. C'est le cas du zinc, du plomb, du cuivre ou du fer.

En somme, les activités avicole et rizicole peuvent bénéficier, pour leur développement, de deux atouts majeurs. Il y a d'abord les terres et des conditions climatiques adéquates. Pour exploiter efficacement ces avantages, on peut mobiliser les ressources financières qui émaneraient de l'exploitation et de la commercialisation des substances floristiques ou encore des ressources du sol et sous-sol dont le pétrole ou le manganèse.

¹⁶¹ Même si le Gabon fournit le ¼ de la production mondiale de manganèse, sa capacité de production reste encore importante si l'on ne considère que le seul site de Moanda qui est exploité en ce jour puisque les statistiques officielles font état d'un potentiel de près de 200 millions de tonnes encore exploitables. A ceci, il convient d'ajouter les gisements encore inexploités de Franceville, d'Okondja, dans le sud-est, et de Ndjolé, dans la partie centre du pays (http://gaboneco.com/show_article.php?IDActu=20976).

Conclusion du Chapitre 6

Tableau n°22 : Synthèse des données du chapitre 3

	Facteurs	Composantes	Résultats
Disponibilité alimentaire	Famine	Accalmie politique	Oui
		Instrumentalisation de la faim	Non
	Déséquilibre quantitatif	Sous-alimentation	Oui
		Sous-nutrition	Oui
Potentialités agricoles	Ressources naturelles	Eau	Oui
		Terre	Oui
	Ressources économiques	Ressources renouvelables	Oui
			Oui
		Ressources non renouvelables	Oui
			Oui

Réalisation : Pacôme Tsamoye

Tout au long de ce chapitre, il a été question, dans un premier temps, de présenter la situation de la sécurité alimentaire au Gabon et au Cameroun. Dans ce sens, il ressort que même s'il n'existe pas de famine, les deux pays sont caractérisés par des déséquilibres alimentaires quantitatifs se traduisant par la sous-alimentation et la sous-nutrition. En tentant de comparer ces résultats aux potentialités remarquables des deux Etats, dans un second temps, il existe comme un paradoxe puisqu'ils disposent aussi bien des ressources naturelles qu'économiques susceptibles d'être exploitées dans le but de mettre en œuvre une stratégie d'accroissement de la production agricole (Tableau n°22).

Cette situation peut paraître incompréhensible si on admet l'idée selon laquelle l'amélioration des disponibilités alimentaires est surtout tributaire des ressources naturelles et économiques, c'est-à-dire des moyens financiers. La question qui mérite d'être posée à ce niveau de la réflexion est simple : pourquoi ce fossé entre ressources exploitables à des fins agricoles et disponibilités alimentaires ? Qui plus est, comme il a été fait mention lors de l'évocation de la sous-alimentation, cette disponibilité alimentaire est loin d'être identique chaque année. En d'autres termes, elle est instable, elle fluctue. Alors, comment cette instabilité peut-elle se justifier ?

Sous forme de réponse à ces questions, depuis 1995, plusieurs voies se sont élevées pour montrer les limites de la mondialisation et leurs conséquences sur la sécurité alimentaire. Dans ce sens, on peut faire référence à Georges Courade (1996) qui avait affirmé que la sécurité alimentaire était dans un étau du fait, entre autres de la libéralisation. On peut également s'appuyer sur les positions défendues par bon nombre d'ONGs internationales ou locales sur cette question. D'où la question suivante : quel est réellement l'impact de l'ouverture du marché agricole mondial sur la sécurité alimentaire au Gabon et au Cameroun ?

Chapitre 7 : La sécurité alimentaire au Gabon et au Cameroun, vers la reconnaissance des effets positifs de la mondialisation

Au sortir du chapitre précédent, le principal enseignement pouvant être tiré est l'existence des difficultés alimentaires au Gabon et au Cameroun en dépit des énormes atouts dont regorgent ces deux pays. En effet, bien que l'urgence alimentaire n'y soit pas à l'ordre du jour, en raison de l'accalmie sociopolitique et de l'absence de l'instrumentalisation de la faim liée à la mise en œuvre de ce qui est communément appelé la *géopolitique*, des cas de difficultés alimentaires sont bien réels. Peut-être sous forme d'explication, la plus grande partie de la population dans les deux pays éprouve de véritables difficultés à accéder économiquement aux denrées alimentaires, puisque les prix de ces derniers ne cessent d'aller crescendo.

Pour justifier cette envolée des prix de denrées alimentaires, les ONGs locales, notamment l'Association Citoyenne de Défense d'Intérêts Collectifs (ACDIC¹⁶²) au Cameroun et la Société Civile au Gabon, par la voix de Madame Yvette Ngwévilo Rekangalt¹⁶³, y voient la conséquence de la mondialisation des échanges agricoles et ses conséquences négatives sur la production locale. En ce qui concerne la filière avicole, par exemple, l'ACDIC affirme qu'en inondant le marché, les importations consécutives à l'accord de Marrakech *ont assassiné sans façon, un pan entier de la souveraineté alimentaire si chère aux populations et à la politique nationale de l'élevage et de l'agriculture* (ACDIC, 2003). En d'autres termes, l'ouverture du marché agricole ne permet pas d'exploiter efficacement le potentiel agricole de ce pays du fait de son impact négatif sur la mise en œuvre d'une politique agricole viable. En conséquence, la filière ne saurait se développer de manière à produire davantage et de permettre aux Camerounais de stabiliser leur niveau de consommation nonobstant les soubresauts des échanges mondiaux.

¹⁶² L'ACDIC est un mouvement associatif créé en 2004 et régie par la loi N°90/053 du 19 décembre 1990 portant liberté d'association. Ses objectifs sont les suivants : expliquer, sensibiliser, former et informer les masses populaires sur les valeurs de la citoyenneté et les causes communes ; faire des recherches, des études, des enquêtes sur les sujets touchant aux intérêts collectifs ; faire œuvre de lobbying, de défense, de protection et de plaidoyer pour les causes sociales et les sujets d'intérêt collectif ; susciter et faciliter dans le souci d'un impact réel, des initiatives allant dans le sens des changements souhaités (www.acdic.net).

¹⁶³ Elle est une femme politique Gabonaise et a été candidate à l'élection présidentielle de 2009. En tant du conseil Economique et Social, elle a participé aux négociations à Bruxelles sur l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre la Commission Européenne et l'Afrique Centrale (www.ngwevilo.com).

En somme, la mondialisation est présentée comme la source des difficultés alimentaires rencontrées au Cameroun. Ne remettant pas fondamentalement en cause cette approche explicative de la situation alimentaire des deux pays, l'observation des différents paramètres pris en compte dans la cadre de cette réflexion a permis de tirer deux enseignements. Dans un premier temps, le décryptage de l'impact du mouvement de mondialisation sur la sécurité alimentaire entre 1995 et 2011 laisse apparaître des phases de régression de l'offre alimentaire sur le marché agricole mondial. Dans ce sens, il existe donc des risques que ces dernières se répercutent négativement sur la sécurité alimentaire dans les pays dits importateurs nets de denrées alimentaires comme le Gabon et le Cameroun (I). Cela dit, cette situation ne saurait occulter la capacité qu'a la mondialisation à satisfaire, à cause d'un certain nombre de paramètres, quotidiennement, ou à court terme, les attentes alimentaires des populations des deux pays (II).

I- La problématique de la sécurité alimentaire durable via le marché agricole mondial

De manière générale, l'abord de la notion de sécurité alimentaire durable consiste en la juxtaposition de deux concepts bien connus que sont la sécurité alimentaire et le développement durable. En d'autres termes, la sécurité alimentaire durable consiste à répondre aux exigences de la sécurité alimentaire tout en pensant à la préservation de l'environnement. Il s'agit donc de tout mettre en œuvre pour que les choix productifs actuels, par exemple, ne portent pas atteinte à l'alimentation des générations futures. De ce fait, la question de la sécurité alimentaire requiert la prise en compte de facteurs nouveaux : l'environnement, la santé et le bien-être des populations, les moyens technologiques, les facteurs économiques et les facteurs politico-juridiques (Wongkaew, 2010).

Bien que tenant compte de certains facteurs précédemment énumérés, la FAO, dans son approche de la notion de sécurité alimentaire durable appliquée aux pays en développement, met plutôt l'accent sur la femme à travers l'accès de cette dernière aux ressources pouvant lui permettre de produire des aliments et les possibilités qui lui sont offertes pour acheter des vivres qui ne peuvent être produites sur place. Il s'agit là d'une stratégie visant à accroître ses capacités d'assurer la sécurité alimentaire.

Au total, il apparaît très clairement que le concept de la sécurité alimentaire durable est loin de faire l'unanimité. Autrement dit, son sens dépend du contexte dans lequel il est utilisé. Ainsi, dans le cadre de cette réflexion, l'orientation qui lui est donnée obéit uniquement à une dynamique temporelle. En d'autres termes, il s'agit de voir comment sur le long terme, du moins entre 1995 et 2011, on peut concilier les échanges mondiaux des produits agricoles et les exigences de sécurité alimentaire. En procédant à cette analyse, il apparaît que le marché agricole mondial éprouve des difficultés à garantir, à toutes les populations réparties à travers la planète, dont celles du Gabon et du Cameroun, la perpétuation de la sécurité alimentaire du fait des logiques sous-jacentes à la mondialisation et à la sécurité alimentaire et des objectifs poursuivis à travers le processus de mondialisation des échanges agricoles (A). D'autres difficultés relatives à cette difficile conciliation relèvent, quant à elles, du fonctionnement dudit marché mondial (B).

A- Des fondements problématiques

Alors que le monde entier est le théâtre des difficultés alimentaires, au début de la deuxième moitié des années 1970, un sommet est organisé à Rome par la FAO afin d'y remédier. A cette époque, point n'était besoin d'évoquer l'ouverture du marché agricole mondial car la solution résidait dans l'accroissement de la production agricole. Autrement dit, les problèmes de pénuries alimentaires étaient intimement liés aux faibles performances agricoles. A partir de cet instant, des initiatives rentrant dans le cadre de la *révolution verte*¹⁶⁴ ont été renforcées de par le monde afin qu'une solution soit trouvée à ces manquements. Les performances agricoles qui s'en suivirent étaient assez importantes, surtout dans les pays où

¹⁶⁴ Selon la FAO, la révolution verte peut s'entendre comme à une stratégie de renforcement de la production ou de la productivité du secteur agricole à travers le monde. Elle a consisté ou consiste encore aujourd'hui à l'introduction de variétés améliorées ou encore à l'amélioration des techniques d'irrigation, des pesticides et des engrais minéraux utilisés pour les principales cultures de base. A tout cela, il a été ou continue d'être joint des investissements dans l'infrastructure institutionnelle et/ou dans des programmes de recherche. C'est donc la combinaison de tous ces facteurs qui a favorisé l'augmentation de la production vivrière et de la productivité à travers le monde. Même si on s'en est satisfait à un moment donné, toutes ces avancées jugées pourtant significatives semblent aujourd'hui insignifiantes au regard notamment de l'évolution de la population planétaire. C'est ainsi que les enjeux de l'heure semblent tourner autour d'une nouvelle révolution agricole qui se voudrait doublement verte puisqu'est recherchée à la fois le renforcement de la production et de la productivité agricole mais aussi la mise en perspective de cette stratégie avec les exigences de développement durable.

les recommandations de ce sommet de la FAO ont été traduites en actes, ou chez tous ceux qui voulaient se mettre à l'abri de l'arme alimentaire¹⁶⁵.

En dépit de toutes ces avancées significatives, qui se sont d'ailleurs traduites par un abaissement significatif du nombre de sous-alimentés à travers le monde, selon la FAO (2010), le problème continuait de frapper de pleins fouets les populations des pays en développement. C'est dans ce contexte qu'il a été préconisé l'ouverture du marché agricole afin de favoriser une meilleure fluidité dans les mouvements des produits agricoles. En d'autres termes, l'agriculture doit désormais faire partie du processus des échanges internationaux. C'est ainsi que l'avaient décidé officiellement toutes les parties ayant pris part au processus de négociations de l'Uruguay Round.

L'idée sous-jacente à ce processus était la suivante : les difficultés alimentaires rencontrées par les populations de certains pays relevaient des entraves aux échanges puisque les denrées étaient disponibles dans les Etats de très grandes capacités productives. Mais au regard du déroulement de ce processus de mondialisation, certaines limites, impactant tous les pays à l'image du Gabon et du Cameroun, méritent d'être relevées : dans un premier temps, il existe une certaine forme d'incompatibilité entre les logiques relevant du commerce et celles liées à la sécurité alimentaire (1). Comme le disent les études théoriques sous-jacentes au mouvement libéral, le commerce ne serait pas un problème si toutes les mesures sont prises pour qu'il soit vraiment loyal. Or la réalité est différente puisque subventions et autres mesures participant à la distorsion des échanges internationaux sont toujours d'actualité. Ces dysfonctionnements, présentés comme le seul fait du duopole Etats-Unis-EU, peuvent être à rechercher dans les conditions de la ratification même de l'accord sur l'agriculture de l'Uruguay Round qui, contrairement à tous les points de vue généralement partagés, ressemblait davantage à une entente entre les deux géants du marché agricole international qu'à une volonté réelle de favoriser l'amélioration de la sécurité alimentaire (2).

¹⁶⁵ L'arme alimentaire ou « *agri-pouvoir* », selon une terminologie utilisée par De Brichambaut (1976), peut renvoyer à des stratégies pouvant être élaborées par un grand pays producteur, et donc exportateur majeur sur le marché mondial, afin de tirer des bénéfices politiques de la captivité alimentaire des autres pays (non producteurs, et donc importateurs-nets) à son égard. Bien que cet auteur se soit interrogé sur son existence même, faisant ainsi montre d'une certaine forme de scepticisme, les faits postérieurs, à travers les manœuvres élaborées puis mises en œuvre par les pays Européens notamment, peuvent en constituer une forme de réponse.

1- Mondialisation et sécurité alimentaire : deux logiques différentes

Ces deux logiques remontent historiquement après la seconde guerre mondiale dans un contexte de réorganisation du système économique mondial. La première, qui avait pour objet de placer les gouvernements au centre d'un dispositif coordonné au niveau international, s'est tenue en 1943 à Hot Springs en Virginie et a donné naissance à la FAO. C'est cette dernière qui a fait de la sécurité alimentaire un droit à part entière de l'humanité. Abordant la question alimentaire dans sa globalité, et donc au-delà de la seule dimension agricole, cette rencontre prévoyait la responsabilisation des différents gouvernements dans leur aptitude à garantir ce droit des populations à s'alimenter, même s'ils peuvent, quand le besoin se fait sentir, recourir aux organisations internationales pour une aide ponctuelle.

Ces assises prônaient également : *le paiement de prix convenables aux agriculteurs pour leur production, l'amélioration de la capacité d'achat de la nourriture par l'instauration d'un salaire minimum adéquat, la garantie d'un seuil d'alimentation pour les mères d'enfants en bas âge, l'intervention directe des gouvernements dans la commercialisation, le stockage, la transformation et le transport des denrées alimentaires* (Lehman, 1996 : p.2). Lors de cette même rencontre, les échanges et bien sûr leur régulation n'étaient nullement écartés. Seulement, ils devaient être régis en recherchant l'atténuation des fluctuations des prix des denrées alimentaires et des produits agricoles.

En 1944, c'est-à-dire un après, les mêmes 44 gouvernements qui ont fait de la sécurité alimentaire un droit pour tout individu se réunirent à Bretton Woods au New Hampshire, toujours aux Etats-Unis, avec pour objectif cette fois-ci d'ôter toute influence de l'Etat dans le fonctionnement du marché mondial. C'est lors de ce sommet que sont nés le FMI, la Banque Mondiale et le GATT devenu à partir du premier janvier 1995 l'OMC (*Ibidem*).

Quelques années durant, ces deux modes de régulation du système économique mondial ont cohabité. Chacun essayant certainement comme il le pouvait de répondre aux attentes placées en lui. Or une dizaine d'années plus tard, la logique faisant de l'alimentation un droit pour tous a été *balayée par l'idéologie montante de la libéralisation des échanges et par la totale prise de contrôle du marché mondial par les firmes multinationales* (*Ibidem*, p.3). Ainsi, la sécurité alimentaire a cessé d'être un droit puisque le marché seul déterminait désormais l'alimentation des hommes, réduisant les différents gouvernements à un rôle de

simple spectateur. De plus, les échanges qui étaient au départ destinés à lutter contre la volatilité des prix sont devenus le seul déterminant de l'alimentation de la planète.

Au total, cette nouvelle orientation a eu des conséquences dramatiques pour les petits producteurs qui, du fait de la baisse des prix des denrées alimentaires, n'arrivaient plus à avoir un retour sur investissement au regard des sommes consenties. Les conséquences sont connues de tous : paupérisation, insécurité alimentaire, exode rural, etc.

Pour se rendre compte de l'incompatibilité entre mondialisation et sécurité alimentaire, du moins si on se réfère aux accords de Marrakech, il convient de s'appesantir sur le rôle des firmes multinationales (FM) pour s'apercevoir que leur objectif n'était pas tant l'amélioration de la sécurité alimentaire dans les pays qui souffraient des problèmes d'alimentation, mais tout simplement le développement des échanges alimentaires à partir desquelles elles tireraient des gains conséquents. Même si, comme le reconnaît d'ailleurs Luca Chinotti (2004), le poids de ces FM est difficilement évaluable, leur impact peut être apprécié à l'aune de l'influence qu'elles ont exercée sur les principaux négociateurs du cycle de l'UR : les Etats-Unis et l'UE.

Le moyen classique de pression des entités comme les FM sur les parlementaires ou l'exécutif demeure le lobbying. Mais dans le cas des Etats-Unis, elles étaient au cœur même des négociations de l'UR. En effet, elles représentaient les Etats-Unis et faisaient donc officiellement partie des négociations¹⁶⁶. Même si on peut être tenté de ne pas remettre en cause leur bon sens et penser qu'ils agissaient pour l'intérêt général, un doute peut tout de même planer et laisser croire que leurs objectifs sont ailleurs, car ces *relations de connivence qui se traduisent par une connaissance mutuelle et, fréquemment des allers-retours entre cabinets ministériels de leurs pays et les postes de direction d'entreprises* (Tangermann, cité par Chinotti, *idem* : p.45) peuvent prêter à confusion et laisser croire qu'ils agissent pour le bien des FM qui les ont employés ou dans lesquelles ils vont être affectés après leurs portefeuilles ministériels.

¹⁶⁶ Pour illustrer cette affirmation, il convient, comme l'a fait Chinotti, de prendre deux cas de figure où les représentants officiels des Etats-Unis lors de l'UR sont *les hommes des FM*. Le premier concerne Daniel G. Amstutz qui était responsable des négociations dans le cycle de l'UR pour le compte des Etats-Unis entre 1983 et 1989 : avant cette fonction de Sous-secrétaire à l'agriculture dans l'administration publique, il a exercé pendant 25 années pour Cargill et pour Goldman Sachs & Co. Mieux encore, quelques temps après avoir quitté le gouvernement américain, il est devenu Président de la North American Export Grain Association Inc. Son successeur a également fonctionné dans le même registre : avant de s'occuper des négociations multilatérales, il a travaillé pour des FM alimentaires. D'ailleurs, à la fin de son mandat comme Sous-secrétaire, il a été réintégré (Chinotti, 2004).

Dans le cas de l'UE, la connivence est moins visible : hormis *l'ancien Commissaire de l'Agriculture Mc Sharry qui, après avoir contribué fortement à la signature de l'accord de Blair House, est devenu un dirigeant de Cargill*, la pression est exercée par le moyen classique des lobbies. La portée de cette affirmation est justifiable du fait de la perméabilité de la Commission. Car *en tant que bureaucratie en voie de maturation, [elle] est une institution réceptive aux groupes d'intérêts, au point que l'expression "groupe de pression" serait complètement erronée pour décrire la plupart des groupes d'intérêts de l'UE, car cette pression s'exercerait sur une porte ouverte*. C'est dire donc que les rapports étaient assez étroits entre la Commission et les différents lobbies représentant aussi bien les FM que les associations paysannes.

D'ailleurs Daniel Janssen¹⁶⁷ a affirmé que *la Commission joue le premier rôle dans de nombreux domaines de grande importance économique et elle est extrêmement ouverte à la communauté des affaires si bien que, quand les hommes d'affaires comme moi se trouvent face à un problème qui a besoin d'une contribution [...] politique, nous avons accès à d'excellents commissaires*. Mieux encore, au sein de l'UE, les négociations des échanges agricoles étaient menées dans le cadre du *"Comité 133"*¹⁶⁸. Composé des fonctionnaires des différents pays membres, ce comité était l'objet de plusieurs pressions de la part des lobbies dont les représentants assistaient aux réunions et ont eu accès aux comptes rendus et aux ordres du jour, privilèges refusés aux membres élus du parlement européen (*Ibidem*, p.46).

Au regard de l'influence des lobbies des FM sur les principaux protagonistes de l'accord sur l'agriculture l'UR, que sont les Etats-Unis et l'UE, on peut légitimement penser que l'objectif de ses assises n'était nullement la prise en compte des préoccupations alimentaires perceptibles à travers la planète. Le véritable but de ces pourparlers consistait, par contre, en la mise en œuvre d'une batterie de mesures cadrant parfaitement avec les aspirations des FM¹⁶⁹. En d'autres termes, le souhait de voir la sécurité alimentaire améliorée

¹⁶⁷ Il était un éminent membre de l'European Roundtable of Industrialists, un des plus grands et puissants groupes des FM européennes (*Ibidem*).

¹⁶⁸ Cette dénomination a été attribuée à ce comité en référence à l'article 33 du Traité de Rome de 1957 qui a créé et défini les compétences de la Communauté Européenne dans les négociations *dans les négociations commerciales et tarifaires qui doivent être conduites par la Commission en consultation avec un comité spécial désigné par le Conseil des Ministres pour l'assister dans le cadre des directives que le Conseil peut lui adresser* (Guenguen cité par Chinotti, *idem* : p.46).

¹⁶⁹ Selon Chinotti (*idem* : p.49), en étudiant les communiqués de presse et les positions de la Confédération des Industries Agroalimentaires de l'UE, quatre objectifs des FM ont pu être décelés : la création d'un cadre réglementaire propices aux industries agroalimentaires ; la mise en œuvre des mesures pouvant permettre à l'industrie agroalimentaire de s'approvisionner en matières premières de qualité et en quantités suffisantes et à

grâce aux échanges n'était en réalité qu'un vœu pieux qui relevait uniquement des discours officiels. D'ailleurs, les statistiques de la FAO le montrent aisément.

Mais ce travail de lobbying est loin d'être le seul facteur mettant en exergue l'inadéquation entre la sécurité alimentaire et la mondialisation des échanges agricoles. Car nombreux sont les spécialistes qui s'accordent pour dire que les négociations relevant du cycle de l'UR s'apparentaient à la recherche d'une meilleure issue possible afin de mettre un terme à la guerre commerciale que se livraient américains et européens dans le domaine agricole.

2- La mondialisation des échanges agricoles, un armistice entre les Etats-Unis et l'Union Européenne

En 1974, c'est-à-dire presque 21 ans après Hot Springs, a eu lieu à Rome un sommet mondial sur l'alimentation. Certes dans un contexte différent de celui de 1943, mais les problèmes d'alimentation se posaient encore une fois à l'échelle de la planète et il fallait tenter de trouver des solutions pour ne serait-ce que limiter ce phénomène. Cette fois-ci, les causes de l'instabilité de l'offre alimentaire sont à rechercher aux USA, car un an auparavant, afin de juguler la hausse des prix intérieurs, le président Richard Nixon avait décrété un embargo sur les exportations américaines de soja, provoquant un mouvement de panique chez les pays importateurs. En outre, un parasite avait détruit une partie importante de la récolte céréalière aux Etats-Unis.

Pour pallier toute baisse éventuelle de l'offre alimentaire à l'échelle mondiale, puisque les problèmes de disponibilité quantitative se posaient à l'époque, les participants à ce sommet ont unanimement admis la nécessité d'augmenter la production alimentaire. C'est ainsi que les Européens, échaudés par l'affaire du soja, avaient saisi l'enjeu de l'autosuffisance et se sont mis à produire des oléagineux. Les agriculteurs américains s'endettèrent pour ensemercer massivement.

des prix adéquats ; la mise en place d'un cadre propice à une concurrence saine entre entreprises américaines et européennes et l'élimination des obstacles au commerce.

La production a bien évidemment augmenté de part et d'autre. Elle a atteint des niveaux tels que les préoccupations se rapportant à l'autosuffisance alimentaire étaient largement dépassées. On commença même à assister à un certain gaspillage tant les populations européennes et américaines ne pouvaient à elles seules consommer tous les biens alimentaires produits. Il fallait trouver des débouchés de manière à écouler le surplus qui ne pouvait être consommé localement. Ainsi, s'amorça une longue guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Communauté économique européenne, qui entraîna la disparition de millions d'exploitations familiales partout dans le monde et provoqua, par le biais des subventions aux exportations, un dumping sans précédent sur les marchés des pays en développement (*Ibidem*).

La recherche d'un cadre de réflexion, qui permettrait aux deux grands producteurs de trouver un terrain d'entente, était plus que souhaitable. C'est dans ce sens que l'intégration de l'agriculture dans le cycle de négociations de l'Uruguay du GATT constitue un armistice entre les deux grands blocs qui se sont partagés les marchés d'exportation. Trois faits permettent d'étayer cette affirmation. Le premier concerne la participation effective aux différentes négociations. Dans le cadre de l'UR, les tractations se déroulaient aussi bien au sein des comités de négociation, que, parfois, dans le cadre des organisations internationales. Pour ce faire, un nombre de participants adéquat était plus que souhaité.

Mais cela nécessite d'importants moyens financiers. Même s'il serait difficile d'affirmer que c'est pour cette raison qu'un faible nombre de participants des pays en développement a été constaté, puisque plusieurs de ces pays ne comptaient qu'un seul représentant, force est de remarquer que la réalité est différente en ce qui concerne les pays économiquement puissants qui ont de ce fait les moyens financiers nécessaires leur permettant de mobiliser toutes les ressources humaines indispensables.

Ainsi, américains et européens avaient, respectivement, huit et neuf membres. En ce qui concerne l'UE, ce nombre ne tient même pas compte des différents participants relevant de la compétence des Etats membres. Il convient également de signaler que les Etats-Unis et l'UE disposaient également de nombreux experts qui travaillaient à plein régime sur ces négociations. Au total, en admettant l'hypothèse selon laquelle le degré d'influence dans les négociations est fonction du nombre de participants, et considérant que les voix des absents ne s'expriment pas ou peu seulement, on peut aisément conclure que seules les positions

américaines et européennes ont été les plus entendues et non celles des pays en développement, par exemple (*Ibidem*).

Ensuite, il y a les lieux de négociations du cycle de l'UR. Démarrés avec la déclaration de Punta Del Este le 20 septembre 1986, les négociations de l'UR débutent effectivement le 16 février 1987 au sein du Groupe de Négociations sur l'Agriculture (GNA). Mais très vite, ces pourparlers vont être conduits dans d'autres lieux qui n'étaient pas accessibles aux pays en développement comme le G7¹⁷⁰ ou l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques¹⁷¹ (OCDE). Autrement dit, les pays en développement n'ont pas été conviés à ces assises. Ces derniers l'ont d'ailleurs fait savoir en critiquant ouvertement la façon dont les pays développés menaient les négociations en arguant qu'elles devraient être conduites au sein du GNA.

Mieux encore, ces négociations ont été pilotées de façon bilatérale entre américains et européens. En effet, après la remise en cause du projet Dunkel en 1991, l'épilogue du cycle de l'UR a été rendu possible grâce à l'accord de Blair House de 1992, qui faisait suite à la résolution du conflit des oléagineux et qui réunissait ces deux protagonistes. Ainsi, à croire plusieurs études menées sur la question, les différentes conclusions auxquelles ces deux acteurs sont parvenus, ont été simplement imposées au reste des parties contractantes (*Ibidem*).

Le dernier facteur, mettant en exergue le rapport entre le cycle de négociations de l'UR et la guerre commerciale entre les Etats-Unis et l'UE, est le déroulement même des négociations. En effet, l'issue de ces tractations a été rendue possible grâce à l'accord de Blair House qui a été une entente américano-européenne. Mais cette issue est en fait révélatrice des oppositions entre ces deux protagonistes ayant émaillé tout le processus de négociations. Ces différends avaient déjà été enregistrés au sujet même de l'intégration ou non de

¹⁷⁰ Créé à l'initiative de la France en 1975 pour faire face au premier choc pétrolier, le G7 est un groupe informel, de pays les plus puissants de la planète, qui se réunit une fois par an lors d'un Sommet des chefs d'État et de gouvernement. Il a essentiellement un rôle d'orientation et d'impulsion politiques. Constitué jusqu'en 1976 des Etats-Unis, du Japon, de l'Allemagne, de la France, du l'Angleterre, de l'Italie, et du Canada, ce groupe a enregistré l'arrivée d'un huitième membre qu'est la Russie en 1998. Ainsi, il s'appelle désormais le G8 (<http://www.g20-g8.com/g8-g20/g8/francais/qu-est-ce-que-le-g8-/qu-est-ce-que-le-g8-/qu-est-ce-que-le-g8.778.html>).

¹⁷¹ Instituée en 1947, pour administrer le plan Marshall financé par les États-Unis afin de reconstruire le continent européen dévasté par la guerre, l'OCDE se veut une organisation internationale dont l'ambition consiste à faire la promotion des politiques qui amélioreront le bien-être économique et social partout dans le monde.

l'agriculture¹⁷² dans ces tractations qui se voulaient progressistes puisque l'objectif était la mise en place des dispositions nouvelles pouvant garantir une meilleure circulation des biens à travers la planète. Bien que la déclaration de Punta Del Este soit venue mettre un terme à cette crispation initiale, cette opposition est loin d'avoir connu son épilogue ; et on le remarquera tout au long des négociations.

Jusqu'en 1990, toutes les tentatives¹⁷³ entreprises se sont heurtées à une forte opposition de l'UE qui remettait en cause l'idée de réduire significativement ses subventions à l'exportation (Sharma, *idem*). Même le projet Dunkel a été contesté par l'UE qui le jugeait inacceptable en raison des dommages qu'il était susceptible de comporter pour la production agricole européenne notamment en ce qui concerne la viande porcine dont les importations devaient passer de 20 000 tonnes à 500 000 tonnes, soit une progression près de 2400% (Dermine, 1991). Les Etats-Unis, par contre, y voyaient une *avancée positive* allant dans le sens de l'aboutissement de ces négociations (Chinotti, *idem*).

L'aboutissement de ces pourparlers, consécutivement à l'accord de Blair House, n'a été possible, que parce qu'américains et européens ont convenu de l'issue à donner au commerce international des produits agricoles. En d'autres termes, il n'était nullement question des préoccupations se rapportant à la sécurité alimentaire, du moins à l'échelle planétaire, mais bien des considérations strictement commerciales.

Globalement donc, la libéralisation et la sécurité alimentaire sont deux réalités, peut-être pas opposés, mais dont la conciliation semble difficile. D'abord parce que ce sont deux logiques différentes, car en principe la libéralisation n'a pour objectif que la mise en œuvre d'un cadre propice aux échanges et donc moins la prise en compte des préoccupations strictement alimentaires. Les problèmes de la faim et de la malnutrition n'étant en réalité qu'un corolaire de cette vaste dynamique qui se veut planétaire. Mieux encore, les négociations agricoles, telles qu'elles se sont déroulées dans le cadre de l'UR, n'ont recherché qu'un cadre en vue de permettre aux américains et aux européens de mettre un terme à la guerre commerciale qu'ils se livraient depuis plusieurs années.

¹⁷² Alors que les Etats-Unis voulaient ardemment que l'agriculture soit incluse dans les tractations beaucoup plus globales qui se profilaient, l'UE ne partageait pas cette vision car *ayant peur de s'engager dans des négociations qui menaceraient la PAC*. Pour trouver une issue à cette impasse initiale, les Etats-Unis ont été contraints d'accepter que les discussions qui allaient s'engager tiennent également compte des mesures relevant de leurs politiques agricoles (Chinotti, *idem* : p.50).

¹⁷³ Parmi ces dernières, on peut évoquer l'accord de Montréal de 1988 et celui de Genève de 1989.

Mais l'idéal aurait été que ces accords mettent effectivement fin à cet affrontement avec l'idée que cela impacterait positivement les échanges internationaux dans ce sens que les pays importateurs nets, c'est-à-dire ceux dépendants en grande partie du commerce international pour l'alimentation de leurs populations, à l'image du Gabon et du Cameroun, puissent s'approvisionner sur un marché agricole stable afin de venir à bout des difficultés alimentaires rencontrées dans leur territoire. Or, la réalité est à l'antipode des espérances.

B- Le fonctionnement du marché agricole mondial, source de désidératas alimentaires

L'idée sous-jacente au processus de mondialisation des échanges agricoles était la spécialisation des différents pays selon les spécificités de leur milieu. En d'autres termes, il incombait aux pays susceptibles de produire du poulet de le faire de manière à alimenter le marché mondial. Inversement, pour que ce dernier satisfasse ses besoins en riz, par exemple, il peut naturellement se tourner vers le même marché dont les approvisionnements sont effectués par les pays producteurs de cette denrée. C'est donc la théorie des avantages comparatifs de David Ricardo présentée comme *l'argument économique le plus général et le plus puissant pour démontrer l'intérêt de l'échange international et de la spécialisation* (Lassudrie-Duchêne et Ünal-Kesenci, 2002 : p.1).

Mais depuis qu'elle a été portée sur les fonds baptismaux, bien qu'elle reste d'actualité et que les défenseurs de la mondialisation des économies s'y réfèrent toujours en n'y relevant que les aspects positifs, il n'en demeure pas moins que cette théorie comporte plusieurs limites dont les répercussions n'épargnent aucun pays à travers le monde. Dans ce sens d'ailleurs, alors que nous posions à Monsieur Faugier¹⁷⁴ la question de savoir à quelles difficultés son entreprise était confrontée lors de l'achat des biens alimentaires sur le marché mondial, il nous avait simplement dit que le Gabon faisait partie d'un système aujourd'hui globalisé. Et que dans ce sens, les problèmes rencontrés par une entreprise Japonaise et

¹⁷⁴ Monsieur est un ressortissant Français qui travaillait comme responsable des importations à l'entreprise Cecagadis à Libreville au Gabon. Alors que nous préparions encore notre voyage pour la France en 2007, puisque nous avions une inscription en Master 2 à l'Université de Nantes, nous avons jugé opportun de faire quelques recherches à cette fin. Et c'est dans ce cadre qu'il avait bien voulu répondre à quelques unes de nos questions.

Brésilienne étaient les mêmes que ceux auxquels étaient confrontés les importateurs Gabonais.

Parmi ces derniers on peut noter les difficultés du modèle ricardien à se stabiliser dans le temps puisque l'activité économique est naturellement dynamique. En outre, dans cette approche théorique, le marché occupe une place de choix dans ce sens qu'il est chargé de réguler l'offre et la demande. Bien que la demande soit toujours existante et sans cesse croissante, il apparaît que l'offre éprouve des difficultés à s'arrimer à cette donne (1). Par ailleurs, l'un des aspects positifs pouvant être relevé à travers le processus de mondialisation des échanges agricoles, notamment via les accords de Marrakech, a été la prise en compte des conséquences négatives possibles liées à cette mondialisation. Mais là encore, se posent des questions de mise en œuvre (2).

1- Une irrégularité de la sécurité alimentaire fonction des périodes et des filières

A la lumière des développements précédents (Chapitre II), on peut affirmer que l'offre alimentaire est irrégulière sur le marché mondial malgré l'augmentation de la production rendue possible grâce aux mutations techniques et organisationnelles observées dans la filière avicole, par exemple. Pour comprendre ce contraste, il a été fait référence à la volonté des pays producteurs de prioriser leur consommation interne et aux difficultés du transport maritime notamment présenté comme un atout fragile dans le cadre de l'acheminement des denrées alimentaires.

L'autre facteur influençant la circulation des biens alimentaires est tributaire de la concentration-intégration des acteurs des échanges agricoles mondiaux. En effet, l'objectif poursuivi à travers la libéralisation des échanges agricoles demeure le désengagement de l'Etat de tout le circuit alimentaire. Ce dernier étant considéré comme une entrave à la libre circulation des biens agricoles à travers la planète, son éloignement ne constituerait qu'une aubaine pour des échanges certainement gagnant-gagnant, source de bien-être partagé et donc d'une meilleure sécurisation alimentaire à l'échelle mondiale. Cela dit, en pratique, cette approche, certainement cohérente en théorie et ayant contribué au recul de l'Etat Anglais de la production agricole au XVIII^e siècle, se heurte dans sa mise en œuvre, ce qui ne permet pas

aux consommateurs de bénéficier des avantages de cette ouverture des marchés, à deux pesanteurs bien distinctes.

Le premier renvoie à la forte concentration des acteurs tout au long du système alimentaire. En effet, le *modèle alimentaire agro-industriel tertiarié* contemporain, selon des terminologies propres à Jean-Louis Rastoin, *a donné naissance à un oligopole à franges dominé par de très puissantes firmes multinationales* (Idem, 2008 : p.1). Bien que ce mouvement soit à l'œuvre depuis environ un siècle, son impact sur le fonctionnement du marché agricole international aurait certainement eu plus d'impact suite à la ratification des accords de Marrakech qui a réduit la marge de manœuvre des politiques.

Cette concentration s'opère d'abord en amont du système alimentaire, c'est-à-dire au niveau des intrants, des semences, des engrais et des pesticides dont la finalité est l'augmentation de la productivité d'une exploitation agricole. De ce point de vue, onze entreprises seulement concentrent la moitié de la fourniture des intrants agricoles. Mieux encore, *en matière de semences transgéniques [...], Monsanto¹⁷⁵ détient à elle seule près de 80% de ce marché. Une position dominante d'autant plus intéressante qu'elle contribue à renforcer son emprise sur le marché des herbicides* (GRESEA, 2008 : p.2).

Ensuite, elle s'observe, à bien des égards, en ce qui concerne la production des biens agricoles. A ce niveau, le mouvement d'intégration de la production agricole par des firmes multinationales est vieille de quelques siècles déjà à travers le secteur des fruits tropicaux. Ce phénomène a été relancé avec l'expansion de l'agribusiness, au milieu du XXe siècle aux Etats-Unis, avec aujourd'hui le soja en Argentine et au Brésil, l'huile de palme en Malaisie, les céréales, les légumes ou le lait en Russie... (Rastoin, *idem*).

Ainsi, grâce aux investissements directs à l'étranger (IDE) et à la sous-traitance internationale, les firmes multinationales concentrent 19% de la production agricole internationale (Tableau n°23). Même si les firmes multinationales contrôlent également 20% de la distribution et de la restauration, cette concentration est beaucoup plus manifeste en ce qui concerne les échanges mondiaux. En effet, quelques firmes seulement ont le monopole du commerce des filières entières. Les exemples pour illustrer ce cas de figure sont légion. Concernant les échanges mondiaux de céréales, les entreprises telles que Cargill et Archer

¹⁷⁵ Monsanto est une entreprise américaine spécialisée dans les biotechnologies végétales. Elle est aussi l'une des principales productrices semences génétiquement modifiées.

Daniels Midland (ADM) détiennent 60% du marché mondial. Il en est de même pour la banane (Chiquita, Dole, Del Monte, Noboa et Fyffes contrôlent 80% du marché), etc. (GRESEA, *idem*).

Tableau n°23 : L'oligopole dominant du système alimentaire mondial en 2007

Nombre d'entreprises	Sous-secteur	Part de marché mondial
11	Agrofourniture	50%
15	IAA	19%
14	Distribution et restauration	20%
40	Total	89%

Source: CNN, 2008, d'après Rastoin 2008

Avec une telle mainmise sur le marché agricole international, ces firmes multinationales peuvent ainsi influencer les prix agricoles mondiaux via deux formes de spéculation. La première renvoie au marché physique c'est-à-dire où se négocie le prix physique d'un produit agricole donné. Cette forme de spéculation consiste à stocker longtemps une marchandise avant de la commercialiser dans l'espoir que son prix sera plus élevé lorsque l'on décidera de la vendre. Ainsi, surfant sur la faiblesse de la production agricole mondiale liée aux contingences climatiques de la deuxième moitié des années 2000, les firmes multinationales ont-elles stocké de quantités importantes de denrées alimentaires dans le but d'amplifier, parfois de façon très importante un mouvement de hausse de prix en contribuant artificiellement à une carence sur le marché physique. Tout ceci, naturellement, dans le but d'accroître leurs marges bénéficiaires¹⁷⁶.

L'autre forme de spéculation est celle qui s'exerce sur les marchés à terme. Ces marchés n'ont pas pour vocation première la livraison physique de la marchandise, mais la couverture du risque-prix. Autrement dit, il s'agit d'éviter toute perte financière découlant d'une variation défavorable des cours entre le moment où se négocie la livraison future de la marchandise et celui où cette marchandise sera effectivement livrée. L'opération de couverture consiste à adopter sur le marché à terme la position inverse à celle mise en œuvre

¹⁷⁶ Entre 2004 et 2007, selon GRESEA, Nestlé, la deuxième firme la plus importante du marché laitier mondial, l'autre étant Danone, a presque doublé ses bénéfices annuels. En effet, estimés à près de cinq milliards de dollars en 2004, ses bénéfices ont atteint près de 10 milliards de dollars en 2007 (GRESEA, *idem* : p.7).

sur le marché physique. Ce que l'on perd sur un marché, on le gagne sur l'autre et inversement. Ainsi, pour couvrir le risque-prix, il convient de faire usage de la spéculation. De fait, *étant donné leur capacité à spéculer sur le marché physique, ces entreprises ont les moyens de spéculer sur les marchés à terme avec une prise de risque restreinte, puisqu'elles disposent d'une certaine capacité à influencer les cours*. Dans ce sens, elles sont en partie responsables de la dérive spéculative ayant largement contribué à la flambée des prix de 2007 (*Ibidem*, p.7).

Si ces multinationales ne sont qu'en partie responsables de cette bulle spéculative ayant occasionné la flambée des prix agricoles et par ailleurs les émeutes de la faim (Dubois, 2010), c'est en raison de l'existence d'autres acteurs qui ne sont pas directement liés au marché agricole international. En effet, même si les problèmes climatiques y ont été pour beaucoup, malgré le fait que les firmes multinationales ont spéculé à travers la gestion des stocks des produits agricoles, *les raisons véritables pour lesquelles les prix alimentaires ont doublé ou pourquoi l'Inde [a rationné] le riz ou pourquoi les éleveurs britanniques [ont tué] les cochons pour lesquels ils ne [pouvaient] plus payer la nourriture animale, c'est la crise du crédit* (Steinberg, 2008 : p.1).

De fait, en raison de l'effondrement des marchés financiers¹⁷⁷, et en vue de l'obtention des gains rapides, les courtiers ont retiré des millions de dollars investis en actions et dans les prêts immobiliers pour les placer dans les denrées alimentaires considérées comme le meilleur investissement pour les hedge funds parce que le marché est tellement inefficace. Ce qui entraîne une plus grande possibilité de profit. Les conséquences de ces transferts de fonds spéculatifs dans le domaine agricole se sont naturellement traduites sur les prix : le prix mondial moyen de riz a augmenté de 217%, celui du blé de 136%, du maïs de 125% et celui du soja de 107%.

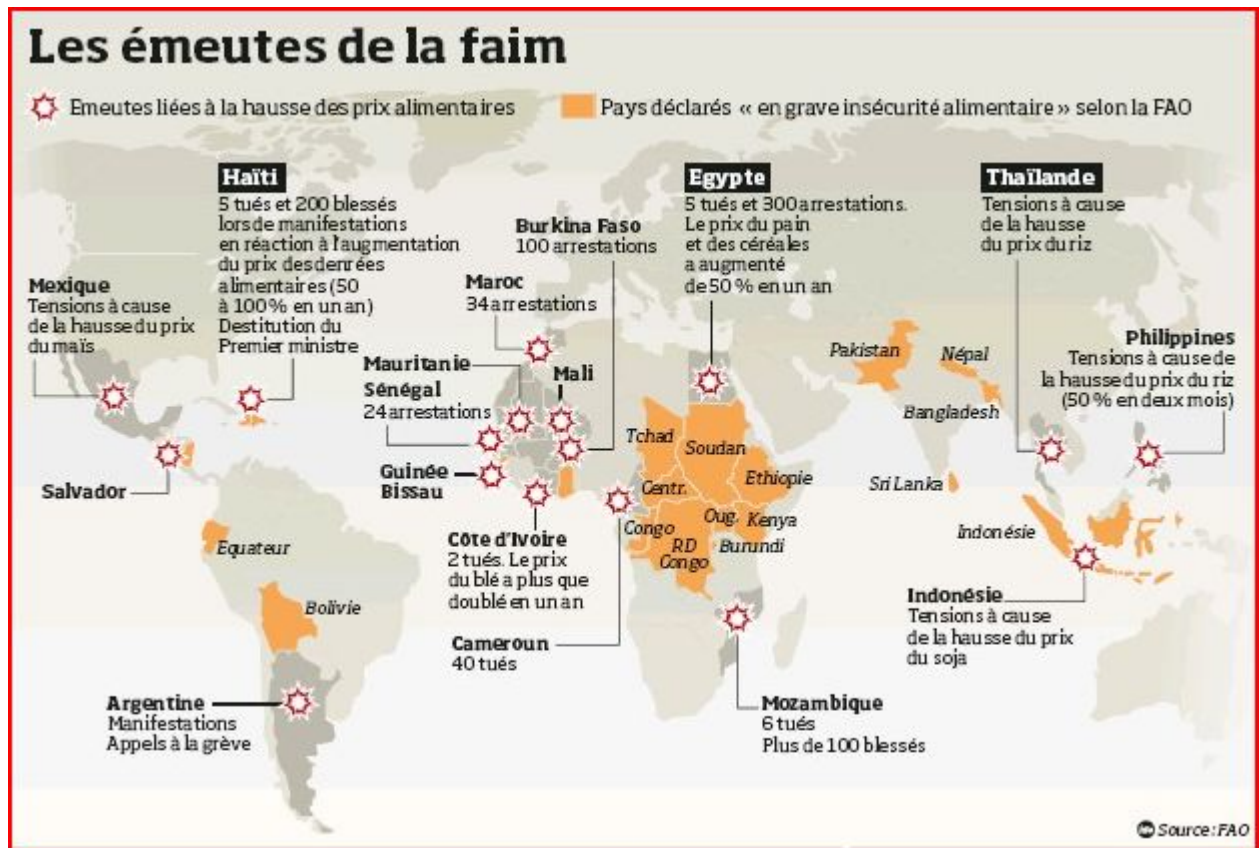
Pour se rendre compte de l'emprise de ces fonds spéculatifs sur le marché agricole, rien de tel que l'observation des activités de la bourse de Chicago où s'opère la plus grande partie des spéculations internationales sur les denrées alimentaires. Selon Stefan Steinberg, en

¹⁷⁷ En 2008, la finance internationale était dans une situation chaotique. En effet, en prenant le cas de la France, le marché des actions de la Bourse de Paris avait fortement baissé dans un contexte de tensions financières exacerbées au mois de septembre par la faillite de la banque d'investissement Lehman Brothers. *D'une fin d'année à l'autre, l'indice CAC 40 avait reculé de 42,7 %*. Les autres indices d'Euronext Paris ont enregistré des baisses d'amplitude voisine. Aux États-Unis, le repli des indices boursiers des marchés d'actions a été de 33,8 % pour le Dow Jones, de 38,5 % pour le S&P500 et de 40,5 % pour le Nasdaq. Au Japon, l'indice Nikkei a baissé de 42,1 % (INSEE, 2009).

effet, depuis janvier [2008], l'activité d'investissement dans le secteur agricole a augmenté d'un quart à la bourse de Chicago et, selon la firme Cole Partners, dont le siège est à Chicago, l'implication des *hedges funds* dans le secteur des matières premières a triplé au cours de ces deux dernières années en totalisant 55 milliards de dollars. Mais en dehors des Etats-Unis, où s'opère sans doute la plus grande partie des transactions, l'Europe n'est pas en reste dans cette spéculation agricole ou alimentaire. En Allemagne, par exemple, le *hedge funds Ospraie* est considéré être le plus important des fonds d'investissement opérant [...] dans les aliments de base (*Ibidem*, p.3). Contrairement à ce *hedge funds* dont les bénéfices ne sont pas connus, le Münchner Investment Club (MIC), ouvert en 1989 avec un capital équivalent à 15 000 euros, gère un volume de 50 millions d'euros.

Globalement, on peut bien se rendre compte de ce que le marché agricole mondial comporte plusieurs entraves qui obèrent donc sa fluidité. Toutes ces difficultés ont donc des conséquences sur la sécurité alimentaire des populations à travers le monde, que l'on soit dans les pays développés ou dans ceux dits en développement (CNUCED, 2008). Dans le dernier cas, l'évocation des difficultés liées au marché mondial renvoie inévitablement à la question des soulèvements contre la faim rencontrés aussi bien en Asie, en Amérique Latine, qu'en Afrique (fig. n°49).

Figure n°49 : Les émeutes de la faim dans le monde en 2008



Source : FAO, 2008

En Afrique, de façon générale, une dizaine de pays ont été le théâtre des manifestations populaires contre la hausse des prix des denrées alimentaires (fig. n°49). Dans tous les cas, c'est au Cameroun qu'elles ont été plus meurtrières : alors qu'elles s'étaient généralement soldées par des arrestations et quelques¹⁷⁸ tués au Mozambique ou encore en Côte-D'ivoire, la répression des manifestations a occasionné la mort de près de 40 personnes¹⁷⁹.

¹⁷⁸ A travers la « minimisation » du nombre de morts, il ne s'agit nullement de cautionner les actes posés partant du principe que toute vie humaine ne mérite pas d'être ôtée de quelque manière que ce soit, en dehors de la seule volonté de la Providence. Par contre, il s'agit uniquement d'élaborer une comparaison statistique à travers le nombre de décès enregistrés dans tous les pays où s'étaient déroulées les émeutes de la faim sur le continent Africain.

¹⁷⁹ Selon certains médias, ces chiffres repris par la FAO sont ceux publiés par le Gouvernement Camerounais. Mais pour l'Observatoire national de défense des droits de l'homme, la répression des émeutes de la faim aurait engendré la disparition de 139 âmes (www.afrik.com).

A l'image de bien d'autres pays, les manifestations Camerounaises obéissaient à une volonté des populations de lutter contre la « vie chère », car les prix de plusieurs produits de consommation courante ont été revus à la hausse. C'est le cas du riz dont *le prix moyen du kg est passé de 260 fcfa à près de 400 fcfa entre janvier 2005 et décembre 2007, soit une hausse relative d'environ 50%* (MINEPAT, 2008 : p.31). Bien que cette raison ait suffisamment justifié ces manifestations, la forte répression, quant à elle, aurait obéi à l'imbrication de plusieurs facteurs qui ont abouti à la présence de milliers de personnes dans les rues à travers bon nombre de régions du pays.

Les documents parcourus en ligne¹⁸⁰ font, en effet, état de ce que le mot d'ordre de grève avait été lancé par le syndicat des transporteurs pour protester contre la hausse des prix à la pompe du carburant. Mais le jour du rassemblement, ce sont les étudiants qui ont constitué le gros des troupes pour s'opposer contre la vie chère en générale. Ces manifestations avaient également des visées politiques. Il y avait d'une part l'hostilité du peuple à l'égard du projet de révision de la constitution qui autorisait au Président Paul Biya de se représenter lors des élections présidentielles de 2011 et d'autre part l'interdiction d'une rencontre qui devait être organisée par les partis politiques de l'opposition (www.afrik.com).

De ce fait, derrière les manifestations contre la flambée des prix, il y avait d'autres enjeux sous-jacents qui n'étaient pas directement liés à la question des biens alimentaires, même si cette dernière était bien réelle liée notamment à la contraction de l'offre sur le marché agricole mondial. En effet, à partir de l'année 2008, les exportations de riz ont décru à l'échelle globale. Cette situation s'est également traduite par la contraction des importations de cette denrée au Gabon. Ainsi, les disponibilités alimentaires sont-elles passées de 37.7 kg/personne/an en 2008 à 34.8 kg/personne/an en 2009, soit une baisse de près de 8%. Au-delà de cette année symbolique, il existe d'autres périodes où une baisse des disponibilités du riz sur le marché agricole mondial s'est traduite par une régression des quantités consommées par chaque individu. C'est le cas au Cameroun entre les années 1999 (12.4 kg/personne/an) et 2000 (10.1 kg/personne/an) où il a été noté une coïncidence entre baisse au niveau mondial et régression au niveau du pays.

¹⁸⁰ Pour tenter de comprendre les raisons justificatives des émeutes de la faim au Cameroun, nous avons consulté plusieurs sites internet : www.cameroun-info.net; www.lejournalducameroun.com; www.cameroun-oneline.com et www.camer.be

Au-delà de ces années où une simultanéité a été notée entre régression de l'approvisionnement du marché agricole mondial et la baisse de la disponibilité des denrées alimentaires au Gabon ou au Cameroun, il existe plusieurs autres phases durant lesquelles la diminution des disponibilités mondiales ne s'est pas répercutée dans une dynamique identique dans les deux pays. Cela voudrait dire qu'il existe d'autres paramètres à prendre en compte et qui ne relèveraient peut-être pas directement de la mondialisation.

De plus, les deux filières n'ont pas réagi de la même façon en 2008 lorsque les émeutes de la faim étaient à leur paroxysme : contrairement aux denrées d'origine rizicole, les disponibilités des produits avicoles, même si leur offre mondiale a baissé en 2009 (Chapitre II), ne se sont nullement traduites par une régression des importations Gabonaises¹⁸¹. Bien au contraire, elles ont été positives. Mieux encore, durant toute cette période il a été noté un renforcement des disponibilités alimentaires avicoles consommées par les populations. Si on prend 2004 (21.1 kg/personne/an) comme année de référence, en effet, on peut se rendre à l'évidence que la situation de l'offre avicole a globalement été positive jusqu'en 2009 (39.1 kg/personnes/an). En prenant le cas de la période entre 2007 (28.4 kg/personne/an) et 2009, c'est-à-dire au plus fort de la crise, on peut se rendre compte de ce que les disponibilités en viande de volaille Gabonaises ont progressé de près de 27%.

Globalement donc, la mondialisation des échanges agricoles peut se présenter comme un handicap pour la sécurité alimentaire surtout dans sa perspective durable en prenant notamment pour référence l'année 2008 et les émeutes de la faim qui l'ont caractérisée. Plusieurs raisons peuvent justifier la difficulté qu'on aurait à vouloir garantir sa sécurité alimentaire en recourant au marché agricole mondial. Parmi ces dernières, on peut faire référence aux stratégies des firmes multinationales contrôlant une grande partie du marché agricole international qui n'ont visiblement pour objectif que l'accroissement de leurs gains et non permettre, surtout aux démunis disséminés à travers la planète, de manger à leur faim.

Mais leurs actions n'ayant contribué qu'en partie à la flambée des prix de 2008, par exemple, une bonne part de responsabilité de cette tendance haussière des prix agricoles était à rechercher dans l'implication des courtiers en bourses qui, avec l'effondrement du marché

¹⁸¹ En raison de l'interdiction des importations entrée en vigueur avant cette période au Cameroun, cette analyse s'appuiera uniquement sur la situation du Gabon.

financier international, avaient besoin des valeurs refuges. Ainsi, une bonne partie de fonds spéculatifs ont été injectés dans les valeurs agricoles de manière à accentuer la volatilité des prix des denrées alimentaires.

A croire plusieurs ONGs, dont OXFAM, bien que cette phase haussière n'ait épargné aucun pays ou continent, les Etats en développement à l'image du Gabon et du Cameroun ont été les plus touchés par cette crise. Cela dit, l'un des crédits à mettre à l'actif du processus de mondialisation mis en œuvre à travers les accords de Marrakech a été l'anticipation d'éventuelles difficultés qui en seraient liées et qui porteraient atteinte à la sécurité alimentaire dans ce groupe de pays. Seulement, leur mise en œuvre est loin d'être effective.

2- Les mesures compensatoires limitées et pas appliquées

Lors du cycle de négociations de l'UR, même si l'essentiel des décisions avait été le fait de l'entente américano-européenne à travers l'accord de Blair House, une bonne partie des débats portait sur les impacts négatifs possibles de la libéralisation des échanges agricoles sur les pays en développement. Dans ce sens, en effet, deux craintes étaient clairement formulées. La première concernait les conséquences des possibles augmentations des prix agricoles du fait de la mondialisation. Sachant que les pays moins avancés (PMA) et les pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires (PEDINA), dépendent du marché international pour l'alimentation de leurs populations respectives, tout accroissement des prix mondiaux ne peut être que catastrophique pour ces derniers.

Le deuxième motif d'inquiétude avait trait non seulement à une possible érosion des préférences imputable à la réduction des droits de douane, mais aussi à une aggravation de *la difficulté pour ces pays d'accroître le volume de leurs exportations de produits agricoles du fait des contraintes qui existaient sur le plan de l'offre* (FAO, 2002 : p.134).

Ces craintes ont donc été prises en compte dans le cadre de la Décision Ministérielle de Marrakech (DMM) à travers laquelle les Ministres ont reconnu

que, pendant la mise en œuvre du programme de réforme conduisant à une libéralisation accrue du commerce des produits agricoles, les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires risquent de subir des effets négatifs pour ce qui est de disposer d'approvisionnements adéquats en produits alimentaires de base provenant de sources extérieures suivant des modalités et à des conditions raisonnables, y compris d'avoir des difficultés à court terme à financer des niveaux normaux d'importations commerciales de produits alimentaires de base.

FAO, 2002 : p.135.

La DMM prévoyait dans ce sens trois mesures visant à amoindrir les effets négatifs que pourrait avoir la mondialisation des échanges agricoles sur les pays susmentionnés. Il s'agissait notamment de la mise en œuvre d'une aide alimentaire, du financement à court terme d'importations commerciales de quantités normales de produits alimentaires et de l'octroi à de conditions favorables de crédits agricoles à l'exportation. Mais contrairement à cette volonté affichée, et maintes fois renouvelée lors de grandes joutes internationales, les mesures prises à travers la DMM ne sont toujours pas appliquées. Les raisons sous-jacente à cette non-application peuvent être consécutives aux difficultés liées à leur conception.

Le premier niveau d'ambiguïté, avant de voir effectivement ce qu'il en est concernant les mécanismes prévus à cet effet, renvoie à ce que la FAO appelle *la nature et [...] l'ampleur du problème alimentaire envisagé* dans la DMM. Dans ce sens, il y a d'abord les difficultés d'appréciation de ce qu'on appelle les effets négatifs de la mondialisation. En effet, l'une des craintes de la DMM est de voir l'évolution des prix agricoles sur le marché mondial ne plus permettre, ou très peu, aux PMA et aux PEDINA de se procurer les denrées alimentaires indispensables à l'alimentation de leurs populations respectives. Cette approche des effets négatifs renvoie donc aux considérations économiques. En d'autres termes, pour que ces pays continuent de s'approvisionner sur le marché international, il convient que les prix sur ce dernier évoluent dans de proportions raisonnables. Or, la réalité est bien différente et tous les pays signataires des accords de l'UR l'avaient admis.

Cela dit, et sans vouloir revenir sur les dessous de la volatilité des prix agricoles internationaux, le problème qui se pose ici, selon la FAO, est celui de l'inexistence de l'explication de ce qu'on entend par proportions raisonnables et comment on peut déterminer que les conditions sont déraisonnables. Ce manquement peut donc ouvrir la voix à des interprétations diverses. D'où la nécessité de l'encadrer à travers une définition claire et bien précise pour tous. En supposant que les *conditions déraisonnables pour les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires [seraient] des factures d'importation dépassant la normale*, et là c'est la deuxième difficulté, *comment déterminer que la facture des importations de produits alimentaires est déraisonnable ou excessive ?* (Ibidem, p.128).

La dernière raison ayant trait à la difficulté de mise en œuvre des mesures compensatoires renvoie au mécanisme de déclenchement de l'assistance. S'appuyant sur des effets négatifs difficilement quantifiables, le mécanisme tel que conçu laisse à penser qu'il ne devrait pas être fondé *sur les divers facteurs qui sont à l'origine du problème [...] mais plutôt sur l'intégralité du résultat lui-même, c'est-à-dire le niveau imprévu des factures d'importations alimentaires* (Ibidem, p.140). De même, le mécanisme de déclenchement est fondé sur un résultat propre à un pays donné eu égard à une augmentation exceptionnelle de sa facture alimentaire. A ce niveau, un autre problème se posera : en raison de la diversité de pays¹⁸² concernés par cette mesure, l'excédent des factures d'importation variera d'un pays à l'autre et d'une année à l'autre. D'où la nécessité, pour un intervalle annuel donné, de ne considérer que les pays effectivement concernés par de factures excessives.

Après les justifications liées à la conception même des mesures compensatoires, il est plus que judicieux de voir ce qu'il en est de leur matérialisation. En d'autres termes, il s'agit cette fois-ci de voir comment les différentes catégories des aides compensatoires sont conduites de manière concrète. Dans un premier temps, il convient d'observer l'application des mesures relatives à l'aide alimentaire. Dans ce domaine, la DMM avait prévu deux niveaux d'intervention. D'abord, les Ministres devaient revoir périodiquement le niveau de l'aide tel que fixé par le Comité de l'aide alimentaire et initier des négociations afin d'établir un niveau d'aide suffisant, conformément aux sollicitudes des pays en développement.

¹⁸² Les pays concernés par les mesures compensatoires contenues dans la DMM sont au nombre de 68. Il y a, d'une part, 49 PMA et, d'autre part, 19 PEDINA (FAO, 2002 : p.135).

Aussi, la DMM avait-elle prévu l'adoption des principes directeurs permettant de faire en sorte qu'une bonne partie de cette aide fournie aux pays nécessiteux soit octroyée sous forme de don ou à des conditions préférentielles. Comme le reconnaît la FAO, le premier point ne pose visiblement pas de problèmes, puisque le niveau d'aide est généralement supérieur aux seuils minimums établis¹⁸³. Mais l'obstacle est palpable, par contre, en ce qui concerne le deuxième cas de figure. En effet, le Comité de l'aide alimentaire a rangé les pays pouvant en bénéficier en quatre catégories¹⁸⁴. Seulement, la priorité n'est accordée qu'aux deux premiers groupes. C'est-à-dire aux PMA et aux pays à faibles revenus.

Dans ce sens, l'on pourrait se trouver dans des situations où l'on ne tiendrait pas compte des difficultés rencontrées par les autres PEDINA ne faisant pas partie des deux groupes susmentionnés. De même, un autre problème se pose en ce qui concerne les critères d'allocation de l'aide aux deux autres groupes, car ils *ne sont pas tout à fait conformes à ceux énoncés dans la [DMM puisque] le principe de compensation implicite dans cette dernière étant rigoureusement lié au processus de réforme et non à des considérations comme l'existence des crises financières internationales ou de programmes d'alimentation de groupes vulnérables (Ibidem, p.144).*

Ensuite, il y a les difficultés sous-jacentes à la facilité de financement compensatoire. Pour rappel, la DMM avait admis l'idée selon laquelle les PMA et PEDINA pouvaient avoir des difficultés de financement de leurs importations, tout au moins dans la phase de mise en œuvre des accords ayant trait à l'agriculture. Dans ce sens, des facilités *pourraient être créées dans le contexte de programmes d'ajustement pour faire face à ces difficultés de financement*. Par-delà cette vision perspectiviste, ils pouvaient s'appuyer sur les fonds existants via les institutions internationales que sont le FMI et la Banque Mondiale. De manière beaucoup plus concrète, c'est visiblement à ce niveau que réside le problème : le fonds auquel il est fait référence renvoie uniquement au mécanisme de financement des céréales alors que la DMM renvoie à tous les produits alimentaires de base (*Ibidem, p.147*).

¹⁸³ Selon les engagements entérinés en 1999 par le Comité de l'aide alimentaire, le niveau minimum d'aide alimentaire accordé aux PMA et aux PEDINA correspondait à près de cinq millions de tonnes ; soit plus de 130 millions d'euros. Et comme le reconnaît la FAO, ce niveau minimum est généralement dépassé (FAO, 2002 : p142).

¹⁸⁴ La première catégorie concerne tous les PMA énumérés, c'est-à-dire 48 pays. La deuxième renvoie aux pays à faibles revenus. Les deux autres catégories ont trait, respectivement, aux 52 pays de la tranche inférieure des revenus intermédiaires et aux quatre PEDINA n'existant pas dans les trois catégories précédentes. Il s'agit, dans ce cas, de Barbade, de l'Ile Maurice, de Sainte-Lucie et de Trinité-et-Tobago (*Ibidem, p.143*).

Enfin, en ce qui concerne les crédits agricoles à l'exportation, la DMM avait souligné la nécessité de faire en sorte que tout accord relatif aux crédits agricoles à l'exportation contienne des dispositions appropriées prévoyant l'octroi d'un traitement différencié en faveur des PMA et des PEDINA. En dépit de la poursuite des négociations dans ce sens au sein de l'OCDE depuis plusieurs années, aucun accord n'est intervenu. Pire encore, on observe une nette augmentation des crédits à l'exportation des pays de l'OCDE, alors que ceux des PMA et des PEDINA sont toujours caractérisés par leur faible proportion¹⁸⁵. La conséquence de cette constatation est que *les programmes de crédits agricoles à l'exportation ne s'adressent pas nécessairement aux pays qui manquent de liquidités pour acheter des produits alimentaires sur les marchés mondiaux, comme on le prétendait souvent pour justifier leur existence (Ibidem, p.148).*

Globalement donc, il existe un risque pour que l'impact de la mondialisation des échanges agricoles s'avère négatif sur la sécurité alimentaire à travers la disponibilité alimentaire. Les raisons justificatives de cet état de fait peuvent être recherchées à travers les réelles motivations sous-jacentes à la mise en œuvre des accords commerciaux globaux. L'autre bémol de la mondialisation des échanges agricoles relève du fonctionnement du marché agricole mondial : non seulement la production est localisée et résiduelle, mais les stratégies des acteurs ne sont nullement de nature à faciliter l'accès des PEDINA aux denrées alimentaires. Qui plus est, les mesures prises pour prévenir ces difficultés présentent des contraintes dans leur mise en œuvre.

Cela dit, lors de l'évocation du rapport entre évolution des quantités des biens alimentaires présents sur le marché agricole mondial et les disponibilités alimentaires au Gabon et le Cameroun, quelques bémols ont été relevés faisant référence aux phases marquées par l'absence de coïncidence entre ces deux paramètres laissant sous-entendre l'existence d'autres éléments extérieurs au fonctionnement du marché. Ce rapport étroit entre ces deux entités, comme nous l'avons vu lors des émeutes de la faim, peut également amener à penser que la préservation de la sécurité alimentaire est rythmée par les échanges agricoles mondiaux.

¹⁸⁵ La proportion des crédits à l'exportation des produits agricoles des PMA et PEDINA représentent au total, respectivement, 0.2% et 9%.

II- Le marché, un instrument de régulation de la sécurité alimentaire

Depuis la ratification des accords de Marrakech en 1995, nombreuses sont les études ayant fait référence aux conséquences négatives de cette mondialisation des échanges agricoles sur la sécurité alimentaire notamment dans les pays en développement. Ces dernières s'appuient généralement sur les différentes aides accordées dans les différents pays producteurs et les conséquences qu'elles auraient sur l'appareil productif des pays importateurs (Robbins, 1999 ; Berthelot, 2001). Sous forme de conséquence, le deuxième facteur renvoie à l'impact négatif qu'auraient ces importations subventionnées sur les choix alimentaires des populations qui auraient tendance à opter pour ces produits importés au détriment des denrées alimentaires produites localement (Horman, 2004). Ainsi, l'incapacité qu'auraient les pays importateurs de denrées alimentaires, à l'image du Gabon et du Cameroun, à faire face aux vicissitudes du marché agricole mondial trouverait ici tout son sens.

Sans les remettre fondamentalement en cause, ces affirmations auraient peut-être un sens en prenant le cas de certains pays en développement comme le Honduras où la production du riz se serait effondrée consécutivement à l'ouverture du marché interne aux importations en 1992 (Deram, 2004). Mais dans le cas du Gabon et du Cameroun, l'impact négatif des mesures des politiques initiées dans les pays producteurs est difficilement démontrable. C'est dans ce sens, on peut admettre l'existence d'autres facteurs (A). Sous forme de conséquence du développement précédent, la dynamique de mondialisation des échanges s'apparente davantage à un facteur permettant de sécuriser l'alimentation des populations des deux pays (B).

A- Les hypothétiques effets des mesures des politiques agricoles

Les mesures des politiques agricoles initiées dans les pays producteurs, notamment ceux dits développés, constitueraient la principale épine justificative de l'improductivité ou du

moins de la baisse de production du secteur agricole dans bien de pays en développement à l'instar du Gabon et du Cameroun. En effet, depuis la mise en œuvre des accords de Marrakech en 1995, soutient l'ACDIC (2005), par exemple, la production agricole est allée decrescendo.

En prenant le cas de la filière avicole, cette ONG Camerounaise est parvenue aux conclusions suivantes : à l'issue de ce processus de mise en réseau des produits agricoles, l'aviculture locale se trouve compromise, les petits éleveurs sacrifiés et les aviculteurs industriels déstabilisés par l'asphyxie de la petite aviculture. Mais avec un peu de recul, le Président de cette ONG, Bernard Ndjonga admet volontiers, au regard des campagnes régulièrement diligentées par la structure dont il a la responsabilité, *qu'on est entrain de nous embarquer sur de faux combats sur le plan international. Battons-nous [par contre] pour qu'on accorde des subventions à nos producteurs. Parce que si on réussit à faire dans ton [en faisant référence à l'interrogation que nous lui adressions] sens [si on lutte contre les subventions accordées dans les pays producteurs] dis-moi en quoi cela va influencer la production dans nos pays ?*

C'est dire qu'en réalité l'impact qu'auraient les politiques initiées dans les pays producteurs sur la production dans les pays importateurs, et qui y aurait par voie de conséquence une répercussion négative sur la durabilité de la sécurité alimentaire n'a entièrement pas lieu d'être au Cameroun, encore moins au Gabon. En d'autres termes, les enjeux sous-jacents au renforcement de la production agricole dans ces deux Etats sont plutôt ailleurs (1).

L'autre aspect négatif lié aux importations de denrées alimentaires fait référence à la concurrence déloyale que ces dernières auraient sur la production locale en raison notamment de l'existence des subventions à l'exportation. Cela dit, même si cette concurrence déloyale existait réellement, en référence aux choix productifs énumérés au deuxième chapitre, elle est plutôt à mettre en perspective avec certains standards alimentaires mis, antérieurement à la deuxième moitié des années 1990, à la disposition des populations et que celles-ci ont progressivement adopté (2).

1- Les importations subventionnées, un impact direct sur la production locale discutable

Après l'ouverture du marché agricole mondial intervenu en 1995, il convient de reconnaître qu'on a bien noté l'accroissement des importations des produits agricole aussi bien au Gabon qu'au Cameroun. Bien avant la survenue des émeutes de la faim de 2008, il existait déjà des débats autour des impacts négatifs de cette évolution positive des entrées des denrées alimentaires. Au Cameroun notamment, on faisait face à la légitimation de ce discours anti-importations. Lors de la crise alimentaire de 2008 et du fait de l'incapacité de ce pays à y faire face en recourant à la production interne, certaines voix s'élevaient pour dire que cette situation est la résultante des conséquences qu'ont eues les importations subventionnées sur la production locale.

Tout ceci selon une logique bien définie : au commencement, il y a la mondialisation qui, du fait des aides octroyées dans les pays producteurs et à l'abaissement des tarifs douaniers, a entraîné l'accroissement des importations de denrées alimentaires. A partir de cet instant, se serait opéré un phénomène de substitution des produits locaux par ceux importés puisqu'à partir de 1995 les populations ne sont plus locavores. La production locale déclinant en raison donc de l'arrêt des activités de plusieurs producteurs, le pays devient dépendant au point de ne plus pouvoir faire face aux soubresauts du marché agricole mondial. En d'autres termes, sans ces entrées abondantes, et surtout les différentes aides qu'elles ont eues de la production jusqu'à l'exportation, le Cameroun, par exemple, aurait eu un niveau satisfaisant de production avicole ou rizicole et donc pu éviter les émeutes de la faim de 2008 auxquels les autorités gouvernementales ont dû faire face dans des villes comme Yaoundé ou Douala.

La figure de proue de ce discours anti-importation est l'ACDIC qui avait sorti en 2005 un document présentant la filière avicole Camerounaise dans son ensemble. Dans ce dernier, cette ONG décline les conséquences qu'auraient eu les importations subventionnées sur la production avicole locale et qui justifieraient la faiblesse des rendements de ce pan de l'activité économique. Parmi les récriminations formulées, on retrouve les dommages causés aux petits éleveurs qui ont eu à leur tour des répercussions négatives sur l'aviculture industrielle : sur 100 petits éleveurs tirés sur le volet, près de 90% ont dû abandonner leur activité suite à l'arrivée des importations de poulets. Parmi les témoignages recueillis pour donner force à ce argument, il y a celui de Wakap Jean :

J'ai effectivement commencé l'élevage en 1993. Je me suis lancé après avoir constaté que la viande de poulet était incontournable dans les cérémonies autour de moi et la demande en poulets sur le marché était grande. Avec mes petits moyens, ne pouvant pas faire l'élevage à grande échelle, je me suis résolu à commencer par une centaine de poussins que j'élevais dans une chambre de ma maison. Après, je suis passé à deux cents, puis à trois cents. Quand j'ai remarqué que l'affaire rapportait, j'ai engagé la construction de cette ferme que vous voyez en 1996 avec certes des bambous raphia, mais une ferme assez solide quand même. J'y élevais mes 300, 400 et parfois 500 poussins. Quand les poulets étaient à maturité, les clients, pour la plupart des gens qui organisaient des funérailles ou autres cérémonies traditionnelles au village, venaient les chercher sur place et j'écoulais le reste sans peine au marché. Bref, je m'en sortais.

C'est au début de l'année 1999 que j'ai constaté qu'à l'approche des grandes cérémonies, les organisateurs ne nous sollicitaient plus trop pour les ravitailler en poulets. Pourtant, au cours desdites cérémonies, ils servaient bien les poulets aux gens, des poulets constitués essentiellement de cuisses. C'est là que j'ai vraiment connu les poulets importés. En quelques temps, j'ai eu à vivre moi-même l'invasion des congelés au village. Les femmes les apportaient dans les cartons de Douala ou de Yaoundé pour faire frire et servir aux invités lors des cérémonies.

Je peux dire que j'ai assisté impuissant à la mort de l'élevage dans mon village. Je n'ai rien pu faire. J'ai vu beaucoup d'éleveurs arrêter l'activité mais j'ai persévéré en espérant que le vent des congelés allait cesser de souffler d'un moment à l'autre. Mais au contraire, au fil du temps, ils ont gagné du terrain. Telle une gangrène, un cancer, les congelés se sont imposés sur le marché à la grande désolation de nous les éleveurs.

C'est en l'an 2000, voyant que je tournais à perte, que j'ai arrêté l'élevage pour me reconverter dans la production des bananiers-plantains. J'espère qu'une autre catastrophe ne viendra pas me rattraper dans cette nouvelle activité dans laquelle je me débrouille pour tenir le coup

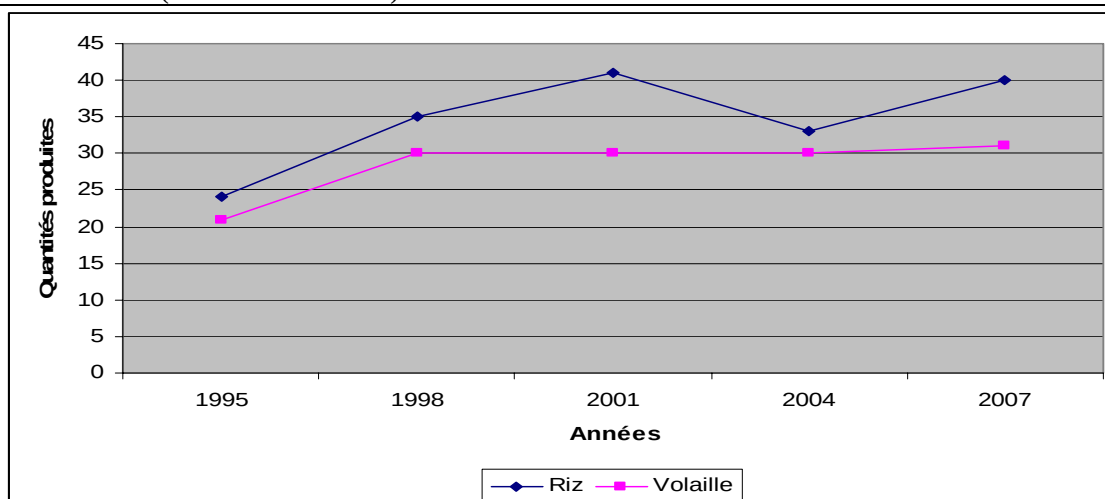
ACDIC, 2004 : p.15.

A travers ce témoignage, même si tout le récit semble être révélateur du malaise existant dans cette filière, ce qui est frappant reste quand même le fait que les consommateurs, suite à l'arrivée des importations, préféreraient désormais ces dernières au détriment de la production locale puisque cet aviculteur fait référence aux femmes qui optent désormais pour l'achat du poulet importé qu'elles achètent à Yaoundé ou à Douala pour l'organisation des cérémonies même en milieu rural au détriment de la production locale. Cette affirmation est loin d'être tout à fait juste tant plusieurs enquêtes élaborées dans ce pays font ressortir la préférence des consommateurs pour la production locale. En effet, selon une étude élaborée en 2006, les préférences des populations vont à l'endroit du poulet produit localement à plus de 97% ; soit seulement 2% pour le poulet importé. Hors domicile, ces mêmes populations préfèrent le poulet local à près de 80% contre seulement un peu plus de 20% pour les découpes de poulet importées (Awono Bessa et al, 2006).

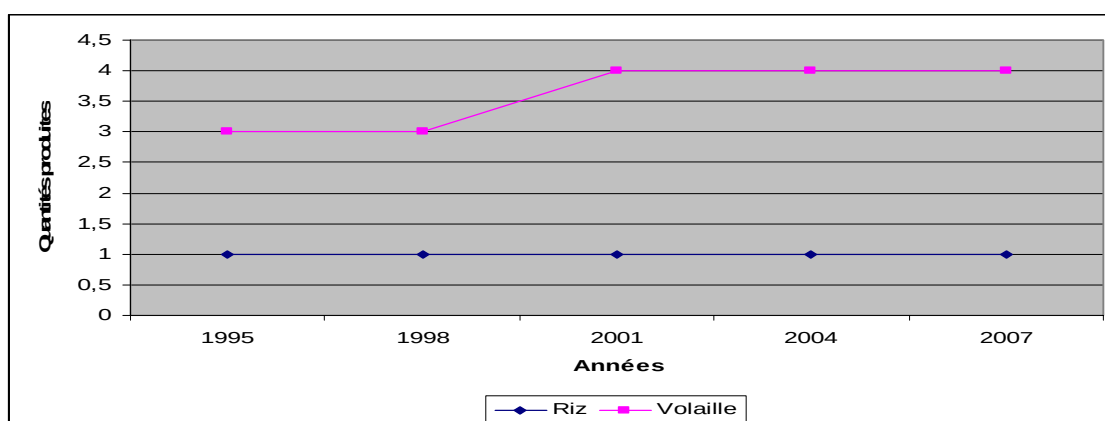
Même si cette préférence pour les produits importés est difficilement démontrable, l'ACDIC estime qu'elle serait à la base de la dégradation de la production locale en raison des difficultés qu'elle aurait sur les petits producteurs. L'affirmation sur la préférence levée, observons quelque peu l'évolution des productions avicole et rizicole depuis 1995 au Gabon et le Cameroun. N'ayant pas pu disposer des données statistiques sur toute la période considérée lors de nos deux déplacements dans les deux pays, nous nous sommes appuyés sur celles de la FAO. En effet, l'observation de l'évolution des deux courbes dans les deux Etats ne démontre nullement l'existence d'un rapport clairement défini entre l'ouverture du marché agricole et la régression de la production locale (fig. n°50).

Mieux, dans les deux cas, sauf en ce qui concerne l'année 2004 pour ce qui est de la production rizicole Camerounaise où une baisse a été observée, force est de constater que la production s'est soit stabilisée, en prenant le cas du riz au Gabon ou améliorée dans la plupart des cas de figure (fig. n°50-B). Et même au Cameroun (fig. n°50-A) où une contraction a été constatée, il convient de faire remarquer que cette baisse est loin d'être inférieure au niveau de production enregistré lors de l'ouverture du marché agricole mondial.

Figure n°50 : Evolution de la production de riz et de viande de volaille au Cameroun (a) et au Gabon (b) entre 1995 et 2007 (en milliers de tonnes)



50-A : Le cas du Cameroun



50-B- La situation au Gabon : entre accroissement et stabilité

Source : Faostat

C'est dire que même si les importations ont effectivement augmenté depuis l'ouverture du marché agricole mondial, elles ont plutôt élargi l'assiette des consommateurs potentiels. Car comme le reconnaît d'ailleurs Bernard Ndjonga ces importations subventionnées avaient pour avantage la démocratisation de la consommation du poulet puisque grâce à leurs bas coûts, même les populations les plus démunies s'y étaient mises.

Il convient donc de relever que le rapport qu'on tente généralement d'établir entre la mondialisation et la naissance des difficultés pour les filières locales n'est pas toujours évident. Puisque c'est sous ce postulat que la mondialisation est présentée comme une entrave à la sécurité alimentaire, dans ce sens qu'à cause des dommages causés à ces filières locales les pays impactées ne peuvent plus faire face aux soubresauts du marché agricole mondial et

se retrouvent ainsi dans de difficultés alimentaires, il convient de dire que les difficultés enregistrées en 2008 avaient sans doute pour cause le marché agricole mondial et son fonctionnement, mais elles seules ne pouvaient tout justifier.

Bien qu'on n'ait pas suffisamment démontré le rapport existant entre la mondialisation et la faiblesse de la production, face la grogne de la population, dans la majorité des pays africains la stratégie adoptée de part et d'autres a été la mise en place des politiques de relance de la production agricole. Au Cameroun, les autorités ont confirmé l'interdiction des importations de viande de volaille par exemple, pour relancer les filières agricoles locales. Pour mieux se rendre compte encore une fois de l'absence de rapport clair entre le développement des importations quoi que subventionnées et la faiblesse de la production locale, il est possible de prendre le cas de la filière avicole dont la relance s'est effectuée après l'interdiction des importations de viande de volaille, donc à l'abri de la concurrence toujours présentée comme étant déloyale.

Cette relance est passée par la réactualisation et le raccourcissement des délais de mise en œuvre de la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR). En d'autres termes, il s'agissait d'un programme élaboré bien avant la crise alimentaire de 2008 et qui visait le renforcement de la production agricole dont les effets devaient être perceptibles à l'horizon 2015 (Annexe n°1). Mais vu l'urgence liée aux pressions populaires, l'Etat se devait de rassurer les populations. C'est ainsi qu'au lieu de 2015, il a été, par exemple, prévu le doublement de la production rizicole en 2010. En ce qui concerne la filière avicole, la stratégie prévoyait la modernisation des systèmes de production, l'amélioration du cadre institutionnel et incitatif ou encore l'aménagement du cadre juridique. En termes de financement direct à la production, elle comptait octroyer 221 millions de fcfa (plus de 300.000 euros) aux accouveurs et un supplément de 985 millions de fcfa (près de 1.5 million d'euros) à l'ensemble de la filière, dont seuls 65% devaient être remboursés.

Pour permettre donc à la production avicole de croître, les mesures contenues dans la SDSR ont commencé à être mises en pratique. Mais très vite, tous les acteurs de la filière font face à une difficulté majeure : l'offre de maïs qui compte pour 70% dans la composition de l'aliment d'élevage n'était pas suffisante pour répondre aux exigences de la nouvelle stratégie. C'est ainsi que l'Etat Camerounais, à travers le Programme National d'Appui à la Filière Maïs (PNAFM) s'est engagé à subventionner la production de cette spéculatation au moment des récoltes et au vu de la production effective sur le nombre d'hectares déclarés pour un

budget total de 5.2 milliards de fcfa (7.8 millions d'euros) sur une période trimestrielle. Pour mieux encadrer cette activité, il a été demandé aux agriculteurs de se réunir en Groupements d'Initiatives Communes (GIC).

Sur les trois années de développement du PNAFM, plus de deux milliards de fcfa (près de trois millions d'euros) avaient effectivement été remis aux GICs qui s'étaient constituées sur toute l'étendue du territoire national Camerounais. Malgré les sommes débloquées, il a été noté l'insuffisance de la production du maïs qui allait pourtant permettre l'augmentation tant espérée de celle de la production de volaille. Au regard des investigations menées par l'ACDIC pour tenter de comprendre cet état de faits, il s'est avéré que les sommes investies n'ont pas pris les destinations prévues. Par exemple, 62% des GICs à qui la subvention a été allouée étaient fictives. Et même parmi ceux effectifs qui l'ont reçu, près de 60% ne disposaient pas de champs de maïs.

Il s'agit visiblement d'un cas de détournement de fonds alloués au développement de l'agriculture. Pour confirmer ou infirmer ce que l'Etat considérait comme des allégations de l'ACDIC, la Commission Nationale Anti-corruption (CONAC) a effectué une mission d'investigation et élaboré un rapport à l'issue de cette dernière (Annexe n°2) et dont la principale conclusion est celle-ci : *au terme de l'enquête de terrain, le constat général qui découle des faits observés montre que la dénonciation de l'ACDIC repose sur des faits fondés pour une grande part* (CONAC, 2011 : p.153).

La production locale de maïs ne pouvait donc pas permettre le décollage de celle de la viande de volaille. Pour y remédier, l'Inter Profession de l'Aviculture Camerounaise (IPAVIC) a préconisé le renforcement des importations de maïs. Mais très vite, les petits producteurs de cette filière ont vu en cette stratégie une volonté délibérée pour l'IPAVIC de porter atteinte à leur filière car, selon eux, pourquoi cette interprofession s'est-elle opposée aux importations de viande de volaille qui semble-t-il minaient le développement de sa filière pour qu'à son tour elle souhaite réduire notre marge de manœuvre ? C'est donc là une difficulté supplémentaire à laquelle la production avicole camerounaise doit faire face.

En dehors de cette déconvenue qui pourrait être qualifiée de circonstancielle, que dire du contenu de la SDSR notamment en ce qui concerne le financement de la filière avicole ? Selon le responsable de l'IPAVIC, alors que ce financement devait être effectif depuis 2008, ce n'est qu'en 2012 que l'Etat camerounais a décaissé 450 millions (675.000 euros) rentrant

dans le cadre de la production de poussins d'un jour. En d'autres termes, entre 2008 et 2011 elle n'a donc reçu aucune aide et par conséquent aucune possibilité de développement de la production avicole durant toute cette période.

La principale critique pouvant être formulée concerne la faible marge de manœuvre financière accordée aux éleveurs de poulets. En effet, dans le plan de financement relevant de la SDSR, il avait été prévu la prise en compte exclusive de la production de poussins d'un jour qui, par un effet mécanique, influencerait positivement la production sur l'ensemble de la filière.

Or, le prix du poussin d'un jour a été fixé entre mai et juin 2011 à 455 fcfa (70 centimes d'euros), alors que le coût total de l'élevage d'un poussin de la préparation du poulailler jusqu'à l'élevage à proprement parler est de 2 117 fcfa (plus de 3 euros). En d'autres termes, agir sur la production de poussins c'est tenir compte de seulement un peu plus de 20% du coût total de production. Il reste donc près de 80% des charges qui incombent aux aviculteurs eux-mêmes, alors qu'ils sont démunis et ne bénéficient d'aucune forme d'assistance (Tableau n°24). Et même en prenant uniquement le cas de poussins d'un jour, il semble que la production n'ait pas atteint les niveaux escomptés¹⁸⁶.

Tableau n°24 : Structure du coût de production du poulet de chair au Cameroun entre mai et juin 2011

Composantes de la production		Coût
Préparation du poulailler	Désinfection	12
	Litière	14
Poussinière	Poussin	455
	Chauffage	20
	Aliments démarrage	558
	Vaccins et prophylaxie	60
Elevage	Aliments finition	928
	Vaccins et prophylaxie	40
	Main-d'œuvre	30
Total		2 117

Source : IPAVIC

¹⁸⁶ Nous préférons parler du niveau de production de poussins d'un jour au conditionnel parce qu'il n'existe aucune donnée statistique fiable permettant de voir l'évolution de cette production. Mais un facteur révélateur du faible niveau de production de ces poussins reste tout de même le fait que ce dernier ait reconnu que les couvoirs continuaient de fonctionner en sous-capacité.

L'un des avantages du poulet importé, contrairement aux idées reçues, a été la démocratisation de la consommation de cette denrée. Comme l'a reconnu Bernard Ndjonga, *il s'agissait là d'un avantage qui devait être exploité comme un fruit mûr par la production locale parce que la demande était déjà là* suite à l'interdiction des importations par les autorités dirigeantes. Or au regard des difficultés, la production avicole locale n'a pas pu être à la hauteur pour faire face à la demande créée par les importations et qui était déjà très importante comme on peut le voir à travers le nombre de poulets enregistrés dans un marché-témoin¹⁸⁷ de l'IPAVIC (Photo n°13).

Photo n°13 : Du poulet vendu dans un marché-témoin de l'IPAVIC à Yaoundé (Cameroun)



Pacôme Tsamoye, 2012

C'est ainsi qu'il reconnaît que la campagne d'interdiction des importations a eu pour conséquence de priver plus de 60% de consommateurs de poulet dans la population camerounaise. Ces derniers, pour compenser l'apport en protéines animales indispensable aux

¹⁸⁷ Il s'agit ici d'une plateforme d'entreposage et de commercialisation du poulet produit localement. En d'autres termes, il est question de l'endroit de référence pour qui veut se procurer du poulet dans la ville de Yaoundé. Bien que les intempéries n'aient pas épargné ce bâtiment d'Etat (photo 1), il convient de relever que le plus frappant reste quand même le nombre dérisoire de poulets qu'on y retrouve (photo 2).

êtres humains, ont désormais recours en grande partie au poisson. Or ce poisson n'est pas capturé dans les eaux camerounaises en grande partie.

Au total, contrairement à un pays comme le Gabon où les structures de production ont été fragilisées bien avant la mise en place de l'ouverture du marché agricole mondial, au Cameroun cette nouveauté a bien essayé d'être exploitée pour justifier les difficultés qu'a ce pays à développer son secteur agricole. Or après ce combat qui avait en arrière-plan une stratégie de souveraineté alimentaire, tous les acteurs qui y étaient impliqués admettent à posteriori que l'idée selon laquelle la mondialisation du fait du développement des importations, même subventionnées, contribue à l'érosion de la production locale est difficilement démontrable. Le Président de l'ACDIC admet d'ailleurs : *qu'on est souvent en train de nous embarquer sur de faux combats sur le plan international*, car, dit-il, *les subventions accordées dans les pays producteurs n'ont aucun impact direct sur la production des paysans*. Avant d'ajouter : *battons-nous pour qu'on accorde des subventions à nos producteurs*.

Ce rapport étant donc difficilement démontrable, qu'en est-il alors de la concurrence déloyale qui est généralement présentée comme le facteur du découragement des paysans et par voie de conséquence de la faiblesse de la production agricole locale ?

2- La concurrence déloyale, entre discutabilité et transformation agroindustrielle

Au-delà de la préférence qu'auraient les populations pour les produits importés, l'autre grief formulé à l'endroit de ces produits relève de la concurrence déloyale (Chinoti, 2004 ; ACDIC, 2005 ; Horman, 2004). Pour ce faire, on tient généralement compte des coûts de la production du poulet, par exemple, dans les pays producteurs et les prix vendus aux consommateurs dans les pays importateurs. Le différentiel serait donc compensé par les subventions à l'exportation. On fait également référence, même en l'absence de ces subventions, aux stratégies de commercialisation des entreprises exportatrices qui recourent au tri à découpe ou au poulet-export.

Sous forme de conséquence, le prix de denrées alimentaires produites localement est de loin au-dessus de celui des biens de consommation importés. Le corolaire de tout ce qui précède reste donc l'incapacité des producteurs locaux à faire face à cette concurrence déloyale. Ainsi, nombreuses seraient les exploitations agricoles qui sont tombées en faillite, ruinant de ce fait la production locale. C'est dans ce sens qu'abonde ce témoignage recueilli par l'ACDIC (2005) auprès d'un éleveur de poulet au Cameroun à travers lequel Emmanuel Nguilé justifie la mévente de ses poulets grâce à une référence voilée aux prix des biens alimentaires importés :

Je me suis lancé dans l'élevage des poulets de chair en 1996 espérant faire fructifier les économies que je glanais dans mes activités agricoles. L'élevage avait cet avantage de me faire gagner de l'argent tous les 45 jours, contrairement au cacao qui produisait des revenus saisonniers. J'ai fait construire trois bâtiments dans lesquels je n'ai pas pu élever plus de 300 bandes de 500 poussins. L'expérience a tourné au vinaigre, non parce que je ne savais pas élever, mais à cause de la mévente des poulets. Après chaque bande, le capital baissait. J'ai dû arrêter.

En l'an 2000, voyant que l'activité se relevait un peu, j'ai relancé avec l'aide de deux amis qui ont accepté de me financer à hauteur de quatre millions de fcfa [6000 euros]. Nous avons bien vendu sur les quatre premières bandes. Après, la mévente s'est réinstallée. C'était le retour en force des congelés sur le marché. J'ai supplié un commerçant à Yaoundé qui a accepté de prendre mes poulets à crédit. Jusqu'à aujourd'hui, il ne m'a pas encore payé. Mes amis n'ont pas pu digérer cela ; on ne se salue plus. A cause des congelés, j'ai perdu ce qui m'était cher : mes économies et mes amis.

ACDIC, 2004 : p.15.

Par-delà les considérations définitionnelles¹⁸⁸, nous allons essayer d'analyser l'effectivité de la concurrence déloyale en recourant essentiellement aux différentes données

¹⁸⁸ La concurrence déloyale est la conséquence de trois paramètres bien définis : le dénigrement (discrédit sur un bien, identique au sien, produit par son concurrent), la confusion qui est semée dans l'esprit du consommateur et la désorganisation de la structure interne de l'entreprise concurrente (www.juripole.fr ou www.concurrence-deloyale.com). Or au regard de la concurrence déloyale décrite par l'ACDIC, par exemple, ces trois critères ne semblent pas enregistrés.

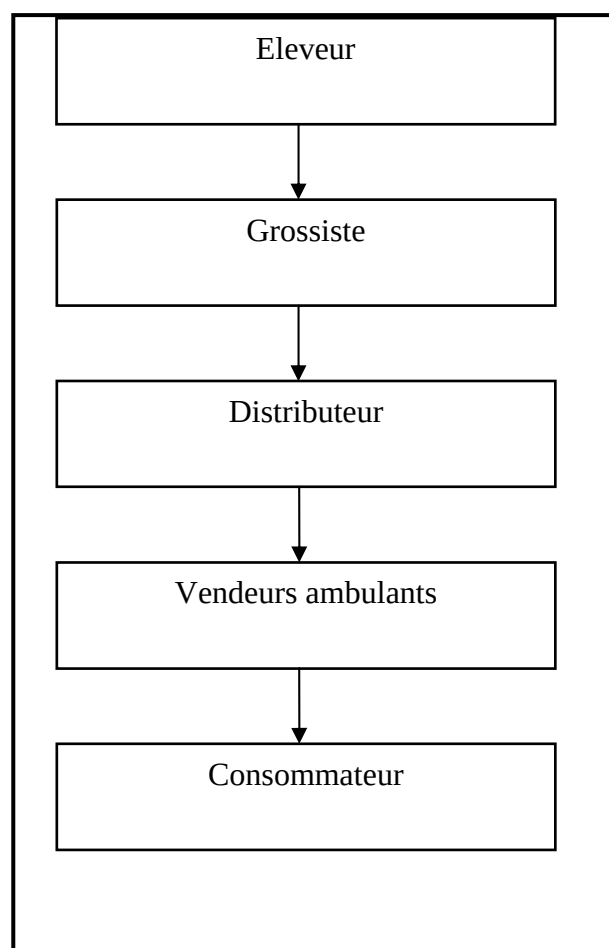
ayant trait aux deux pays. Dans ce sens, et au regard des statistiques émanant tant des études élaborées sur les deux pays que des investigations qui y ont été menées, il apparaît que même s'il existe une différence entre les prix des produits locaux et ceux dits importés, ces comparaisons sont généralement élaborées sur des bases discutables.

La première raison ayant trait à cette discutabilité renvoie à l'inexistence d'une mercuriale (Ngatchou et Ngandeu, 2006) clairement définie pour les produits agricoles locaux qui servirait de base de comparaison avec les produits importés. En effet, à travers l'étude de Jean-Claude Fotsa (2008), on peut noter l'existence de trois critères qui participent à la définition des prix de viande de volaille au Cameroun : la taille et le format du poulet (63.2%), l'apparence du client (29.5%) et le prix pratiqué sur le marché (6.6%). Or la taille du poulet ou encore l'apparence du client dépendent de l'appréciation du seul vendeur.

En d'autres termes, il s'agit majoritairement des situations qui frisent la subjectivité : en quoi la taille et le format de la poule sont-ils des critères infaillibles de détermination du prix d'un bien alimentaire d'une importance capitale pour la consommation d'un être humain ? Pourquoi l'apparence physique d'un client est-elle justificative du prix d'un bien qui lui est vendu ? C'est dire qu'en réalité les prix des produits locaux sur la base desquels se fondent les comparaisons avec les produits importés ont déjà un fondement discutable. D'ailleurs le responsable de l'IPAVIC fait allusion à la tricherie lorsqu'il fait référence au système de commercialisation de la viande de volaille au Cameroun : *si l'Etat n'interdit pas la vente sur pieds, le marché du poulet sur pieds est plus intéressant et moins exigeant [pour l'éleveur] que le marché d'abattage. Parce que quand vous abattez, vous allez maintenant faire référence au poids. Et quand vous faites référence au poids, personne ne peut tricher. Quand c'est sur pieds, tout est permis...*

L'autre facteur permettant de justifier le manque de mercuriale ou encore les possibles difficultés de l'Etat à en imposer une pour le bien des consommateurs est la multiplication des intermédiaires entre l'éleveur et le consommateur final. En effet, en 2007, l'Etat camerounais, en collaboration avec l'IPAVIC, a voulu mettre en place une politique sociale concernant les produits de grande consommation. Dénommée politique de prix concertés, cette initiative avait pour but de rendre les prix compatibles avec le pouvoir d'achat des consommateurs. Or à partir de 2008, il était impossible de faire respecter le prix de 2200 fcfa (3.5 euros) convenu en raison de la multiplicité d'intermédiaires entre l'éleveur et le consommateur (fig. n°51).

Figure n°51 : Les différents acteurs de la filière avicole Camerounaise



Source : Enquête de terrain

En effet, au départ, on avait le grossiste qui prenait le poulet à un certain prix auprès de l'éleveur. Il le donnait ensuite au distributeur qui, à son tour, le confiait au vendeur ambulant qui se promène avec le poulet et qui est de ce fait au contact direct du consommateur final. Et à chaque étape, il y avait une révision à la hausse des prix, si bien que celui convenu avec l'Etat en contrepartie de la subvention accordée en vue de l'allègement du prix de poussins d'un jour n'était plus d'actualité.

En réponse à cette difficulté, l'idée unanimement admise a été celle de l'instauration des marchés-témoins gérés par l'Etat à travers l'IPAVIC. Ces marchés devaient être des passages obligés pour qui voulait se procurer du poulet à un prix abordable et en conséquence concurrencer les autres circuits de commercialisation. Or la réalité a été différente des projections élaborées : au bout de quelques mois de mise en œuvre de ce projet, les prix ont été revues à la hausse dans les marchés-témoins (Photo n°14). Au lieu de

2200 fcfa (3.5 euros) comme fixé à la base, le poulet est désormais vendu à 2400 fcfa (3.66 euros), soit une augmentation de 9%. Et comme il a été observé à travers la photo n°19 que le nombre de poulets vendus dans ces espaces n'était pas assez important, et que sur les lieux il n'a été relevé aucune affluence particulière, il va sans dire que les populations continuent de s'approvisionner dans les marchés classiques et sont donc à la merci des prix arbitraires.

Photo n°14 : Prix du poulet pratiqué dans les marchés-témoins à Yaoundé



Pacôme Tsamoye, 2012

Au-delà de l'absence de mercuriale, l'autre raison permettant de remettre en cause les comparaisons qui sont faites entre les prix de produits locaux et ceux relevant des importations est liée au fait qu'on se permet de comparer généralement le prix du poulet entier avec celui des découpes vendues exclusivement au kilogramme et ainsi conclure à l'existence d'une différence de prix entre les produits importés et ceux issus de l'élevage local. Or la réalité est bien différente lorsqu'on prend l'initiative de ramener le prix de la viande locale au kilogramme. Au Cameroun, par exemple, si on va sur la base des prix homologués et appliqués dans les marchés-témoins, le prix du poulet vendu au kilogramme avoisinerait 1200 fcfa, alors que le prix d'un kilogramme de poulet importé équivaut à 1400 fcfa (Awono Bessa et al, 2006).

Au Gabon, cette logique est également observable : le poulet consommé est généralement un poulet de réforme. Son prix oscille habituellement entre 2500 fcfa et 3500 fcfa. Comme au Cameroun, le prix auquel vous l'achetez est fonction de votre capacité de négociation, de votre apparence physique et de votre façon de vous exprimer. Dans le

meilleur des cas, ce poulet peut vous être vendu entre 2600 fcfa et 2800 fcfa. Sachant qu'il l'achète à 2000 fcfa l'unité, ils ont déjà une bonne marge bénéficiaire. Puisqu'il s'agit des poulets de près de deux kilogrammes, en moyenne, le consommateur dépense entre 1300 fcfa et 1400 fcfa pour chaque kilogramme acheté dans un pays où le prix au kilogramme du poulet importé tourne autour de 1450 fcfa. C'est dire que l'existence d'une concurrence déloyale entre les produits agricoles importés et ceux produits localement est tout à fait contestable. D'ailleurs, en prenant le cas du riz, les producteurs de cette denrée ont pris l'engagement de vendre à un prix inférieur à celui importé pour mieux le combattre¹⁸⁹.

Au total donc, la concurrence déloyale à laquelle il est généralement fait référence est discutable. Néanmoins, il convient de reconnaître que les produits alimentaires importés ont certains avantages par rapport aux denrées produites localement. Mais ces avantages ne semblent pas liés aux subventions à l'exportation qu'auraient reçues ces produits. Par contre, ils relèvent dans leur ensemble de la transformation agroindustrielle.

Cette différence se fait d'abord sentir au niveau de l'apparence visuelle des biens alimentaires tels qu'ils sont présentés aux consommateurs dans les espaces commerciaux. Même s'il faut reconnaître que telle n'est pas la situation des produits rizicoles puisque le riz produit à Santchou est emballé de la même manière que celui importé (Photo n°15), le cas du poulet est révélateur de cette situation.

Photo n°15 : Du riz Camerounais produit à Santchou



Pacôme Tsamoye, 2012

¹⁸⁹ A Santchou, à l'ouest du Cameroun, alors que le prix au kilogramme du riz importé est de 400 fcfa, les producteurs ont pris l'initiative de vendre le leur à 375 fcfa de manière à pousser les populations à opter pour leur production.

En effet, alors que celui importé est déjà plumé, le poulet local est vendu à l'état vif. En d'autres termes, pour le cuire il faut d'abord l'abattre, le plumer et l'éviscérer ensuite. Or dans les centres urbains, les consommateurs sont devenus très exigeants puisque n'ayant plus suffisamment de temps pour exécuter toutes ces tâches eu égard aux emplois qu'ils occupent ou encore en référence aux autres spécificités relevant de leur quotidien. C'est le sentiment notamment des étudiants perceptible à travers l'échange que nous avons eu avec Winnie Mengue¹⁹⁰ :

Cela fait déjà trois ans que je suis étudiante à Soa [Université Yaoundé II] et je vis seule en résidence universitaire. En licence, par exemple, je dois assister à la fois aux cours et aux travaux dirigés. Tout ceci est normal. Seulement, en sortant des cours, je dois faire la cuisine parce que si non je risque de mourir de faim. Si je choisis, par exemple, de cuisiner du poulet, je ne peux pas aller acheter le poulet d'ici [poulet produit localement] parce que sa cuisson prend trop de temps. Je préfère encore aller acheter les cuisses de poulet comme ça je vais les préparer rapidement, manger, me reposer un peu et juste derrière préparer les cours du lendemain.

Le deuxième facteur lié à la transformation agroindustrielle, révélateur de l'avantage qu'ont les produits agricoles importés sur la production locale, renvoie aux facteurs organoleptiques qui peuvent conditionner le comportement alimentaire des individus. En effet, alors que la production de riz n'était guère suffisante pour répondre aux attentes des consommateurs, et que les importations de viande de volaille ont élargi leur assiette, nombreuses sont les populations qui se sont progressivement habituées aux biens alimentaires importés et qui exigent désormais que les produits locaux s'arriment à cette donne. Cette habitude se traduit notamment par la référence à l'odeur ou encore au goût des aliments. En ce qui concerne l'odeur, il faut reconnaître que l'un des atouts du riz Thaïlandais ou Chinois importé est son arôme parfumé. Sur cette base, tout riz qui ne remplit pas ce critère est

¹⁹⁰ Elle est étudiante en L3 d'économie à l'Université Yaoundé II (SOA) au Cameroun.

considéré par bien de populations comme « *le riz de poules*¹⁹¹ ». D'ailleurs, Bernard Ndjonga a admis qu'il *mange le riz Thaïlandais parce qu'il est un peu parfumé*.

En ce qui concerne les caractéristiques gustatives, Monsieur Ekanga, riziculteur de la plaine de Mbo à Santchou confesse, en admettant la différence entre le riz importé et celui produit localement, que *si je vous donne mon riz, il risque de peser comme le macabo*¹⁹² *ou le plantain*¹⁹³ *que nous mangeons. Puisqu'il ne sort pas en grains-grains dans la marmite, vous risquez de le jeter de la main droite et prendre le riz importé par la main gauche*.

Pour justifier cet état de fait, Monsieur Ekanga fait référence à leur modeste équipement de transformation (Photo n°16) :

Lorsque nos machines transforment le riz que tu toucheras tout à l'heure, trois pulpes restent sur cette graine. C'est ce qui fait que les consommateurs trouvent qu'il pèse un peu. Or si vous regardez le riz chinois, par exemple, ils enlèvent toutes ces pulpes. Mais notre riz regorge encore des vitamines essentielles, car les trois pulpes qui sont enlevées sont à la base des vitamines qu'on peut retirer du riz [...]. En réalité, la préférence est à mettre en relief avec l'ignorance : les consommateurs ne connaissent pas la différence entre le riz naturel produit chez nous et le riz importé. Par exemple, si notre riz passe trois ans dans un magasin, il va pourrir directement à cause des trois pulpes qui restent dessus. Ces pulpes-là ce sont les machines qui les transforment. A l'époque, les machines qui existaient dans l'usine pouvaient faire ce travail. Et le riz qu'on donnait à l'époque au Président Ahidjo [ancien Chef de l'Etat du Cameroun], paix à son âme, et aux Ministres de l'époque pour les fêtes de fin d'année, on le blanchissait de cette façon. Or la petite décortiqueuse que nous avons maintenant ne fait pas ce travail. Ça laisse entièrement ces pulpes.

¹⁹¹ Il s'agit ici d'une expression bien connue au Gabon permettant de faire une différence claire entre le riz destiné à la consommation humaine, qui doit être parfumé ; l'autre type étant utilisé dans le cadre de l'élevage avicole.

¹⁹² Le macabo, appelé en français le taro est une denrée alimentaire consommée au Cameroun ou encore au Gabon. Selon la FAO, il vient de Polynésie et a été introduit sur le continent africain via l'Egypte, où il est déjà mentionné aux environs de la naissance de Jésus-Christ.

¹⁹³ Le plantain est un autre type de banane, quelque peu identique à la banane dessert, qui est consommé dans la majorité des pays Africains. Il sert généralement à accompagner les plats. Au Gabon, sa consommation est davantage le fait des populations du Sud.

Photo n°16: La décortiqueuse utilisée pour la transformation du riz paddy à Santchou au Cameroun



Pacôme Tsamoye, 2012

Le dernier facteur justificatif des avantages qu'auraient les importations sur la production locale renvoie à la fragmentation ou à ce qui est appelé *la vente à la part* (Awono et al, 2008). En effet, l'importation de viande de volaille notamment avait plutôt élargi l'assiette des consommateurs puisque les populations pauvres pouvaient désormais consommer ce bien alimentaire qui semblait auparavant hors de portée. Seulement, l'arrivée de ces produits importés a introduit un nouveau phénomène : la possibilité offerte aux populations de se procurer des quantités correspondant à leur pouvoir d'achat puisqu'on pouvait désormais acheter par exemple ½ kilogramme de poulet.

Dans des pays à l'image du Gabon et du Cameroun, où les populations sont généralement démunies et tentent de s'alimenter selon les possibilités que leur offrent leurs faibles revenus, cette initiative a été plus que saluée. Car avec le système de vente au kilogramme, et même moins¹⁹⁴, une famille nombreuse peut facilement s'alimenter et puis on a la possibilité de choisir les parties que l'on veut consommer. C'est dans ce sens qu'abonde le témoignage de Laurène Nguema, une femme rencontrée à « Derrière La Prison », un quartier populaire situé au Nord de Libreville la capitale du Gabon :

¹⁹⁴ Du fait de la présence du poulet importé sur le marché, et son corolaire qu'est la divisibilité, les populations peuvent se procurer un kilogramme ou ½ kilogramme de poulet ou de viande de volaille en fonction de leurs revenus.

De façon générale, nous alternons les produits que nous consommons dans la maison. Nous mangeons du poisson frais, du poisson fumé, la viande de porc, etc. En tout cas, nous n'avons pas d'interdits alimentaires. Mais quand il s'agit du poulet, toute la famille préfère soit les ailes ou encore les cuisses. Une ou deux fois, pour essayer de penser au goût du poulet du village, je suis allée au marché Mont-Bouet [le plus grand marché de la ville] acheter le poulet vivant. Mais je crois qu'il serait difficile de refaire la même chose car après la cuisson, les enfants boudaient les parties qu'on leur avait données parce qu'ils voulaient les morceaux de cuisse ou des ailes qui avaient été servis à leur père.

En somme, la concurrence déloyale à laquelle il est généralement fait référence est discutable pour plusieurs raisons susmentionnées. Au lieu d'ailleurs de parler de concurrence déloyale, il serait judicieux de dire que les produits importés bénéficient de quelques avantages liés essentiellement à la transformation agroindustrielle. Dans ce sens, les autorités Camerounaises ont admis la nécessité de doter les filières rizicoles et avicoles d'un certain nombre de moyens logistiques pouvant leur permettre de rivaliser avec les produits importés et surtout de répondre aux attentes des populations qui, sur l'espace urbain notamment, veulent par exemple un poulet prêt à cuire. C'est ainsi que quelques abattoirs ont été mis en place. Seulement, en raison de la faiblesse de la production locale, ces derniers ne sont pas fonctionnels. C'est d'ailleurs en partie à cause de cette faiblesse structurelle de la production agricole locale que les importations, et de manière générale la mondialisation, sont plutôt perçues comme des facteurs positifs en vue de l'amélioration de la sécurité alimentaire locale.

B- Le marché agricole mondial, un recours indispensable

Depuis 1995, date de la signature des accords de Marrakech, les études élaborées font généralement référence à l'impact négatif de la mondialisation sur la sécurité alimentaire dans les pays en développement. C'est le cas notamment de Georges Courade (1996) qui affirme que la sécurité alimentaire est dans un étai en raison de deux facteurs essentiels : l'ajustement structurel et la libéralisation des échanges agricoles. Dans le dernier cas, il fait référence au fait que les échanges vont désormais échapper à l'Etat et donc être régulés par le marché.

Dans ce sens, l'objectif de sécurité alimentaire serait difficilement atteint. Au-delà des scientifiques, nombreuses sont les ONGs internationales ou locales qui partagent ce discours allant dans le sens de la condamnation de la mondialisation qu'elles présentent comme une catastrophe pour la sécurité alimentaire.

Bien que leurs positions soient respectables intellectuellement et correspondent peut-être aux situations enregistrées dans d'autres pays en développement, il convient néanmoins de rappeler qu'au Gabon tout comme au Cameroun la situation est bien différente car le secteur agricole connaît d'énormes difficultés (1). Ensuite, sous forme de conséquence, la mondialisation, via les importations, contribue au renforcement des quantités alimentaires disponibles (2).

1- Entre facteurs structurels et conjoncturels, un secteur agricole en proie à d'énormes difficultés

A l'évidence, les effets de la mondialisation sur la production agricole et conséquemment sur la disponibilité alimentaire sont discutables dans les deux pays. Néanmoins, même si cette production a très peu régressé entre 1995 et 2012, elle reste insuffisante au regard non seulement des potentialités exploitables à des fins agricoles (voir Chapitre III), mais aussi eu égard aux ambitions ou encore aux attentes formulées à l'endroit du secteur agricole. Au Gabon, par exemple, en effet, en 1976 lors du colloque sur l'agriculture de Mouila, c'est-à-dire seize ans après l'accession à la souveraineté internationale, le secteur agricole a été érigé au rang de « *priorités de priorités* » (Magnagna-Nguema, 2005). Au Cameroun, la situation est la même : que l'on soit sous Ahmadou Ahidjo ou sous Paul Biya, la volonté a toujours été de faire de l'agriculture le fer de lance de l'activité économique nationale.

Malgré cette volonté affichée, force est de constater que les rendements de ce secteur d'activité restent insuffisants au point où Bernard Ndjonga admet, par rapport à la lutte qu'il mène contre les importations agricoles, que *la protection de la production locale est délicate en ceci que l'agriculture que tu veux protéger n'est pas encore en mesure de nourrir la population*.

C'est dire donc que la production agricole reste insuffisante dans les deux pays. De ce fait, contrairement à la tendance à l'incrimination de la mondialisation, les vrais défis à relever pour booster la production agricole sont ailleurs. Ainsi, pour que la production agricole soit suffisante, il convient de venir à bout des pesanteurs tant structurelles que conjoncturelles.

Sur le plan structurel, deux facteurs méritent d'être évoqués puisqu'étant justificatifs des faibles performances du secteur agricole. Le premier renvoie au milieu humain. Comme nous l'avons souligné, le Gabon et le Cameroun regorgent d'atouts susceptibles de permettre un accroissement de la production agricole (voir Chapitre III) et de ce fait nourrir une population sans cesse croissante. Or, il s'avère d'abord que les techniques culturales ou encore la logistique utilisée par les populations rurales à des fins agricoles est archaïque et très peu productive (Galley, 2010 ; Magnagna-Nguema, 2005 ; MINEPAT, 2008). Et même quand l'Etat prend des engagements pour doter les agriculteurs de machines modernes, à l'image des tracteurs¹⁹⁵, pouvant leur permettre de produire davantage, ces dernières sont abandonnées comme c'est le cas au Cameroun (Photo n°17).

Photo n°17 : Des tracteurs non utilisés au Cameroun



Source : ACDIC

¹⁹⁵ Ces tracteurs sont l'aboutissement de deux années de tractations entre le Ministère des relations extérieures du Cameroun et le Gouvernement Indien. En effet, commencées en 2004, ce n'est qu'en 2006 qu'elles ont porté leurs fruits puisque cette année l'Etat Indien a fait un don de 60 tracteurs au pays de Paul Biya pour dynamiser son agriculture. Selon les arrangements, ces tracteurs devaient être testés aux conditions agroécologiques Camerounaises. Si les tests étaient concluants, l'entreprise Indienne SOLANIKA devait installer une usine de montage. Mais depuis cette date, les tests d'adaptabilité n'ont pas été réalisés et une partie de ces tracteurs a été récupérée par les responsables politiques du pays. L'autre partie, exposée lors du Comice agropastoral qui a eu lieu à Ebolowa en 2010, est encore parquée à cet endroit. Selon les investigations menées auprès du Président de l'ACDIC, il ressort que ces machines sont garées dans les herbes parce que le Ministre de l'agriculture qui est là à l'heure actuelle n'était pas à l'origine de cette commande et donc ne sait quoi en faire.

Cette situation provoque naturellement l'incompréhension des riziculteurs comme Monsieur Ekanga dont le tracteur est indispensable pour l'amélioration de leur rendement :

Je pense que les objectifs que l'Etat Camerounais vise ne seront pas vite atteints s'ils ne sortent pas de la brousse tous ces tracteurs. J'ai vu à Ebolowa où j'étais au Comice national quelque chose de plus de 100 tracteurs. Qu'est-ce-que ça fout là-bas ? Je pense qu'un tracteur peut être important lorsqu'il y a un conducteur en haut qui peut labourer le terrain, on sème quelque chose, on plante et puis on récolte. Mais ces tracteurs qui sont là-bas, je préfère qu'on nous les donne. Le minimum de moyens que je vous disais sur les 52 millions de fcfa de 2011, nous avons prélevé plus de 20 millions pour s'acheter ça là [Photo n°18]. Or il y en a là-bas qui ne servent à personne. Donc s'ils ne peuvent pas donner ce matériel pour relancer cette agriculture camerounaise, les objectifs ne seront jamais atteints.

Photo n°18 : Un tracteur aménageant une parcelle pour l'ensemencement du riz à Santchou (Cameroun)



Pacôme Tsamoye, 2012

Cela dit, malgré cette évidence liée au caractère rudimentaire du matériel de production, on peut penser comme Bernard Ndjonga que la machette et la houe utilisées par les paysans ne semblent pas encore avoir donné le meilleur rendement qu'on peut espérer avec ces outils, car se posent également des problèmes liés au manque d'engrais, aux difficultés organisationnelles ou encore au déficit d'encadrement. Dans le dernier cas, par

exemple, Monsieur Ekanga a affirmé que parmi les membres de la délégation d'agriculture mandatés pour les assister dans le processus de production, il existe des ingénieurs agronomes qui n'ont jamais maîtrisé la culture du riz. De ce fait, l'encadrement technique relève de leur seule compétence.

Au-delà du précédent aspect, il existe également des soucis au niveau comptable, comme ce dernier le reconnaît :

Je suis un petit planteur qui n'est pas allé à l'école. Je maîtrise la culture du riz peut-être à 95%. Mais en matière de gestion, nous avons encore besoin de renforcement de capacités puisque cet argent qu'on a mis à notre disposition, si nous ne pouvons pas gérer très bien, [il] peut disparaître. Il faut donc dire que nous avons besoin de formation en matière de gestion.

Toujours dans le cadre des facteurs humains, l'autre aspect pouvant justifier les faibles performances du secteur agricole reste le vieillissement de la population. En effet, que l'on soit au Gabon ou au Cameroun, ce fait est avéré car les populations jeunes, avides de meilleures conditions de vie préfèrent abandonner le milieu rural où ils n'entrevoient aucunement de perspectives meilleures. Le milieu urbain, malgré ses difficultés, resterait donc visiblement le seul cadre pouvant leur permettre de réaliser leurs rêves matériels ou financiers.

En raison de cette difficulté fondamentale, *les performances des producteurs ne permettent de dégager que 30% des récoltes pour le marché. En d'autres termes, il faudrait 2.3 paysans pour nourrir un non paysan, soit un équilibre correspondant à un taux d'urbanisation de 30 à 35%, soutenable par les performances actuelles du secteur rural* (MINEPAT, 2008 : p.20). Or cet équilibre ne peut plus être atteint. C'est donc tout naturellement qu'on observe un déséquilibre entre la production rurale, principale garant de l'offre alimentaire, et la demande nationale.

Toujours sur le plan structurel, le deuxième facteur qui mérite d'être évoqué renvoie au cadre institutionnel. Dans ce domaine, contrairement aux idées reçues, il convient de dire que les deux Etats ont pris un certain nombre d'initiatives en vue de booster la production vivrière locale. Au Gabon, par exemple, entre 1977 et 2000, c'est à travers la SIAEB, que

l'Etat a voulu augmenter la production avicole locale et ainsi venir à bout des importations de poulets qui y étaient déjà grandissantes (Magnagna-Nguema, 2005). Au Cameroun également, plusieurs structures étatiques ou publiques avaient été créées durant les années 1970. C'est le cas, concernant la filière rizicole, de la Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua (SEMRY) dans la partie septentrionale et la Société de Développement de la Riziculture dans la plaine de Mbo (SODERIM) à l'Ouest.

Toutes ces structures ont à un moment donné contribué à l'amélioration quantitative de l'approvisionnement alimentaire des populations. Par exemple au Gabon, la SIAEB écoulait régulièrement plus de 3000 tonnes de viande de poulet sur le marché entre 1985 et 1993 (Magnagna-Nguema, *idem*). Au Cameroun, c'était le même son de cloche. *Mais, progressivement, la mauvaise gestion administrative et financière va en faire des gouffres financiers pour l'Etat, et amenuiser leurs capacités de production* (MINEPAT, *idem* : p.23). La conséquence de cette situation a été l'arrêt de la production dans les différents domaines où l'Etat intervenait à travers l'abandon des différentes sociétés comme c'est encore le cas à Santchou où le site de la SODERIM s'est progressivement envahi d'herbes et où, abandonnés, les bâtiments sont entrain de se dégrader et font l'objet des actes de vandalisme perpétrés par des individus peu scrupuleux qui revendent le matériel de cette usine qui faisait autrefois la fierté de toute cette localité (Photo n°19).

Photo n°19 : Les locaux abandonnés de la SODERIM à Santchou (Cameroun)



Pacôme Tsamoye, 2012

Au-delà des facteurs structurels, les autres raisons pouvant justifier les mauvaises performances du secteur agricole sont à rechercher à travers les phénomènes conjoncturels. Dans ce sens, on peut d'abord relever l'influence des plans d'ajustements structurels (PAS). En effet, alors que tous les indicateurs de l'économie mondiale, en raison du boom des matières premières dont le pétrole, sont positifs au début des années 1970, les pays producteurs de cette ressource comme le Gabon et le Cameroun vont s'endetter massivement pour mener à bien un certain nombre d'investissements indispensables à leur développement. C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'ont été enregistrées toutes les sociétés agricoles étatiques énumérées précédemment.

Or à partir de la fin des années 1970 et au début des années 1980, la situation va être différente : le taux d'intérêt à l'emprunt avait été relevé à partir de 1979 aux Etats-Unis et en raison de la crise économique enregistrée dans les pays développés, ceux en développement, dont l'économie était basée sur l'exportation des produits agricoles et pétroliers, allaient donc progressivement éprouver des difficultés à rembourser les emprunts contractés. C'est donc ainsi que naît la crise de l'endettement (<http://www.ritimo.org/>).

Pour y remédier, ces pays ont donc fait appel au FMI et à la Banque Mondiale. L'une des solutions préconisées a été la réduction du train de vie de l'Etat se traduisant sur le plan agricole par la liquidation ou la privatisation des sociétés mises en place précédemment qui ne demeuraient fonctionnelles que grâce au financement de l'Etat. C'est ainsi que depuis cette date l'Etat Camerounais s'est progressivement désengagé, par exemple, de la SODERIM ; d'où l'état de dégradation très prononcé des infrastructures (Photo n°19). Dans ce même ordre d'idées, on a également observé l'arrêt des aides accordées au secteur agricole. Selon Tobie Ondo Manga (2006), on a pu noter au Cameroun la fin de la garantie des prix minimums aux producteurs ou encore de la fourniture des intrants agricoles. Dans le dernier cas, nombreux sont les agriculteurs qui préconisent encore le subventionnement par l'Etat des engrais ou autres pesticides.

Il convient, en outre, de faire référence à l'impact de la dévaluation du fcfa intervenue en 1994, qui était la conséquence de la crise économique mentionnée plus haut et qui a donc contraint les pays de la zone franc et leur partenaire la France à convenir de la nécessité de réduire de 50% la valeur du fcfa (MINEPAT, *idem*). Cette situation a bien sûr eu un impact

négalif sur la production avicole gabonaise notamment, car même si la SIAEB produisait à partir de ses plantations de maïs et de soja, une partie des aliments pour nourrir ses élevages [,] les engrais nécessaires à la culture du soja et du maïs étaient importés d'Europe [tout comme] les aliments vétérinaires des poules (Magnagna-Nguema, *idem* : p147).

Avec la dévaluation du fcfa, les prix de tous ces intrants ont tous été revus à la hausse. Seulement l'évolution de ces prix variait en fonction de l'origine du facteur de production. Si ce dernier était importé, son coût passait du simple au double, aggravant ainsi la situation déjà chaotique des entreprises étatiques confrontées aux PAS (Tableau n°25). Dans cette perspective, on peut prendre le cas des prix des frais vétérinaires qui étaient passés de 21 fcfa/kg avant 1994 à 42 fcfa/kg après cette année. Il en est de même du coût du poussin d'un jour qui était évalué à 86 fcfa/kg avant, contre 172 fcfa/kg après la dévaluation.

Tableau n°25 : Evolution du coût des facteurs de production avant et après la dévaluation du fcfa dans les pays de la zone franc en 1994 au Gabon

Facteurs de production	Avant la dévaluation		Après la dévaluation		Variation
	En fcfa/kg	En % du coût	En fcfa/kg	En % du coût	
Intrants importés					
Frais vétérinaires	21	4.2%	42	5.3%	
Amortissement du matériel	16	3.2%	32	4%	
Poussins	86	17%	172	21.5%	
Aliments	80	15.8%	160	20%	
Chauffage	2	0.4%	4	0.5%	
Divers	1	0.2%	2	0.2%	
Intrants locaux					
Main-d'œuvre	24	4.8%	31	3.9%	
Frais vétérinaires	5	1%	6	0.7%	
Amortissement du matériel	24	4.7%	31	3.9%	
Poussins	45	8.9%	58	7.3%	
Aliments	185	36.6%	241	30.1%	
Chauffage	3	0.6%	4	0.5%	
Divers	13	2.6%	17	2.1%	
Total coût de production	505	100%	800	100%	+58.4%

Source : Magnagna-Nguema, 2005.

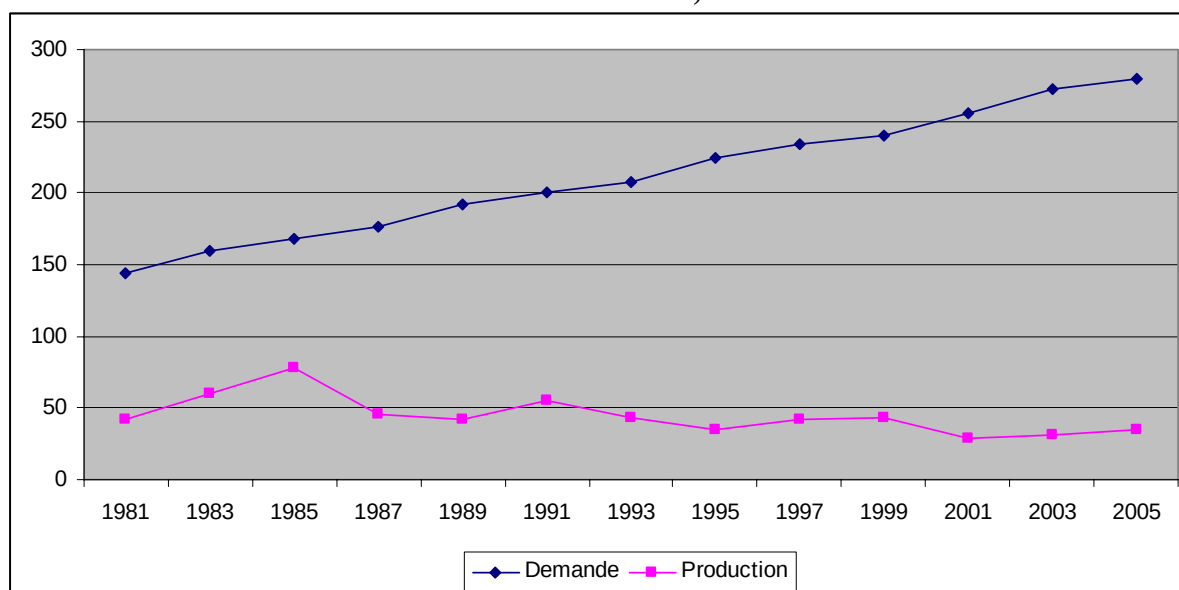
Le prix des intrants locaux ou internes a également été revu à la hausse. Seulement, il n'a nullement été question d'un doublement comme dans le cas précédent : le coût de la main-d'œuvre était passé de 24 fcfa/kg à 31 fcfa/kg, soit une augmentation de près de 29%. Cette

situation est identique en ce qui concerne le prix des aliments qui avaient grimpé de 185 fcfa/kg avant à 241 fcfa/kg après 1994, correspondant à un taux de croissance de près de 30% (Tableau n°25).

Dans tous les cas, la conjonction de tous ces facteurs avait favorisé la hausse du coût de l'ensemble des facteurs de production à hauteur de 58.4% (Tableau n°25). Naturellement, cette situation a eu un impact négatif sur la production agricole. D'ailleurs selon toutes les études parcourues, la régression des rendements du secteur agricole remonte à cette période. C'est le cas au Cameroun en prenant l'exemple du riz (MINEPAT, *idem*) ou encore au Gabon pour ce qui est de la viande de volaille (Magnagna-Nguema, *idem*).

En restant sur la filière rizicole Camerounaise, en effet, il ressort qu'après une période d'accroissement de la production entre 1981 (42 000 tonnes) et 1985 (78 000 tonnes), elle a fortement régressé après pour atteindre seulement 35 000 tonnes en 2005 (fig. n°52). C'est dire qu'il y a une coïncidence réelle entre la crise économique s'étant soldée par les PAS et la diminution de la production rizicole au Cameroun. Ainsi donc, c'est bien la capacité de ce pays à répondre à la demande locale qui allait décroissant de manière à recourir aux importations alimentaires pour y remédier.

Figure n°52 : Evolution de la production et de la demande du riz blanchi au Cameroun entre 1981 et 2005 (en milliers de tonnes)



Source : Banque Mondiale et MINEPAT, 2008

2- La mondialisation, un facteur de renforcement des disponibilités alimentaires

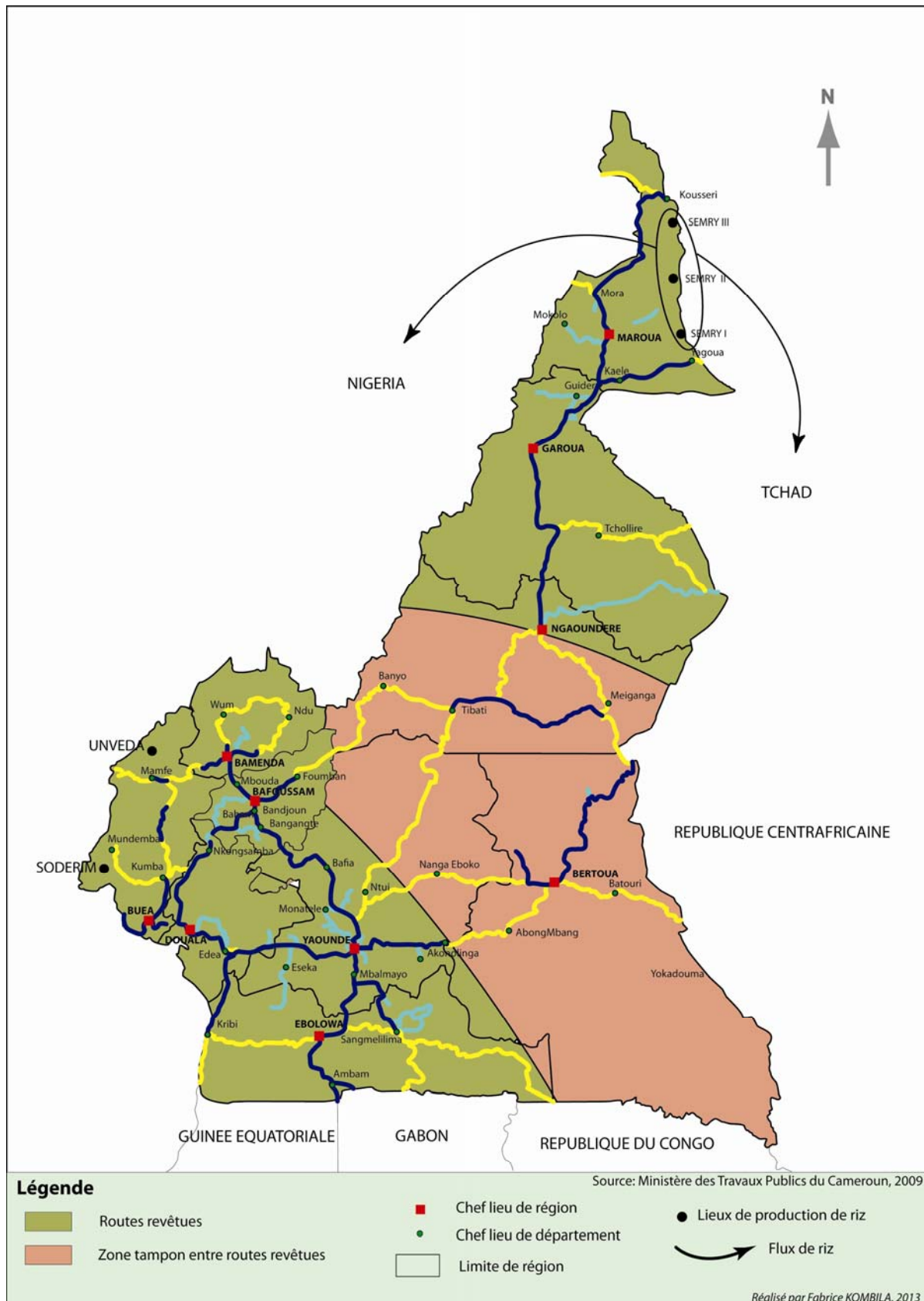
Pendant que la production agricole, et donc l'offre locale, baissait sous l'effet conjugué des facteurs conjoncturels et structurels, la demande quant à elle connaissait une dynamique inverse en raison de l'accroissement de la population. Selon les données statistiques de la Banque Mondiale, en effet, la population Camerounaise est passée de près de neuf millions d'habitants en 1981 à près de 18 millions en 2005¹⁹⁶ ; soit une augmentation de près de 94% en presque 25 années. En se basant sur l'étude réalisée par Séverin Kwayep (2006) selon laquelle la consommation de riz au Cameroun par personne et par an est estimée à 16 kilogrammes pour chaque habitant en une année, il apparaît que la demande est passée de 224 000 tonnes en 1995, par exemple, à 280 000 tonnes en 2005 ; soit un taux d'accroissement de 25% (fig. n°52).

On peut convenir de l'existence d'un gap créé depuis le début des années 1980 et qui s'est progressivement amplifié au fil du temps. Ainsi, en ce qui concerne l'année 2005, avec une production totale de riz blanchi de 35 000 tonnes, l'offre rizicole locale n'a pu couvrir que près de 13% de la demande interne. En d'autres mots, il reste près de 87% de consommateurs à satisfaire.

Mieux encore, ces chiffres peuvent masquer d'autres réalités pouvant permettre de revoir à la baisse la capacité de la production locale à satisfaire la demande interne. Pour ce faire, rien de tel que l'observation du mode de fonctionnement des rizières pourtant financées par l'Etat Camerounais. Pour rappel, en effet, dès le début des années 1970 l'Etat Camerounais a procédé à la mise en place de trois structures spécialisées dans la production du riz. Il s'agissait de la Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua (SEMRY) dans la partie septentrionale, de la Société de Développement de la Riziculture dans la plaine des MBO (SODERIM) située à l'Ouest et de l'Upper Nun Valley Development Authority (UNVDA) située au Nord-Ouest du Cameroun dans la partie anglophone (fig. n°53).

¹⁹⁶ Selon le dernier recensement de la population réalisé au Cameroun en 2010, il ressort que la population totale est proche de 20 millions d'habitants.

Figure n°53 : Flux de la production rizicole du Cameroun



Parmi ces trois structures, seule la SEMRY, qui encadre près de 15 000 riziculteurs et s'étend sur près de 80% des superficies totales rizicoles du pays, est de loin la plus productrice : selon les statistiques disponibles, elle représenterait près de 85% de la production totale du pays. En référence aux 35 000 tonnes enregistrées en 2005, par exemple, cela correspondrait à près de 30 000 tonnes. Mais le fait est que la production de cette société n'est pas entièrement mise en œuvre pour satisfaire la demande locale, puisqu'elle est exportée en grande partie vers les pays voisins, notamment au Nigéria qui importerait près de 90% de cette production (figure n°53).

Selon les informations recueillies lors de nos investigations, cette situation est liée à plusieurs raisons. Il y a d'abord un ensemble de facteurs relevant de l'acheminement de la production rizicole entre les zones de production et celles dites d'importante consommation que constituent les villes de Yaoundé et Douala situées dans la partie Sud du pays. Dans ce sens, on peut évoquer la distance qui sépare les deux composantes que sont donc les lieux de production et les principaux centres de consommation. Par exemple, la distance entre Yaoundé et Yagoua est de près de 2000 km.

Or comme l'indique la figure n°53 les lieux de production rizicole du septentrion sont pour l'essentiel situés le long de la frontière entre le Cameroun et le Tchad et ne sont pas non plus très éloignés du Nigéria comparativement à la ville de Yaoundé. Ainsi, comme l'a d'ailleurs reconnu un agent du Ministère de l'Agriculture avec lequel nous nous étions entretenus, il est plus facile pour les riziculteurs du Nord d'écouler la production au Tchad ou encore au Nigéria puisque les distances sont très réduites.

Toujours dans le cadre de l'acheminement, un autre facteur qui mérite d'être exploré est celui de l'état des voies de communication. A travers la figure n°53, on peut noter l'existence de routes revêtues, de routes non revêtues ou encore des pistes ou des chemins. En procédant à leur répartition sur l'ensemble du territoire national, en prenant comme indicateur les voies bitumées, on peut noter l'existence de trois bandes bien distinctes. La première va d'une certaine mesure de Kousséri jusqu'à la ville de Ngaoundéré située dans la région de l'Adamaoua. La deuxième, quant à elle, peut renvoyer à une ceinture qui commencerait dans la région de l'Ouest via Foumban, passerait par le Centre à travers Akonolinga et qui se terminerait au Sud avec les villes de Sangmélina et d'Ambam.

Entre ces deux blocs caractérisés par l'existence en leur sein de voies bitumées, il existe une bande qu'on pourrait qualifier d'intermédiaire qui séparerait par exemple Ngaoundéré et Foumban. Il y existe certes des tronçons bitumés. Mais caractérisée surtout par des voies non bitumées, elle constitue une sorte de zone tampon entre les parties septentrionale et méridionale.

En ce qui concerne l'acheminement à proprement dit de la production rizicole, cette situation a tendance à décourager les commerçants qui voudraient bien approvisionner les marchés de Douala et de Yaoundé. Car, selon les informations recueillies lors de nos investigations, la mauvaise qualité des voies de communication ferait en sorte que le prix des biens rizicoles proposé aux consommateurs de ces centres urbains soit nettement supérieur à celui des produits importés. Même si cette situation peut renvoyer à la question de la concurrence déloyale ou non, il faut tout de même reconnaître que plusieurs commerçants ou même les transporteurs refusent de tenter l'expérience surtout que le phénomène de « coupeurs de routes¹⁹⁷ » est encore visible dans la région septentrionale.

L'autre raison est liée aux conditions de vente de ce riz : de façon générale, les producteurs de riz rencontrés dans cette région ne disposent pas de décortiqueuses pouvant leur permettre de transformer leur production. Or les acheteurs nigériens viennent l'acheter sous forme paddy, ce qui les dédouane d'une tâche supplémentaire qu'ils ne peuvent accomplir. La dernière raison justificative de cet attrait du Nigéria est liée à la parité monétaire : un naïra (monnaie nigérienne) correspond à près de 14.5 fcfa. Donc un sac de riz paddy qui coûte 16 500 fcfa (25 euros) dans la partie septentrionale s'y vendra à 240 000 fcfa (366 euros).

Selon un responsable du Ministère de l'Agriculture, l'Etat supporterait mal cette situation puisqu'il ne peut pas continuer à investir pour renforcer la sécurité alimentaire d'un autre pays. Or au regard des observations menées sur le terrain au Gabon comme au Cameroun, il apparaît que le riz constitue un élément indispensable dans la consommation des populations aussi bien urbaines que rurales¹⁹⁸. Selon Bernard Ndjonga, il existe à Yaoundé

¹⁹⁷ Les « coupeurs de routes » sont de groupes constitués de plusieurs individus et spécialisés dans le braquage de commerçants ou autres éleveurs lors de leurs différentes transactions. Au-delà de cette pratique ces individus œuvrent dans la prise en otage des membres des riches propriétaires de bétail, par exemple.

¹⁹⁸ Au Gabon par exemple, alors que les villes situées à l'intérieur du pays et certaines zones rurales se caractérisaient par la consommation des produits agricoles du « terroir », et qu'aller en vacances au village signifiait systématiquement consommer autre chose que les produits importés, force est de constater qu'aujourd'hui les vacanciers prennent le soin de se déplacer désormais avec leurs sacs de riz ou autres cartons

des familles qui mangent cette denrée quatre jours sur sept. A la question de savoir où trouvent-ils ce riz qui leur permet de s'alimenter, la réponse est simple : les importations. En d'autres mots, c'est bien la mondialisation qui permet aux populations de ces deux pays de s'alimenter quotidiennement.

Le développement des importations observées précédemment (Chapitre II) participe de cette dynamique. Même au Cameroun où l'Etat avait pris l'initiative d'interdire les entrées de viande de volaille, on peut se rendre compte qu'en raison de l'incapacité de la filière avicole locale à satisfaire la demande interne, il se résout à encourager implicitement les importations informelles¹⁹⁹. D'ailleurs, à croire le Responsable de l'ACDIC, le maintien de cette interdiction est lié à leur vigilance. *Car si on ne faisait pas ça, le Gouvernement aurait rétabli les importations [puisque] après les émeutes de la faim de 2008, [il] était très affaibli. Il était prêt à dire faites revenir le poulet importé pour calmer les populations.*

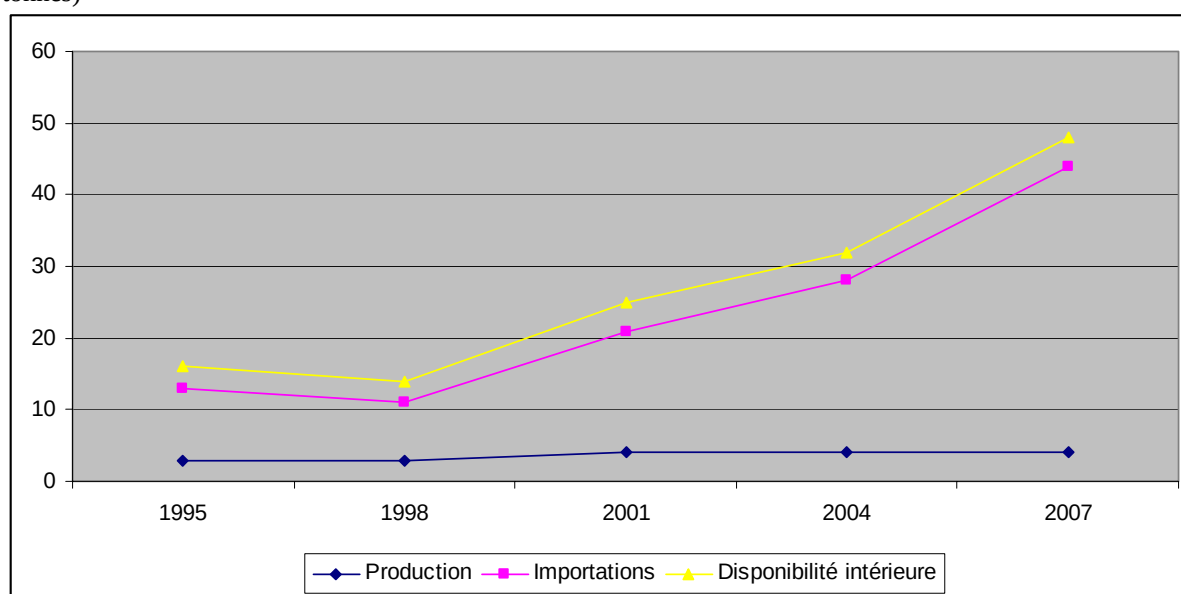
Pour mieux percevoir l'impact des importations sur la disponibilité alimentaire s'agissant du Gabon, on peut s'appuyer sur deux indicateurs. Le premier renvoie à la disponibilité alimentaire intérieure. Entre 1995 et 2007, en effet, la disponibilité totale des biens alimentaires d'origine avicole a été multipliée par trois, passant de 16 000 tonnes à 48 000 tonnes. Malgré cette importante évolution, la production locale n'a cru que de 33% sur la même période passant 3 000 tonnes en 1995 à 4000 tonnes en 2007. En procédant à l'addition des données statistiques disponibles, il apparaît que la production locale a fourni 18 000 tonnes entre 1995 et 2007, alors que les quantités totales consommées par les populations sont égales à 135 000 tonnes sur cette période. Cela signifie donc que l'offre intérieure correspondait seulement à 13% de la demande totale en produits avicoles. En d'autres termes, les importations ont contribué à hauteur de près de 87% de la demande locale, soit près de 120 000 tonnes sur la période considérée.

de cuisse de poule. En ce qui concerne le riz, cette situation est due à la faible production de manioc qui est majoritairement l'aliment de base dans bien des régions ou provinces. S'agissant de la viande de volaille, sa forte consommation résulte de la combinaison de plusieurs facteurs : l'interdiction de la chasse pour des besoins de développement des espèces, la faible pratique de la pêche en raison du non renouvellement des pêcheurs du à l'exode rural, etc.

¹⁹⁹ Tout au long de la route qui mène de Kye-Ossi (ville frontalière au Gabon et à la Guinée-Equatoriale) à Yaoundé (Capitale politique du Cameroun), contrairement à notre premier terrain (2010), nous avons observé en 2012 la création de nombreux postes de contrôle, relevant aussi bien des douanes Camerounaises que du MINEPIA, chargés de lutter contre les importations informelles. Or, sur le terrain les agents commis à cette tâche font généralement preuve de laxisme et semblent de connivence avec les transporteurs routiers.

C'est donc dire que les importations alimentaires, aussi bien pour la viande de volaille que le riz, sont indispensables à la préservation de la sécurité alimentaire au Gabon. D'ailleurs, quand les importations baissent comme cela a été enregistré en 1998, où les quantités de poulets importées équivalaient seulement à 11 000 tonnes, ce qui constitue la plus faible quantité sur la période considérée, la disponibilité alimentaire de cette denrée baisse également (fig. n°54).

Figure n°54 : Production, importations et disponibilité avicole au Gabon entre 1995 et 2007 (en milliers de tonnes)



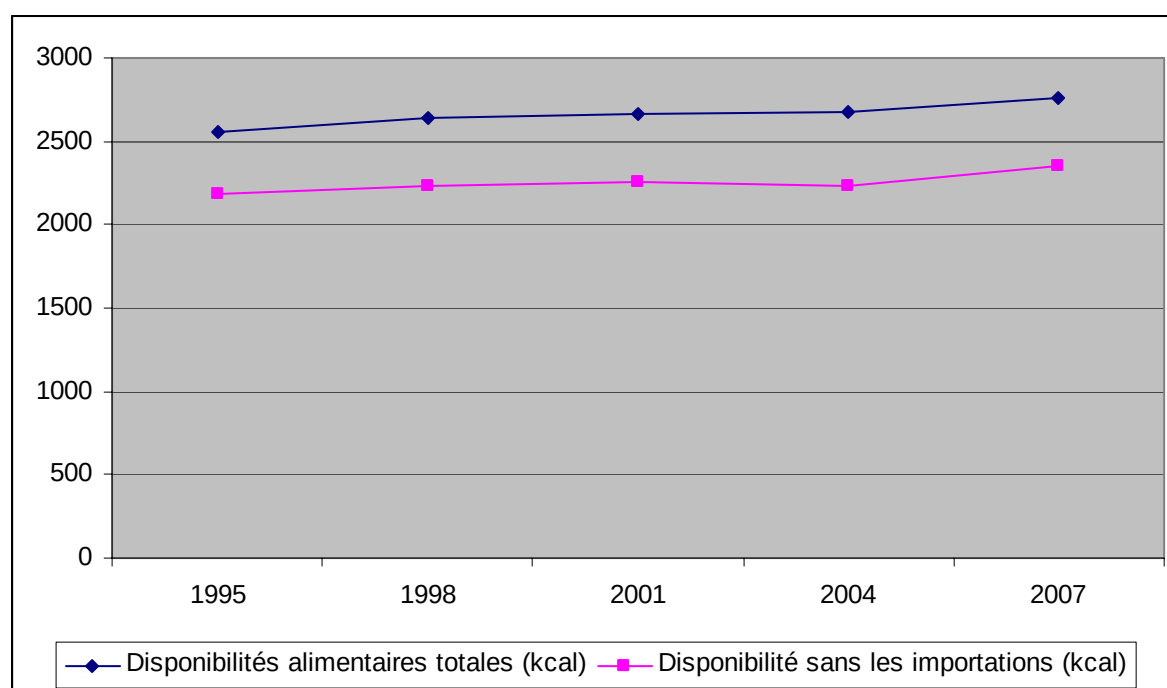
Source : Faostat

Le deuxième indicateur pouvant être utilisé pour démontrer l'impact positif des importations sur la sécurité alimentaire est le nombre de kilocalories (kcal). Pour rappel, en effet, une des raisons qui nous a amenée à conclure en l'existence de la sécurité alimentaire au Gabon, contrairement au Cameroun, a été le nombre de kcal enregistrés dans ce pays. Alors que le seuil défini par la FAO est de 2500 kcal par personne et par jour, nous avons noté que les données statistiques y relatifs dans ce pays allaient bien au-delà : 2561 kcal en 1995, 2667 kcal en 2001, jusqu'à 2755 kcal en 2007.

A ces données globales, toutes filières confondues, qui permettent de classer le Gabon parmi les pays ne souffrant pas de faim, nous avons pris le soin de soustraire la contribution des importations de riz et de viande de volaille. Par exemple, pour l'année 1995, nous avons soustrait des 2561 kcal, les 372 kcal liées aux importations du riz et les 14 kcal liées aux

entrées de la viande de volaille. Au total, nous avons retiré, pour l'année 1995, près de 386 kcals. Il est donc resté seulement 2181 kcals. Lorsqu'on procède à cet exercice, on se rend bien compte que sans les importations de riz et de viande de volaille, les indicateurs sont en dessous des seuils minimums fixés par cette institution internationale qu'est la Fao (fig. n°55).

Figure n°55 : Evolution des disponibilités alimentaires avec ou sans les importations de riz et de viande de volaille au Gabon entre 1995 et 2007 (en kcals)



Source : Faostat

C'est donc dire que si le Gabon remplit les conditions définies par la FAO pour qu'un pays soit considéré comme souffrant de la faim ou non (Chapitre III), c'est bien en raison de l'existence de ces importations alimentaires. D'ailleurs à travers la création de l'Agence Gabonaise de la Sécurité Alimentaire²⁰⁰ (AGASA), l'Etat tente d'y remédier à travers la recherche de l'accroissement de la production locale. Cette structure se propose également d'évaluer, de prévenir et de contrôler des risques nutritionnels et sanitaires des aliments.

²⁰⁰ Créée le 18 février 2011, l'AGASA est une entité de l'Etat Gabonais.

Conclusion du Chapitre 7

A la question de savoir quelle est l'impact de l'ouverture des marchés sur la sécurité alimentaire au Gabon et au Cameroun, deux positions se dessinent. Il existe une première tendance à travers laquelle la mondialisation peut être perçue comme une entrave à la sécurité alimentaire. En raison des causes sous-jacentes à la définition des objectifs de l'ouverture du marché et celle liée à l'alimentation. Il en est de même en ce qui le fonctionnement même dudit marché agricole mondial dont les approvisionnements sont loin d'être réguliers et où il existe certaines pratiques qui ne sont pas de nature à permettre l'autorégulation des échanges mondiaux. L'une des formes de manifestation de cette situation est la crise alimentaire de 2008 lors de laquelle des pays comme le Gabon et le Cameroun ont éprouvé des difficultés à s'approvisionner en denrées indispensables à la satisfaction de leur demande locale.

Même si les défenseurs de la « souveraineté alimentaire » ont parfois du mal à l'admettre, cette forte imbrication entre le marché agricole et la situation de la sécurité alimentaire au Gabon et au Cameroun reste quand même révélatrice d'une certaine forme de dépendance de ces deux pays à l'égard du marché mondial, c'est-à-dire des importations alimentaires. Non seulement parce que leur production est de loin de satisfaire la demande locale, mais aussi eu égard au fait cette même production sert, s'agissant du riz, à satisfaire les besoins alimentaires des pays voisins.

C'est donc dire que la mondialisation, contrairement au discours qui est développé à son encontre notamment via les ONGs internationales, reste tout de même un élément indispensable à la satisfaction ou encore à la stabilisation de la sécurité alimentaire dans bien des pays à travers le monde. C'est un système qui comporte certes des limites, mais ces dernières, s'agissant notamment du cas du Gabon et du Cameroun, ne sont pas suffisantes pour contrebalancer les effets positifs qui s'y rapportent.

On peut bien contester les effets de la mondialisation, comme l'a fait l'ACDIC pour la filière avicole, cette campagne s'étant soldée par l'arrêt des importations de cette nature. Mais pour que ce discours ait plus de légitimité, pour que plusieurs personnes aujourd'hui sceptiques y adhèrent, il faut que soient non seulement élaborées, mais aussi mises en pratique avec une

ferme volonté des stratégies pratiques ou concrètes visant à renforcer la production agricole locale. En cas d'absence d'une telle initiative, tant que la production interne n'est pas suffisante pour répondre à la demande locale, qui poursuit un rythme de croissance régulier, il va de soi que les importations alimentaires continueront de jouer un rôle essentiel dans l'alimentation des populations Gabonaises et Camerounaises.

Conclusion de la Partie III

A la lumière des développements précédents, il apparaît que le Gabon et le Cameroun sont deux pays à l'abri de la famine parce qu'il y existe une accalmie politique et parce que la faim n'est pas instrumentalisée par les autorités politiques. Mais contrairement au Gabon, où l'on enregistre des indicateurs supérieurs définis par la FAO pour déterminer les pays souffrant de la sous-alimentation ou non, le Cameroun connaît des déséquilibres alimentaires. Ces derniers se manifestent par la sous-alimentation ou la sous-nutrition.

Au regard des potentialités aussi bien en terre, en ressources en eau ou en atouts économiques liées à l'importante richesse du sol et du sous-sol, dont ce pays regorge il va de soit que l'on s'interroge sur les raisons de cette situation. Avant 1995, les débats tournaient naturellement autour de la capacité des opportunités du terroir à permettre l'accroissement de la production interne de manière à répondre aux attentes des populations locales. Mais suite à l'ouverture du marché agricole mondial, la situation a évolué si bien qu'on s'y réfère désormais pour justifier les difficultés alimentaires d'un pays ou d'une région à travers la planète.

Cette situation a été enregistrée au Cameroun, et dans une moindre mesure au Gabon, où la mondialisation a été présentée comme une entrave à la sécurité alimentaire des populations. Dans ce cadre, il lui a par exemple été reproché la concurrence déloyale qu'elle occasionnerait sur la production locale. Ces récriminations font également référence à l'existence des subventions dans les grands pays producteurs qui participeraient à inonder les pays en développement de manière à décourager les éleveurs ou les agriculteurs qui auraient bien voulu produire certaines spéculations. En outre, on s'appuie également sur son incapacité à s'autoréguler ou à stabiliser les approvisionnements si bien que comme en 2008, ce système peut montrer ses limites et exposer les populations à la faim à travers le monde.

Comme ce fut le cas dans bien de pays en développement à travers le monde, les populations Gabonaises et Camerounaises ont été également impactées par la contraction de l'offre agricole sur le marché mondial en 2008, comme le témoignent les émeutes de la faim fortement meurtrières enregistrées au Cameroun, même si elles comportaient d'autres enjeux

sous-jacents. Cela dit, cette forte imbrication entre l'évolution des disponibilités des biens alimentaires sur le marché agricole mondial et la situation de la sécurité alimentaire dans les deux pays reste quand même révélatrice d'une certaine forme de dépendance de ces deux pays.

Mais cette situation de dépendance n'est pas le fait de la mondialisation des échanges agricoles telle qu'initiée en 1995. Elle est plutôt la conséquence des contingences tant conjoncturelles que structurelles. Bien au contraire, l'ouverture du marché agricole vient plutôt combler les manquements liés à l'improductivité du secteur agricole qui ne parvient pas à s'arrimer à l'évolution de la demande locale.

CONCLUSION GENERALE

Ce travail de recherche a eu pour objet l'analyse des conséquences ou des incidences de la mondialisation des échanges agricoles sur la sécurité alimentaire à travers deux espaces : le Gabon et le Cameroun. Il se proposait de tenter un dépassement de la dualité ruralité-urbanité au cœur des études liées à la question alimentaire dans les pays en développement, de manière générale, et singulièrement dans les deux territoires qui nous concernent. Le choix de cette thématique obéit, en outre, à un contexte particulier caractérisé par un mouvement de contestation du processus de mise en réseau des biens agricoles à l'échelle planétaire impulsé par l'OMC depuis les accords de Marrakech.

Pour la conduite de cet exercice, nous nous sommes posé un certain nombre de questions axées essentiellement sur le rapport entre la mondialisation et la sécurité alimentaire. Pour y répondre, nous avons fait usage de plusieurs techniques de collecte de données lors des deux sorties organisées sur le terrain.

Au terme de ce processus de recherche, il convient dans un premier temps de montrer que tous les développements du cadre théorique ont été indispensables à l'élaboration de ce travail de recherche avant l'évocation des principales conclusions.

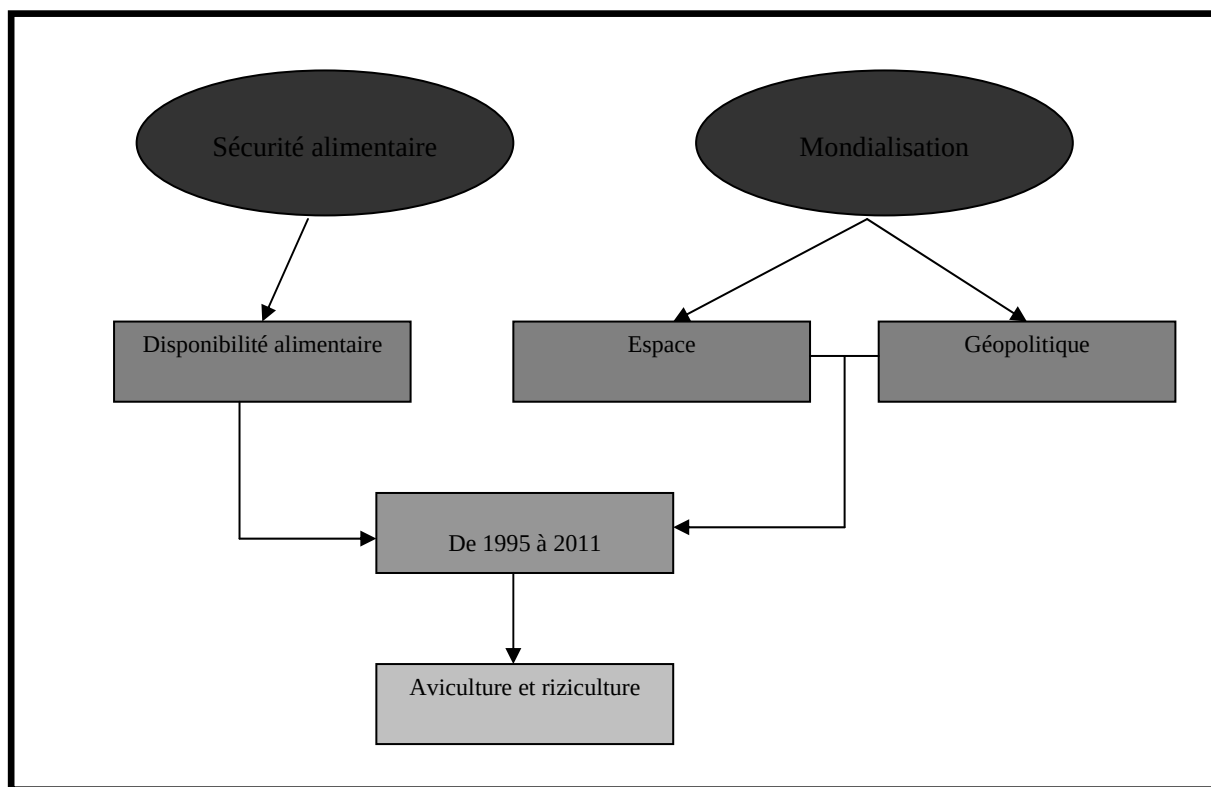
L'apport du cadre théorique dans la conduite de la thèse

Ce travail de recherche s'est proposé de réfléchir sur les imbrications existant entre deux concepts : la sécurité alimentaire et la mondialisation. Pour ce faire, il fallait d'abord donner un sens aux deux termes, puisqu'il s'agit pour l'essentiel de deux concepts protéiformes nécessitant une mise au point préalable sur les différentes interprétations scientifiques (Baudrand et Henry, 2006).

Le premier a été défini comme la capacité qu'a un pays de mettre suffisamment d'aliments à la disposition de ses populations. Cette approche, qui privilégie la disponibilité alimentaire, porte sur l'analyse de la production agricole interne à un pays donné et ses importations des denrées en recourant au marché international (figure n°56). Ainsi, tous les développements élaborés dans ce cadre ont été conduits dans le droit fil de l'approche définitionnelle déclinée. Dans cette dynamique, nous avons par exemple analysé la situation de l'offre alimentaire d'un point de vue politique, conformément aux travaux de Sylvie

Brunel (2002), en démontrant que l'accalmie politique et l'absence d'instrumentalisation de la faim étaient justificatives de l'inexistence de la famine dans les deux pays.

Figure n°56 : Synthèse du cadre théorique



Réalisation : Pacôme Tsamoye

Néanmoins, nous avons également fait valoir l'existence des déséquilibres quantitatifs : selon les données statistiques disponibles, la sous-alimentation sévit au Cameroun, alors que les cas de sous-nutrition se rencontrent dans les deux territoires étatiques. Enfin, en procédant à une étude possibiliste de l'alimentation dans les deux Etats, nous avons admis que les cas de sous-consommation ne devraient pas exister au regard de toutes les potentialités pouvant être déployées pour accroître significativement la production agricole locale et essayer ainsi de mettre en œuvre une diète durable des populations.

La mondialisation, quant à elle, doit être entendue comme une dynamique de mise en réseau des biens agricoles entre différents lieux de la planète. Cette orientation définitionnelle, pour un concept aussi protéiforme et flou (Thumerelle, 2001) nous a permis de prendre en

compte deux facteurs : la spatialité et la géopolitique (figure n°56). Dans le domaine spatial, nous avons analysé les flux des importations de riz et de viande de volaille en priorisant leurs quantités et leurs origines. Dans ce même cadre, nous avons également opté pour une approche géoéconomique en mettant, par exemple, en exergue le caractère résiduel de la masse des biens agricoles mis sur le marché international en raison des logiques de priorisation de l'autoconsommation à l'œuvre dans les grands pays producteurs.

Dans le domaine géopolitique, il s'est agi d'interroger le système d'encadrement ou encore la gouvernance des échanges agricoles mondiaux. Il est question dans ce cadre d'analyser le rôle de l'Etat, un acteur majeur de la mondialisation des biens agricoles, suite à la ratification des accords de Marrakech et la création de l'OMC comme organe de régulation de ces transactions en 1995. En la matière, contrairement aux engagements pris par toutes les parties signataires, et nonobstant la pluralité des politiques agricoles à travers le monde, quelques grandes tendances semblent perceptibles en référence aux trois domaines cruciaux desdits accords : les marchés locaux demeurent protégés, le gain de parts de marchés reste au cœur des stratégies des pays agro-exportateurs et la production agricole interne continue d'être soutenue.

L'autre impératif de cette recherche, à travers le cadre théorique, a été la définition de l'espace-temps. En effet, la mondialisation, tout comme l'alimentation sont des thématiques anciennes. En ce qui concerne la mondialisation, par exemple, Jacques Lévy (2007) estime qu'elle est un processus dont les premiers indices remontent au XVe siècle en référence aux grandes découvertes, alors que Sylvie Brunel (2002) considère qu'elle date de l'empire romain et se structurait autour de la Méditerranée. Face à cette difficulté majeure au sujet de la délimitation temporelle du phénomène, notamment dans sa phase initiale, nous avons opté pour l'année 1995.

Ce choix est la conséquence de plusieurs raisons. Dans un premier temps, depuis 1970, ère de démarrage de la période actuelle des échanges agricoles mondiaux (Dubois, 2010), on a d'abord observé une vague d'essaimage des plantes qui se limitaient préalablement à leurs aires initiales de production. De plus, on a vu le GATT se mettre en place. Seulement, plusieurs exemptions ont été enregistrées dans ce cadre en ce qui concerne le domaine agricole (Tangermann, 2001). D'ailleurs, Laurent Carroue (2006) considère le GATT comme un espace de tractations sur la baisse des droits de douane des produits manufacturés.

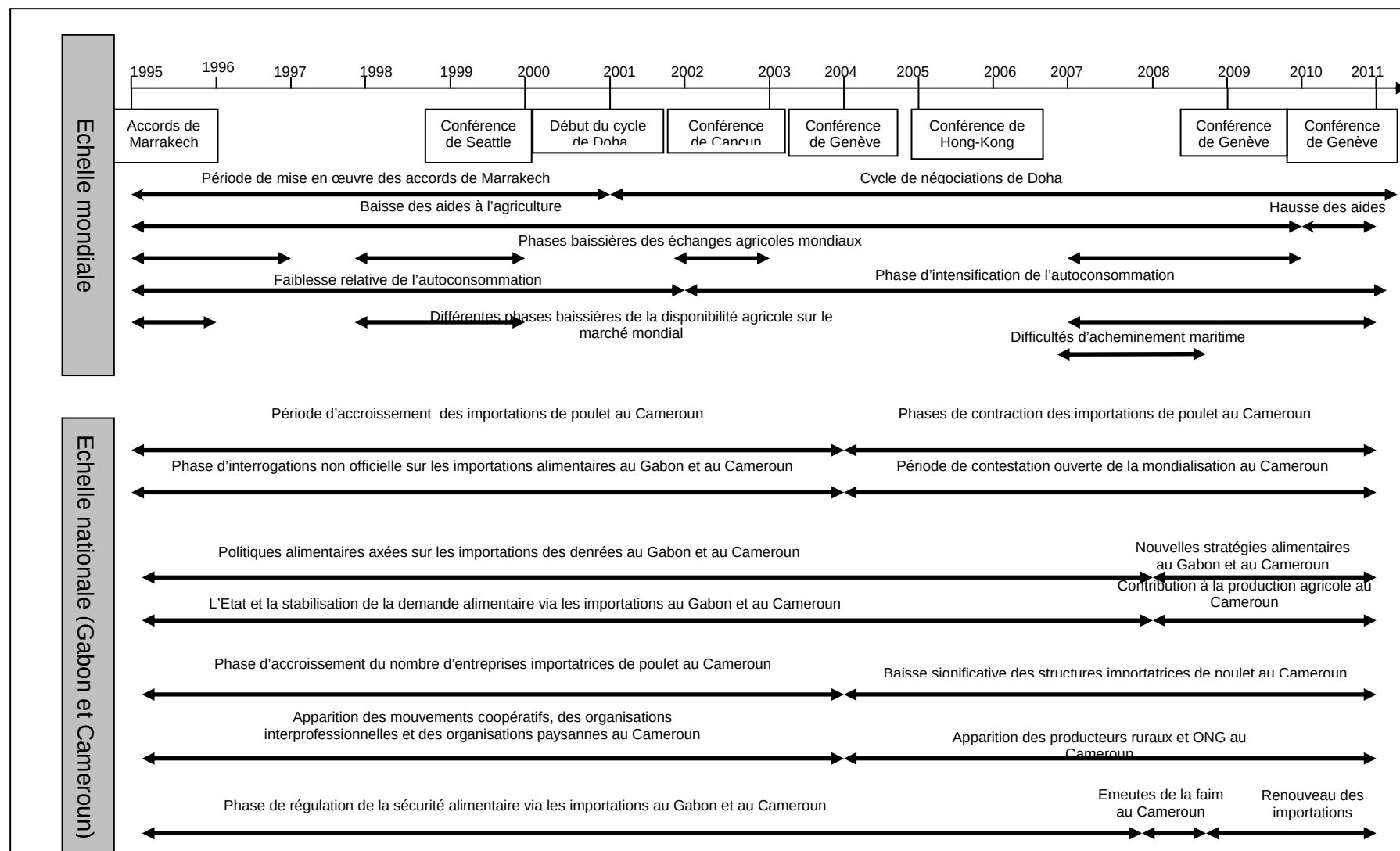
Selon Laurent Carroue (*idem*), la mondialisation relève de la capacité des acteurs à valoriser et à mettre en concurrence les spécificités agricoles de chaque territoire étatique à travers la planète. Et selon cet auteur, point de vue que nous partageons également, c'est à partir de 1995, année de la ratification des accords de Marrakech et de la création de l'OMC, que cet impératif a été satisfait (figure n°56). Cette date marque également un renouveau en ce qui concerne les acteurs impliqués dans la question alimentaire. En effet, depuis 1960, année d'indépendance, jusqu'au début des années 1990, l'Etat a été le principal protagoniste de l'alimentation des populations.

Au Cameroun, par exemple, il planifiait les politiques agricoles et était chargé de leur exécution. Il existait certes des petits producteurs, mais ces derniers dépendaient de l'Etat en ce qui concerne la fourniture des intrants de toute sorte. Mais à partir de 1995, des changements vont être enregistrés. On va assister à la restructuration des entreprises autrefois détenues par l'Etat et noter l'intégration des privés dans le cadre de l'importation alimentaire et de plusieurs autres acteurs concernant la production agricole (figure n°57).

En ce qui concerne spécifiquement les importations, ce pan de l'alimentation va connaître l'arrivée d'un grand nombre d'entreprises privées suite au retrait de l'Etat. Selon l'ACDIC (2005 : p.24), *la plupart des leaders actuels du commerce du poulet congelé au Cameroun sont de cette génération*. A partir de cet instant, ces derniers vont développer des stratégies diverses visant à approvisionner considérablement les marchés locaux, en tentant de contourner quelques fois les règles pourtant mises en œuvre sur le plan intérieur pour encadrer cette activité. Cela dit, dès l'année 2004, ils vont faire face à l'interdiction officielle des importations de viande de volaille par l'Etat camerounais. Cette décision a d'ailleurs sonné le glas de plusieurs structures importatrices (figure n°57).

L'autre borne temporelle de cette étude est l'année 2011. Son choix participe beaucoup plus de notre volonté de nous mettre à l'abri d'éventuelles conclusions du processus de négociations en cours, dénommé le Doha Round, entamé en 2001 et pour lequel plusieurs conférences ont été organisées dans le but d'amener les différentes parties à élaborer une plateforme commune (figure n°57).

Figure n°57 : Synthèse récapitulative du couple espace/temps de la mondialisation des échanges agricoles du global au national et les conséquences sur la sécurité alimentaire au Gabon et au Cameroun (1995-2011)



Réalisation : Pacôme Tsamoye

Pour mener à bien cette étude, il a enfin été procédé au choix de deux filières : l'aviculture et la riziculture (figure n°57). Cette option obéit à deux raisons majeures. D'abord, il s'agit de deux composantes au centre de la vague de contestation des échanges agricoles mondiaux au Cameroun notamment où les importations alimentaires sont perçues, depuis 1995, comme une entrave à la durabilité de la sécurité alimentaire en raison des conséquences négatives qu'elles auraient sur la production locale.

De même, lors des émeutes de la faim de 2008, la mondialisation a été présentée comme le principal facteur d'accroissement des prix des biens alimentaires, et de ce fait grand artisan de la fragilisation de la capacité d'accès économique des populations aux différentes denrées. Il s'agissait en quelque sorte de la légitimation de la phase de contestation entamée quelques années auparavant par la principale ONG locale, l'ACDIC, devenue un acteur central des questions alimentaires au Cameroun (figure n°57).

L'autre raison de ce choix est la place importante qu'occupent ces deux denrées dans la diète des populations des deux pays, que l'on soit en milieu rural ou urbain. De manière générale, en effet, en raison de la cherté de la vie, les familles se tournent vers ces biens alimentaires globalement bon marché et susceptibles d'assurer la ration de plusieurs individus. D'ailleurs, au Cameroun, par exemple, plusieurs ménages consomment le riz près de quatre jours sur sept (ACDIC, 2005).

Globalement, grâce à ce travail de définition des concepts et de clarification de la composante temporelle élaboré en amont, et aux différentes sorties diligentées sur le terrain qui nous ont permis de disposer de plusieurs informations indispensables, nous avons pu décliner les grandes conclusions de ce travail de recherche.

Les incidences de la mondialisation sur la sécurité alimentaire au Gabon et au Cameroun : une réalité duale

En croisant les aspects liés à la mondialisation et ceux relevant de la sécurité alimentaire au Gabon et au Cameroun, l'objectif était de voir en quoi les échanges impactaient positivement ou non les disponibilités quantitatives. Dans cette perspective, nous avons préalablement formulé une hypothèse optimiste mettant uniquement en exergue les aspects

positifs de l'ouverture des échanges agricoles sur le disponible quantitatif dans les deux territoires étatiques.

Mais en procédant à cet exercice, une double tendance s'est dégagée, remettant en cause la réponse anticipée préalablement formulée. Dans un premier temps, nous sommes parvenu à la conclusion selon laquelle la mondialisation des échanges agricoles mettait à mal la durabilité de la sécurité alimentaire. Dans cette dynamique, nous avons d'abord fait référence aux logiques originelles de la mondialisation, ayant des visées purement mercantilistes, et de la sécurité alimentaire érigée comme droit fondamental de tout être humain à travers le monde.

En croisant les deux termes, l'objectif était de faire de la mondialisation un cadre d'échanges permettant de lutter contre la volatilité des prix des denrées alimentaires. Or, la réalité est aujourd'hui différente car les marchés sont l'objet de spéculations et se retrouvent sous le contrôle des firmes multinationales qui jouent d'ailleurs un rôle prépondérant dans la définition des règles commerciales internationales (Chinotti, 2004).

De même, en analysant le contenu du dispositif d'encadrement des transactions agricoles mondiales, nous nous sommes aperçu que les règles mises en œuvre dans cette perspective n'ont pas été pensées pour garantir l'alimentation des populations à travers la planète. Il s'agit par contre de l'entente entre les Etats-Unis et l'Union Européenne pour mettre un terme à la guerre commerciale qu'ils se livraient.

En outre, la durabilité de la sécurité alimentaire mondiale a été appréciée à l'aune du fonctionnement du marché agricole international. Dans cette dynamique, en effet, nous sommes d'abord parvenu à la conclusion selon laquelle les échanges agricoles internationaux étaient irréguliers (figure n°57) en raison de la priorisation de la satisfaction de la demande locale à l'œuvre dans les grands pays producteurs à travers le monde ou encore de la forte concentration de l'offre alimentaire mondiale entre quelques Etats seulement. C'est d'ailleurs pour cet ensemble de raisons, entre autres, que les émeutes de la faim ont été enregistrées en 2008 dans plusieurs pays à travers le monde à l'image du Cameroun (figure n°57).

Mais dans un contexte comme celui-là, et c'est la deuxième raison, les accords de l'OMC avaient prévu des mesures compensatoires pour permettre à ces Etats ainsi en difficulté de garantir leur niveau de sécurité alimentaire. Seulement, de manière concrète,

nous avons fait valoir que ces dernières étaient non seulement limitées, mais qu'elles étaient également pas du tout appliquées.

Cela dit, l'analyse des rapports entre la mondialisation des échanges agricoles et la sécurité alimentaire nous a également permis de relever qu'elle constituait tout autant un instrument de régulation de l'offre alimentaire dans les deux pays. Dans ce sens, nous avons d'abord procédé à la discussion des arguments généralement développés par des ONGs telles que l'ACDIC pour affirmer que ce processus initié depuis 1995 avait des conséquences négatives sur la production agricole. Ainsi, avons-nous dans un premier temps observé les effets des importations subventionnées. Dans ce sens, en effet, alors qu'au Cameroun elles sont présentées comme un frein à l'essor de toute la filière avicole, par exemple, nous avons discuté de cette affirmation en faisant valoir aussi bien les difficultés internes de cette filière tout comme la difficile matérialisation des politiques initiées après les émeutes de la faim dans un contexte marqué pourtant par l'interdiction officielle des importations de viande de volaille.

De même, nous avons pris l'initiative d'analyser la réalité de la concurrence déloyale souvent présentée comme la conséquence des subventions octroyées dans les pays producteurs. Dans cette dynamique, nous avons démontré, par exemple, qu'au kilogramme, les prix des denrées alimentaires locales n'étaient pas si différents de ceux importés. Mieux encore, comme à Santchou au Cameroun, il existe des producteurs de riz qui vendent leur production à un coût inférieur à celui importé. Ainsi, contrairement aux idées reçues, le choix des populations pour les biens en provenance d'autres territoires étatiques doit être appréhendé sous le prisme de la transformation agroindustrielle.

Mais de manière générale, il convient également de préciser que les secteurs agricoles gabonais et camerounais sont confrontés à des difficultés tant conjoncturelles que structurelles non imputables au processus de mondialisation initié depuis 1995 à travers les accords de Marrakech. Sur le plan structurel, on peut évoquer l'obsolescence des techniques culturales, ou encore la mauvaise gestion administrative et financière en référence aux entités agroindustrielles mises en œuvre durant les années 1970 pour permettre l'accroissement de l'offre alimentaire interne. En ce qui concerne la dimension conjoncturelle, référence peut être faite à la dévaluation du franc cfa, intervenue en 1994, qui a doublé le coût des intrants indispensables à la production. Il en est de même des PAS qui ont sonné le glas de

l'interventionnisme étatique qui se manifestait à travers la garantie des prix minimums aux producteurs ou encore via la fourniture des intrants.

Face à cette conjonction de facteurs, la production a naturellement décliné. Au Gabon, par exemple, l'offre avicole interne s'est estompée à partir de l'année 2000 (Magnagna-Nguema, 2005). Mais pendant le même temps, la population totale aussi bien gabonaise que camerounaise n'a cessé de croître. Selon Séverin Kwayep (2006), s'agissant du Cameroun, par exemple, la demande en denrées rizicoles est passée de 224 000 tonnes en 1995 à près de 280 000 tonnes dix ans plus tard. Dans ce contexte donc, la production aussi bien avicole que rizicole au Gabon et au Cameroun ne se trouve plus en mesure de s'arrimer à une sollicitation sans cesse croissante.

Dans ce sens, le recours aux biens agricoles disponibles sur le marché mondial se révèle comme un facteur incontournable en vue de l'alimentation des populations des deux territoires étatiques. En prenant l'exemple du Gabon, les importations de viande de volaille couvrent près de 87% de la demande interne totale.

Globalement donc, la dynamique de mondialisation des échanges agricoles comporte bien des limites, même si elle constitue aujourd'hui plutôt une aubaine au regard de la situation agricole du Gabon et du Cameroun. Dans ce sens, en effet, cette étude a également été l'occasion, à l'échelle des deux pays, de constater le fossé existant entre l'offre et la demande internes des biens alimentaires. Or au Cameroun, malgré cette situation, les importations de viande de volaille, par exemple, continuent d'être interdites depuis l'année 2005. Cette situation est-elle viable pour l'avenir de la consommation alimentaire des populations ?

Face aux enjeux futurs multiples, vers la nécessité d'une réponse étatique

Depuis 1995, certaines voix se sont élevées pour souhaiter le retrait de l'agriculture de la dynamique des échanges mondiaux. Plusieurs raisons sont évoquées à cet effet : la persistance des subventions, le caractère résiduel des quantités mises sur le marché international ou encore la spéculation. D'autres, comme Marcel Mazoyer, en appellent d'ailleurs au régionalisme des transactions agricoles (Griffon, 2003).

En réponse à toutes ces critiques, Michel Griffon (*idem*) émet un avis contraire en faisant valoir deux facteurs : le nombre de pays s'approvisionnant sur le marché mondial ne cesse d'évoluer et l'alimentation restera l'un des grands moteurs des échanges internationaux. Pour lui, le plus urgent est de penser au futur de la consommation alimentaire mondiale au regard de tous les enjeux à venir car *le contexte se caractérise par une incertitude croissante et des contraintes en augmentation* (Esnouf, Russel et Bricas, 2011 : p.9).

Dans ce cadre prospectif, en effet, on peut d'abord évoquer les **facteurs dont dépend la production agricole** :

- Le changement climatique lié aux activités anthropiques et à l'émission de gaz à effet de serre qui en découle. Cette situation a entre autres pour conséquences, selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), l'accroissement de la régularité et de la gravité d'accidents climatiques, les sécheresses ou encore les inondations pouvant se traduire par l'instabilité de la production, des marchés et des prix des biens d'origine agricole (*Ibidem*) ;
- Les ressources en terre. Dans ce sens, en effet, Michel Griffon (*Idem*) interroge la capacité du disponible en terres arables et irrigables à satisfaire l'évolution de la demande mondiale en perspective. Sous forme d'invitation au pessimisme, il s'appuie sur le cas de la Chine, en référence aux travaux de Lester Brown (p.6) : *ce territoire [...] est composé d'une part de montagnes et de hauts plateaux secs où les rendements sont faibles, d'autre part de collines et de plaines côtières où les rendements étant déjà élevés, on ne peut guère espérer les augmenter beaucoup plus. De plus, ces terres fertiles sont relativement restreintes du fait de l'habitat qui s'y concentre*. De ce fait, on ne peut pas attendre de ce pays qu'il augmente sa production pour satisfaire sa demande locale. Il en sera de même pour l'Inde qui ne dispose plus d'assez de surfaces cultivables et devra donc logiquement importer des biens alimentaires.

Ensuite, en référence aux cas de l'Inde et de la Chine, qui sont d'ailleurs démographiquement les plus denses au monde et qui ne pourront plus renforcer davantage leur production agricole, **la demande** sera importante à l'avenir. Mais ici, son évocation renvoie à deux aspects distincts :

- L'accroissement des besoins alimentaires humains : à l'horizon 2050, la population mondiale devrait compter trois milliards supplémentaires pour s'établir à près de 9

milliards. Cela correspond à une croissance de 50% à l'aune de l'année 2000, du fait d'un vieillissement généralisé de la population. Surtout que cet ensemble d'individus vivra majoritairement en zone urbaine et de ce fait deviendra consommatrice des biens qu'elle ne pourra pas produire. De plus, cette demande humaine sera d'autant plus importante du fait de l'évolution nutritionnelle à l'œuvre dans les pays émergents (Esnouf, Russel et Bricas, *idem* ; Griffon, *idem*).

- La nécessité de la production des énergies nouvelles : selon Catherine Esnouf, Marie Russel et Nicolas Bricas (*idem*), la consommation énergétique mondiale avoisine 12 milliards de tonnes équivalent pétrole et elle devrait croître à l'avenir. Jusqu'ici, cette demande est satisfaite grâce à l'exploitation des énergies fossiles dont le pétrole. Or, le seuil maximum de production de ce dernier se situe autour des années 2015 et 2040. Dans ce sens, il s'agit aujourd'hui de réfléchir sur des sources d'énergies alternatives. Et l'une des solutions envisagées est un recours croissant à la production agricole pour la fabrication des biocarburants.

Au regard de tous ces enjeux, surtout que les stocks alimentaires mondiaux devraient légèrement être moins importants à l'horizon 2020 (550 millions de tonnes) qu'en 2015 (560 millions de tonnes), des tensions devraient exister sur le marché agricole mondial. Si bien que les prix s'établiront à un niveau moyen supérieur à celui actuel (OCDE/FAO, 2011). En conséquence, il serait souhaitable, pour chaque territoire étatique, à l'image du Gabon et du Cameroun, de trouver des réponses nécessaires pour faire face à de possibles difficultés d'approvisionnements. Ceci, d'autant plus que les deux pays disposent encore d'importantes ressources en terres arables ou irrigables et des ressources économiques pouvant être mises au service de l'accroissement de la production agricole.

ANNEXES

3. CADRE STRATEGIQUE

3.1. INTRODUCTION

Le diagnostic récent du secteur rural et le bilan de la mise en oeuvre du DSRP ont confirmé les tendances positives amorcées depuis 1995/96 tant au regard de l'évolution de la production qu'à celui du cadre institutionnel.

Durant la période 2000-2004, le taux de croissance annuel en valeur des cultures vivrières a été en moyenne de 4 % et celui des produits industriels et d'exportation de -0,4%. Dans le sous secteur des forêts, le bois avec 20,3% de la valeur des exportations, représente le deuxième produit d'exportation avec une contribution croissante au PIB du secteur primaire d'environ 6 %. Quant à l'élevage et la pêche, leur contribution est de 8 %.

Il en ressort aussi que la contribution du secteur primaire au PIB national, bien que relativement consistante, demeure insuffisante par rapport au potentiel dudit secteur. Ceci résulte des contraintes majeures ci-après :

- la faible production et productivité des exploitations,
- les difficultés d'accès aux marchés,
- la précarité des conditions de vie,
- la faible organisation des acteurs,
- un environnement naturel en pleine dégradation, et
- un environnement institutionnel insuffisamment adapté,
- l'insuffisance des crédits,.

Le présent cadre stratégique définit la vision, la mission, les valeurs de référence et les ambitions relatives au développement rural en vue d'une croissance forte, équitable et durable. Il sert également de référence pour l'élaboration du cadre opérationnel. Il comprend :

- les options fondamentales ;
- les objectifs de politique ;
- les orientations stratégiques ;
- les objectifs stratégiques ;
- les perspectives et stratégies de financement ;

3.2. LES OPTIONS FONDAMENTALES

Par options fondamentales, il faut entendre les choix stratégiques de base d'une part, et les directives à observer d'autre part. Les choix stratégiques de base définissent le cadre global de la gouvernance et de la réalisation des activités économiques. Les directives sont des principes à l'observation desquels tous les secteurs et sous secteurs sont tenus dans leurs efforts de contribution à la croissance et à la réduction de la pauvreté.

Les options fondamentales sur lesquelles le Gouvernement camerounais s'est engagé sont les suivantes :

- le recentrage de l'Etat sur ses fonctions régaliennes, la libéralisation de l'économie, la promotion du secteur privé et la responsabilisation des organisations professionnelles agricoles, pastorales, halieutiques et forestières ;
- la décentralisation et le transfert des compétences aux collectivités territoriales ;

- le développement équilibré des régions et la solidarité envers les populations les plus défavorisées et plus particulièrement les femmes et les jeunes ;
- la promotion de la moyenne entreprise agricole et la modernisation de l'exploitation familiale ;
- la contribution au développement du secteur industriel (agro-industries, industries animales, industries du bois, etc.) ;
- l'implication des populations dans la gestion du développement et des ressources naturelles ;
- le respect des engagements pris sur les plans national et international.

3.2.1. Recentrage de l'Etat, libéralisation de l'économie, promotion du secteur privé et responsabilisation des organisations professionnelles agricoles, pastorales, halieutiques et forestières

A travers cette option, l'Etat abandonne le rôle de **régent et d'acteur dominant** des activités directes de production, de transformation et de commercialisation pour se concentrer dans les rôles de **catalyseur, facilitateur, partenaire et régulateur de l'économie**.

Dans cette optique, il est attendu l'émergence d'un secteur privé efficace et compétitif. Il est aussi attendu l'émergence par le bas d'organisations professionnelles rurales capables d'assumer les responsabilités nouvelles qui leur incombent : approvisionnement en facteurs de production, relais et intermédiation en matière de financement rural, organisation de la commercialisation et transformation des produits.

3.2.2. Décentralisation et transfert de compétences aux collectivités territoriales

L'application de la loi n° 2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la décentralisation et de la loi n° 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes dans le cadre des dispositions de la loi d'orientation de la décentralisation se traduira par le transfert de certaines compétences de l'Etat aux collectivités territoriales, régions et communes en vue de la promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local.

A travers la décentralisation, de nouvelles opportunités de progrès local s'ouvrent pour les collectivités territoriales, notamment :

- des actions et un développement de proximité initiés et entretenus par les populations locales bénéficiaires ;
- l'émergence en matière de planification et de financement du développement, de partenaires locaux d'un genre nouveau, jouissant d'un pouvoir institutionnalisé ;
- la promotion de la coopération décentralisée à travers un dynamisme propre aux collectivités territoriales autonomes.

Dans cette perspective, les administrations du secteur rural, s'attelleront à relever un triple défi à savoir :

- Le redéploiement des ressources humaines au niveau des collectivités, des régions et des communes ;
- Le renforcement des capacités de planification et d'opérationnalisation au niveau des collectivités territoriales, conformément à l'esprit de la loi ;
- Le transfert des compétences indiquées aux services techniques décentralisés ainsi que les mesures et moyens nécessaires à l'exercice normal des compétences ainsi transférées.

3.2.3. Développement équilibré des régions et solidarité envers les populations les plus défavorisées et plus particulièrement envers les femmes et les jeunes

La diversité des écosystèmes qui caractérise le pays a entraîné une variabilité dans la distribution spatiale des potentialités naturelles et de la population. Certaines régions sont ainsi favorisées ou défavorisées par la nature, d'autres sont caractérisées par la surpopulation ou la sous population. Pour assurer un développement harmonieux du pays, les déséquilibres entre les régions nés de cette situation, seront autant que faire se peut réduits. A cet effet, il s'agira :

- de réduire la pauvreté partout en portant une attention particulière sur les zones d'extrême pauvreté ;
- d'engager des actions spécifiques en faveur des femmes et des jeunes ;
- de participer activement à la lutte contre le VIH-SIDA.

3.2.4. Promotion de la moyenne entreprise rurale et modernisation des petites exploitations familiales

L'analyse des productions animales et végétales camerounaises a montré qu'il existe quatre grands systèmes d'exploitation au point de vue structurel. Il s'agit de :

- a) Le système d'exploitation moderne composé d'agro-industries, de ranchs ou de grandes fermes avicoles verticalement intégrés. Ses éléments caractéristiques sont : un important capital, de gros équipements, de grands domaines terriens, une importante main-d'œuvre salariée, etc.
- b) Le système de production d'entreprise, qui combine capital (équipement et intrants), salariat rural et travail familial dans des proportions très variables selon la disponibilité des terres et les types de production. Il s'agit des exploitations familiales en mutation et, dans la majorité des cas, de nouvelles entreprises individuelles ou coopératives résolument orientées vers la commercialisation intérieure ou extérieure des produits de la ferme. Généralement, le propriétaire, pourvoyeur de capital, fait appel à un gérant salarié ou en position de métayer.
- c) Le système traditionnel semi-intensif qui intègre déjà les intrants modernes mais dont la main d'œuvre reste essentiellement familiale et la surface financière modeste. La production est principalement destinée au marché mais peut aussi servir à l'auto-consommation.
- d) Le système traditionnel extensif, essentiellement basé sur le travail de famille. L'exploitation est orientée essentiellement vers la subsistance, mais tend de plus en plus à dégager un surplus destiné à la commercialisation.

L'option gouvernementale consistera à accorder **la priorité de ses appuis à la modernisation de son appareil de production**, notamment à travers l'installation de jeunes promoteurs, créateurs d'exploitations de moyenne importance qui permettent de dégager des surplus pour la commercialisation et l'industrie.

La moyenne entreprise rurale naissante aura besoin d'un environnement général amélioré ainsi que de mesures et appuis spécifiques. Ceux-ci seront mis en œuvre dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires existantes. La présente option s'inscrit dans le cadre de l'application et du suivi de ces dispositions.

Il reste entendu que les autres types de systèmes de production continueront de bénéficier de l'encadrement des services d'appui chacun selon ses spécificités.

La petite exploitation familiale particulièrement ne sera pas délaissée, ayant notamment démontré depuis des décennies son rôle capital dans la production des matières de base, sa

contribution à la sécurité alimentaire, à l'emploi et à la redistribution des revenus. Les actions en sa faveur porteront essentiellement sur la modernisation de ses techniques de production.

Les résultats attendus de la conjugaison de toutes ces actions sont entre autres :

- l'augmentation des productions ;
- l'augmentation des revenus des producteurs ;
- le développement des initiatives privées et de l'industrie ;
- le développement d'une stratégie commerciale pour accéder aux marchés internationaux.

3.2.5 Respect des engagements pris

Par cette option, l'Etat s'oblige à respecter les traités, conventions, protocoles, résolutions, déclarations et actes similaires souscrits aux plans national, sous-régional, régional et international. Les engagements dont il est question portent sur les aspects aussi divers que la bonne gouvernance politique, économique, administrative et financière, la promotion de l'égalité entre les sexes, le commerce mondial, le relèvement des défis globaux tels que les changements climatiques avec le réchauffement de la planète, l'environnement, la sécurité, la faim et la pauvreté dans le monde, etc.

Dans ce cadre, à la suite de la 21^{ème} Conférence Régionale pour l'Afrique et au cours de laquelle la FAO avait recommandé aux Gouvernements africains de consacrer 25% au moins de leur budget national aux programmes de développement du secteur rural, les Chefs d'Etat et de Gouvernements réunis à Maputo le 12 juillet 2003, se sont engagés à allouer au moins 10% des budgets nationaux à l'Agriculture.

Le respect de cet engagement participe à l'atteinte de l'objectif de réduction de la pauvreté de moitié à l'horizon 2015.

3.3 LES OBJECTIFS DE POLITIQUE

Sur la base des enjeux et des défis qui interpellent le secteur rural, le Gouvernement se fixe les objectifs majeurs suivants :

1. assurer la sécurité et l'autosuffisance alimentaire des ménages et de la nation ;
2. contribuer à la croissance économique et notamment à la croissance des échanges extérieurs et à l'emploi ;
3. accroître le revenu des producteurs ruraux (agriculteurs, éleveurs, pisciculteurs, pêcheurs, et des populations riveraines des zones forestières) ;
4. améliorer le cadre de vie des populations rurales ;
5. assurer une meilleure utilisation et une gestion durable du capital naturel, base de la production.

3.3.1 Assurer la sécurité et l'autosuffisance alimentaire des ménages et de la nation

La stratégie de développement du secteur rural a retenu la consommation énergétique comme un indicateur de la sécurité alimentaire. D'après les statistiques de la FAO, la consommation énergétique actuelle au Cameroun qui se situe à environ 2300 Kcal/pers/jour reste inférieure à la moyenne des pays en développement qui est de 2600 Kcal/j/personne. L'objectif est donc d'atteindre un niveau de 2700 Kcal/j/pers à l'horizon 2010 et 3100⁴³ Kcal/j/pers à l'horizon

⁴³ Correspond à des niveaux moyens de consommation de certains pays industrialisés

2015. Ceci se traduit par un accroissement annuel de la consommation énergétique de 2,6% entre 2005 et 2010 et de 2,8% entre 2010 et 2015⁴⁴.

L'objectif recherché est de limiter les importations des céréales à un taux égal à celui de la croissance démographique qui est estimé à 2,8%/an. Les importations des céréales atteindraient 570 millions de tonnes en 2010 et 540 millions de tonnes en 2015. Toutefois, l'autosuffisance alimentaire se retrouverait néanmoins largement augmentée du fait que l'accroissement de la consommation sur la période serait entièrement satisfaite par la croissance de la production nationale (cf. objectif stratégique n°2). Elle pourrait être également renforcée dans une perspective de relance de la culture de blé au cas où les expérimentations de production établiraient la rentabilité de cette culture au Cameroun.

En ce qui concerne la consommation des viandes, la consolidation des données sur les différentes sources de protéines animales montre que dans l'ensemble le niveau de consommation des protéines animales en termes d'équivalent-viande est de 36 Kg par habitant par an contre une recommandation de 42 kg/hab/an de la FAO pour une alimentation satisfaisante. L'objectif de production pour 2015 est de doubler l'offre actuelle de viandes afin de satisfaire les besoins nutritionnels des populations et dégager des excédents pour l'exportation.

La sécurité alimentaire pourrait enfin être renforcée par la vulgarisation de la réglementation qui autorise pendant certaines périodes de l'année, l'abattage ou la chasse des animaux non protégés.

3.3.2. Contribution à la croissance économique, notamment à l'emploi et aux exportations

Les objectifs de croissance de l'économie nationale à l'horizon 2015 ainsi que les implications sur le secteur rural sont repris dans le tableau en annexe.

La politique gouvernementale se fixe pour objectif d'atteindre à l'horizon 2015 une croissance du PIB de 4,9%. Ceci se traduit par une croissance de 5,2% en 2010 avec un taux de croissance actuel d'environ 2,8%. Cet objectif de croissance implique des taux de croissance moyens de 4.3% pour le secteur rural.

Au regard de ses objectifs fondamentaux et de sa capacité d'absorption, une analyse pragmatique du secteur rural permet d'être plus optimiste. En effet, les productions végétales ont par le passé permis de relever des taux de progressions de l'ordre de 7%. Malgré les multiples contraintes évoquées, les marges d'amélioration de la productivité et des surfaces cultivables restent consistantes. Les taux de croissance envisagés varient globalement ainsi entre 5 et 7% suivant les cultures.

Les objectifs de croissance du sous secteur des productions animales et halieutiques ciblent eux aussi des taux de croissance similaires, plus accentués dans le domaine du petit élevage et plus modestes dans ceux de l'élevage du gros bétail et de la pêche.

Quant au secteur du bois, le nombre résiduel des UFA à attribuer pour toute l'étendue du territoire (15 sur 105 initiales) devrait permettre de maintenir les niveaux actuels de production (taux de croissance de 0.2%) mais ces niveaux pourraient être améliorés si le développement de la valorisation des essences dites secondaires se poursuit.

3.3.2.1 Contribution à l'emploi

Pour ce qui est de la contribution du secteur rural à l'emploi, il convient d'abord de noter qu'une croissance des productions rurales telle que décrite ci-dessus sera génératrice d'emplois salariés tant au niveau de la production proprement dite qu'en aval et en amont de celle-ci. La

⁴⁴ Voir la démarche méthodologique utilisée en annexe.

population active agricole et pastorale, estimée à 3,7 millions en 2002, représente 57% de la population active totale au Cameroun. Elle a connu un accroissement annuel de l'ordre 0,8% au cours de la décennie 1993-2003, contre 1,9% dans la décennie 1983-1993. Il est probable que cette croissance se ralentisse dans la décennie à venir et que le Cameroun connaîtra alors une stabilisation, voire une diminution de cette population.

Cette évolution se traduit par un vieillissement de la population rurale, qui peut s'avérer tout à fait préjudiciable pour la production si cette tendance venait à trop s'accroître. De plus un exode massif des jeunes ruraux vers les villes ne ferait qu'aggraver le problème du chômage des jeunes en milieu urbain. **C'est dire l'enjeu que représente l'installation des jeunes dans les sous secteurs agricole, de l'élevage, des pêches et des industries animales.** Cette installation pourrait se faire par la mise en place d'un cadre incitatif, notamment à travers la promotion d'une mécanisation appropriée qui entraîne la réduction de la pénibilité du travail agricole entre autres. Il s'agira également de promouvoir la transformation des produits en facilitant l'acquisition des équipements pour ce faire.

Le maintien d'un niveau de population active agricole compatible d'une part, avec les objectifs de croissance recherchés et, d'autre part, avec les perspectives de création d'emplois dans les autres secteurs, suppose probablement **un flux d'entrée dans les professions rurales de 40 à 60 000 jeunes** concourant à un rajeunissement de la population active tout en permettant d'augmenter significativement la productivité du secteur.

3.3.2.2 Contribution au développement des exportations

Dans le domaine des productions végétales, les objectifs d'exportation sont les suivants :

Tableau 16: Objectifs d'exportation (en milliers de tonnes) de différents produits agricoles à l'horizon 2010 et 2015

	Situation 2001	Estimation 2005	Objectifs 2010	Objectifs 2015
Cacao	129	140	188	280
Café arabica	9	50	13	15
Café robusta	61	50	72	93
Banane douce	254	300	400	500
Ananas	1			
Coton Fibre	89	110	134	162
Huile de palme	9	10	30	60
Céréales	3	5	15	30
Racines et tubercules	2	4	20	30
Légumineuses	3	4	8	12
Oléagineux	10	12	24	36
Légumes	5	6	12	24
Fruits	243	300	410	520

Source : MINADER/MINEFI/DAE

Les objectifs d'exportation sont naturellement différents d'une culture à l'autre. Ils sont fixés non seulement sur la base des tendances observées, mais aussi sur la base des objectifs de développement des productions et des opportunités qu'offrent les marchés sous-régionaux particulièrement visés, ainsi que le marché international.

Les niveaux d'exportation sont relativement élevés pour les cultures traditionnelles d'exportation comme le cacao, l'ananas, le coton et la banane industrielle. Ils se fondent sur une évolution favorable du marché international et une compétitivité accrue des produits camerounais.

Les exportations des produits agro pastoraux se font principalement dans la sous-région. La méconnaissance des marchés sous-régionaux et les difficultés de quantification des flux aux frontières rendent aléatoires les projections et prévisions.

En conséquence, un objectif de doublement des exportations a été retenu. Toutefois, compte tenu du niveau actuel des flux d'échanges en terme de volume, les objectifs restent réalistes, et en représentent finalement qu'une très faible proportion de la production qui restera tirée par la consommation intérieure.

L'amplification des exportations sur le marché sous-régional dépendra de la compétitivité des produits et de l'efficacité des circuits de commercialisation au Cameroun. De ce point de vue, on notera l'importance des infrastructures tant de communication que de commercialisation et de l'élimination des entraves à la libre circulation des personnes et des produits, dans un processus d'intégration régionale renforcée.

3.3.3. Accroître les revenus des producteurs et des populations rurales

L'accroissement des revenus permettra, non seulement de contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire des producteurs, mais aussi, de lutter contre la pauvreté en milieu rural. L'objectif retenu est celui du millénaire qui vise à diminuer de moitié le taux de pauvreté à l'échéance 2015. L'enquête ECAM 2000 révèle que 50% des ruraux ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté fixé par équivalent adulte à 235 000 FCFA/an. En conséquence pour atteindre l'objectif du millénaire, il faudrait qu'en 2015, le nombre de ruraux ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté soit au plus de 25%.

L'analyse de la courbe de concentration des revenus en milieu rural en 2000 (INS, 2002) révèle qu'un accroissement des revenus de 115 000 FCFA/an/ équivalent adulte de la limite supérieure du premier quartile permettrait de réduire de moitié le nombre de pauvres en milieu rural. **Cela correspond à un taux de croissance annuelle moyen des revenus de 4,6%.**

On pense à cet effet que les excédents bruts d'exploitation pourraient croître dans une proportion similaire à celle du PIB agricole, et que la population rurale n'augmentera pas à un taux supérieur à celui observé dans la décennie 1993-2003.

L'attention portée dans les différents programmes en faveur des populations les plus démunies, étendra les bénéfices de cette croissance à la grande majorité des producteurs et devrait induire une diminution sensible de la pauvreté en milieu rural.

3.3.4. Améliorer le cadre de vie des populations en milieu rural

Après l'analyse du profil de la pauvreté en milieu rural conduite sur la base des résultats de l'enquête ECAM 2000, les actions prioritaires retenues par les chefs de ménages pour améliorer leurs conditions de vie concernent : la création des emplois, le désenclavement des zones rurales, la garantie de justes prix aux produits agricoles, l'accès aux soins de santé, à l'instruction et à l'eau potable. Il apparaît donc que l'amélioration des conditions de vie en milieu rural procède d'une part de l'accroissement de leurs revenus à travers un accès à l'emploi, avec des prix agricoles plus rémunérateurs et d'autre part à une amélioration du cadre de vie.

S'agissant de l'amélioration du cadre de vie, les administrations en charge du secteur rural entendent renforcer la collaboration entre elles et avec les départements ministériels compétents, notamment : le MINTP, le MINSANTE, MINAS, MINPROFF, MINPMEESA le MINEE, MINIMIDT, MINEFOP MINEDUB et le MINESEC pour la réalisation des objectifs des stratégies sectorielles afférentes arrêtés par le gouvernement.

Le MINADER développera cependant une action spécifique en matière de pistes de collectes avec un **objectif de 1500 km de pistes réhabilitées et/ou entretenues par an**. La priorité sera ainsi accordée au désenclavement des grands bassins de production agricole.

Le Gouvernement entend également faire reposer la planification, la réalisation et la maintenance des infrastructures et équipements socio-économiques sur une démarche participative impliquant au maximum les communautés bénéficiaires. Et l'on veillera à ce que les dites réalisations soient précédées par une étude d'impact environnemental. Dans cette optique, la démarche de développement communautaire, qui se trouve ainsi au cœur du processus participatif sera intensifiée. Il sera donc question **d'accompagner les communautés rurales dans cette démarche afin de les aider à élaborer et à mettre en œuvre leurs plans de développement. A l'horizon 2015. Les administrations du secteur rural se fixent pour objectif d'accompagner ainsi plus de 60% de villages dans cette démarche, soit 9 000 villages contre près de 300 en 2005.**

L'exploitation forestière quant à elle contribuera plus que par le passé à la stabilisation des jeunes avec la création des pôles de développement.

3.3.5. Assurer une meilleure utilisation et une meilleure gestion du capital naturel

Le but visé en matière d'utilisation et de gestion du capital naturel est d'apporter des solutions aux trois problèmes prioritaires y relatifs. Il s'agit des problèmes d'allocation des terres aux différents usages, du maintien de la fertilité des sols et de la maîtrise de l'eau.

Il s'agira de sécuriser l'accès et l'usage du foncier rural par une gestion concertée et soutenue par un cadre législatif et réglementaire adapté.

Le but visé sera l'impératif d'une gestion pérenne des ressources naturelles, en tant que patrimoine collectif et base indispensable d'un développement durable, le maintien des équilibres environnementaux et le développement économique.

3.4 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Pour résorber la pauvreté de moitié d'ici à 2015, le Gouvernement entend mettre en œuvre une stratégie ambitieuse et volontariste, notamment pour son secteur rural qui demeure la principale source de revenus des couches pauvres.

A cet effet, la stratégie du secteur s'articule autour des orientations stratégiques suivantes :

6. la modernisation de l'appareil de production ;
7. la restructuration du cadre institutionnel ;
8. la gestion durable des ressources naturelles ;
9. la recherche des débouchés nationaux et internationaux pour les produits agro pastoraux et forestiers ;
10. la promotion de l'emploi et du rôle des femmes et des jeunes ruraux ;

3.4.1 Modernisation de l'appareil de production

Face à une croissance démographique qui se maintient à un rythme accéléré, la production vivrière, animale et halieutique suit difficilement. Ceci confirme les faiblesses structurelles du secteur de production, en particulier sa faible productivité.

La modernisation des systèmes de production, et plus spécifiquement l'expansion de la capacité productive du secteur, représente donc une des conditions préalables à l'amélioration de la compétitivité des produits agro-pastoraux et forestiers, dans l'optique d'une restauration des parts de marché des produits et d'une meilleure insertion des producteurs sur les marchés local, sous régional et international.

L'objectif de ce premier axe d'intervention (*moderniser l'appareil de production*), consiste, d'une part, à **améliorer la productivité des exploitations** agricoles, de productions animales et

halieutiques et forestières par une **intensification raisonnée** et, d'autre part à **accroître les performances des filières** agricoles, animales et forestières et ce en termes de compétitivité prix et qualité.

La priorité sera donnée au développement des exploitations de moyenne importance qui assurent la connexion avec le marché et le secteur industriel en vue d'une augmentation interne de la valeur ajoutée, et à la modernisation des petites exploitations familiales qui impliquent un grand nombre de producteurs.

Des appuis seront tout de même déployés pour le développement des entreprises qui génèrent de l'emploi tout en créant des richesses.

Pour la modernisation de l'appareil de production, il s'agira de :

- rendre disponibles et accessibles les facteurs de production. Ceci pourrait être réalisé entre autres en facilitant la mise en place de mécanismes de financement adaptés pour palier les problèmes de faiblesse de mobilisation des capitaux par les producteurs et autres acteurs ;
- promouvoir le développement des systèmes de production performants et durables ;
- promouvoir et diffuser les innovations techniques et technologiques ;
- promouvoir la transformation des produits
- développer la compétitivité des filières de production ;

3.4.2 Restructuration du cadre institutionnel

Les missions de l'Etat s'inscrivent, dorénavant, dans un environnement largement libéralisé. L'objectif spécifique de la restructuration institutionnelle consiste à mettre en place un cadre institutionnel rénové permettant, d'une part, à **l'Etat d'exercer ses fonctions régaliennes d'arbitrage et d'assurer des services publics de qualité**, et d'autre part, de **promouvoir le développement d'institutions privées, associatives ou individuelles, garantissant un meilleur fonctionnement du marché**. Dans ce cadre, il revient à l'Etat d'exercer ses responsabilités en matière de définition et de mise en œuvre des grandes priorités nationales. Il convient donc de poursuivre les réformes visant à mettre en place un cadre institutionnel dans lequel :

- les fonctions régaliennes d'orientation politique et de contrôle de l'Etat sont pleinement exercées ;
- les missions de service public dont la fourniture par l'Etat ne peut être déléguée sont assurées ;
- les organisations rurales professionnelles et interprofessionnelles constituent la clé de voûte du développement rural ;
- les ONG, le secteur privé et la société civile assurent l'appui à l'animation, à la formation et à l'organisation des communautés rurales en vue de développer leurs initiatives et leurs participations aux activités socio-économiques de base.

Ce cadre institutionnel pourrait être efficacement complété par la mise en place d'un environnement incitatif structuré autour des points suivants :

- l'adaptation du cadre législatif et réglementaire ;
- la promotion de l'information et de la communication ;
- l'accessibilité aux marchés financiers ;
- la facilitation de la création et du développement des PME/PMI nationales ;
- l'appui à l'amélioration de la compétitivité des productions ciblées ;

- le développement des infrastructures rurales et des équipements socio-économiques de base qui permettent de développer efficacement les activités dans toute la chaîne de production rurale.

3.4.3. Gestion durable des ressources naturelles

La gestion durable des ressources naturelles consistera à **organiser et encourager les initiatives tant étatiques que privées, individuelles ou communautaires, en faveur d'un développement durable respectueux de l'environnement.**

De manière spécifique, il s'agira de :

- mettre en œuvre une gestion coordonnée entre les différentes administrations, et concertée avec les utilisateurs des ressources naturelles renouvelables ;
- poursuivre et systématiser la réalisation des études d'impact environnemental dans tous les projets de développement ;
- poursuivre et renforcer l'aménagement des forêts et des pêcheries
- assurer une gestion locale des infrastructures rurales collectives ;
- valoriser, préserver et restaurer les potentiels de production et les ressources génétiques pour assurer le développement durable des activités ;
- promouvoir la conservation de la biodiversité ;
- renforcer la sensibilisation et l'éducation environnementale ;
- Renforcer les mesures contre la pêche irresponsable.

Un accent particulier sera porté sur la gestion rationnelle de l'eau, notamment par le doublement d'ici à 2015 des superficies irriguées, les portant de 20 000 à 40 000 hectares.

Il convient toutefois de rappeler que la durabilité n'est pas seulement technique ; elle comporte en plus des aspects financiers et sociaux. En d'autres termes la stratégie de développement ne sera durable que si la modernisation des systèmes de production, et l'amélioration des cadres institutionnel et environnemental ont déjà intégré non seulement la viabilité financière et économique des innovations techniques, mais aussi la capacité des acteurs à s'en approprier.

3.4.4. Promotion des débouchés nationaux et internationaux pour les produits agro pastoraux et forestiers

L'accroissement des productions devra être tiré par la demande du marché. La stratégie à mettre en place vise non seulement à renforcer la couverture des besoins internes par la production locale, mais également à insérer les produits camerounais dans les échanges sous régionaux et internationaux. A cet effet, le principal défi qui interpelle la production camerounaise est celui de la compétitivité et d'une plus grande valorisation des productions nationales, notamment par la transformation génératrice de valeur ajoutée. Ici le défi à relever sera de satisfaire aux exigences de normes de qualité.

Sur le plan interne, la réalisation de cet objectif devra reposer sur le développement des spéculations qui constituent la base de l'alimentation des populations camerounaises et des produits de substitution aux importations.

Sur le plan sous régional et international, l'ouverture prochaine des frontières aux importations conformément aux principes du libre échange met l'agriculture camerounaise face à une sévère concurrence. Pour affronter cette concurrence, préserver et augmenter ses parts de marché, les stratégies devront intégrer les différents types de compétitivité du marché international :

- compétitivité qualité et coût ;

- compétitivité technologique;
- compétitivité structurelle.

L'option en faveur de **la promotion de moyennes exploitations devra faire du Cameroun un exportateur net de produits alimentaires et forestiers**. L'objectif visé est de **doubler au cours de la prochaine décennie, le volume des exportations** (voir tableau 21).

La politique gouvernementale dans ce sens consistera à faciliter la circulation interne des produits vers les zones de consommation, à soutenir les initiatives visant à améliorer la compétitivité et à conquérir des nouveaux marchés. Il s'agira aussi de protéger le marché domestique de certains produits contre les pratiques anti-concurrentielles extérieures (dumping, fraude, contrebande, contrefaçon, etc.). Cette protection pourrait aussi se faire par l'activation des clauses de sauvegarde de l'OMC à l'endroit de certains produits agricoles, animaux et halieutiques sensibles.

3.4.5 Promotion de l'emploi et du rôle des femmes et des jeunes ruraux

Le secteur rural camerounais se caractérise notamment par une population active vieillissante à régime patriarcal. Cette situation se traduit par l'accès inéquitable aux facteurs de production pour les femmes et les jeunes et particulièrement l'accès à la terre et à la ressource pastorale.

La stratégie consiste à **soutenir en priorité l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes par le développement des activités ciblées sur ces groupes de populations. Un accent sera mis sur l'organisation des femmes en réseau par filière de production.**

Pour les femmes, des mesures spécifiques visant à renforcer leur présence dans les secteurs de la production vivrière, la petite transformation (lait, poisson, fruits et légumes, produits forestiers non ligneux, de fumage de viandes diverses), la domestication des espèces animales non conventionnelles et la commercialisation seront développées.

S'agissant des jeunes, une politique de rajeunissement des actifs agricoles sera développée afin non seulement de disposer d'une cible plus réceptive aux innovations techniques, mais également de résorber le chômage et freiner l'exode rural. A cet effet, un accent particulier sera mis sur un renforcement adéquat des capacités pour le développement de l'emploi et de l'auto-emploi en milieu rural.

Dans le secteur forestier, l'implication des jeunes dans la réalisation des inventaires forestiers, l'aménagement, l'exploitation et la transformation sera renforcée.

3.5 OBJECTIFS STRATEGIQUES

La mise en œuvre des orientations stratégiques précédentes conduit à définir les objectifs stratégiques suivants :

- développer durablement les productions agricoles, animales, halieutiques, fauniques et forestières ;
- promouvoir le développement local et communautaire ;
- gérer durablement les ressources naturelles ;
- développer l'emploi et la formation professionnelle ;
- développer les mécanismes de financement adaptés au secteur rural ;
- développer le cadre institutionnel ;

3.5.1. Développer durablement les productions agricoles, animales, halieutiques, fauniques et forestières ;

Le but visé en matière de développement des productions est de mettre en place un cadre qui permette de produire suffisamment en quantité et en qualité, afin de satisfaire la demande nationale toujours croissante et de prendre des parts de marché sur les marchés sous-régional et international. Il s'agira d'atteindre des niveaux de production qui satisfassent les objectifs de sécurité alimentaire, de croissance du secteur rural, d'augmentation des revenus des producteurs et de croissance des exportations.

3.5.1.1 Les objectifs de croissance de la production

3.5.1.1.1. LE SOUS SECTEUR DES PRODUCTIONS VEGETALES

Sur la base des besoins de consommation énergétique projetés entre 2005-2010 et 2010-2015 pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire d'une part, et sur la base des niveaux des exportations projetées ainsi que des hypothèses d'importation dans la même période d'autre part, les objectifs de production repris dans le tableau ci-dessous ont été fixés.

Tableau 17 : Objectifs de production agricole du Cameroun à l'horizon 2015

	Production				Croissance annuelle		
	Obs 2001	Est. 2005	Proj 2010	Proj 2015	2001/2005	2005/2010	2010/2015
Céréales	1341	1686	2345	3294	5,89	6,82	7,03
Racines & Tuber	3517	3836	4916	6319	2,19	5,09	5,15
Légumineuses	263	300	402	538	3,35	6,03	6,00
Oléagineux	209	239	321	430	3,41	6,08	6,02
Légumes	1278	1405	1837	2400	2,40	5,51	5,49
Fruits	2019	2282	3067	4076	3,11	6,09	5,85
Huile de palme	140	177	248	350	6,04	6,98	7,13
Cacao	123	140	188	280	3,29	6,07	8,29
Café arabica	10	10	13	15	0,00	5,39	2,90
Café Robusta	50	50	72	93	0,00	7,57	5,25
Coton	220	270	330	400	5,25	4,10	3,92

Source : Construit à partir des données de FAOSTAT

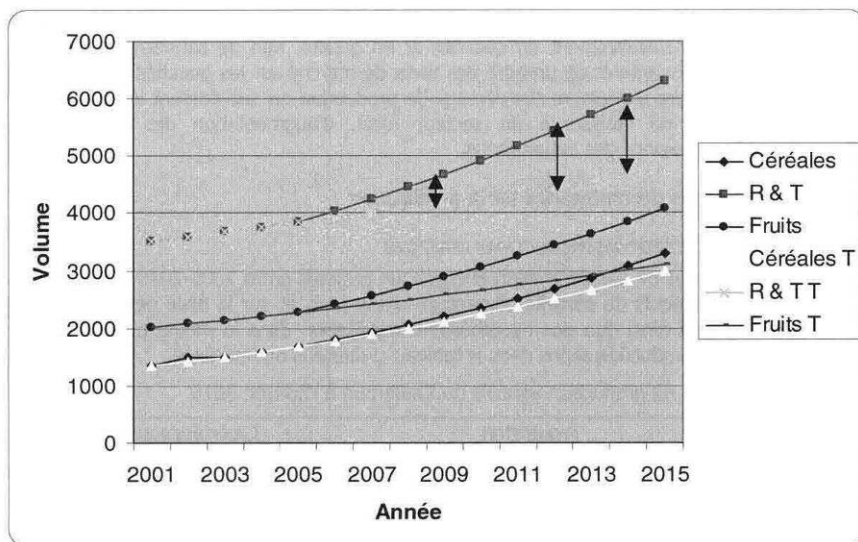
Le tableau 17 ci-dessus montre que pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et de croissance dans le secteur agricole, les niveaux de production des différentes spéculations devraient globalement doubler à l'horizon 2015. Exception est faite du café arabica dont le verger a subi les affres du marché international et qui n'est plus en capacité de répondre actuellement à une éventuelle hausse de la demande sur le marché international.

Les taux de croissance annuelle obtenus, qui sont de l'ordre de 5 à 7% sont compatibles avec les objectifs de croissance du secteur agricole, des revenus des ménages ruraux et des exportations agricoles. C'est dire que les objectifs de production devraient non seulement permettre d'assurer la sécurité alimentaire, d'améliorer les revenus des producteurs mais également de contribuer significativement aux exportations agricoles.

L'analyse du tableau 17 montre que les taux de croissance des productions entre 2001 et 2005 sont inférieurs à ceux des périodes 2005-2010 et 2010-2015. Ceci veut dire que si la tendance actuelle des productions est maintenue, les objectifs de sécurité alimentaire ne sauraient être atteints aux horizons de projection.

A titre d'illustration, la figure 2 ci-après montre l'écart entre l'évolution tendancielle de quelques productions et les objectifs de développement des productions retenues.

Figure 2 Evolution des niveaux de production projetés et de la tendance pour deux spéculations agricoles au Cameroun entre 2001 et 2015



Source : Construite à partir des données de FAOSTAT et des hypothèses émises
R & T : Racines et tubercules

NB : La lettre T à la fin du nom d'un groupe de spéculation indique qu'il s'agit de la courbe de tendance.

La figure 2 montre qu'à partir de 2005, année de référence des projections, si la tendance est maintenue, les productions bien qu'augmentant, se situeraient en deçà des niveaux requis pour atteindre les objectifs fixés.

Cette situation justifie non seulement la nécessité d'une intervention accrue du gouvernement dans le secteur agricole pour atteindre les objectifs fixés, mais donne aussi une indication de l'ampleur et l'importance de cette intervention pour chacun des groupes de cultures.

L'augmentation des productions agricoles préconisée résultera d'une augmentation des rendements et/ou d'un accroissement des superficies cultivées.

Des potentialités de croissance de la production agricole

Les possibilités de croissance de la production agricole sont analysées à la fois à travers (i) les disponibilités technologiques qui pourraient contribuer à l'augmentation de la productivité et (ii) les possibilités d'extension des superficies.

Pour chaque production, il a été déterminé un rendement appelé « rendement optimum », considéré comme pouvant être raisonnablement atteint en milieu paysan. Un objectif de rendement a ensuite été retenu pour chacune des spéculations, fixant ainsi la part de croissance qui devrait être recherchée dans les mécanismes d'accroissement de la production.

Deux hypothèses ont été ainsi examinées par rapport aux objectifs de production visés qui constituent ainsi l'hypothèse moyenne. La première hypothèse ou hypothèse basse augmente légèrement les rendements et les superficies de l'ordre de 10 à 30% par rapport aux niveaux actuels alors que l'hypothèse haute les augmente de l'ordre de 50 à 100%.

-DOCUMENT DE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL

Les tableaux 18 et 19 ci-après reprennent les résultats de production de ces différentes hypothèses.

Tableau 18 : Niveaux de production des différentes spéculations avec les hypothèses basses et hautes sur les rendements et les superficies cultivées à l'horizon 2015

Groupe de cultures	Spéculations	2005 (année de référence)						Hypothèse basse 2015 (Projections)				Hypothèse haute 2015 (Projections)			
		Rdt optimum (T/Ha)	Rdt moyens Actuels (T/Ha)	Sup (x 1000Ha)	Prod. (X1000t)	Rdt (T/Ha)	Sup (x1000Ha)	Prod. (X1000T)	Rdt (T/Ha)	Sup (x1000Ha)	Prod. (X1000T)	Rdt (T/Ha)	Sup (x1000Ha)	Prod. (X1000T)	
	Maïs	5-8	2,6	372	966	4	490	1960	5	550	2750				
Céréales	Sorgho	3	1,5	405	607	1,9	450	855	2,4	450	1080				
	Riz irrigué		3	17	50	4,5	25	113	5,5	35	193				
	Riz pluvial		1	15	15	2,5	22	55	3	30	90				
Racines et tubercules	Manioc	24	14	151	2114				25	200	5000				
	Pomme de Terre	30	6,5	22	145				15	25	375				
	Igname														
Fruits	Banane	20	9,5	30	288	12	35	420	15	45	675				
	Plantain		6,5	206	1338	10	225	2250	14	250	3500				
	Ananas	75	25	2	49										
Légumineuses	Haricot/Niébé	1	0,8	250	198	1	300	300							
Légumes	Tomate	30	18	23	407	25	27,8	695	26	31	806				
	Oignon	40	12	6	74	16			25	7	175				
Huiles végétales	Huile de Palme		1,5	113	189	2	175	308	2	203	401				
	Cacao	1,2	0,4	350	140	0,8	350	246	1	350	326				
Cultures traditionnelles d'exportation	Café arabica	0,7	0,3	40	10	0,4	27	11	0,65	30	20				
	Café robusta	0,7	0,4	143	50	0,6	143	86							

Sources : Njonga (2002) ; Agristat (2002) ; Faostat (2005)

Tableau 19 : Niveaux de production 2005 des différentes spéculations avec les hypothèses moyennes sur les rendements et les superficies cultivées à l'horizon 2010 et 2015

Cultures	Superficies cultivées (1000 ha)			Rendements (T/ha)			Productions (1000T)		
	2005	2010	2015	2005	2010	2015	2005	2010	2015
CACAO	350,0	350,0	350,0	0,4	0,7	1	140,0	187,5	280,0
CAFE ARABICA	40,0	32,5	30,0	0,3	0,4	0,6	10,0	13,0	15,0
CAFE ROBUSTA	143,0	143,0	143,0	0,4	0,5	0,7	50,0	71,0	89,0
COTON	250,0		330,0	1,2	1,2	1,2	300,0		396,0
HEVEA (plantations villageoises)	4,0		8,0		1,3	1,5	5,2		12,0
HUILE DE PALME	40,0	60,0	110,0	1,1	1,3	1,5	44,0	75,0	166,0
ANANAS EXPORT	0,1		0,5	40,0	40,0	40,0			20,0
MAIS	371,0	450,0	489,0	2,6	3,5	4,5	966,0	1459,0	2204,0
SORGHO (Y COMPRIS MUSKWARD)	405,0	435,0	450,0	1,5	1,7	2,0	607,0	739,0	900,0
RIZ irrigué	14,3	20,0	30,0	3,5	4,0	5,0	50,0	80,0	150,0
RIZ pluvial	15,0	22,0	30,0	1,0	2,0	2,5	15,0	44,0	75,0
MANIOC	151,0	151,0	172,0	14,0	18,0	20,0	2114,0	2698,0	3444,0
BANANE PLANTAIN	206,0	211,0	225,0	6,5	9,0	12,0	1350,0	1903,0	2700,0
POMME DE TERRE	22,3	20,6	19,7	6,5	9,0	12,0			
TOMATE	22,6	25,3	27,8	18,0	21,0	25,0	407,0	532,0	695,0
OIGNON	6,0	6,0	7,0	12,3	16,0	18,0	74,0	96,0	126,0
HARICOT	250,0	265,0	354,0	0,8	1,0	1,0	198,0	265,0	354,0
IGNAME	30,3	34,6	40,0	9,5	11,0	13,0	288,0	380,0	520,0

Sources : Njonga (2002) ; Agristat (2002) ; FAOSTAT (2005)

L'analyse montre qu'actuellement, les niveaux de rendement atteints par les différentes spéculations sont inférieurs (parfois de l'ordre de 50%) aux rendements optimaux. C'est dire que le Cameroun dispose de paquets technologiques capables d'augmenter la productivité. Certaines spéculations présentent des réserves de productivité énormes, avec les rendements actuels qui sont en dessous de 50% des potentialités.

Avec l'hypothèse basse, certaines spéculations à l'instar des céréales atteignent les niveaux de production deux fois plus élevés que le niveau de 2005. Ces cultures qui sont porteuses de croissance méritent une attention particulière du fait de leur rôle dans la sécurité alimentaire. Pour les autres cultures, les productions sont supérieures de plus de 50% de celles de 2005. Cette hypothèse basse à elle seule permet déjà d'atteindre des niveaux de sécurité alimentaire considérables.

L'hypothèse haute correspond à un taux de croissance annuelle de l'ordre de 10%. Une politique active de développement des productions au Cameroun permettrait d'envisager une telle hypothèse. Ceci impliquerait entre autres, une politique active de développement des débouchés tant intérieurs qu'extérieurs.

Au regard de ce qui précède, il apparaît que le secteur agricole camerounais dispose des réserves de productivité et des possibilités d'aménagement et d'accroissement des superficies cultivées qui le rendent capable de relever le défi de la sécurité alimentaire, d'accroissement des exportations et de croissance du secteur rural. Ceci est autant valable pour les cultures traditionnelles d'exportation que pour les cultures vivrières.

S'agissant particulièrement des cultures d'exportation, on note que pour le cacao, l'objectif est de doubler la production à l'horizon 2015. Pour ce faire, l'accent sera plus mis sur la mobilisation des réserves de productivité que sur l'extension des superficies, lesquelles seront maintenues au minimum à 350 mille hectares pendant 10 ans. Cependant, environ 40% du verger est vieillissant et doit être renouvelé ou régénéré. Les 60% restant devraient bénéficier d'un encadrement rapproché qui ferait passer, sur la base des itinéraires techniques bien maîtrisés, les rendements à l'ha de 0,4 tonne actuellement à 0,7 tonne en 2010 pour atteindre environ 1 tonne en 2015. Ces rendements restent tout de même inférieurs au rendement optimum qui s'élève à 1,2 tonnes. Il est bien entendu que le verger à régénérer, avec un matériel végétal plus performant, devrait à terme atteindre les rendements moyens à l'hectare de 1 à 1,2 tonnes.

Une stratégie similaire de production est aussi valable pour le café robusta qui devrait atteindre un rendement de 0,7 tonne/ha d'ici à 2015. Ce niveau de rendement correspond au rendement optimum.

Cependant, compte tenu de la morosité quasi permanente du marché international de café arabica, et de la faible transformation locale, les objectifs de production tiennent aussi davantage compte de l'augmentation de la productivité que de l'accroissement des superficies qui est plutôt réduite, passant de 40 mille ha en 2005 à 30 mille ha en 2015 contre une augmentation des rendements de 0,3 tonne actuellement à 0,6 tonne en 2015. Ceci permet néanmoins d'augmenter la production qui passerait ainsi de 10 mille tonnes actuellement à 15 mille tonnes en 2015, soit une augmentation de 50% sur l'ensemble de la période.

Contrairement aux cultures d'exportation ci-dessus analysées, la stratégie de développement de la production cotonnière au Cameroun repose essentiellement sur l'extension des superficies, compte tenu de la maîtrise éprouvée des itinéraires techniques due à un système d'encadrement basé sur la contractualisation entre les producteurs et la SODECOTON. Cette contractualisation met l'accent sur l'utilisation du matériel végétal approprié, la conduite des cultures, les crédits de campagne (essentiellement les intrants agricoles), et sur les prix garantis. Ainsi, avec des rendements maintenus à 1,2 tonnes/ha, il est prévu une augmentation des superficies cotonnières qui passeraient ainsi de 250 mille ha en 2005 à environ 330 mille ha

en 2015, soit un accroissement de production qui passerait de 300 mille tonnes à 396 mille tonnes dans la période, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 6%.

Parmi les cultures d'exportation, l'ananas d'exportation se positionne comme une culture émergente capable elle aussi de rapporter des devises comme le cacao et le coton. Cependant, les superficies cultivées restent relativement faibles par rapport aux autres cultures d'exportation. Elles sont d'environ 10 mille hectares contre 350 mille hectares par exemple pour le cacao. L'objectif d'augmentation des productions repose essentiellement sur un accroissement substantiel des superficies de l'ordre de 500% d'ici à 2015. Ce qui ne représenterait que 50 mille hectares cultivés.

Si le développement des productions des cultures d'exportation est essentiellement tributaire de la maîtrise des itinéraires techniques et de l'accès aux facteurs modernes de production, celui des cultures vivrières est confronté en plus au crucial problème des débouchés tant au niveau domestique qu'au niveau sous régional et international. Ce groupe de cultures présente plusieurs avantages qui justifieraient qu'une attention particulière lui soit accordée dans la stratégie de développement du secteur rural. Les cultures vivrières, qui sont moins exigeantes en investissement, assurent l'essentiel de la sécurité alimentaire tout en contribuant de manière significative au revenu des ménages agricoles. Avec une contribution de plus de 80% au PIBA qui lui-même représente environ 20% du PIB, elles sont à l'avant garde de la croissance du secteur rural.

Le groupe des cultures vivrières est essentiellement constitué de céréales, de fruitiers, de racines et tubercules et de légumes. Un accent particulier tant au niveau de la production, de la transformation, que du stockage et de la commercialisation sera mis sur les filières porteuses de croissance, notamment le manioc, la banane plantain, le maïs et le palmier à huile, sans que soient négligées les autres filières émergentes, notamment celles de la pomme de terre, du sorgho, du niébé et des cultures légumières. La culture du riz (irrigué et pluvial) continuera à être soutenue afin de satisfaire une partie importante de la demande qui augmente considérablement, entraînant une augmentation substantielle des importations.

Les rendements actuels du manioc s'élèvent en moyenne à 14 tonnes/ha et ne représentent que 60% des rendements optimums pour une superficie moyenne de 151 mille hectares. L'objectif est de porter ces rendements et la superficie respectivement à 20 tonnes/ha et 172 mille hectares d'ici à 2015.

En 2005, le bananier plantain occupe une superficie de 206 mille ha pour un rendement moyen de 6,5 tonnes qui représente moins de 35% du rendement optimum. Afin d'atteindre l'objectif 2,7 millions de tonnes en 2015, il est nécessaire d'augmenter à la fois les rendements et les superficies cultivées. Cette augmentation passera ainsi de 6,5 tonnes/ha à 12 tonnes pour les rendements et de 206 mille hectares à 225 mille hectares pour les superficies.

3.5.1.1.2. LE SOUS SECTEUR DES PRODUCTIONS ANIMALES ET HALIEUTIQUES

La disponibilité des produits animaux pour l'ensemble du pays reste préoccupante en l'état actuel des performances des exploitations. Pour satisfaire la demande, **la production par tête de bétail devra quasiment doubler d'ici à 2015.**

Les données disponibles montrent qu'en ce qui concerne les viandes, la consommation au Cameroun est de l'ordre de 13 Kg/hab/an (Tableau N° 20).

Tableau 20 : Contribution à la consommation en viande des différents types de bétail en 1995(Kg/hab/an)

Type de bétail	Kg/habitant/an	%
Viande de boeuf	7.11	54
Viande de mouton et chèvres	1.74	13
Viande de porcs	2.02	15
Viande de poulets	2.2	17
Total	13.07	100

Source : Etude du Secteur de l'élevage, CIRAD-IEMVT, 1995

Il faut noter que la consolidation des données sur les différentes sources de protéines animales montre que dans l'ensemble le niveau de consommation des protéines animales en termes d'équivalent-viande est de 36 Kg par habitant par an (Tableau n° 21). Ce qui reste en deçà de la norme de 42 kg/hab/an recommandée par la FAO pour une alimentation satisfaisante.

Tableau N° 21 : Consommation des protéines animales en 2005

Rubriques	Kg/hab/an
Viandes	13
poissons	16
autres	7
Total	36
Normes FAO	42
Déficit	-6

Source : Etude du Secteur de l'élevage, CIRAD-IEMVT, 1995

L'objectif de production pour 2015 est de doubler la consommation actuelle de viandes afin de satisfaire les besoins nutritionnels des populations et dégager des excédents pour l'exportation. Il convient à cet effet de relever qu'aujourd'hui la viande bovine reste la principale source d'approvisionnement des populations (citadines notamment) en produits carnés, ce qui risque de poser problème dans un proche avenir.

En effet, à l'horizon 2015, la population du Cameroun devrait dépasser les 20 millions d'habitants (contre environ 16 millions aujourd'hui).

Tableau N° 22 : Besoins nutritionnels en protéines animales

Population(hab) 16 000 000			Population(hab) 21 088 764	
Offre de viande en 2005			Besoins de viande en 2015	
Type de Bétail	Total (Kg)	Kg/Hab/an	Total(Kg)	Kg/Hab/an
Bovins	110 320 000	7	310 201 661	15
Petits ruminants	24 150 000	2	67 905 820	3
Porcs	22 488 000	1	63 232 550	3
Volailles	31 000 000	2	87 166 892	4
Total	187 958 000	13	528 506 924	25

Et si la viande de boeuf devait rester la principale source de protéines le cheptel bovin devrait passer de 5 600 000 têtes à 15.746.277 têtes (Tableau N° 23).

Tableau N° 23 : Estimation de cheptel et d'animaux à abattre en 2015

Besoins en Cheptel animaux en 2015		
Cheptel	Type de bétail	Nbre abattus
15 746 277	Bovins	1 574 628
19 682 847	P, ruminants	5 904 854
3 374 202	Porcs	1 349 681
87 166 892	Volailles	87 166 892

Ceci est problématique du fait du rétrécissement de l'espace pastoral et de l'avancée du front agricole. C'est pourquoi il convient dès à présent d'envisager de diversifier en opérant des choix stratégiques sur les espèces et les systèmes de production à promouvoir. Dans cette optique une stratégie consistant à intensifier la production bovine s'avère limitée, compte tenu des délais longs que nécessite cet itinéraire technique. L'hypothèse la plus réaliste consistera à promouvoir le développement des espèces à cycle court (l'aviiculture, porcs et petits ruminants) qui sont les opportunités les plus à même de relever à court terme et de façon durable le défi de satisfaire les besoins en protéines animales des populations d'ici à 2015.

La production des effectifs animaux ci-dessus évalués pour l'horizon 2015 nécessitera des matières premières agricoles notamment les céréales pour l'alimentation. A ce sujet l'intensification de la production avicole à elle seule (près de 90 millions de têtes en 2015) consommera près de 517 000 tonnes de maïs soit 202 000 tonnes pour les poulets de chair et 315 000 tonnes pour la production des œufs.

La projection des besoins en céréales pour la porciculture quant à elle se situe à 276 000 tonnes de maïs, ce qui donne situe l'ensemble des besoins en maïs du sous secteur élevage à 953 000 tonnes (Tableau N° 24)

Tableau N° 24: Estimation des besoins en maïs pour le secteur de l'élevage (Horizon 2015)

TYPES DE BETAIL	QUANTITE DE MAÏS (TONNES)
POULETS DE CHAIR	202 000
PONDEUSES	315 000
PORCS	276 000
AUTRES (Production laitière, embouche petits ruminants et aviculture villageoise)	160 000
TOTAL	953 000

Les projections de production de maïs prévues dans la stratégie du MINADER sont (en hypothèse haute) de 2 700 000 tonnes dont 15% soit environ 405 000 tonnes destinées à la production animale. Cette quantité s'avère insuffisante pour couvrir les besoins en alimentation de l'aviiculture et de l'élevage des autres espèces animales. En plus de l'hypothèse d'un probable engouement spontané des acteurs (non pris en compte dans la stratégie du MINADER) pour satisfaire cette importante demande de maïs, l'alimentation du bétail pourrait également reposer sur l'utilisation d'autres matières premières comme source d'énergie notamment le manioc dans les aliments des porcs et d'autres céréales pour l'aviiculture.

5.1.1.3. LE SOUS SECTEUR DE LA FORET ET DE LA FAUNE

Pour ce qui est du sous-secteur forestier, il s'agit principalement de :

- a) promouvoir les filières industrie forestière

En vue de favoriser l'insertion d'entrepreneurs nationaux dans la profession forestière, les actions suivantes sont envisagées :

- la formation des populations en privilégiant la main d'œuvre locale dans les activités forestières et au sein des sociétés installées dans leurs terroirs, ainsi que leur recyclage permanent ;
- la sensibilisation permanente des nationaux à investir dans la forêt en démontrant la rentabilité de celles-ci par rapport aux autres secteurs ;
- la promotion du regroupement des nationaux pour résoudre des contraintes communes, tels l'acquisition du matériel, le négoce et la commercialisation des produits qui requièrent un certain professionnalisme ;
- la mise en place d'un système de formation à tous les niveaux pour les différents domaines de transformation industrielle de bois ;
- l'implication des populations dans la gestion du développement et des ressources naturelles ;
- la promotion des métiers de bois ;

- b) promouvoir le secteur de la faune :

En vue d'approvisionner le marché urbain très demandeur en viande de gibier et de diminuer la pression de la chasse dans les zones surexploitées. Les actions suivantes sont envisagées :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement technique et de formation pour les éleveurs chevronnés en zone péri-urbaine pouvant s'engager dans l'élevage du gibier dont les investissements ne paraissent pas lourds, mais qui ont un retour sur investissement relativement rapide.
- la promotion du game – farming qui est un élevage dans un environnement contrôlé de spécimens d'animaux prélevés à l'état sauvage en vue de les commercialiser ;
- la promotion du game ranch qui est une aire protégée et aménagée en vue du repeuplement des animaux et de leur exploitation éventuelle dans un but alimentaire ou autre.
- l'implication des communautés dans la gestion de la faune ; l'évolution actuelle vise davantage à céder les territoires de chasse communautaire à la gestion directe par les populations

- c) Promouvoir les produits forestiers non ligneux (PFNL)

Deux axes sont retenus pour la valorisation des produits forestiers non ligneux:

- la maîtrise de la ressource à travers des évaluations socio-économiques permettant d'évaluer la valeur économique des PFNL exploités ; l'évaluation des potentiels et techniques de prélèvement en vue de promouvoir une exploitation rationnelle et durable, et ; l'élaboration de plans d'aménagement/ régénération ;
- l'organisation des filières en vue d'une exploitation permettant le relèvement du niveau de vie des populations et l'amélioration de la contribution des ressources en PFNL au PIB national. Elle concerne autant l'exploitation proprement dite et son contrôle que la transformation, le conditionnement, les technologies de transformation et la certification des produits.

- d) Organiser la filière de production de bois énergie

Il s'agit de maximiser l'utilisation des sous produits de bois en vue de l'approvisionnement des ménages en combustibles .

L'objectif étant de diminuer la pression sur le couvert végétal.

Pour ce faire le Gouvernement entend mieux valoriser le potentiel de bois-énergie disponible à travers :

- la promotion de l'usage des foyers améliorés;
- l'utilisation de la sciure ou de briquettes de sciure ;
- le reboisement avec promotion d'essences à croissance rapide ;
- les marchés de bois de chauffage pour alimenter les centres urbains ;

la transformation par carbonisation.

3.5.1.2 Les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs de production

La levée des contraintes en vue d'améliorer les niveaux de production exige un dispositif efficace d'appui conseil et de recherche/expérimentation en même temps qu'une politique volontariste d'appui au développement et à la modernisation des exploitations.

3.5.1.2.1. L'AMELIORATION DE L'ACCES AUX INTRANTS

L'accès à des intrants de qualité (semences sélectionnées, matériel animal, produits vétérinaires, aliments pour animaux, fertilisants et pesticides, etc.) constitue une des conditions primordiales d'augmentation des rendements et de la productivité des exploitations. La stratégie à développer dans ce domaine consistera essentiellement à:

- appuyer la valorisation des sous produits agricoles pour l'alimentation animale et des déchets d'élevage pour la fertilisation agricole,
- dynamiser la production de matériel végétal et animal amélioré,
- renforcer les capacités de production et de commercialisation des intrants,
- améliorer le cadre législatif et réglementaire et veiller à son application.

3.5.1.2.2. LA VULGARISATION DE LA MECANISATION

L'accès aux équipements de production et de transformation adaptés constituera un des piliers de la promotion de la moyenne entreprise et de la modernisation des exploitations familiales.

A cet effet, la mécanisation à développer devra être compatible avec les niveaux techniques et économiques des producteurs. Il s'agira principalement à cet effet :

- de renforcer les capacités des artisans locaux et des nouveaux acteurs dans la fabrication du petit outillage,
- de faciliter l'accès aux équipements importés à travers une fiscalité incitative et des modalités de financement adaptées,
- de renforcer les capacités d'encadrement en matière de mécanisation agricole.

3.5.1.2.3. L'APPUI A LA COMMERCIALISATION

Le développement des productions et des investissements qui le sous-tendent ne peut se concevoir sans une certaine sécurisation des débouchés et des prix rémunérateurs. Aussi, importe-t-il, dans le respect des règles de l'OMC et des engagements commerciaux du pays, **de protéger le marché domestique des importations à des prix de dumping, qui pourraient le déstabiliser.** De même, il convient d'explorer les voies et moyens qui

permettraient de **limiter l'amplitude des fluctuations des prix à la production**, notamment des céréales.

L'amélioration des infrastructures de transport et de commercialisation, la suppression de différentes entraves à la circulation des produits, ainsi qu'un meilleur système d'information sur les marchés sont autant de domaines d'actions qui interpellent les administrations et les acteurs privés du secteur rural. De même, des appuis en vue d'une meilleure maîtrise du stockage, de la conservation et du conditionnement des produits ainsi qu'un développement des activités de transformation permettront de faciliter l'adaptation des producteurs à l'évolution des marchés tant intérieurs qu'extérieurs.

La recherche de débouchés extérieurs s'appuiera notamment sur :

- l'analyse et l'exploitation des opportunités offertes par le marché de RUNGIS, l'AGOA, les organismes en charge du commerce équitable, etc.
- la promotion de l'agriculture biologique dont la valeur à l'exportation passe du simple au double par rapport aux produits dits traditionnels ;
- l'appui à la création d'une banque de financement du commerce extérieur ;
- la négociation des conditions de fret favorables.

3.5.1.2.4. DÉVELOPPEMENT DE LA TRANSFORMATION

Le développement et la valorisation des productions s'inscrivent dans ce même registre. Il s'agira essentiellement de contribuer au développement des industries utilisatrices de la matière première rurale (produits agricoles, animaux, halieutiques, bois) en garantissant un approvisionnement sécurisé de celle-ci.

En vue de doter le Cameroun d'un tissu industriel en matière de productions animales (Abattoirs industriels, chaîne de froid, chaîne de transformation des viandes, laiteries, tanneries, etc.) et d'autre part de donner une plus value supplémentaire aux productions animales, il s'agira :

- de promouvoir une connaissance approfondie aux différentes productions (viande, lait, cuirs et peaux, etc.) ;
- d'identifier et développer avec la recherche, toutes les technologies simples de transformation et de conservation des produits animaux (salaison, séchage, fumage, etc.) en vue de leur vulgarisation auprès des promoteurs éventuels ;
- d'encourager les promoteurs des projets dans le domaine des industries animales ;
- d'encourager la mise en place des petites unités de transformation (laiteries, fromageries, charcuteries, etc.) ;
- de promouvoir la démarche qualité dans les industries animales.

Dans le secteur forêt/bois, il s'agira de :

- Favoriser les installations des micro-entreprises
- Promouvoir le développement des unités de 2^e et 3^e transformation de bois
- Développer les filières artisanales bois

3.5.1.2.4. LE DEVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Le développement du secteur rural dépend dans une large mesure de la capacité des organisations professionnelles à assurer pleinement leurs fonctions économiques et de représentations des intérêts des producteurs. Aussi, l'appui aux organisations professionnelles, qu'il s'agisse des groupements de base et de leurs unions, des coopératives ou des fédérations et confédérations, constituera un axe majeur de la politique de développement du secteur rural.

3.5.2 Promouvoir le développement local et communautaire

L'un des objectifs de politique du développement du secteur est l'amélioration des conditions de vie des populations rurales, qui vise d'une part, à créer un cadre de vie permettant aux populations les plus démunies de s'insérer dans les circuits économiques, et d'autre part de satisfaire leurs besoins primaires en levant les contraintes dans les domaines du financement rural et du développement socio-économiques.

Face (i) à la volonté affichée de l'Etat de décentraliser et responsabiliser les communautés rurales et les communes dans l'identification, la planification, la mise en œuvre des infrastructures de manière participative et d'en assurer la gestion durable, et (ii) à un environnement rural marqué par la rareté des ressources financières ; le développement communautaire apparaît comme l'outil principal de mise en œuvre de cette option. Il vise d'abord à développer et renforcer les capacités d'organisation et de gestion des acteurs majeurs de développement local, puis à les responsabiliser dans la mise en place des infrastructures répondant aux priorités des populations bénéficiaires et porteuses de valeur ajoutée ainsi que du bien être social.

Dans le domaine de la foresterie communautaire, 70 forêts ont déjà été réservées pour des communautés villageoises et 19 forêts ont été effectivement attribuées. De nombreux plans simples de gestion sont en cours d'élaboration.

A côté des forêts communautaires, la loi forestière prévoit aussi les forêts communales qui donnent un engouement certain aux collectivités locales.

En réponse aux contraintes évoquées, les administrations du secteur rural entendent mettre en œuvre les mesures suivantes :

1. le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des communes et des communautés rurales ;
2. la promotion des activités génératrices de revenus ;
3. l'appui à la mise en œuvre des infrastructures socio-communautaires et rurales ;
4. l'appui aux communes dans le cadre du processus progressif de décentralisation.

3.5.2.1 Le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des communes et des communautés rurales

Il s'agira dans cette optique de :

- l'accompagnement des communes et des communautés dans la planification participative et la mise en œuvre des actions de développement ;
- l'appui à l'élaboration des plans de développement communaux et villageois ;
- l'appui à la mise en place et à la gestion des instances de concertation au niveau des communautés et des communes, (comités villageois de développement, etc.) ;
- la formation des leaders et des communautés en matière de gestion, de technique de production et de négociation, dans les Centres d'Education et d'Actions Communautaires.

3.5.2.2 La promotion des activités génératrices de revenus

Cette option vise globalement à doter les communautés rurales et les communes de capacités financières pour participer à la mise en place et à la gestion des projets de développement, des équipements et des infrastructures socio-communautaires..

L'écotourisme est une activité nouvelle, avec des marchés émergents potentiellement porteurs. Le Cameroun dispose de nombreux sites écotouristiques, notamment de nombreuses aires

protégées attrayantes. C'est une opportunité de création des revenus pour les communes et les communautés rurales. Par exemple, certains sites et Aires protégées du Sud-Ouest, du Nord et de l'Est démontrent qu'il y a un réel réservoir de créations d'emplois, avec en outre un potentiel de développement de l'artisanat local procurant des revenus supplémentaires aux populations riveraines de ces zones.

Par ailleurs, l'évolution actuelle de l'exploitation de la faune consiste à céder des territoires de chasse communautaires à la gestion directe par les populations. Dans ces zones d'intérêt cynégétique, se pratique la chasse sportive, organisée par les concessionnaires des ZIC. De cette chasse, découlent :

- des droits et taxes ;
- des emplois ;
- la lutte antibraconnage ;
- l'approvisionnement en protéines animales.

3.5.2.3 L'appui à la mise en œuvre des infrastructures sociocommunautaires et rurales.

Cet appui vise à accompagner les communautés à travers une démarche devant conduire au choix judicieux et à une meilleure pérennisation de l'usage des infrastructures.

Il s'agit de :

- l'implication effective des communautés bénéficiaires dans le choix des infrastructures à réaliser, et leur participation au financement ;
- l'appui au financement des projets de construction/réhabilitation d'infrastructures ;
- l'appui au développement des projets à caractère social et socio-économique.

Les réalisations sociales prescrites dans les cahiers de charges des exploitants forestiers contribueront à l'amélioration de ces infrastructures.

3.5.3 Gérer durablement les ressources naturelles

En matière d'utilisation et de gestion durable des ressources naturelles, il s'agit d'apporter des solutions aux quatre problèmes prioritaires y relatifs ; notamment l'allocation des terres aux différents usages, le maintien de la fertilité des sols, la maîtrise de l'eau, la conservation et la restauration de la biodiversité.

Pour ce qui est de l'utilisation des terres, il s'agira pour les administrations du secteur rural, de :

- mettre au point avec les autres partenaires, les modalités de gestion concertée de l'espace rural qui permettent notamment de préserver la fertilité des sols ;
- faciliter l'accès au foncier des jeunes et des femmes.

L'accès à la terre constitue en effet un goulot d'étranglement au développement des productions. Aussi importe-t-il, notamment pour l'extension des superficies cultivées, la sécurisation des espaces pastoraux et l'installation des jeunes producteurs, ***non seulement de poursuivre le dialogue avec les administrations et les personnes impliquées, mais également d'inventorier tous les domaines fonciers de l'Etat vacants en vue de l'établissement des baux emphytéotiques*** avec les promoteurs des potentiels des exploitations.

En ce qui concerne la restauration et le maintien de la fertilité du sol, les actions déjà entreprises en matière de lutte anti-érosive et de vulgarisation des systèmes de cultures et des pratiques culturales adaptées sera poursuivi et amplifiés.

S'agissant de la maîtrise de l'eau, sur la base d'une meilleure caractérisation du potentiel hydrique, il s'agira de développer une gestion rationnelle de l'eau, en vue notamment d'étendre les surfaces irriguées, de valoriser des zones humides telles que les bas fonds, de créer et de réhabiliter des points d'eau pour le bétail et les parcs nationaux. A l'horizon 2015, l'un des objectifs est de réhabiliter les périmètres irrigués existants et d'étendre les surfaces irriguées pour les porter à 60000 ha, soit le double des surfaces actuelles. En outre, les points d'eau pour bétail seront portés à 3000 dans le même intervalle pour les régions septentrionales du pays et un minimum de 20 % du territoire national devra être classé dans le domaine forestier permanent.

En matière de conservation et de préservation de la biodiversité, l'objectif qui soutient cette orientation est la réduction, d'ici l'horizon 2015 d'au moins 50% de la perte de la biodiversité, gage d'une garantie de toute vie sur terre.

Il s'agira entre autres d'améliorer la durabilité des ressources vivantes à travers l'aménagement d'un environnement côtier, marin et aquatique qui va permettre d'augmenter les ressources des communautés riveraines. Dans la gestion des écosystèmes marins, côtiers et eaux douces, il s'agira de promouvoir une meilleure gestion des pollutions en milieu rural.

3.5.4 Développer les mécanismes de financement adaptés

Le besoin d'une approche nouvelle vis-à-vis de l'aide et du financement du développement rural se pose avec acuité.

A cet effet, le financement du monde rural devrait s'organiser de manière spécifique autour des sous-secteurs ruraux et des fonctions économiques qui l'animent. Cette structuration basée sur la segmentation permet de s'attaquer de façon spécifique aux problèmes rencontrés dans chaque segment, et de définir suivant les priorités du gouvernement, des lignes d'actions cohérentes et précises pour une période donnée. Elle permet également une adaptation sélective des politiques aux réalités sectorielles et sous-sectorielles.

Une institution de coordination à mettre en place

L'élaboration et la mise en place de politiques ciblées à l'intérieur des segments constitutifs d'un ensemble nécessitent la création d'une institution centrale qui assure la coordination et la cohérence sectorielle. Le secteur rural étant administré par plusieurs ministères et connaissant des interventions de natures et d'origines diverses, la création d'une agence de régulation serait appropriée.

L'Agence de Régulation du Financement Rural s'il faudra la dénommer ainsi (ARFIR) remplirait les fonctions suivantes :

- Organisation des études sectorielles sur le financement des activités rurales, notamment en ce qui concerne la détermination et la quantification des besoins de financement ;
- L'orientation de la politique de financement du secteur ;
- L'appui à la mise en place et au développement des institutions de financement et de facilitation du financement rural ;
- L'arbitrage des conflits d'intérêts et de compétence entre les acteurs du financement rural.

Cette agence aurait le statut d'un établissement public administratif.

L'attribution des financements aux opérateurs obéira à la segmentation des types d'exploitants telle que définie dans la présente stratégie. A cet effet :

- Les dons et appuis actuellement accordés par l'Etat à travers les projets PPTE et d'autres initiatives de modeste envergure s'adresseront prioritairement aux acteurs les plus démunis opérant dans les exploitations familiales en vue de la modernisation de ces dernières. Les appuis seront octroyés sous forme de crédits rotatifs à caution solidaire.

- Les moyens exploitants à promouvoir seront prioritairement les partenaires des IMF compte tenu des montants proposés et des capacités de cette catégorie d'exploitants à mobiliser une épargne intérieure propre, à tenir des comptes d'exploitation et négocier des termes de contrat.

Afin d'améliorer les capacités des IMF à gérer les risques liés au crédit, l'Etat favoriserait la mise en place de réseaux de micro-assurances et de fonds de garantie construits sur une base contributive et financés par tous les acteurs de la chaîne du crédit rural.

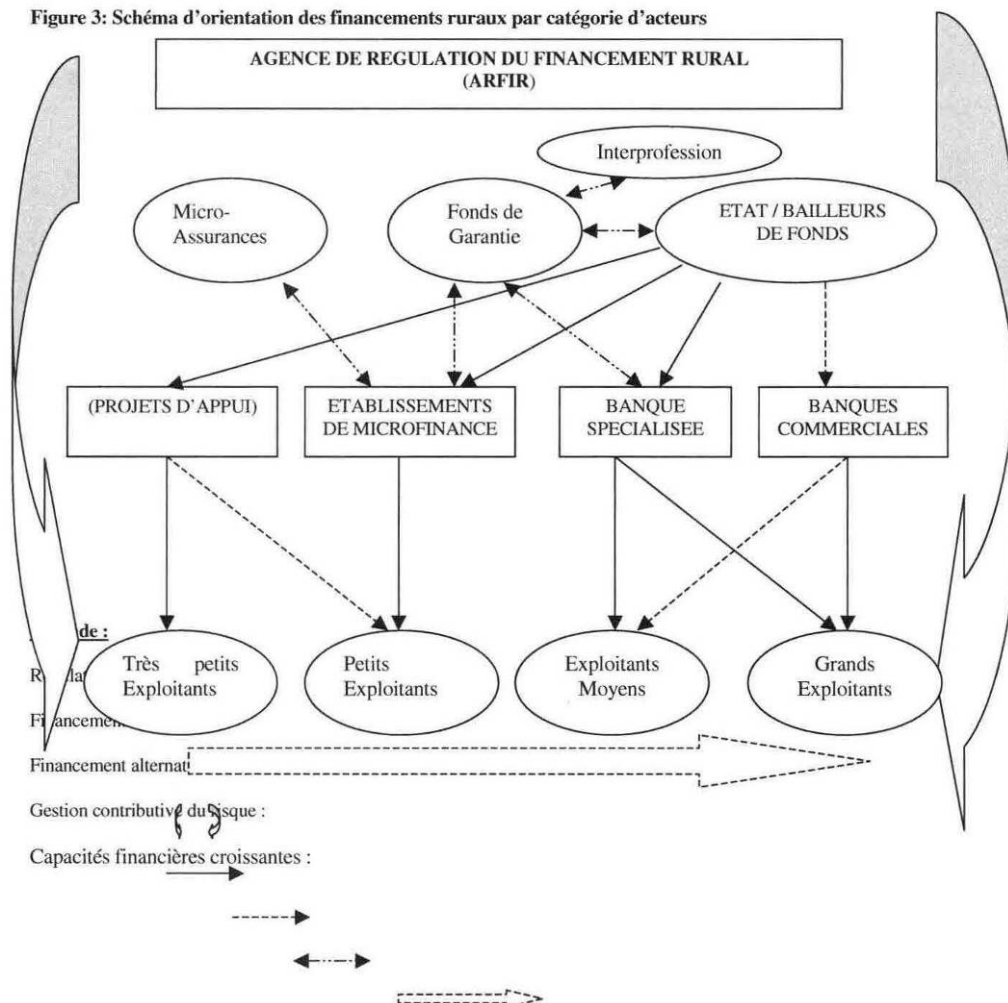
- Le développement des crédits de moyen et long termes nécessite la mise en place d'une ou de plusieurs banques spécialisées. Celles-ci se chargeraient de financer la moyenne et grande clientèle en mettant à leur disposition des crédits consistants pour la conduite de leurs exploitations.

- Les agro-industries pourront également s'approvisionner non seulement auprès des banques sus-évoquées, mais également auprès des marchés financiers, et des bailleurs bilatéraux ou multilatéraux.

Il reviendra à chaque administration compétente de préciser les frontières entre les différentes catégories d'acteurs

.Ainsi, le nouveau système de financement des fonctions de production, transformation, conservation et commercialisation se schématiserait comme suit :

Figure 3: Schéma d'orientation des financements ruraux par catégorie d'acteurs



Indépendamment de ce mécanisme d'orientation générale, trois défis continuent d'interpeller le financement du secteur rural à savoir: le bas niveau et la tendance baissière de certains financements, l'inefficacité de l'aide publique au développement, l'instabilité des flux financiers. Il apparaît ainsi urgent et indispensable de définir des mécanismes susceptibles d'inverser ces tendances contraignantes. C'est l'objet des axes stratégiques de financement présentés ci-dessous.

3.5.4.1 Axes stratégiques de financement

Deux axes stratégiques sont envisagés pour relever les défis identifiés :

- la promotion d'une approche visant à accroître l'efficacité de l'aide extérieure ;
- la mise en place d'une stratégie d'accroissement de la capacité de financement.

3.5.4.1.1 Promotion d'une approche visant à accroître l'efficacité de l'aide extérieure

Il s'agira, en plus d'une meilleure gestion de l'aide publique, d'inciter et d'appuyer les opérateurs privés à mobiliser les capitaux auprès des banques internationales, de favoriser l'investissement privé extérieur dans les réalisations rentables (cultures industrielles, cultures irriguées à haute valeur ajoutée, les exploitations d'élevage, de pêche des industries animales, les exploitations forestières, etc.).

Dans cette perspective, un certain nombre de mesures et dispositions sont envisagées, à savoir :

- appropriation nationale et meilleure coordination de l'aide
- harmonisation des actions des donneurs
- promotion de l'alignement sur la présente stratégie, des institutions et autres partenaires au développement ;
- amélioration de l'allocation et de la gestion des ressources
- renforcement du système d'évaluation des programmes et projets

3.5.4.1.2 Mise en place d'une stratégie d'accroissement de la capacité nationale de financement

Le financement national du secteur, provient essentiellement de l'Etat, des collectivités territoriales, des organismes de financement y compris ceux de institutions de micro-crédits, des organisations professionnelles et interprofessionnelles, des Comités de développement, des élites....

La stratégie d'accroissement du financement national à la production et au développement rural s'articulera autour des axes correspondant aux sources appelées à assurer ce financement, à savoir: l'Etat (y compris les collectivités territoriales), le système bancaire, les organisations professionnelles et interprofessionnelles, les producteurs et organisations de base, les investisseurs privés.

▪ L'Etat

Il sera question de respecter autant que faire se peut, les engagements pris sur le plan international dans le cadre du financement du secteur. Rural, notamment l'Accord de Maputo qui recommande de réserver au moins 10% du budget national au financement du secteur rural.

Des efforts devraient être portés sur la gestion optimale des ressources disponibles et la mise en place d'un cadre rassurant, catalysant l'investissement privé et public vers le secteur. En outre des voies et des moyens en vue de la promotion, de la sensibilisation et de

l'encouragement des établissements financiers privés (y compris ceux de micro-finance) à soutenir le financement du secteur seront recherchés. Ceci implique :

- la mise en place au niveau de chacun des quatre ministères du secteur rural d'une structure en charge des problèmes liés au financement du secteur rural ;
- l'amélioration du processus de financement des programmes et projets en tenant compte de la spécificité des activités rurales dans la programmation budgétaire ;
- *l'engagement ou* la poursuite de la réflexion en vue de la création d'un fonds d'appui au financement rural et dont les ressources pourraient provenir de différentes taxes et retenues opérées sur la commercialisation des produits du secteur aussi bien à l'import, à l'export que sur les marchés domestiques. A cet effet les caisses de sécurisation des recettes dans les quatre départements productifs pourraient être logées dans ce fonds.
- la promotion de systèmes de garanties de crédits ruraux acceptables par les banques privées.
- La négociation des lignes de crédits aux conditions adaptées au secteur auprès des banques ou institutions internationales et dont la gestion serait confiée à des établissements financiers sélectionnés (y compris les établissements de micro-finance).

Les actions à mener en priorité tendront à :

- créer au MINADER, au MNEPIA, au MINFOF, et au MINEP des structures chargées des problèmes liés au financement rural et les pourvoir en personnel;
- renforcer les capacités des différents acteurs notamment les organisations des producteurs ;
- appuyer le développement des systèmes financiers décentralisés ;
- soutenir et compléter l'investissement privé (niveau de taxation incitatif, bonification) ;
- développer les systèmes de micro-finance opérationnellement associés au système bancaire ;
- accompagner certaines dynamiques amorcées par les opérateurs privés;
- négocier avec les bailleurs de fonds et les banques commerciales sélectionnées, la mise en place des lignes de crédit ainsi que les conditions d'accès adaptées;
- envisager la création d'une structure en vue de la gestion du fonds d'appui sus évoqué ;
- respecter les engagements pris avec les bailleurs de fonds dans le cadre de la mise en œuvre des programmes, notamment en ce qui concerne les fonds de contrepartie ;
- promouvoir les études portant sur la création des codes sous-sectoriels notamment agricole et industriel (forêt-bois) pour encourager les investissements productifs nationaux et étrangers.

▪ **Le système bancaire**

A la lumière de nombreuses mesures incitatives envisagées par l'Etat, le système bancaire devra lui se structurer pour jouer un rôle accru dans le financement de la production rurale, notamment pour accompagner l'émergence de moyennes entreprises. Pour le financement du secteur rural :

- les banques commerciales seront approchées et appuyées ; ces appuis fruits des négociations avec les banques ou institutions internationales seront mis à la disposition des producteurs pour le financement des activités rurales (activités de production, de transformation ou de commercialisation);
- les établissements de micro-finance seront aussi impliqués pour la distribution des micro-crédit aux petits producteurs ;

En plus de ces deux types de structures, les petites et moyennes exploitations continueront à bénéficier de l'appui des ONG et partenaires au développement pour la conduite de leurs activités.

Les organisations professionnelles et interprofessionnelles

Il s'agira pour ces organisations :

- de susciter leur extension dans les autres filières non encore couvertes ;
- de les appuyer dans l'auto développement de leurs capacités internes ;
- d'aider à la mobilisation des fonds pour les actions et les investissements au niveau des membres et de leurs structures de production ;
- de susciter leur extension sur le territoire national ;
- de s'assurer que chacun des quatre départements ministériels dispose d'une structure en charge de leur encadrement ;

▪ ***Les producteurs et les organisations de base***

Les actions seront menées pour obtenir des résultats durables dans le moyen et le long terme.

Il s'agira de:

- poursuivre et d'intensifier le développement des systèmes de micro-finance ruraux afin de les rapprocher des producteurs et des organisations de base et de créer ainsi un partenariat orienté vers le développement rural ;
- mettre sur pied des mesures destinées à renforcer leur participation à la conception et à la mise en œuvre des projets, y compris une participation accrue au financement des investissements ;
- renforcer leur capacité d'intervention par la formation, l'information et les échanges d'expérience ;
- sensibiliser les petits producteurs à s'organiser (chaque petit producteur devra appartenir à un groupe) ;
- sensibiliser dans la nécessité de disposer d'un compte bancaire dans une structure de micro-finance retenue pour la distribution de micro-crédit en milieu rural

▪ ***Les investisseurs privés***

L'on estime qu'avec la mise en place d'un cadre assurant l'accroissement de l'investissement privé, et la création de partenariats appropriés entre le secteur privé et l'Etat et entre promoteurs privés nationaux, l'investissement productif dans le secteur rural au Cameroun pourrait s'améliorer.

A cet effet, il sera nécessaire de promouvoir un cadre de financement pérenne, capable d'apporter au secteur rural les ressources financières nécessaires à sa modernisation.

Il s'agira aussi de poursuivre le processus de mise en place des mécanismes et de structures de financement capables de canaliser les ressources financières privées et publiques nécessaires à la modernisation du secteur et aux besoins spécifiques des différents opérateurs : - les exploitations familiales – les petites, moyennes et grandes entreprises – les opérateurs de l'amont et de l'aval.

La poursuite du développement des établissements de micro finance assurera une meilleure sécurisation et mobilisation de l'épargne rurale ainsi qu'une accessibilité plus grande au crédit pour les moyennes exploitations.

On recherchera également à organiser un système de garantie appropriée aussi bien pour les moyennes que pour les grandes exploitations.

3.5.4.2 Maîtriser l'investissement public

La maîtrise de l'investissement public consiste à consolider l'adéquation et la cohérence des financements publics avec les priorités du secteur rural. A ce sujet, ces actions tournent autour de quatre axes :

- fourniture des biens publics par l'accroissement des financements publics destinés d'une part à la formation et à l'information et d'autre part, aux équipements ruraux (pistes, hydraulique agricole et pastorale, installations de stockage et de mise en marché, etc.) ;
- respect des engagements pris avec les bailleurs de fonds dans le cadre de la mise en œuvre des programmes ruraux, notamment en ce qui concerne les fonds de contreparties ;
- poursuivre le financement des micro-projets des organisations rurales et appuyer l'équipement des exploitations ainsi que leur extension ; ces types d'actions pourraient être financés par les fonds issus des caisses de sécurisation des recettes des quatre départements ministériels du secteur rural.

3.5.5 Développer l'emploi et la formation professionnelle

3.5.5.1 Développement de l'emploi rural

La croissance du secteur rural aura des effets induits sur l'emploi tant dans l'activité directe de production que dans les activités en amont et en aval de celle-ci. Cependant, le MINADER et le MINEPIA entendent s'investir dans l'appui à l'installation des jeunes agriculteurs. Cet objectif vise à rajeunir une population agricole vieillissante et permettra de dégager les gains de productivités, de renforcer ainsi les revenus, et de contribuer à la lutte contre le chômage en zone rurale.

L'installation de 15.000 jeunes (agriculteurs, éleveurs, pisciculteurs) par an est envisagée, ce qui correspond à un ratio d'environ un jeune par village et par an. Ces jeunes devraient au préalable avoir des capacités techniques et managériales devant leur permettre de mener à bien leurs projets.

Dans le secteur forêt/bois, il s'agira de :

- Favoriser les installations des micro-entreprises
- Promouvoir le développement des unités de 2^e et 3^e transformation de bois
- Développer les filières artisanales bois
- Développer les filières des produits forestiers non ligneux
- Promouvoir le petit élevage du gibier des game-farming et des game-ranches.

Le dispositif de formation professionnelle devrait permettre de développer ces capacités.

3.5.5.2 Développement de la formation professionnelle dans le secteur rural

La formation professionnelle dans le secteur rural a pour objectif de développer les capacités des ressources humaines en vue de répondre aux exigences du marché de l'emploi et de l'auto-emploi. Elle concourt ainsi à l'amélioration de la productivité du travail et à une gestion plus efficace de l'exploitation.

Eu égard aux problèmes d'inadéquation entre la formation professionnelle agricole et la demande de formation des producteurs relevés par le diagnostic, Une stratégie de formation agricole professionnelle de grande envergure qui puisse répondre aux besoins de formation de

base et de formation continue des producteurs sera développée. L'objectif poursuivi est la formation de 30.000 producteurs par an. Pour ce faire, les actions suivantes sont envisagées :

- réglementer le secteur de la formation professionnelle agricole ;
- rénover et développer les écoles et centres publics de formation ;
- introduire l'agriculture, l'élevage, la foresterie et l'éducation environnementale dans les programmes d'enseignement de base et secondaire ;

3.5.5.2.1 LE CADRE REGLEMENTAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE

La réglementation du secteur de la formation professionnelle agricole consiste en la définition des normes d'un dispositif de formation efficace et en l'harmonisation de la formation professionnelle agricole au Cameroun. Les structures de formation devraient jouer, en plus de leurs missions traditionnelles de formation initiale et continue, les missions d'animation, de coopération et d'insertion socioprofessionnelle. Les normes à définir concernent le statut des ressources humaines et des centres de formation, les méthodes pédagogiques et les programmes, ainsi qu'une focalisation sur l'entrepreneuriat agricole, la gestion des structures de formation.

Ces différentes normes constitueront les éléments de suivi et d'évaluation des structures publiques et privées.

3.5.5.2.2 LE DEVELOPPEMENT ET LA RENOVATION DU DISPOSITIF PUBLIC DE FORMATION

La rénovation du dispositif public de formation professionnelle agricole consiste à transformer le dispositif existant en un dispositif conforme aux nouvelles normes à établir.

Le développement quant à lui a pour but de rapprocher davantage l'offre de la formation professionnelle agricole à la demande. Il s'agit de créer des centres de formation dans les communautés à la base où des besoins réels sont identifiés. Ceux-ci auront pour objectif la formation tant initiale que continue de tous les acteurs de du développement rural intervenant dans leurs circonscriptions respectives, voire au delà.

3.5.5.2.3 INTRODUCTION DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE, DE LA FORESTERIE ET DE L'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE DANS LES ENSEIGNEMENTS DE BASE ET SECONDAIRES

L'idée est non seulement de sensibiliser les élèves des écoles primaires et des lycées et collèges à l'importance des activités de production rurale comme activités économiques à part entière, mais également de les familiariser aux pratiques agricoles. L'introduction d'une orientation « développement rural » dans les établissements d'enseignement technique et professionnelle relevant du ministère des enseignements secondaires reste un objectif fondamental.

3.5.6. Développer le cadre institutionnel

Le développement institutionnel a pour but d'améliorer l'efficacité des actions de l'état en tant que maître d'ouvrage et de celles du privé et des associations en tant que maître d'œuvre.

Pour ce qui est de la maîtrise d'ouvrage, il s'agira de renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles des administrations du secteur rural et des organismes sous tutelle, de promouvoir la bonne gouvernance et l'efficacité dans l'utilisation des ressources publiques, de mettre en place un système d'information pérenne fondé sur les informations fiables.

A cet effet, il s'agira de :

- renforcer la capacité des administrations du secteur rural pour la mise en œuvre de la stratégie en améliorant (i) la gestion des ressources humaines, financières et du patrimoine, (ii) la gestion et la cohérence des programmes à mettre en œuvre pour une meilleure coordination des actions ;

Annexe 2 : Une partie du rapport de la commission nationale anti-corruption (CONAC) sur l'utilisation des fonds alloués en vue du renforcement de la production du maïs au Cameroun

-DOCUMENT DE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL

- développer et renforcer la fiabilité des informations sur le secteur par le renforcement de la statistique ;
- compléter le cadre législatif et réglementaire par l'élaboration des textes d'application de certaines lois ainsi que le renforcement du contrôle phytosanitaire de certains produits entrant et sortant du territoire ;
- renforcer le dispositif de lutte contre l'insécurité alimentaire dans les zones à risque par une meilleure implication de la population vulnérable.

S'agissant de la maîtrise d'œuvre, il s'agira de renforcer les capacités opérationnelles des organismes d'appui, des associations et des organisations professionnelles agricoles.

En conclusion, et à la lumière de ce qui précède, il apparaît qu'une politique de développement active des productions permettrait d'assurer la sécurité alimentaire et la croissance du secteur agricole. Cependant, la réussite de cette politique nécessite des mesures de politique tant sur le plan économique que sur le plan technique et organisationnel.

Sur le plan économique, le Cameroun devrait se doter d'une véritable politique des prix de produits agricoles, notamment du maïs qui apparaît comme une des grandes cultures porteuses de croissance du secteur agricole compte tenu d'une part des potentialités de son développement et des opportunités de marché tant domestique que sous-régional. Cette politique des prix viserait à réguler les prix afin d'éviter les fluctuations parfois fortes qui n'incitent pas l'offre.

En marge de cette politique des prix, d'autres mesures d'incitation à la production des cultures porteuses devraient être menées. Il s'agira de faciliter l'accès aux intrants par des subventions.

Une politique visant à éviter les distorsions sur les marchés de produits du cru semble aussi pertinente. Celle-ci serait accompagnée de mesures visant à éviter l'asymétrie de l'information sur les marchés. Le développement du commerce extérieur et l'efficacité des circuits de commercialisation feraient l'objet de mesures tendant à absorber les surplus de production que peut engendrer le développement des productions.

Sur le plan technique, des mesures devraient être prises pour accroître les disponibilités technologiques sur les cultures porteuses. La recherche développement devrait donc être très active pour atteindre ces objectifs. La maîtrise des itinéraires techniques par les producteurs devrait aussi être une préoccupation centrale des pouvoirs publics. Ainsi, l'accent devrait être mis sur le développement d'un dispositif d'appui conseil et de formation professionnelle des acteurs du secteur agricole.

Sur le plan organisationnel, l'Etat devrait contribuer fortement à l'émergence des organisations professionnelles et à celui d'un secteur privé fort. Le renforcement des capacités de gestion, de transformation et de commercialisation des organisations professionnelles du secteur rural s'avère ainsi être une des priorités de la stratégie de développement du secteur rural.



CHAPITRE II

LA MISSION DE VERIFICATION DES INFORMATIONS RELATIVES AU DETOURNEMENT DES FONDS DESTINES A L'EXECUTION DU PROJET MAÏS

Une étude menée en 2008 par l'ONG dénommée Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs (ACDIC) a révélé des pratiques peu orthodoxes dans la gestion des subventions allouées par l'Etat camerounais aux organisations paysannes dans le cadre du Programme National d'Appui à la Filière Maïs (PNAFM), logé au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER). Selon les allégations de l'ACDIC, sur près de deux milliards de FCFA alloués aux producteurs de maïs depuis 2006, moins de 50% des financements seraient effectivement allés aux destinataires que sont les producteurs de maïs. D'autres informations faisaient état d'une gestion courante montrant des lacunes (missions fictives intégralement payées, contrats non exécutés ou mal exécutés mais intégralement payés, etc.).

L'objectif général de la mission d'investigation effectuée du 22 décembre 2008 au 20 janvier 2009 était de faire la lumière sur les allégations de corruption avancées par l'ACDIC et mettant en cause certains responsables du PNAFM au MINADER.

Section 1 : Le déroulement de la mission

La mission a commencé son travail de collecte des données le 26 décembre 2008 et a pris fin le 20 janvier 2009 avec l'audience accordée par Jean NKUETE, Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural.

Dans cette activité de collecte des données sur le terrain, la mission a sillonné les cinq régions ciblées lors de la phase de préparation suivant l'itinéraire ci-après : Ouest, Littoral, Sud-Ouest, Sud et Centre.

La mission a rencontré les intervenants dans la chaîne de décision et d'exécution du PNAFM.

Il s'agit :

- du Coordonnateur National ;

- des Délégués régionaux, départementaux et d'arrondissement du MINADER ;
- des points focaux régionaux du PNAFM ;
- des cadres départementaux de suivi ;
- des chefs de postes agricoles ;
- des Agents de Vulgarisation de Zones (AVZ) ;
- des délégués et membres de GIC ;
- des chefs de villages et/ou de quartiers ;
- des leaders d'opinion, etc.

Ainsi, la mission a parcouru 5 régions, 19 départements et interrogé 97 GIC et associations bénéficiaires de la subvention destinée à la production du maïs.

Il en découle les constats, les analyses et les recommandations qui suivent.

Section 2 : Les constats et les analyses

A. Les constats généraux

La mission a constaté des dysfonctionnements dans la mise en œuvre du PNAFM.

1. Une appréciation divergente de la vision du projet

Les objectifs du PNAFM sont diversement compris et interprétés par les intervenants. Pour la plupart des responsables du PNAFM, « l'objectif de développement de la production du maïs était secondaire pour le programme, l'objectif principal étant la réduction de la pauvreté ». Pourtant, dans les documents de base du programme, ce dernier a pour objectif d'« améliorer la production et les revenus des producteurs de maïs ». Le projet vise de manière spécifique, à accroître d'au moins 10% par an la production nationale du maïs.

2. Une absence de transparence dans le processus de sélection des bénéficiaires de la subvention

Un ensemble de critères a été arrêté en termes de procédures et de qualifications pour la sélection des bénéficiaires des subventions dans le cadre du PNAFM. Ces critères ne sont respectés ni par les

comités de sélection au niveau départemental ni par la coordination nationale du PNAFM.

Quelques constats faits sur le terrain permettent de l'illustrer.

Les six critères devant guider l'analyse préalable du microprojet conformément au guide de sélection élaboré ne sont pas respectés, à savoir : *la conformité, la pertinence du projet, l'impact du projet, la viabilité financière du projet, la pérennité du projet, la synergie avec les autres appuis reçus*. Tous les comités départementaux passés en revue se limitent à la conformité des projets sur la forme. Ceci laisse la porte ouverte à la manipulation des membres des comités par rapport à la pertinence des demandes sélectionnées.

Il n'existe pas un agenda pour les séances de sélection.

Les organisations de producteurs rencontrées déplorent la non maîtrise des procédures de soumission des dossiers. Les membres des comités de sélection départementaux affirment ignorer le calendrier des réunions, les instructions y relatives émanant de la Coordination nationale. Ces dysfonctionnements entraînent, par conséquent, des choix subjectifs.

Des GIC figurant sur la liste des bénéficiaires ne se retrouvent nulle part dans les localités où ils sont supposés conduire leurs activités. Sur 64 GIC enquêtés, 25 se trouvent dans cette configuration. C'est le cas par exemple du GIC Amitié de Chudim dans le Ndé, du GIC des Agriculteurs Eleveurs de la Vallée du Ntem et du GIC POULE CAM à Akoulouzok du même Département, du GIC AEM d'Edéa II dans la Sanaga Maritime, Don't let me down CIG et FARUF CIG dans la Mémé, etc. Ce cas de figure intègre les GIC qui apparaissent sur la liste des bénéficiaires finaux d'un Département, dont les noms ne diffèrent que d'une lettre de ceux des GIC réels figurant sur la même liste, mais qui sont introuvables sur le terrain. Le cas des GIC ABIEDEL et ABIELEL à Melong dans le Moungo est illustratif de cette situation. Le GIC ABIELEL existe bel et bien et le Délégué de ce GIC affirme avoir perçu sa subvention au même titre que le représentant du GIC ABIEDEL qui pourtant n'existe nulle part.

Des GIC non sélectionnés par le Comité Départemental mais dont les noms apparaissent sur la liste des bénéficiaires, introduits par la Coordination Nationale, et qui ne se retrouvent pas dans les localités annoncées. Presque tous les responsables de l'encadrement dans la



quasi-totalité des départements ont affirmé que cette situation s'est produite dans leurs circonscriptions respectives. C'est le cas, par exemple, des GIC COF de Ndiok, Bia Bia d'Oyak et Conliance (sans indication de la localisation géographique) dans le N'ong et So'o ; les GIC AFEPROC de Goufan et FECUDYN de Nyokon dans le Mbam-et-Inoubou entrent dans cette même catégorie.

Des cas de GIC déclarés dans une localité, mais qui affirment mener leurs activités dans une autre localité. Ce cas de figure se rencontre majoritairement dans les grands centres urbains et auprès des GIC qui tentent de dissimuler le fait de n'avoir pas utilisé la subvention dans les activités de production de maïs. C'est le cas des GIC AAPC de PK 30 dans le Nkam, dont la Déléguée n'a pu justifier l'utilisation de la subvention pour la production du maïs au motif que ses champs sont éparpillés dans différents coins du département. Il en est de même du GIC Balanbakindi de Ekiliwindi dans le département de la Mémé dont tous les membres sont basés plutôt à Kumba. Un seul membre dudit GIC, identifié à son lieu de service (délégation départementale de l'Agriculture), déclare avoir fait un champ de maïs qui n'a pu être présenté à la mission d'investigation.

3. Une gestion non uniforme de l'information fournie aux demandeurs et aux bénéficiaires des subventions

L'information donnée aux producteurs sur l'opportunité de subvention qu'offre le PNAFM n'est pas toujours diffusée de manière transparente. De même, les procédures d'information des demandeurs sur le sort réservé à leurs dossiers ne sont pas uniformes. Dans certaines localités, la liste des bénéficiaires est affichée et diffusée par voie de communiqué radio. Dans d'autres, les bénéficiaires sont informés individuellement, tandis que dans une troisième configuration, certains GIC bénéficiaires sont informés de bouche à oreille par leurs congénères. Cette dernière pratique cache la fraude et le détournement. Il a ainsi été constaté que :

- de nombreux GIC ayant bénéficié d'une subvention n'en ont jamais été informés en dépit du fait qu'ils figurent dans les registres du PNAFM comme ayant perçu ladite subvention (13 GIC sur les 64 contrôlés sont dans cette situation) ;
- d'autres GIC très dynamiques n'ayant jamais demandé la subvention, non seulement apparaissent sur la liste des bénéficiaires, mais sont supposés l'avoir effectivement reçue ; pourtant, ils n'en ont été informés que par la mission de la



CONAC ; il est très probable que certains responsables du MINADER jouent sur la notoriété de ces GIC, montent des dossiers à l'insu de ces derniers, obtiennent la subvention et captent celle-ci par fraude ; quand bien même les responsables de ces GIC seraient informés par des tierces personnes, ils s'entendent répondre qu'il y aurait eu erreur sur la dénomination du GIC ; ainsi, ils sont écartés de la remise de la subvention ; c'est le cas vécu par le GIC des agricultrices de Londji Péage « Femmes Solidaires I » à Kribi dans le département de l'Océan pour la subvention B P en 2006.

5. Le non-respect du principe de neutralité de membres des comités de sélection

La mission a constaté sur le terrain que certains membres des comités de sélection des bénéficiaires sont en même temps délégués ou membres des GIC dont les dossiers ont été examinés et approuvés. Au regard de l'intérêt qu'ils ont dans l'objet de la sélection, ils deviennent juges et parties. Des 24 agents d'encadrement interrogés par la mission, 15 sont impliqués d'une manière ou d'une autre dans des actes de malversations dans le processus de sélection et d'information des bénéficiaires de la subvention ou de distribution de celle-ci. Des cas illustratifs ont été constatés à Eséka dans le Département du Nyong et Kelle, où le cadre de suivi départemental (membre du comité paritaire de sélection) est en même temps Délégué du GIC JALI, bénéficiaire de la subvention pour l'année 2008. Il en est de même du cadre de suivi départemental du Mbam-et-Inoubou qui lui aussi est Délégué du GIC APABA, bénéficiaire de la subvention pour 2008.

Les producteurs originellement ciblés par la subvention se trouvent ainsi en compétition déloyale avec leurs encadreurs pour l'obtention de la subvention.

6. Le non-respect des principes de management en matière de finances publiques

Plusieurs anomalies ont été constatées dans l'exécution financière du PNAFM.

Cette structure est l'un des rares programmes du MINADER dont les engagements sont faits, pour certains types de dépenses, à la fois par le Ministre et par le Coordonnateur National du Programme selon



une clé de répartition qui a échappé à la mission. A titre d'illustration, pour le paiement des subventions, le Ministre désigne le Coordonnateur du PNAFM comme billeteur *ad hoc*, alors que ce dernier engage les autres dépenses du programme. Il en résulte ici une confusion de rôles en ce qui concerne le Coordonnateur du PNAFM. Il en est à la fois comptable et gestionnaire.

Les procédures de paiement des bénéficiaires sont entachées de plusieurs irrégularités.

Les paiements des sommes supérieures à 100 000 (cent mille) FCFA sont effectués en numéraire, ce qui constitue une entorse à la réglementation en matière de gestion des finances publiques, puisque cette dernière spécifie que toute somme supérieure à ce montant soit payée par virement bancaire. Cette pratique ouvre la voie à la fraude et aux détournements.

Certains GIC dont les noms apparaissent deux fois sur la liste finale des bénéficiaires dans un même Département ont effectivement perçu doublement la subvention. C'est le cas du GIC JALI de Linguen dans le Nyong-et-Kelle dont le Délégué, qui est, en même temps, le cadre de suivi départemental du PNAFM, reconnaît que son GIC a perçu deux fois, au lieu d'une, la subvention pour le compte de l'année 2008. En vérifiant les conventions signées entre le GIC et le PNAFM, on constate deux signataires distincts pour le compte de ce même GIC : le Délégué et un membre. Par ailleurs, la mission a constaté un cas similaire à Fombot où le GIC AEEF de Fombot apparaît deux fois sur la liste des bénéficiaires et où le Délégué ne reconnaît avoir perçu qu'une seule subvention. Les recherches de la CONAC ont démontré que l'autre subvention a été perçue par un inconnu.

Des délégués de certains GIC bénéficiaires se sont vus refuser les fonds octroyés après avoir donné l'acquit libératoire. C'est le cas du GIC APABA dans le Mbam-et-Inoubou dont le délégué, en même temps cadre de suivi départemental, a déclaré que l'enveloppe destinée à son GIC aurait été confisquée par son délégué départemental au vu et au su du Coordonnateur National du Programme. C'est le cas du GIC AGREMOBAM de Mkomoudou.

Plusieurs GIC bénéficiaires ont été engagés dans une seule convention par un unique signataire. Ce cas de figure a été constaté après analyse des documents de paiement saisis dans le Dja-et-Lobo.



Certains GIC bénéficiaires n'ont reçu qu'une partie de la subvention qui leur a été attribuée par la décision ministérielle. L'explication donnée par le personnel d'encadrement est que la somme retenue est destinée à couvrir les frais de suivi de la mise en œuvre du micro projet subventionné. Le problème ici est l'absence d'uniformité dans le taux prélevé qui varie de 20 000 (vingt mille) FCFA à 150 000 (cent cinquante mille) FCFA en fonction de l'enveloppe de la subvention allouée au GIC et de l'humeur du Coordonnateur du PNAFM, billeteur *ad hoc*.

Des cas d'extorsion de fonds aux paysans bénéficiaires de la subvention par leurs encadreurs de proximité. C'est le cas par exemple de certains GIC de l'arrondissement de Yaoundé 1^{er} qui, après perception de la subvention se sont vus extorquer une fraction importante de leur argent par les agents de la délégation d'arrondissement, prétextant couvrir ainsi les frais de montage et de suivi du dossier de demande de la subvention. Un autre cas similaire a été constaté dans le Département du Ndé où le GIC APABAN de Banekane s'est vu retirer la somme de 100 000 (cent mille) FCFA par le cadre de suivi départemental.

7. La mauvaise utilisation des fonds alloués à la production du maïs

Sur l'échantillon des 64 GIC bénéficiaires enquêtés par la mission, 12 ne disposent pas de champs de maïs et n'ont jamais été impliqués dans cette spéculation. Bien plus, il existe des cas de GIC bénéficiaires de la subvention dont les activités déclarées ne prévoient pas la production agricole en général et encore moins la production de maïs. C'est le cas du GIC ARTO (Artisanat de l'Ouest) dans le département de la Mifi, un GIC d'artisans dont le délégué affirme que les activités actuelles se limitent à l'exploitation d'un moulin offert par le *Projet Telefood*. Pourtant le GIC a bien reçu en 2008 la subvention destinée à la production du maïs. Par ailleurs, de nombreux délégués de GIC ont affirmé à la mission avoir distribué la subvention en espèces à leurs membres qui en ont usé à leur guise, sans nécessairement produire du maïs.

8. L'absence de suivi et de contrôle à tous les niveaux de la mise en œuvre du programme

A la suite des entretiens avec les responsables à tous les niveaux de la chaîne d'encadrement du PNAFM, il se dégage clairement qu'il

existe un véritable déficit de suivi et de contrôle dans sa mise en œuvre. En voici quelques illustrations.

Au niveau de la Coordination Nationale, le Coordonnateur, surpris par les faits constatés par la mission, déclare ne pas avoir les moyens suffisants pour effectuer le suivi et le contrôle de la mise en œuvre du Programme dont il a pourtant la charge.

Au niveau des Régions, les délégués régionaux du MNADER sont totalement tenus à l'écart par le PNAFM. Ils déclarent que la Coordination Nationale travaille directement avec le point focal régional qui, lui-même, traite directement avec les cadres de suivi départementaux. C'est ainsi qu'à la Délégation Régionale du Littoral, le délégué a été surpris à la fois des faits observés dans sa localité par la mission et des actes posés à son insu par le point focal régional qui se trouve pourtant être une de ses collaboratrices directes.

Bien qu'étant rapporteurs des Comités Paritaires de Sélection des Appuis (CPSA), les points focaux régionaux du Programme avouent souvent être ignorants des réalités et des pratiques en cours au niveau des départements.

Au niveau des départements, les responsables interpellés sur les cas de malversations constatées se rejettent mutuellement la responsabilité. Le délégué départemental soutient n'être que le président du comité de sélection et prétend tout ignorer de l'exécution du PNAFM, le cadre de suivi y étant seul impliqué. Le cadre de suivi, quant à lui, tente de se décharger sur le chef de poste agricole et l'AVZ qui sont les encadreurs de proximité des paysans.

9. Le cas spécifique du GIC AGRIPEL de Souza

Ce GIC était bénéficiaire de la subvention pour l'année 2008, mais n'en a pas été informé. Par conséquent, son délégué n'a pas perçu la subvention lors de la cérémonie solennelle de remise des subventions qui a eu lieu à Douala en mai 2008. Après la dénonciation publique faite par l'ACDIC, le Coordonnateur National du Programme a affirmé dans les médias que le délégué du GIC n'en était pas membre. Selon lui, la subvention a été remise à celui qu'il présente comme le vrai délégué du GIC. Vérifications faites par la mission du procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive du GIC et des autres documents du GIC, il est clairement établi que le bénéficiaire de



la subvention, qui n'est pas à son premier coup, n'a jamais été membre de ce GIC.

Il y a lieu de constater que face à l'ampleur que prenait la dénonciation, les responsables du PNAFM ont invité le véritable bénéficiaire à venir percevoir, à une heure indue, la subvention de son GIC au bureau du chef de poste agricole qui a antidaté le document de décharge.

B. Les analyses

Les constats effectués par la mission d'enquête de la CONAC appellent quelques analyses.

1- Des malversations

Des cas de malversations ont été identifiés dans les cinq (5) régions et les dix-neuf (19) départements parcourus par la mission. Ce constat permet d'affirmer que le phénomène s'étend à toutes les régions du pays avec la même ampleur.

2. De la responsabilité

Les témoignages recueillis et les faits observés permettent d'affirmer que les responsabilités de ces malversations se situent à tous les niveaux de la chaîne d'encadrement. Depuis la Coordination Nationale jusqu'à l'encadrement de proximité, en passant par les coordinations régionales, les comités paritaires de sélection départementaux et les cadres de suivi départementaux. Certaines organisations paysannes comme le GIC des Agriculteurs et Eleveurs de la Vallée du Ntem au village Akoulouzok se font des complices de ces détournements de fonds, entraînés dans cette opération par des responsables du MINADER chargés de les encadrer.

3. De la répartition

Une infime part des ressources financières allouées à la subvention de la production du maïs dans le cadre du PNAFM est allée dans les champs. La majeure partie a servi les intérêts égoïstes des individus en charge de la gestion et de l'encadrement d'une part, et le financement des projets des paysans autres que ceux liés à la production du maïs d'autre part. Les sommes ainsi distraitées pourraient

s'élever à des centaines de millions de FCFA sur l'ensemble du territoire national.

Tableau n°18 : Situation de la subvention dans les 97 GIC et associations enquêtés

Régions enquêtées	Année d'attribution de la subvention	Montants affectés à la production du maïs (FCFA)	Nbre de bénéficiaires	GIC et associations évalués par	GIC fictifs par rapport aux GIC évalués	Sommes perdues par ces GIC Inconnus (fictifs)	
						Valeur absolue (FCFA)	Valeur relative
CENTRE	2006	45.561.000	62			4 700.000	39,82 % des sommes considérées comme perdues
	2007	96.000.000	201			1 801.000	
	2008	94.400.000	194			1 801.000	
	Total région	235.961.000	457	25	8	4 700.000	
LITTORAL	2006	36.564.000	33			2 630.000	57,35 % des sommes considérées comme perdues
	2007	59.000.000	96			4 586.000	
	2008	65.100.000	121			4 586.000	
	Total région	160.664.000	250	10	4	2 630.000	
OUEST	2006	51.101.000	125			3 000.000	17,39 % des sommes considérées comme perdues
	2007	99.000.000	223			1 725.000	
	2008	128.000.000	300			1 725.000	
	Total région	278.101.000	648	32	5	3 000.000	
SUD	2006	34.637.000	42			3 449.000	38,44 % des sommes considérées comme perdues
	2007	60.000.000	106			3 449.000	
	2008	61.810.000	125			3 449.000	
	Total région	156.447.000	273	14	6	3 449.000	
SUD OUEST	2006	36.511.000	57			4.200.000	58,33 % des sommes considérées comme perdues
	2007	68.000.000	150				
	2008	66.650.000	151				
	Total région	171.161.000	358	16	6		
TOTAL GENERAL		1.002.334.000	1986	97 GIC et associations évalués	30 GIC et associations inconnus sur le terrain (fictif)	4.200.000 sur 1.002.334.000 FCFA pour les 16 GIC enquêtés	

La lecture de ce tableau appelle quelques commentaires.



Sur 49.811.000 (quarante neuf millions huit cent onze mille) FCFA débloqués par le Gouvernement au profit des 97 GIC et associations bénéficiaires, 17.979.000 (dix sept millions neuf cent soixante dix neuf mille) FCFA ont été perçus par 30 GIC et associations dont la mission d'enquête n'a pas pu prouver l'existence. Des membres de certains GIC bénéficiaires se révélaient être soit des cadres du MINADER, pour la plupart des délégués de ces GIC inconnus (c'est le cas de Sangmélima, Bafia, Nkongsamba, Ambam, Eséka, Buéa, etc.), soit des personnes physiques n'ayant rien à voir avec la culture du maïs.

36,09% des sommes débloquées pour les 97 GIC et associations bénéficiaires ont été perçus par 30 GIC et associations inconnus ou par des personnes physiques n'ayant pas produit du maïs.

Sur 67 GIC et associations ayant réellement bénéficié de la subvention, une vingtaine seulement a réalisé un champ de maïs.

Cinq (5) GIC sur quatre-vingt-dix-sept (97) n'ont pas reçu la subvention. Soit 4,85 %.

Quatre-vingt-quinze (95) GIC et associations bénéficiaires n'ont pas reçu l'intégralité de la subvention. Soit 95%.

Soixante-huit (68) ont reçu la subvention sans réaliser de champ de maïs. Soit 65,96 % ;

Vingt-neuf (29) GIC et associations ont reçu la subvention et réalisé un champ de maïs. Soit 28,13 %.

On peut donc légitimement conclure que sur un montant de 1.002.334.000 (un milliard deux millions trois cent trente quatre mille) FCFA effectivement débloqués en 2006, 2007 et 2008 par le PNAFM pour la production du maïs dans les régions concernées, 341.194.495 (trois cent quarante un millions cent quatre vingt quatre mille quatre cent quatre vingt quinze) FCFA (soit 34,04 %) n'ont pas servi à la production du maïs. Cet argent a été détourné par des groupes et individus que la mission de la CONAC a identifiés.

**Tableau n°19 : Liste provisoire des personnes suspectées de détournement dans le cadre du Programme Mais ⁴**

1. Sikapin Paul, Coordonnateur national du PNAFM		
2. Anguene Anguene André, Ing. Agri. (CPSA Mbam et Inoubou)		
3. Etiga Bebga Apollinaire, Ing. Ppal (CPSA Nyong et Kelle)		
4. Tchomtchoua Philippe, Tech. Agri, (CPSA Mbam et Inoubou)		
5. Sangou André, Délégué GIC, (Vallée Ntem)		
6. Sobgui Dieudonné, Ing. Agri, (CPSA Ndé)		
7. Engono Assingui Martin, Délégué GIC, (CPSA Dja et Lobo)		
8. Obame Zang, Délégué GIC, (CPSA Dja et Lobo)		
9. Mvondo Il Serges, Délégué GIC, (CPSA Dja et Lobo)		
10. Tape, Ing. Agri, DDADER, (CPSA Moungo)		
11. Evina Parfait Magloire, Ing. Agri. (CPSA vallée du Ntem)		
12. Tek A Boe, Délégué GIC, (CPSA Mbam et Inoubou)		
13. Tous les membres des CPSA des Bamboutes, Mfoundi, du Faro et Deo, de la Mémé (pour la période 2000-2008), s'étant octroyé des subventions pour leurs CPSA respectifs		
14. Mohamadou Babba, Délégué de GIC (CPSA Adamaoua)		
15. Leinga Nicole, Délégué de GIC (Adamaoua)		
16. Etoume Jeanne, Délégué GIC, (CPSA Moungo)		
17. Aboubakar Issa, Délégué de GIC (Adamaoua)		
18. Maipa Pulchérie, Délégué de GIC, (CPSA Faro et Deo)		
19. Atangana Charles, Délégué de GIC, (CPSA Mfoundi)		
20. Missono Moule Hervé, Délégué de GIC (CPSA Mfoundi)		
21. Irengue Paul, Délégué de GIC (CPSA Mfoundi)		
22. Atangana Béatrice, Délégué de GIC, (CPSA Mfoundi)		
23. Wandji, Délégué de GIC, (CPSA Mfoundi)		
24. Nguete Biwa Clara, Délégué de GIC (CPSA Mfoundi)		
25. Atenga Aimé, Délégué de GIC (CPSA Mfoundi)		
26. Ndongo Elie, Délégué de GIC, (CPSA Mfoundi)		
27. Biwole Biwole, Délégué de GIC, (CPSA du Haut-Nyong)		
28. Deli Tize, Délégué de GIC, (CPSA Mayo- Tsaraga)		
29. Abdoulaye Moutourwa, Délégué de GIC, (CPSA Diamare)		
30. Deli Deli, Délégué de GIC (CPSA Mayo- Tsaraga)		
31. Tize Harouna, Délégué de GIC (CPSA Mayo- Tsaraga)		
32. Koagne Youmbi Jean Michel, Délégué de GIC (CPSA Moungo)		
33. Kepemo Jean Claude, (Commerçant Moungo)		

⁴ Il convient de relever que cette liste est non exhaustive et pourra être complétée au terme d'une enquête judiciaire approfondie

Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun		2011
34.	Djolla Djolla S. Délégué de GIC (CPSA Wouri)	
35.	Bouba Djall, Délégué de GIC (CPSA Faro)	
36.	Lefeh Eveline, Délégué de GIC, (CPSA Donga Aantung)	
37.	Dongmo Jean François, Délégué De GIC (CPSA Faro)	
38.	Donfack Jean, Délégué de GIC, (Cpssa Ouest)	
39.	Boudie Tapia, Délégué de GIC (CPSA Ouest)	
40.	Nde Elie, Délégué de GIC (CPSA Ouest)	
41.	Tiadeu Lucas, Délégué de GIC (CPSA Ouest)	
42.	Nchinda Christine, Délégué de GIC, (CPSA Bamboutos)	
43.	Madoung Christine, Délégué de GIC, (CPSA Bamboutos)	
44.	Tchuyassi, Délégué de GIC, (CPSA Bamboutos)	
45.	William Nkongho Tako, Délégué de GIC, (CPSA Fako)	
46.	Mbu Ayuk Eugène, Délégué de GIC (CPSA Meme)	
47.	Fomo Jacob, Délégué de GIC (CPSA Mémé)	
48.	Noukeu Njinkoue Viviane, épse Tchapa, Délégué de GIC	

Section 3 : Les cas de prévarication

Deux cas de malversations mettant en cause les délégués départementaux dans la gestion des subventions allouées aux producteurs dans le cadre du Budget d'Investissement Public (BIP) ont été recueillis par la mission à Kribi et à Bafia.

A. Le cas du GIC des Agricultrices de Londji Péage « Femmes Solidaires 1»

La déléguée de ce GIC dénonce le détournement de la subvention d'un montant de 1.500.000 (un million cinq cent mille) FCFA qui lui était destinée et accuse le délégué départemental de l'époque et la Gendarmerie de collusion en 2006. Selon Madame Victorine Ndoungou, les coupes lui ont été imposées réduisant la subvention à 750.000 (sept cent cinquante mille) FCFA. Celle-ci déclare avoir fait l'objet d'une interpellation abusive à la brigade de gendarmerie où la subvention lui a été retirée sans motif. En dépit des démarches effectuées auprès des autorités administratives et politiques locales, la subvention ne lui a jamais été rétrocédée.

B. Le cas du GIC APAPA de Bafia

La déléguée de ce GIC porte le même type d'accusation à l'endroit du délégué départemental du MINADER du Mbam-et-Inoubou pour une subvention de 3.000.000 (trois millions) FCFA dans le cadre du



BIP 2008 destiné à la relance de l'aviculture. Madame Maga déclare avoir été intimidée par le délégué départemental actuel et celui-ci a confisqué cette subvention au motif que son GIC n'en serait pas le véritable destinataire. A l'en croire, le GIC n'a toujours pas perçu cette subvention à ce jour.

Section 4 : Recommandations

Les recommandations formulées ici poursuivent le double objectif de mettre d'une part, un terme aux actes de corruption constatés et d'autre part d'adopter des mesures correctives pour empêcher la survenance de tels cas à l'avenir. Certaines de ces recommandations ont été collectées auprès des acteurs de la filière Maïs à tous les niveaux (responsables techniques et paysans eux-mêmes) et les autres formulées par la mission d'enquête après analyse des observations et des faits constatés.

A. Les recommandations formulées par les acteurs de la filière Maïs

Les acteurs de la filière maïs recommandent :

- que le paiement de la subvention soit fait au début de la campagne (au mois de février ou de mars) et non plus en mai-juin quand le maïs est déjà en fleurs ;
- que la subvention soit de préférence octroyée en nature (matériel végétal, semences, engrais, petit matériel agricole) plutôt qu'en numéraires ;
- que le PNAFM se pérennise et que son fonctionnement s'améliore ;
- que les capacités des producteurs soient renforcées en matière de conservation afin de réduire les pertes après récoltes ;
- que, pour l'identification des GIC à subventionner, les comités de sélection (CPSA) collaborent avec les plateformes départementales des organisations paysannes qui peuvent confirmer l'existence des GIC et l'effectivité de leurs activités ;
- que les montants de la subvention soient revus à la hausse, en tenant compte des besoins réels exprimés par les demandeurs.



B. Les recommandations formulées par la mission d'investigation

La mission d'investigation de la CONAC recommande :

- que par souci de traçabilité, les paiements soient faits par virements bancaires, conformément à la réglementation en matière de gestion des deniers publics qui stipule que tout paiement supérieur à la somme de 100 000 (cent mille) FCFA soit fait par virement bancaire ;
- que les moyens d'action des responsables techniques soient accrus, afin de leur permettre de suivre efficacement sur le terrain les organisations paysannes bénéficiaires des appuis ;
- que le Coordonnateur du PNAFM cesse de jouer à la fois les rôles de comptable public et de gestionnaire ; cette confusion des rôles étant interdite par la loi ;
- que les effectifs de ressources humaines soient renforcés afin de permettre un suivi adéquat des organisations paysannes ;
- que les responsables techniques puissent mettre en relation les producteurs locaux de semences sélectionnées et les paysans demandeurs ;
- que les GIC devant bénéficier de la subvention soient préalablement bien identifiés sur le terrain ;
- que le PNAFM multiplie sur le terrain les visites de contrôle et de supervision ;
- que le PNAFM mette un accent particulier sur l'établissement et le renforcement des circuits de commercialisation ;
- que les organisations paysannes basées en zones rurales et constituées de véritables paysans soient prioritairement bénéficiaires de la subvention mais ;
- que la subvention soit accordée de préférence aux organisations bien installées dans la spéculation ;
- que les auteurs de malversations soient amenés à répondre de leurs actes.

Bien que mentionné expressément dans l'ordre de mission n°900/P/CONAC du 19 décembre 2008, le problème des tracteurs agricoles n'a pu faire l'objet que d'une information sommaire auprès des responsables départementaux et/ou régionaux du MINADER. Ces derniers se sont presque tous montrés peu loquaces sur le sujet, se réfugiant systématiquement derrière le « oui-dire ».



C'est à travers la documentation fournie à la CONAC par Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural et le Directeur du CENEEMA (Centre National d'Etudes et d'Expérimentation du Machinisme Agricole) qu'il a été possible de disposer d'une information authentique et fiable sur cette opération.

Au terme de l'enquête de terrain, le constat général qui découle des faits observés montre que la dénonciation de l'ACDIC repose sur des faits fondés pour une grande part. Il y a effectivement eu malversation dans la gestion de la subvention allouée aux producteurs dans le cadre du Programme National d'Appui à la Filière Maïs (PNAFM) du MINADER. Les sommes ainsi distraites s'évaluent à 611.269.555 (six cent onze millions deux cent soixante neuf mille cinq cent cinquante cinq) FCFA au total si l'on applique le taux de déperdition découvert dans les 97 GIC et associations enquêtés au niveau national.

Tableau n°20 : Comparaison des données de l'ACDIC et de celles recueillies par la CONAC

Rubriques	Données publiées par l'ACDIC	Données recueillies par la CONAC	Observations
Régions enquêtées	Centre, Littoral, Ouest, Nord-Ouest et Sud	Centre, Littoral, Ouest, Sud-Ouest et Sud	La différence ne porte que sur une région. Pendant que l'ACDIC ciblait le Nord-Ouest la CONAC a opté pour le Sud-Ouest.
Nombre de GIC et associations bénéficiaires enquêtés	288	97	
Pourcentage de bénéficiaires inconnus à leur siège et donc considérés comme fictifs	62 %	34,04 %	La différence semble venir du fait que la notion de GIC fictifs n'est pas perçue de la même manière. Pour l'ACDIC, les personnes physiques bénéficiaires sont considérées comme des entités. Or, le PNAFM est fondé à octroyer des subventions aux personnes physiques, à la seule condition que ce soit des producteurs de semences.
Nombre de bénéficiaires n'ayant pas reçu l'intégralité de la somme portée sur la décision de déblocage	95 %	92,15 %	Le coordinateur explique ce nombre élevé par le retrait à la source des frais de suivi des bénéficiaires du projet.
Nombre de bénéficiaires n'ayant pas effectivement reçu la subvention	33 %	4,85 %	Après le passage de l'ACDIC, de nombreux cas ont été régularisés et la CONAC n'a pu constater que quelques cas marginaux (soit cinq sur les 97 bénéficiaires enquêtés). De plus, les listings utilisés par l'ACDIC



			n'étaient pas les bons, puisque c'était des listing validés et non des décisions de déblocage dans lesquelles certains bénéficiaires ne figuraient plus, puisque programmés pour l'année 2009 par exemple.
Nombre de bénéficiaires ayant effectivement reçu la subvention mais n'ayant pas fait de champ de maïs	58 %	65,96 %	Certains bénéficiaires, se plaignant que la subvention n'est pas arrivée à temps, ont utilisé cet argent à d'autres fins et parfois sur d'autres spéculations agricoles. Cet argent n'est pas perdu ni détourné, puisqu'il a permis à ces bénéficiaires de résoudre des problèmes réels. (X)
Nombre de bénéficiaires ayant effectivement reçu la subvention et ayant effectivement produit du maïs avec l'argent de la subvention.	38 %	28,13 %	Beaucoup de bénéficiaires ont fait du maïs avec ou sans la subvention du PNAFM. (X)
Montants réputés détournés de la production du maïs sur la base de 1.795.739.000 FCFA débloqués par le PNAFM sur toute l'étendue du territoire national	2006 : 250.000.000 FCFA 2007 : 450.000.000 FCFA 2008 : 500.000.000 FCFA Soit un total de : 1.200.000.000 FCFA	611.269.555 FCFA	La CONA a appliqué au total de la subvention débloquée au niveau national en 2006, 2007 et 2008 ce taux de 4,04% représentant la proportion réputée détournée selon les termes de l'enquête.

Il apparaît donc clairement que des sommes énormes ne sont pas allées dans la culture du maïs. Un système bien huilé a été mis en place depuis la Coordination Nationale du PNAFM jusqu'aux chefs de postes agricoles des zones reculées pour intercepter et s'approprier cette subvention au détriment des bénéficiaires réels qui sont les organisations paysannes des zones rurales et urbaines. Ainsi, l'objectif affiché par le PNAFM de lutter contre la pauvreté est loin d'être atteint.

Les responsabilités dans ces actes de corruption sont partagées entre les responsables à tous les niveaux, de la coordination du programme à Yaoundé aux Chefs de Postes Agricoles, en passant par les responsables régionaux et départementaux du MINADER. En outre, des organisations paysannes (GIC) et des producteurs individuels se sont délibérément livrés à cette diversion des fonds publics.

Une information judiciaire visant à déterminer avec exactitude les niveaux de responsabilité et l'implication de chacun des acteurs identifiés par la présente mission a été prescrite afin que tous répondent de leurs actes devant les juridictions de la République

BIBLIOGRAPHIE

ABENA NGUEMA C., 2006, Impact des accords de l'OMC sur l'économie du Cameroun, négociation et mise en œuvre, JITAP, CNUCED, 69 pages.

ACDIC, 2005, L'importation massive de poulet congelé au Cameroun : état des lieux, enjeux et alternatives, 168 pages

ADDA J., 2006, La mondialisation de l'économie. Genèse et problèmes, La découverte, Paris, 256 pages.

AKOA-ETOA J-M, 2006, Filière porcine Camerounaise : une compétitivité à l'épreuve des dysfonctionnements, Mémoire de Master II, dir. L. UWIZEYIMANA et P. SANS, Toulouse, 92 pages.

ALAIN J, P. SALLES et C. THOUVENOT, 1980, Consommation alimentaire : une orientation interdisciplinaire. In Annales de Géographie, 1980. t.89, n°493. pp.258-272.

ANDERSON P., 1996, Histoire et leçons du néo-libéralisme : la construction d'une voie unique, Page2, 11 pages. www.alencontre.org/Edpage2/p2_neolib_anderson.html

ASSOUMOU NDONG F., 1998, Stratégies de développement du secteur agricole au Gabon : Que peuvent nous apprendre la formule d'entreprise coopérative et l'approche de développement local ?, Sherbrooke, 31 pages.

AWONO BESSA C, C. LAROCHE-DUPRAZ, J.F GRONGNET, D. VERMERSCH, M.HAVARD, A.LHUISSIER, 2006, Déterminants de la consommation urbaine de poulet de chair au Cameroun : Cas de la ville de Yaoundé, 9 pages.

AWOUMOU AMOUGOU J-D, La libéralisation des marchés et développement durable en Afrique : Le cas du secteur agricole au Cameroun, Mémoire de Master, 57 pages.

AZOULEY G., 1998, La permanence de l'insécurité alimentaire, Globalisation des échanges et sécurité alimentaire mondiale à l'horizon 2010, In Revue Tiers-Monde, Volume 39, Numéro 153, pp.25-43

AZUELOS M, 2012, La crise de l'économie globalisée fera-t-elle émerger une nouvelle gouvernance, in Dictionnaire critique de la mondialisation, A. Colin, Paris, pp.223-228.

BARBIER B., J. WEBER, S. DURY, O. HAMADOU et C. SEIGNOBOS, 2003, Les enjeux du développement agricole dans le grand Nord du Cameroun, Cirad, Montpellier, France, 10 pages.

BAUD P, S BOURGEAT et C BRAS, 1997, Dictionnaire de géographie, Hatier, Paris, 2^e édition, 509 pages.

BAUDCHON H., M. FOUET, 1993, L'économie des Etats-Unis, Editions La Découverte, Paris, 123 pages.

BAUDRAND V et G-M HENRY, 2006, La mondialisation, Groupe Studyrama, Paris, 107 pages.

BALLA B, 2001, Du plan d'actions de Lagos au nouveau plan de redressement économique de l'Afrique, 9 pages.

BELLA H, Agriculture et croissance économique au Cameroun, Institut Sous-régional de Statistique et d'Economie Appliquée (ISSEA)

BELLOTTI J, 1992, Le transport international de marchandises, Vuibert, Paris, Col. Gestion Internationale, 248 pages

BENICCHIO R, 2003, Décision de l'Organe de règlement des différends (ORD sur le coton : Quelles implications pour les pays africains et les négociations agricoles ?, pp.33-43.

BENOIT F-P, 2006, Aux origines du libéralisme et du capitalisme en France et en Angleterre, Editions Dalloz, Paris, 571 pages.

BENOIT-CATIN M, B DORIN, 2012, Disponibilité alimentaire et productivité agricole en Afrique subsaharienne. Une approche dynamique comparative (1961-2003). In Cah Agri, vol. 21, n°5, septembre-octobre 2012, pp.337-347.

BERTHELOT J., 2001, L'agriculture, talon d'achille de la mondialisation, l'harmattan, Paris, 509 pages.

BOLIS A, 2011, De la sécheresse à la pluie, sale temps pour l'agriculture. In [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr/planete/article/2011/08/17/de-la-secheresse-a-la-pluie-sale-temps-pour-l-agriculture_1560276_3244.html)
http://www.lemonde.fr/planete/article/2011/08/17/de-la-secheresse-a-la-pluie-sale-temps-pour-l-agriculture_1560276_3244.html

BOLOH Y, 2008, L'aviculture en Thaïlande : l'après H5N1. In TeMA n°7-juillet/août/septembre 2008. pp.38-41.

BORDESSOULE E., 2008, Produire et échanger les biens alimentaires in Questions de Géographie : Nourrir les hommes, Nantes, Editions du Temps, pp. 6-26.

BOUET C., 1984, Agriculture et déforestation au Gabon, In : Le développement rural en questions. Paysages, espaces ruraux, systèmes agraires. Maghreb, Afrique noire, Mélanésie, ORSTOM [Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération], Paris, pp. 381-387

BOUET A, 2001, La fin de l'exception agricole, In L'économie mondiale 2002, Ed. La Découverte, Paris, Col. Repères, pp.77-89

BOUËT A., J-C BUREAU, Y DECREUX, S. JEAN, 2005, La libéralisation agricole : des effets ambigus sur les pays en développement, In L'économie mondiale 2005, pp 84-92

BORDESSOULE E, 2008, Produire et échanger des biens alimentaires. In Moriniaux V. (sous la direction de), 2008, Nourrir les hommes, Editions du Temps, Nantes. pp.5-26.

BOUQUET C., 2007, La mondialisation est-elle le stade suprême de la colonisation ? : Le transfert des modèles mondialisés dans les pays pauvres, Les Cahiers d'Outre-Mer [En ligne], n°238, Avril-Juin 2007, pp. 185-202.

BOUSSARD J-M, F. GERARD et G. PIKETTY, 2005, Libéraliser l'agriculture mondiale ? Théories, modèles et réalités, Montpellier, Ed. Cirad, 135 pages

BRICAS N, B DAVIRON, 2012, La crise alimentaire : une recomposition du jeu d'acteurs. In Regards sur la terre, 2012, pp.155-164.

BRICHAMBAUT DE P., 1976, L'arme alimentaire existe-t-elle ?. In Economie rurale. N°115, 1976.pp. 63-66

BRUEGEL M., 2004, Pour une histoire de la sécurité alimentaire, Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine, pp 7-16

BRUNEL S, s.d, Qu'est-ce que la mondialisation ?, 5 pages.
http://www.scienceshumaines.com/qu-est-ce-que-la-mondialisation_fr_15307.html
Consulté le mardi 20 mars 2012

BRUNEL S., 2000, *Géopolitique de la faim*, Edition 2001, Presses Universitaires de France 92 pages.

BRUNEL S, 2002, Famines et politiques, Presses de Sciences Po, Paris, 129 pages.

BRUNEL S, 2009, Nourrir le monde : vaincre la faim, Larousse, Paris, 285 pages.

BUTAULT J-P, 2004, Les soutiens à l'agriculture : une mise en perspective internationale, in Jean-Pierre Butault, Les soutiens à l'agriculture, éditions Quae, « Mieux Comprendre », pp. 121-171

CADHILON J, 2011, Les politiques publiques de stabilisation du marché du riz en Asie, Centre d'études et de prospective, n°30-juin 2011.

CARROUE L. et al, Les mutations de l'économie mondiale du début du XXe siècle aux années 1970, À compléter

CARROUE L, D. COLLET et C. RUIZ, 2005, La mondialisation : genèse, acteurs et enjeux, Bréal, Paris, 349 pages.

CARROUE L, D. COLLET et C. RUIZ, 2006, La mondialisation, Bréal, Paris, 352 pages.

CARROUE L. et al, 2011, Géographie et géopolitique de la mondialisation, Edition Sophie Huttepain, Paris, 256 pages.

CEMAC, 2002, Programme régional de sécurité alimentaire (PRSA) pour les pays membres de la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), Document élaboré avec la collaboration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 59 pages.

CEMAC, 2004, Stratégie agricole commune des pays membres de la CEMAC, 58 pages

CEMAC, 2008, Convention régissant l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC), 37 pages.

CEMAC, 2011, Séminaire/Atelier sur les opportunités de création des richesses et de développement du commerce multilatéral en zone CEMAC, Rapport final, 44 pages.

Centre international pour l'élevage en Afrique, 1994, Recueil statistique sur la production alimentaire en Afrique, CIPA, Addis-Abeba (Ethiopie), 63 pages.

CHALEARD J-L. et J-P. CHARVET, (2004), *Géographie agricole et rurale*, éd. Belin, Paris, coll. Atouts Géographie, 240 pages.

CHALOUB Y, 1985, Guide pratique d'alimentation des monogastriques : porcs, lapins, poules, 44 pages.

CHANG H-J, 2003, Du protectionnisme au libre-échange, une conversion opportuniste, In *Le Monde diplomatique*, Juin 2003, pp.26-27.

CHARVET J-P et D. GERARD, 1987, La filière céréales-viande bovine aux Etats-Unis, In: *Revue de géographie de Lyon*. Vol. 62 n°4, 1987. pp. 363-386.

CHARVET J.- P., 2004, L'alimentation dans le monde, mieux nourrir la planète, Larousse, Petite encyclopédie, 128 pages.

CHARVET J-P, 2006, L'agriculture dans la mondialisation. In CARROUE L (Sous la direction de), 2006, *La mondialisation*, Sedes/CNED, Paris. pp.99-141.

CHARVET J-P (Sous la direction de), 2008, *Produire pour nourrir les hommes*, Editions Sedes/CNED, Paris, 216 pages.

CHARVET J-P (Sous la direction de), 2008, *Nourrir les hommes*, Editions Sedes/CNED, Paris, 318 pages.

CHARVET J.- P., 2011, Mondialisation et sécurité alimentaire. In CARROUE L. et al, 2011, *Géographie et géopolitique de la mondialisation*, Edition Sophie Huttepain, Paris, 256 pages.

CHATRIOT A, E. LEBLANC et E LYNCH (Sous la direction de), 2012, *Organiser les marchés agricoles. Les temps des fondateurs : des années 1930 aux années 1950*, Armand Colin, Paris, 280 pages.

CHAVAGNEUX C., 1997, Les institutions internationales et la gouvernance de l'économie mondiale, In *L'économie mondiale 1998, Dossiers stratégiques*, Ed. La Découverte, Paris, Collection Repères, pp. 72-82.

CHAVANNE X., 2006, *Les lois physiques et le pétrole*, 14 pages.

CHINOTI L., 2004, Les effets de l'accord sur l'agriculture de l'Uruguay Round sur les pays en développement : Une entrave ou une opportunité pour le développement ?, Lausanne, Université de Lausanne, Travaux de Sciences Politiques, Nouvelle série, n°17, 92 pages.

CLAUDIAN J, 1992, L'évolution de l'alimentation humaine. In *Alimentation et nutrition humaines*, ESF, Paris, pp. 39-50

CLEMENT M., 2009, Amartya Sen et l'analyse socioéconomique des famines : portée, limites et prolongements de l'approche par les entitlements, Cahiers du GREThA, n°25, 22 pages.

CNUCED, 2005, Module de formation concernant l'accord de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, 104 pages

COMELIAU C. (Sous la direction de), 1996, L'économie à la recherche du développement : crise d'une théorie, violence d'une pratique, PUF, Paris, Col. Enjeux, 223 pages.

Comité Consultatif National du Cameroun, 2003, Rapport national sur les ressources zoogénétiques des animaux d'élevage du Cameroun, 109 pages.

Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA), 2004, Atelier méthodologique sur le concept de sécurité alimentaire, 7 pages.

http://aec.msu.edu/fs2/mali_fd_strtgy/conference/Atelier_sur_concept_securite_fin_compress_new_logo.pdf

Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA), 2005, Comprendre la sécurité alimentaire : Un cadre conceptuel pour la programmation, 13 pages.

http://aec.msu.edu/fs2/mali_fd_strtgy/CSA_Manuel_de_formation_mod3_fin.pdf

CORNIAUX C, 2003, La filière lait et produits laitiers dans la région de Saint-Louis, Cirad, PPRI, 58 pages.

COSTE J., 2000, Les enjeux des prochaines négociations à l'OMC pour la sécurité alimentaire et les politiques agricoles des pays en développement, (Extraits de documents de SOLAGRAL) in IRAM/AEDES, 2000, Sécurité alimentaire et politiques agricoles des pays en développement : Problématiques nationales et enjeux des négociations internationales, pp.20-32

COURADE G, 1992, Le fait alimentaire : territoire à conquérir de la géographie. In Tiers-Monde. 1992, tome 33 n°132. Le fait alimentaire : débats et perspectives (sous la direction d'Emmanuel Calvo et Georges Courade). pp.743-762.

COURADE G, 1996, Entre libéralisation et ajustement structurel : la sécurité alimentaire dans un étau. In Cahiers Agricultures, Volume 5, Numéro 4, pp.221-227.

COURTOIS B, 2007, Une brève histoire du riz et de son amélioration génétique, Cirad, Paris, 13 pages.

DAGORNE R, 1999, Une brève histoire du mot mondialisation, in Mondialisation : les mots et les choses, Karthala, Paris, pp.187-204.

DAVIRON B et T. VOITURIEZ, 2006, 7. Quelle régulation des échanges agricoles internationaux ? Un éclairage par la théorie des régimes, in *La question politique en économie internationale*, La Découverte, pp. 110-123.

URL: www.cairn.info/la-question-politique-en-economie-internationale--9782707149015-page-110.htm.

DAWE D. et D. DRECHSLER, mars 2010, Pleins feux: Le fléau de la faim In Finances et Développement <http://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2010/03/pdf/picture.pdf>

DEBRIE J, M. ELIOT, B. STECK, 2003, *Mondialisation des réseaux de circulation en Afrique de l'Ouest*, In Mappemonde n°71 (2003.3), 12 pages.

DECARBONNEL E., 2009, *Chute catastrophique de la production alimentaire mondiale en 2009*, <http://www.marketskeptics.com>

DEMBELE N-N., 2001, Sécurité alimentaire en Afrique Sub-saharienne: Quelle Stratégie de Réalisation?, Projet d'Appui au Système d'Information Décentralisé du Marché Agricole (PASIDMA), Chambre d'Agriculture du Mali, 25 pages.

DEPREZ E, 1930, Les causes et les origines des grandes découvertes. In Report of the Annual Meeting of the Canadian Historical Association / Rapports annuels de la Société historique du Canada, vol. 9, n° 1, 1930, pp. 39-53.

DERAM C, 2004, Libéralisation des échanges et sécurité alimentaire des pays en développement (LIBSA), le cas du Nicaragua et éléments de comparaison avec le Honduras. In IRAM/AEDES, 2000, Sécurité alimentaire et politiques agricoles des pays en développement : Problématiques nationales et enjeux des négociations internationales, pp. 45-76.

DESROCHERS P, 2010, L'autosuffisance alimentaire n'est pas gage de développement durable, Cahier de recherche de l'Institut économique Molinari, 16 pages.

DESTOMBES J., 2004, Les causes structurelles de l'insécurité alimentaire chronique en Afrique. Etudes de cas : Ethiopie, Burkina Faso et Zambie, Paris, MAE, 16 pages.

DEWBRE J., A. BOROT de BATTISTI, 2008, Progrès agricole au Cameroun, au Ghana et au Mali : Comprendre les causes et maintenir la dynamique, Documents de travail de l'OCDE sur l'alimentation, l'agriculture et les pêcheries, n°9, Editions OCDE, 68 pages.

Diocèses de Garoua, Maroua-Mokolo, Ngaoundéré et Yagoua, 1983, Propos sur le développement agricole au Nord-Cameroun, 8 pages

DI MAIO S., D. EPELBAUM, C. GUEYDAN, M. HANTCHERLY et T. HOPPE, s.d, Les relations entre pays du Nord et du Sud, 22 pages.
www.emse.fr/site/publications/relations-nord-sud.pdf

DIRY J-P, 1987, Géographie des filières agro-alimentaires, In Revue de géographie de Lyon, Vol. 62 n°4, pp.285-289.

DIRY J-P, 2006, La mondialisation de l'aviculture : l'exemple des volailles de chair. In MADELINE P et J-M MORICEAU, 2006, Acteurs et espaces de l'élevage (XVIIe-XXIe siècle) : Evolution, structuration, spécialisation. pp.65-82.

DOLLFUS O, 1994, L'espace Monde, Economica, Paris, 111 pages.

DOLLFUS O, C GRATALOU P et J LEVY, 1999, Le Monde : pluriel et singulier, in Mondialisation : les mots et les choses, Karthala, Paris, pp.81-120.

DOLLFUS O et al, 1999, Trois ou quatre choses que la mondialisation dit à la géographie. In L'espace géographique, 1999, tome 28, n°1, pp. 1-11.

DOLLFUS O, 2007, La mondialisation, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, 3^e édition, 175 pages.

DORVIL H., (Sous la direction de), 2007, Problèmes sociaux, théories et méthodologies de la recherche, Presses Universitaires du Québec, Québec, Col. Problèmes sociaux et interventions sociales, Tome III.

DOUYA E., B. HERMELIN, V. RIBIER, 2006, Impact sur l'agriculture de la CEMAC et de Sao Tomé et Principe d'un Accord de Partenariat Economique avec l'Union européenne, Paris, Gret, 118 pages.

DUBOIS S, 2010, Le défi alimentaire : étude géopolitique et géoéconomique des agricultures mondiales, PUF, Paris, 568 pages.

DUPIN H, 1992, Alimentation et nutrition humaines, ESF, Paris, 1529 pages

DURY S., E. FOUILLEUX et N. BRICAS, 2010, La production de statistiques pour les politiques de sécurité alimentaire : entre visions du monde et enjeux de pouvoir. Le cas du Mali, STATECO, n°105, pp. 8-18.

ELLA ONDO T., 2004, Les estuaires du Cameroun et du Gabon : étude de géographie portuaire dans la logique du développement durable, Thèse de doctorat, dir. J. MARCADON, Nantes, 753 pages.

ENGOLA OYEP J, 1991, Du jumelage à la péréquation au Cameroun : Assurer la survie des périmètres hydro-rizicoles à l'heure de l'ajustement structure, Cahier des Sciences Humaines, n°27 (1-2), pp. 53-63

ESNOUF C., M. RUSSEL et N BRICAS (Coords), 2011, duAline - durabilité de l'alimentation face à de nouveaux enjeux. Questions à la recherche, Rapport Inra-Cirad (France), 236 pages.

Euractiv.com, 29 février 2012, Transport maritime : naviguer à vitesse réduite pour diminuer les émissions de carbone de 15 %, 2 pages.
<http://www.euractiv.fr/transport-maritime-naviguer-vitesse-reduite-diminuer-emissions-carbone-article#print>

FAIVRE DUPAIGRE B., 2000, Libéralisation des échanges agricoles : Illustration d'une illusion théorique (Cas de l'Amérique Centrale), in IRAM/AEDES, 2000, Sécurité alimentaire et politiques agricoles des pays en développement : Problématiques nationales et enjeux des négociations internationales, pp.35-43

FAO, 2001, La situation des forêts du monde, 181 pages.

FAO, 2004, La grippe aviaire, une menace pour les moyens d'existence ruraux, la production agricole et la santé humaine, 5 pages.

<http://www.fao.org/newsroom/fr/focus/2004/36467/index.html>

Document consulté le 25 avril 2009.

FAO, 2004, Riz et eau : une longue et riche histoire, 2 pages.

www.fao.org/rice2004/fr/f-sheet/fiche1.pdf

FAO, 2005, Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique: Intégration de l'élevage, de la foresterie et des pêches dans le programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, Rome, XIX^e session du Comité d'Agriculture, Note de synthèse, 10 pages.

FAO, 2005, L'irrigation en Afrique en chiffres, Rapport sur l'eau, n°29, Enquête Aquastat, 652 pages.

FAO, 2006, Sécurité alimentaire et développement agricole en Afrique subsaharienne, Dossier pour l'accroissement des soutiens publics, Rapport principal, 127 pages.

FAURE F-E, 2000, L'Afrique occidentale et le commerce maritime : contributions à l'étude de la conteneurisation des échanges maritimes et du développement du multimodalisme, Thèse de doctorat, dir. J. MARCADON, Nantes, 602 pages.

FAVIER J-C, 1968, L'alimentation au Cameroun, Extrait du « Bulletin de liaison de l'Association des Pharmaciens Français pour la Lutte contre la Faim dans le Monde », n°5, Fonds Documentaire ORSTOM, n°20433, pp.23-26.

FENEON A et P QUEYRANE, 2008, Elaboration d'un Code de Commerce pour le Gabon : Rapport d'analyse, synthèse et propositions, 74 pages.

FONTAN C, 2006, L'outil filière agricole pour le développement rural, Ifrede-Gres, Université Bordeaux IV, 22 pages.

FOTSA J-C, 2008, Caractérisation des populations de poules locales (*Gallus gallus*) au Cameroun, Thèse de Doctorat en Génétique animale et Systèmes de production, dir. Etienne VERRIER, Paris, 301 pages.

FRANCOIS M, 1991, Population, alimentation et production au Gabon : Des déséquilibres aux crises, In GENDREAU F et al, Les spectres de Malthus : Déséquilibres alimentaires, déséquilibres démographiques, Paris, EDI, ORSTOM

FREMONT A, 2006, Flux et transports. In CARROUE L (Sous la direction de), 2006, La mondialisation, Sedes/CNED, Paris. pp.179-232.

FUMEY G, 2007, Du déterminisme en géographie de l'alimentation, 4 pages

URL pour citer cet article: http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=1097

FUMEY G, 2007, La mondialisation de l'alimentation. In L'information géographique, 2007/2. Vol.71, p.71-82.

FUMEY G, 2008, Penser la géographie de l'alimentation, 8 pages

URL pour citer cet article: http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=1434

FUMEY G, 2008, Géopolitique de l'alimentation, Editions Sciences Humaines, Paris, 127 pages.

GADJI A.Y, 2007, Libéralisation du commerce international et protection de l'environnement, Thèse de doctorat en droit, dir. Michel PRIEUR, Limoges, 724 pages

GENEAU DE LAMARLIERE I et J-F STASZAK, 2000, Principes de géographie économique : cours, documents, travaux dirigés, Paris, Bréal, 449 pages.

GEORGE P, 1946, L'économie des Etats-Unis, PUF, Paris, QSJ ?, 125 pages.

GEORGE P, 1991, Nouvelle géographie des mondes nouveaux : Roger Brunet et Olivier Dollfus, Mondes nouveaux et J.B Racine, « Les terrains de la géographie », Etudes des Lettres. In Annales de Géographie, Année 1991, Volume 100, n°558, pp. 225-226.

GEMDEV, 1999, Mondialisation : les mots et les choses, Karthala, Paris, 358 pages.

GEORGE S., 1999, Une courte histoire du néolibéralisme : Vingt ans d'économie de l'élite et amorce de possibilité d'un changement structurel, Conference on Economic sovereignty in a globalising world, Bangkok, 24-26 mars 1999, 11 pages.

GERVAIS P, 1998, Les Etats-Unis, de 1860 à nos jours, Hachette, Paris, 160 pages.

GHORRA-GOBIN C (sous la direction de), 2012, Dictionnaire critique de la mondialisation, Armand Colin, Paris, 645 pages.

GRATALOUP C, 2006, Comment, avec Olivier Dollfus, la géographie en vint au monde, 6 pages.

URL pour citer cet article: http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=908

GRATALOUP C, 2012, La mondialisation, in Dictionnaire critique de la mondialisation, A. Colin, Paris, pp.429-434.

GREGOIRE E., L'Etat doit-il abandonner le commerce des vivres aux marchands ?, pp.63-70
<http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/037063.pdf>

GRIFFON M., 2003, Evolution des échanges agricoles et alimentaires mondiaux : Quels problèmes en perspective ?, 20 pages.
<http://www.agrobiosciences.org/IMG/pdf/griffon.pdf>

Groupe de recherche pour une stratégie économique alternative (GRESEA), janvier 2005, Le Sénégal dans la tourmente des importations agroalimentaires en provenance de l'Union européenne, 41 pages

Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques (GRET), 2009, Profil sécurité alimentaire (Tchad), Rapport final, 24 pages.

GUERIN J-L, s.d, L'élevage du poulet standard, 4 pages.

GUERRY DE BEAUREGARD M, 1980, Vers une internationalisation des comportements alimentaires ?. In : Annales de Géographie. 1980, t.89, n°493. pp.299-308.

GUILLAUME J. (Sous la direction de), 2008, *Les transports maritimes dans la mondialisation*, L'Harmattan, Paris, 279 pages.

GUMUCHIAN H, E GRASSET, R LAJARGE, E ROUX, 2003, Les acteurs, ces oubliés du territoire, Anthropos/Economica, Paris, 186 pages.

HAGUENAU-MOIZARD C., T. MONTALIEU, 2004, L'évolution du partenariat UE-ACP de Lomé à Cotonou : de l'exception à la normalisation, Mondes en Développement, Vol.32, n°128, pp 65-88.

HANAK E., E. BOUTRIF, P. FABRE, M. PINEIRO, (éditeurs scientifiques), 2002. Gestion de la sécurité des aliments dans les pays en développement. Actes de l'atelier international, CIRAD-FAO, 11-13 décembre 2000, Montpellier, France, CIRAD-FAO Cédérom du CIRAD, Montpellier, France.

HAUTCOEUR P-C, 2001, La crise de 1929 et ses enseignements, In Crises financières, Economica, Paris, 18 pages.

HORMAN D, 2004, Le poulet africain étouffé par l'Europe, Erik Rydberg, Bruxelles/GRESEA (Groupe de Recherche pour une Stratégie économique alternative), 136 pages.

Human Rights Watch, 2006, Le génocide rwandais, comment il a été préparé. Une note d'information d'Human Right Watch, 18 pages.

INRA, 2006, Sécheresse et agriculture : réduire la vulnérabilité de l'agriculture à un risque accru de manque d'eau. Rapport de l'expertise scientifique collective réalisée par l'Inra à la demande du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 72 pages.

IRAM/AEDES, 2000, Sécurité alimentaire et politiques agricoles des pays en développement : Problématiques nationales et enjeux des négociations internationales, 131 pages

JANIN P, 2003, Analyse spatio-temporelle de la vulnérabilité alimentaire, Programme "Vulnérabilité alimentaire et sécurité nutritionnelle", ird-00276590, version1-30 Apr2008, 15 pages.

JANIN P., 2006, L'ambivalence du marché dans la sécurisation alimentaire en milieu rural Sahélo-soudanien, pp.91-105

JANIN P, 2006, La vulnérabilité alimentaire des Sahéliens : concepts, échelles et enseignements d'une recherche de terrain. In L'Espace géographique, 2006/4. Tome 35, p.355-366.

JANIN P, 2008, La micro-géopolitique des ressources : nouvelle dimension exploratoire de la sécurité alimentaire, Colloque International de géographie politique, Reims, 2-4 avril 2008

JANIN P, 2008, L'insécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest : Cadres politiques et options techniques pour l'action, 32 pages.
<http://hal.ird.fr/ird-00329475/fr/>

JANIN P, S DURY, 2012, Les nouvelles frontières de la sécurité alimentaire. Une étude prospective. In Cah Agri, vol. 21, n°5, septembre-octobre 2012, pp.285-292.

JEANCLOS Y., 2001, *La sécurité alimentaire à l'orée du XXIe siècle*, Annuaire Français des Relations Internationales (AFRI), Vol. III, p-p 859-882.
<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/FD001479.pdf>

KENFACK Y, 2000, Réglementation communautaire de la concurrence et renforcement du processus d'intégration économique en Afrique Centrale, 33 pages.

KERN F-E et HAZARD E, OMC : la guerre du coton, L'Economie politique, 2006/2, n°30, pp.79-86.

KOTCHO J., M. ABEGA, 2008, APE : Les enjeux du développement et de l'agriculture en Afrique centrale, News and analysis, Vol. 7, n°6, 6 pages. <http://ictsd.org/i/news/14950/>

KOUAM NETCHA R-G, août 2008, Des bœufs pour fertiliser les sols In Agritrade, Revue sur l'agriculture durable à faibles apports externes, Volume 24, numéro 2, pp 6-8.

KWAYEP S, 2006, Etude filière rizicole, ACDIC, 54 pages

LABONNE M, B. OLIBIER et E. LUNEL, Libéralisation et organisation des services aux éleveurs au Cameroun, un chantier toujours en cours, 3 pages.

LANÇON F, MENDEZ-VILLAR P, 2012, Effets comparés des politiques publiques sur les marchés du riz et la sécurisation alimentaire en Afrique de l'Ouest : dépasser le débat libéralisation versus protection. In Cah Agri, vol. 21, n°5, septembre-octobre 2012, pp.348-355.

LASSUDRIE-DUCHENE B. et D. UNAL-KESENCI, 2002, L'avantage comparatif, notion fondamentale et controversée, In L'économie mondiale, 2002, pp. 90-104.

LAROCHE DUPRAZ C., C. AWONO, D. VERMERSCH, 2008, Application de la théorie de Lancaster à la consommation de poulet de chair au Cameroun, Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement, numéro 86, pp. 79-98

LAURE J, 1968, L'alimentation au Cameroun, Section Nutrition du Centre IRCAM, Fonds Documentaire ORSTOM, n°20562, 8 pages.

LECLERC R, 2013, Sociologie de la mondialisation, La Découverte, Paris, Col. Repères, 125 pages.

LEHMAN K., Novembre 1996, Le droit des peuples à se nourrir eux-mêmes : Libre commerce ou sécurité alimentaire in Le Monde Diplomatique, p.26
<http://www.monde-diplomatique.fr/1996/11/LEHMAN/7411>

LEHMAN K., 1996, Au Mexique, les fausses promesses de l'ALENA, in Le Monde Diplomatique, p.26 (<http://www.monde-diplomatique.fr/1996/11/LEHMAN/7412>)

LE MENE C, 1994, IAA et territoires : Les laiteries du Nord-Pas-de-Calais face aux quotas laitiers, Thèse de doctorat, dir. J. VAUDOIS, Lille, 470 pages.

LEVY J et M LUSSAULT (Sous la direction de), 2003, Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Editions Belin, Paris, 1034 pages.

LEVY J, 2007, La mondialisation, un événement géographique, in L'information géographique, 2007/2 Vol.71, pp.6-31.

LOUISET et al, 2008, Choix et contraintes des terrains en sciences sociales. Synthèse collective. In Travaux et documents de l'Unité Mixte de Recherche 6590, L'espace social : méthodes et outils, objets et éthique (s). pp.41-53.

LOUNGOU S, 1999, La frontière nord du Gabon : une brève étude de géographie politique. In: Espace, populations, sociétés, 1999-3. Mélanges. pp. 439-449.

LOUVEAU F, 2011, Mondialisation et géopolitique. In CARROUE L. et al, 2011, Géographie et géopolitique de la mondialisation, Edition Sophie Huttepain, Paris, 256 pages. pp. 225-243.

LUVAMBANO A. M, 2000, L'OMC et le transport maritime, Université de Droit d'Economie et des Sciences d'Aix Marseille, Mémoire de DESS, dir. C. SCAPEL, 109 pages.

L'Union n°10 232 du vendredi 22 janvier 2010, Grippe aviaire : la riposte nationale se met en place, p.8

L'Union n°10 245 du samedi et dimanche 7 février 2010, Gabon-Grippe aviaire : les ministères concernés face à leurs responsabilités, p.6

L'Union n°10 267 du jeudi 4 mars 2010, Protéger la volaille locale pour relancer la production nationale, p.4

L'Union n°10 270 du jeudi 8 mars 2010, Atelier régional sur la grippe aviaire : mieux coordonner les actions contre la grippe aviaire, p.4

L'Union n°10 283 du mardi 23 mars 2010, La volaille locale soumise à la vaccination, p.16

L'Union n°10 286 du vendredi 26 mars 2010, Agriculture : priorité des priorités ?, p.4

MADELEY J., 2002, Le commerce de la faim. La sécurité alimentaire sacrifiée sur l'autel du libre-échange, Paris, Ed. De l'Atelier, Col. Enjeux planète, 259 pages

MADI A, 2009, Analyse des filières de production agricole : fondements théoriques et démarches méthodologiques, L'Harmattan, Paris, 191 pages.

MAGNAGNA NGUEMA V., 2005, L'agriculture du Gabon : Entre décolonisation et ajustements structurels (1960-2000), Karthala, Paris, Col. Economie et Développement, 304 pages.

MAILLARD J-C, 2002, Le commerce international de la banane : marché, filière, systèmes. In Les Cahiers d'Outre-Mer [en ligne], n°220, octobre-décembre 2002, 12 pages.

MAKIELA-MAGAMBOU G., 2007, La logistique portuaire au Gabon Contribution à une géographie des transports de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), Thèse de doctorat, dir. H. BAKIS, Montpellier, 538 pages.

MALASSIS L., 1996, Economie de la production et de la consommation : méthodes et concepts, Paris, Ed. Cujas, 393 pages, 2^e édition

MALASSIS L., G. GHERSI, 2000, Sociétés et économie alimentaire, In Economie rurale, Volume 255, Numéro 1, pp.54-60.

MANGA TOBIE O, 2006, Analyse des politiques agricoles en œuvre au Cameroun depuis 1960, 68 pages.

MARCILHAC V., 2008, Qualité, terroirs : La voie de la slow food ? In Questions de Géographie : Nourrir les hommes, Nantes, Editions du Temps, pp. 97-109.

MARGETIC C, 2005, Les agro-industries chez les géographes des campagnes, Colloque FAIRE CAMPAGNE, Rennes, 17-18 mars 2005, pp.47-64.

MARGOLIN J-L, 1999, Mondialisation et histoire : une esquisse, in Mondialisation : les mots et les choses, Karthala, Paris, pp.123-139.

MARIE M, 2009, Des pratiques des agriculteurs à la production de paysage de bocage. Etude comparée des dynamiques et des logiques d'organisation spatiale des systèmes agricoles laitiers en Europe (Basse-Normandie, Galice, Sud de l'Angleterre, Thèse de doctorat, dir. D. DELAHAYE, Caen, 602 pages.

MARX K, 2009, Discours sur le libre-échange, Extraits d'un discours prononcé devant l'Association démocratique de Bruxelles, le 7 janvier 1848, Le Monde diplomatique, mars 2009, p.22.

MAURIN J. et al, 1939, Du libéralisme à l'impérialisme, 1860-1878, Collection Peuples et civilisations, 555 pages.

MAZOYER M, 2006, La situation agricole et alimentaire mondiale : Causes, conséquences et perspectives. In La fracture agricole et alimentaire mondiale, nourrir l'humanité aujourd'hui et demain, Universalis, Paris, pp. 1-13.

MAZOYER M, 2009, La fracture agricole et alimentaire mondiale : état des lieux, causes, perspectives, propositions d'action. In Revue politique et parlementaire, n°1051, 2009, pp. 24-34.

MEKA M'ALLOGHO F., 2007, Evaluation de l'impact de l'application des mesures conservatoires et leurs incidences sur l'exploitation des forêts au Gabon, Mémoire de Stage, Ecole Nationale des Eaux et Forêts, Libreville/Gabon.

MEKONDO F, 2007, La libre circulation des biens et des personnes en zone CEMAC : un vœu toujours pieux, Centre d'études et de formation pour le développement, 2 pages. Article consulté le 07 janvier 2012.
<http://www.cefod.org/spip.php?article1713>

MERINO M., 2008, La sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne in Nourrir les hommes, Ellipses, Paris, pp.203-212.

MIANZENZA A-M, 2001, Gabon : l'agriculture dans une économie de rente, Paris, L'Harmattan, 200 pages.

MIEUGUEM P., 2000, Collecte et analyse de données pour l'aménagement durable des forêts -joindre les efforts nationaux et internationaux : Revue et amélioration des données relatives aux produits forestiers au Cameroun, 30 pages.

Ministère de l'agriculture, des eaux et forêts et du développement rural (MAEFDR), 1980, Rapport du Colloque d'Oyem, 21 au 26 juillet 1980, 141 pages.

Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural (MAEDR), 2005, Forum national sur le développement agropastoral et rural, 46 pages.

Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural (MAEDR), 2005, Rapport de recensement des élevages, 11 pages

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), 2009, Stratégie nationale de développement de la riziculture au Cameroun, Mouture III, 21 pages.

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de l'Aménagement du Territoire, 2011, Les politiques publiques de stabilisation du marché du riz en Asie, Centre d'Etudes et de Prospective, n°30, 4 pages.

Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), Comité de pilotage du développement rural, 2008, Autosuffisance et sécurité alimentaires au Cameroun : Une analyse basée sur la flambée des prix des produits alimentaires de première nécessité, 55 pages.

Mission SOFINCO-VAN LANCKER, 1979, L'agro-industrie et l'élevage au Gabon, défi d'aujourd'hui... réalité de demain, Rapport économique et financier, 67 pages.

MONBEIG P, 1948, Au Brésil : la « géographie de la faim » de Josué de Castro. In Annales Economies, Sociétés, Civilisations. 3^e année, N.4, 1948. pp.495-500

Monde diplomatique, 2006, Derrière les mythes du libre-échange, octobre 2006

MONTOUSSE M. et al, 2008, 100 fiches pour comprendre l'histoire économique contemporaine, Bréal, Paris, 223 pages, 2^e édition.

MORINIAUX V., 2006, Alimentation et mondialisation. In LEFORT I et V. MORINIAUX, 2006, La mondialisation, Editions du Temps, Nantes, pp. 327-339.

MORINIAUX V. (Dirigé par), 2008, Nourrir les hommes, Editions du Temps, Nantes, 125 pages.

MORINIAUX V., 2008, Avoir faim aujourd'hui in Questions de Géographie : Nourrir les hommes, Editions du Temps, Nantes, pp. 111-125.

NDJAMBOU L-E, 2005, La dynamique de l'arrière-pays international des ports camerounais : L'impact du projet pétrolier de Doba sur le port de Kribi. In L'Espace géographique, 2005/2 tome 34, pp. 134-145.

NEPAD/FAO, 2005, Appui à la mise en œuvre du NEPAD-PDDAA : Profil de projet d'investissement bancable, fonds d'appui à la diversification des productions en milieu rural, Volume V, 23 pages.

NEVEU A, 2012, Agriculture mondiale : un désastre annoncé, Editions Autrement, Paris, 203 pages.

NFORGANG C, 2010, Chinois au Cameroun : incompréhension foncière, 2 pages http://www.camerfeeling.net/news/breve.php?val=2221_

NFORGANG C, 2008, Poulet remplumé, consommateur déplumé, 2 pages. <http://www.syfia.info>

NKALE BOUGHA OBOUNA E, 2009, Pauvreté, sante et genre au Gabon, Thèse de doctorat, dir. J-P LACHAUD, Bordeaux IV, 602 pages.

OCDE, 2002, L'agriculture et la libéralisation des échanges : élargir la portée des accords d'Uruguay, Paris, OCDE, 176 pages.

OCDE, 2003, Le régionalisme et le système commercial multilatéral, 12 pages.

OCDE/FAO, 2011, Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2011-2020, Editions OCDE. http://dx.doi.org/10.1787/agr_outlook-2011-fr

OMC, 2007, Examen des politiques commerciales : rapport du secrétariat, Cameroun, 129 pages

OMC, 2007, Examen des politiques commerciales : rapport du secrétariat, Gabon, 95 pages

Organisation de l'Unité Africaine, Mai 2000, Rapport sur le génocide au Rwanda, 295 pages

PADILLA M, 1997, La sécurité alimentaire des villes africaines : le rôle des SADA, Communication présentée au séminaire sous-régional FAO-ISRA « Approvisionnement et distribution alimentaires des villes de l'Afrique francophone », Dakar, 14-17 avril 1997, Programme « Approvisionnement et distribution alimentaires des villes », Collection « Aliments des villes », Volume1, 39 pages.

PARMENTIER B, 2007, Nourrir l'humanité : les grands problèmes de l'agriculture mondiale au XXI^e siècle, Editions La Découverte, Paris, 293 pages.

Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) et le Programme régional en Afrique centrale pour l'environnement (CARPE), 2005, Les forêts du bassin du Congo: Évaluation préliminaire, 39 pages.

http://carpe.umd.edu/products/PDF_Files/FOCB_APrelimAssess.pdf

PEHAUT Y., 1986, Les oléagineux dans le monde, Economica, Paris, Col. "Bibliothèque des matières premières", 264 pages.

PELE J. et S. LE BERRE, Les aliments d'origine végétale au Cameroun, In Le Cameroun agricole, pastoral et forestier, 1967, n°110, Fonds Documentaire ORSTOM, n°14525, pp.49-66.

PHELINAS P., s.d, Le riz : politique des prix et relance de la production (Cameroun, Côte d'Ivoire, Madagascar et Sénégal), pp.71-75.

PHELINAS P., 1991, Libéralisation du commerce des grains et sécurité alimentaire au Mali : les limites du marché, le nouveau rôle de l'Etat, In : COURADE G. (Ed.) et J. PELTRE WURTZ, La sécurité alimentaire à l'heure du néo-libéralisme : L'impuissance des Etats du Sud. *Cahiers des Sciences Humaines*, n°27, p. 65-72.

PIEL J, 1999, De quelques considérations lexicales et historiques à propos de la mondialisation, in Mondialisation : les mots et les choses, Karthala, Paris, pp.141-16.

PIERME M.L., 1983, La consommation alimentaire au Cameroun, ORSTOM, Fonds Documentaire, Numéro 14527, 12 pages.

PISANI E., 1995, Explosion démographique et sécurité alimentaire: Pour que le monde nourrisse le monde in Le Monde Diplomatique, pp18-19

<http://www.monde-diplomatique.fr/1995/04/PISANI/1432>

PITTE J-R, 2001, La géographie du goût, entre mondialisation et enracinement local. In Annales de Géographie, 2001, t.110, n°621, pp. 487-508.

POURTIER R., 1984, Agro-industrie et développement rural au Gabon: une contradiction? In: BLANC-PAMARD, et al, Le développement rural en questions. Paysages, espaces ruraux, systèmes agraires, Editions de l'ORSTOM, Paris, pp 447-460.

POURTIER R. 1989, Le Gabon. Tome 2: État et développement, L'Harmattan, Paris.

POURTIER R., 1989, Chaud show et froid à Libreville : Consommation alimentaire et culture urbaine, In GUILLAUD D, M. SYESSET, A. WALTER, 1998, Le voyage inachevé... à Joël Bonnemaïson, Paris, ORSTOM, PRODIG, pp.431-435

POURTIER R., 2003, L'Afrique Centrale et les régions transfrontalières : Perspectives de reconstruction et d'intégration, Paris, OCDE/INICA, 76 pages.

RACINE S., 2007, L'insécurité et la sécurité alimentaire : Une analyse critique, pp.19-48

RASTOIN J-L, Les multinationales dans le système alimentaire, Ceras - revue Projet n°307, Novembre 2008.

<http://www.ceras-projet.com/index.php?id=3382>.

RENATO S-M, F. MENEZES, Cahier sécurité alimentaire, 48 pages

http://www.alliance21.org/2003/IMG/pdf/draft_secualim_fr-2.pdf

République du Cameroun, 2006, Conférence internationale sur la réforme agraire et le Développement rural (CIRARD), Porte Allègre/Brésil, Rapport du Cameroun, 16 pages.

République du Gabon, 2006, Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA) : Document de mise en œuvre de la phase de démarrage du PSSA 2006-2007, 81 pages.

République du Gabon, 2009, Programme national de sécurité alimentaire (PNSA) : Stratégie et plan d'action 2010-2014, 164 pages.

République du Gabon, septembre 2010, Objectifs du millénaire pour le Gabon. Troisième rapport national, 122 pages.

RIVEIRO DE O., 2003, Le mythe du développement : Les économies non viables du XXI^e siècle, Ed. Ecosociété, Montréal, Col. Enjeux Planète, 241 pages.

ROBBINS P, 1999, Effets de la mondialisation sur le secteur agricole et les communautés rurales des pays ACP, 52 pages.

ROUX C, 2010, Hystérésis et dynamiques agricoles dans les territoires du Nord Beira Portugais, Thèse de doctorat, dir. D. RICHARD, Clermont-Ferrand, 471 pages.

ROUX M. et A. GARCIA, 1985, Géographie des échanges internationaux, Annales de Géographie, 1985, vol. 94, n° 522, p. 208.

SOCIPA A, 2000, Les dons dans le jeu électoral au Cameroun, Cahiers d'études africaines, n°157, XL-1, pp.91-108.

SOIRON M, 2009, La longévité politique. Ou les fondements symboliques du pouvoir politique au Gabon, Thèse de Doctorat, dir. R. BAZENGUISSA-GANGA, Université des Sciences et Technologies de Lille 1, 501 pages.

SORRE M, 1952, La géographie de l'alimentation. In Annales de Géographie, 1952, tome 61, n°325. pp.184-199.

Spore/Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA), 2009, Crise alimentaire : faire face à l'instabilité des prix, n°143, octobre 2009, 16 pages.

STAUBLE TERCIER N., B. SOTTAS, 1999, La sécurité alimentaire en questions : Dilemmes, constats et controverses, Karthala, Paris, 267 pages.

STEINBERG S, 2008, Les spéculateurs financiers tirent des profits de la famine mondiale, <http://www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=8834>

SUCHEL J-B, 1972, La répartition des pluies et les régimes pluviométriques au Cameroun, Université Fédérale du Cameroun, Département de Géographie, 286 pages.

SUR S, 2002, L'hégémonie américaine en question, Annuaire Français de Relations Internationales (AFRI), Volume III, 40 pages

SUTTER J, 1950, Castro (Josué de).- Géographie de la faim. La faim au Brésil. In Population, 5^e année, n°3, 1950 pp.589-590.

TALLES O., 2010, Les achats de terres cultivables s'accélèrent dans le monde, http://www.la-croix.com/Actualite/S-informer/Monde/Les-achats-de-terres-cultivables-s-accelarent-dans-le-monde-_NG_-2010-03-10-548062

TANGERMANN S., 2001, L'accord sur l'agriculture de l'Uruguay Round fonctionne-t-il ?, Economie Internationale, n°87, pp 15-44

TAPOKO SIEBATCHEU H et L-M TSAMO, s.d, Présentation du Cameroun, 30 pages.

TEMPLE L, F. LANCON, F. PALPACUER et G. PACHE, 2011, Actualisation du concept de filière dans l'agriculture et l'agroalimentaire. In Economies et sociétés, série « systèmes agroalimentaires », AG n°33, 7 pages.

THUMERELLE P-J, 2001, Mondialisation et interrogations géographiques//Globalization and geographical questions. In : Annales de Géographie. 2001, t.110, n°621. pp.468-486.

TODD D., Libre-échange ou protectionnisme ? Les Britanniques, la globalisation et la culture du libre-échange, 6 pages.
www.laviedesidees.fr/IMG/pdf/20080703_libreechange.pdf

TODD D., 2009, Le protectionnisme, un libéralisme internationaliste : Naissance et diffusion, 1789-1914, 12 pages.
www.laviedesidees.fr/IMG/pdf/20091020_libreechange.pdf

TOUZARD J-M, L TEMPLE, 2012, Sécurisation alimentaire et innovations dans l'agriculture et l'agroalimentaire : vers un nouvel agenda de recherche ?. Une revue littéraire. In Cah. Agri, vol. 21, n°5, septembre-octobre 2012, pp.293-301.

TRIZT Y, 2013, Développement territorial et valorisation en circuit court des ressources énergétiques locales. Vers des systèmes agri-territoriaux ?, Thèse de doctorat, dir. C. DELFOSSE, Lyon, 442 pages.

TSAYEM DEMAZE M, 2010, *L'Afrique dans la géopolitique du développement durable. Entre pauvreté et mondialisation des préoccupations environnementales*. In Les géographes et le développement. Discours et actions, 25 pages.

TUBIANA L, I-N BAKKOUR, 2012, Agriculture et sécurité alimentaire : prendre la mesure d'un défi global. In Regards sur la terre, 2012, pp.141-151.

VANDANA S., 2008, Le terrorisme alimentaire, comment les multinationales affament le tiers-monde, Fayard, Paris, 197 pages.

VAUDOIS J., 1987, Les filières agro-alimentaires face aux mutations de leur environnement : la dynamique récente des filières fleurs et légumes de série aux Pays-Bas, In Revue de géographie de Lyon, Vol. 62 n°4, pp. 387-410.

VEYRET-VERNER G, 1957, Les différents types de régime alimentaire : Essai d'interprétation géographique. In : Revue de géographie alpine, 1957. Tome 45, n°2. pp.251-272.

VIGARIE A., 1993, Echanges et transports internationaux depuis 1945 : Mémentos d'Histoire et de Géographie Economiques, Ed. Dalloz, Paris, 248 pages.

VINCENT J, 2008, Industrialisation et libéralisme au XIXe siècle : nouvelles approches de l'histoire économique britannique, Revue d'histoire du XIXe siècle, n°37, 2008/2, pp. 87-110.

WACKERMANN, G. (Sous la direction de), 2008, Nourrir les hommes, manuel et dissertations corrigées, Ellipses, Paris, 264 pages.

WACKERMANN G., 2008, Problématique d'ensemble, In WACKERMANN G. (Sous la direction de), Nourrir les hommes, Ellipses, Paris, pp. 9-49.

WALI WALI C, 2010, Les réfugiés congolais au Gabon : Modes de circulation et d'installation dans un espace frontalier, Thèse de doctorat, dir. V. LASSAILLY-JACOB, Poitiers, 358 pages.

WAMBO-YAMDJEU A-H, M. HAVARD, A. NJOYA, 2002, Développer l'agriculture irriguée pour consolider la sécurité alimentaire au Nord-Cameroun ?, Actes du Colloque mai 2002, Garoua, Cameroun, 9 pages.

WIPPERFÜRTH C, 2010, Le chantage au gaz russe est une chimère, In www.latribune.fr
<http://www.latribune.fr/opinions/20100504trib000505376/le-chantage-au-gaz-russe-est-une-chimere.html>

WONGKAEW T, 2010, L'accord sur l'agriculture et la sécurité alimentaire durable, Mémoire, dir. Professeur C Leben, Paris, 135 pages.

ZOZIME TAMEKAMTA A, 2011, Le Cameroun à l'UDEAC : Bilan et perspectives d'une gestion administrative contestée à l'ère du renouveau, L'Harmattan, Paris, 246 pages

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Table des figures

Figure n°1 : Localisation des espaces d'étude-----	12
Figure n°2 : Présentation du réseau routier camerounais en 2009 -----	15
Figure n°3 : Localisation des projets rizicoles au Cameroun-----	16
Figure n°4 : Evolution de la production de poulet de la SIAEB au Gabon entre 1993 et 2000 (en tonnes)-----	18
Figure n°5 : La démarche-problématique de la thèse: les incidences ou conséquences de la mondialisation sur la sécurité alimentaire-----	19
Figure n°6: Stratégie de sécurité alimentaire selon la logique des avantages comparatifs ----	30
Figure n°7 : Problèmes alimentaires et ruralité au Gabon -----	43
Figure n°8 : Rapport entre urbanité et alimentation -----	45
Figure n°9 : Le cercle vertueux de l'alimentation-----	47
Figure n°10 : Les différentes composantes de la sécurité alimentaire-----	58
Figure n°11 : Les déterminants géographiques des régimes alimentaires -----	76
Figure n°12 : La double tendance des flux alimentaires -----	82
Figure n°13 : Synthèse du cadre théorique-----	86
Figure n°14 : Les quatre sources de l'information -----	89
Figure n°15: Facteurs ciblés en vue de la quête informationnelle sur le terrain-----	90
Figure n°16 : Elimination de la distribution comme variable clé de la réflexion -----	105
Figure n°17 : La politique agricole de 1933 à 1954 : prix garantis aux agriculteurs ; régulation de la production, de l'offre et de la demande intérieure. -----	120
Figure n°18 : Prix de marché, prix de soutien aux États-Unis à partir de 1933. -----	131
Figure n°19 : Prix de marché, prix de soutien et prix d'objectif aux États-Unis de 1973 à 1995. -----	132
Figure n°20 : Part de chaque pays dans le soutien interne à l'agriculture entre 1995 et 1999 -----	156
Figure n°21 : Les missions de l'ORD -----	162
Figure n°22 : Etat des lieux des différends agricoles à l'OMC du 10 janvier 1995 au 20 septembre 2011 -----	164
Figure n°23 : Carte des différends entre membres de l'OMC -----	167
Figure n°24 : Groupes de négociation à l'OMC dans le cadre du cycle de Doha-----	176
Figure n°25 : Le double modèle organisationnel de la filière avicole -----	185
Figure n°26 : Les exportations mondiales de volaille et de riz entre 1995 et 2009 (en milliers de tonnes)-----	189
Figure n°27 : Production et exportations mondiales de poulet entre 1995 et 2009 (en milliers de tonnes)-----	194
Figure n°28 : Production et exportations mondiales de riz entre 1995 et 2009 (en milliers de tonnes) -----	195
Figure n°29 : Production et exportations de volaille des Etats-Unis entre 1995 et 2009 (en millions de tonnes) -----	196
Figure n°30 : Production et exportations de riz de la Chine entre 1995 et 2009 (en millions de tonnes) -----	197
Figure n°31 : Importations de riz du Gabon et au Cameroun entre 1995 et 2009 (en tonnes) -----	209
Figure n°32 : Importations de volaille du Gabon et du Cameroun entre 1995 et 2009 (en tonnes) -----	210
Figure n°33 : Principaux pays exportateurs mondiaux de riz et de viande de volaille entre 1995 et 2009 -----	218

Figure n°34 : Origine des importations de riz et de viande de volaille du Gabon et du Cameroun entre 1995 et 2009 -----	220
Figure n°35 : Part de chaque fournisseur dans les importations de viande de volaille au Cameroun (1993-2002)-----	223
Figure n°36 : Part de chaque importateur dans les flux de viande de volaille en direction du Cameroun (1993-2002)-----	225
Figure n°37 : Part de chaque importateur dans les flux de viande de volaille en direction du Gabon en 2005-----	226
Figure n°38 : Fonctionnement en réseau de quelques acteurs majeurs de l'importation de viande de volaille au Cameroun entre 1993 et 2002 -----	227
Figure n°39 : Circuit d'acheminement/commercialisation « officieux » de viande de volaille au Cameroun -----	230
Figure n°40 : Principaux conflits et risque alimentaire depuis les années 1990 -----	248
Figure n°41 : Les déterminants de la stabilité politique et ou de l'absence de famine -----	255
Figure n°42 : Evolution du nombre de kilocalories par personne et par jour-----	261
Figure n°43 : Quantités de protéines consommées par personne et par jour -----	262
Figure n°44 : Tendances de la sous-nutrition au Cameroun entre 1991 et 2004 -----	264
Figure n°45 : Le réseau hydrographique du Gabon-----	271
Figure n°46 : La répartition des ressources en sols au Gabon -----	276
Figure n°47 : Répartition des densités des populations au Gabon en 1993-----	280
Figure n°48 : Répartition des densités de populations au Cameroun en 2010-----	282
Figure n°49 : Les émeutes de la faim dans le monde en 2008-----	310
Figure n°50 : Evolution de la production de riz et de viande de volaille au Cameroun (a) et au Gabon (b) entre 1995 et 2007 (en milliers de tonnes) -----	323
Figure n°51 : Les différents acteurs de la filière avicole Camerounaise -----	331
Figure n°52 : Evolution de la production et de la demande du riz blanchi au Cameroun entre 1981 et 2005 (en milliers de tonnes)-----	345
Figure n°53 : Flux de la production rizicole du Cameroun -----	347
Figure n°54 : Production, importations et disponibilité avicole au Gabon entre 1995 et 2007 (en milliers de tonnes) -----	351
Figure n°55 : Evolution des disponibilités alimentaires avec ou sans les importations de riz et de viande de volaille au Gabon entre 1995 et 2007 (en kcals) -----	352
Figure n°56 : Synthèse du cadre théorique-----	359
Figure n°57 : Synthèse récapitulative du couple espace/temps de la mondialisation des échanges agricoles du global au national et les conséquences sur la sécurité alimentaire au Gabon et au Cameroun (1995-2011)-----	362

Table des tableaux

Tableau n°1: Les différents acteurs impliqués dans les différentes politiques agricoles au Cameroun entre 1960 et aujourd'hui -----	31
Tableau n°2 : Evolution du prix à la consommation des produits alimentaires d'origine rizicole au Gabon entre 2007 et 2010 (en fcfa)-----	37
Tableau n°3 : Evolution du prix à la consommation des produits alimentaires d'origine avicole au Gabon entre 2007 et 2010 (en fcfa) -----	38
Tableau n°4 : Axes de recherche et localisation possible de l'information souhaitée-----	91
Tableau n°5 : Axes et informations recherchées sur le terrain -----	94
Tableau n°6 : Bilan de la collecte des données sur le terrain -----	98
Tableau n°7 : Bilan des investigations menées sur le terrain -----	99
Tableau n°8 : Composition des exportations mondiales de marchandises (en % du total) --	115
Tableau n°9 : Pourcentage des lignes tarifaires consolidées avant l'UR-----	118
Tableau n°10 : Importation de produits agricoles de quelques pays exportateurs de pétrole (en millions de dollars américains -----	138
Tableau n°11 : L'évolution pour l'Afrique Subsaharienne du taux d'intérêt moyen des emprunts et de la part moyenne de don en 1970 et 1980-----	141
Tableau n°12 : Droits de douane consolidés sur les produits industriels et agricoles, avant et après l'Uruguay Round -----	148
Tableau n°13 : Règles de subvention pour les produits agricoles-----	155
Tableau n°14 : Etat des lieux des différends agricoles à l'ORD concernant le Gabon et le Cameroun du 10 janvier 1995 au 20 septembre 2011 -----	168
Tableau n°15 : Positionnement des pays par rapport aux grands axes des négociations agricoles dans le cadre du cycle de Doha -----	173
Tableau n°16 : Synthèse des données du Chapitre 4 -----	178
Tableau n°17 : Indicateurs de conduite technique en élevage de volailles -----	187
Tableau n°18 : Quelques caractéristiques techniques des navires accostant au port d'Owendo -----	203
Tableau n°19 : Les taux du droit de douane applicables aux produits des pays tiers importés dans la CEMAC -----	211
Tableau n°20 : Rapports entre exportations mondiales de riz et importations du Gabon et du Cameroun entre 1995 et 2009 -----	213
Tableau n°21 : Rapports entre exportations mondiales de volaille et importations du Gabon et du Cameroun entre 1995 et 2009-----	214
Tableau n°22 : Synthèse des données du chapitre 3 -----	291
Tableau n°23 : L'oligopole dominant du système alimentaire mondial en 2007 -----	307
Tableau n°24 : Structure du coût de production du poulet de chair au Cameroun entre mai et juin 2011-----	326
Tableau n°25 : Evolution du coût des facteurs de production avant et après la dévaluation du fcfa dans les pays de la zone franc en 1994 au Gabon -----	344

Table des photos

Photo n°1: Des installations en ruine de la SODERIM au Cameroun en 2012 -----	17
Photo n°2: Du manioc « <i>Obamba</i> » vendu au marché central de Libreville-----	49
Photo n°3 : Chambre froide en instance d’approvisionnement à Makokou (Gabon)-----	50
Photo n°4: Du riz en provenance de l’Inde déchargé à Kyé-Ossi au Cameroun -----	51
Photo n°5: Un charriot à prise frontale lors d’une opération de rangement des conteneurs frigorifiques au port d’Owendo au Gabon. -----	201
Photo n°6: Des marquages au sol servant à la localisation des conteneurs au port d’Owendo au Gabon -----	201
Photo n°7 : Le dispositif mis en place par la STCG au Gabon pour pallier les coupures d’électricité-----	202
Photo n°8 : Saisie du poulet par les membres de l’ACDIC à Yaoundé au Cameroun-----	216
Photo n°9 : Des cartons de poulet au milieu d’autres marchandises à Kye-Ossi au Cameroun -----	231
Photo n°10 : Message indiquant l’arrivée du poulet dans les épiceries et son mode de commercialisation au marché Mokolo à Yaoundé (Cameroun)-----	232
Photo n°11: Une opération de saisie du poulet à Yaoundé au Cameroun en 2009 -----	233
Photo n°12 : Expérimentation du NPMFS avec des clôtures et des bœufs encadrés par un gardien au Cameroun -----	278
Photo n°13 : Du poulet vendu dans un marché-témoin de l’IPAVIC à Yaoundé (Cameroun) -----	327
Photo n°14 : Prix du poulet pratiqué dans les marchés-témoins à Yaoundé-----	332
Photo n°15 : Du riz Camerounais produit à Santchou-----	333
Photo n°16: La décortiqueuse utilisée pour la transformation du riz paddy à Santchou au Cameroun -----	336
Photo n°17 : Des tracteurs non utilisés au Cameroun -----	339
Photo n°18 : Un tracteur aménageant une parcelle pour l’ensemencement du riz à Santchou (Cameroun) -----	340
Photo n°19 : Les locaux abandonnés de la SODERIM à Santchou (Cameroun)-----	342

TABLE DES MATIERES

Remerciements	4
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	6
INTRODUCTION GENERALE	11
De l'opportunité d'une réflexion sur le rapport entre la mondialisation et la sécurité alimentaire au Gabon et au Cameroun	13
Démarche d'analyse	19
Structuration de la thèse	20
 Partie I : Cadre liminaire	 23
Introduction	24
Chapitre 1 : Justification de l'étude, problématique et hypothèses de recherche	26
I : Un choix thématique à raisons multiples	26
A- Les enjeux géographiques de la recherche : entre changement d'échelle et acteurs de la sécurité alimentaire	27
1- De l'autosuffisance à la sécurité, la mutation spatiale dans l'analyse de la question alimentaire	27
2- Des rapports de force entre acteurs au cœur des échanges agricoles mondiaux	31
B- La mondialisation, entre aversion et spécificités du Gabon et du Cameroun	34
1- La montée d'un discours hostile à la mondialisation des échanges agricoles	34
2- Entre similitudes et dissemblances : le Gabon et le Cameroun, deux espaces témoins	39
C- Le dépassement nécessaire de la dualité ruralité-urbanité dans l'abord de la sécurité alimentaire	41
1- Les difficultés du milieu rural pour justifier des problèmes alimentaires	42
2- La population, plaque tournante de l'abord de l'alimentation urbaine	44
3- De la nécessité d'appréhender la question alimentaire sous le prisme de la mondialisation	46
 II : Questionnements de la thèse et hypothèses de recherche	 48
A- Des interrogations axées sur le rapport mondialisation-sécurité alimentaire	48

B- Les hypothèses de travail -----	52
Conclusion du Chapitre 1 -----	54
Chapitre 2 : Cadre théorique-----	55
I : Des éclairages nécessaires sur la sécurité alimentaire et la mondialisation-----	55
A- La sécurité alimentaire, état des lieux et précision conceptuelle -----	56
1- La sécurité alimentaire, une notion protéiforme -----	57
2- Vers la sécurisation alimentaire ? -----	59
3- Vers une approche de la sécurité alimentaire privilégiant la disponibilité quantitative -----	60
B- La mondialisation, un concept éclectique -----	63
1- Diversité définitionnelle et diachronique de la mondialisation -----	64
2- Une approche de la mondialisation axée sur l'espace et la géopolitique -----	67
3- Le temps de la mondialisation des échanges agricoles compris entre 1995 et 2011 --	68
II : De la filière au système alimentaire -----	70
A- La notion de filière : définition et approche d'analyse -----	70
1- La filière, un concept protéiforme -----	70
2- Vers une approche duale de la filière-----	72
B- Etat des lieux du système alimentaire-----	73
1- Du régime au système alimentaire en géographie -----	74
2- Une approche systémique axée sur la double tendance des flux alimentaires -----	77
III : Etat de la question alimentaire en géographie -----	82
Conclusion du Chapitre 2 -----	86
Chapitre 3 : Méthodologie de la recherche -----	88
I- La quête de l'information primaire -----	88
A- Les acteurs ciblés et les techniques de prise de contact en amont -----	90

1- Entre les acteurs publics et privés : les sources potentielles de l'information sur le terrain -----	90
2- Les techniques d'approche avant le déplacement effectif sur le terrain-----	92
B- Stratégies et bilan de la quête de données primaires -----	93
1- Plusieurs techniques au service de collecte de l'information-----	93
2- Un bilan positif dans l'ensemble, même si certains manquements significatifs subsistent -----	96
II : Difficultés rencontrées, gestion de l'information recueillie et choix opérationnels	100
A- Les entraves à la collecte de l'information sur le terrain -----	100
1- Le manque de coopération des acteurs -----	100
2- L'information, faiblesse et mauvaise gestion-----	102
B- Tentative de contournement des difficultés et choix opérationnels -----	103
1- Le recours aux sources secondaires-----	104
2- Des choix spatio-temporels indispensables -----	104
Conclusion du Chapitre 3 -----	107
Conclusion de la Partie I -----	108
Partie II : Géopolitique et dynamique spatiale de la mondialisation des échanges agricoles-----	110
Introduction-----	111
Chapitre 4 : L'Etat, un acteur essentiel de la géographie de la mondialisation des produits agricoles -----	113
I- Le fonctionnement du marché mondial à l'heure de la mise en œuvre des politiques agricoles offensives -----	114
A- Les politiques d'aide à l'agriculture sous le GATT-----	116
1- Un secteur agricole intensément subventionné-----	117
2- Des singularités supplémentaires par produit -----	125

B- Le marché agricole mondial, entre désordre et contestation -----	129
1- Un marché agricole mondial sujet à soubresauts -----	130
2- La nécessaire refonte des politiques agricoles-----	137
II- L'Etat et la mise en œuvre des règles héritées de l'Uruguay Round -----	145
A- Des politiques agricoles plurielles, de grands tendances perceptibles-----	146
1- Des marchés internes encore protégés-----	147
2- Le gain des parts de marché toujours au cœur des stratégies des pays agro exportateurs -----	150
3- La production agricole toujours soutenue-----	154
B- Le Gabon et le Cameroun face à l'application des règles régissant le marché agricole mondial -----	160
1- Un positionnement clairsemé sur l'application du dispositif réglementaire de l'OMC -----	161
2- Le Gabon et le Cameroun face aux enjeux du Doha Round-----	170
Conclusion du Chapitre 4 -----	178
 Chapitre 5 : Les échanges agricoles : réalité mondiale et situation du Gabon et du Cameroun -----	180
I- La fiabilité du marché agricole mondial en questions -----	181
A- Les échanges agricoles mondiaux, la matérialisation d'un contraste-----	181
1- L'offre agricole mondiale toujours croissante du fait des mutations techniques et organisationnelles -----	181
2- L'irrégularité de l'offre alimentaire sur le marché mondial -----	188
B- Priorisation de la demande locale et difficultés d'acheminement -----	193
1- Les échanges agricoles mondiaux soumis à des logiques d'autoconsommation-----	194
2- Le transport maritime, un atout fragile dans le cadre de l'acheminement des denrées alimentaires -----	198
 II- Le Gabon et le Cameroun, deux pays importateurs -----	206

A- Des importations de riz et de volaille fluctuantes et aux origines diverses -----	207
1- De la fluctuation des importations de riz et de viande de volaille : entre facteurs exogènes et endogènes-----	208
2- L'origine des importations de riz et de viande de volaille : entre analogie et disparité -----	217
B- Le jeu d'acteurs : entre fonctionnement de concert et permissivité-----	221
1- Le fonctionnement en réseau des acteurs privés -----	222
2- L'Etat : un acteur principal laxiste-----	234
Conclusion du Chapitre 5 -----	239
Conclusion de la Partie II -----	240
 Partie III : La sécurité alimentaire : état des lieux et rapports à la mondialisation ----	241
 Introduction-----	242
 Chapitre 6 : Une offre alimentaire en contraste avec d'énormes potentialités -----	244
I- La disponibilité alimentaire, entre absence d'urgence et déséquilibre quantitatif---	245
A- Entre accalmie politique et absence d'instrumentalisation, deux pays à l'abri de la famine-----	245
1- La stabilité politique, gage de la négation d'une rupture absolue de la nourriture --	246
2- De l'inexistence de l'instrumentalisation de la faim, la matérialisation de la géopolitique -----	256
B- Des déséquilibres alimentaires quantitatifs à l'ordre du jour -----	259
1. La sous-alimentation, une réalité Camerounaise -----	260
2- La sous-nutrition, une caractéristique des deux pays-----	263
II- Entre potentialités naturelles et ressources économiques : d'énormes atouts pour asseoir une sécurité alimentaire durable -----	265
A- Eau et terre : des potentialités naturelles susceptibles de permettre l'accroissement de la production agricole-----	266

1- De l'abondance des ressources en eau : entre forte pluviosité et étendue du réseau hydrographique -----	267
1.1- Les précipitations : entre abondance et variabilité spatiale-----	267
1.2- Le réseau hydrographique, entre densité et hiérarchisation -----	270
2- Des terres appropriés et largement disponibles -----	273
2.1- Des sols convenables pour l'activité agricole -----	274
2.2- D'importantes opportunités en terres cultivables -----	279
B- De la profusion des atouts économiques, entre ressources renouvelables et non renouvelables -----	283
1- Un important potentiel en ressources renouvelables, entre forêt et ressources halieutiques -----	284
2- Vers la fin des ressources extractives ? -----	286
Conclusion du Chapitre 6 -----	291
 Chapitre 7 : La sécurité alimentaire au Gabon et au Cameroun, vers la reconnaissance des effets positifs de la mondialisation -----	293
I- La problématique de la sécurité alimentaire durable via le marché agricole mondial -----	294
A- Des fondements problématiques-----	295
1- Mondialisation et sécurité alimentaire : deux logiques différentes -----	297
2- La mondialisation des échanges agricoles, un armistice entre les Etats-Unis et l'Union Européenne-----	300
B- Le fonctionnement du marché agricole mondial, source de désidératas alimentaires -	304
1- Une irrégularité de la sécurité alimentaire fonction des périodes et des filières -----	305
2- Les mesures compensatoires limitées et pas appliquées -----	313
 II- Le marché, un instrument de régulation de la sécurité alimentaire -----	318
A- Les hypothétiques effets des mesures des politiques agricoles-----	318

1- Les importations subventionnées, un impact direct sur la production locale discutable	
-----	320
2- La concurrence déloyale, entre discutabilité et transformation agroindustrielle ----	328
B- Le marché agricole mondial, un recours indispensable-----	337
2- La mondialisation, un facteur de renforcement des disponibilités alimentaires ----	346
Conclusion du Chapitre 7 -----	353
Conclusion de la Partie III -----	355
CONCLUSION GENERALE -----	357
L'apport du cadre théorique dans la conduite de la thèse -----	358
Les incidences de la mondialisation sur la sécurité alimentaire au Gabon et au Cameroun :	
une réalité duale -----	363
Face aux enjeux futurs multiples, vers la nécessité d'une réponse étatique -----	366
 ANNEXES-----	 369
 BIBLIOGRAPHIE -----	 423
 TABLE DES ILLUSTRATIONS -----	 443

La mondialisation des échanges agricoles : quels impacts sur la sécurité alimentaire au Gabon et au Cameroun ?

Résumé :

Depuis la ratification des accords de Marrakech en 1995 et la création de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), le secteur agricole ne fonctionne plus en marge des échanges agricoles mondiaux. Mais alors qu'officiellement les différentes aides sont encadrées et les barrières commerciales démantelées, la réalité demeure différente. De même, les transactions mondiales restent résiduelles du fait de la forte propension à l'autoconsommation dans les principaux producteurs qui ne sont guère nombreux. Dans ce contexte, on a assisté à l'indexation de la mondialisation comme principale justification des difficultés alimentaires dans les pays en développement dépendant du marché mondial pour l'alimentation de leurs populations. Cette dynamique s'est confortée avec les émeutes de la faim de 2008. Au Cameroun notamment, ce processus de mise en réseau des biens d'origine agricole est présenté comme un facteur de fragilisation de l'appareil productif local.

Cette étude s'est donc proposée d'analyser les rapports existant entre la mondialisation, appréhendée d'un point de vue spatial et géopolitique, et la sécurité alimentaire, privilégiant la disponibilité quantitative, aussi bien au Gabon qu'au Cameroun entre 1995 et 2011. Au terme de ce travail de recherche élaboré selon la démarche systémique, et axée sur les filières avicole et rizicole, une double tendance s'est relevée. La mondialisation des échanges agricoles constitue certes une entrave à la durabilité de la sécurité alimentaire dans les deux pays. Néanmoins, en raison des difficultés conjoncturelles et structurelles du secteur agricole local, et face à l'augmentation de la demande interne, elle se présente tout autant comme un facteur de rééquilibrage des deux facteurs.

Mots clés : Mondialisation ; agriculture ; sécurité alimentaire ; filière rizicole ; filière avicole ; Gabon ; Cameroun.

Globalization of agricultural exchanges: which would be the eventual impacts on food safety in Gabon and in Cameroon?

Abstract:

Since the ratification of the Marrakesh agreements in 1995 and the creation of the World Trade Organization (WTO), the farming sector does not work anymore outside the world agricultural exchanges. Whereas officially, various aids/ assistances are supervised and commercial barriers are dismantled, but the reality remains different. Also, the world transactions remain residual because of the strong propensity in the auto consumption as the main producers are not a lot/ not that much/ hardly many. In this context, we attended the indexation of the globalization as the main explanation of the food difficulties in developing countries depending on the world market for the supply of their populations. This dynamic turned into another level with the riots of the hunger of 2008. In Cameroon as well, this process of networking agricultural goods is introduced as a factor of the embrittlement of the local production apparatus.

Thus, this study suggested analyzing relationships existing between the globalization, dreaded from a spatial and geopolitical point of view, and the food safety, favoring the quantitative availability, as well in Gabon as in Cameroon between 1995 and 2011. At the end of all the process of researching according to the systematic approach, and centered on the poultry and rice sectors, a double trend got up. The globalization of the agricultural exchanges certainly establishes an obstacle in the longevity of the food safety in both countries. Nevertheless, because of the cyclical and structural difficulties of the local farming sector, and facing the increase of the internal demand, it appears just as much as a factor of rebalancing of both factors.

Key words: Globalization; agriculture / Farming; Food safety; Rice sector; Poultry sector; Gabon; Cameroon.